

FORMATIONS 2026

293 FORMATIONS DONT 19 NOUVEAUTÉS

Sessions garanties dès deux participants

Banque

Comptabilité, contrôle de gestion et fiscalité
Gouvernance
Conformité
Risk Management et réglementation Bâloise
ESG, finance durable et réglementation
Techniques d'audit et de contrôle interne bancaires
Marchés, produits et services financiers
Traitement des opérations et post marché
Nouvelles technologies, enjeu de données, risque cyber et résilience numérique

Assurance

Comptabilité
Risk Management et réglementation Solvency
Gouvernance et compétences du conseil
Actuariat
Techniques d'audit et de contrôle interne
Marchés, produits et acteurs de l'assurance
Conformité

Entreprise d'investissement

Comptabilité
Gestion d'actifs
Traitement des opérations et post marché
Marchés, produits et acteurs des marchés financiers
Techniques d'audit et de contrôle interne

Fintech

Comptabilité
Risques opérationnels
Gouvernance
Conformité

Entreprise

Comptabilité
Analyse financière

Formations en anglais
Formations inter ou intra
Formations certifiantes en banque et assurance
Formations disponibles en présentiel et distanciel

Edito de la présidente



L'excellence en formation bancaire et assurance dans un monde en mutation

Dans un monde en mutation rapide, l'excellence en formation bancaire et assurance devient un atout

pour naviguer entre incertitudes réglementaires et transformations digitales.

Ce catalogue 2026, au-delà des formations classiques liées à nos domaines de compétence, porte une ambition stratégique : celle d'accompagner le monde de la banque et de l'assurance, traditionnel ou résolument innovant des Fintechs et des néo-banques, vers une performance durable et responsable.

Les innovations majeures - monnaies numériques et finance décentralisée - y sont intégrées comme des leviers opérationnels, au service d'un

développement assumé et compris par les différentes parties prenantes de l'écosystème financier.

Plus de 100 formateurs experts et praticiens chevronnés, transmettent des contenus actualisés et ancrés dans le quotidien, afin que chaque parcours réponde aux défis réels des équipes.

Notre agilité est notre force : les contenus et les parcours évoluent au rythme des exigences réglementaires et des besoins métiers, sans rompre la cohérence pédagogique.

Implantés en Europe et en Afrique, nous accompagnons déjà plus de 400 institutions financières, de Paris à Lagos, de Bruxelles à Dakar, en tissant un réseau de formations flexibles et fiables.

Notre proposition pédagogique s'élabore de plus en plus en lien avec les nouvelles techniques en matière de formation, tout en gardant une prédominance pour les formations en

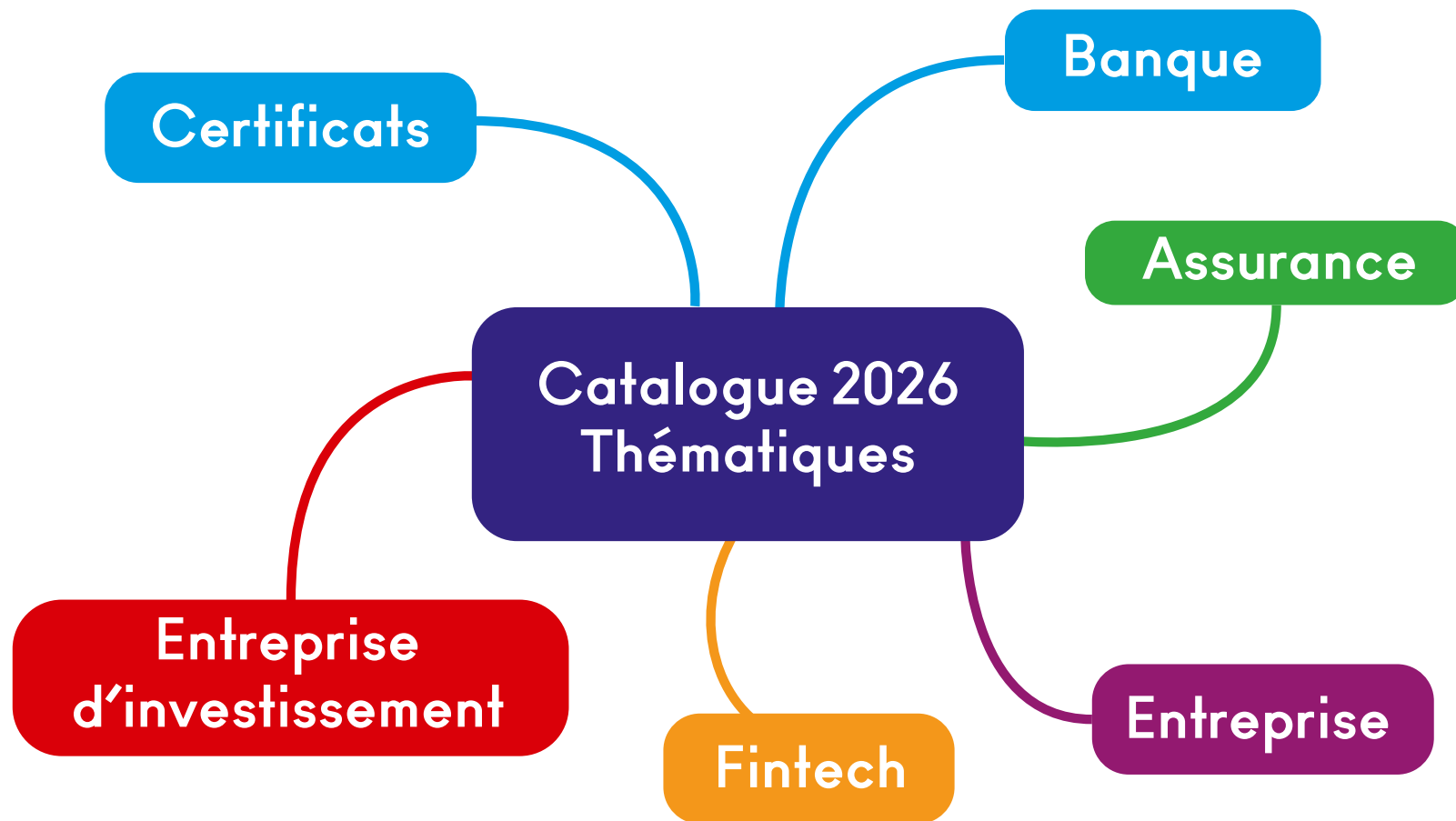
présentiel, les échanges humains restant à ce jour un élément-clé dans l'acquisition de connaissance et surtout de savoir-faire.

Notre promesse est simple : transformer les défis d'aujourd'hui en opportunités durables, en plaçant la finance au service d'une responsabilité accrue et d'une performance mesurable.

Pour les organisations qui privilégient l'apprentissage comme levier de compétitivité, ce catalogue offre un itinéraire personnalisé, des parcours sur mesure et des expériences d'apprentissage immersives.

Ensemble, construisons l'excellence financière de demain et avançons vers une finance plus responsable et performante.

Béatrice BON-MICHEL
Présidente



	Page
• Edito de la présidente	2
• Sommaire	4
• Calendriers	5
• Certificat d'expertise en comptabilité bancaire et risques comptables	40
• Certificat d'expertise en contrôle comptable des sociétés d'assurance	42
• Certificat d'expertise en traitement prudentiel Bâle III et sa finalisation.....	44
• Certificat Risques ESG	46
• Certificat reporting réglementaire bancaire.....	48
• Parcours administrateurs organismes bancaires	50
• Parcours administrateurs organismes d'assurance.....	52
• Afges en bref.....	54
• Associés	57
• Le département administratif et commercial.....	58
• Nos intervenants	59
• Nos partenariats.....	62
• Conseil	63
• Nos éditions	64
• Conditions générales de prestation, tarifs et conditions d'annulation.....	499
• Bulletins d'inscription aux formations Certificats et fiches de renseignements.....	500
• Plan d'accès.....	517



BANQUE

Comptabilité, contrôle de gestion et fiscalité
Gouvernance
Conformité
Risk Management et réglementation Bâloise
ESG, finance durable et réglementation
Techniques d'audit et de contrôle interne bancaires
Marchés, produits et services financiers
Traitement des opérations et post marché
Nouvelles technologies, enjeu de données, risques cyber et résilience numérique



ASSURANCE

Comptabilité
Risk Management et réglementation Solvency
Gouvernance et compétences du conseil
Actuariat
Techniques d'audit et de contrôle interne
Marchés, produits et acteurs de l'assurance
Conformité



ENTREPRISE D'INVESTISSEMENT

Comptabilité
Gestion d'actifs
Risk Management et réglementation IFR/IFD
Traitement des opérations et post marché
Marchés, produits et acteurs des marchés financiers
Techniques d'audit et de contrôle interne



FINTECH

Comptabilité
Risques opérationnels
Gouvernance
Conformité



ENTREPRISE

Comptabilité
Analyse financière

Notre calendrier de formations 2026

TOUTES NOS FORMATIONS INTER SONT RÉALISABLES
EN INTRA, EN ONE-TO-ONE ET EN ANGLAIS

Pour toute information

Karim SBAI
Directeur Commercial
sbai@afges.com
06 71 31 87 36
01 70 61 48 60

Banque

COMPTABILITÉ, CONTRÔLE DE GESTION ET FISCALITÉ

	01/26	02/26	03/26	04/26	05/26	06/26	07/26	09/26	10/26	11/26	12/26
COMPTABILITÉ • Comptabilité des différentes opérations bancaires											
100 Initiation à la comptabilité bancaire 1 jour • 955 € HT			16			1		7		16	
 101 Comptabilité bancaire : opérations classiques 2 jours • 1842 € HT			19-20			2-3		8-9		17-18	
102 Avantages au personnel : IAS 19 1 jour • 955 € HT			9					21			
 103 Comptabilité des titres et autres non-dérivés 2 jours • 1842 € HT						4-5		10-11		19-20	
104 Comptabilité des opérations en devises 2 jours • 1842 € HT					26-27			28-29			
 105 Comptabilité des produits dérivés 3 jours • 2 539 € HT						8-10		14-16		23-25	
106 Comptabilité des opérations de marché : l'essentiel 3 jours • 2 539 € HT					11-13						14-16
107 Comptabilité bancaire : cycle long 5 jours • 3 555 € HT					18-22					30/11 - 4/12	
108 Comptabilité des opérations de hors-bilan 1 jour • 955 € HT						17					8
109 Dépréciations et provisions 1 jours • 1842 € HT						8					11
110 IFRS pour entreprises des secteurs bancaires et financiers 1 jour • 955 € HT			18						5		

Notre calendrier de formations 2026

TOUTES NOS FORMATIONS INTER SONT RÉALISABLES
EN INTRA, EN ONE-TO-ONE ET EN ANGLAIS

Pour toute information

Karim SBAL
Directeur Commercial
sbai@afges.com
06 71 31 87 36
01 70 61 48 60

Banque

	01/26	02/26	03/26	04/26	05/26	06/26	07/26	09/26	10/26	11/26	12/26
111 IFRS dans les établissements de crédit : approfondissement 3 jours • 2 539 € HT			23-25			22-24				16-18	
112 Crédits à la clientèle 3 jours • 2 539 € HT				1 ^{er} -3					5-7		
113 Essential of IFRS 9 for banks 1 jour • 955 € HT			27					30			
114 Maîtrise des impacts IFRS 9 et Bâle III 2 jours • 1 842 € HT					4-5						17-18
117 IFRS 18 : Présentation des états financiers 1 jour • 955 € HT							8			17	
COMPTABILITÉ • Comptabilités spécifiques											
120 Les impôts différés dans les établissements de crédit 1 jour • 955 € HT						19				26	
121 Élaboration et interprétation du tableau de flux de trésorerie 1 jour • 955 € HT					4					9	
122 Opérations de crédit-bail et de location (NF et IFRS 16) 2 jours • 1 842 € HT				16-17							3-4
123 Comptabilisation des jetons et actifs numériques : détention, émission et conservation 1,5 jour • 1 329 € HT				7-8						9-10	
124 Aspects comptables, réglementaires et prudentiels des établissements de paiement et des établissements de monnaie électronique 2 jours • 1 842 € HT			12-13						1 ^{er} -2		
125 Affacturage : connaître et comprendre pour optimiser 1 jour • 955 € HT				2						18	
126 IFRS 16 : contexte et impacts 1 jour • 955 € HT			16					14			

Notre calendrier de formations 2026

TOUTES NOS FORMATIONS INTER SONT RÉALISABLES
EN INTRA, EN ONE-TO-ONE ET EN ANGLAIS

Pour toute information

Karim SBAI
Directeur Commercial
sbai@afges.com
06 71 31 87 36
01 70 61 48 60

Banque

	01/26	02/26	03/26	04/26	05/26	06/26	07/26	09/26	10/26	11/26	12/26
127 Les enjeux d'une titrisation pour les services comptables 2 jours • 1842 € HT			30-31						1-2		
COMPTABILITÉ • Consolidation											
130 Consolidation des comptes : l'essentiel 2 jours • 1842 € HT						11-12		17-18		26-27	
131 Consolidation des comptes : approfondissement 3 jours • 2 539 € HT						22-24				18-20	
132 Consolidation prudentielle : spécificités 1 jour • 955 € HT			26								16
134 Consolidation des comptes en normes françaises 3 jours • 2 539 € HT				13-15							7-9
COMPTABILITÉ • Audit et contrôle comptable											
135 Manuel des procédures comptables 1 jour • 955 € HT			23						12		
136 Mise en œuvre des contrôles comptables bancaires 1 jour • 955 € HT						17		23			2
137 Audit comptable des établissements de crédit 3 jours • 2 539 € HT			25-27							2-4	
138 Le commissariat aux comptes des établissements de crédit 3 jours • 2 539 € HT					20-22			23-25			
139 Environnement comptable et contrôle interne 2 jours • 1842 € HT			30-31							5-6	
140 Bank accounting audit 2 jours • 1842 € HT					28-29						17-18

Notre calendrier de formations 2026

TOUTES NOS FORMATIONS INTER SONT RÉALISABLES
EN INTRA, EN ONE-TO-ONE ET EN ANGLAIS

Pour toute information

Karim SBAI
Directeur Commercial
sbai@afges.com
06 71 31 87 36
01 70 61 48 60

Banque

	01/26	02/26	03/26	04/26	05/26	06/26	07/26	09/26	10/26	11/26	12/26
CONTRÔLE DE GESTION											
155 Le contrôle de gestion dans la banque 2 jours • 1842 € HT					6-7					9-10	
156 Coût et rentabilité des services et produits bancaires 1jour • 955 € HT					7				12		
157 Processus d'élaboration budgétaire 1jour • 955 € HT						2				17	
158 Tableau de bord des performances de banque et d'agence 1jour • 955 € HT						11				18	
159 Analyse du Produit Net Bancaire 1jour • 955 € HT						2		8			
160 Comptabilité bancaire des dérivés et des opérations en devises en normes francaises et impacts réglementaires 2 jours • 1842 € HT	Nous contacter										
FISCALITÉ											
165 Fiscalité bancaire : l'essentiel 1jour • 955 € HT						19					3
166 Résultat fiscal des établissements de crédit et financiers 2 jours • 1842 € HT						15-16		29-30			
167 TVA dans les activités bancaires et financières 2 jours • 1842 € HT					6-7				15-16		
168 Fiscalité bancaire: fondamentaux et révision 3 jours • 2 539 € HT						8-10			7-9		
169 Actualité fiscale du secteur financier 1jour • 955 € HT							6				18

Notre calendrier de formations 2026

TOUTES NOS FORMATIONS INTER SONT RÉALISABLES
EN INTRA, EN ONE-TO-ONE ET EN ANGLAIS

Pour toute information

Karim SBAI
Directeur Commercial
sbai@afges.com
06 71 31 87 36
01 70 61 48 60

Banque

	01/26	02/26	03/26	04/26	05/26	06/26	07/26	09/26	10/26	11/26	12/26
170 L'intégration fiscale : l'essentiel 1 jour • 955 € HT					18					6	

GOUVERNANCE

180 PAB : Module 1 • Les marchés bancaires et financiers 3h30 • 720 € HT			10					16			
181 A PAB : Module 2A • Interpréter l'information financière d'une institution surveillée, identifier les problèmes clés en fonction de cette information et les contrôles et mesures appropriés 3h30 • 720 € HT			9					14			
181 B PAB : Module 2B • Comptabilité et audit 3h30 • 720 € HT				3				23			
182 PAB : Module 3 • La gestion des risques (identification, évaluation, suivi, contrôle et atténuation des principaux types de risques d'un établissement soumis à la surveillance prudentielle) 3h30 • 720 € HT			24					23			
183 PAB : Module 4 • Le cadre réglementaire et les exigences applicables à l'entité 3h30 • 720 € HT				14					9		
184 PAB : Module 5 • La planification stratégique et la compréhension de la stratégie d'affaires ou du plan d'affaires d'un établissement de crédit et sa réalisation 3h30 • 720 € HT				14					9		
185 PAB : Module 6 • Efficacité des dispositifs de maîtrise au sein d'un établissement assujéti au service d'une gouvernance et d'une surveillance des contrôles adaptés 3h30 • 720 € HT					12				16		
186 PAB : Module 7 • L'essentiel de la LCB/FT 3h30 • 720 € HT					12				16		

Notre calendrier de formations 2026

TOUTES NOS FORMATIONS INTER SONT RÉALISABLES
EN INTRA, EN ONE-TO-ONE ET EN ANGLAIS

Pour toute information

Karim SBAI
Directeur Commercial
sbai@afges.com
06 71 31 87 36
01 70 61 48 60

Banque

	01/26	02/26	03/26	04/26	05/26	06/26	07/26	09/26	10/26	11/26	12/26
 187 PAB : Module 8 • Maîtrise des risques liés au climat et à l'environnement (risque ESG) 3h30 • 720 € HT					22					6	
 188 PAB : Module 9/7 • Rôle, devoirs et responsabilités d'un administrateur de banque et d'assurance 3h30 • 720 € HT					22					3	
 189 PAB : Module 10/8 • Les différents comités et le rôle du secrétaire du conseil 3h30 • 720 € HT						10				13	
 190 : Module 11 • Appétit aux risques pour membres du conseil 3h30 • 720 € HT						10				13	
 191 PAB : Module 12/9 • Conflits d'intérêts 3h30 • 720 € HT						5				20	
 191A PAB : Module 13/10 • Risques IT (Cyber et Informatique) 3h30 • 720 € HT						2			9		
 192 Fit & Proper : les nouveaux critères d'aptitude des administrateurs et des titulaires de fonction clés 3h30 • 692 € HT						26					18
 193 Mesure et gestion du risque de conduite 3h30 • 692 € HT						26					18

CONFORMITÉ

201 Dispositif de protection de la clientèle et pratiques commerciales bancaires 2 jours • 1842 € HT						4-5		28-29			
202 Inclusion bancaire – Le droit au compte 1 jour • 955 € HT					26					30	

Notre calendrier de formations 2026

TOUTES NOS FORMATIONS INTER SONT RÉALISABLES
EN INTRA, EN ONE-TO-ONE ET EN ANGLAIS

Pour toute information

Karim SBAI
Directeur Commercial
sbai@afges.com
06 71 31 87 36
01 70 61 48 60

Banque

	01/26	02/26	03/26	04/26	05/26	06/26	07/26	09/26	10/26	11/26	12/26
203 Maîtriser les fondamentaux des enjeux RSE pour le secteur bancaire et assurantiel 1 jour • 955 € HT				15					8		
204 LCB/FT : comment mettre en place un dispositif conforme et efficace 1 jour • 955 € HT			19						7		
205 LCB/FT et analyse financière 2 jours • 1842 € HT				13-14				14-15			
206 Lutte contre la corruption et le trafic d'influence : comment mettre en œuvre un programme de conformité efficace (SAPIN II) 1 jour • 955 € HT			20					24			
207 Les enjeux de fraude fiscale (FATCA-CRS) 1 jour • 955 € HT						2			9		
208 Gestion et contrôles des risques de non-conformité en tant que risques bancaires prioritaires 2 jours • 1842 € HT							2-3	24-25			
209 Les enjeux de l'abus de marché 1 jour • 955 € HT			26					16			
210 Directive crédits immobiliers - 7 heures 7 h • 955 € HT			25					30			
211 Directive crédits immobiliers - 14 heures 14 h • 1842 € HT							9-10		5-6		
212 Sanctions internationales et embargos 1 jour • 955 € HT			27					16			
213 Comment se préparer à un contrôle sur place en matière LCB-FT 3h30 • 720 € HT					4			10			
214 Les enjeux du paquet LCB-FT européen 3h30 • 720 € HT			30								2

Notre calendrier de formations 2026

TOUTES NOS FORMATIONS INTER SONT RÉALISABLES
EN INTRA, EN ONE-TO-ONE ET EN ANGLAIS

Pour toute information

Karim SBAI
Directeur Commercial
sbai@afges.com
06 71 31 87 36
01 70 61 48 60

Banque

	01/26	02/26	03/26	04/26	05/26	06/26	07/26	09/26	10/26	11/26	12/26
N 215 Les fondamentaux de la directive DSP2 et les risques liés 1 jour • 955 € HT			25						2		

GESTION DES RISQUES, RÉGLEMENTATION BÂLOISE ET RÉOLUTION

INTRODUCTION AU RISK MANAGEMENT ET À LA RÉGLEMENTATION

N 230 Comprendre et maîtriser l'essentiel de la réglementation bancaire 1 jour • 955 € HT			26							16-17	
231 Environnement de la banque : maîtriser les concepts-clés 1 jour • 955 € HT			11					17		18	
232 Panorama des évolutions réglementaires 1 jour • 955 € HT				8					12		
233 Découverte de la banque privée monégasque et son environnement 1 jour • 955 € HT	Nous contacter										
N 234 Maîtriser l'essentiel de la réglementation des marchés financiers 1 jour • 955 € HT			25							17	

CONNAISSANCES TRANSVERSALES ET PANORAMIQUES DU DISPOSITIF BÂLOIS (CRR, CRR2, CRR3)

240 Bâle III (CRR, CRR2, CRD IV, CRDV) : l'essentiel 1 jour • 955 € HT			12			2				17	
241 Basel III (CRR, CRR2, CRR3, CRD IV, CRD V, CRDVI) : the basics 1 jour • 955 € HT			24						6		
242 BÂLE III (CRR, CRR 2, CRD IV, CRDV, CRR3, CRDVI) : approfondissement 3 jours • 2 539 € HT			25-27						12-14	30/11 - 2/12	
243 CCR3, ratios prudentiels et règles de gestion 2 jours • 1 842 € HT			16-17					21-22			

Notre calendrier de formations 2026

TOUTES NOS FORMATIONS INTER SONT RÉALISABLES
EN INTRA, EN ONE-TO-ONE ET EN ANGLAIS

Pour toute information

Karim SBAI
Directeur Commercial
sbai@afges.com
06 71 31 87 36
01 70 61 48 60

Banque

	01/26	02/26	03/26	04/26	05/26	06/26	07/26	09/26	10/26	11/26	12/26
 244 Bâle III et sa finalisation vs CRR3 : synthèse des principales mesures 3h30 • 720 € HT			23								8
247 CRR3 1 jour • 955 € HT			18	10				15			
248 Mesure et gestion des risques bancaires 2 jours • 1842 € HT					4-5					12-13	
FONDS PROPRES											
 255 Bâle III (CRR, CRR2, CRD 4, CRD V) : fonds propres et ratios de levier 1 jour • 955 € HT						3				18	
256 Fonds propres : passage du comptable au prudentiel et pilotage financier des banques 1 jour • 955 € HT					27			15			
257 Output floor 1 jour • 955 € HT							2			20	
RISQUE DE CRÉDIT ET DE COUNTERPARTIE											
 260 Bâle III (CRR, CRR 2, CRD 4, CRD V, CRR3) : fondamentaux du risque de crédit 2 jours • 1842 € HT			19-20			4-5				19-20	
261 Nouvelle définition du défaut et gestion du stock NPL 1 jour • 955 € HT					11				14		
 262 Mesure et gestion du risque de contrepartie et les différents ajustements de valeur XVA 1 jour • 955 € HT						16					1
263 Intégration des crypto-actifs dans la CRR3 et la CRD6 1 jour • 955 € HT					26					23	

Notre calendrier de formations 2026

TOUTES NOS FORMATIONS INTER SONT RÉALISABLES
EN INTRA, EN ONE-TO-ONE ET EN ANGLAIS

Pour toute information

Karim SBAI
Directeur Commercial
sbai@afges.com
06 71 31 87 36
01 70 61 48 60

Banque

	01/26	02/26	03/26	04/26	05/26	06/26	07/26	09/26	10/26	11/26	12/26
RISQUE DE MARCHÉ											
270 FRTB – l'essentiel 1 jour • 955 € HT					21			30			
 271 Mesure gestion et réglementation des risques de marché 3 jours • 2 539 € HT						10-12				25-27	
STRATÉGIE ET RISQUES OPÉRATIONNELS											
275 Quels leviers pour améliorer l'efficacité opérationnelle dans la banque ? 1 jour • 955 € HT							3				1
276 Lutte anti-fraude : guide opérationnel 1 jour • 955 € HT						6				25	
277 Gestion de crise, plan d'urgence et de poursuite de l'activité : les bonnes pratiques 1 jour • 955 € HT					11					10	
 278 Mesure et gestion des risques opérationnels 2 jours • 1 842 € HT						8-9				23-24	
279 Savoir appréhender et maîtriser les enjeux liés aux risques opérationnels : focus sur les nouvelles obligations CRR3/CRD6 2 jours • 1 842 € HT						1-2				23-24	
282 Savoir réaliser et piloter la cartographie des risques pour faciliter l'anticipation 1 jour • 955 € HT						5				26	
285 DORA : quelles exigences, quels impacts pour votre organisation et comment vous y préparer ? 1 jour • 955 € HT				2		23			1 ^{er}		
 286 Gérer les risques dans les projets 1 jour • 955 € HT					29					16	

Notre calendrier de formations 2026

TOUTES NOS FORMATIONS INTER SONT RÉALISABLES
EN INTRA, EN ONE-TO-ONE ET EN ANGLAIS

Pour toute information

Karim SBAI
Directeur Commercial
sbai@afges.com
06 71 31 87 36
01 70 61 48 60

Banque

	01/26	02/26	03/26	04/26	05/26	06/26	07/26	09/26	10/26	11/26	12/26
N 288 CRR3 et risque opérationnel : SMA, taxonomie des pertes, COREP, Pilier 3 1jour • 955 € HT				10					23		
RISQUES ALM											
290 Plan de financement d'urgence 1jour • 955 € HT						29				27	
291 Gestion actif/passif (ALM) : l'essentiel 2 jours • 1842 € HT			30-31					28-29			17-18
292 Gestion actif/passif (ALM) : approfondissement 2 jours • 1842 € HT				9-10							3-4
293 Mesure et gestion du risque de liquidité (LCR, NSFR, ALMM) 1jour • 955 € HT						15				30	
294 Mesure et gestion de l'IRRBB 1jour • 955 € HT						17					2
295 Gestion actif passif (ALM) modélisations 2 jours • 1842 € HT					26-27					30/11 - 1/12	
RISQUES DE CONCENTRATION ET GRANDS RISQUES											
300 Mesure et gestion du risque de concentration - Grands risques (large exposures) 3h30 • 720 € HT						17					2
DISPOSITIF DE RÉOLUTION ET RATIOS TLAC, MREL											
321 Dispositif de résolution (BRRD1, BRRD2, CRR2) et ratios TLAC /MREL 1jour • 955 € HT						22					7
322 Plans préventifs de rétablissement et plans de résolution 1jour • 955 € HT					25					24	

Notre calendrier de formations 2026

TOUTES NOS FORMATIONS INTER SONT RÉALISABLES
EN INTRA, EN ONE-TO-ONE ET EN ANGLAIS

Pour toute information

Karim SBAI
Directeur Commercial
sbai@afges.com
06 71 31 87 36
01 70 61 48 60

Banque

	01/26	02/26	03/26	04/26	05/26	06/26	07/26	09/26	10/26	11/26	12/26
323 Reporting de résolution SRB (LDR, CIR, FMI, CIR) 1 jour • 955 € HT						11				5	
PILIER 2 : ICAAP, ILAAP, SREP, RAF, STRESS TESTS											
325 Bâle III (CRR, CRR2, CRD 4, CRD 5) Pilier 2 : ICAAP, stress tests 2 jours • 1842 € HT						18-19					3-4
326 Maîtriser l'appétence aux risques en banque : enjeux, stratégie, outils et bonnes pratiques 1 jour • 955 € HT							2				2
327 Stress tests sur les principaux risques bancaires 2 jours • 1842 € HT						7					10-11
PILIER III											
330 Bâle III (CRR2, CRD5) : déploiement du pilier III au sein des banques 1 jour • 955 € HT					5					2	
REPORTINGS RÉGLEMENTAIRES (COREP, SURFI, ANACREDIT, RUBA)											
334 États COREP : FRTB 1 jour • 955 € HT				14						23	
335 États COREP : l'essentiel 1 jour • 955 € HT			11						6		
336 États COREP : risques de crédit 2 jours • 1842 € HT						22-23				12-13	
338 Reporting FINREP 1 jour • 955 € HT			18								16
339 Reportings (RUBA/Protide/BDP/Anacredit) 2 jours • 1842 € HT				7-8						2-3	
340 Reporting réglementaire et prudentiel : l'essentiel 2 jours • 1842 € HT			25-26			15-16		21-22		30/11 - 1/12	

Notre calendrier de formations 2026

TOUTES NOS FORMATIONS INTER SONT RÉALISABLES
EN INTRA, EN ONE-TO-ONE ET EN ANGLAIS

Pour toute information

Karim SBAI
Directeur Commercial
sbai@afges.com
06 71 31 87 36
01 70 61 48 60

Banque

	01/26	02/26	03/26	04/26	05/26	06/26	07/26	09/26	10/26	11/26	12/26
341 Contrôle et révision des états prudentiels COREP 2 jours • 1842 € HT						25-26			15-16		
342 ANACRÉDIT 1 jour • 955 € HT			31							3	
343 RUBA- Les impacts de la réforme BCE 1 jour • 955 € HT			24					22			
344 Data quality & BCBS 239 : l'essentiel de la réglementation bancaire sur le reporting risques 1 jour • 955 € HT				1 ^{er}				29			
N 345 COREP CRR3 risque opérationnel : du calcul du BI aux nouveaux reportings 1 jour • 955 € HT			30					25			
346 Etats COREP IRRBB 1 jour • 955 € HT				1 ^{er}					22		
ESG, FINANCE DURABLE ET RÉGLEMENTATION											
301 La taxonomie environnementale de l'UE 1 jour • 955 € HT						25					11
302 Mise en place des plans de transition climatiques bancaires 1 jour • 955 € HT						10					3
303 Stratégie de mise en œuvre des exigences de reporting de publication ESG 2 jours • 1842 € HT				7-8							14-15
305/1 Le risque ESG : l'essentiel 1 jour • 955 € HT			13			1 ^{er}		18		16	
306/1 Décryptage des principaux textes réglementaires autour du risque ESG 1 jour • 955 € HT			30					25			
307/1 ITS EBA et pilier III ESG 1 jour • 955 € HT				3				29			

Notre calendrier de formations 2026

TOUTES NOS FORMATIONS INTER SONT RÉALISABLES
EN INTRA, EN ONE-TO-ONE ET EN ANGLAIS

Pour toute information

Karim SBAI
Directeur Commercial
sbai@afges.com
06 71 31 87 36
01 70 61 48 60

Banque

	01/26	02/26	03/26	04/26	05/26	06/26	07/26	09/26	10/26	11/26	12/26
 308/1 Politique d'octroi de crédit et critères ESG 1 jour • 955 € HT				9					7		
 309/1 Stress tests risque ESG (BCE, EBA, ACPR, internes) 1 jour • 955 € HT				10					13		
 310/1 Intégration du risque ESG dans le pilier II (SREP, ICAAP, ILAAP, RAF) 3h30 • 692 € HT				16						2	
311/1 Déploiement d'un dispositif opérationnel de mesure et gestion du risque ESG 3h30 • 692 € HT				16						2	
 312/2 Risque ESG - Mise en œuvre et analyse du reporting extra financier CSRD 1 jour • 955 € HT					7					5	
 313/2 Risque ESG - Règlement SFDR 1 jour • 955 € HT					12					9	
 314/2 Risque ESG : traitement réglementaire des risques pesant sur la biodiversité 3h30 • 692 € HT					21					10	
 315/2 Mesure et gestion du risque social 1 jour • 955 € HT					28					16	
 316/2 Panorama des produits financiers verts 1 jour • 955 € HT						3				17	
 317/2 Collecte et traitement des données ESG 1 jour • 955 € HT						4				20	
 318/2 Intégration du risque ESG dans les exigences de fonds propres Pilier 1 1 jour • 955 € HT						18				24	
319 La finance durable 1 jour • 955 € HT					28					10	

Notre calendrier de formations 2026

TOUTES NOS FORMATIONS INTER SONT RÉALISABLES
EN INTRA, EN ONE-TO-ONE ET EN ANGLAIS

Pour toute information

Karim SBAI
Directeur Commercial
sbai@afges.com
06 71 31 87 36
01 70 61 48 60

Banque

	01/26	02/26	03/26	04/26	05/26	06/26	07/26	09/26	10/26	11/26	12/26
320 Risques climatiques pour le secteur bancaire : enjeux et défis 2 jours • 1842 € HT			23-24							5-6	
320A Mesure et gestion du risque de greenwashing 1 jour • 955 € HT						22				24	
 320B Risque ESG-MIF 2 en lien avec la finance durable 1 jour • 955 € HT						24					4
320C Green IT & Numérique Responsable en Banque : comprendre, agir, transformer 1 jour • 955 € HT				13							14
320D Panorama des produits dérivés ESG et les risques associés 1 jour • 955 € HT											
320E Prise en compte de l'ESG dans l'analyse des risques sur les produits financiers 1 jour • 955 € HT				17					15		
320F Canaux de transmission des risques ESG sur les risques traditionnels bancaires, analyse de matérialité, stress tests, ICAAP, ILAAP 1 jour • 955 € HT	Nous contacter										
320G Intégration de l'ESG dans le dispositif de mesure et gestion du risque de concentration 1 jour • 955 € HT	Nous contacter										
320H Intégration de l'ESG dans le dispositif de mesure et gestion du risque de liquidité 1 jour • 955 € HT	Nous contacter										
320I Intégration de l'ESG dans le dispositif de mesure et gestion du risque de marché, contrepartie, CVA 1 jour • 955 € HT	Nous contacter										
320J Intégration de l'ESG dans le dispositif de mesure et gestion du risque de réputation et de contentieux 1 jour • 955 € HT	Nous contacter										

Notre calendrier de formations 2026

TOUTES NOS FORMATIONS INTER SONT RÉALISABLES
EN INTRA, EN ONE-TO-ONE ET EN ANGLAIS

Pour toute information

Karim SBAI
Directeur Commercial
sbai@afges.com
06 71 31 87 36
01 70 61 48 60

Banque

	01/26	02/26	03/26	04/26	05/26	06/26	07/26	09/26	10/26	11/26	12/26
320K Intégration de l'ESG dans le dispositif de mesure et gestion du risque opérationnel 1 jour • 955 € HT	Nous contacter										
320L Intégration de l'ESG dans le dispositif de mesure et gestion du risque stratégique 1 jour • 955 € HT	Nous contacter										
320M Les controverses en matière ESG - prévention, détection, gestion 1 jour • 955 € HT	Nous contacter										
320N Suivi des engagements ESG et prévention du risque de Greenwashing 3h30 • 720 € HT	Nous contacter										

TECHNIQUES D'AUDIT ET DE CONTRÔLE INTERNE BANCAIRES

TECHNIQUES D'AUDIT BANCAIRES

350 Maîtriser les techniques d'entretien en contrôle et en audit 2 jours • 1842 € HT						4-5					14-15
351 Savoir convaincre par des écrits pertinents dans les fonctions audit-contrôle-risque 1 jour • 955 € HT					26						9
353 Réaliser un audit à distance : les bonnes pratiques 1 jour • 955 € HT											
354 Formuler des recommandations de qualité en contrôle et en audit 1 jour • 955 € HT							1 ^{er}				17
355 Savoir manager une équipe d'audit - inspection 1 jour • 955 € HT					29				2		
356 Internal auditing in banking 2 jours • 1842 € HT						11-12		24-25			

Notre calendrier de formations 2026

TOUTES NOS FORMATIONS INTER SONT RÉALISABLES
EN INTRA, EN ONE-TO-ONE ET EN ANGLAIS

Pour toute information

Karim SBAI
Directeur Commercial
sbai@afges.com
06 71 31 87 36
01 70 61 48 60

Banque

	01/26	02/26	03/26	04/26	05/26	06/26	07/26	09/26	10/26	11/26	12/26
AUDIT DES RISQUES BANCAIRES											
360 Audit du risque opérationnel : évaluer et challenger les dispositifs 1 jour • 955 € HT				8				23			
361 Audit des engagements 2 jours • 1842 € HT						18-19					17-18
362 Audit des activités de marché : techniques et bonnes pratiques 2 jours • 1842 € HT						11-12					10-11
363 Savoir auditer les collectivités territoriales 1 jour • 955 € HT							2		1 ^{er}		
364 Savoir auditer les processus de gouvernance bancaire 2 jours • 1842 € HT					26-27			7-8			
365 Savoir auditer les SEM, HLM, associations 2 jours • 1842 € HT						12			2		
366 Conduire efficacement une mission d'audit interne au sein des établissements financiers 2 jours • 1842 € HT						8-9				23-24	
367 Savoir auditer le risque ESG 2 jours • 1842 € HT			19-20								9-10
368 Savoir auditer la gouvernance et les systèmes d'information 1 jour • 955 € HT				14						5	
369 Savoir auditer la réglementation DORA : exemples de plan d'audit annuel et de méthodologie de réalisation 1 jour • 955 € HT					27					13	
CONTRÔLE INTERNE BANCAIRE											
370 Comprendre les enjeux du dispositif de contrôle interne des établissements financiers 1 jour • 955 € HT						9				25	

Notre calendrier de formations 2026

TOUTES NOS FORMATIONS INTER SONT RÉALISABLES
EN INTRA, EN ONE-TO-ONE ET EN ANGLAIS

Pour toute information

Karim SBAI
Directeur Commercial
sbai@afges.com
06 71 31 87 36
01 70 61 48 60

Banque

	01/26	02/26	03/26	04/26	05/26	06/26	07/26	09/26	10/26	11/26	12/26
371 Savoir mettre en place et piloter un dispositif de contrôle permanent adapté et efficace 2 jours • 1842 € HT				2-3						30/11 - 1 ^{er} /12	
372 Maîtriser l'externalisation de vos activités critiques (third-party risk management): risques, supervision et bonnes pratiques 1 jour • 955 € HT						3				27	
373 Développer des raisonnements adaptés aux enjeux de demain en audit interne 1 jour • 955 € HT		11						17			

MARCHÉS, PRODUITS ET SERVICES FINANCIERS

375 Mathématiques financières et produits financiers 2 jours • 1842 € HT			9-10					17-18			
377 Cash management - Comment optimiser la trésorerie de son entreprise 2 jours • 1842 € HT			19-20						22-23		
378 Acteurs et fonctionnement des principaux marchés financiers 2 jours • 1842 € HT		12-13						14-15			
379 Initiation aux produits dérivés : de la théorie à la pratique 1 jour • 955 € HT				15				18			
380 Les clés de la gestion obligataire : principes, stratégies et gestion des risques 2 jours • 1842 € HT					18-19					5-6	
381 Comprendre et savoir analyser les mécanismes liés à la titrisation 2 jours • 1842 € HT						25-26					7-8
382 Comprendre et savoir gérer les produits de taux 3 jours • 2 539 € HT						17-19					9-11
383 Maîtriser les swaps de taux : principes, usages et gestion des risques 2 jours • 1842 € HT						11-12		7-8			

Notre calendrier de formations 2026

TOUTES NOS FORMATIONS INTER SONT RÉALISABLES
EN INTRA, EN ONE-TO-ONE ET EN ANGLAIS

Pour toute information

Karim SBAI
Directeur Commercial
sbai@afges.com
06 71 31 87 36
01 70 61 48 60

Banque

	01/26	02/26	03/26	04/26	05/26	06/26	07/26	09/26	10/26	11/26	12/26
384 Maîtriser les Covered Bonds : de la structuration à l'évaluation 1 jour • 955 € HT									6		
385 Marchés de change : fondamentaux, produits et gestion des risques 2 jours • 1842 € HT				9-10				21-22			
386 Crédits syndiqués : de l'opportunité client à la structuration du financement 1 jour • 955 € HT				1 ^{er}				28			
905 Capital Investissement : les fondamentaux pour comprendre, analyser et valoriser 2 jours • 1842 € HT					18-19				19-20		

TRAITEMENTS DES OPÉRATIONS ET POST MARCHÉ

390 Post-marché & paiements : maîtriser l'écosystème financier de demain 2 jours • 1842 € HT			12-13						5-6		
391 Les clés du Back-Office titres : expertise, réglementation et nouveaux enjeux 2 jours • 1842 € HT					11-12				15-16		
392 Opérations sur Titres (OST) : Comprendre, maîtriser et sécuriser leur gestion 2 jours • 1842 € HT						8-9			8-9		
393 Le SEPA et les moyens de paiement 2 jours • 1842 € HT			26-27						7-8		
394 Target et infrastructures de paiement 1 jour • 955 € HT			25						15		
395 Swift et les flux de paiement 1 jour • 955 € HT					28				19		
396 Trade finance maîtriser les outils, sécuriser les opérations et accompagner le commerce international 2 jours • 1842 € HT			12-13					14-15			

Notre calendrier de formations 2026

TOUTES NOS FORMATIONS INTER SONT RÉALISABLES
EN INTRA, EN ONE-TO-ONE ET EN ANGLAIS

Pour toute information

Karim SBAI
Directeur Commercial
sbai@afges.com
06 71 31 87 36
01 70 61 48 60

Banque

01/26 02/26 03/26 04/26 05/26 06/26 07/26 09/26 10/26 11/26 12/26

NOUVELLES TECHNOLOGIES, ENJEU DE DONNÉES, RISQUES CYBER ET RÉSILIENCE NUMÉRIQUE

450 Piloter une stratégie marketing digital dans la banque
2 jours • 1842 € HT

Nous contacter

451 Les fondamentaux de la cybersécurité et les risques associés
1 jour • 955 € HT

452 Protection des données personnelles : quelles exigences pour les établissements bancaires et financiers pour se conformer au RGPD ?
1 jour • 955 € HT

453 Savoir exploiter les données dans le cadre d'un audit interne (data analysis)
1 jour • 955 € HT

454 Artificial intelligence Act : enjeux pour les banques de la réglementation européenne sur l'IA
1 jour • 955 € HT

455 Contrats relatifs aux technologies de l'information et de la communication (TIC) : construire votre annexe DORA
3h30 • 720 € HT

N 456 Gouvernance de la sécurité numérique
3h30 • 720 € HT

N 458 Tokenisation et blockchain : innovations et réglementations MICA
1 jour • 955 € HT

459 Audit des algorithmes de l'intelligence artificielle : stratégies, méthodologies et bonnes pratiques IA
1 jour • 955 € HT

460 Gouverner l'intelligence artificielle : de la stratégie à la maturité
1 jour • 955 € HT

Notre calendrier de formations 2026

TOUTES NOS FORMATIONS INTER SONT RÉALISABLES
EN INTRA, EN ONE-TO-ONE ET EN ANGLAIS

Pour toute information

Karim SBAI
Directeur Commercial
sbai@afges.com
06 71 31 87 36
01 70 61 48 60

Assurance

COMPTABILITÉ

	01/26	02/26	03/26	04/26	05/26	06/26	07/26	09/26	10/26	11/26	12/26
COMPTABILITÉ • Comptabilité											
 500/1 Initiation à la comptabilité d'assurance 1 jour • 955 € HT			27					17			
 501/1 Comptabilité d'assurance 2 jours • 1842 € HT				2-3				24-25			
 502 Application des IFRS aux sociétés d'assurance 2 jours • 1842 € HT			23-24						1 ^{er} -2		
 503/2 Opérations en devises des organismes d'assurance 1 jour • 955 € HT						4				12	
504/1 Application d'IFRS 9 à l'assurance 1 jour • 955 € HT				8				30			
505 IFRS 17 – Contrats d'assurance 1 jour • 955 € HT				7				28			
506 Analyse financière des sociétés d'assurances 1 jour • 955 € HT					5				13		
 507/2 Consolidation des groupes d'assurance 2 jours • 1842 € HT					21-22					5-6	
 517 IFRS 17 Contrats d'assurance : approfondissement 1 jour • 955 € HT				13			3		14		
COMPTABILITÉ • Contrôle de gestion											
510 Contrôle de gestion en assurance 2 jours • 1842 € HT			16-17								15-16

Notre calendrier de formations 2026

TOUTES NOS FORMATIONS INTER SONT RÉALISABLES
EN INTRA, EN ONE-TO-ONE ET EN ANGLAIS

Pour toute information

Karim SBAI
Directeur Commercial
sbai@afges.com
06 71 31 87 36
01 70 61 48 60

Assurance

	01/26	02/26	03/26	04/26	05/26	06/26	07/26	09/26	10/26	11/26	12/26
COMPTABILITÉ • Fiscalité de la prévoyance											
515 Fiscalité des opérations d'assurance 1 jour • 955 € HT						25					16
516 Fiscalité de la prévoyance 1 jour • 955 € HT					20					3	
RISK MANAGEMENT ET RÉGLEMENTATION SOLVENCY											
INTRODUCTION AU RISK MANAGEMENT ET À LA RÉGLEMENTATION											
526 Risques opérationnels, conformité et contrôle interne dans l'assurance 2 jours • 1842 € HT			19-20							2-3	
N 527 Règlement de Résilience Opérationnelle Numérique (DORA) et assurance 1 jour • 955 € HT			11					23			
CONNAISSANCES TRANSVERSALES ET PANORAMIQUES DU DISPOSITIF SOLVENCY II											
530 Solvency II : l'essentiel 1 jour • 955 € HT				1 ^{er}					1 ^{er}		
RISQUE OPÉRATIONNEL											
535 Maîtriser le risque opérationnel dans l'assurance 2 jours • 1842 € HT				10-11						17-18	
RISQUE ESG											
306/1 Décryptage principaux des textes réglementaire autour du risque ESG 1 jour • 955 € HT			30					25			
309/1 Stress tests risque ESG (BCE, EBA, ACPR, internes) 1 jour • 955 € HT				10					13		

Notre calendrier de formations 2026

TOUTES NOS FORMATIONS INTER SONT RÉALISABLES
EN INTRA, EN ONE-TO-ONE ET EN ANGLAIS

Pour toute information

Karim SBAI
Directeur Commercial
sbai@afges.com
06 71 31 87 36
01 70 61 48 60

Assurance

	01/26	02/26	03/26	04/26	05/26	06/26	07/26	09/26	10/26	11/26	12/26
311/1 Déploiement d'un dispositif opérationnel de mesure et gestion du risque ESG 3h30 • 685 € HT				16						2	
 314/2 Risque ESG : traitement réglementaire des risques pesant sur la biodiversité 3h30 • 685 € HT					21					10	
540 Risques climatiques et secteur de l'assurance : enjeux et défis 2 jours • 1842 € HT					18-19					19-20	
541 Le risque ESG dans les organismes d'assurance: l'essentiel 1 jour • 955 € HT							1 ^{er}				4
 542 Risque ESG : mise en oeuvre de la CSRD en assurance 1 jour • 955 € HT			17				2	29			
GESTION DES RISQUES ET ÉVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITÉ - PILIER 2											
545 Gouvernance et gestion des risques : les enjeux du pilier 2 de Solvency II 2 jours • 1842 € HT						29-30				26-27	
REPORTING RÉGLEMENTAIRE SOLVENCY II - PILIER 3											
 550/2 Bâtir le bilan économique sous Solvency II 1 jour • 955 € HT					13					4	
 551/2 Produire les états de reporting du pilier 3 de Solvency II 2 jours • 1842 € HT						18-19				16-17	
GOUVERNANCE ET COMPÉTENCES DU CONSEIL											
 560 PAA/A Module 1 • Le marché de l'assurance 3h30 • 720 € HT			12						9		
 561 PAA/A Module 2 • L'information financière et prudentielle d'un organisme d'assurance 3h30 • 720 € HT			26						15		

Notre calendrier de formations 2026

TOUTES NOS FORMATIONS INTER SONT RÉALISABLES
EN INTRA, EN ONE-TO-ONE ET EN ANGLAIS

Pour toute information

Karim SBAI
Directeur Commercial
sbai@afges.com
06 71 31 87 36
01 70 61 48 60

Assurance

	01/26	02/26	03/26	04/26	05/26	06/26	07/26	09/26	10/26	11/26	12/26
 562 PAA/A Module 3 • La gestion des risques d'un organisme d'assurance 3h30 • 720 € HT					22					18	
 563 PAA/A Module 4 • Le cadre réglementaire Solvabilité 2 et les exigences applicables à l'entité 3h30 • 720 € HT					29						2
 564 PAA/A Module 5 • L'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) : processus et rapport au régulateur 3h30 • 720 € HT						5				20	
 565 PAA/A Module 6 • L'efficacité des dispositifs de maîtrise des risques et la mise en œuvre d'une gouvernance et d'un contrôle interne adaptés 3h30 • 720 € HT						12					10
 188 PAB Module 9/7 • Rôle, devoirs et responsabilités d'un administrateur d'organisme d'assurance 3h30 • 720 € HT					22					3	
 189 PAB Module 10/8 • Les différents comités et le rôle du secrétaire du conseil 3h30 • 720 € HT						10				13	
 191 PAB Module 12/9 • Conflits d'intérêt 3h30 • 720 € HT						5				20	
 191A PAB : Module 13-10 • Risques IT (Cyber et Informatique) 3h30 • 720 € HT						2			9		

ACTUARIAT

580 Actuariat pour les non-actuaire 2 jours • 1842 € HT					11-12			21-22			
581 Initiation aux calculs réglementaires du pilier 1 de Solvency II 2 jours • 1842 € HT					28-29					2-3	

Notre calendrier de formations 2026

TOUTES NOS FORMATIONS INTER SONT RÉALISABLES
EN INTRA, EN ONE-TO-ONE ET EN ANGLAIS

Pour toute information

Karim SBAI
Directeur Commercial
sbai@afges.com
06 71 31 87 36
01 70 61 48 60

Assurance

	01/26	02/26	03/26	04/26	05/26	06/26	07/26	09/26	10/26	11/26	12/26
582 Initiation à la réglementation, aux calculs et à la comptabilisation des provisions techniques 2 jours • 1842 € HT						8-9			5-10		
583 Risque de longévité : traitements actuariels 1 jour • 955 € HT						4		25			
584 Introduction à l'actuariat de l'assurance collective prévoyance-santé 2 jours • 1842 € HT						15-16			1 ^{er} -2		
585 Introduction à l'actuariat de l'assurance de personnes 2 jours • 1842 € HT						18-19		28-29			
586 Introduction à l'actuariat de l'assurance de dommages et responsabilité 2 jours • 1842 € HT							9-10		8-9		
588 Audit d'une société d'assurance 2 jours • 1842 € HT					6-7				5-6		

TECHNIQUES D'AUDIT ET CONTRÔLE INTERNE EN ASSURANCE

350 Maîtriser les techniques d'entretien en contrôle et en audit 2 jours • 1842 € HT						4-5					14-15
351 Savoir convaincre par des écrits pertinents dans les fonctions audit-contrôle-risque 1 jour • 955 € HT					26						9
353 Savoir réaliser un audit à distance : les bonnes pratiques 1 jour • 955 € HT	Nous contacter										
354 Formuler des recommandations de qualité en contrôle et en audit 1 jour • 955 € HT							1 ^{er}				17

Notre calendrier de formations 2026

TOUTES NOS FORMATIONS INTER SONT RÉALISABLES
EN INTRA, EN ONE-TO-ONE ET EN ANGLAIS

Pour toute information

Karim SBAI
Directeur Commercial
sbai@afges.com
06 71 31 87 36
01 70 61 48 60

Assurance

	01/26	02/26	03/26	04/26	05/26	06/26	07/26	09/26	10/26	11/26	12/26
355 Savoir manager une équipe d'audit - inspection 1 jour • 955 € HT					29				2		
MARCHÉS, PRODUITS ET ACTEURS DE L'ASSURANCE											
PRODUITS											
590 Fondamentaux des assurances de personnes 2 jours • 1842 € HT				2-3					22-23		
591 La responsabilité civile et les assurances de responsabilité civile 2 jours • 1842 € HT					18-19					9-10	
592 Cadre juridique et fiscal de l'assurance vie 2 jours • 1842 € HT						1 ^{er} -2					14-15
MARCHÉS ET ACTEURS											
595 Découverte et sensibilisation au monde de l'assurance 2 jours • 1842 € HT			26-27					24-25			
596 Risques et assurances des entreprises 2 jours • 1842 € HT					11-12				12-13		
CONFORMITÉ											
600 La conformité et le contrôle interne dans le courtage d'assurance 1 jour • 955 € HT				17						9	
601 Directive distribution en assurance - 7 heures 1 jour • 955 € HT			12					9			
602 Directive distribution en assurance - 15 heures 2 jours • 1842 € HT			23-24					7-8			
603 Loi ECKERT - Prévoyance/Contrats en déshérence 1 jour • 955 € HT				2					7		

Notre calendrier de formations 2026

TOUTES NOS FORMATIONS INTER SONT RÉALISABLES
EN INTRA, EN ONE-TO-ONE ET EN ANGLAIS

Pour toute information

Karim SBAL
Directeur Commercial
sbai@afges.com
06 71 31 87 36
01 70 61 48 60

Assurance

	01/26	02/26	03/26	04/26	05/26	06/26	07/26	09/26	10/26	11/26	12/26
604 LCB/FT dans l'assurance : booster votre dispositif 1 jour • 955 € HT				3					14		
605 Intermédiaires, comment réussir son contrôle ACPR ? 1 jour • 955 € HT				15					20		
606 La conformité dans le secteur de l'assurance 2 jours • 1842 € HT			25-26						8-9		
N 216 Directive crédit consommation et DCC2 3h30 • 727 € HT				16					1 ^{er}		

Notre calendrier de formations 2026

TOUTES NOS FORMATIONS INTER SONT RÉALISABLES
EN INTRA, EN ONE-TO-ONE ET EN ANGLAIS

Entreprise
d'investissement

Pour toute information

Karim SBAI
Directeur Commercial
sbai@afges.com
06 71 31 87 36
01 70 61 48 60

COMPTABILITÉ

	01/26	02/26	03/26	04/26	05/26	06/26	07/26	09/26	10/26	11/26	12/26
700 Gestion et comptabilité des fonds d'investissement 2 jours • 1842 € HT					28-29						10-11
701 Gestion et comptabilité des organismes de titrisation (FCT ET ST) 1 jour • 955 € HT					19						16
702 Se conformer au règlement ANC 2020-07 (modifié le 3 juin 2022) relatif aux comptes annuels des fonds d'investissement 1 jour • 955 € HT			20					18			

GESTION D'ACTIFS

705 Comprendre les fondamentaux de la gestion d'actifs en un jour 1 jour • 955 € HT				15				11			
706 Fondamentaux de la gestion de portefeuille 2 jours • 1842 € HT			9-10							26-27	
707 Pricing obligataire 2 jours • 1842 € HT				7-8							7-8
720 Dispositif prudentiel pour les entreprises d'investissement 1 jour • 955 € HT			19					23			

Notre calendrier de formations 2026

TOUTES NOS FORMATIONS INTER SONT RÉALISABLES
EN INTRA, EN ONE-TO-ONE ET EN ANGLAIS

Pour toute information

Karim SBAI
Directeur Commercial
sbai@afges.com
06 71 31 87 36
01 70 61 48 60

Entreprise
d'investissement

	01/26	02/26	03/26	04/26	05/26	06/26	07/26	09/26	10/26	11/26	12/26
RISQUES DE NON-CONFORMITÉ											
452 Protection des données personnelles : quelles exigences pour les établissements financiers pour se conformer au RGPD ? 1 jour • 955 € HT							1			12	
201 Dispositif de protection de la clientèle et pratiques commerciales bancaires 2 jours • 1842 € HT						4-5		28-29			
204 LCB-FT : Comment mettre en place un dispositif conforme et efficace 1 jour • 955 € HT			19						7		
205 LCB/FT et analyse financière 2 jours • 1842 € HT				13-14				14-15			
206 Lutte contre la corruption et le trafic d'influence : comment mettre en œuvre un programme de conformité efficace (sapin II) 1 jour • 955 € HT			20					24			
207 Enjeux de fraude fiscale (FATCA-CRS) 1 jour • 955 € HT						2			9		
208 Gestion et contrôle des risques de non-conformité en tant que risques bancaires prioritaires 2 jours • 1842 € HT							2-3	24-25			
209 Les enjeux d'abus de marché 1 jour • 955 € HT			26					16			
215 Les fondamentaux de la directive DSP2 et les risques liés 1 jour • 955 € HT			25						2		
725 Savoir gérer les enjeux de conformité dans la gestion d'actifs 1 jour • 955 € HT						29		16			
726 MIFID II : maîtriser la conformité et optimiser la protection client 1 jour • 955 € HT				10						6	
727 DAC 8 : nouvelles obligations fiscales applicables aux prestataires de services sur les crypto-actifs 1 jour • 955 € HT				3				25			

Notre calendrier de formations 2026

TOUTES NOS FORMATIONS INTER SONT RÉALISABLES
EN INTRA, EN ONE-TO-ONE ET EN ANGLAIS

Pour toute information

Karim SBAI
Directeur Commercial
sbai@afges.com
06 71 31 87 36
01 70 61 48 60

Entreprise
d'investissement

	01/26	02/26	03/26	04/26	05/26	06/26	07/26	09/26	10/26	11/26	12/26
RISQUE ESG											
 306/1 Décryptage des principaux textes réglementaires autour du risque ESG 1 jour • 955 € HT			28					25			
 309/1 Stress tests risque ESG (BCE, EBA, ACPR, internes) 1 jour • 955 € HT				10					13		
311/1 Déploiement d'un dispositif opérationnel de mesure et gestion du risque ESG 3h30 • 720 € HT				16						2	
319 La finance durable 1 jour • 955 € HT					28					10	
RISQUE DE TAUX											
735 Instruments financiers audit, gestion et couverture du risque de taux 2 jours • 1842 € HT						15-16				2-3	
TRAITEMENT DES OPÉRATIONS POST-MARCHÉ											
390 Systèmes de règlement/livraison et de paiement 2 jours • 1842 € HT			12-13						5-6		
391 Activités de back-office titres 2 jours • 1842 € HT					11-12				15-16		
392 Caractéristiques et fonctionnement des opérations sur titres (OST) 2 jours • 1842 € HT						8-9			8-9		
MARCHÉ, PRODUITS ET ACTEURS DES MARCHÉS FINANCIERS											
378 Acteurs et fonctionnement des principaux marchés financiers 2 jours • 1842 € HT		12-13						14-15			
379 Initiation aux produits dérivés 1 jour • 955 € HT				15				18			

Notre calendrier de formations 2026

TOUTES NOS FORMATIONS INTER SONT RÉALISABLES
EN INTRA, EN ONE-TO-ONE ET EN ANGLAIS

Pour toute information

Karim SBAI
Directeur Commercial
sbai@afges.com
06 71 31 87 36
01 70 61 48 60

Entreprise
d'investissement

	01/26	02/26	03/26	04/26	05/26	06/26	07/26	09/26	10/26	11/26	12/26
380 Gestion obligataire 2 jours • 1842 € HT					18-19					5-6	
381 Comprendre et savoir analyser les mécanismes liés à la titrisation 2 jours • 1842 € HT						25-26					7-8
382 Produits de taux fermes et dérivés 3 jours • 2539 € HT						17-19					9-11
383 Swaps de taux 2 jours • 1842 € HT						11-12		7-8			
384 Covered bonds 1 jour • 955 € HT									6		
385 Change, swaps et option de change 2 jours • 1842 € HT				9-10				21-22			

TECHNIQUES D'AUDIT ET DE CONTRÔLE INTERNE

TECHNIQUES D'AUDIT

350 Maîtriser les techniques d'entretien en contrôle et en audit 2 jours • 1842 € HT					4-5						14-15
351 Savoir convaincre par des écrits pertinents dans les fonctions audit-contrôle-risque 1 jour • 955 € HT					26						9
353 Savoir réaliser un audit à distance 1 jour • 955 € HT	Nous contacter										
354 Formuler des recommandations de qualité en contrôle et en audit 1 jour • 955 € HT							1				17
355 Savoir manager une équipe d'audit - inspection 1 jour • 955 € HT					29				2		

Notre calendrier de formations 2026

TOUTES NOS FORMATIONS INTER SONT RÉALISABLES
EN INTRA, EN ONE-TO-ONE ET EN ANGLAIS

Pour toute information

Karim SBAI
Directeur Commercial
sbai@afges.com
06 71 31 87 36
01 70 61 48 60

Entreprise
d'investissement

	01/26	02/26	03/26	04/26	05/26	06/26	07/26	09/26	10/26	11/26	12/26
AUDIT DES RISQUES											
360 Savoir auditer le risque opérationnel 1 jour • 955 € HT				8				23			
760 Fonds d'investissement : audit et évaluation 1 jour • 955 € HT				3					9		
367 Savoir auditer le risque ESG 2 jours • 1842 € HT			19-20								9-10
CONTRÔLE INTERNE											
370 Comprendre les enjeux du dispositif de contrôle interne des établissements financiers 1 jour • 955 € HT						9				25	
371 Savoir réaliser et piloter les contrôles permanents 2 jours • 1842 € HT				2-3						30/11 - 01/12	
372 Maîtriser l'externalisation de vos activités critiques (Third-Party Risk Management): risques, supervision et bonnes pratiques 1 jour • 955 € HT						3				27	
710 Comment mettre en place un dispositif de contrôle adapté au sein des sociétés de gestion de portefeuille (SGP) 1 jour • 955 € HT				16						4	
765 Le métier de contrôleur dépositaire d'OPC 2 jours • 1842 € HT				9-10							17-18

Notre calendrier de formations 2026

TOUTES NOS FORMATIONS INTER SONT RÉALISABLES
EN INTRA, EN ONE-TO-ONE ET EN ANGLAIS

Pour toute information

Karim SBAL
Directeur Commercial
sbai@afges.com
06 71 31 87 36
01 70 61 48 60

Fintech

	01/26	02/26	03/26	04/26	05/26	06/26	07/26	09/26	10/26	11/26	12/26
N 458 Tokénisation et blockchain : innovations et réglementations MICA 1 jour • 955 € HT			9-10			29-30				3-4	
451 Les fondamentaux de la cybersécurité et les risques associés 1 jour • 955 € HT						5		14			
212 Sanctions internationales et embargos 1 jour • 955 € HT			27					16			
285 DORA : quelles exigences, quels impacts pour votre organisation et comment vous y préparer ? 1 jour • 955 € HT				2		23			1 ^{er}		
123 Comptabilisation des jetons et actifs numériques - Détenion, émission, conservation 1,5 jour • 1329 € HT				7-8						9-10	
203 Maîtriser les fondamentaux des enjeux RSE pour le secteur bancaire et assurantiel 1 jour • 955 € HT				15					8		
293 Mesure et gestion du risque de liquidité (LCR, NSFR, ALMM) 1 jour • 955 € HT						15				30	
206 Lutte contre la corruption et le trafic d'influence : comment mettre en œuvre un programme de conformité efficace (SAPIN II) 1 jour • 955 € HT			20					24			
201 Dispositif de protection de la clientèle et pratiques commerciales bancaires 2 jours • 1842 € HT						4-5		28-29			
124 Aspects comptables, réglementaires et prudentiels des établisse- ments de paiement et des établissements de monnaie électronique 2 jours • 1842 € HT			12-13						1 ^{er} -2		
393 Le SEPA et les moyens de paiement 2 jours • 1842 € HT			26-27						7-8		

Notre calendrier de formations 2026

TOUTES NOS FORMATIONS INTER SONT RÉALISABLES
EN INTRA, EN ONE-TO-ONE ET EN ANGLAIS

Fintech

Pour toute information

Karim SBAI
Directeur Commercial
sbai@afges.com
06 71 31 87 36
01 70 61 48 60

	01/26	02/26	03/26	04/26	05/26	06/26	07/26	09/26	10/26	11/26	12/26
282 Savoir réaliser et piloter la cartographie des risques pour faciliter l'anticipation 1 jour • 955 € HT						5				26	
279 Savoir appréhender et maîtriser les enjeux liés aux risques opérationnels : focus sur les nouvelles obligations CRR3/CRD6 2 jours • 1842 € HT						1 ^{er} - 2				23-24	
291 Gestion actif/passif (ALM) : l'essentiel 2 jours • 1842 € HT			30-31					28-29			17-18
276 Lutte anti-fraude : guide opérationnel 1 jour • 955 € HT						3				25	
452 Protection des données personnelles : quelles exigences pour les établissements bancaires et financiers pour se conformer au RGPD ? 1 jour • 955 € HT							1 ^{er}			12	
110 IFRS pour entreprises des secteurs bancaires et financiers 1 jour • 955 € HT			18						5		
204 LCB/FT : comment mettre en place un dispositif conforme et efficace 1 jour • 955 € HT			19						7		

Notre calendrier de formations 2026

TOUTES NOS FORMATIONS INTER SONT RÉALISABLES
EN INTRA, EN ONE-TO-ONE ET EN ANGLAIS

Pour toute information

Karim SBAI
Directeur Commercial
sbai@afges.com
06 71 31 87 36
01 70 61 48 60

Entreprise

COMPTABILITÉ

904 Initiation à la comptabilité générale
2 jours • 1842 € HT

01/25	02/25	03/25	04/25	05/25	06/25	07/25	09/25	10/25	11/25	12/25
		26-27					17-18			

ANALYSE FINANCIÈRE

900 Initiation à l'analyse des comptes de l'entreprise
2 jours • 1842 € HT

901 Maîtriser et analyser les comptes de l'entreprise
2 jours • 1842 € HT

902 Analyse financière des établissements de crédit
2 jours • 1842 € HT

903 Impacts des IFRS dans l'analyse financière des corporates
1 jour • 955 € HT

905 Capital Investissement : les fondamentaux pour comprendre,
analyser et valoriser
2 jours • 1842 € HT

N 906 Maîtriser la valorisation d'entreprises : méthodes, risques
et enjeux stratégiques
2 jours • 1842 € HT

N 907 Analyse financière - niveau Expert
1 jour • 955 € HT

N 908 Analyse crédit des états financiers consolidés
2 jours • 1842 € HT

N 909 Modéliser un business plan pour calibrer une dette soutenable
2 jours • 1842 € HT

N 910 Réussir un LBO : comprendre, financer et sécuriser son opération
2 jours • 1842 € HT

01/25	02/25	03/25	04/25	05/25	06/25	07/25	09/25	10/25	11/25	12/25
			7-8				28-29			
					15-16			12-13		
				18-19			10-11			
			17				9			
				18-19				19-20		
		12-13			29-30					
	20				24			13		
		16-17					21-22			
	19-20				29-30				19-20	
				11-12					5-6	

Certificat d'expertise en comptabilité bancaire et risques comptables

16
JOURS

Pour toute information

Karim SBAI
Directeur Commercial
sbai@afges.com
06 71 31 87 36
01 70 61 48 60

1. Objectif du parcours/certificat

Le métier de comptable de banque présente des spécificités mises en exergue par des formations et des ouvrages dédiés depuis de très nombreuses années. Or, aucun certificat ne vient sanctionner les compétences acquises dans ce métier. Pour remédier à cette lacune, trois entités se sont regroupées pour mettre en place un certificat d'expertise de comptabilité bancaire sur 16 jours.

1.1. Un Certificat mis en place par trois partenaires

Pour assurer la qualité et la transparence de cet examen, trois partenaires se sont regroupés.

- CNAM-INTEC (Institut National des Techniques Économiques et Comptables du Conservatoire National des Arts et Métiers). Son rôle est notamment :
 - De valider le contenu de la formation, les épreuves, la grille de notation, le profil des candidats et des enseignants.
 - D'organiser l'examen.
 - De délivrer les certificats.
- ADICEF. Avec une centaine de membres, l'ADICEF regroupe les représentants des principaux établissements de crédit de la place. Elle compte parmi ses membres des professionnels fortement engagés dans les processus d'élaboration des règles comptables de l'IASB intervenant dans les groupes de travail internationaux, européens et français. Son rôle est notamment :
 - D'exprimer les besoins de la profession.
 - De définir le contenu minimal des connaissances que doit acquérir un comptable de banque, sorte de « cahier des charges ».
- AFGES, dont le rôle est notamment :
 - De traduire les besoins de la profession en termes de modules de formations cohérents, pédagogiques et opérationnels.
 - De mettre en œuvre les formations.
 - De proposer les épreuves d'examen et la grille de notation.

2. Participants

Pour permettre à un large éventail de candidats de présenter l'examen, les conditions sont relativement souples. Les conditions minimales sont les suivantes :

- Être titulaire d'un BTS comptable, DUT, DEA, DECG ou équivalent et avoir au moins une année d'expérience dans le service comptable d'un établissement de crédit ou d'une entreprise d'investissement.
- Ou d'une expérience de huit ans dans le service comptable d'un établissement de crédit ou d'une entreprise d'investissement et sur examen de dossier.
- Ou par le biais de la validation des acquis de l'expérience.

3. Comment préparer cet examen ?

Pour réussir cet examen, il est proposé une solution souple, adaptée aux différentes situations, offrant une grande liberté.

- Le parcours le plus simple est de suivre le cycle certifiant. À l'issue de ce parcours, un examen est organisé (sur la dernière demi-journée).
- Pour les professionnels qui ne peuvent s'absenter sur une période aussi longue, il est possible de suivre ces différentes formations à la carte, en toute liberté, car Afges les organise régulièrement tout au long de l'année.

4. Thèmes

Voir tableau ci-dessous.

5. Tarifs

- Cycle complet de 16 jours y compris l'examen : 10 050,00 € HT dont 1000 € de frais d'examen exonérés de TVA.
- Révision, préparation, entraînement et passage de l'examen : 3 539 € HT dont 1000 € de frais d'examen exonérés de TVA.
- Parcours personnalisé : révision, préparation, entraînement et examen : 3 539 € HT + formations au choix au prix catalogue avec une réduction de 10 %.

6. Validation du certificat

- Examen écrit : QCU, questions ouvertes, exercices de comptabilisation.



Certificat d'expertise en comptabilité bancaire et risques comptables

Pour toute information

Karim SBAI
Directeur Commercial
sbai@afges.com
06 71 31 87 36
01 70 61 48 60

Thèmes

Réf.	Titre des formations	Prix HT catalogue	Nbre jours
101	Comptabilité bancaire : opérations classiques	1842 €	2
103	Comptabilité des titres et autres non-dérivés	1842 €	2
105	Comptabilité des produits dérivés	2539 €	3
130	Consolidation des comptes : l'essentiel	1842 €	2
136	Mise en œuvre des contrôles comptables bancaires	955 €	1
165	Fiscalité bancaire : l'essentiel	955 €	1
340	Reporting réglementaire et prudentiel : l'essentiel	1842 €	2
116	Révision, préparation et entraînement à l'examen	2539 €	2,5
117	Examen CNAM	1000 €	0,5

Retrouvez le programme détaillé
et les dates de session
sur les formations p. 70

Certificat d'expertise en contrôle comptable des sociétés d'assurance

7,5
JOURS

Pour toute information

Karim SBAI
Directeur Commercial
sbai@afges.com
06 71 31 87 36
01 70 61 48 60

1. Objectif du parcours/certificat

Le certificat d'expertise en contrôle comptable des sociétés d'assurance a pour but de former les contrôleurs comptables intervenant au sein des groupes d'assurance ou de bancassurance aux spécificités comptables et prudentielles de l'assurance et aux contrôles de 1^{er} et de 2^e niveau.

Cette formation doit permettre aux candidats de s'assurer de la conformité des enregistrements comptables et du reporting financier et prudentiel dans les trois référentiels suivants : normes françaises, IFRS et Solvabilité 2.

2. Participants

- 3 ans d'expérience en contrôle comptable.
- Bac +3.
- Entretien de validation des acquis et de l'expérience, si les deux premières conditions ne sont pas remplies.

3. Thèmes

Voir tableau ci-contre.

4. Tarifs

- 2 modules :
 - ▶ Module 1 ou essentiel
 - ▶ Module 2 ou approfondissement
- Cycle complet de 6+7 jours y compris l'examen :
 - ▶ **Module 1** > 6 jours > 4 416,00 € HT
 - ▶ **Module 2** > 7,5 jours 5 615,00 € HT

5. Validation du certificat

- Examen écrit : QCU, questions ouvertes, exercices de comptabilisation.

Certificat d'expertise en contrôle comptable des sociétés d'assurance

Thèmes

Module 1 > 6 jours > 4 416,00 € HT

Réf.	Titre des formations	Prix HT catalogue	Nbre jours
500/1	Initiation à la comptabilité d'assurance	955 €	1
501/1	Comptabilité d'assurance	1842 €	2
502	Application des IFRS à l'assurance	1842 €	2
508/1	Préparation examen	955 €	0,5
509/1	Examen	500 €	0,5

Retrouvez le programme détaillé et les dates de session sur les formations p. 343

Module 2 > 7,5 jours > 5 615,00 € HT

Réf.	Titre des formations	Prix HT catalogue	Nbre jours
550/2	Bâtir le bilan économique sous Solvency II	955 €	1
507/2	Consolidation des groupes d'assurance	955 €	1
503/2	Opérations en devises des organismes d'assurances	955 €	1
551/2	Produire les états de reporting du pilier 3 de Solvency II	1842 €	2
515	Fiscalité des opérations d'assurance	955 €	1
508/1	Préparation examen	955 €	0,5
509/1	Examen	500 €	0,5

Retrouvez le programme détaillé et les dates de session sur les formations p. 343

Certificat d'expertise en traitement prudentiel Bâle III et sa finalisation

18
JOURS

Pour toute information

Karim SBAL
Directeur Commercial
sbai@afges.com
06 71 31 87 36
01 70 61 48 60

1. Objectif du parcours/certificat

- Certifier la compétence en réglementation Bâle III des professionnels de toutes les fonctions bancaires impactées par la réglementation prudentielle.
- Faciliter la compréhension du risk management, de la réglementation prudentielle Bâle III et de son lien avec l'approche normative comptable.
- Fournir les clés permettant de déployer opérationnellement la réglementation prudentielle au sein des établissements bancaires.
- Préparer les opérationnels aux différents changements réglementaires à venir.

2. Participants

- Fonctions de contrôle (middle et back office).
- Risk management.
- Reporting financier et réglementaire.
- Audit et inspection (interne et externe).
- Services comptables et financiers.
- Communication financière.
- Superviseurs externes.
- Fonctions de direction.

3. Thèmes

- Voir ci-contre.

4. Validation du certificat

- QCU.
- Cas pratiques.
- Exercices.
- Oral.

5. Tarifs

Cycle complet de 18 jours y compris l'examen : 12 277,00 €.

Certificat d'expertise en traitement prudentiel Bâle III et sa finalisation

18
JOURS

Thèmes

Réf.	Titre des formations	Prix HT catalogue	Nbre jours
240	Bâle III (CRR, CRR2, CRDIV, CRDV) : l'essentiel	955 €	1
255	Bâle III CRR/ CRR, CRDIV, CRDV : fonds propres et ratio de levier	955 €	1
260	Bâle III (CRR, CRR2, CRDIV, CRDV), fondamentaux du risque de crédit	1842 €	2
278	Mesure et gestion des risques opérationnels	1842 €	2
271	Mesure, gestion et réglementation des risques de marché	2 539 €	3
293	Mesure et gestion du risque de liquidité (LCR, NSFR, ALMM)	955 €	1
262	Mesure et gestion du risque de contrepartie et les différents ajustements de valeurs XVA	955 €	1
294	Mesure et gestion de l'IRRBB	692 €	0,5
300	Mesure et gestion du risque de concentration - Grands risques (larges exposures)	692 €	0,5
325	Bâle III (CRR, CRR2, CRD IV, CRD V) Pilier 2 : ICAAP, Stress tests	1842 €	2
321	Dispositif de résolution (BRRD1, BRRD2, CRR2) et ratios TLAC/MREL	955 €	1
305/1	Le risque ESG : l'essentiel	955 €	1
244	Bâle III et sa finalisation et CRR3 : synthèse des principales mesures	692 €	0,5
328	Préparation examen	955 €	1
329	Oral	500 €	1 heure

Retrouvez le programme détaillé et les dates de session sur les formations p. 168

Certificat Risques ESG

6+7+7
JOURS

Pour toute information

Karim SBAL
Directeur Commercial
sbai@afges.com
06 71 31 87 36
01 70 61 48 60

1. Objectif du parcours/certificat

Niveau 1

- Avoir une maîtrise des enjeux autour du risque ESG, des différentes notions associées et des impacts associés. Connaître les actions menées par les autorités publiques en vue d'un meilleur encadrement du risque ESG.
- Maîtriser la taxonomie ESG.
- Appréhender les évolutions futures du cadre prudentiel relatives au risque ESG.
- Connaître et comprendre les attentes du régulateur en matière de risque ESG.
- Avoir les clés pour intégrer les critères ESG dans la politique d'octroi de crédit.
- Appréhender les contraintes opérationnelles liées à la mise en oeuvre d'un dispositif opérationnel de mesure et de gestion du risque ESG.
- Avoir un aperçu de la feuille de route d'implémentation et du calendrier.

Niveau 2

- Acquérir un niveau d'expertise sur les différents sujets et enjeux autour du risque ESG.
- Avoir une vision complète de différents développements réglementaires à venir et avoir les clés pour anticiper les difficultés de mise en oeuvre.
- Avoir une connaissance très opérationnelle des différents reportings, templates autour des publications ESG.
- Avoir les clés permettant de mettre en oeuvre une stratégie de données ESG robuste.
- Connaître l'évolution des produits financiers dédiés à la finance durable et avoir les clés pour bâtir une stratégie commerciale ou d'allocation d'actifs.
- Connaître les évolutions à venir sur les exigences réglementaires pilier 1 des banques afin de favoriser l'intégration du risque ESG.

Niveau 3

- Comprendre les exigences du régulateur autour du risque de greenwashing (écoblanchiment), de MIF 2 en lien avec la Finance durable et la mise en place des plans de transitions climatiques bancaires.
- Avoir une vision complète de la taxonomie environnementale de l'union Européenne avec le développement des six objectifs environnementaux.
- Avoir les clés pour bâtir une stratégie de mise en oeuvre des exigences de publication ESG en s'appuyant sur les meilleures pratiques de place.
- Connaître les aspects clés pour mettre en place les exigences en matière de gouvernance : gestion du risque de conduite, fit& proper.

2. Participants

- Comptables, contrôleurs de gestion, gestionnaires des risques, inspecteurs, auditeurs internes, trésoriers.
- Responsables financiers, responsables des fonctions ALM et Risques. Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.
- Superviseurs, auditeurs externes, consultants.

4. Validation du certificat

- Série de quizz notés de 10 questions à chaque module.

5. Tarifs

- Cycle complet de 20 jours : 13 918,00 € HT.

Certificat Risques ESG

Réf.	Titre des formations	Prix HT catalogue	Nbre jours
Niveau 1 > 6 jours > 4 310,00 €			
305/1	Le risque ESG : l'essentiel	955 €	1
306/1	Décryptage principaux textes réglementaire autour du risque ESG	955 €	1
307/1	ITS P3 ESG et taxonomie pour les établissements de crédit	955 €	1
308/1	Politique d'octroi de crédit et critères ESG	955 €	1
309/1	Stress tests risque ESG (BCE EBA ACPR internes)	955 €	1
310/1	Intégration du risque ESG dans le pilier II (SREP ICAAP ILAAP RAF)	692 €	0,5
311/1	Déploiement d'un dispositif opérationnel de mesure et gestion du risque ESG	692 €	0,5
Niveau 2 > 7 jours > 4 677,00 €			
312/2	Risque ESG - Mise en œuvre et analyse du reporting extra financier CSRD	955 €	1
313/2	Risque ESG - Règlement SFDR	955 €	1
314/2	Risque ESG : traitement réglementaire des risques pesant sur la biodiversité	955 €	1
315/2	Risque ESG - Taxonomie sociale	955 €	1
316/2	Panorama des produits financiers financiers verts - Obligations et prêts verts, sociaux ou liés à des indicateurs de durabilité	955 €	1
317/2	Collecte et traitement des données	955 €	1
318/2	Intégration du risque ESG dans les exigences fonds propres Pilier 1	955 €	1
Niveau 3 > 7 jours > 4 931,00 €			
320/A	Mesure et gestion du risque de greenwashing	955 €	1
320/B	Risque ESG-MIF 2 en lien avec la Finance Durable	955 €	1
301	Taxonomie environnementale de l'UE	955 €	1
302	Mise en place des plans de transition climatiques bancaires	955 €	1
303	Stratégie de mise en œuvre des exigences de reporting de publication ESG	1842 €	2
192	Fit & Proper : les nouveaux critères d'aptitude des administrateurs et des titulaires de fonction clés	692 €	0,5
193	Mesure et gestion du risque de conduite	692 €	0,5

Retrouvez le programme détaillé et les dates de session sur les formations p. 237

Certificat reporting réglementaire bancaire – Comment produire, sécuriser et piloter les reportings réglementaires européens

12
JOURS

Pour toute information

Karim SBAL
Directeur Commercial
sbai@afges.com
06 71 31 87 36
01 70 61 48 60

1. Objectifs

- Savoir appréhender l'ensemble des reportings réglementaires, en comprendre la logique bâloise et la relier aux états prudentiels à produire.
- Savoir renseigner les différents états et organiser la production d'un arrêté prudentiel, y compris dans des contextes multi-sites dans des délais contraints.
- Savoir mettre en place et réaliser des contrôles permanents et périodiques adaptés.
- Savoir exploiter des outils innovants (data governance, DQ metrics, IA pour contrôles et narratifs) afin d'améliorer qualité, cohérence et efficacité des productions.

2. Participants

- Risk Management, finance, Middle office, Product Control, Normes, Audit sur les fonctions production, Data office, Contrôle interne.
- Cabinets de conseil et d'audit en banque (chefs de projet MOA/MOE, data consultants).
- Commissaires aux comptes.

3 Thèmes

- Le certificat est construit autour de 2 modules

Maitrise des reportings réglementaires de 7 jours sur les fondamentaux des réglementations bancaires (Bâle III, COREP FINREP ANACREDIT, RUBA, SURFI, Pilier III).

Maitrise des processus de production de 5 jours sur la maîtrise opérationnelle des processus de production, la gestion des projets de reportings réglementaires, l'anticipation des futures réglementations autour des reportings réglementaires.

4. Validation du certificat

- Chaque bloc peut être suivi séparément.
- Un certificat est délivré après la validation de chaque bloc et le certificat complet est délivré après la complétion des deux blocs.

5. Tarifs

- Cycle complet de 12 jours : 7832 € HT
- Maitrise des reportings réglementaires : 4584 € HT.
- Maitrise des processus de production : 3248 € HT.

Certificat reporting réglementaire bancaire – Comment produire, sécuriser et piloter les reportings réglementaires européens

Thèmes

Réf.	Titre des formations	Prix HT catalogue	Nbre jours
Module 1 > Maîtrise des reportings réglementaires 7 jours > 4 584,00 €			
340	Reporting réglementaire et prudentiel : l'essentiel	1842 €	2
330	Bâle III (CRR II, CRDV) : Déploiement du pilier III au sein des banques	955 €	1
307/1	ITS EBA et Pilier III ESG	955 €	1
346	COREP IRRBB	955 €	1
339	Reportings (RUBA / Protide / BDP / Anacredit)	1842 €	2
Niveau 2 > Maîtrise des processus de production 5 jours > 3 248,00 €			
347	Gérer de manière efficace un arrêté (production & gouvernance)	1842 €	2
348	Réussir les projets de mise en place de nouveaux reportings réglementaires (COREP, FINREP, ANACREDIT, RUBA, PILIER 3, ESG))»	1842 €	2
349	Anticiper et transformer la production des reportings réglementaires (corep, finrep, anacredit, ruba, pilier 3, esg))»	955 €	1

Retrouvez le programme détaillé
et les dates de session
sur les formations p. 225

Parcours administrateurs organismes bancaires

7
JOURS

Pour toute information

Karim SBAI
Directeur Commercial
sbai@afges.com
06 71 31 87 36
01 70 61 48 60

1. Objectif du parcours/certificat

- De plus en plus d'informations sont portées à la connaissance des organes délibérants et le périmètre des risques s'élargit. Les attentes vis-à-vis du Conseil se renforcent. Dans ce contexte, la compétence devient un critère important dans le choix de l'administrateur. Par ailleurs, les responsabilités de ses membres se renforcent au regard notamment de l'implication dans la détermination du niveau de tolérance au risque de l'établissement, c'est-à-dire le niveau de prise de risque qu'il accepte en fonction du profil de risque de la banque. Cela suppose de disposer d'une bonne connaissance des principaux mécanismes et enjeux de la banque, des composantes essentielles de la réglementation et de développer le jugement nécessaire à l'appréciation de l'efficacité des dispositifs de maîtrise des risques.

2. Participants

- Dirigeants effectifs.
- Membres d'un organe social appelés à exercer des fonctions de membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou de tout autre organe exerçant des fonctions équivalentes d'un établissement assujéti.

3. Thèmes

- 1. Les marchés bancaires et financiers.
- 2. Interpréter l'information financière d'une institution surveillée, identifier les problèmes clés en fonction de cette information et les contrôles et mesures appropriés.
- 3. Le cadre réglementaire et les exigences applicables à l'entité.
- 4. La planification stratégique et la compréhension de la stratégie d'affaires ou du plan d'affaires d'un établissement de crédit et sa réalisation.
- 5. Evaluer l'efficacité des dispositifs de maîtrise d'un établissement de crédit, créer une gouvernance et une surveillance des contrôles adaptées.

- 6. Rôle, devoirs et responsabilités d'un administrateur.
- 7. Les différents comités et le rôle du secrétaire du conseil.

4. Validation du certificat

- Série de quizz notés de 10 questions à chaque module.

5. Tarifs

- Cycle complet : 7 056,00 € HT.

Parcours administrateurs organismes bancaires

Thèmes

Réf.	Titre des formations	Prix HT catalogue	Nbre jours
180 PAB	Module 1: Les marchés bancaires et financiers	720 €	0,5
181 A PAB	Module 2A : Interpréter l'information financière d'une institution surveillée, identifier les problèmes clés en fonction de cette information et les contrôles et mesures appropriés	720 €	0,5
181 B PAB	Module 2B : Comptabilité et audit	720 €	0,5
182 PAB	Module 3 : La gestion des risques (identification, évaluation, suivi, contrôle et atténuation des principaux types de risques d'un établissement soumis à la surveillance prudentielle)	720 €	0,5
183 PAB	Module 4 : Le cadre réglementaire et les exigences applicables à l'entité	720 €	0,5
184 PAB	Module 5 : La planification stratégique et la compréhension de la stratégie d'affaires ou du plan d'affaires d'un établissement de crédit et sa réalisation	720 €	0,5
185 PAB	Module 6 : Efficacité des dispositifs de maîtrise au sein d'un établissement assujéti au service d'une gouvernance et d'une surveillance des contrôles adaptés	720 €	0,5
186 PAB	Module 7 : LCB/FT pour membres du conseil	720 €	0,5
187 PAB	Module 8 : maîtrise des risques liés au climat et à l'environnement (risque ESG)	720 €	0,5
188 PAB	Module 9/7 : Rôle, devoirs et responsabilités d'un administrateur de banque et d'assurance	720 €	0,5
189 PAB	Module 10/8 : Les différents comités et le rôle du secrétaire du conseil	720 €	0,5
190 PAB	Module 11 : Appétit aux risques pour membres du conseil	720 €	0,5
191 PAB	Module 12/9 : Conflits d'intérêts	720 €	0,5
191A PAB	Module 13-10 Risques IT (Cyber et Informatique)	720 €	0,5

Retrouvez le programme détaillé
et les dates de session
sur les formations p. 124

Parcours administrateurs organismes d'assurance

5
JOURS

Pour toute information

Karim SBAI
Directeur Commercial
sbai@afges.com
06 71 31 87 36
01 70 61 48 60

1. Objectif du parcours/certificat

- De plus en plus d'informations sont portées à la connaissance des organes délibérants et le périmètre des risques s'élargit. Les attentes vis-à-vis du Conseil se renforcent. Dans ce contexte, la compétence devient un critère important dans le choix de l'administrateur. Par ailleurs, les responsabilités des administrateurs se renforcent au regard notamment de l'implication dans la détermination du niveau de tolérance au risque de l'établissement, c'est-à-dire le niveau de prise de risque qu'il accepte en fonction du profil de risque de l'organisme d'assurance. Cela suppose de disposer d'une bonne connaissance des principaux mécanismes et enjeux liés à l'activité d'assurance, des composantes essentielles de la réglementation et de développer le jugement nécessaire à l'appréciation.

2. Participants

- Dirigeants effectifs.
- Membres d'un organe social appelés à exercer des fonctions de membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou de tout autre organe exerçant des fonctions équivalentes dans un établissement assujéti.

3. Thèmes

- 1. Le marché de l'assurance (acteurs, organisation du marché, risques spécifiques).
- 2. L'information financière et prudentielle d'un organisme d'assurance (identifier les enjeux clés, savoir analyser les comptes, en déduire les points de vigilance et de contrôle).
- 3. Le cadre réglementaire Solvabilité 2 et les exigences applicables à l'entité.
- 4. L'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) : processus et rapport au régulateur.

- 5. L'efficacité des dispositifs de maîtrise des risques et la mise en oeuvre d'une gouvernance et d'un contrôle interne adaptés.
- 6. Rôle, devoirs et responsabilités d'un administrateur d'organisme d'assurance.
- 7. Les différents comités et le rôle du secrétaire du conseil.
- 8. Conflits d'intérêt.

4. Validation du certificat

- Série de quizz notés de 10 questions à chaque module.

5. Tarifs

- Cycle complet de 5 jours : 5 040,00 € HT.

Parcours administrateurs pour les organismes d'assurance

Thèmes

Réf.	Titre des formations	Prix HT catalogue	Nbre jours
560 PAA/A	Module 1: Le marché de l'assurance	720 €	0,5
561 PAA/A	Module 2 - L'information financière et prudentielle d'un organisme d'assurance	720 €	0,5
562 PAA/A	Module 3 - La gestion des risques d'un organisme d'assurance	720 €	0,5
563 PAA/A	Module 4 - Le cadre réglementaire Solvabilité 2 et les exigences applicables à l'entité	720 €	0,5
564 PAA/A	Module 5 - L'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) : processus et rapport au régulateur.	720 €	0,5
565 PAA/A	Module 6 - L'efficacité des dispositifs de maîtrise des risques et la mise en œuvre d'une gouvernance et d'un contrôle interne adaptés	720 €	0,5
188 PAB	Module 9/7 - Rôle, devoirs et responsabilités d'un administrateur d'organisme d'assurance	720 €	0,5
189 PAB	Module 10/8 - Les différents comités et le rôle du secrétaire du conseil	720 €	0,5
191 PAB	Module 12/9 - Conflits d'intérêt	720 €	0,5
191A PAB	Module 13-10 Risques IT (Cyber et Informatique)	720 €	0,5

Retrouvez le programme détaillé et les dates de session sur les formations p. 376

Afges en bref

Créé en 1986 par des experts de la comptabilité bancaire, l'AFGES est un acteur majeur de la formation bancaire en France, ciblant le monde de la finance et de l'assurance. Plus de 120 animateurs, experts reconnus et passionnés par la formation professionnelle assurent des formations chez nos clients, en visio-conférence et dans nos salles dédiées équipées des dernières technologies interactives, à deux pas de la Place de l'Étoile à Paris.

Nos atouts

L'AFGES, une expertise reconnue :

- Une connaissance approfondie du terrain.
- Une anticipation permanente de la demande du marché de la formation.
- À la pointe de l'information et de l'actualité comptable et réglementaire.
- Des ouvrages de référence rédigés par nos animateurs et nos associés.

L'AFGES : une réponse réfléchie aux spécificités des métiers de la banque, des institutions financières et de l'assurance.

- Développement de 10 certifications :
 - 2011 – Certificat d'expertise en comptabilité bancaire et risques comptables.
 - 2015 – Certificat d'expertise en contrôle bancaire comptable.
 - 2016 – Certificat d'expertise en contrôle comptable des sociétés d'assurances.
 - 2020 – Certificat d'expertise en traitement prudentiel Bâle III et sa finalisation.
 - 2020 – Certificat Executive Master : banque, contrôles et régulation (Dauphine).
 - 2020 – Parcours administrateurs, banques et assurances.
 - 2023 – Certificat risques ESG.
 - 2024 – Certificat Maîtriser les enjeux de la conformité.
 - 2024 – Certificat Analyse financière d'entreprise.
 - 2025 – Certificat Reporting réglementaire bancaire.

L'AFGES, certifié QUALIOPF depuis le 24/02/2020

Le référentiel national QUALIOPF a pour objectif d'attester la qualité du processus mis en œuvre par les prestataires de formation. Il permet une plus grande lisibilité de l'offre auprès des entreprises et des usagers.



Nos chiffres-clés 2025

- Plus de 10 800 apprenants
- 2 071 jours de formation
- Cotation Banque de France G2+



L'AFGES : une équipe compétente, soudée et dynamique

- Priorité : la qualité de nos prestations.
- Respect des délais et du process de nos partenaires.
- Objectif : aller au-delà des 95 % de clients satisfaits.

L'AFGES : un centre de formation à dimension internationale

- Ouverture d'une filiale à l'étranger : Afges Maroc.
- Coordination et organisation de projets de formation à l'étranger.
- Sessions de formation en langue anglaise sur la quasi-totalité des matières.
- Des partenaires dans plusieurs pays du monde : Luxembourg, Algérie et Afrique.

Nos formations

► Notre offre inter

L'AFGES propose une offre catalogue de près de 300 formations **avec une garantie de tenue de session à partir de 2 participants.**

Vous êtes intéressé par une formation mais les dates proposées ne vous conviennent pas ?

Dès lors que vous réunissez deux participants, l'AFGES est en mesure d'ouvrir une nouvelle session sur simple demande de votre part, à la période de votre choix.

Pour toute formation Inter ou Intra, une documentation vous est remise sous format digitalisée avant la session.

Afges en bref

► Notre offre sur-mesure

L'AFGES conçoit des formations sur mesure, adaptées à vos attentes spécifiques. À l'AFGES, l'identification de vos besoins passe par 5 étapes-clés :

- 1 Diagnostic : situation actuelle, objectifs opérationnels, profil des collaborateurs concernés, vos enjeux, vos contraintes.
 - 2 Mise en place de l'ingénierie pédagogique : élaboration d'un déroulé pédagogique extrêmement précis sous la supervision de l'animateur retenu.
 - 3 Organisation logistique de la formation : mise des supports à votre charte graphique si besoin, reprographie des supports, location de salle...
 - 4 Animation de la formation.
 - 5 Évaluation de l'atteinte des objectifs.
- Nos animateurs interviennent aussi bien en France qu'à l'étranger, en français ou en anglais.

► Des formats variés

Vous souhaitez renforcer les compétences de l'un de vos collaborateurs ? L'AFGES vous propose des formations en one-to-one :

- Des formations personnalisées très pointues.
- Des formations en one-to-one sur mesure, synonymes d'une plus grande souplesse par rapport au programme défini.
- Des animateurs rompus à cet exercice de style.

Afges Online Academy

L'Afges a accéléré la digitalisation de son offre. L'Afges Online Academy permet d'assurer la continuité du transfert de connaissances et de bonnes pratiques à distance :

- Formation catalogue en distanciel : toute l'offre de formations Inter en présentiel est désormais disponible à distance en format mixte synchrone. Vous suivez en live (son et image) et interagissez au même titre que les autres participants présents physiquement lors de ces sessions. Retrouvez toutes ces formations sur www.afges.com.

- Visio-conférences : formations courtes thématiques (1h 30 à 2h 00) en live (son et image). Elles sont limitées à 8 participants afin de favoriser au maximum les échanges avec le formateur.
- Vidéo-conférences : retrouvez en vidéo à la demande une sélection de nos formations.
- E-learning & micro-learning : toutes les demandes de formations en intra sont disponibles en distanciel, sous divers formats.

Nos Lives

L'AFGES organise, tout au long de l'année des Lives (webinaires) sur des thèmes d'actualité. Pour vous tenir informés, inscrivez-vous à notre newsletter sur la page d'accueil de notre site (www.afges.com) ou consultez notre rubrique [Actualités](#).

Nos références

Les plus grands noms du secteur bancaire nous font confiance : Banque de France, BPCE, SG, Crédit Agricole, BNPP, ACPR, LBP, CM, HSBC, NSMD... Mais aussi des établissements de crédit, des organismes de financement, des institutions financières publiques parmi lesquelles la Caisse des Dépôts et Consignation, le Crédit national, l'Agence française de développement... Banques étrangères, organes centraux de Belgique, Suisse, Luxembourg, Portugal, Grèce, Maroc, Tunisie, Algérie, Haïti, Liban, Madagascar, Rwanda, Burundi, Cameroun...

Auxquels il convient d'ajouter :

- Des cabinets d'Audit et de Commissariat aux comptes, de conseil et d'organisation.
- Des sociétés de logiciels informatiques telles que SOPRA et MUREX, SAP, Vivéo, ERI bancaire, ...

Pour toute information

Karim SBAI
Directeur commercial
sbai@afges.com
06 71 31 87 36
01 70 61 48 60

Notre organisation

5 responsables de pôle et associés se répartissent l'organisation de nos principaux domaines d'intervention :



Comptabilité et risques comptables

Alain Ghnassia



Prudentiel (Bâle III, CRR, CRD IV)

Evelyn Ngnotué



Audit, risques et contrôle

Béatrice Bon Michel



Assurances

Gaël Léger



Comptabilité et analyse financière des entreprises

Julie Vincent

**Formations garanties
à partir de 2 participants**

Afges en bref

Pour toute information

Karim SBAI
Directeur commercial
sbai@afges.com
06 71 31 87 36
01 70 61 48 60

Location de salles

Vous organisez une session de formation intra entreprise ou une réunion d'équipe et ne disposez pas de salle adéquate ? L'AFGES met à votre disposition des salles de formation spacieuses avec éclairage naturel.

- Pouvant accueillir de 2 à 15 participants.
- Équipées d'écrans LCD interactifs permettant l'enregistrement et la restitution des prises de notes en fin de séance.

- Toutes nos salles sont équipées en visio-conférence et idéales pour des formations à distance.
- Des boissons chaudes (café et thé) ainsi que des jus de fruit et viennoiseries sont à la disposition de vos participants.



Nos associés



Béatrice BON MICHEL

Présidente

Diplômée d'AUDENCIA et d'Études Comptables et Fiscales, Doctorat en sciences de gestion, membre de l'IFACI, de PRMIA et de Kortys Wg Gr.
Contrôle périodique (audit interne) et contrôle permanent, Risque opérationnel dont risque de non-conformité et risque LCB/FT.



Karim SBAÏ

Directeur Général et Directeur commercial



Alain GHNASSIA

Ingénieur de l'École spéciale des travaux publics (ESTP) London Business School Essentials of leadership Programm

Comptabilité bancaire, réglementation bancaire et consolidation.



Evelyne NGNOTUÉ

Ingénieure École Centrale Paris : Option mathématiques appliquées à la finance, SUPELEC (Bâle III, CRR, CRDIV)
Exigence prudentielle.



Gaël LÉGER

MBA École nationale d'Assurance, Management de l'Entreprise d'Assurance, École de Commerce Clermont Ferrand, Option Finance et Contrôle de Gestion.

Comptabilité des Assurances en normes françaises et IFRS, Solvency II, audit comptable et contrôle interne de l'assurance.



Julie VINCENT

Formateur / Enseignant – RNCP, DESS Ingénierie Financière (Master) Analyse financière, gestion de sociétés, Maîtrise Économiste d'entreprises à l'IUP Management et Gestion des Entreprises, DUT Gestion des Entreprises et des Administrations - Section Finance Comptabilité.
Analyse financière.



Badr OUALADI

Cycle Expert métier Conformité (CFPB). CAMS – AML Specialist et AMF. CIA 1, 2, 3 (Formé, non certifié). MBA – Management | Risk | Contrôle – Université Paris Dauphine. PMP (Formé, non certifié). Black-belt Lean Six Sigma. Maîtrise en économie, gestion d'entreprises.

Conformité/Compliance – Audit et contrôle Interne – Management des risques.



Hugues BEAUGRAND

Expert Comptable et Commissaire aux Comptes, membre de l'Ordre des Experts Comptables. Diplômé de l'École Supérieure Libre des Sciences Commerciales Appliquées (ESLSCA).

Comptabilité bancaire, audit et contrôle interne, exigence prudentielle et ALM.



Maxence DUHAYON

DESS Commerce International - EM Strasbourg. Maîtrise Sciences de Gestion (MSG) - IAE de Lille.

Développement commercial



Moulay A. AMAZIRH

Expert Comptable et Commissaire aux Comptes, membre de l'Ordre des Experts Comptables. Diplômé de l'Institut de Préparation aux Affaires, Diplômé de l'Institut d'Études Politiques.



Philippe DARRÉ

Expert Comptable et Commissaire aux Comptes, membre de l'Ordre des Experts Comptables. Diplômé de l'École Supérieure Libre des Sciences Commerciales Appliquées.
Comptabilité bancaire, analyse financière et audit comptable.



Richard MICHAUD

Master 2 Banque - Finance Paris I. Expert communication digitale et réseau.

Réglementation bancaire, intelligence artificielle, fintechs

Notre organisation

Direction



**Béatrice
BON-MICHEL**
Présidente

michel@afges.com
01 70 61 48 60



**Karim
SBAI**
Directeur Général
et Directeur commercial

sbai@afges.com
06 71 31 87 36



**Isabelle
ANTOINE**
Attachée
de direction

antoine@afges.com
06 74 81 00 53

 Une question ? Contactez nous
(du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h) :
01 70 61 48 60 - contact@afges.com

Equipe commerciale



**Raphaël
THIESSART**
Commercial
Grands comptes

r.thiessart@afges.com
06 83 59 05 93



**Maxence
DUHAYON**
Commercial
Grands comptes
Nord et Benelux

duhayon@afges.com
06 01 96 86 93



**Nabila
KERBAB**
Consultante
commerciale

kerbab@afges.com
06 52 82 37 43



**Delphine
LESCURE**
Consultante
commerciale

lescure@afges.com
06 22 46 16 76

Gestion des formations



**Camille
THIESSART**
Responsable équipe
Back Office formation

thiessart@afges.com
06 83 60 06 36



**Mélina
FALEK**
Gestionnaire de
formation INTER

falek@afges.com
01 70 61 48 64
06 83 59 20 11



**Lina
SBAI**
Gestionnaire de
formation INTRA

lsbai@afges.com
01 70 61 48 60
06 83 59 88 13



**Pido MAYALA
BILONGO**
Gestionnaire de
formation INTRA

mayalabilongo@afges.com
01 70 61 48 60
06 83 59 68 45



- Locaux en ERP 5 avec accessibilité à mobilité réduite.
- Référent handicap : [Isabelle Antoine](mailto:Isabelle.Antoine@afges.com)
- Liste des partenaires du territoire auprès de toute personne en situation de handicap : agefiph.fr

Nos intervenants

Yvan ALLIOLI

Associé Fondateur du cabinet APS Risk, ancien Manager de PWC Management Consulting.
Risques Opérationnels, Cartographie des risques, Lutte contre le risque de fraude, Contrôle et Audit Interne, Plan de Continuité d'Activité.

Flavien AMA

Ecole d'ingénieur et spécialisation en mathématiques financières : Ecole polytechnique, Ecole d'application/programme finance quantitative finance en partenariat avec MMMEF master à PARIS 1 La Sorbonne – Ensta Paritech, Licence en mathématiques appliquées – Université de Bordeaux I.
Comptabilité bancaire et opérations de marché, Management des risques de marché, Titrisation.

Pierre ANTOINE

IESEG Lille, Maîtrise Sciences Economiques Paris 2 Assas.
IFRS, Crédits, Cartographie des risques.

Patrick AUTEAU

Diplôme de l'école des cadres du Groupe des Caisses d'Epargne (label HEC), DESS de gestion des PME, Certification IFRS délivrée par l'ESSEC, Diplôme d'expertise comptable.
Comptabilité bancaire et réglementation bancaire.

Gaëlle AZRIA

Expert comptable, Directrice associée Conforméo, Diplômée de l'Institut Supérieur du Commerce de Paris.
Conformité, gestion des risques bancaires, audit et contrôle interne, dispositif de contrôle permanent, comptabilité bancaire et audit comptable.

Hicham BADDAG

Expert-comptable. Certifié CIPA de l'AAOIFI (Bahrein). Certifié CIFE d'Ethica Institute of Islamic Finance (Dubai).
Finance islamique. Exigence prudentielle.

Evelyne BESSEAU

Expert Comptable, Maîtrise Économie Paris II, membre administrateur de l'ADICECEI et enseignant à l'Université (Angers et Rennes) en Comptabilité et audit bancaire.
Comptabilité bancaire.

Jean Philippe BORGIALLO

Maîtrise es Sciences économiques option Finance.
Contrôle permanent et périodique, LCB/FT, Exigence prudentielle, Pilotage financier, ALM, Contrôle de gestion bancaire.

Igor BORGOBELLO

Master 2 Finance, mention « Gestion Financière », Université Paris X. Ecole Nationale des Ponts et Chaussées.
Gestion des risques bancaires financiers et extra-financiers. Analyse financière.

Marie Fleur BOUILLON BONTE

Expert comptable et auditeur, membre de l'Ordre des Experts Comptables et de l'ICAIEV, MBA de gestion option finance, certificat IFRS (ESSEC).
Comptabilité bancaire, Audit comptable, Commissariat aux Comptes des Établissements de Crédit.

David BOYER

Executive MBA HEC, D.E.S.C.F. Maîtrise d'Économie Appliquée, Université Paris 9 Dauphine.
Comptabilité, risques et audit de l'assurance.

Marc BOSVIEUX

Polytech, CFPB, ESSEC, INSEAD, X Exec.
Enjeux RSE, Risque ESG, Data, Green IT, Data Quality, réglementation bancaire, reporting risques.

Mustapha BOUZIZOUA

Diplôme universitaire Conformité LCB-FT, Master 2 Finance ISC et Master 2 GRFI (Gestion des risques financiers), CPGE, spécialisation Économie et Sociale.
LCB/FT.

Xavier BRUGÈRE

DESS Audit et expertise en informatique et techniques numériques, Maîtrise de Sciences de Gestion.
Titrisation.

Véronique BRESSON

MBA Développement Durable & RSE – Business School de Nancy & EM de Strasbourg, DEA de Géomorphologie et de Géographie Physique – Spécialité : risques naturels de l'Université de Paris VII.
Risque ESG, Conformité/Compliance RSE.

Norbert CALIF

Expert-comptable, DSCG ENGDE, école privée de comptabilité et gestion, Master 1 - finance & comptabilité, Master 2 - gestion fiscale
Comptabilité bancaire et opérations de marché, Titrisation.

Gary CANTOR

Expert Comptable (Londres), FCA MBA (Finance & Accounting).
Comptabilité anglo-saxonne, IAS et française, comptes consolidés, analyse financière, fiscalité britannique, contrôle de gestion, privatisation et bourse.

Jean-François CARON

Diplômé de l'Université du Maine en Macroéconomie et conjoncture économique, Certificat Risk Management Assurance (CRMA), Certified International Auditor (CIA), DESCF et DECF.
Contrôle périodique et permanent, Contrôle de gestion.

Charlotte CARTRAY

Master 2 Ingénierie et prévention des risques de l'entreprise, Université Aix-Marseille.
Reporting réglementaire, Bâle III, Etats COREP.

Muriel CATON

MST Trilingue de Sciences Économiques (option Finance), Formation d'Administratrice Indépendante : ESSEC.
Risque ESG, Conformité/Compliance RSE.

Christian CHARLAT

Ingénieur pédagogique, Maîtrise en droit, Diplômé du centre d'études supérieures de banque, INSEAD
Stratégie et marketing digitale.

Anne COPPIN

Maîtrise de Linguistique Sorbonne Paris, DEUG Psychologie CNED, Technique Gestion De Projets CEGOS, Admise au CELSA (VAE) – techniques de communication commerciale.
Conformité et DDA.

Ange CUBEDDU

Cycle Matières Premières et Échanges Internationaux CNAM, Diplôme d'organisateur Informaticien, I.E.S.T.O. CNAM, DESS de gestion des entreprises, I.A.E, Paris, Licence de I.A.E mathématiques, faculté des Sciences de Nice.
Opérations de commerce international.

Anne DEFRENNE-LEROY

Neoma BS (ESC Rouen), Expert-comptable et commissaire aux comptes.
LCB/FT, Contrôle interne, Audit, Cybersécurité, Cartographie des risques.

Hélène DEMOMENT

Préparation d'un doctorat en Gestion-Finance à l'université de Modélisation des taux de change et des produits dérivés, Étude des instruments de couverture face au risque de change - Paris IX-Dauphine, D.E.A. 104 – Finance à l'université de Paris IX-Dauphine, Ingénieur ENSAE – Division CGS (Cadre de Gestion Statistique).
Gestion des risques.

Julien DHIMA

Doctorat en Sciences Économiques et Master Monnaie – Banque – Finance Université Paris 1 – Panthéon – Sorbonne, Maîtrise Monnaie – Finance – Banque Université Paris 2 – Licence en Sciences Économiques.
Exigence prudentielle.

Mourad DHIMDI

Institut Mines – Telecom Business School, Ecole d'ingénieur du Littoral Côte d'Opale (EILCO).
LCB/FT et fraude.

Franck DOMENECH

Diplômé de l'Institut supérieur des affaires et de direction des entreprises à Paris.
Techniques et risques de l'assurance.

Guillaume DOSSMAN

MBA Management, Risques et Contrôle, Université Paris Dauphine-PSL – Paris, ILSC (International Language School of Canada) – Toronto, Maîtrise d'économie Appliquée, Monnaie-Banque, Université Paris Dauphine-PSL – Paris.
Monétique, flux, moyens de paiement SEPA et tarification.

Gilles DREYFUSS

Certification AMF, Cycle d'Expertise Professionnelle Certifié – Expert métiers conformité du CFPB (en cours de formation), Institut Technique de Banque, Maîtrise AES option Banque (IAE Lyon III), Diplôme Universitaire de Droit et pratiques bancaires (IAE Lyon III).
Gestion d'actifs et Services financiers.

Nicolas DUFOUR

Doctorat Comptabilité-Contrôle-Audit – CNAM, Master 2 Assurance-Finance – ENASS, Master 2 Gestion – CNAM, Licence Droit des affaires-Gestion - Paris IX Dauphine.
LCB/FT assurances.

Mireille DURR

Artificial Intelligence in Finance - Centre for Finance Technology & Entrepreneurship, Chartered Institute for Securities & Investment - FCA, Certification AMF, Interalpha Banking Program – INSEAD, Certified Internal Auditor – Validation d'auditeur pour la FED US, DESCF, Technique d'audit, ALM, Risques de marché, Comptabilité bancaire & Contrôle de gestion.

Louis FAYE

INSA Toulouse – Ingénieur en Mathématiques et Modélisation, Université Aix-Marseille 3 – DEUG MIAS.
Exigence prudentielle.

Laurent GAETANI

Certification AMF, SFAF – CIIA (Certified International Investment Analyst), DEA Économétrie option finance quantitative PARIS I, Maîtrise Finance et Économétrie, Paris IX Dauphine.
Analyse financière, LBO, Fusions acquisition, Capital investissement.

David GAGAILLE

HEC : Mastère en management des risques internationaux, ENIT : Ingénieur généraliste (École Nationale d'Ingénieurs de Tarbes).
Conformité / Sécurité Financière.

Antoine GANDOIS

DC DCG et Master 2 Gestion des Entreprises et Organisations Sorbonne Paris Nord en Contrôle Comptabilité Audit.
Reporting Réglementaire Solvabilité II.

David GERARDI

DPECF, Institut Supérieur Européen de Gestion, Bordeaux, DEUG - Licence – maîtrise, Université de Nantes, DESS, Université Montesquieu, Bordeaux IV, Master 2, Université Gustave Eiffel, Paris 12.
Gestion des risques et ALM.

Didier GERBAULT

Ingénieur ESTP, Docteur en sciences physiques Paris VI, Master CAAE de l'IAE de Paris, diplôme généraliste de gestion, option commerce international, Ingénieur Ecole Polytechnique.
Exigence prudentielle et gestion des risques.

Nos intervenants

Isabelle GUIBERT

DESS Finance et Fiscalité Internationales, MBA
Maîtrise des risques, sûreté internationale,
cybersécurité.
*LCB/FT. Protection des données personnelles.
Cash Management. Marchés financiers.
Techniques d'entretien en contrôle et audit.
Communication écrite dans les fonctions
audit/contrôle/risques. Contrôle permanent.
Cartographie des risques.*

Gina GULLA-MENEZ

Informatique d'entreprise. Directrice de
l'Executive Master audit/conseil SI et
cybersécurité Paris-Dauphine.
Audit et contrôle interne. Cybersécurité.

Véronique HAURANT

Maîtrise Sciences de Gestion (MSG) à
l'Université de Paris 1 Panthéon Sorbonne, DESS
de Contrôle de Gestion et Audit à l'IAE de Paris.
Comptabilité bancaire.

Régis HÉLINE

DECS
Reporting réglementaire et prudentiel.

Denis IOZIA

*Techniques d'audit - Cartographie des risques.
Secrétaire général - AMAF. Centre
de la formation et profession bancaire
LCB/FT et compliance.*

Morgan HELLEGOUARCH

Ingenieur IPSA, IAE Université de Paris I.
DESS CAAE-MBA (Certificat d'Aptitude
d'Administration des Entreprises).
LCB/FT. Audit interne.

Henri JACOB

Docteur en mathématiques, mention théorie
des graphes, à l'université de Paris VI, D.E.A.
d'économie monétaire à l'université Paris-
Dauphine, licence d'Histoire à l'Université Paris
I, Économiste de marché.
Exigence prudentielle et gestion des risques.

Sylvie JONAS

Avocate spécialisée en IT, Data protection &
sécurité numérique. Expertise dans la prévention
et la gestion de la cybercriminalité.
Protection des données et Sécurité Numérique.

Manou KOKODOKO

ENSAE-ENSAI - Certification Gestion Actif-Passif
(ALM), Université Paris Dauphine - PSL Research
University - Master of Business Administration, option
Gestion des Risques et contrôle Management
général, pilotage et maîtrise des risques, audit interne
et méthode d'évaluation des risques.
Exigence prudentielle.

Jean-Marie LAY

Expert Comptable, Diplômé de L'ESSEC
(École supérieure des sciences économiques
et commerciales). Activité de conseil Global
Finance Expertise (GFE).
Comptabilité bancaire et exigence prudentielle.

Loïc LEBRUN

EM Lyon, France - Master of Science (MSc) - «
Programme Grande Ecole ». HEC Montréal,
Canada - Bachelor in Business Administration
(B.B.A.).
*Techniques d'entretien d'audit. Rédaction de
rapports d'audits. Contrôle interne et conformité.
Risques opérationnels. Environnement bancaire.*

Aurore LEVRAT

Afges - Formation Banque-Finance - Animatrice
LCB/FT, Conformité, Fatca.

Charaf LOUHMADE

Master 2 Ingénierie & finances à l'École
Polytechnique, Ingénieur diplômé, cycle
d'ingénieur généraliste TELECOM Bretagne,
Licence 3, mathématiques pures et appliquées à
l'Université Bretagne Occidentale, CPGE MPSI/
MP*(M), admis au concours commun Mines-Ponts.
LCB/FT.

Yannick LUCOTTE

Thèse de Doctorat en Sciences Économiques
Magistère de Développement Économique.
Master 2 Recherche Développement
Économique.
Master 2 Professionnel Analyse et Gestion de
Projets. Licence Économique Appliquée.
*Économie monétaire - Environnement bancaire
et prudentiel.*

Lionel MARRON

IMT Atlantique, ESCP Europe : major spécialité
Finance. ROTMAN School of Management ; 2e A
en MBA au Canada.
*Analyse financière des établissements de crédit.
Valorisation d'entreprise.*

Philippe MARTINET

Expert-comptable inscrit au tableau de l'Ordre de
Paris, Diplômé de NEOMA Reims Management
School, Administrateur de l'ADICECEI,
Consultant en systèmes d'information bancaire
et évaluation des produits financiers.
Gestion d'actifs et services financiers.

François MATHÉ

MSTCF, DESECF, DEUTS actuariat - ISUP PARIS
en 2005.
Contrôle de gestion, comptabilité assurance.

Laure MAZZOLENI-ROBIN

DESCAF - Sup de Co Bordeaux (option Finance),
Certification AMF, Certification Administrateur.
Conformité.

Christine MERCURI

Gestion et Administration des Entreprises,
cycle G.A.E, ESC Reims. DESS RH Consultation
et Formation dans les organisations (Paris
Dauphine).
Coach: LKB School of Coaching. Certifiée
Success Insights. Synergologue.
*Management / Management de projet.
Relation client / Techniques de vente / Négociation.
Prise de parole en public / Conduite de réunion.
Formation de formateurs. Coaching individuel et
collectif.*

Christophe MESNARD

MBA de l'ESSEC (1980). DECF (Diplôme d'Études
comptables et Financières 1991).
Analyse financière d'entreprise.

Jane MIGASIUK

Diplôme de l'ICAEW (ACA - équivalent DEC) -
Ernst & Young, Manchester, Royaume Uni,
Licence - B.Sc (Hons) Finance and Accounting -
University of Salford, Royaume Uni.
Audit et contrôle interne, Gestion des risques.

Nicolas MORICEAU GOMEZ

Business Sustainability Management certificate,
University of Cambridge (CISL), UK. Certified
Internal Auditor, The Institute of Internal Auditors.
Bachelor of Law, University of Maine, Le Mans.
Risque ESG.

Olivier MORLET

Master 2 Relations internationales et droit public,
Paris-Assas. Certificat Proficiency Sustainable
Finance Cambridge.
LCB/FT. Fraude.

Arnaud NARCY

DESS Banque, finance et gestion des risques -
Université Paris 13. MSG (Maîtrise de sciences
de gestion) - Université d'Evry. DEUG Économie
et gestion - Université d'Evry.
*Management des risques. Exigence prudentielle et
gestion des risques.*

Marie Caliste NDOUMBE

Master 2 Finance, Management Financier
Niveau DSCG, DECF (Diplôme d'Études
Comptables et Financières). BTS Comptabilité
et Gestion.
Comptabilité bancaire et titrisation.

Latifa NGUYEN

Lean Six Sigma Certification (Green Belt).
International Securities Market Association
(ISMA) : General Certification.
Post Doctorate in applied mathematics to
engineering (Paris IX Dauphine).
Preparation to PhD in applied Mathematics.
Master's degree in operational research
(Brussels University).
*Technique d'entretien et rédaction de rapport
d'audit. Audit et contrôle interne. Gestion et analyse
de risques.*

Fabienne NTWA ANTIEME

En cours : Certification en ESG Investing (CFA
Institute - Royaume uni), Certificat d'expertise en
comptabilité bancaire (AFGES-France), 2010 :
Master en audit et expertise comptable (UCL -
Mons-Belgique).
Risques ESG.

David NUTTE

Diplômé d'expertise comptable. Expert en Audit
après des expériences chez PwC, EY, Arthur
Andersen.
Comptabilité bancaire. IFRS 9. Consolidation. Audit.

Françoise ODAU

Majoré Diplôme de l'École Nationale
d'Assurance - CNAM (Master II - Enass).
DUT Gestion des entreprises et des
administrations Finances comptabilité.
Conformité et DDA.

Christophe OZCAN

ESME SUDRIA, Blockchain Commission member,
Responsable innovation/audit/certification
FFPB. CEO Crypto4All.
Tokenisation et blockchain.

Yvan PAGES

Formation dans « les nouvelles tech digitales
d'animation ». Certification « courtier » IOBSP
niveau 1. Master gestion du patrimoine. CAP de
Banque. U.V. du C.E.T.C.A. en assurance - vie et
en fiscalité des particuliers. Diplôme de l'école de
vente « Renault ». B.T.S. commerce international
*Gestion de patrimoine - Produits bancaires-
Fiscalité du particulier.*

Michel PIVOT

Centre International du coaching Coach certifié, -
CESA - Repreneurs HEC, Executive MBA - HEC,
École de Commerce ESCP, Licence de droit
français - Université de Paris II Assas, Licence de
droit anglais - University College at Buckingham.
Cash management.

Marie-Cécile PLESSIX

Certificat d'Administrateur de Sociétés.
DEA - Méthodes et concepts du diagnostic
d'entreprise. Magistère Banque Finance.
Administrateurs pour les organismes bancaires.

Stéphane POITEVIN

Diplômé D.E.C., D.E.S.C.F.
*Audit des Systèmes d'Informations.
Plan de continuité d'activités.*

Teddy RAMANAKASINA

Executive Education HEC, France. Executive
MBA Audencia, France. ÉSIG, École Supérieure
d'Informatique de Gestion.
*Audit des Systèmes d'Information.
Plan de continuité d'activités.*

Sandrine RAMEL

BTS Communication & Action Publicitaire - Lycée
Champlain - Chennevières sur marne.
Licence Information et Communication - Université
Paris VIII - Saint Denis. Formation de Formateur /
Perfectionnement - DEMOS - Paris La Process Com
- Docendi - Paris. Cycle Certifiant de Formateur
indépendant - ISFORM - Paris
LCB/FT assurances.

Nathalie RENAULD

HEC. Expertise comptable
Reporting réglementaire et prudentiel.

Nos intervenants

Luc RETAIL

École Nationale Supérieure de la Police Nationale - Formation de commissaire de police sur deux ans. École Supérieure des Inspecteurs de Police - Formation d'inspecteur de Police et Officier de Police Judiciaire. DEA droit des contrats et droit économique.

LCB/FT.

Cédric ROSENFELD

MBA - Suffolk University, Boston. Master - ESG (Major de Promotion). CFA ESG (en cours). Certification AMF - CNAM. Certificat en Stratégie - Stanford.

Management des risques. Exigence prudentielle et gestion des risques.

Michel ROUACH

ESCP option Finance.

Contrôle de gestion. Analyse du Produit Net Bancaire. Coût et rentabilité des services et produits bancaires.

Alice ROUX

Certification AMF, Carte de Transactions Immobilières. HEC, majeure finance.

Analyse financière. LBO. Fusions acquisition. Capital investissement.

Nathalie SABEK

Doctorat en Droit - Faculté de Malakoff-Université René Descartes Paris V. DEA Droits Comparés et Développement du droit Université Paris V. Maîtrise Droit des Affaires (Paris V).

LCB-FT.

Véronique SAINT AMAND

Diplômée de l'École Nationale d'Assurances. DEUG Lettres Classiques (préparation École normale supérieure).

Contrôle interne assurances.

Cécile SALICETI

ICN BS et DECF. Certification AMF. Certificat Contrôle Interne & Gestion des Risques des institutions financières à Paris Dauphine PSL.

Management des risques. Analyse financière. Conformité.

Sabine SARDOU

Ingénieur de l'École Spéciale des Travaux Publics (ESTP). London Business School : Essentials of Leadership Program. Enseignant en Master Bank & Finance - Université Lumière Lyon 2.

Fiscalité internationale.

Damien SERGENT

Diplôme de l'école nationale d'assurances (Master Management et gestion de projet appliqué à l'Assurance) et licence Professionnelle d'Assurances Option Assurances d'entreprise (IA - Collectives) à l'ENASS, A.E.A. Faculté de Droit Paris XII Saint-Maur - Préparation au D.E.U.G. Droit.

LCB/FT Assurances.

Helen SPRAGGETT

Université d'Aston (GB), BSc (Hons) Gestion. Diplôme Expertise Comptable, ICAEW. Certificat Auditeur interne (CIA-2009).

Audit et contrôle interne, Gestion des risques.

Olivier SUFFRIN

Ingénieur Mines-Télécom, spécialiste de la cybersécurité dans le secteur financier.

Risk management. Sécurité de l'information.

Hervé THIERY

Certificat Supérieur Juridique et Fiscal du Diplôme d'Expertise Comptable Licence de Sciences Economiques (option Calcul Economique), Université de Nancy.

Comptabilité bancaire.

Alain TOLEDANO

Master II Informatique Appliquée à la Gestion des Entreprises, Orsay PARIS XI.

Monétique, flux, moyens de paiement SEPA et tarification.

Françoise TREVISANI

DU Responsable Conformité, Panthéon Assas Formation diplômante gestionnaire de copropriété FNAIM 1993. Maîtrise droit des affaires, Paris XIII 1992.

Conformité. Éthique des affaires. Lutte contre la corruption. Sanctions économiques internationales.

Jean-Jacques VALARD

Diplômé Exécutif MBA HEC et Master II Audit de l'IAE d'AIX en Provence, Professeur à l'IAE de Lyon en Master 2 (Audit des Organisations), Enseignant à l'ESA (École supérieure des assurances) en Audit, Risques et Conformité, Formateur d'administrateurs et Dirigeants.

Audit comptable et contrôle interne de l'assurance.

Jean VINCENSINI

Master 2 DJCE-DESS de droit et fiscalité de l'entreprise et Master 2 DEA de droit fiscal, Paris II. Avocat fiscaliste (JVA) après la pratique des M&A chez AXA, KPMG-Fidal, PwC-Landwell et Mazars.

Fiscalité de la banque et d'assurance.

Mamadou YADE

Certification Formateur - SIPCA Nanterre. Master 2 Méthodes Quantitatives pour l'Analyse Economique Université Lumière - Lyon 2 Lyon. Maîtrise Mathématiques Appliquées et Économétrie Université Claude Bernard - Lyon 1.

Exigence prudentielle et gestion des risques.

Eric YONTA

Actuaire qualifié de l'Institut des Actuaire Diplômé de l'École Polytechnique et de l'ENSAE Actuariat.

Nos partenariats



Issue d'un groupe informel qui réunissait les Directeurs Comptables d'une dizaine de banques, l'Association des Directeurs Comptables des établissements de Crédit (ADICEF) est le fruit d'une volonté et d'un besoin :

- Volonté de rassembler des praticiens de la comptabilité bancaire dans une période d'évolution de la fonction comptable, du déclaratif réglementaire et de la réglementation comptable ;

- Besoin d'échanger, de confronter des positions et de renforcer le rôle de proposition de la profession en concertation avec les autorités chargées de la réglementation comptable ou prudentielle.

Avec une centaine de membres, l'ADICEF regroupe les représentants des principaux établissements de crédit de la place. Elle compte parmi ses membres des professionnels fortement engagés dans les processus d'élaboration des règles comptables de l'IASB intervenant dans les groupes de travail internationaux, européens et français.

L'ADICEF a pour vocation de :

- Favoriser l'information de ses membres par l'organisation d'échanges d'idées et d'expériences ;
- Etudier avec ses membres les problèmes comptables, financiers, réglementaires et prudentiels à caractère bancaire.
- Constituer un groupe de réflexion de la profession vis-à-vis des autorités de tutelle bancaires et comptables.
- Promouvoir la fonction comptable dans les établissements de crédit.
- Développer les contacts avec d'autres associations en France et à l'étranger.
- Organiser des manifestations ayant pour objet de

développer les échanges avec les différents partenaires de la profession bancaire. Ainsi l'Association est amenée à mobiliser ses membres pour participer activement aux travaux conduits par les organismes de normalisation comptable nationale et internationale.



AFGES Maroc

Créée le 23 février 2016 AFGES Maroc filiale de facturation, vise un double objectif :

- > Nous rapprocher de nos clients Marocains,
- > Leur permettre de faire prendre en charge leurs formations par l'OFPPPT, tout en continuant à proposer des formations de qualité compétitives.



OCBF

L'Office de Coordination Bancaire et Financière est une association professionnelle indépendante et ancrée dans la place financière qui réunit des professionnels de la banque et de la finance pour des rencontres de Directions Générales. Depuis plus de seize ans, nous entretenons des relations privilégiées avec OCBF Services et Formation qui négocie pour ses adhérents des partenariats avec des prestataires et des formateurs, dont nous faisons partie, spécialisés dans le monde bancaire.



FormaLearning

FormaLearning, créateur de ressources pédagogiques, met à votre disposition son expertise pédagogique pour vous accompagner dans la construction de parcours de formation digitale sur-mesure avec l'Afges. Au cœur de la transformation digitale de l'entreprise, FormaLearning est un organisme de formation, adhérent à la ffp, spécialisé dans les solutions de formation distancielle. L'activité de FormaLearning consiste à concevoir et à réaliser des solutions de type quiz, flash-learning, rapid learning, ou serious game. Ces solutions de formation distancielles s'inscrivent dans une offre plus globale d'ingénierie pédagogique et de gestion de la formation à distance.



E-learning Touch'

Le Studio Media Learning d'E-learning Touch', partenaire de l'AFGES, vous accompagne pour scénariser efficacement des modules innovants et engageants pour vos apprenants. Nos chefs de projets expérimentés vous conseillent et vous proposent des solutions variées et toujours pertinentes pour vos publics. Force de proposition sur le plan du graphisme et de l'interactivité, notre équipe a le souci permanent de créer des visuels clairs qui évitent la surcharge cognitive. Toutes les créations passant par notre studio sont réalisées sur mesure, à l'aide d'un processus méthodologique garant de projets réussis sur les plans des délais, des coûts et bien sûr de la qualité. En lien direct avec vos experts et ceux de l'AFGES, nos chefs de projet sont en capacité de travailler sur des sujets variés pour vos modules de-learning compatibles avec tous les LMS du marché. Confiez-nous le développement sur-mesure de vos ressources pédagogiques !

Montaigne Advisory by Afges

Conseil spécialisé en conformité et contrôle interne.

Partenaire de l'AFGES, Montaigne Advisory by Afges est un cabinet de conseil indépendant spécialisé dans la conformité et le contrôle interne pour les secteurs de la banque, de l'assurance et la finance.

Ce cabinet accompagne ses clients sur les thématiques suivantes : exigences prudentielles, comptabilité, risk management, compliance, contrôle & audit, reportings financiers & RSE.

Nos missions

Détection : audit et diagnostic

- Missions d'évaluation des dispositifs de gestion des risques dans le cadre du contrôle ponctuel ou permanent (analyse des risques, plan de contrôle, restitution, rédaction du RACI...)
- Missions d'optimisation du dispositif de gestion des risques : analyse des zones à risque, recommandations d'actions correctives et bonnes pratiques.

Accompagnement : conseil opérationnel

- Mise en œuvre, refonte ou mise à jour de dispositifs de conformité : organisation, outils d'aide à l'analyse, rédaction de procédures et code de conduite, gouvernance, contrôle interne, formation et conduite du changement...
- Assistance au contrôle du régulateur : pré-diagnostic avant contrôle, suivi des échanges contradictoires avec l'équipe d'inspection, réponses au constat de l'autorité, construction d'un plan de remédiation, mise en œuvre du plan de remédiation.

- Assistance opérationnelle en délégation : mise à disposition de moyens humains spécialisés dans la conformité et le contrôle.

Certification : prise en charge du début à la fin

- Gestion des demandes d'agrément auprès des régulateurs : de la mise en place de l'organisation (finance et business plan, politique de contrôle interne, dispositifs LCB-FT, systèmes d'information...) jusqu'à l'obtention de l'agrément en passant par la constitution du dossier et la gestion des échanges avec l'autorité de tutelle.
- Accompagnement des acteurs étrangers, agréés par leur autorité locale, qui souhaitent exercer en France pour obtenir un « passeport européen ».

Nos valeurs

- Expertise
- Pragmatisme, Réalisme
- Implication, Exigence
- Adaptabilité, Flexibilité
- Bienveillance, Empathie
- Transparence, Impartialité
- Confiance, Loyauté
- Confidentialité



Badr OUALADI
Directeur Général

Contact

Badr OUALADI
Directeur général,
Montaigne Advisory
Tél : +33 6 29 86 59 02
Mail : badr.oualadi@montaigne-advisory.com



Nos éditions papier et numérique

PRATIQUE DE LA COMPTABILITÉ BANCAIRE – NORMES FRANÇAISES

772 pages • 90 € • édition 2023
Hugues Beaugrand



Depuis 1981, date de la première publication de cet ouvrage, Antoine SARDI n'avait eu de cesse d'améliorer les différentes éditions. Sa disparition soudaine nous a profondément touché et nous avons décidé de continuer à poursuivre la publication de «Pratique de la comptabilité bancaire». Cette septième édition comprend deux volumes, l'un concernant la comptabilité bancaire en normes fran-

çaises pour les comptes sociaux et l'autre concernant la comptabilité bancaire en normes IFRS pour les comptes consolidés, tout au moins en France. Ce volume concerne uniquement les normes françaises applicables sur les comptes sociaux des établissements de crédit en France. Comme l'avait écrit Antoine SARDI, la comptabilité n'est pas une finalité mais un outil ayant pour objectif de traduire une réalité économique dans toute sa richesse et sa diversité. Aussi, la démarche adoptée pour chacune des activités bancaires expose systématiquement :

- Les aspects économiques et techniques pour comprendre la finalité de l'opération et permettre ainsi une juste interprétation, non seulement de la comptabilisation mais aussi des risques et de la rentabilité;
- L'évaluation et la comptabilisation de chaque transaction selon le référentiel français, en particulier le règlement ANC 2014-07;
- De nombreux exemples pratiques avec des schémas comptables pour rendre claires et compréhensibles des opérations parfois complexes, avec leurs conséquences fiscales s'il y a lieu.

PRATIQUE DE LA COMPTABILITÉ BANCAIRE – IFRS

1072 pages • 110 € • édition 2018
Hugues Beaugrand



Au sein de l'Union Européenne, les établissements de crédit cotés sont depuis 2005 en IFRS pour leurs comptes consolidés. En France, leurs comptes individuels restent en normes françaises. Il nous a semblé nécessaire dans la septième édition de cet ouvrage de séparer les règles en normes françaises pour les comptes sociaux et les règles IFRS pour les comptes consolidés. Cet ouvrage aborde donc uniquement les règles IFRS pour les comptes consolidés des établissements de crédit. Les normes françaises appliquées dans les comptes sociaux

en France sont traitées dans un ouvrage séparé. La démarche adoptée pour chacune des activités bancaires (trésorerie, crédits, dépôts, titres, devises et produits dérivés) présente systématiquement les points suivants :

- Les aspects économiques et techniques pour comprendre la substance de l'opération et permettre ainsi une juste interprétation, non seulement de la comptabilisation, mais aussi des risques et de la rentabilité;
- L'évaluation et la comptabilisation de chaque transaction selon le référentiel IFRS;
- De nombreux exemples pratiques avec des schémas comptables pour rendre claires et compréhensibles des opérations parfois complexes.
- Les prolongements prudentiels en environnement Bâle III (CRR et CRD IV).



LE PLAN COMPTABLE DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

60 pages • 17 € • édition 2020
Hugues Beaugrand, Antoine SARDI

Un petit manuel clair et pratique sur le plan comptable des établissements de crédit. La liste des comptes, sous forme de tableaux, avec des explications et les commentaires essentiels sur chacun d'eux. Un manuel de référence à avoir en permanence sous la main.

COMPTABILITÉ, CONTRÔLE ET AUDIT BANCAIRES

541 pages • 55 € • Édition 2021
Jean-François CARON



Contrôler et auditer les risques bancaires impliquent la mise en œuvre de techniques et l'emploi d'outils. Mais la technique et les outils ne sont guère efficaces si la matière qu'ils traitent est de mauvaise qualité. S'agissant de l'information comme matière première pour les contrôles et les audits, la comptabilité en est une source à exploiter sans modération ! En effet, celle-ci est à la fois exhaustive et fidèle. Exhaustive

puisque la comptabilité enregistre toutes les opérations de la banque. Fidèle à la réalité compte tenu des contrôles réguliers et indépendants dont elle est l'objet de la part des Commissaires aux comptes. La comptabilité représente donc une base d'informations des plus adaptées pour identifier, mesurer, analyser, gérer, suivre et auditer les risques bancaires.

Nos éditions papier et numérique

Nouveau

LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES AU SERVICE D'UNE ENTREPRISE RESPONSABLE

336 pages • 49 € • Édition 2024
Béatrice Bon-Michel et Nicolas Dufour



La cartographie des risques: un outil de pilotage essentiel devenu incontournable au sein des organisations. Loin de prédire l'avenir, la cartographie représente un mode de raisonnement basé sur des liens de cause à effet dont la principale utilité est de servir la prise de décision aujourd'hui et de faciliter

la construction d'indicateurs pour piloter les enjeux de demain: enjeu de performance économique, sociale, environnementale. La dimension prospective associée à la cartographie des risques est donc essentielle. La cartographie constitue le tableau de bord de la conduite de l'organisation, à l'instar du tableau de bord de la voiture. Ce tableau doit se co-construire avec les décideurs pour justifier demain des décisions prises. Dans des contextes de plus en plus incertains, marqués par un renforcement des exigences de conformité et de traçabilité, la cartographie est un outil qui permet d'aller au-delà de la conformité pour justifier les arbitrages nécessaires. La cartographie des risques tend également à être rendue obligatoire dans de nombreux corpus normatifs (CSRD, devoir de vigilance, lois anticorruption, sécurité des SI, sécurité financière). Cet ouvrage, à partir de nombreuses illustrations tirées de l'expérience de nos deux experts, permet de donner du sens à la cartographie, de la resituer dans un contexte de durabilité au service de la performance globale de l'entreprise.

DONNER DU SENS AUX CONTRÔLES: UNE QUESTION DE RISQUE

500 pages • 45 € • édition 2019
Béatrice BON MICHEL



«Contrôler, c'est savoir raisonner pour sortir d'une logique de vérification vers une réelle approche par les risques».

Dans un monde où les organisations cherchent à maîtriser leurs risques, le renforcement des contrôles est une façon de se protéger et de mettre en avant son obligation de moyens. C'est

oublier qu'un contrôle, avant d'être conforme, se doit d'être pensé efficacement. Passer d'une culture du contrôle à une culture du risque suppose de donner du sens par nature: il incite à développer des capacités de raisonnement et d'anticipation des risques de celui qui le conçoit et le réalise. Destiné aux instances de gouvernance, au management, aux acteurs des deuxième et troisième lignes de maîtrise, aux étudiants, cet ouvrage facilite ainsi l'apprentissage d'un ancien sujet, le contrôle, qu'on ne cesse de redécouvrir au fur et à mesure de l'évolution des risques. Le livre aborde à la fois les notions essentielles ainsi que les bonnes pratiques identifiées par l'auteur ces dernières années, accompagnées de nombreux exemples permettant d'avoir une approche globale sur l'ensemble du dispositif de maîtrise, des instances de gouvernance aux contrôles spécifiques de la première ligne.

FINALISATION DE BÂLE III

658 pages • 110 € • Édition 2025
Henri Jacob



À partir des réformes du Comité de Bâle dites «Finalisation de Bâle III» et qui se sont traduites par les documents «Exigences minimales de fonds propres en regard du risque de marché» de janvier 2016, révisé en janvier 2019, et «Finalisation des réformes d'après-crise», paru en décembre 2017, les autorités européennes ont publié le 31 mai de cette année 2024 un règlement CRR3 et une directive CRD6 qui transposent la finalisation de Bâle III du Comité. Ces propositions vont s'appliquer à partir du 1^{er} janvier 2025 en ce qui concerne le règlement CRR3, et

à partir du 11 janvier 2026 pour la partie CRD6. Ce nouveau paquet bancaire européen vise explicitement à renforcer le dispositif de fonds propres fondé sur le risque par la révision des méthodes de calcul du dénominateur du ratio de solvabilité, sans augmentation significative des exigences de fonds propres, mettre davantage l'accent sur les risques ESG dans le cadre prudentiel, harmoniser davantage les pouvoirs et outils de surveillance, réduire les coûts administratifs des banques liés aux publications et améliorer l'accès aux données prudentielles des banques. L'objectif de cet ouvrage est, comme pour ce qui concerne les précédentes éditions, de présenter ces nouvelles réglementations européennes CRR3 et CRD6, de manière claire et pratique, en illustrant les aspects techniques par de nombreux exemples et cas pratiques. Cette troisième édition tient compte des évolutions les plus récentes de la réglementation depuis la publication du règlement CRR3 et de la directive CRD6. Chaque chapitre s'achève par une synthèse qui expose, sous forme simple, ce qu'il faut retenir.

MON PRÊT IMMOBILIER

389 pages • 39 € • édition 2018
Aurélien Giraud Valérian



Ce guide présente de façon très pratique et concrète tout ce qu'il faut savoir sur le prêt immobilier et l'assurance de prêt.

Nos éditions papier et numérique

MANAGEMENT DES RISQUES BANCAIRES

570 pages • 60 € • Édition 2020
Henri Jacob en collaboration avec Antoine Sardi



L'environnement bancaire, profondément modifié depuis 2001, date de la première édition de cet ouvrage, s'est notamment caractérisé par une évolution considérable de la technologie, une extension de la mondialisation, l'apparition de nouveaux marchés, de nouvelles activités, de nouveaux produits, de concurrents de la banque traditionnelle, le surgissement de crises qui ont eu des conséquences majeures, le développement de la réglementation et de la comptabilité bancaires. De Bâle I à Bâle III et à sa finalisation, la réglementation bâloise a, ces dernières années, évolué assez profondément pour élargir son périmètre, étendre et modifier ses règlements et ses méthodes de supervision, et fournir au système bancaire des instruments ayant pour objectif d'assurer sa solidité et sa résistance aux crises. Comment dans ce contexte les banques adaptent-elles le « management » de leurs risques ? D'une part, en adoptant des méthodologies de mesure et de gestion plus sophistiquées, et d'autre part en les intégrant de plus en plus au cadre de réglementation bâlois. Cet ouvrage aborde les aspects essentiels du management des risques bancaires ; il montre également comment ces dispositifs s'intègrent au cadre prudentiel de Bâle III qui régit toute banque, tout au moins en Europe. Gérer les risques bancaires, c'est d'abord les mesurer. Cet ouvrage n'a pas pour intention de présenter tous les modèles de risque, dont certains sont très complexes, mais plutôt de donner accès au lecteur non averti à des modèles simples, de manière à ce qu'il puisse pénétrer dans cet univers et en comprendre les ressorts essentiels. De nombreux exemples et cas pratiques sont fournis, avec l'idée que ce sont les chiffres, plus que les formules, qui permettent de comprendre les calculs et le raisonnement.

BÂLE III ET SA FINALISATION - VERS LE RÈGLEMENT DE LA CRR3 EN EUROPE

658 pages • 110 € • Édition 2023
Henri Jacob



Les autorités européennes ont publié en octobre 2021 une proposition de CRR3 et une proposition de CRD6 qui transposent la finalisation de Bâle III du Comité de Bâle. Ces propositions sont censées s'appliquer à partir du 1^{er} janvier 2025. Les objectifs de ce nouveau paquet bancaire européen sont explicitement de « renforcer le dispositif de fonds propres fondé sur le risque sans augmentation significative des exigences de fonds propres en général, mettre davantage l'accent sur les risques ESG dans le cadre prudentiel, harmoniser davantage les pouvoirs et outils de surveillance, réduire les coûts administratifs dans banques liés aux publications et améliorer l'accès aux données prudentielles des banques ». Le but de cet ouvrage est de présenter la réglementation Bâle III, y compris ces nouvelles réglementations européennes CRR3 et CRD6, de manière claire et pratique, en illustrant les aspects techniques par de nombreux exemples et cas pratiques. En conséquence, le sous-titre de cette deuxième Edition de « Bâle III et sa finalisation » est modifiée et s'intitule « Vers le règlement de la CRR3 en Europe ». L'analyse de la crise actuelle, qui se caractérise par une forte inflation, une augmentation brutale et forte des taux d'intérêt avec ses répercussions sur les marchés financiers et l'activité économique à venir dans les mois qui viennent, est abordée dans le chapitre 7.5, section 3.1 qui traite des stress tests. Car nous vivons actuellement une crise économique et financière, un « stress test en réel ».

Nouveau

L'ESSENTIEL DE LA RÉGLEMENTATION BÂLOISE EN EUROPE

Une synthèse des principaux textes : FSB, comité de Bâle, BRI, CRR2, CRR3, CRDVI, BRRD2, IFR, IFD, guide BCE, guidelines EBA, RTS EBA, ITS EBA, rapport EBA, rapports ESMA

550 pages • 90 € • Édition 2024 • Evelyne Ngnotué



Dans le contexte de complexification croissante des textes réglementaires, il devient nécessaire de disposer des clés de compréhension rapide de la réglementation applicable aux banques et entreprises d'investissement en Europe. Ceci permet de mesurer les enjeux, les impacts et les difficultés potentielles de mise en œuvre et facilite l'établissement de la feuille de route d'implémentation associée. La question est de savoir comment s'approprier aisément des dizaines, voire des centaines, de pages par texte réglementaire, alors que tous les professionnels n'ont qu'un temps limité à consacrer à la lecture et à l'analyse documentaire. Ceci revient à s'approprier près d'une dizaine de milliers de pages, pas systématiquement traduites en français, et parfois écrites dans un style très technique. À cela s'ajoute la question de savoir comment ne pas se laisser littéralement submerger par la quantité très conséquente d'information à intégrer en ayant une approche structurée d'appréhension des textes. Enfin, comment avoir un référencement structuré des principaux textes applicables, point de départ indispensable de l'appropriation des textes prudentiels ? C'est l'ambition de ce deuxième livre de Evelyne Ngnotué. Cet ouvrage s'appuie sur ses travaux menés dans le cadre de la veille réglementaire active sur les textes prudentiels en Europe. Elle a ainsi pu analyser plus d'une centaine de textes dont elle a sélectionné les plus importants, car ils permettent d'avoir une bonne vision d'ensemble des attentes des superviseurs et régulateurs bancaires en Europe. Cela passe par les textes fondateurs tels que les CRR, CRR2, CRR3, CRDIV, CRDVI mais aussi des textes comme des guidelines, RTS et ITS de l'EBA, les guides BCE, les rapports EBA, les rapports ESMA, les textes du comité de Bâle ou du FSB.

BANQUE



COMPTABILITÉ, CONTRÔLE DE GESTION ET FISCALITÉ

- ▶ COMPTABILITÉ
- ▶ CONTRÔLE DE GESTION
- ▶ FISCALITÉ



Initiation à la comptabilité bancaire

Objectifs

- Comprendre le rôle et l'environnement de la comptabilité, y compris dans un contexte bancaire.
- Maîtriser les opérations courantes et les méthodes d'évaluation.
- Élaborer les états financiers de base : bilan et compte de résultat.
- Consolider les acquis par la pratique (exercices, cas) et préparer des formations spécialisées.

Participants

- Toute personne n'ayant jamais fait ou pratiqué de comptabilité, et qui souhaite acquérir les bases minimales pour mieux comprendre l'environnement comptable et dialoguer avec les comptables.
- Toute personne souhaitant suivre des formations comptables pour acquérir des bases.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Synthèses.

Connaissances requises

- Maîtrise de l'essentiel des principes comptables bancaires français et IFRS.

PROGRAMME

1. L'environnement comptable bancaire

- La production comptable
 - Comptes sociaux.
 - Comptes consolidés.
 - États réglementaires.
- La compréhension du contenu des états financiers
 - Bilan.
 - Compte de résultat.
 - Hors-bilan.
- Les normes comptables (IFRS et françaises) et les méthodes
 - Coût amorti.
 - Juste valeur.

2. Les activités bancaires classiques

- Les crédits à la clientèle.
- La collecte clientèle.
- Les comptes de passage.

3. Le risque de crédit en IFRS 9

- La notion d'Expected Credit Loss (ECL).
- Les trois étapes de la comptabilisation du risque de crédit.

4. La classification des actifs en IFRS 9 (présentation succincte)

- Les concepts sous-jacents (SPPI, business model).
- Les actifs au coût amorti.
- Les actifs en juste valeur par OCI.
- Les actifs en juste valeur par résultat.

5. Autres règles comptables

- En fonction des demandes des participants, d'autres points comptables pourront être définis.

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	16/03/26 1/06/26 7/09/26 16/11/26

Voir la
formation
sur le
site

Comptabilité bancaire : opérations classiques

Également disponible en :



BANQUE



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	19 au 20 /03/26 2 au 3/06/26 8 au 9/09/26 17 au 18 /11/26

Objectifs

- Situer l'activité bancaire dans son environnement économique et réglementaire.
- Identifier les comptes du PCEC utilisés par ces opérations.
- Traduire ces opérations sous forme de schémas comptables.
- Illustrer les principales opérations par les états financiers d'établissements bancaires.
- Appliquer par des exercices et cas pratiques pour consolider les acquis et se préparer à suivre des formations plus spécifiques (titres, dérivés, devises...).

Participants

- Responsables et collaborateurs, comptables, informaticiens, organisateurs, équipes projet ; auditeurs internes et externes.
- Commissaires aux comptes, experts-comptables et leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Exposé des états financiers de banques pour illustrer la théorie.
- Synthèse.

Connaissances requises

- Bonne connaissance de la comptabilité générale ou avoir assisté à la formation « Initiation à la comptabilité bancaire ».

PROGRAMME

1. Introduction

- L'activité bancaire et l'organisation de la profession.
- Les normes comptables (IFRS et françaises).
- Les états réglementaires (RUBA, COREP, FINREP).
- Les principes de contrôle interne comptable.

2. Les activités bancaires classiques

- Démarche pédagogique commune à toutes les activités bancaires classiques. Chacune des activités ci-après sera examinée sous 5 aspects :
 1. Les aspects économiques et techniques.
 2. La présentation du plan de comptes (PCEC).
 3. La comptabilisation en IFRS et en normes françaises.
 4. Des exercices et cas pratiques avec les schémas comptables.
 5. Les principes de contrôle comptable
- Les opérations interbancaires et de trésorerie
 - Les objectifs de la trésorerie d'une banque.
 - Le traitement comptable.
- Les crédits à la clientèle :
 - Les aspects économiques des crédits clientèle
 - Crédits commerciaux.
 - Crédits de trésorerie.
 - Crédits immobiliers.
 - Crédits consortiaux.
 - Locations financières (normes françaises et IFRS 16).
 - Autres.
 - Le traitement comptable des crédits
 - Les règles générales.
 - La notion de taux d'intérêt effectif (TIE).
- Le traitement du risque de crédit

- Les normes françaises
 - L'identification des créances douteuses.
 - Les dépréciations individuelles.
- La norme IFRS 9
 - La notion d'Expected loss.
 - Les trois étapes de la dépréciation en IFRS 9.
- Les dépôts de la clientèle
 - Aspects techniques et économiques.
 - Comptabilisation.
 - La traduction de ces opérations dans le bilan des banques françaises.
 - Les comptes du PCEC.
 - Les caractéristiques de certains dépôts : comptes sur livret, d'épargne à régime spécial, comptes à terme, bons de caisse.
- Les comptes à vue.
- L'activité titres (présentation succincte) :
 - Les portefeuilles titres en normes françaises.
 - Les portefeuilles titres en normes IFRS 9.
 - Opérations titres pour le compte de la clientèle.
- Les moyens de paiement et les systèmes de règlement
 - Les moyens de paiement.
 - Les systèmes de paiement.
 - Les commissions sur moyens de paiement.
- Les immobilisations (présentation succincte).
- Les provisions pour risques, capitaux propres et divers.
- Récapitulation du hors bilan (les engagements de financement et de garantie sont passés en revue avec les crédits).
- La formation du résultat.
- Les états financiers.

 Voir la
formation
sur le
site

Comprendre l'évaluation des avantages au personnel – IAS 19

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	9/03/26 21/09/26

Objectifs

- Définir les principaux concepts des avantages au personnel en norme IAS 19.
- Maîtriser la méthodologie générale de calcul.
- Savoir apprécier les hypothèses actuarielles retenues et à retenir.
- Évaluer des engagements tels que les IFC.
- Savoir calculer des écarts actuariels.
- Comprendre les principes généraux de la comptabilisation des avantages au personnel en norme IAS 19.

Participants

- Responsables et collaborateurs comptables.
- Commerciaux des compagnies d'assurance, agents généraux, courtiers spécialisés en retraite.
- Directeurs des ressources humaines, Compensation and Benefit Managers.
- Actuaires, chargés d'études actuarielles, chargés d'études de produits de retraite collective.
- Directeurs financiers, directeurs administratifs et financiers, directeurs généraux.
- Responsables de fonds de pension.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques, d'exercices sous Excel.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Exposé des états financiers de banques pour illustrer la théorie.

Connaissances requises

- Avoir suivi la formation « IFRS dans les établissements de crédit : l'essentiel » ou niveau équivalent.

Voir la
formation
sur le
site

PROGRAMME

1. Introduction

- Enjeux et passifs sociaux en France.
- Normes en contexte international.
- IFRS et normes IAS.
- Application de la norme IAS 19.
- Recommandations de l'Autorité des Normes Comptables.

2. Définitions et principes IAS 19

- Champ couvert par la norme.
- Classification des avantages au personnel selon la norme.
- Couvertures admises des engagements.

3. Calculs des engagements en IAS 19

- Lexique.
- Principes d'évaluation.
- Règle d'attribution des droits.
- Méthodologie d'évaluation des engagements.

4. Hypothèses d'évaluations actuarielles

- Principe.
- Hypothèses internes à l'entreprise.
- Hypothèses externes à l'entreprise.
- Données salariales.
- Impacts des hypothèses sur l'engagement.

5. Comptabilisation en IAS 19

- Principe.
- Comptabilisation au bilan.
- Comptabilisation au compte de résultat.
- Principes des écarts actuariels.
- Principes de traitements des événements exceptionnels.
- Informations à fournir en annexes.

6. Cas pratiques

- Exercices et cas pratiques.

Comptabilité des titres et autres non-dérivés

Également disponible en :



BANQUE



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	4 au 5/06/26 10 au 11/09/26 19 au 20/11/26

Objectifs

- Définir les différentes natures de titres et les concepts.
- Situer l'activité titres dans son environnement financier et comptable.
- Traduire l'activité en comptabilité IFRS 9 et normes françaises.
- Appliquer et pratiquer la comptabilité titres.
- Illustrer l'activité titres dans les états financiers.

Participants

- Responsables et collaborateurs de la comptabilité, des back et middle-offices, de l'inspection et du contrôle de gestion dans les établissements de crédit.
- Responsables administratifs ayant la charge du portefeuille titres.
- Commissaires aux comptes, experts-comptables et leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Synthèses.

Connaissances requises

- Solide connaissance de la comptabilité générale ou avoir assisté à la formation « Initiation à la comptabilité » ou « Comptabilité bancaire : opérations classiques ».

PROGRAMME

1. Introduction aux titres et autres non dérivés

- Présentation du référentiel comptable IFRS et français.
- Différentes natures de titres en fonction de caractéristiques économiques.
- Présentation du cadre comptable (PCEC).
- Les différentes méthodes de comptabilisation
 - Coût amorti.
 - Juste valeur.
 - Dépréciation.
- Présentation d'IFRS 9.

2. La comptabilisation des titres en normes françaises

- Les titres de transaction.
- Les titres de placement.
- Les titres d'investissement.
- Les parts dans les entreprises liées.
- Les titres de participation et autres titres détenus à long terme.

3. La comptabilisation des titres en normes IFRS 9 (actif)

- Instruments financiers non dérivés
 - Notion de « business model ».
 - Notion d'instrument basique (test SPPI) et non basique.
 - Actifs au coût amorti
 - Définition.
 - Traitement comptable.

Les actifs en juste valeur par OCI recyclable

- Définition.
- Traitement comptable.

Les actifs en juste valeur par résultat

- Définition.
- L'option juste valeur due à la distorsion comptable.
- Traitement comptable.

- Les actifs en juste valeur par OCI non recyclable
 - Les actions stratégiques.
 - Traitement comptable.

4. La Comptabilisation des titres en normes IFRS 9 (passif)

- Les passifs
 - Les passifs au coût amorti.
 - Les passifs en juste valeur par résultat :
 - L'activité de trading.
 - Les options en juste valeur par résultat.
- Le cas du risque de crédit propre.

5. Le risque de crédit en IFRS 9

- La notion de perte attendue (Expected credit loss).
- Les trois étapes de la dépréciation
 - L'étape 1 et la perte attendue 12 mois.
 - L'étape 2 et la perte attendue à maturité.
 - L'étape 3 et les actifs en défaut.

6. Autres points comptables

- Les opérations de pensions (Repo).
- Les opérations de prêts et emprunts de titres.
- Les opérations de titrisation.
- Les critères de comptabilisation et de dé comptabilisation.
- Trade date ou settlement date.
- La comptabilisation des OPCVM détenus.

7. Informations relatives aux instruments financiers, filtres prudentiels et divers

- Présentation (IAS 32) et informations IFRS 7.
- Les filtres prudentiels sous Bâle III.
- Comptabilité espèces et systèmes de règlement livraison.

8. Contrôles comptables

- Justification des comptes.
- Contrôles sur la classification.
- Contrôles sur la valorisation.
- Autres contrôles.

Voir la
formation
sur le
site

Comptabilité des opérations en devises

Également disponible en :



BANQUE



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	26 au 27/05/26 28 au 29/09/26

Objectifs

- Expliquer le mécanisme des opérations en devises et son impact sur le risque et le résultat de change.
- Traduire l'activité devise en comptabilité IFRS et normes françaises.
- Appliquer et pratiquer la comptabilité en devises.
- Évaluer les impacts sur le résultat et les risques.

Participants

- Responsables et collaborateurs des services comptables et Back/middle-offices, de l'audit, du contrôle de gestion, de l'informatique, de l'étranger et de l'international.
- Commissaires aux comptes, experts-comptables et leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Synthèses.

Connaissances requises

- Bonnes bases de comptabilité générale ou avoir assisté à la formation « Initiation à la comptabilité ».

PROGRAMME

1. Position de change et position de trésorerie

- Les notions essentielles: position de change et position de trésorerie selon l'approche patrimoniale et l'approche opérationnelle.
- Les objectifs de l'activité devises.
- Principes de contrôle interne et de gestion du risque de change.

2. Mécanisme comptable des opérations de change

- Mécanisme de transfert des devises.
- Mécanisme des comptes techniques de position de change et contrevaletur de position de change.
- Réévaluation des opérations de bilan et hors bilan.

3. Évaluation et comptabilisation

- Textes applicables et monnaie de comptabilité : IAS 21, IAS 39 et IFRS 9, règlement ANC 2014-07
- Usage de comptes techniques de position de change et contrevaletur de position de change.
- Distinction entre éléments monétaires et éléments non monétaires en IAS 21 et éléments immobilisés et autres éléments en normes françaises.
- Principes de comptabilisation et d'évaluation.

4. Opérations de change au comptant

- Aspects techniques et économiques des opérations de change au comptant.
- Marché des changes, cotation au certain et à l'incertain.
- Comptabilisation et évaluation selon les deux référentiels.
- Opérations de couverture.

5. Opérations de change à terme

- Aspects techniques et économiques des opérations de change à terme.
- Cours du terme ; report et déport.
- Cotation des contrats de change à terme.
- Comptabilisation et évaluation selon les deux référentiels.
- Couverture en IFRS et normes françaises.

NB : de nombreux établissements continuent à appliquer les dispositions d'IAS 39 pour la comptabilité de couverture, comme IFRS 9 l'autorise.

6. Prêts et emprunts en devises

- Caractéristiques techniques et économiques.
- Comptabilisation et évaluation ultérieures.
- Dépréciations des créances douteuses en devises.

7. Titres en devises

- Exceptions au principe général en IFRS.
- Exceptions au principe général en normes françaises.

8. Swaps de devises

- Swap de trésorerie ou swap de change ou forex swaps.
- Swap financier de devises ou cross currency swaps.
- Comptabilisation et évaluation.

9. Intérêts implicites

- Définition des intérêts implicites :
 - Expression du report-déport dans les deux devises.
 - Impact dans la position de change de la valeur actuelle de l'engagement.
 - Conséquence sur les schémas comptables du change à terme.
 - Couverture des intérêts non courus en devises.

10. Options de change

- Caractéristiques techniques et économiques.
- Paramètres et principe de valorisation.
- Quelques options de change exotiques (barrières, asiatiques...).
- Comptabilisation initiale.
- Évaluation et comptabilisation ultérieures.

11. Opérations clientèle en devises

- Contexte.
- Particularités des opérations clientèle.
- Comptabilisation des opérations clientèle.

Voir la
formation
sur le
site

Comptabilité des produits dérivés

Objectifs

- Expliquer le mécanisme économique et technique des produits dérivés et leur usage.
- Traduire l'activité en IFRS et en normes françaises selon les stratégies trading ou couverture.
- Appliquer et pratiquer la comptabilité des produits dérivés.
- *NB : Il est à noter que de nombreux établissements continuent à appliquer les dispositions d'IAS 39 pour la comptabilité de couverture, comme IFRS 9 l'autorise.*

Participants

- Responsables et collaborateurs de la comptabilité, des Back / Middle-offices, de l'inspection, du contrôle de gestion, de l'informatique et de l'étranger.
- Commissaires aux comptes, experts-comptables et leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Synthèses.

Connaissances requises

- Bonnes bases de comptabilité et notions sur les produits dérivés.

Voir la
formation
sur le
site

PROGRAMME

1. Introduction : instruments et marchés de produits dérivés

- Différentes natures d'instruments financiers.
- Différents types de marchés de produits dérivés.
- Caractéristiques des marchés réglementés et des marchés de gré à gré.
- Usage des contrats.

2. Les swaps de taux d'intérêt

- Environnement économique des swaps de taux.
- Principes de valorisation.
- Détermination de la juste valeur selon IFRS 13.
- Les trois niveaux hiérarchiques.
- Les différents ajustements : CVA, DVA, FVA.

3. Comptabilisation des dérivés en IFRS

- Principes généraux
 - Principes généraux de comptabilisation.
 - Schémas comptables de base : changements de juste valeur, flux d'intérêt, intérêts courus.
- Comptabilité de couverture
 - Principes généraux de la comptabilité de couverture.
 - Couverture de juste valeur.
 - Couverture de flux de trésorerie.
 - Tests d'efficacité : méthode du swap hypothétique.
 - Synthèse : évaluation des non-dérivés et dérivés en comptabilité de couverture.
- Macro-couverture
 - Les principes de calcul du risque de taux par la technique des GAPS (ALM).
 - La notion de « carve out » de l'UE.
- Définition de la couverture d'un investissement net à l'étranger (ou Net Investment Hedge ou NIH).
- Traitement comptable.
- Traitement comptable des résiliations de swaps et impacts en FVH et CFH.

4. Le remplacement d'IAS 39 : IFRS 9

- Les changements proposés pour la comptabilité de couverture.

- Les nouvelles conditions de la mise en place de la comptabilité de couverture.
- Les cas particuliers
 - La valeur temps des options.
 - Le report-déport.
 - L'option juste valeur et le risque de crédit.

5. Comptabilisation des dérivés en normes françaises

- Les quatre catégories
 - Micro-spéculation.
 - Microcouverture.
 - Macrocouverture.
 - Gestion globale d'un portefeuille de transaction.
- Le traitement des soultes.

6. Instruments financiers : dérivés

- Présentation économique des options.
- Présentation simplifiée du modèle Black-Scholes.
- Les grecs des options.
- Le traitement comptable des options.
- Les autres dérivés.
- Cap, floor, collar.
- Options sur swaps de taux (swaption).
- Les dérivés sur marchés organisés (taux, equity, ferme et conditionnel).
- Les FRA.
- Autres dérivés.

7. Contrôles comptables

- Justification des comptes.
- Classification des dérivés.
- Contrôles sur la valorisation.
- Autres contrôles.

8. Présentation des dérivés et informations à fournir dans les états financiers

- Problème de la compensation (netting) (IAS 32).
- Principales informations à fournir dans les états financiers (IFRS 7).



Également disponible en :

BANQUE

Comptabilité des opérations de marché : l'essentiel

Objectifs

- Définir les différentes natures d'instruments financiers et les concepts.
- Situer l'activité de marché dans son environnement financier et comptable.
- Traduire l'activité en comptabilité IFRS 9, IAS 39 (dérivés) et en normes françaises.
- Évaluer les impacts sur le résultat et les risques.
- Illustrer l'activité titres dans les états financiers.
- Appliquer par des exercices et cas pratiques.
- *NB : Il est à noter que de nombreux établissements continuent à appliquer les dispositions d'IAS 39 pour la comptabilité de couverture, comme IFRS 9 l'autorise.*

Participants

- Personnel des services comptables, Back-office, audit et organisation.
- Commissaires aux comptes, experts-comptables et leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Synthèses.

Connaissances requises

- Connaissance de la comptabilité générale ou avoir assisté à la formation « Initiation à la comptabilité ».

Voir la
formation
sur le
site

PROGRAMME

1. Les titres et autres non dérivés

- Présentation du référentiel comptable IFRS et « french ».
- Définition d'un instrument financier.
- Différentes natures de titres en fonction de caractéristiques économiques.
- Présentation du cadre comptable (PCEC) et du poids des titres dans le bilan consolidé des banques françaises.
- Les méthodes comptables utilisées :
 - Le coût amorti.
 - La juste valeur.
 - La dépréciation.
- Les titres en normes françaises :
 - Les titres de transaction.
 - Les titres de placement.
 - Les titres d'investissement.
- Les titres en normes IFRS 9 :
 - Notions de « business model ».
 - Définition des tests SPPI (instruments basiques) et notion de dérivés incorporés.
- Les portefeuilles d'actifs en IFRS 9 :
 - Les actifs au coût amorti.
 - Les actifs en juste valeur par OCI recyclable.
 - Les actifs en juste valeur.
 - Les actifs en juste valeur par OCI non recyclable.
 - L'option juste valeur pour les passifs.
- Les passifs financiers en IFRS 9 :
 - Les passifs au coût amorti.
 - Les passifs en juste valeur :
 - Les activités de trading.
 - Les options « juste valeur ».
 - Le cas de la comptabilisation du risque de crédit propre.
- Les règles de dépréciation :
 - La notion de pertes attendues (EL) 12 mois et à maturité.
 - Les trois étapes de la dépréciation.
- Les opérations de pension livrée.
- Les prêts et emprunts de titres.

2. Les opérations en devises

- Présentation des notions essentielles de position de change et position de trésorerie par l'approche patrimoniale et l'approche opérationnelle.
- Présentation des comptes techniques de position de change et de contrevaletur de position de change.
- Réévaluation des opérations de bilan et hors bilan.
- Opérations de change au comptant :
 - Aspects techniques et économiques.
 - Marché des changes, cotation au certain, cotation à l'incertain.
 - Comptabilisation et évaluation selon les deux référentiels.
- Opérations de change à terme :
 - Aspects techniques et économiques.
 - Cours du terme ; report et déport.
 - Cotation des contrats de change à terme.
 - Comptabilisation et évaluation selon les deux référentiels.
 - Couverture en IFRS et normes françaises.
- Prêts et emprunts en devises et titres en devises :
 - Aspects techniques et économiques.
 - Comptabilisation et évaluation ultérieures.
 - Dépréciations des créances douteuses en devises.

3. Dérivés

- Introduction :
 - Les différentes natures d'instruments financiers et les différents types de marchés de produits dérivés.
 - Caractéristiques des marchés réglementés et des marchés de gré à gré.
 - Usage des contrats.
 - Poids des dérivés dans le bilan (et le hors bilan) dans les banques.
- Les swaps de taux d'intérêt :
 - Mécanisme d'un swap de taux d'intérêt et son usage en fonction des différentes stratégies.

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
3 jours	PRÉSENTIEL 2 539 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	11 au 13/05/26 14 au 16/12/26



Comptabilité des opérations de marché: l'essentiel

PROGRAMME (SUITE)

- Valorisation d'un swap:
 - Les notions de Dirty price et de Clean price.
- Comptabilisation des dérivés en IFRS: Principes généraux hors couverture:
 - Définition et champ d'application d'un dérivé.
 - Principes généraux de comptabilisation.
 - Schémas comptables de base: changements de juste valeur, flux d'intérêt, coupon courus.
- Comptabilisation des dérivés en IFRS: comptabilité de couverture:
 - Principes généraux de la comptabilité de couverture.
 - Couverture de la juste valeur.
 - Couverture des flux de trésorerie.
 - Tests d'efficacité prospectifs et rétrospectifs.
- Autres couvertures:
 - Macro-couverture.
 - Couverture d'un investissement net dans une entité étrangère.
- Comptabilisation des dérivés en normes françaises:
 - Les textes applicables.
 - Les quatre catégories: micro-spéculation (cat a), micro-couverture (cat b), macro-couverture (cat c), gestion globale d'un portefeuille de transaction (cat d).
- Application aux autres contrats: les options:
 - Options: mécanisme et valorisation.
 - Présentation simplifiée du modèle Black-Scholes.
 - Aperçu sur les options exotiques.
- Application aux autres contrats: les autres contrats:
 - Cap, floor, collar.
 - Autres.

Comptabilité bancaire: cycle long

Également disponible en :



BANQUE



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
5 jours	PRÉSENTIEL 3 555 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	18 au 22/05/26 30 au 4/11/26

Objectifs

- Situer l'activité bancaire dans son environnement économique et réglementaire.
- Souligner les aspects techniques et économiques des opérations.
- Traduire les opérations en comptabilité sous référentiels IFRS 9 et français.
- Appliquer par des exercices et cas pratiques.
- **NB : Il est à noter que de nombreux établissements continuent à appliquer les dispositions d'IAS 39 pour la comptabilité de couverture, comme IFRS 9 l'autorise.**

Participants

- Responsables et collaborateurs de la comptabilité, des Back / Middle-office, de l'inspection, du contrôle de gestion, de l'informatique et de l'étranger.
- Commissaires aux comptes, experts-comptables et leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Synthèses.

Connaissances requises

- Bonne connaissance de la comptabilité générale ou avoir assisté à la formation « Initiation à la comptabilité bancaire ».

PROGRAMME

1. Introduction

- L'activité bancaire et l'organisation de la profession.
- Les normes comptables (IFRS et françaises).
- Les états réglementaires (RUBA, COREP, FINREP).
- Les principes de contrôle interne comptable.

2. Les activités bancaires classiques

- Démarche pédagogique commune à toutes les activités bancaires classiques. Chacune des activités ci-après sera examinée sous 5 aspects :
 - Les aspects économiques et techniques.
 - La présentation du plan de comptes (PCEC).
 - La comptabilisation en IFRS et en normes françaises.
 - Les contrôles comptables mis en place.
 - Des exercices et cas pratiques avec les schémas comptables.
- Les opérations interbancaires et de trésorerie :
 - Les objectifs de la trésorerie d'une banque.
 - Le traitement comptable.
- Les aspects économiques des crédits clientèle :
 - Crédits commerciaux.
 - Crédits de trésorerie.
 - Crédits immobiliers.
 - Crédits consortiaux.
 - Locations financières (normes françaises et IFRS 16).
 - Autres.
- Le traitement comptable des crédits :
 - Les règles générales.
 - La notion de Taux d'Intérêt Effectif (TIE).
- Les crédits à la clientèle
- Le risque de crédit.
- Les normes françaises :
 - L'identification des créances douteuses.
 - Les dépréciations individuelles.

- La norme IFRS 9 :
 - La notion d'« expected loss ».
 - Les trois étapes de la dépréciation.
- Les dépôts de la clientèle :
 - Les différents types de collecte.
 - Le traitement comptable.
- Les moyens de paiement et les systèmes de règlement.
- Présentation synthétique :
 - Des immobilisations, des provisions pour risques, fonds propres et divers.
 - Du hors bilan.
 - Des états financiers.

3. Les titres et autres non dérivés

- La comptabilisation des titres en normes françaises :
 - Les titres de transaction.
 - Les titres de placement.
 - Les titres d'investissement.
 - Les titres de participation et parts dans les entreprises liées.
- Les concepts de « business model » et de test SPPI.
- Les différentes catégories d'actifs financiers :
 - Les actifs au coût amorti.
 - Les actifs en juste valeur par OCI recyclable.
 - Les actifs en juste valeur par résultat.
 - Les actifs en juste valeur par OCI non recyclable.
 - L'option juste valeur par résultat à l'actif.
- Les passifs financiers :
 - Les portefeuilles.
 - L'option juste valeur par résultat au passif.
 - Le cas du risque de crédit propre.
- Les opérations de pension :
 - Aspects économiques.
 - Aspects juridiques.
 - Aspects comptables.
 - Les prêts et emprunts de titres.

Voir la
formation
sur le
site



Comptabilité bancaire : cycle long

PROGRAMME (SUITE)

4. Les opérations en devises

- Les notions essentielles : position de change et position de trésorerie.
- Textes applicables et monnaie de comptabilité : IAS 21 et 39, ANC 2014-07.
- La mécanique de la comptabilisation des opérations en devises :
 - La comptabilité multi-devises.
 - Les comptes de position de change.
 - La réévaluation.
- Opérations de change au comptant :
 - Aspects techniques et économiques.
 - Marché des changes, cotation au certain, cotation à l'incertain.
 - Évaluation et comptabilisation.
- Opérations de change à terme :
 - Aspects techniques et économiques.
 - Cours du terme ; report et dépôt.
 - Cotation des contrats de change à terme.
 - Comptabilisation et évaluation selon les deux référentiels.
 - Couverture en IFRS et normes françaises.
- Prêts et emprunts en devises :

- Caractéristiques techniques et économiques.
- Comptabilisation et évaluation ultérieures.
- Dépréciations des créances douteuses en devises.

NB : D'autres opérations en devises seront examinées dans la partie 5 « Produits dérivés », notamment les options de change et les swaps de devises.

5. Dérivés

- Les swaps de taux d'intérêt :
 - Mécanisme d'un swap de taux d'intérêt et son usage en fonction des différentes stratégies.
- Valorisation d'un swap :
 - Les étapes de la valorisation d'un swap.
 - Approche simplifiée.
- Dérivés en normes françaises :
 - Les textes applicables.
 - Les quatre catégories :
 - Micro-spéculation.
 - Microcouverture.
 - Macrocouverture.
 - Gestion globale d'un portefeuille de transactions.

- Comptabilisation des dérivés en IFRS : principes généraux
 - Définition et champ d'application d'un dérivé.
 - Principes généraux de comptabilisation en trading.
- NB : Il est à noter que de nombreux établissements continuent à appliquer les dispositions d'IAS 39 pour la comptabilité de couverture, comme IFRS 9 l'autorise.
- Comptabilisation des dérivés en IFRS : comptabilité de couverture
 - Principes généraux de la comptabilité de couverture.
 - Couverture de la juste valeur.
 - Couverture des flux de trésorerie.
- Le « carve out ».
- Problématique de la macro-couverture.
- Application à d'autres dérivés :
 - Caps, floors, collars.
 - Futures.
 - FRA.
 - Autres.

Comptabilité des opérations de hors-bilan

Également disponible en :



BANQUE



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	8/12/26 17/06/26

Objectifs

- Découvrir le contenu du hors bilan (classe 9).
- Connaître les règles et principes de comptabilisation.
- Approfondir et illustrer l'enregistrement comptable des principales opérations de hors bilan.
- Faire le lien avec l'approche IFRS au bilan (valorisation des engagements et des éventuelles provisions sur engagements).

Participants

- Responsables et collaborateurs comptables.
- Personnel des Back-office, services audit, inspection et contrôle

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Synthèses.

Connaissances requises

- Comptabilité de base.

PROGRAMME

1. Présentation générale du hors bilan

- Les différentes sous-classes du hors bilan : définitions et contenu.
- Les comptes rattachés à chaque sous-classe.
- Les attributs d'identification du hors bilan.
- Les principaux états périodiques relatifs au hors bilan.

2. Principes généraux de comptabilisation des opérations de hors bilan

- Mécanisme comptable.
- Exemple de comptabilisation.
- Les difficultés spécifiques à la comptabilisation et au contrôle du hors bilan.

3. Comptabilisation des opérations de hors bilan

- Les engagements de financement.
- Les engagements de garantie.
- Les engagements sur titres.
- Les opérations en devises.
- Les instruments financiers à terme.

4. La prise en compte du hors bilan dans les ratios

- Ratio de solvabilité.
- Grands risques.

5. Les informations à fournir

- Liste des informations à fournir.

6. Le hors bilan et les IFRS

- Relation entre le hors bilan et les IFRS (valorisation).

Voir la
formation
sur le
site

Dépréciations et provisions

Objectifs

- Présenter le cadre réglementaire applicable aux dépréciations et aux provisions.
- Approfondir et illustrer les différents traitements liés aux dépréciations et aux provisions
 - Évaluation.
 - Comptabilisation en normes françaises et normes IFRS.
 - Traitement prudentiel.
- Connaître les informations financières à communiquer.

Participants

- Responsables et collaborateurs des services comptables, contentieux, exploitation et Back-office.
- Personnel des services audit, inspection et contrôle.
- Commissaires aux comptes, experts-comptables et leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Synthèses.

Connaissances requises

- Connaissance de la comptabilité bancaire souhaitée.

Voir la
formation
sur le
site

Également disponible en :



BANQUE

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	08/06/26 11/12/26

PROGRAMME

1. Le traitement comptable du risque de crédit

- Les concepts de base en IFRS :
 - Probability of default (PF).
 - Loss given default (LGD).
 - Exposure at default (EAD).
- Les trois étapes de la prise en compte du risque de crédit.
- La comparaison avec le traitement comptable français du risque de crédit.

2. Effet temps

- La prise en compte de l'effet temps :
 - Calcul de l'effet temps.
 - Prise en compte en IFRS et normes françaises.

3. Ajustements sur dérivés

- Définition de la CVA et DVA.
- Prise en compte des réducteurs de risques et du risque de crédit potentiel.
- Traitement en normes IFRS.
- Traitement en normes françaises.

4. Forbearance et non performing assets

- Définition des non-performing-assets.
- Définition de la forbearance.
- L'impact sur les états FINREP.
- L'impact sur les fonds propres prudentiels.

5. Provisions pour risques et charges

- Les conditions pour enregistrer les provisions (hors risque de crédit).
- Les grandes catégories de provisions pour risques et charges dans les banques.
- Les risques et litiges éventuels.

6. Avantages au personnel

- Les quatre catégories d'avantages au personnel.
- Traitement comptable :
 - Coût des services rendus.
 - Coût financier.
 - Écarts actuariels.

7. Goodwill

- L'origine du goodwill.
- Les règles de dépréciations en IFRS.
- Le cas du badwill.
- Les impacts prudentiels.

8. Les provisions PEL CEL

- L'explication de l'origine de ces provisions.
- Le traitement comptable.

9. Dépréciation des titres en normes françaises

- Les différentes catégories de titres en normes françaises.
- La notion de dépréciation appliquée aux différents portefeuilles.

IFRS dans les établissements de crédit : l'essentiel

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	18/03/26 5/10/26

Objectifs

- Comprendre l'essentiel des normes comptables internationales (IFRS 9) dans l'environnement bancaire.
- Identifier les principales divergences par rapport aux normes locales.
- *NB : Il est à noter que de nombreux établissements continuent à appliquer les dispositions d'IAS 39 pour la comptabilité de couverture, comme IFRS 9 l'autorise.*

Participants

- Toute personne souhaitant avoir une vue d'ensemble sur les IFRS pour comprendre l'essentiel sans avoir besoin d'entrer dans le détail.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Synthèses.

Connaissances requises

- Connaissances générales de la banque et de la finance.

PROGRAMME

1. Champ d'application et caractéristiques des IFRS

- L'organisation de l'IASB.
- La mise en place des IFRS dans l'Union européenne.

2. Instruments financiers non dérivés (IFRS 9)

- Les deux grandes méthodes comptables :
 - Le coût amorti.
 - La juste valeur.
- La notion de « business model » et de test SPPI.
- Les différents portefeuilles d'actifs :
 - Les actifs au coût amorti.
 - Les actifs en juste valeur par OCI recyclable.
 - Les actifs en juste valeur par résultat.
 - Les actifs en juste valeur par OCI non recyclable.
 - L'option juste valeur par résultat.
- Les différents portefeuilles au passif :
 - Les passifs au coût amorti.
 - Les passifs en juste valeur par résultat.
 - L'option juste valeur au passif.
 - Le cas de la comptabilisation du risque de crédit propre.

3. Le risque de crédit (IFRS 9)

- Le traitement du risque de crédit :
 - La notion d'« expected loss ».
 - Les trois étapes de la dépréciation.

4. Instruments financiers dérivés

- La comptabilisation des dérivés en trading.
- Les conditions pour qualifier un dérivé de couverture :
 - Les tests d'efficacité.
 - La documentation.
- La comptabilité de couverture :
 - La couverture en juste valeur.

Voir la
formation
sur le
site

IFRS dans les établissements de crédit : approfondissement

Objectifs

- Utiliser les IFRS dans un environnement bancaire.
- Souligner les normes plus particulièrement importantes pour les établissements de crédit, IFRS 9 et IAS 39 (dérivés) notamment.
- Traduire ces normes en schémas comptables dans les situations les plus courantes.
- Illustrer la pratique des IFRS par les états financiers d'établissements bancaires.
- Identifier les changements en cours pour mieux les anticiper.

Participants

- Responsables et collaborateurs, comptables, informaticiens, organisateurs, équipes projet, auditeurs internes et externes, personnels des Back / Middle offices, etc.
- Commissaires aux comptes, experts comptables et leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Exposé des états financiers de banques pour illustrer la théorie.
- Synthèses.

Connaissances requises

- Maîtrise de la comptabilité générale et bancaire.

Voir la
formation
sur le
site

PROGRAMME

1. Champ d'application et caractéristiques des IFRS

- L'organisation des IFRS.
- Processus d'adoption d'une norme.
- Caractéristiques des IFRS.
- Panorama des normes publiées et cadre conceptuel.

2. Instruments financiers

- Champ d'application et définitions
 - Présentation des normes concernées.
 - Définition d'un instrument financier.
 - Les méthodes comptables utilisées :
 - Le coût amorti.
 - La juste valeur (IFRS 13).
 - La dépréciation.
 - Le coût.
 - Présentation d'IFRS 9.
- Instruments financiers non dérivés
 - Notion de « business model ».
 - Notion d'instrument basique (test SPPI) et non basique
- Actifs au coût amorti :
 - Définition.
 - Traitement comptable.
- Les actifs en juste valeur par OCI recyclable :
 - Définition.
 - Traitement comptable.
- Les actifs en juste valeur par résultat :
 - Définition.
 - Traitement comptable.
- Les actifs en juste valeur par OCI non recyclable
 - Les actions stratégiques.
 - Traitement comptable.
 - Les passifs au coût amorti.
 - Les passifs en juste valeur par résultat :

- L'activité de trading.
- Les options en juste valeur par résultat.
- Le cas du risque de crédit propre.

- La notion de perte attendue (Expected credit loss).
- Les trois étapes de la dépréciation :
 - L'étape 1 et la perte attendue 12 mois.
 - L'étape 2 et la perte attendue à maturité.
 - L'étape 3 et les actifs en défaut.

3. Instruments financiers : dérivés

- Les règles comptables générales
 - Le portefeuille de trading.
 - Le concept de clean price et de dirty price.
 - La CVA et DVA.

NB : Il est à noter que de nombreux établissements continuent à appliquer les dispositions d'IAS 39 pour la comptabilité de couverture, comme IFRS 9 l'autorise.

- Comptabilité de couverture :
 - Principes généraux de couverture :
 - La problématique.
 - Les tests d'efficacité.
 - La documentation.
- Couverture en juste valeur :
 - Explication économique.
 - Traitement comptable.
- Couverture en flux de trésorerie :
 - Explication économique.
 - Traitement comptable.
 - La notion de dérivé hypothétique.
- Couverture d'un investissement net à l'étranger :
 - Explication économique.
 - Traitement comptable.
- La macro-couverture :
 - Explication du risque global de taux.
 - Traitement comptable du « carve out ».



IFRS dans les établissements de crédit: approfondissement

PROGRAMME (SUITE)

4. Consolidation des comptes

- Les différentes méthodes de consolidation.
- Le test de dépréciation du goodwill.

5. Immobilisations et dépréciations

- Immobilisations corporelles, IAS 16.
- Immeubles de placement, IAS 40.
- Immobilisations incorporelles, IAS 38.
- Contrats de location:
 - La problématique de la comptabilité juridique et financière,
 - Le traitement en IFRS 16.

6. Provisions et avantages du personnel

- Provisions, passifs et actifs éventuels, IAS 37.
- Avantages au personnel, IAS 19 révisée.

7. Autres normes

- En fonction des questions des participants:
 - États financiers.
 - Impôts sur le résultat, IAS 12.
 - Tableau des flux de trésorerie, IAS 7.
 - Les impacts prudentiels sur les fonds propres.
 - Autres...

Crédits à la clientèle

Objectifs

- Rappeler les aspects économiques et techniques des crédits à la clientèle.
- Définir et appliquer les modalités de comptabilisation et d'évaluation de ces opérations selon les normes comptables françaises et internationales (IFRS 9).
- Appréhender les particularités économiques et comptables de certains types de crédits (opérations hors marché, découverts, factoring, crédits à la consommation, etc.).
- Maîtriser les impacts de la norme comptable IFRS 9 en matière de dépréciation des actifs sains (comptabilisation des pertes attendues au titre du risque de crédit dès l'engagement hors bilan et la mise en place des crédits).
- Maîtriser le concept de créance douteuse et le fait générateur de la dépréciation des créances (risque de crédit avéré). Comprendre l'effet temps (impact de la « dé-actualisation ») et son impact sur le PNB en norme comptable IFRS 9.
- Maîtriser le risque comptable de ces opérations et identifier les points de contrôle fondamentaux.
- Intégrer les outils, procédures et techniques de contrôle.

Participants

- Responsables et collaborateurs de la fonction crédit des structures de contrôle (inspection et audit, contrôle permanent et risques), de la comptabilité client, des Back / Middle-offices, du contrôle de gestion.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Synthèses.

Connaissances requises

- Bonne connaissance de la comptabilité générale et bancaire.

Voir la
formation
sur le
site

Également disponible en :



BANQUE

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
3 jours	PRÉSENTIEL 2 539 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	1 au 3/04/26 5 au 7/10/26

PROGRAMME

1. Les crédits : principes généraux

- Définition d'un crédit selon le Code monétaire et financier.
- Aspects techniques et économiques d'un crédit.
- La traduction de ces opérations dans le bilan des banques françaises.
- Les comptes du PCEC relatifs aux crédits.
- La comptabilisation des crédits :
 - Comptabilisation initiale : les commissions et frais payés ou reçus relatifs aux crédits.
 - Comptabilisation ultérieure : méthode du coût amorti (cas général).
 - Règles générales de traitement comptable des commissions (syndication, engagement, garantie, etc.).
- Sélection de l'échantillon à contrôler (y compris les engagements de financement et de garantie) : segmentation des crédits :
 - Échantillon de crédits aux entreprises (corporate).
 - Échantillon de crédits à la clientèle de détail (retail).
 - Échantillon des autres crédits.
- Démarche en trois étapes de l'audit comptable des crédits :
 - Existence, justification, classification, exhaustivité : les moyens d'atteindre cet objectif. Points de vigilance : crédits fictifs, classification des crédits, engagements de financement et de garantie. Focus sur le programme de contrôle des engagements hors-bilan.
 - Évaluation correcte des crédits. Application du programme de contrôle. Points de vigilance : autorisation des encours, notation des crédits, qualité de l'analyse financière et du dossier administratif, crédits à risque, déclassement des créances douteuses. Conclusions : qualité des portefeuilles de crédit, et ajustements éventuels.
 - Résultat : focus sur le programme de contrôle du résultat. Points de vigilance : rentabilité des crédits, capitaux moyens, taux moyens.

2. Les crédits : caractéristiques de certains crédits

- Les particularités de certains crédits seront examinées sous le double aspect technique/économique et comptable :
 - Découverts.
 - Cessions de créances professionnelles.
 - Affacturage.
 - Crédits consortiaux.
 - Crédits à la consommation et revolving.
 - Prêts à l'habitat et à taux zéro.
- Crédit-bail et locations : dans les comptes sociaux, dans les comptes consolidés, IAS 17. Les caractéristiques d'IFRS 16.
- IFRS 9 : les nouveaux portefeuilles (modèles de gestion et flux futurs) :
 - Coût amorti.
 - Juste valeur par OCI recyclable par résultat.
 - Juste valeur par résultat.
- Les nouveaux concepts :
 - Le business model (held to collect – HTC).
 - Les tests SPPI (instrument financier basique).
- Les particularités de certains crédits seront examinées sous le double aspect technique/économique et comptable :
 - Engagements de garantie : garanties financières, dérivés de crédit pour le vendeur et l'acheteur de protection.
 - Prêts hors marché et engagements de prêter à un taux hors marché.
 - Prêts à la juste valeur par résultat détenus à des fins de transaction ou désignés à la juste valeur par option.
 - Financements spécialisés : typologie prudentielle Bâle III, spécificités.
 - Financements structurés : caractéristiques, comptabilisation.
- Contrôles spécifiques portant sur certains types de crédits : opérations hors marché ou évaluées à la juste valeur, découverts, crédits spéciaux, créances subordonnées, opérations de location, affacturage, etc.



Crédits à la clientèle

PROGRAMME (SUITE)

3. Les crédits : pertes attendues, créances douteuses et dépréciations

- Modèle IFRS 9 et norme française (ex CRC 2002-03 relatif au risque de crédit) :
 - Définition selon les référentiels comptables IFRS 9 ou français, prudentiel Bâle III.
 - Notion de douteux compromis.
 - Intérêts sur créances douteuses ou dépréciées.
 - Dépréciations : estimation, prise en compte des garanties, actualisation des flux futurs.
 - Reprises liées à l'amélioration des perspectives de recouvrement.
 - Reprises liées au passage du temps (impact de la « dé-actualisation » des flux futurs en PNB selon la norme IFRS 9).
 - Passage en pertes.
 - Créances restructurées.
 - Provisions pour risques des engagements de financement ou de garantie.
 - Provisions fiscales ou comptables en normes françaises.
 - Les règles définies par IFRS 9.
 - Modèle de dépréciation : pertes attendues, provisions ex ante.
 - Paramètres bâlois pour estimer la perte attendue et la perte inattendue.
 - Quels PD, LGD, EAD ? Approche prudentielle Bâle III.
 - Les trois statuts (buckets) de risque de crédit d'IFRS 9.
 - Ajustement prudentiel pertes attendues/provisions et dépréciations Bâle III).
- Sélection de l'échantillon à contrôler (y compris les engagements douteux).

- Démarche en trois étapes de l'audit comptable des créances douteuses sur base individuelle :
 - Existence, justification, classification, exhaustivité : les moyens d'atteindre cet objectif. Points de vigilance : exhaustivité des créances douteuses (en relation avec l'audit des crédits).
 - Évaluation correcte des dépréciations et provisions. Application du programme de contrôle. Points de vigilance : évaluation prudente des montants recouvrables, actualisation, robustesse et prudence du système de dépréciation des portefeuilles de petites créances homogènes. Risque de traitement comptable des créances restructurées.
 - Résultat : focus sur le programme de contrôle du résultat. Points de comparaison : historique, autres établissements comparables, moyenne de la profession.
- Risque de non-permanence des méthodes de calcul des dépréciations et des provisions (analyse de l'évolution des composantes du « coût du risque » au compte de résultat).
- Risque de mauvaise prise en compte des dépréciations et provisions comptables dans le calcul des pertes attendues à déduire des fonds propres (Bâle III).

4. Travaux pratiques

- Travaux en atelier sur un cas au choix.
- Exposé oral de chaque sous-groupe.

Essential of IFRS 9 for Banks

Duration	Price		Guaranteed opening with 2 trainees		Dates
1 day	FACET TO FACE 955 € ^{HT} repas inclus	VIRTUAL CLASS Remise 10 %	FACET TO FACE 12 pers. maximum	VIRTUAL CLASS 8 pers. maximum	27/03/26 30/09/26

Targets

- Defining the main accounting rules defined by IFRS 9 in a bank environment.
- Being able to understand the main features of the financial statements.
- Preparing to follow more complex trainings.

Trainees

- Beginners in banking accounting.
- IT and administrative staff, internal and external auditors, management control department.
- Anyone who wants to have a general overview of the bank accounting without entering into the most complex details.

Educational materials and means

- PowerPoint documentation.
- Alternate illustrations and practical exercises.
- QCU, True/False, questions/answers to verify, review and confirm what has been achieved.
- Synthesis.

Pre-requisite

- General knowledge about accounting and banking.

PROGRAMME

1. Scope of application and features of IFRS

- Aims of the IASB.
- The choices made by the European Union.
- The French issue.
- Situation in Europe and the rest of the world.
- Overview of published standards.

2. Financial instruments: definition and accounting principles

- Defining financial instruments.
- The various methods:
 - Amortised cost.
 - Fair value.
 - Impairment.
 - Notion of business model and SPPI test.
 - Summarized overview of IFRS 9.

3. Non-derivative financial instruments

- Assets at amortized cost:
 - Conditions of classification (business model and SPI test).
 - Accounting schemes.
- Assets at fair value through OCI:
 - Definition.
 - Accounting schemes.
 - Specific case of assets at fair value through non-recyclable OCI.
- Assets at fair value through PL:
 - Definition.
 - Accounting schemes.
 - Specific issue of the "fair value option".
- Notion of "expected loss".
- The three buckets of the impairment.
- Liabilities at amortized cost.

- Liabilities at fair value:
 - Trading.
 - Fair value option.
 - The specific case of the own credit risk.

4. Derivative financial instruments

- Trading classification.
NB: Many banks keep on applying IAS 39 for hedge accounting, as allowed by IFRS 9.
- Conditions for classifying a derivative as a hedging item.
- The issue.
- The three main conditions (under IAS 39).
- Fair value hedge:
 - Definition.
 - Accounting schemes.
- Cash flow hedge:
 - Definition.
 - Accounting schemes.

Voir la
formation
sur le
site

Maîtrise des impacts IFRS 9 et Bâle III

Objectifs

- Expliciter les grands principes des normes IFRS en matière de comptabilisation et d'évaluation des instruments financiers (IFRS 9).
- Identifier les principales divergences par rapport aux normes et principes comptables applicables en France.
- Appréhender les principaux retraitements des capitaux propres comptables IFRS (comptes consolidés) pour déterminer les fonds propres prudentiels selon les règles Bâle III (règlement européen CRR de juin 2013).
- Appliquer en pratique les mécanismes de l'exigence de fonds propres sous différentes approches en faisant précisément le lien entre la logique prudentielle et les conventions comptables.
- Prendre connaissance des ratios (LCR, NSFR et de levier) prévus par le dispositif prudentiel Bâle III.

Participants

- Commissaires aux comptes, experts-comptables et leurs collaborateurs.
- Responsables et collaborateurs comptables.
- Équipes en charge des risques et du contrôle de gestion.
- Équipes commerciales, juridiques, informatiques.

Modalités pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Bases de comptabilité bancaire.
- Bonne connaissance générale de l'économie et des risques de la banque.

Voir la
formation
sur le
site

PROGRAMME

1. IFRS - champ d'application, caractéristiques et cadre conceptuel

- Caractéristiques des normes IFRS.
- Champ d'application des normes IFRS.
- Principales normes et évolutions en cours.
- Les caractéristiques du cadre conceptuel des normes comptables IFRS :
 - Caractéristiques qualitatives.
 - Comptabilisation des 5 éléments des états financiers.

2. IFRS - traitement des instruments financiers non dérivés

- Normes applicables.
- Définition et caractéristiques des instruments financiers.
- Définition de la juste valeur et de la hiérarchie de détermination de la juste valeur.
- Traitement comptable des titres et des autres instruments financiers non dérivés ; comparaison avec les normes françaises (ex-règlement CRBF 90-01).
- Présentation des classements IFRS 9 selon le modèle de gestion et le caractère basique ou non de l'instrument financier (coût amorti, juste valeur par OCI recyclable ou par résultat).
- Dépréciation des actifs financiers. Prise en compte des pertes attendues (« expected credit losses ») dès l'origine, y compris lors de l'engagement de financement ou de garantie.
- Traitement des passifs financiers.

3. IFRS - traitement des instruments financiers dérivés

- Définition d'un dérivé au sens de la norme comptable IFRS.
- Économie générale des stratégies ou des portefeuilles incluant des dérivés.
- Règles générales d'évaluation et de comptabilisation des dérivés.
- Objectifs et conditions de la couverture comptable.

- Modalités pratiques de comptabilisation (dérivé de couverture et élément couvert).
- Option juste valeur.
- Traitement des dérivés incorporés.

4. Norme comptable IFRS 9

- Contexte de la norme.
- Grands principes de classement et d'évaluation des actifs financiers (coût amorti ou juste valeur par résultat).
- Juste valeur par OCI.
- Comptabilité de couverture IFRS 9 (application différée dans la plupart des banques françaises qui ont fait le choix de maintenir les règles de la norme IAS 39).
- Provisionnement dès l'engagement (expected / incurred loss).

5. Fondements de Bâle II et principaux changements introduits par Bâle III

- Fondements des règles prudentielles Bâle III.
- Contexte de l'évolution et principales modifications introduites par le dispositif Bâle III et sa finalisation.

6. Détermination des fonds propres

- Fondements de l'approche prudentielle (fonds propres et maîtrise de la solvabilité effective à un an).
- Incidence de l'augmentation du niveau des fonds propres et solutions permettant d'accroître les fonds propres.
- Composition des fonds propres, éligibilité des ressources et niveau de ratio « fonds propres / risques pondérés » à respecter.
- Logique de la pondération à 1250 % et de l'option pour la déduction des fonds propres.
- Notion de pertes attendues et de pertes non attendues.
- Principales déductions des capitaux propres comptables et filtres prudentiels.
- Particularités des fonds propres prudentiels en règles françaises (FRBG et provision générale pour risque de crédit).

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	4 au 5/05/26 17 au 18/12/26



Maîtrise des impacts IFRS 9 et Bâle III

PROGRAMME (SUITE)

7. Risque de crédit et marge minimale

- Détermination des expositions au risque de crédit. Incidence du coût amorti.
- Modalités de détermination des risques pondérés en approche standard.
- Modalités et conditions de mise en œuvre de l'approche basée sur la notation interne (IRB - Internal rating based).
- Mécanismes d'atténuation du risque de crédit et incidence sur l'exposition au risque de crédit.
- Prise en compte des pertes attendues (expected losses / dépréciations comptables) et impact de la norme IFRS 9 qui a modifié les règles de dépréciation comptable dès l'origine du risque de crédit.

8. Ratios de liquidité (LCR et NSFR)

- Présentation du numérateur (actifs liquides de très bonne qualité) et du dénominateur (sorties nettes de trésorerie à 30 jours) du ratio de liquidité LCR (Liquidity Coverage Ratio).
- Explicitation des règles et modalités pratiques de détermination du ratio sur la base d'un exemple chiffré (cf. exercice).
- Présentation des composants du ratio de liquidité de ressources stables: NSFR (Net Stable Funding Ratio).

9. Ratio de levier

- Contexte du ratio.
- Détermination des composantes du dénominateur du ratio (exposition de levier : actifs bruts et engagements pondérés).

IFRS18 : nouvelle présentation des états financiers bancaires

Objectifs

- Anticiper les évolutions de présentations des états financiers bancaires induites par IFRS18, en particulier sur le compte de résultat.
- Distinguer les changements par rapport à la précédente norme IAS1.
- Comprendre les enjeux de la norme IFRS 18 sur les Management defined Performance Measures 'MPM'.
- Identifier les éléments de communication financière concernés par ces évolutions.
- Anticiper les évolutions nécessaires des SI et des reportings associés.

Participants

- Analystes financiers voulant comprendre les évolutions de présentation des états financiers bancaires.
- Responsables comptables et consolidation, contrôleurs financiers, auditeurs internes, directions financières.
- Commissaires aux comptes, experts-comptables et leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Synthèses.

Connaissances requises

- Pas de connaissances particulières.

Voir la
formation
sur le
site

PROGRAMME

1. Contexte et vue d'ensemble

- Contexte et objectifs de la nouvelle norme IFRS18 sur la présentation des états financiers et annexes.
- De IAS 1 à IFRS 18 : pourquoi ce changement ?
- Rôle et changement de dénominations des états financiers primaires :
 - Situation financière.
 - Performances financières.
 - Flux de trésorerie.
 - Variations des capitaux propres.
 - Annexes.
- Objectifs et calendrier de mise en œuvre : entrée en vigueur au 1er janvier 2027 et obligation de retraiter les périodes comparatives.

2. Incidences d'IFRS18 sur les états financiers primaires

- Importance de la définition de l'activité principale en banque et incidences sur le classement des produits et charges.
- Incidences sur le tableau des flux de trésorerie.
- Incidences sur la situation financière (Bilan).

3. Incidences d'IFRS18 sur le compte de résultat bancaire

- Nouvelles catégories de produits et charges : exploitation, investissement et financement.
- Nouveaux sous-totaux normatifs obligatoires : résultat d'exploitation et résultat avant financement et impôts.
- Définition du « résultat opérationnel » d'une banque selon IFRS 18 : traitement des produits d'intérêts, commissions, gains/pertes sur instruments financiers.
- Reclassements structurants en banque :
 - Nouveau classement de la quote-part des intérêts MEE.
 - Affectation des intérêts sur les passifs de location IFRS16 et des charges des régimes de retraite IAS19 en financement et investissement "non-principal".

4. Indicateurs de performance "MPM" et communication financière

- Définitions et justifications des Management-defined performance measures : conséquences sur les KPI bancaires actuels.
- Explications et réconciliations à produire en annexes avec les sous-totaux IFRS.
- Impact en communication financière sur les publications périodiques : états intermédiaires et reportings trimestriels.

5. Utilisation des données et conduite du changement

- Utilisation des données dans les états primaires et notes annexes : grands principes de concaténation des données.
- Évolution des processus de production de la comptabilité : réévaluation importante du mapping du plan de compte conso.
- Coordination entre directions financières, contrôle de gestion, communication financière.
- Diagnostic, planning et sensibilisation des parties prenantes à la conduite du changement.

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	16/03/26 08/07/26 17/11/26

Les impôts différés appliqués aux établissements de crédit

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	19/06/26 26/11/26

Objectifs

- Comprendre le concept de détermination des impôts différés et savoir l'appliquer à la banque.
- Préparer une preuve d'impôts.
- Identifier et maîtriser les principales difficultés (identification des bases-taux d'impôts-reconnaissance des actifs d'impôts différés).
- Mesurer l'impact des normes IFRS et normes comptables françaises sur les impôts différés.

Participants

- Responsables et collaborateurs des services comptables et consolidation.
- Responsables et collaborateurs des services de consolidation prudentielle.
- Responsables et collaborateurs fiscaux de la banque.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques, d'exercices sous Excel.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Synthèses.

Connaissances requises

- Notions de fiscalité et de banque.
- Notions de comptabilité en normes IFRS ou de consolidation.

PROGRAMME

1. Principes de reconnaissance et de comptabilisation des impôts différés

- Norme IAS 12.
- Impôt exigible et impôt différé.
- Approche bilantielle.
- Report variable et conception étendue..

2. Détermination / comptabilisation de l'impôt

- Différence permanente, différence temporaire.
- Impôts différés actifs/passifs.
- Impôts différés sur reports déficitaires.
- Écriture de retraitement IFRS :
 - Autres éléments de capitaux (OCI).
 - Réserves en juste valeur par OCI recyclable, et réserves de Cash-Flow Hedge.

Provision sur créances IFRS 9.

3. Taux d'impôts applicables et comptabilisation de l'impôt différé

- Taux de droit commun et taux réduits.
- Report variable.
- Pilier 2 : présentation.
- Comptabilisation des impôts différés et reconnaissance des impôts différés actifs.
- Condition de compensation entre actifs et passifs.

4. Traitements de consolidation

- Opérations de consolidation.
 - Élimination d'opérations intragroupes.
 - Impact des écritures d'intégrations fiscales.
 - IFRIC 23 « incertitudes relatives aux traitements fiscaux »
 - Traitement d'un regroupement d'entreprises.
 - Déclaration de l'ESMA de juillet 2019 et incidences sur la reconnaissance des IDA.

5. Preuve d'impôts (tax proof)

- Présentation de la preuve d'impôts :
 - Objectif de la preuve d'impôts.
 - Principe de présentation.
 - Principales difficultés dans un contexte bancaire.

Voir la
formation
sur le
site

Élaboration et interprétation du tableau de flux de trésorerie

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	4/05/26 9/11/26

Objectifs

- Le tableau de flux de trésorerie consolidé est un état obligatoire en normes IFRS. Sa lecture apporte des informations extrêmement précieuses sur les flux de l'année d'un groupe, en les éclatant entre les opérations d'exploitation, d'investissement et de financement.*
- Savoir élaborer le tableau de trésorerie en normes IFRS.
 - Être capable ensuite de l'interpréter.

Participants

- Consolideurs, responsables administratifs et financiers, comptables impliqués dans l'établissement d'une consolidation aux normes IFRS.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Synthèses.

Connaissances requises

- Connaissance générale des IFRS et maîtrise des principes de consolidation française.

PROGRAMME

1. Réglementation

- Rappel de la réglementation française et IFRS.
- Identification des obligations en matière de publication.
- Faire une analyse comparative des différents référentiels.

2. Choix de la méthode de présentation

- Méthode directe ou indirecte.

3. Construction du tableau des flux de trésorerie consolidé

- Ventilation des flux, exploitation, investissement, financement.
- Incidence des retraitements de consolidation :
 - Les contrats de location financement.
 - Les impôts différés.
 - Les méthodes d'évaluation.
- Impact des éliminations des prestations intragroupe :
 - Les flux réciproques.
 - Les contrats internes.
 - Les dividendes.

- Incidence des variations de périmètre :
 - Les acquisitions et les cessions d'entreprises.
 - Les acquisitions complémentaires de titres.
- Les fusions et autres opérations de restructuration :
 - Prendre en compte les sociétés mises en équivalence.

4. Informations complémentaires à fournir en annexe

- Présentation exhaustive des éléments.

5. Revue des pratiques de présentation des groupes

- Présentation des TFT de certains groupes bancaires.

Voir la
formation
sur le
site

Opérations de crédit-bail et de location (NF et IFRS 16)

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	16 au 17/04/26 3 au 4/12/26

Objectifs

- Maîtriser les aspects contractuels, comptables, financiers et fiscaux des contrats de location (crédit-bail, location financière).
- Interpréter les événements de gestion en schémas comptables pour les sociétés de financement.
- Appliquer des exemples en normes françaises (règlement ANC 2014-07) et IFRS avec les retraitements IFRS 9 et 16.

Participants

- Responsables et collaborateurs des fonctions comptables, contrôleurs de gestion, auditeurs internes.
- Commissaires aux comptes, experts-comptables et leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Synthèses.

Connaissances requises

- Notions de comptabilité bancaire.

PROGRAMME

1. Les marchés de la location financière

- Les différents contrats de location avec les chiffres-clés de production :
 - Crédit-bail.
 - Location-financement.
 - LOA/LDD.

2. Architecture du système d'information

- Workflow partagé Front to Back / Comptabilité.
- Réglementation de la Piste d'audit.
- Applications à l'économie numérique.

3. Contrats de location - règles françaises

- Textes de référence.
- Applications en « comptabilité sociale » :
 - Schémas comptables détaillés.
 - Événements antérieurs à la mise enoyer.
 - La mise enoyer.
 - Événements postérieurs à la mise enoyer.

4. Contrats de location - approche financière

- Déclassement en douteux.
- Résiliation.
- ITNL - Immobilisations Temporairement Non Louées.
- Récupération du matériel - vente - solde de dossier.
- Option d'achat (levée anticipée ou à l'échéance).
- Applications en « comptabilité financière » :
 - Principes de la comptabilité financière.
 - Exemple du suivi parallèle entre « social » et « financier ».
 - Calcul de la réserve latente et provisionnement.

5. Évolutions des reportings réglementaires

- Place des contrats de location dans le déclaratif réglementaire.
- États réglementaires RUBA
- Reporting COREP et FINREP.
- Impacts sur les ratios prudentiels : solvabilité, liquidité.

- Nouveau reporting MSU.
- Contributions au Pilier III.

6. Contrats de location, règles internationales IFRS 16 et autres

- Les variétés des schémas opérationnels pour les contrats de location :
 - Locations de véhicules.
 - Formes particulières de location.
 - Lease back.
 - Types de montages avec des opérations de crédit-bail.
 - Aspects fiscaux des contrats de location pour les preneurs.
- IFRS 16 - Contrats de lease :
 - Définitions et points de repères.
 - Modalités d'application des règles d'IFRS 16.
 - Illustrations comparatives
 - Comptabilisation des locations financement.
 - Comptabilisation des locations opérationnelles.

7. Contrats de location - application aux preneurs

- Options de comptabilisation et impacts :
 - Identification et contrôle des actifs.
 - Choix des durées.
 - Taux d'actualisation.
 - Réestimations annuelles.
 - Traitement des coûts liés aux contrats.

8. Enjeux et évolutions

- IFRS et système d'information.
- Analyse de la décision définitive de l'IFRIC relative à une opération de cession-bail avec loyers variables (26-6-2020).
- Nouvelles données à gérer.
- Liens avec IFRS 9 sur les instruments financiers :
 - Classification évaluation et dépréciation.
- Commentaires sur la position ANC du 3 juillet 2020.
- Impacts des amendements IFRS 16.

Voir la
formation
sur le
site

Comptabilisation des jetons et actifs numériques : détention, émission et conservation

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1,5 jour	PRÉSENTIEL 1316 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	7 au 8/04/26 9 au 10/11/26

Objectifs

- Maîtriser les notions de jetons/actifs numériques.
- Appréhender les modes de comptabilisation des jetons détenus (Bitcoin, Ethers ...).
- Comprendre les principes de comptabilisation des émissions de jetons (ICOs) et de la conservation d'actifs numériques, tant en normes françaises qu'internationales.
- Percevoir les problématiques et risques comptables inhérents à la gestion de ces instruments ainsi que leurs problématiques fiscales.
- Appliquer et pratiquer la comptabilité des actifs numériques et des jetons.

Participants

- Responsables et collaborateurs de la comptabilité, des Back/Middle-offices, de l'inspection et du contrôle de gestion chez les acteurs du numérique, dont les établissements de crédit.
- Responsables administratifs ayant la charge de la conservation d'actifs numériques.
- Experts-comptables, commissaires aux comptes, leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Synthèses.

Connaissances requises

- Bonne connaissance de la comptabilité générale ou avoir suivi la formation « Initiation à la comptabilité » ou « Comptabilité bancaire : opérations classiques ».

Voir la
formation
sur le
site

PROGRAMME

1. Définition des jetons et actifs numériques

- Présentation des jetons selon la définition du Code Monétaire et Financier (Loi Pacte).
- Définition des actifs numériques (règlement AMF).
- Dissociation entre les deux notions, exclusion de tous instruments présentant les caractéristiques de titres.
- Rôle de supervision de l'AMF.
- Catégorisation de jetons (monnaies virtuelles, utility tokens ...).

2. Comptabilisation des jetons détenus

- Les jetons détenus **avec** intention d'utilisation de la technologie sous-jacente.
- Les jetons détenus **sans** intention d'utilisation de la technologie sous-jacente.
- Effet des variations de valorisation.
- Calcul des résultats de cession (FIFO OU PMP).

3. Comptabilisation des émissions de jetons

- L'analyse du contenu du « *white paper* » :
 - Appréhender les droits et obligations attachés à l'émission de jetons.
 - Comptabilisation des passifs attachés aux droits et obligations.
 - L'amortissement des passifs en compte de résultat, mécanismes d'indexation.
 - Les jetons auto-détenus, l'émission gratuite de jetons.

4. Informations à porter dans l'annexe

- Les informations à mentionner relatives à :
 - La décomposition des jetons détenus, la description des méthodes de valorisation.
 - L'information relative aux droits et obligations attachés des jetons émis.

5. Prêts et emprunts d'actifs numériques

- Les prêts et emprunts sur actifs numériques actifs :
 - Définition des contrats concernés (contrats de *staking*).
 - Modalités de comptabilisation chez l'emprunteur, chez le prêteur.
 - Effet des variations de valeurs.
 - Informations à porter en annexe.
- Correction du cas de synthèse des prêts et emprunts sur actifs numériques.

6. Comptabilisation des actifs numériques conservés par les PSAN

- Les activités des Prestataires sur Actifs Numériques (PSAN) :
 - Réglementation de l'activité par l'AMF.
 - Les différentes natures d'activités, les risques inhérents à la conservation.
- La comptabilisation des actifs numériques conservés :
 - Illustration d'une segmentation.

7. Problématiques fiscales

- Impôt société : application du principe de prise en compte du résultat comptable, sauf précision contraire du code général des impôts.
- TVA : apport de la publication du rescrit du 07/08/2019.

8. Traitements comptables selon les normes IFRS

- La position de l'IFRIC IC sur la détention de cryptomonnaies.
- Le traitement d'une émission d'ICO selon les normes internationales.
- Les critères apparaissant discriminants pour le normalisateur international.

Aspects comptables, réglementaires et prudentiels des EP/EME

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	12-13/03/26 1 ^{er} -2/10/26

Objectifs

- Maîtriser les principes de la comptabilité bancaire et des reportings réglementaire et prudentiel applicables aux établissements de paiement (EP) et aux établissements de monnaie électronique (EME).

Participants

- Toute personne devant participer à la comptabilisation des opérations et à l'établissement des états publiables, réglementaires et prudentiels d'un établissement de paiement ou d'un établissement de monnaie électronique.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance de la comptabilité générale.

PROGRAMME

1. Introduction

- Les textes européens.
- Les textes de transposition française.
- Les activités d'un établissement de paiement.
- Définition et liste des services de paiement autorisés.
- Les activités d'un établissement de monnaie électronique.

2. Le référentiel comptable applicable au secteur bancaire

- Le règlement ANC N°2014-07 applicable au secteur bancaire.
- Analyse de la structure du PCEC (Plan Comptable des Établissements de Crédit).

3. La présentation des états publiables des établissements de paiement et des établissements de monnaie électronique

- Présentation des états financiers des établissements dont la seule activité est la fourniture de services de paiement ou l'émission et la gestion de monnaie électronique.
- Présentation des états financiers des établissements exerçant des activités de nature hybride.

4. La réglementation prudentielle applicable aux établissements de paiement et aux établissements de monnaie électronique

- Les obligations de cantonnement.
- Les exigences de fonds propres.
- Le dispositif de contrôle interne applicable au secteur bancaire.
- Le Reporting anti-blanchiment.
- La balance des paiements (CRT).
- Le rapport annuel de contrôle interne.
- Le questionnaire de protection de la clientèle.

5. Les obligations de reporting réglementaire applicables au secteur bancaire

- Le Reporting RUBA :
 - Contenu et structure.
 - Les blocs de tableaux.
 - Les taxonomies.
 - Les contrôles.
 - Le portail ONEGATE.
- Le Reporting COREP :
 - Les principes de la réglementation prudentielle.
 - Champ d'application de la réglementation.
 - Structure du Reporting COREP.
 - Structure des principaux états.

6. Les obligations de reporting RUBA applicables aux établissements de paiement et aux établissements de monnaie électronique

- Le Reporting RUBA d'un EP et EME :
 - Les tableaux du socle commun.
 - Les tableaux relatifs aux blocs d'activité.
 - Les tableaux divers.
 - Les tableaux spécifiques aux EP.
 - Les tableaux spécifiques aux EME.

7. Les obligations de reporting COREP applicables aux EP et EME

- Les états CA.
- Les états CRSA.
- L'état CR_SEC_SA.
- L'état CR_SEC_Details.
- Les états spécifiques aux EP et EME :
 - CA_EP.
 - CAEPF_EME.

Voir la
formation
sur le
site

Affacturage : connaître et comprendre pour optimiser

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	2/04/26 18/11/26

Objectifs

- Connaître et comprendre les différentes composantes d'un contrat d'affacturage.
- Identifier les risques, les incompatibilités pour mettre en place un contrat d'affacturage adapté à l'entreprise.
- Optimiser les différentes commissions bancaires d'un contrat d'affacturage.
- Maîtriser le cycle de vie d'un contrat d'affacturage pour optimiser son fonctionnement :
 - La comptabilisation des opérations d'affacturage dans l'entreprise.
 - L'impact de l'affacturage sur les états financiers dans les normes françaises et IFRS.

Participants

- Directeurs financiers.
- Contrôleurs et auditeurs.
- Dirigeants d'entreprise.
- Chargés d'affaires et commerciaux des banques et assurances.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques, d'exercices sous Excel.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance des bases de la comptabilité.

PROGRAMME

1. Les différents types d'affacturage

- Revue des différentes composantes de l'affacturage :
 - Financement / assurance-crédit / relance client.
 - Confidentiel ou officiel.
 - Cession de factures ou de balance.
- Analyse des risques et leurs impacts dans la configuration des contrats d'affacturage :
 - Risques cédant.
 - Risques factures.
 - Risques cédés.
- Maîtrise des comptes de garantie et de réserve pour les optimiser :
 - Compte de garantie générale.
 - Comptes de réserve.
- Etude des principales incompatibilités d'affacturage :
 - Comprendre pourquoi elles existent.
 - Savoir limiter leur impact.
- Identification des différentes commissions et frais annexes perçus par le factor et calcul du coût global :
 - Frais de dossier.
 - Commission d'affacturage.
 - Commission de financement.
 - Frais divers.

2. Le cycle de vie de l'affacturage

- Identifier les différentes étapes de la mise en place du contrat d'affacturage :
 - À la banque.
 - Dans l'entreprise.
- Comprendre les modalités pour un bon fonctionnement du contrat :
 - À la banque.
 - Dans l'entreprise.
 - Les audits.
- Cerner les enjeux liés à la fin du contrat d'affacturage :
 - À la banque.
 - Dans l'entreprise.

3. La comptabilisation de l'affacturage

- Comprendre la comptabilisation de l'affacturage :
 - Comptabilité en mode miroir.
 - Impact sur les comptes sociaux.
 - Application de la norme IFRS 9.

Voir la
formation
sur le
site

IFRS 16 : contexte et impacts

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	16/03/26 14/09/26

Objectifs

- Situer les impacts de la nouvelle norme IFRS 16 sur les contrats de location.
- Maîtriser le contenu des nouveaux agrégats financiers attendus : « droit d'utilisation » et « obligation locative ».
- Analyser les impacts sur l'activité des sociétés financières.

Participants

- Responsables des fonctions comptables et financières, contrôleurs de gestion, auditeurs internes.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Bon niveau en comptabilité bancaire.
- Notions sur les IFRS.

PROGRAMME

1. Pourquoi et comment des normes internationales ?

- Les acteurs de conception : IASB et FASB.
- Le processus d'élaboration : les exposés-sondages.
- Les instances de validation européennes.
- Le cadre conceptuel de l'IASB et les principales normes applicables aux établissements financiers.

2. IFRS 16 - contrats de location - actualité 2020 à 2025

- Analyse d'impact et macro-chiffrage.
- Synthèse d'IFRS 16 selon les 4 phases :
 - Recognition.
 - Measurement.
 - Presentation.
 - Disclosure.
- Approche par les « droits d'utilisation » et les « dettes de loyers » actualisées. Distinction des montants entre loyers et services.
- Impacts sur l'EBITDA et sur les ratios d'endettement des preneurs.
- Etats financiers des banques : PNB et annexes.
- Analyse de la décision définitive de l'IFRIC relative à une opération de cession-bail avec loyers variables (26-6-2020).
- Nouvelles données à gérer.
- Actualité IFRIC et ANC : précisions apportées.

3. IFRS 16 – application chez les preneurs

- Présentation des options de la norme :
 - Identification et contrôle des actifs.
 - Choix des durées.
 - Taux d'actualisation.
 - Traitement des coûts liés aux contrats.
- Disclosures et informations annexes.

4. Impacts d'IFRS 16 chez les bailleurs

- Modification des clauses contractuelles.
- Refonte des échéanciers.
- Communication financière aux preneurs.
- Évolution des traitements comptables :
 - Déclassement en douteux.
 - Résiliation.
 - ITNL - immobilisations temporairement non louées.
 - Récupération de l'actif - vente - solde de dossier.
 - Option d'achat (levée anticipée ou à l'échéance).
 - Traitement des réserves latentes.
- Liens avec IFRS 9 sur les instruments financiers :
 - Classification évaluation et dépréciation.

Voir la
formation
sur le
site

Les enjeux d'une titrisation pour les services comptables

Objectifs

- L'appropriation par les services comptables de la gestion d'une opération de titrisation : phase projet et phase en vie courante.
- Gérer les points comptables clefs dans la dimension MOA des projets de titrisation.
- Comprendre les effets des opérations de titrisations sur les comptes sociaux, fiscaux, et consolidés.
- Comment neutraliser les effets des titrisations sur états financiers sociaux.
- Comprendre et gérer les attentes des sociétés de gestion des fonds de titrisation, maîtriser les risques opérationnels du mandat au recouvrement.

Participants

- Responsables et collaborateurs des services comptables de banques.
- Collaborateurs et managers des structures MOA/MOE gérant des opérations de titrisation.
- Personnels des directions financières en charge du montage d'opérations de titrisation.
- Experts -comptables, commissaires aux comptes, leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU - SYNTHÈSE, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance de la comptabilité générale ou avoir suivi la formation « Initiation à la comptabilité » ou « Comptabilité bancaire : opérations classiques ».

Voir la
formation
sur le
site

PROGRAMME

1. Présentation des opérations de titrisation, les parties prenantes

- Définition du code monétaire et financier.
- Approche résumée d'une titrisation de créances sur le bilan d'une banque : avant/après.
- Les différents objectifs possibles d'un cédant : optimisation et diversification du refinancement, gestion de la liquidité (auto-titrisation), gestion des risques (titrisation synthétique), gestion du bilan (titrisation déconsolidante).
- Statut juridique – objet social.
- Compréhension du mode de fonctionnement des FCT, des relations avec le cédant, incidences sur la gestion comptable.
- Le mécanisme d'*asset-backing* : applications pratiques, impacts comptables.
- Rangs de subordination, allocation du cash : application de la *water-fall* (impacts comptables).

2. Le traitement comptable des titrisations selon les normes comptables françaises

- Le règlement comptable français sur les sorties d'actifs, son application spécifiques aux opérations de titrisation.
- Compréhension des points clefs des normes traitant de la décomptabilisation (françaises et IFRS).

3. La revue de l'exhaustivité des schémas comptables des événements de gestion des encours titrisés

- Partie 1 : La comptabilisation du mandat au recouvrement où la nécessité de revue de l'exhaustivité des schémas comptables des événements de gestion des contrats titrisés.
- Partie 2 : la comptabilisation du FCT, les événements de gestion des créances cédées, des dettes émises et de la problématique de couverture de risque de taux.
- La préparation des comptes pro forma du FCT aux contraintes de consolidation du cédant.
- Rapprochements comptabilité pro forma du FCT/ comptabilité statutaire.

4. Comment neutraliser le résultat comptable social en cas de titrisation non déconsolidante

- Les points clefs permettant de neutraliser l'impact d'une titrisation sur le résultat social de l'entité cédante.
- Comptabilisation des éléments de surdimensionnement, les dépôts de garantie, les *commingling lines*, les différentes parts émises.

5. Les points-clés de conduite d'un projet de titrisation (MOA comptable)

- L'intégration de la partie comptable d'un projet de titrisation :
 - Éléments de timing de la partie comptable.
 - Les choix d'architectures envisageables.
- L'intégration du reporting à la société de gestion comme facteur de maîtrise du contrôle comptable, et du contrôle financier.

6. Problématiques fiscales

- Exposé des problématiques en BIC et en TVA.

7. Problématiques comptables relatives à diverses formes de titrisation

- Les titrisations de créances futures (loyers de location simple ou de crédit-bail) :
 - Précisions normatives en comptes français.
 - Traitement des opérations de consolidation du FCT.
- Les obligations garanties (Covered Bonds) émises par les Sociétés de Financement de l'Habitat (SFH) :
 - Réglementation de ces émissions, rôle des contrôleurs spécifiques.
 - Impacts comptables.
- Titrisations synthétiques, objectifs suivis, structuration et impacts comptables.
- Utilisation des Fiducies comme alternative aux FCT, les transactions de cessions de créances à titre de garantie (réglementation de 2021).

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1 842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	30 au 31/03/26 1 au 2/10/26

Consolidation des comptes : l'essentiel

Également disponible en :



BANQUE



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	11 au 12/06/26 17 au 18/09/26 26 au 27/11/26

Objectifs

- Acquérir le processus de construction des comptes consolidés.
- Distinguer les différents types de contrôle (exclusif, conjoint et influence notable).
- Appliquer les différentes méthodes de consolidation associées : consolidation et mise en équivalence, proportionnelle lorsqu'elle est autorisée.
- Maîtriser les principales écritures propres à la consolidation.
- Présenter les états de synthèse consolidés.

Participants

- Collaborateurs ayant récemment rejoint ou s'apprêtant à rejoindre un service de consolidation.
- Experts-comptables, commissaires aux comptes, leurs collaborateurs.
- Collaborateurs bancaires de départements financiers voulant comprendre les techniques de consolidation utilisées par leurs collègues.
- Collaborateurs des départements fiscaux en charge du calcul de l'impôt mondial Pilier 2 OCDE, s'appuyant sur les comptes consolidés du groupe.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques, d'exercices sous Excel.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance des principes comptables bancaires français.

Voir la
formation
sur le
site

PROGRAMME

1. Le cadre légal

- Les normes comptables françaises et les normes comptables internationales IFRS.
- Panorama des normes IFRS structurantes pour un établissement bancaire.
- La nécessité d'un référentiel prudentiel distinct.

2. Les différents types de contrôle : IAS28, IFRS10 et IFRS11

- Définition du contrôle exclusif, du contrôle conjoint et de l'influence notable (IFRS 10, 11 et IAS 28).
- Traitement des entités structurées (IFRS 10).
- Informations à fournir sur les intérêts dans les autres entités (IFRS 12).

3. Pourcentage de contrôle et pourcentage d'intérêt

- Définition, mode de calcul et distinction entre % d'intérêt et % contrôle.

4. Qui doit établir des comptes consolidés ? Le périmètre de consolidation

- Les obligations de publication selon les IFRS et les textes français.
- Les critères, les seuils, les exclusions possibles ou obligatoires.

5. Les méthodes de consolidation

- Processus d'élaboration du bilan et du compte de résultat consolidés en fonction de la méthode applicable : intégration globale ou mise en équivalence.

6. Les retraitements d'homogénéité préalables

- Les retraitements d'homogénéité préalables :
 - Principes généraux sur les retraitements.
 - Organisation des retraitements.
 - Retraitement des amortissements.
 - Retraitement des provisions.

- Retraitement des instruments financiers sous IFRS 9.
- Retraitement des contrats de location sous IFRS 16.
- Élimination des écritures fiscales.

7. Notions sur les impôts différés (IAS 12)

- Présentation de la norme IAS 12.
- Notions d'impôt exigible et impôt différé.
- Les sources d'impôts différés.
- La déclaration de l'ESMA de juillet 2019 et les critères de reconnaissance des IDA.

8. Conversion des comptes des sociétés étrangères (IAS 21)

- Le rôle clé de la monnaie de fonctionnement.
- Méthode du cours de clôture.
- Méthode du cours historique.

9. Élimination des opérations réciproques et des résultats internes

- Élimination des opérations internes sans impact sur le résultat consolidé.
- Élimination des opérations réciproques affectant le résultat consolidé.

10. Traitement des titres de participation d'une entité en IG et MEE

- La méthode de l'acquisition.
- Déterminer le montant des titres à éliminer, les valeurs d'entrée des actifs, des passifs, des minoritaires, du goodwill.
- La notion de goodwill partiel et goodwill complet.
- Le cas particulier du badwill et son mode de comptabilisation.
- Spécificités des sociétés associées (IAS 28).

11. Les états de synthèse consolidés

- Bilan, compte de résultat, annexe, tableau des flux de trésorerie, tableau de variation des capitaux propres.

Consolidation des comptes : approfondissement

Objectifs

- Être en capacité de déterminer la valeur d'un goodwill selon les méthodes des goodwills complets et partiels.
- Appréhender les évolutions IFRS induites depuis juillet 2024 par la révision d'IFRS3 et IAS36.
- Maîtriser les incidences liées aux variations de pourcentage de détention sur la méthode de consolidation et les états financiers.
- Comprendre les écritures de première consolidation (Juste Valeur des APIM, écart de première consolidation).
- Établir et lire avec fluidité le tableau de variation des capitaux propres consolidés.

Participants

- Responsables comptables et leurs collaborateurs, en charge des opérations de consolidation.
- Collaborateurs des départements fiscaux en charge du calcul de l'impôt mondial Pilier 2 OCDE, s'appuyant sur les comptes consolidés du groupe.
- Experts-comptables, commissaires aux comptes, leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques, d'exercices sous Excel.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance en consolidation ou avoir suivi la formation « Consolidation des comptes : l'essentiel ».

Voir la
formation
sur le
site

PROGRAMME

1. Rappel de l'essentiel

- Les obligations réglementaires relatives aux normes françaises et aux IFRS : dispositions actuelles et évolutions.
- Les pourcentages d'intérêt et de contrôle : définition et mode de calcul.
- Le périmètre de consolidation.
- Les méthodes de consolidation (IFRS 10, 11 et IAS 28).
- Retraitements d'homogénéité.
- Ajustement et élimination des comptes réciproques ou intragroupes.
- Élimination des opérations internes.

2. Conversion des comptes des sociétés étrangères (IAS 21)

- Le rôle clé de la monnaie de fonctionnement.
- Méthode du cours de clôture et du cours historique.

3. Mise en œuvre des impôts différés (IAS 12)

- Présentation de la norme IAS12.
- Les principes : approche bilantielle, conception étendue, report variable.
- Définitions : impôt exigible/impôt différé ; valeur comptable/fiscale des actifs et des passifs.
- Les sources d'impôts différés.
- Évaluation et comptabilisation.
- Présentation au bilan et informations à fournir en annexe.
- La déclaration de l'ESMA de juillet 2019 et les critères de reconnaissances des IDA.

4. Première entrée d'une entreprise dans le périmètre IFRS 3

- Coût d'acquisition des titres.
- Juste valeur des actifs et passifs acquis.

- Option pour le traitement des minoritaires (goodwill complet et goodwill partiel).
- Traitement du goodwill. Le cas particulier du badwill et son mode de comptabilisation.
- Le test d'impairment du Goodwill et les évolutions IFRS induites depuis juillet 2024 par la révision d'IFRS3 et IAS36.
- Spécificités des entreprises associées (IAS 28).
- Évaluation postérieure.

5. Les variations de pourcentage d'intérêt : IFRS 10, IFRS 11, IAS 28

- Augmentation du pourcentage d'intérêt *sans* changement de méthode.
- Augmentation du pourcentage d'intérêt *avec* changement de méthode.
- Diminution du pourcentage d'intérêt *sans* changement de méthode.
- Diminution du pourcentage d'intérêt *avec* changement de méthode.

6. Le tableau de variation des capitaux propres (TVCP)

- Principes de construction du tableau individuel des capitaux propres consolidé
- Les composantes du tableau.
- Incidence des minoritaires sur la filiale et la consolidante
- Le suivi des retraitements de consolidation
- Entrées de périmètre et évolutions du pourcentage d'intérêt.

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
3 jours	PRÉSENTIEL 2 539 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	22 au 24/06/26 18 au 20/11/26

Consolidation prudentielle : spécificités

Également disponible en :



BANQUE



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	26/03/26 16/12/26

Objectifs

- Comprendre et maîtriser les spécificités de la consolidation prudentielle telles que précisées dans le règlement UE n° 575/2013 du 26 juin 2013 du Parlement et du Conseil (ci-dessous le « CRR ») par rapport à la consolidation comptable ainsi que la CRR2.

Participants

- Consolidateurs comptables désireux de connaître ou de s'ouvrir aux spécificités de la consolidation prudentielle.
- Auditeurs internes et externes et leurs collaborateurs voulant se familiariser avec les exigences posées par le CRR2 par rapport à la consolidation comptable dans le cadre de futures missions.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques, d'exercices sous Excel.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissances avérées en consolidation ou avoir suivi la formation « La consolidation des comptes : l'essentiel ».

PROGRAMME

1. Le cadre légal et réglementaire

- Consolidation comptable : normes françaises et normes internationales IFRS (rappel).
- Consolidation prudentielle : CRR, CRR2 et normes techniques associées.

2. Les différents types de liens entre les sociétés d'un même groupe

- Liens de contrôle traités par les normes comptables (rappel) : contrôle exclusif, contrôle conjoint et influence notable sous IFRS10 et IFRS11.
- Les divergences de méthode comptable/prudentielle pour les partenariats.
- Autres liens contenus dans le CRR.

3. Le périmètre de consolidation

- Les critères, les seuils, les exclusions possibles ou obligatoires :
 - Rappel rapide IFRS.
 - Dispositions contenues dans le CRR.
 - Les évolutions apportées par la CRR2.
 - Les critères de consolidation prudentiels précisés par l'EBA.

4. Les méthodes de consolidation

- Les différentes alternatives en fonction de la nature des liens entre les sociétés du groupe.
- Processus d'élaboration du bilan et du compte de résultat consolidés propres à chaque méthode :
 - Intégration globale (rappel rapide).
 - Mise en équivalence (rappel rapide).
 - Autres méthodes prudentielles : intégration proportionnelle et agrégation.

5. Les états de synthèse consolidés

- Les états publiés (rappel rapide) : bilan, compte de résultat, annexe, tableau des flux de trésorerie, tableau de variation des capitaux propres.
- Les états prudentiels FINREP : bilan, compte de résultat et capitaux propres.

6. Passage des capitaux propres comptables aux fonds propres prudentiels

- Composition des fonds propres (CT1/AT1/T2) et exigences de fonds propres : rappel rapide.
- Retraitements issus de la technique des comptes consolidés qui permettent de passer des capitaux propres comptables aux fonds propres prudentiels consolidés : écrêtement des minoritaires, goodwill, impôts différés actifs, titres mis en équivalence.

7. Informations à publier dans le cadre du pilier 3

- Principes généraux.
- Tableau de passage du périmètre comptable au périmètre prudentiel.
- Exigences de publication relatives aux fonds propres consolidés.

Voir la
formation
sur le
site

Consolidation des comptes - Normes françaises

Également disponible en :



BANQUE



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
3 jours	PRÉSENTIEL 2 539 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	13 au 15/04/26 7 au 9/12/26

Objectifs

- Savoir appréhender le périmètre de consolidation, la conversion des comptes des sociétés étrangères, les impôts différés et les variations de pourcentage de participation.
- Être capable d'établir le tableau de variation des capitaux propres consolidés.

Participants

- Responsables comptables et leurs collaborateurs en charge des opérations de consolidation en normes françaises.
- Experts-comptables, commissaires aux comptes, leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissances en consolidation ou avoir suivi la formation « Consolidation des comptes : l'essentiel ».

PROGRAMME

1. Rappel de l'essentiel

- Les obligations imposées par les différents textes : état de l'art et évolutions.
- Distinction entre pourcentage d'intérêt et pourcentage de contrôle : définition et mode de calcul.
- Périmètre de consolidation.
- Méthodes de consolidation : règlement ANC n° 2020-01.

2. Mise en œuvre des impôts différés

- Les principes : approche bilantielle, conception étendue, report variable.
- Les sources d'impôts différés.
- Évaluation et comptabilisation.
- Présentation au bilan et informations à fournir en annexe.

3. Conversion des comptes des sociétés étrangères

- Le rôle clé de la monnaie de fonctionnement.
- Méthode du cours historique.
- Méthode du cours de clôture.

4. Homogénéisation et élimination des opérations réciproques

- Retraitements d'homogénéité obligatoires ou optionnels.
- Ajustement et élimination des comptes réciproques ou intragroupes.
- Élimination des opérations internes.

5. Première entrée d'une entreprise dans le périmètre

- Coût d'acquisition des titres.
- Juste valeur des actifs et passifs acquis.
- Traitement du goodwill. Le cas particulier du badwill et son mode de comptabilisation.
- Spécificités des entreprises sous influence notable.
- Évaluation postérieure.

6. Les variations de pourcentage d'intérêt

- Augmentation du pourcentage d'intérêt *sans* changement de méthode.
- Augmentation du pourcentage d'intérêt *avec* changement de méthode.
- Diminution du pourcentage d'intérêt *sans* changement de méthode.
- Diminution du pourcentage d'intérêt *avec* changement de méthode.
- Calcul de plus-value de consolidation.

7. Le tableau de variation des capitaux propres consolidé (TVCP)

- Les composantes du tableau.
- Principes d'élaboration.

Voir la
formation
sur le
site

Manuel des procédures comptables

Également disponible en :



BANQUE



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	23/03/26 12/10/26

Objectifs

- Définir le manuel de procédures comptables et rappeler les obligations comptables et réglementaires qui sont liées.
- Proposer un contenu et fixer les limites.
- Etablir des règles pour la constitution et la mise à jour.
- Être capable d'illustrer son contenu par des exemples.

Participants

- Personnel des services comptables, de contrôle, d'audit et d'organisation.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Aucune connaissance particulière.

PROGRAMME

1. Contexte et environnement

- Un cadre normatif.
- Des grandes fonctions obligatoires.
- Des organes de contrôle.
- Le contrôle interne.

2. Cadre légal et réglementaire

- Le cadre comptable.
- Le cadre réglementaire et prudentiel.
- Les contraintes fiscales.

3. Objectifs du manuel des procédures comptables

- Les objectifs du manuel.

4. Public concerné

- Le public visé.

5. Proposition de contenu

- Démarche préalable à l'élaboration du manuel des procédures comptables :
 - Définir l'objectif.
 - Fixer les règles de mise à jour.
- Le contenu du manuel sera défini en tenant compte :
 - Des applicatifs et du système d'information.
 - De l'organisation comptable existante et de ses objectifs.

- Des contraintes réglementaires définies par l'arrêté du 3 novembre 2014 concernant le contrôle interne.
- Conseils et recommandations.
- Documents illustrant la présentation des différentes composantes du manuel des procédures comptables.

6. Paramétrage comptable

- Présentation de l'organisation générale des traitements.
- Identification des différentes étapes conduisant au paramétrage.
- Liste des prérequis.
- Contrôles à mettre en place.
- Les 10 règles-clés pour assurer un bon paramétrage.

Voir la
formation
sur le
site



Mise en œuvre des contrôles comptables bancaires

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	17/06/26 23/09/26 02/12/26

Objectifs

- Souligner le rôle et les enjeux du contrôle interne comptable.
- Identifier les différentes obligations liées au contrôle interne comptable.
- Définir le positionnement adéquat d'un contrôle comptable de 2ème niveau.
- Partager les bonnes pratiques dans la mise en place d'un dispositif de contrôle interne comptable adapté.
- Dégager des axes de contrôle par nature de comptes et d'opérations en normes françaises et en référentiel IFRS.

Participants

- Comptables, contrôleurs internes permanents et comptables, auditeurs internes, membres de l'inspection générale.
- Experts-comptables, commissaires aux comptes, leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance de l'environnement bancaire et financier.

PROGRAMME

1. L'environnement général du contrôle interne

- Les risques majeurs inhérents à l'activité bancaire.
- Acteurs et organisation du contrôle interne.
- Le cadre légal et réglementaire, l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne du secteur de la banque modifié par l'arrêté du 25 février 2021.
- Définition et objectifs du contrôle interne.
- Principes du dispositif de contrôle interne (permanent et périodique).

2. Les exigences et bonnes pratiques du contrôle interne comptable

- Le risque comptable.
- Spécificités de la comptabilité bancaire.
- Organisation de la fonction comptable.
- Objectifs et organisation du contrôle interne comptable.
- Principes organisationnels et répartition des responsabilités entre les acteurs internes et externes.
- La piste d'audit.
- Manuel de procédures comptables.
- Procédure de justification des comptes.
- Les techniques de justification des comptes.

- Typologie des comptes selon une approche par les risques : mise en place de la classification des risques comptables.
- Les outils du contrôle comptable (boîte à outils) : présentation des programmes standards de contrôle.

3. La mise en œuvre des contrôles comptables par famille de comptes et par activité

- Les risques et les objectifs du contrôle comptable.
- Les comptes du PCEC.
- Un aperçu des contrôles possibles de premier et de deuxième niveau et les programmes de contrôle associés par cycle comptable.
- Le Hors Bilan et les comptes de résultat seront traités au fur et à mesure des activités les concernant.

NB Un rappel des règles comptables de chaque activité selon le référentiel français et les IFRS sera effectué (mais elles sont présumées connues des participants).

En séance, sélection des cycles comptables à traiter dans cette partie (en fonction des objectifs du groupe).

Voir la
formation
sur le
site

Audit comptable des établissements de crédit

Également disponible en :



BANQUE



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
3 jours	PRÉSENTIEL 2 539 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	25 au 27/03/26 02 au 4/11/26

Objectifs

- Identifier les risques bancaires dans un environnement comptable.
- Construire une démarche d'audit adaptée aux risques comptables.
- Elaborer un programme d'audit.
- Pratiquer l'audit comptable des principales activités bancaires.
- Souligner les normes comptables plus particulièrement importantes pour les établissements de crédit, IFRS 9 notamment.

Participants

- Auditeurs, inspecteurs et contrôleurs internes / contrôleurs comptables.
- Experts-comptables, commissaires aux comptes, leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Bonnes connaissances bancaires ou comptables ou d'audit.

PROGRAMME

1. Environnement bancaire et financier

- L'activité bancaire et financière.
- L'organisation de la profession, le dispositif prudentiel et réglementaire européen.

2. Environnement comptable

- Les normes comptables IFRS et françaises.
- Les spécificités de la comptabilité bancaire.
- Le Plan Comptable des Établissements de Crédit (PCEC).
- Le système de collecte d'information (RUBA, FINREP, COREP).

3. Environnement de l'audit comptable

- Le contrôle interne comptable et l'arrêté du 3 novembre 2014.
- Les « meilleures pratiques » du contrôle interne comptable bancaire :
 - Les différents niveaux de contrôle :
 - Le contrôle de premier niveau
 - Le contrôle financier (contrôle de deuxième niveau).
 - Le dispositif de contrôle permanent.
 - Le contrôle périodique (contrôle de troisième niveau).
 - La notion de compte sensible.
 - Le manuel de procédures comptables.
 - Les différents types de contrôle et des outils : sondages, examen analytique, contrôle de substance, lettrage, etc.
- Démarche et techniques d'audit comptable (boîte à outils) :
 - Présentation des programmes standards d'audit comptable.

4. Méthodologie d'audit commune à toutes les activités

- Chacune des activités sera examinée selon la méthodologie suivante :
 - Caractéristiques économiques et techniques de l'activité.
 - La comptabilisation.

- Les risques et les objectifs de l'audit comptable.
- Les contrôles possibles et les programmes de contrôle associés.

5. Audit de l'activité de crédit

- Typologie des crédits.
- Comptabilisation des crédits.
- Audit comptable des crédits.
- Contrôles spécifiques sur certains types de crédits.
- Retour sur les points délicats ou mal assimilés.
- Créances douteuses et dépréciées :
 - Critères de classement des créances douteuses et dépréciées.
 - La notion de perte attendue (Expected credit loss) :
 - Les trois étapes de la dépréciation selon IFRS 9 :
 - L'étape 1 et la perte attendue 12 mois.
 - L'étape 2 et la perte attendue à maturité.
 - L'étape 3 et les actifs non performants.
 - Évaluation du montant de la dépréciation (ou provision).
 - Comptabilisation des créances douteuses et dépréciées.
 - L'audit des créances douteuses et dépréciées.

6. Audit de l'activité de marché

- Approche préalable : robustesse du système de contrôle interne. Dispositif applicable à toutes les opérations de marché :
 - Les dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014.
 - Les points sensibles de l'audit comptable.
- Les opérations interbancaires et les pensions :
 - Présentation du marché interbancaire.
 - Définition d'une pension.
 - Comptabilisation.
 - Audit.
- Les titres :
 - Notion de « business model ».

Voir la
formation
sur le
site



Audit comptable des établissements de crédit

PROGRAMME (SUITE)

- Notion d'instrument basique (test SPPI / HTC / HTCS) et non basique.
- Catégories de titres selon IFRS 9:
 - Actifs au coût amorti.
 - Actifs en juste valeur par OCI recyclable.
 - Actifs en juste valeur par résultat.
 - Actifs en juste valeur par OCI non recyclable.
- Évaluation et comptabilisation selon la catégorie.
- Audit des titres.
- Les dérivés:
 - Définition d'un dérivé.
 - Comptabilisation des dérivés en IFRS : principe général.
 - Comptabilisation des dérivés en IFRS : comptabilité de couverture.
 - Audit des dérivés.
- Les opérations en devises (présentation succincte):
 - Comptabilisation des devises dans les deux référentiels.
 - Audit des opérations en devises.

7. Audit des autres activités

- Les dépôts et comptes de la clientèle.
- Les provisions pour risques.
- Les immobilisations.
- Les capitaux propres.
- Les comptes de régularisation et autres comptes.
- Les comptes suspens.
- Les opérations hors bilan.
- Le compte de résultat.

Commissariat aux comptes des établissements de crédit

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
3 jours	PRÉSENTIEL 2 539 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	20 au 22/05/26 23 au 25/09/26

Objectifs

- Acquérir les techniques comptables essentielles à un audit légal comptable bancaire.
- Maîtriser l'environnement réglementaire comptable bancaire tout en se familiarisant avec le jargon.
- Définir et comprendre les risques comptables au sein d'un établissement de crédit.
- Mettre en place un programme de contrôle et comprendre les enjeux d'IFRS 9.

Participants

- Experts-comptables, commissaires aux comptes, leurs collaborateurs disposant d'une expérience bancaire.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Aucun prérequis en particulier.

PROGRAMME

1. Spécificités du contrôle bancaire

- Information financière des établissements de crédit :
 - Comptes publiables.
 - Information prudentielle et statistiques (Ruba, Corep, Finrep, Ratios).
- Conditions de nomination des commissaires aux comptes :
 - Nombre de commissaires aux comptes.
 - Secret professionnel.
- Diligences particulières en matière de blanchiment.
- Rapports du commissaire aux comptes.

2. L'environnement bancaire

- Organisation de la profession (ACPR et organes centraux).
- Le Plan comptable des établissements de crédit.
- Les normes comptables :
 - Le coût amorti.
 - La juste valeur.
 - La dépréciation.
 - Les états financiers sociaux et consolidés.
- Environnement réglementaire et risques des banques :
 - Les différents risques financiers.
 - Les principaux piliers définis par Bâle III (ratios, les piliers 2 et 3).

3. Le contrôle interne comptable

- Définition du risque comptable.
- Les différents niveaux de contrôle.
- La piste d'audit.
- Typologie des comptes.
- Les différents types de contrôles.
- Le manuel de procédures comptables.
- Revue de l'arrêté du 3 novembre 2014 sur le contrôle interne.

4. Activité de détail

- Les différentes catégories de crédit clientèle :
 - Leurs traitements comptables.
 - Les contrôles à mettre en place.
- Le traitement du risque de crédit en normes françaises :
 - Identifier les créances à risque (douteux et autres).
 - Évaluer les créances à risques (dépréciation individuelles).
- Le traitement du risque de crédit en norme IFRS 9 :
 - La notion de pertes attendues (Expected credit loss ou EL).
 - Les trois étapes de la prise en compte du risque de crédit.
 - La note du CNCC de janvier 2017 mise à jour en février 2020.
- Les contrôles à mettre en place.
- La collecte clientèle :
 - Dépôts à vue.
 - Dépôts à terme.
- Les contrôles à mettre en place.
- Identification des comptes suspens.
- Évaluation des suspens.
- Recommandations à proposer.

5. Revue des normes IFRS hors instruments financiers

- En fonction des demandes des participants, les normes hors instruments financiers pourront être vues :
 - Consolidation.
 - Opérations en devises.
 - Provisions.
 - Les contrats de location et IFRS 16.
 - Autres.

Voir la
formation
sur le
site



Le commissariat aux comptes des établissements de crédit

PROGRAMME (SUITE)

6. Activité de trésorerie

- Opérations de prêts (essentiellement interbancaires):
 - Blancs.
 - Pensions.
 - Contrôles à mettre en place.
- Portefeuille-titre en normes françaises:
 - Comptabilisation des titres en normes françaises.
 - Contrôles à mettre en place.
- Présentation des portefeuille-titre en normes IFRS 9 :
 - Les concepts d'intention de gestion.
 - La notion d'instruments basiques (ou SPPI).
 - Les différents portefeuilles:
 - Actifs au coût amorti.
 - Actifs en juste valeur par OCI recyclable.
 - Actifs en juste valeur par résultat.
 - Actifs en juste valeur par OCI non recyclable.
 - La comptabilisation au passif :
 - Les différents portefeuilles.
 - Le cas de la comptabilisation du risque de crédit propre.
 - Contrôles à mettre en place.

7. Les dérivés

- Les dérivés :
 - Utilisation des dérivés.
 - Fonctionnement des marchés.
 - Explication des swaps de taux et de leur valorisation.
- Le 2014-07 et les quatre portefeuilles (position ouverte isolée, micro et macro-couverture, trading).
- Contrôles à mettre en place.
- Dérivés qualifiés de trading.
- Conditions pour qualifier un dérivé de couverture.
- Comptabilité de couverture (présentation) en fair value hedge.
- Contrôles à mettre en place.

Environnement comptable et contrôle interne

Également disponible en :



BANQUE



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	30 au 31/03/26 5 au 6/11/26

Objectifs

- Identifier les exigences de la réglementation bancaire en matière de contrôle comptable.
- Appréhender le double référentiel comptable.
- Définir les risques comptables et leurs impacts.
- Maîtriser la méthodologie de contrôle des différents risques comptables.
- Souligner le rôle des acteurs du dispositif de contrôle interne comptable.

Participants

- Responsables et collaborateurs des structures de contrôles (inspection et audit, contrôle permanent et risques), des services de comptabilité, des Back / Middle-office, du contrôle de gestion.
- Experts-comptables, commissaires aux comptes, leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Bonne connaissance de la comptabilité générale ou avoir suivi la formation « Initiation à la comptabilité » ou « Comptabilité bancaire : opérations classiques ».

PROGRAMME

1. L'environnement comptable

- L'activité bancaire et l'organisation de la profession.
- Les normes comptables IFRS :
 - Les acteurs : IFRS Foundation, IASB, IFRS Interpretation Committee.
 - Processus d'adoption d'une norme par l'IASB.
 - Les acteurs européens : EFRAG, Comité d'examen des avis sur les normes comptables, ARC, Commission et Parlement européens.
 - Processus d'adoption d'une norme en Europe.
 - Caractéristiques des IFRS.
 - Présentation générale des IFRS en vigueur et en préparation.
 - Focus sur la norme IFRS 9
 - Les IFRS dans le monde.
- Le Cadre conceptuel IFRS.
- Méthodes comptables, changements d'estimations et erreurs (IAS 8).
- Les normes comptables françaises :
 - Spécificités de la comptabilité bancaire.
 - Les acteurs successifs du référentiel comptable français.
 - Présentation des principaux règlements et avis spécifiques aux établissements de crédit.
 - Évolutions passées et prévisibles.
 - Critères de sélection des textes comptables.
- Le plan comptable des établissements de crédit (PCEC).
- Les états réglementaires (RUBA, FINREP, COREP).
- Présentation des états financiers des principaux groupes bancaires.
- Résumé des divergences entre normes françaises et IFRS.

2. L'environnement du contrôle interne comptable

- Les risques majeurs inhérents à l'activité bancaire.
- Dispositif général du contrôle interne : définition du contrôle interne, les acteurs du contrôle interne, composantes du

contrôle interne selon l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne du secteur de la banque modifié par l'arrêté du 25 février 2022.

- Le risque comptable et ses conséquences :
 - Comptes non justifiés : exemples, conséquences, notion de « contrôles généraux ».
 - Mauvaise application des normes comptables : exemples, conséquences, notion de « contrôles spécifiques ».
- Spécificités de la comptabilité bancaire et l'organisation de la fonction comptable qui en découle.
- Dispositif de contrôle interne comptable :
 - Les trois niveaux de contrôle : qui fait quoi ? Définition, rôle de chaque acteur, les critères d'évaluation.
 - Le rôle des fonctions « contrôles comptables » et « contrôle permanent ».
 - Niveau 3 : le contrôle périodique : définition, rôle.
 - Les relations hiérarchiques et fonctionnelles entre les différents niveaux de contrôle.
 - Les relations avec les organes externes de contrôle (inspection du groupe, commissaires aux comptes, ACPR, BCE, etc.)
 - Typologie des différentes faiblesses constatées.
 - Les meilleures pratiques.
- Typologie des comptes selon une approche par les risques. Notation des comptes par niveau de risque (comptes sensibles) : définition et exemples. Alimentation manuelle. Comptes de stocks et comptes suspens.
- La piste d'audit : approche statique et approche dynamique. Impacts pratiques de ces deux notions pour les inspecteurs.
- Manuel de procédures comptables :
 - Organisation comptable de l'établissement (charte comptable).
 - Plan de comptes et fiches de comptes (cœur du dispositif).
 - Système d'information comptable et financier.
 - Normes comptables.
 - Schémas comptables.
 - Organisation de la justification des comptes.

Voir la
formation
sur le
site



Environnement comptable et contrôle interne

PROGRAMME (SUITE)

- La communication des établissements de crédit dans leurs états financiers sur le risque comptable : les meilleures pratiques.
- Le cadre légal et réglementaire, l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié par l'arrêté du 25 février 2021.
- Les différents types de contrôle et des outils : sondages, examen analytique, contrôle de substance, lettrage, etc.
- Les référentiels d'audit : Normes d'Exercice Professionnel (NEP), COSO, etc.
- Démarche et techniques d'audit comptable (boîte à outils) :
 - Quatre techniques pour justifier les comptes.
 - Trois étapes pour réaliser un audit comptable.
 - Huit programmes standards à la disposition de l'auditeur.
- La mise en œuvre de l'audit comptable :
 - Objectifs, risque d'audit, limites.
 - Prise de connaissance, importance de la bonne compréhension de l'activité et des risques.
 - Évaluation de la qualité du contrôle interne.
 - Planification de la mission.
 - Le programme d'audit.
 - Étapes de l'audit comptable.
 - Synthèse de la mission.
 - Prérequis de l'auditeur.

3. Travaux pratiques

- Travaux en atelier sur un cas au choix.

Bank accounting audit

Également disponible en :



BANQUE



Duration	Price		Guaranteed opening with 2 trainees		Dates
2 days	FACETOFACE 1842 € HT repas inclus	VIRTUAL CLASS Remise 10 %	FACETOFACE 12 pers. maximum	VIRTUAL CLASS 8 pers. maximum	28 - 29/05/26 17 - 18/12/26

Targets

- Defining the main accounting rules defined by IFRS 9 in a bank environment.
- Understanding the accounting risks.
- Being able to propose improvements in the accounting organization.
- Being a credible partner for the financial departments of the bank.

Trainees

- Statutory auditors and their co-workers, auditors, internal inspectors and internal controllers.

Educational materials and means

- PowerPoint documentation.
- Alternate illustrations and practical exercises.
- QCU, True/False, questions/answers to verify, review and confirm what has been achieved.

Pre-requisite

- General knowledge about accounting and banking.

PROGRAMME

1. Banking environment

- Individual and consolidated financial statements:
 - Targets of the different financial statements.
 - Content of the accounts.
- Main principles of bank accounting:
 - Amortized cost.
 - Fair value.
 - Impairment.

2. Principles of accounting internal control

- The different levels of controls (definition and links):
- Operational control of the accounts.
- Permanent control.
- Periodic control.
- Definition of "account justification".
- Typology of accounts (sensitive accounts).
- Accounting procedures manual.

3. Retail and corporate bank

- Lending operations:
 - Short-term loans.
 - Equipment loans.
 - Housing loans.
 - Finance lease.
- The credit risk:
 - Definition of the "expected credit loss".
 - The three buckets of the impairment.
 - Checking the classification of assets and their impairment.
- Customer accounts:
 - Current accounts.
 - Special savings accounts.
 - Other accounts.
- Suspense accounts.

- Other activities:
 - Tangible and intangible assets.
 - Miscellaneous debtors and creditors.
 - Overhead costs.

4. Treasury

- Loans and borrowings:
 - Without guarantee.
 - Securities sold or purchased under repurchased agreement (REPO).
- Assets at amortized cost:
 - Notion of business model.
 - "SPPI" test.
- Assets at fair value through OCI (recyclable and non-recyclable)
- Assets at fair value through PL:
 - General rules.
 - The fair value option.
- Liabilities:
 - Liabilities at amortized cost.
 - Liabilities at fair value:
 - Trading.
 - Fair value option.
 - The own credit risk.

5. Derivatives

- Derivatives classified as HFT:
 - CVA and DVA.
 - Clean price vs dirty price.
- Conditions to classify a derivative as a hedging financial instrument.
- The fair value hedge.
- The cash flow hedge.
- The other derivatives (briefly).

Voir la
formation
sur le
site

Le contrôle de gestion dans la banque

Également disponible en :



BANQUE



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	6 au 7/05/26 9 au 10/11/26

Objectifs

- Avoir une compréhension globale de la fonction du contrôle de gestion.
- Maîtriser l'utilisation des méthodes et des outils du contrôle de gestion.
- Être capable d'analyser les différentes composantes de la mesure de la performance.
- Être en mesure de participer au processus budgétaire.
- Savoir concevoir et construire des tableaux de bord.

Participants

- Directeurs généraux.
- Contrôleurs de gestion, contrôleurs budgétaires.
- Responsables opérationnels et auditeurs.
- Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre (MOA).

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques, d'exercices sous Excel.
- Etudes de cas

Connaissances requises

- Bonne connaissance des opérations bancaires.
- Connaissance en matière économique, comptable et analyse financière.

PROGRAMME

1. La présentation du contrôle de gestion

- Les missions et les objectifs.
- Les outils du contrôle de gestion.
- Les intervenants et l'organisation de la fonction contrôle de gestion.
- Le positionnement du contrôle de gestion dans l'entreprise.
- Les qualités attendues du contrôleur de gestion.

2. La mesure de la rentabilité

- Spécificités du secteur bancaire influant sur le contrôle de gestion.
- Les 3 axes de mesure de la rentabilité.
- Le compte de résultat d'une banque.
- Le bilan d'une banque.
- Méthodologie de calcul du Produit Net bancaire.
- Les taux de cession internes et le calcul de la marge sur intérêts.

3. La mesure des coûts et de charges

- Les centres de responsabilité.
- Calcul du coût unitaire moyen complet réel.
- Le coût standard.
- Les autres méthodes de calcul des coûts (coûts partiels, coûts variables/coûts fixes, coûts de marché, coûts marginaux).
- Etude de cas sur la mesure des charges dans la banque.

4. Autres axes de mesure de la rentabilité/allocation des fonds propres

- Rentabilité par produit.
- Rentabilité par client.
- Précautions à prendre en matière de mesure de rentabilité
- Allocation des fonds propres et calcul du coût en fonds propres.

5. Tableaux de bord et indicateurs

- Objectifs.
- Les différents types de tableaux de bord.
- Indicateurs d'activité et de performance.

6. Plan, budget et contrôle budgétaire

- Le Plan stratégique et le plan opérationnel.
- Organisation et calendrier de la procédure budgétaire.
- Suivi budgétaire et analyse des écarts.
- Les précautions à prendre en matière budgétaire.

Voir la
formation
sur le
site

Coût et rentabilité des services et produits bancaires

Également disponible en :



BANQUE



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	7/05/26 12/10/26

Objectifs

- Connaître les principes et les enjeux du contrôle de gestion.
- Savoir analyser les différentes composantes de la mesure de la performance bancaire.
- Maîtriser les mécanismes de répartition des charges.
- Comprendre les principes et les enjeux de l'allocation des ressources en milieu bancaire.

Participants

- Dirigeants de banque.
- Contrôleurs de gestion, contrôleurs budgétaires.
- Responsables comptables.
- Responsables d'agence.
- Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre (MOA).

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques, d'exercices sous Excel.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Exposé des états financiers de banques pour illustrer la théorie.

Connaissances requises

- Bonne connaissance de la banque et de la comptabilité analytique recommandée.

PROGRAMME

1. La présentation du contrôle de gestion

- La définition historique de Robert N. ANTONY en 1965.
- La fonction.
- Les missions et Les objectifs.
- Le positionnement du contrôle de gestion dans l'entreprise.
- L'organisation interne du contrôle de gestion.
- Le profil du contrôleur de gestion.
- Les clients du contrôle de gestion bancaire.

2. La mesure des coûts et des charges

- Les notions de coûts.
- Le seuil de rentabilité.
- Le levier opérationnel.
- Les centres de responsabilités.
- La comptabilité à base d'activités (Activity Based Costing).
- La gestion par les processus (Activity Based Management).

3. La mesure des performances bancaires

- Les coûts des produits et services.
- La facturation des prestations.
- La rentabilité analytique.
- Les principaux ratios.

4. L'allocation des ressources rares

- L'allocation des fonds propres.
- L'approche empirique.
- L'approche financière.
- L'impact sur la tarification.

Voir la
formation
sur le
site

Processus d'élaboration budgétaire

Également disponible en :



BANQUE



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	2/06/26 17/11/26

Objectifs

- Maîtriser les différentes approches d'élaboration budgétaire dans un établissement bancaire.
- Savoir mettre en application les différentes méthodes de contrôle et de suivi budgétaire.
- Être capable d'utiliser les techniques d'élaboration des actions correctives.

Participants

- Directeurs généraux.
- Contrôleurs de gestion, contrôleurs budgétaires.
- Responsables comptables.
- Responsables de centre de profit.
- Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre (MOA).

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques, d'exercices sous Excel.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Exposé des états financiers de banques pour illustrer la théorie.

Connaissances requises

- Bonne connaissance de la banque et des opérations bancaires.

PROGRAMME

1. La présentation du contrôle de gestion

- Définition, fonctions, missions et objectifs.
- Positionnement du contrôle de gestion dans l'entreprise.
- Organisation interne du contrôle de gestion.
- Profil du contrôleur de gestion.
- Clients du contrôle de gestion bancaire.

2. Les principes d'élaboration du budget

- Budget et prévision.
- Définition et contenu du budget.
- Conditions requises.
- Types, bases et étapes du budget.
- Cadre d'une gestion budgétaire.
- Processus et architecture du système budgétaire.

3. La détermination des objectifs

- Définition.
- Caractéristiques relatives à la nature des objectifs.
- Pourquoi des objectifs ?
- Procédures d'élaboration des objectifs de programmes.
- Cheminement.

4. Le processus de valorisation du budget

- Prérequis.
- Étapes.
- Taux.
- Engagements hors-bilan.
- Activités de services.
- Frais généraux.
- Autres postes.

5. La mise en œuvre du processus budgétaire

- Le plan stratégique.
- Chronologie d'un processus budgétaire.
- Rôle des acteurs du processus budgétaire.

6. Le suivi budgétaire

- Périodicité du suivi.
- Utilisation de tableaux de bord.
- Gestion des écarts.
- Suivi des actions correctrices.

7. Les alternatives de l'approche budgétaire

- Pratiques budgétaires alternatives.
- Amélioration de l'approche classique.
- Alternatives de l'approche budgétaire (BBZ...).

Voir la
formation
sur le
site

Tableau de bord des performances de banque et d'agence

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	11/06/26 18/11/26

Objectifs

- Comprendre les principes et les enjeux d'un tableau de bord bancaire.
- Mettre en évidence les indicateurs pertinents.
- Donner une méthodologie de mise en œuvre d'un tableau de bord.
- Maîtriser le fonctionnement d'un tableau de bord.

Participants

- Dirigeants de banque.
- Contrôleurs de gestion, contrôleurs budgétaires.
- Responsables comptables.
- Responsables d'agence.
- Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre (MOA).

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques, d'exercices sous Excel.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Exposé des états financiers de banques pour illustrer la théorie.

Connaissances requises

- Connaissance des activités bancaires et du contrôle de gestion.

PROGRAMME

1. Rappel sur le contrôle de gestion

- Définition.
- Missions et objectifs.
- Impact du positionnement du contrôle de gestion dans l'entreprise.
- Impact de l'organisation interne du contrôle de gestion

2. Objectifs du tableau de bord

- Définitions du tableau de bord.
- Insuffisances de l'existant.
- Outil d'aide au pilotage.
- Rentabilité analytique.
- Principaux ratios.
- Quelques pièges à éviter.

3. Conception du tableau de bord

- Démarche.
- Composantes du tableau de bord.
- Nécessité d'un système d'information adapté.
- Typologie de tableau de bord.
- Cahier des charges.

4. Construction du tableau de bord

- Étapes.
- Formalisation.

5. Gestion du tableau de bord

- Utilisateurs d'un tableau de bord.
- Suivi des indicateurs.
- Notion de KPI.
- Besoin de maintenance.
- Procédure de maintenance.

Voir la
formation
sur le
site

Analyse du produit net bancaire

Également disponible en :



BANQUE



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	2/06/26 8/09/26

Objectifs

- Maîtriser les différentes articulations entre la comptabilité générale, l'ALM et le contrôle gestion à propos du bilan et du PNB.
- Maîtriser les techniques de refinancement et leurs impacts sur la décomposition et l'analyse du PNB.
- Connaître les différents axes d'analyse des écarts de la marge nette d'intermédiation, tant pluriannuels que par rapport à un prévisionnel.
- Savoir analyser les différentes composantes de la mesure de la MNI et du PNB, tant en valeur absolue qu'en valeur relative.
- Identifier plus précisément et spécifiquement les bons axes d'analyse et leviers de pilotage du PNB.
- Rappeler les différents types d'intérêts utilisés en crédit immobilier selon le choix d'amortissement choisi du capital (in fine, échéances constantes).

Participants

- Collaborateurs de la Fonction « Contrôle de gestion ».
- Directeurs généraux.
- Responsables opérationnels et auditeurs.
- Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre (MOA).

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Exposé des états financiers de banques pour illustrer la théorie.

Connaissances requises

- Bonne maîtrise de l'utilisation des méthodes et outils du contrôle de gestion.
- Bonne connaissance des opérations bancaires et en matière économique, comptable et analyse financière.

Voir la
formation
sur le
site

PROGRAMME

1. Introduction

- Préalable / prérequis.

2. Différentes composantes du PNB

- Définition / Détermination du PNB.
- Illustration / Gestion d'un portefeuille de crédits immobiliers.
- Articulation avec le bilan.

3. Typologie des données utilisées et produites

- Origine de la donnée.
- Articulation avec la comptabilité et la base de gestion.
- Notion de coût historique, coût amorti vs juste valeur.
- Notion de bilan consolidé IFRS.

4. Refinancement des crédits et couverture

- Présentation des différentes techniques de refinancement :
 - Définition.
 - Distinction entre financement et refinancement.
 - Typologie des marchés (marchés obligataires, financiers, titrisation, couverture).
- Taux de cession interne :
 - Prix de cession interne.
 - Marge commerciale / Marge de transformation.
 - Interactions avec l'ALM.
- Sensibilité du PNB au risque de liquidité et au risque de taux :
 - Importance des règles d'écoulement et des options cachées dans l'analyse des variations d'encours tant constatées qu'anticipées.
 - Impact des couvertures.
 - Impact des stress scénarii dans le pilotage du PNB.

5. L'analyse de la marge nette d'intermédiation (MNI)

- Signification de la MNI :
 - Traduction de l'intermédiation bancaire.
 - Évolution dans le temps entre désintermédiation et ré-intermédiation.
 - Poids des réglementations successives dans son pilotage.
- Sensibilité de la marge.
- MNI prévisionnelle :
 - Élaboration du bilan moyen pondéré.
 - Intégration des données de l'ALM dont les TCI.
 - Analyse des écarts entre réalisés et prévisionnel avec atterrissage.

6. PNB, une mesure du rendement ou de la rentabilité des activités

- Mesure du rendement.
- Mesure des performances bancaires.
- PNB et ratios.
- Origine des écarts entre 2 périodes par l'analyse des effets (prix, volume, structure, croisé) :
 - Analyse de la déformation du bilan et de son écoulement.
 - Analyse de l'impact sur la MNI par la méthode des effets.

7. Autres composantes du PNB autres que la MNI

- Commissions.
- Impacts de la tarification sur le rendement de l'établissement.
- Plus ou moins gains financiers.
- Produits et accessoires.

Comptabilité bancaire des dérivés et des opérations en devises en normes françaises et impacts réglementaires

Également disponible en :



BANQUE



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	Nous contacter

Objectifs

- Maîtriser le traitement des dérivés en normes françaises.
- S'approprier le traitement des opérations en devises en normes françaises.
- Connaître les impacts réglementaires.

Participants

- Collaborateurs comptables et financiers de banques.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- États financiers de banques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

PROGRAMME

1. Comptabilité des dérivés en normes françaises

- Le swap de taux :
 - Notion de « clean price » et de « dirty price ».
 - Le cadre défini par le règlement 2014-07.
 - Les quatre portefeuilles :
 - La micro-couverture.
 - La macro-couverture.
 - Les activités de trading.
 - Les positions isolées ouvertes.
- Le swap de taux (suite de la matinée).
- Autres dérivés (les dérivés de change seront vus lors de la 2^e journée) :
 - Les caps, floors, collars.
 - Le traitement général des options en normes françaises.
 - Les futures
 - Autres.
- Comparaison avec les normes IFRS.
- États COREP relatifs aux risques de marché :
 - C_08.01 / CR_IRB_1 : Risques de crédit et de crédit de contrepartie, et positions de négociation non dénouées : approche NI des exigences de fonds propres.

2. Opérations en devises en normes françaises

- Le concept de Position de change et de Position de trésorerie.
- La mécanique des opérations en devises (ANC 2014-07).
- Les opérations de change au comptant.
- Les opérations de change à terme :
 - Aspects économiques.
- États COREP relatifs aux risques de marché :
 - C_22.00 / MKR_SA_FX : Risque de marché : approche standard pour le risque de change.
- Les fx swaps :
 - Explication économique.
 - Traitement comptable en normes françaises.
- Les Cross currency swaps :
 - Explication économique.
 - Traitement comptable en normes françaises.
- Autres instruments de change :
 - Options de change.
 - Dual currency deposit.
- États COREP relatifs aux risques de marché :
 - C_25.00 / CVA : Risque d'ajustement de la valeur de crédit.

Voir la
formation
sur le
site

Fiscalité bancaire : l'essentiel

Également disponible en :



BANQUE



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	19/06/26 3/12/26

Objectifs

- Acquérir un aperçu général des obligations fiscales d'une banque, intégrant les dernières évolutions législatives.
- Comprendre l'essentiel des principaux impôts et taxes.
- Développer les réflexes indispensables en fiscalité des banques et des établissements financiers afin de s'approprier le vocabulaire adapté.

Participants

- Responsables et collaborateurs des services comptables, juridiques et administratifs de banques et d'établissements financiers. Responsables et collaborateurs du contrôle interne et du risk management.
- Experts-comptables, commissaires aux comptes, leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Maîtrise de la comptabilité générale.

PROGRAMME

1. L'impôt sur les sociétés (IS)

- Territorialité de l'IS, retenues à la source (conventions internationales, ETNC).
- Aperçu des dispositifs déclaratifs anti-évasion (Prix de transfert/CBCR/GloBE/DAC6/ATAD).
- Principaux retraitements du résultat comptable au résultat fiscal
 - Placements et produits imposables à taux réduit.
 - Charges non déductibles.
 - Provisions bancaires et opérations exceptionnelles.
- Imputation des déficits fiscaux et calcul de la charge d'IS (individuelle).
- Aperçu du régime d'intégration fiscale (principe, intérêt, limites).

2. La TVA bancaire

- Rappel des principes généraux (territorialité, activités assujetties, exonérées).
- Particularismes du secteur bancaire et financier.
- Régime des déductions en TVA (principes généraux, coefficients de récupération de TVA).
- Aperçu du régime de groupe en TVA (principe, intérêt, limites).
- Aperçu des impacts des nouvelles obligations de e-invoicing et e-reporting.

3. La taxe sur les salaires

- Principes généraux
 - Champ d'application.
 - Rapport d'assujettissement.
 - Calendrier.

4. La Contribution Economique Territoriale (CET)

- Cotisation foncière des entreprises (CFE)
 - Champ d'application.
 - Assiette.
 - Calendrier des déclarations et paiements.
- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)
 - Champ d'application.
 - Assiette.
 - Calendrier des déclarations et paiements.

5. L'examen de conformité fiscale (ECF)

Voir la
formation
sur le
site

Résultat fiscal des organismes de crédit et financiers

Également disponible en :



BANQUE



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	15 au 16/06/26 29 au 30/09/26

Objectifs

- Comprendre les principes généraux de formation du résultat fiscal.
- Identifier les rectifications extra-comptables permettant de déterminer le résultat fiscal.
- Savoir calculer l'impôt société, et établir les tableaux de résultat (2058 A et B) de la liasse fiscale.
- Maîtriser la détermination du résultat fiscal dans un établissement de crédit ou financier.

Participants

- Responsables et collaborateurs des services comptables, juridiques et administratifs ; responsables fiscaux de la banque.
- Experts-comptables, commissaires aux comptes, leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Notions de comptabilité bancaire.

PROGRAMME

1. Introduction

- Spécificité des organismes de crédit et financiers.

2. Liens entre comptabilité et fiscalité

- Annualité de l'impôt.
- Autonomie.
- Limitation au droit d'ingérence de l'Administration.

3. Territorialité de l'IS

- Retenues à la source
 - Conventions internationales.
 - ETNC.
- Dispositifs déclaratifs anti-évasion (prix de transfert/CBCR/GloBE/DAC6/ATAD).

4. Retraitements du résultat comptable au résultat fiscal

- Abus de droit, acte anormal de gestion.
- Fiscalité des placements et produits imposables à taux réduit.
- Charges non déductibles.
- Provisions bancaires (crédit, risque pays).
- Traitement fiscal des restructurations
 - Fusion et opérations assimilées.
 - Recapitalisations.

5. Imputation des déficits fiscaux et calcul de la charge d'IS (individuelle)

- Report et imputation des déficits.
- Calcul de l'IS et des contributions additionnelles.
- Crédits d'impôts liés à des dépenses exposées par l'entreprise.

6. Calendrier déclaratif et de paiement de l'IS

- Acomptes et paiement du solde.

7. Déclaration de résultat

- Revue des formulaires de la liasse fiscale.
- Cas pratique : calcul du résultat fiscal.

8. L'examen de conformité fiscale (ECF).

Voir la
formation
sur le
site

TVA dans les activités bancaires et financières

Également disponible en :



BANQUE



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	6 au 7/05/26 15 au 16/10/26

Objectifs

- Revoir les bases du régime général de la TVA.
- Acquérir les notions de champ et hors champ ainsi que les notions d'assujetti et de redevable de la TVA.
- Identifier les spécificités du régime de la TVA du secteur bancaire dans le régime général de la TVA.
- Savoir appliquer le régime du droit à déduction selon les spécificités du secteur bancaire.
- Optimiser et sécuriser la gestion de la TVA.

Participants

- Responsables et collaborateurs des services comptables, fiscaux et financiers de banque ou d'établissement financier.
- Toute personne responsable de la TVA dans un établissement financier.
- Experts-comptables, commissaires aux comptes, leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Notions de fiscalité et de banque.

PROGRAMME

1. Rappel sur les sources du droit positif en matière de TVA

2. Principes généraux applicables au secteur bancaire et financier

- Champ d'application territoriale de la TVA sur les prestations de services.
- Activités hors champs, assujetties, taxables ou exonérées de plein droit ou sur option.
- Particularités du secteur bancaire et financier et commission taxables.

3. Régime des déductions en TVA

- Naissance du droit à déduction.
- Affectation vs coefficient de récupération.
- Sectorisation.
- Calcul des coefficients de récupération de TVA.
- Régularisations de TVA (annuelle / globale).

4. Liens entre TVA et taxe sur les salaires

- Champ d'application.
- Rapport d'assujettissement.
- Calendrier.

5. Régime de groupe TVA (assujetti unique)

- Eligibilité et constitution.
- Impact sur les bases taxables et la TVA exigible.
- Aspects déclaratifs.

6. Application aux banques des nouvelles obligations de e-invoicing et e-reporting

- Champ d'application de l'obligation.
- Modalités.
- Calendrier.

7. Cas pratique

- Calcul du coefficient de récupération de TVA d'une institution financière française.

Voir la
formation
sur le
site

Fiscalité bancaire : fondamentaux et révision

Également disponible en :



BANQUE



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
3 jours	PRÉSENTIEL 2 539 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	8 au 10/06/26 7 au 9/10/26

Objectifs

- Connaître les principes généraux des impôts, droit et taxes dus par les banques compte tenu des dernières évolutions du droit positif.
- Identifier les éléments d'assiette de calcul des différentes impositions et comprendre leur traitement dans les déclarations fiscales.
- Savoir concevoir et/ou dérouler un programme de contrôle :
 - des impositions,
 - de leur déclaration et paiement,
 - du risque fiscal de la banque.

Participants

- Responsables et collaborateurs des services comptables et fiscaux.
- Responsables et collaborateurs des services de contrôle interne.
- Experts-comptables, commissaires aux comptes, leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Notions de comptabilité et de fiscalité.

Voir la
formation
sur le
site

PROGRAMME

1. Introduction

- Enjeux de la fiscalité pour les banques.
- Cadre et outils de la révision fiscale.

2. Impôt sur les sociétés (IS) – Résultat fiscal

- Liens entre comptabilité et fiscalité.
- Territorialité de l'IS, retenues à la source (conventions internationales, ETNC).
- Aperçu des dispositifs déclaratifs anti-évasion (Prix de transfert / CBCR / GloBE / DAC6 / ATAD).
- Retraitements du résultat comptable au résultat fiscal :
 - abus de droit,
 - acte anormal de gestion,
 - fiscalité des placements et produits imposables à taux réduit,
 - charges non déductibles,
 - provisions bancaires (crédit, risque pays).
- Traitement fiscal des restructurations (fusion et opérations assimilées, recapitalisation).
- Imputation des déficits fiscaux et calcul de la charge d'IS (individuelle).

3. Régime d'intégration fiscale

- Éligibilité, constitution.
- Impacts sur les déficits fiscaux, la charge d'IS et les relations avec l'administration. Retraitements d'intégration fiscale et feuillets d'intégration fiscale de la liasse.

4. Impôts différés dans les comptes consolidés

- Notion d'impôt différé, sources fiscales d'impôts différés, contrôle des impôts différés dans les comptes consolidés.
- Autres utilisations de la notion d'impôt différé.

5. TVA sur les activités des banques et établissements financiers

- Rappel des principes généraux (territorialité, activités assujetties, exonérées).
- Particularismes du secteur bancaire et financier.
- Régime des déductions en TVA (principes généraux, coefficients de récupération de TVA, sectorisation, régularisations).
- Illustration pratique : calcul du coefficient de récupération de TVA d'une institution financière française
- Régime de groupe TVA (éligibilité, constitution, impact sur les bases taxables et la TVA exigible, aspects déclaratifs).
- Nouvelles obligations de e-invoicing et e-reporting.

6. Taxes assises sur les salaires

- Taxe sur les salaires : champ d'application, assiette, calendrier des déclarations et paiements.
- Taxe d'apprentissage, participation formation continue, participation construction : assiette, taux, calendrier des déclarations et paiements.

7. Contribution économique territoriale (CET)

- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : champ d'application, assiette, calendrier des déclarations et paiements.
- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) : champ d'application, assiette, taux, calendrier des déclarations et paiements.

8. La survie de la Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés (C3S)

- Rappel des principes (assiette, taux) et perspectives.

9. Autres taxes et contributions spécifiques aux établissements financiers

Actualité fiscale

Également disponible en :



BANQUE



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	6/07/26 18/12/26

Objectifs

- Connaître les évolutions législative, jurisprudentielle et doctrinale de la réglementation fiscale susceptibles d'impacter le secteur bancaire et financier.
- Analyser et apprécier les retombées fiscales de ces mesures, tant d'un point de vue national qu'international.

Participants

- Responsables et collaborateurs des services comptables, fiscaux et financiers.
- Experts-comptables, commissaires aux comptes, leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Solides connaissances en fiscalité.

PROGRAMME

1. Introduction

- Panorama des évolutions fiscales majeures visant les banques et établissements financiers notamment
 - Les dernières lois de finances et autres textes législatifs.
 - La jurisprudence fiscale (Cour de Justice de Luxembourg, Conseil d'Etat, tribunaux français).
 - La doctrine administrative.

2. Focus en particulier sur les thèmes suivants

- En matière d'IS
 - La nouvelle contribution additionnelle à l'IS.
 - Les dispositifs du projet BEPS de l'OCDE et leur transposition (DAC 6, ATAD, CBCR, GloBE).
 - Retenue à la source et crédits d'impôts liés.
 - Traitement fiscal des placements (régime mère-fille, positions symétriques, OPCVM et fonds...).
 - Réévaluation libre des actifs.
 - Traitement fiscal des provisions.
 - Intérêts servis entre sociétés liées.
 - Régime du mécénat d'entreprise et autres crédits d'impôt.
 - Régime de l'intégration fiscale.
- En matière de TVA
 - Champ d'application.
 - Régime des déductions.
 - Relations siège / succursales en matière de TVA.
 - Nouveau régime optionnel de groupe TVA.
 - Mise en place de la facturation électronique.
- En matière de contrôle et contentieux fiscal
 - Clause anti-abus générale, abus de droit, acte anormal de gestion.
 - Garantie contre les changements de doctrine de l'administration.
 - Mise en place de l'Examen de Conformité Fiscale (ECF).

Voir la
formation
sur le
site

Intégration fiscale

Également disponible en :



BANQUE



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	18/05/26 6/11/26

Objectifs

- Connaître le régime d'intégration fiscale.
- Maîtriser la constitution du groupe intégré et les variations de son périmètre.
- Appréhender les différents retraitements d'intégration fiscale et la détermination du résultat taxable du groupe d'intégration fiscale.
- S'approprier les différents feuillets de la liasse fiscale des membres de l'intégration fiscale.

Participants

- Responsables et collaborateurs des services comptables, fiscaux ou financiers.
- Experts-comptables, commissaires aux comptes, leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Notions de comptabilité et de fiscalité.

PROGRAMME

1. Présentation de l'intégration fiscale

- Champ d'application.
- Formation du groupe intégré.
- Entreprises éligibles
 - Conditions liées à la détention du capital
 - Formalités liées à la constitution du groupe.
- Sortie ou cessation du groupe intégré.
- Déclaration du périmètre avec mise à jour du périmètre du groupe.
- Documents à joindre à la déclaration de résultats.

2. Détermination du résultat d'intégration fiscale et obligations déclaratives

- Retraitements d'intégration fiscale.
- Revue détaillée
 - Différents feuillets de la liasse fiscale.
 - Impact de l'intégration fiscale.
 - Feuilles additionnels spécifiques à remplir.

3. Comptabilisation de l'intégration fiscale

- Méthodes de comptabilisation de l'impôt.
- Conventions d'intégration fiscale.

Voir la
formation
sur le
site

GOUVERNANCE



Les marchés bancaires et financiers



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
3h30	PRÉSENTIEL 692 € HT hors repas	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	10/03/26 16/09/26

Objectifs

- Comprendre le fonctionnement et les caractéristiques du secteur bancaire français.
- Comprendre le rôle de la politique monétaire dans l'activité bancaire et les défis actuels de la profession dans l'environnement macroéconomique actuel.
- Comprendre le rôle des marchés financiers et leur fonctionnement.
- Comprendre les caractéristiques des produits financiers négociés sur les marchés de capitaux et les risques associés à chacun de ces instruments.
- Comprendre la place des activités de marché dans la rentabilité des établissements bancaires dans une période d'environnement de taux bas.

NB : Ce parcours Administrateur est conforme aux attentes de l'ACPR et de la BCE et vient d'être complété d'un module sur les risques IT (cyber et informatique).

Participants

- Dirigeants effectifs.
- Membres d'un organe social appelés à exercer des fonctions de membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou de tout autre organe exerçant des fonctions équivalentes d'un établissement assujéti.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- États financiers d'établissement financiers.

Connaissances requises

- Aucune connaissance particulière.

Voir la formation sur le site

PROGRAMME

1. Environnement bancaire et rôle économique de la banque

- Principales fonctions du secteur financier.
- Les différents métiers de la banque.
- Rôle du secteur bancaire dans le financement de l'économie :
 - Taux d'intermédiation au sens strict.
 - Taux d'intermédiation au sens large.
- Le positionnement du régulateur et du superviseur au service de la stabilité financière de la banque.

2. Modèles d'affaires, produits et enjeux structurels

- Les différents modèles d'activité : banque universelle, banque de détail, banque d'investissement, banques privées, etc.
- Analyse de la chaîne de valeur : collecte, distribution de crédits, gestion d'actifs, services de paiement.
- Facteurs de transformations : impact des taux d'intérêt, nouvelles technologies, évolutions des besoins clients.

3. Marchés et produits financiers

- Rôle et fonctionnement du système financier :
 - Organisation des marchés financiers :
 - Marché de dette vs marché de fonds propres.
 - Marché primaire vs marché secondaire.
 - Marchés organisés vs marchés de gré à gré.
 - Marché monétaire vs marché des capitaux.
 - Instruments et produits financiers :
 - Classes d'actifs.
 - Classes d'instruments financiers.
 - Contrats à terme.
 - Produits dérivés.

4. Mutations et grands défis du secteur

- Digitalisation et désintermédiation : concurrence des FinTech et BigTech.
- Pressions de la réglementation et adaptation des modèles.
- Changement climatique, inclusion financière, attentes sociétales.

5. Conclusion à destination de l'administrateur

- Les questions-clés à se poser en tant qu'administrateur :
 - Enjeu stratégique et compétitivité.
 - Positionnement de la banque et modèle économique.
 - Anticipation des risques / opportunités.

Interpréter l'information financière d'une institution surveillée, identifier les problèmes clés en fonction de cette information et les contrôles et mesures appropriés

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
3h30	PRÉSENTIEL 692 € HT hors repas	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	9/03/26 14/09/26

Objectifs

- Comprendre les états financiers publiés.
- Décrire les zones à risque sur lesquels l'administrateur doit porter son attention.
- Expliquer l'environnement et le vocabulaire afin de faciliter les échanges avec la Direction et les différents services financiers de la Banque.

NB : Ce parcours Administrateur est conforme aux attentes de l'ACPR et de la BCE et vient d'être complété d'un module sur les risques IT (cyber et informatique).

Participants

- Dirigeants effectifs.
- Membres d'un organe social appelés à exercer des fonctions de membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou de tout autre organe exerçant des fonctions équivalentes d'un établissement assujéti.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- États financiers d'établissement financiers.

Connaissances requises

- Aucune connaissance particulière.

PROGRAMME

1. L'environnement

- L'environnement réglementaire comptable :
 - Comptes sociaux vs comptes consolidés vs états réglementaires.
 - Normes locales vs normes IFRS.
- L'environnement réglementaire prudentiel :
 - La structure bâloise autour de 3 piliers.
 - L'information sur les risques (Pilier 3).

2. Compréhension des états financiers

- Panorama des états financiers.
 - Revue des états financiers :
 - Le contenu de l'actif.
 - Le contenu du passif.
 - Le résultat.
 - Le hors-bilan.
 - Spécificités des normes IFRS.
 - Les notions de juste valeur et de coût.
 - Le traitement du risque de crédit.
- Comprendre les grands équilibres du bilan et ses conséquences sur la gestion de la banque.

3. Conclusion à destination de l'administrateur

- Savoir poser les bonnes questions aux directions financières et directions des risques de l'établissement.

Voir la
formation
sur le
site

Comptabilité et Audit



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
3h30	PRÉSENTIEL 692 € HT hors repas	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	3/04/26 23/09/26

Objectifs

- Comprendre le dispositif de contrôle interne comptable de la banque.
- Décrire les zones à risque sur lesquels l'administrateur doit porter son attention.
- Expliquer le rôle des commissaires aux comptes.
- Expliquer le rôle des administrateurs dans ce dispositif.

NB : Ce parcours Administrateur est conforme aux attentes de l'ACPR et de la BCE et vient d'être complété d'un module sur les risques IT (cyber et informatique).

Participants

- Dirigeants effectifs.
- Membres d'un organe social appelés à exercer des fonctions de membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou de tout autre organe exerçant des fonctions équivalentes d'un établissement assujéti.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- États financiers d'établissement financiers.

Connaissances requises

- Connaissances générales bancaires.

PROGRAMME

1. Le dispositif de contrôle interne comptable

- Définition du contrôle interne comptable.
- Les risques comptables.
- Les différents niveaux de contrôle (niveau 1, contrôle financier, contrôle périodique).
- Système de notation, risque comptable et documentation interne.
- Comité d'audit.

2. Les points d'attention dans la production des états financiers

- Rappel de l'environnement comptable.
- Les principales zones à risques comptables dans les états financiers :
 - Le traitement du risque de crédit.
 - Les méthodes d'évaluation utilisées.
 - Les comptes de passage.
 - Les comptes de trésorerie.
 - L'analyse du compte de résultat.
 - Autres.
- Exploitation des rapports.

3. Le rôle des commissaires aux comptes

- Objectifs de la mission de commissaire aux comptes.
- Rapports émis et exploitables par les administrateurs.
- Normes professionnelles appliquées par les commissaires aux comptes.
- Description des travaux effectués.
- Savoir poser les bonnes questions aux Directions financières et des risques de l'établissement.

Voir la
formation
sur le
site

La gestion des risques (identification, évaluation, suivi, contrôle et atténuation des principaux types de risques d'un établissement soumis à la surveillance prudentielle)



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
3h30	PRÉSENTIEL 692 € HT hors repas	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	24/03/26 23/09/26

Objectifs

- Comprendre les différents types de risques auxquels les banques sont exposées.
- Apprendre à évaluer et gérer ces risques efficacement.
- Appréhender les réglementations et les normes en matière de gestion des risques.
- Développer des compétences pour prendre des décisions informées au sein du conseil.

NB : Ce parcours Administrateur est conforme aux attentes de l'ACPR et de la BCE et vient d'être complété d'un module sur les risques IT (cyber et informatique).

Participants

- Dirigeants effectifs.
- Membres d'un organe social appelés à exercer des fonctions de membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou de tout autre organe exerçant des fonctions équivalentes d'un établissement assujéti.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques, d'exercices sous Excel.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- États financiers d'établissement financiers.

Connaissances requises

- Aucune connaissance particulière.

Voir la
formation
sur le
site

PROGRAMME

1. Introduction aux risques bancaires

- Appréhender les risques à travers les grands équilibres du bilan.
- Comprendre les différents types de risques auxquels les banques sont exposées.
 - Bien distinguer les risques de crédit, les risques bancaires et les risques non financiers

NB : La gestion du risque opérationnel et du risque de non-conformité est traitée dans d'autres modules (notamment Module 4).

2. Risques de crédit et de contrepartie

- Définition et nature des risques de crédit et de contrepartie.
- Évaluation et gestion des risques de crédit.
- Politiques de crédit et pratiques de gestion des risques.
- Les indicateurs-clés de pilotage.

3. Les risques bancaires

- **Spécificités du risque de taux**
 - Les sources de risque de taux.
 - Les enjeux de la gestion du risque de taux.
 - La gestion du risque de taux (gap de taux, calcul des impasses).
 - Les indicateurs clés de pilotage.

• Spécificité du risque de liquidité

- Les enjeux de la gestion du risque de liquidité
- La gestion du risque de liquidité : gap de liquidité
- La gestion du risque par le suivi de deux ratios :
 - Liquidity Coverage Ratio (LCR).
 - Net Stable Fund Ratio (NSFR).
- Les indicateurs clés de pilotage.

• Le rôle de la gestion actif-passif

- Périmètre
- Objectifs de l'ALM.

4. Le risque de marché

- Définition et composantes des risques de marché.
- Instruments financiers et leur impact sur les risques de marché.
- Techniques de mesure et de gestion des risques de marché.
- La gestion des risques de marché sera abordée très rapidement.
- Les indicateurs-clés de pilotage.

5. Conclusion à destination de l'administrateur

- Les questions-clés à se poser.

Le cadre réglementaire et les exigences applicables à l'entité



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
3h30	PRÉSENTIEL 692 € HT hors repas	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	14/04/26 9/10/26

Objectifs

- Comprendre l'architecture institutionnelle de la réglementation et supervision bancaire en France et en Europe.
- Comprendre les enjeux liés à l'évolution de la réglementation bancaire.
- Comprendre les principaux ratios réglementaires bâlois et les contraintes qu'ils représentent pour les banques traditionnelles.
- Introduire les évolutions réglementaires liées aux nouveaux risques bancaires.

NB : Ce parcours Administrateur est conforme aux attentes de l'ACPR et de la BCE et vient d'être complété d'un module sur les risques IT (cyber et informatique).

Participants

- Dirigeants effectifs.
- Membres d'un organe social appelés à exercer des fonctions de membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou de tout autre organe exerçant des fonctions équivalentes d'un établissement assujéti.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- États financiers d'établissement financier.

Connaissances requises

- Connaissances générales bancaires.

PROGRAMME

1. L'environnement réglementaire : enjeu pour la stabilité et la sécurité du système financier

- Pourquoi une réglementation bancaire renforcée en 2025.
- Principaux objectifs de la réglementation.
- Risque systémique : définition et sources.

2. Panorama des institutions de supervision

- Les principaux acteurs de la réglementation et de la supervision bancaire en France et en Europe
- Les 3 piliers de l'union bancaire : le SSM, le système de garantie des dépôts, le mécanisme de résolution
- Rôle du Haut Conseil de Stabilité Financière (HCSF)
- Architecture du dispositif réglementaire européen et français
 - Textes européens (CRR/CRD, directives LCB/FT, MREL/TLAC pour la résolution, texts ESG...).
 - Législation française.

3. Bâle III et enjeux de la politique macroprudentielle

- Politique microprudentielle vs Macro prudentielle.
- Les évolutions liées à la réglementation CRR3
- Objectifs opérationnels de la politique macro prudentielle définis par le European Systemic Risk Board (ESRB).
- Instruments et ratios prudentiels introduits par la politique macro prudentielle :
 - Instruments fondés sur les fonds propres.
 - Instruments fondés sur les actifs.
 - Instruments fondés sur la liquidité.

4. Ratios prudentiels bâlois et contraintes pour le secteur bancaire

- Les trois piliers de Bâle III (rappel).
- Risques bancaires et principaux ratios prudentiels introduits par Bâle III.

- Le ratio de solvabilité bancaire :

- Définition et objectif.
- Mesure et risques couverts.
- Évolution par rapport à Bâle II.
- Pondération des risques.
- Catégories de fonds propres.

- Les ratios de liquidité :

- Ratio de liquidité à court terme (LCR).
- Ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR).
- Situation actuelle des grands groupes bancaires français.

- La situation prudentielle des groupes bancaires français (CET1, RWA, LCR et NSFR).

5. Reportings et exigences réglementaires

- Attentes en matière de reporting prudentiel (reportings COREP, FINREP, ESG, résolution).
- Directives sur l'information à destination des clients et des marchés (transparence, publication des risques).

6. Conclusion à destination de l'administrateur

- Les points d'attention de l'administrateur sur les exigences réglementaires :
 - La visibilité sur les dysfonctionnements significatifs.
 - La place du devoir d'alerte.
 - La préparation de l'établissement aux différents contrôles du superviseur.

Voir la formation sur le site

La planification stratégique et la compréhension de la stratégie d'affaires ou du plan d'affaires d'un établissement de crédit et sa réalisation



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
3h30	PRÉSENTIEL 692 € HT hors repas	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	14/04/26 9/10/26

Objectifs

- Comprendre les enjeux stratégiques pour un établissement de crédit dans le contexte macroéconomique et prudentiel actuel.
- Comprendre les choix et mouvements stratégiques potentiels à la disposition d'une banque.
- Connaître le rôle joué par les nouveaux acteurs (néo-banques, banques en ligne, FinTechs) et les enjeux liés à l'environnement concurrentiel.
- Cerner la place de la finance verte et du financement des énergies renouvelables dans les stratégies actuellement développées par les établissements bancaires.

NB : Ce parcours Administrateur est conforme aux attentes de l'ACPR et de la BCE et vient d'être complété d'un module sur les risques IT (cyber et informatique).

Participants

- Dirigeants effectifs.
- Membres d'un organe social appelés à exercer des fonctions de membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou de tout autre organe exerçant des fonctions équivalentes d'un établissement assujéti.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- États financiers d'établissement financiers.

Connaissances requises

- Aucune connaissance particulière.

PROGRAMME

1. Les différentes composantes du business model d'une banque

- Les sources de revenus d'un établissement de crédit :
 - Les composantes du Produit Net Bancaire (PNB).
 - L'évolution des composantes du PNB.
- Analyse des principaux moteurs de la rentabilité dans un rapport risque-opportunité.
- La structure des coûts.
- Les modèles de distribution.
- Diagnostic stratégique sectoriel
 - Macro environnement
 - Environnement métier

2. Analyse des différentes stratégies d'affaires développées par les banques

- De l'analyse au diagnostic stratégique :
 - L'organisation et les ressources.
 - L'identification des métiers de la banque.
 - L'analyse concurrentielle du secteur bancaire.
 - La menace de produits de substitution.
 - Les actifs stratégiques.
- Les choix et mouvements stratégiques :
 - Les choix stratégiques et le choix de métier.
 - Le mode d'exercice des métiers : banque généraliste vs banque spécialiste.
 - L'externalisation : modalités et limites.
 - Croissance interne, croissance externe et alliances stratégiques.
- Facteurs-clés de succès dans le secteur bancaire.

3. Environnement concurrentiel, nouveaux acteurs et enjeux stratégiques

- Le secteur bancaire français : secteur très concentré mais très concurrentiel.
- Les nouveaux acteurs sur le marché bancaire français, caractéristiques et évolution :
 - Banques en ligne.
 - Néo-banques.
 - Plateformes de financement participatives.
 - Fintechs.
- Digitalisation du secteur bancaire, atouts et points d'attention :
 - État des lieux.
 - Évolution.
 - Enjeux stratégiques pour les établissements de crédit traditionnels.

4. Stratégies bancaires et opportunités liées à l'open banking

- Avantages de la banque de relation.
- Stratégie bancaire : de la fidélisation aux enjeux du multi-canal.
- Open banking :
 - Principes et contours.
 - Avantages et limites.
 - Positionnement actuel des banques françaises.

5. Stratégies bancaires et opportunités liées à la finance verte

- La finance verte : de quoi parle-t-on ?
- Le rôle central des établissements bancaires dans le financement de la transition énergétique :
 - Raison d'être.
 - Fonctionnement.
 - Rôle de la politique monétaire.
 - La valorisation par le marché.

Voir la formation sur le site



La planification stratégique et la compréhension de la stratégie d'affaires ou du plan d'affaires d'un établissement de crédit et sa réalisation

PROGRAMME (SUITE)

- Évolution du cadre prudentiel et enjeux stratégiques pour les établissements bancaires.

6. Outils de pilotage

- Indicateurs-clés :
 - Return On Equity (ROE), Cost-Income Ratio, Value at Risk, Ratio SCR/MCR (Solvabilité), Net Stable Funding Ratio (NSFR), ESG Ratings.
 - Tableaux de bord digitaux
 - Pilotage agile.

7. Conclusion à destination de l'administrateur

- Rôle du Conseil d'administration et points de vigilance.

Efficacité des dispositifs de maîtrise au sein d'un établissement assujéti au service d'une gouvernance et d'une surveillance des contrôles adaptés



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
3h30	PRÉSENTIEL 692 € HT hors repas	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	12/05/26 16/10/26

Objectifs

- Comprendre l'articulation entre les différents documents relatifs à la maîtrise des risques.
- Savoir utiliser les résultats du dispositif de maîtrise des risques pour challenger le risque résiduel.
- Être capable d'évaluer la pertinence des éléments-clés de maîtrise en lien avec la cartographie et l'appétence aux risques.

NB : Ce parcours Administrateur est conforme aux attentes de l'ACPR et de la BCE et vient d'être complété d'un module sur les risques IT (cyber et informatique).

Participants

- Dirigeants effectifs.
- Membres d'un organe social appelés à exercer des fonctions de membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou de tout autre organe exerçant des fonctions équivalentes d'un établissement assujéti.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- États financiers d'établissement financiers.

Connaissances requises

- Aucune connaissance particulière.

PROGRAMME

1. Les enjeux de gouvernance bancaire et de culture du risque

- Les spécificités de la gouvernance bancaire.
- Les attendus de la part du régulateur en matière de gouvernance.
- La notion de culture du risque et sa déclinaison au sein de l'établissement.
- Les enjeux de proportionnalité.

2. L'organisation du cadre de contrôle interne

- Les 3 lignes de maîtrise.
- Les principes-clés d'un contrôle efficace.
- L'importance du circuit d'information et de communication au service du dispositif d'escalade.
- Les enjeux de pilotage du cadre de contrôle interne.
- Illustration des attendus à partir d'un cas de sanction.

3. Le rôle de la cartographie des risques dans le pilotage du dispositif de maîtrise

- La construction de la cartographie des risques.
- La pertinence des scénarios de risque.
- La cohérence de la cartographie par rapport aux enjeux liés à la stratégie.
- Les questions-clés de l'administrateur par rapport à la maîtrise des risques.

4. Les autres documents à disposition d'un administrateur dans la supervision des risques.

- Les différents documents ayant trait à la maîtrise des risques (rapport contrôle périodique, permanent, rapport CAC, RACI, etc.).
- Les liens entre les documents, les indicateurs, les limites et le business model.

5. Conclusion à destination de l'administrateur

- Comment s'appuyer sur les documents fournis pour apprécier la qualité du dispositif de maîtrise des risques et approuver l'appétence au risque ?

Voir la
formation
sur le
site

L'essentiel de la LCB/FT

Objectifs

- Connaître le « sens » des obligations réglementaires applicables.
- Comprendre les enjeux de la déclinaison opérationnelle de ces exigences.
- Cerner la répartition des rôles et des responsabilités des différents acteurs vis-à-vis de ces enjeux.
- Identifier les indicateurs-clés de suivi et la manière d'appréhender la documentation communiquée en matière de LCB-FT.

NB : Ce parcours Administrateur est conforme aux attentes de l'ACPR et de la BCE et vient d'être complété d'un module sur les risques IT (cyber et informatique).

Participants

- Administrateurs, dirigeants effectifs et responsables des fonctions clés de contrôle : risques, contrôle permanent, conformité et contrôle périodique.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- États financiers d'établissements financiers.

Connaissances requises

- Aucune connaissance particulière.

PROGRAMME

1. Des enjeux qui ne faiblissent pas

- Rappel des concepts.
- Les enjeux dans un contexte d'évolution des technologies.
- Les différentes typologies de blanchiment.
- Les spécificités du financement du terrorisme et des sanctions financières.
- Les enjeux d'embargos.

2. Un contexte réglementaire qui suit ces enjeux

- La mise en œuvre du pack européen (règlement et directive).
- Le rôle de la nouvelle autorité européenne en matière de LCB-FT.
- L'arrêté du 6 janvier 2021 en France spécifique aux exigences en matière LCB-FT.

3. Les éléments essentiels du dispositif attendu sous le regard du superviseur

- La classification des risques et le profilage client-opération.
 - Le dispositif d'entrée en relation et la mise à jour des dossiers :
 - Enjeu de PPE.
 - Enjeu de bénéficiaire effectif (Ultimate Beneficial Owner UBO).
 - La vigilance constante.
 - La pertinence des scénarios.
 - La qualité du traitement des alertes (manuelles et automatiques).
 - De l'examen renforcé à la déclaration de soupçon.
- Les spécificités COSI.
- Cas de sanctions émises par le superviseur.

4. Les spécificités du dispositif relatif aux sanctions financières et embargos

- Les enjeux des listes de filtrage et leur pertinence (veille réglementaire).
- La qualité des filtrages.
- La qualité du traitement des alertes (traitement qualitatif et efficace)
- Cas de sanctions émises par le superviseur.

5. Ce qui est attendu des instances de gouvernance

- Le rôle des dirigeants et des administrateurs.
- Les informations reçues par les instances de gouvernance en matière de LCB-FT.
- Les questions à se poser à partir des documents reçus.
- La manière d'interroger les indicateurs reçus.

6. Conclusion à destination de l'administrateur

- Ce qu'il faut retenir du rôle et des questionnements de l'administrateur.

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
3h30	PRÉSENTIEL 692 € HT hors repas	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	12/05/26 16/10/26

Voir la
formation
sur le
site

Maîtrise des risques liés au climat et à l'environnement (risque ESG)



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
3h30	PRÉSENTIEL 692 € HT hors repas	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	22/05/26 6/11/26

Objectifs

- Avoir une vision d'ensemble des enjeux autour du risque ESG et des différentes notions associées.
- Situer les enjeux et les impacts de ces mesures pour les banques.
- Avoir un aperçu de la feuille de route d'implémentation et du calendrier.

NB : Ce parcours Administrateur est conforme aux attentes de l'ACPR et de la BCE et vient d'être complété d'un module sur les risques IT (cyber et informatique).

Participants

- Dirigeants effectifs.
- Membres d'un organe social appelés à exercer des fonctions de membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou de tout autre organe exerçant des fonctions équivalentes d'un établissement assujéti.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- États financiers d'établissement financiers.

Connaissances requises

- Connaissances générales bancaires.

PROGRAMME

1. Introduction : contexte, mise en œuvre, perspectives

- Contexte d'encouragement de l'investissement durable.
- Définition du risque ESG.
 - Risque environnemental :
 - Risque physique.
 - Risque de transition.
 - Risque de contentieux.
 - Risque social.
 - Risque de gouvernance.
- Effet domino d'amplification du risque ESG sur les autres risques : risque de crédit, risque de marché, risque de liquidité, risque opérationnel, risque business, risque stratégique, risque de concentration, risque de réputation).
- Les enjeux de transparence autour de la communication sur le risque ESG.

2. La taxonomie européenne sur les activités durables, stratégies ESG, mesure du risque ESG et indicateurs ESG

- Objectifs de la taxonomie UE.
- Activités économiques durables sur le plan environnemental.
- Activités habilitantes.
- Les différentes stratégies ESG suivies par les banques et autres investisseurs institutionnels.
- Notion de GAR (Green Asset Ratio).
- Intégration des critères ESG dans la politique d'octroi de crédit : exemples d'indicateurs.

3. Évolution du cadre prudentiel autour du risque ESG et feuille de route d'implémentation du dispositif de gestion du risque ESG dans la banque

- Exigences de publication sur les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance définies par la CRR2, l'ITS EBA Pilier III, la CRR3.
- Les futures exigences en matière de cadre de gestion et de reporting du risque ESG présentes dans la CRR3.
- Feuille de route pour les banques : liste des grands chantiers à déployer en interne afin d'assurer la mise en conformité avec les attentes réglementaires relatives au risque ESG : stratégie, appétit aux risques, organisation et gouvernance, mesure et suivi, reporting et publication, qualité des données.

4. Conclusion à destination de l'administrateur

- Ce qu'il faut retenir du rôle et des questionnements de l'administrateur.

Voir la
formation
sur le
site

Rôle, devoirs et responsabilités d'un administrateur de banque et d'assurance



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
3h30	PRÉSENTIEL 692 € HT hors repas	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	22/05/26 3/11/26

Objectifs

- Cerner les principales obligations et devoirs de l'administrateur (diligences, défense des intérêts des actionnaires, éthique, fiduciaire).
- Préciser les diligences de l'administrateur dans le cadre des attributions du conseil d'administration (contrôle de la gestion, arrêté des comptes, rapport de gestion, ...).
- Prendre connaissance des responsabilités de l'administrateur.
- Comprendre le rôle du secrétariat du conseil.

NB : Ce parcours Administrateur est conforme aux attentes de l'ACPR et de la BCE et vient d'être complété d'un module sur les risques IT (cyber et informatique).

Participants

- Dirigeants effectifs.
- Membres d'un organe social appelés à exercer des fonctions de membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou de tout autre organe exerçant des fonctions équivalentes d'un établissement assujéti.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- États financiers d'établissement financiers.

Connaissances requises

- Aucune connaissance particulière.

PROGRAMME

1. Introduction

- La gestion et la direction d'une société sont réparties entre trois organes :
Le président -
Le directeur général -
Le conseil d'administration ; composé des administrateurs chargés de :
 - Contrôler la gestion de la direction.
 - Fixer les orientations stratégiques de la société.
 - Veiller à la bonne marche de celle-ci.
- Les statuts et les règlements de la plupart des organisations répartissent ainsi les pouvoirs entre les membres et les dirigeants.*

2. Rôle, devoirs et responsabilités d'un administrateur

- Le rôle de l'administrateur.
- La répartition des responsabilités entre instance dirigeante et délibérante.
- Les responsabilités de l'administrateur :
 - La responsabilité civile :
 - Infractions aux dispositions législatives ou réglementaires.
 - Violation des statuts.
 - Fautes de gestion.
 - La responsabilité pénale :
 - La distribution de dividendes fictifs.
 - L'abus de bien social.
 - L'abus de pouvoir ou de voix.
 - La publication ou la présentation de comptes sociaux inexacts.
 - Illustrations.

3. Le fonctionnement du conseil et les différents

profils d'administrateurs

- Le président du conseil
- Pouvoirs du conseil.
- Organisation du conseil :
 - Le nombre des administrateurs.
 - La nomination des administrateurs.
 - La durée des fonctions des administrateurs.

4. Posture de l'administrateur au sein du conseil

- Les compétences attendues :
 - Compétences-clés : compréhension des marchés financiers, gestion des risques, compétences en matière de gouvernance.
 - Éthique et intégrité : importance de l'éthique dans la prise de décision.
 - Compétences interpersonnelles : communication, collaboration et gestion des conflits.
- Les bonnes pratiques :
 - Préparation et participation active aux réunions du conseil.
 - Approche proactive dans la surveillance et l'évaluation des risques.
 - Importance de la formation continue et de la mise à jour des connaissances.
 - Gestion des conflits d'intérêts et des pressions éventuelles.

5. Conclusion à destination de l'administrateur

- Ce qu'il faut retenir pour l'administrateur au regard de ses rôles et responsabilités.

Voir la
formation
sur le
site

Les différents comités et le rôle du secrétaire du conseil



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
3h30	PRÉSENTIEL 692 € HT hors repas	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	10/06/26 13/11/26

Objectifs

- Comprendre les missions et l'utilité des principaux comités du conseil.
- Identifier le rôle transversal et stratégique du secrétaire du conseil.
- Savoir organiser, préparer et exploiter efficacement les réunions du conseil et des comités.
- Assurer la conformité, la transparence et la bonne circulation de l'information en gouvernance.
- Développer une collaboration performante entre administrateurs, comités et secrétaire pour une gouvernance exemplaire.

NB : Ce parcours Administrateur est conforme aux attentes de l'ACPR et de la BCE et vient d'être complété d'un module sur les risques IT (cyber et informatique).

Participants

- Dirigeants effectifs.
- Membres d'un organe social appelés à exercer des fonctions de membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou de tout autre organe exerçant des fonctions équivalentes dans un établissement assujéti.

Modalités pédagogiques

- Documentation power point.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- États financiers d'établissement financiers.

Connaissances requises

- Aucune connaissance particulière.

PROGRAMME

1. Les différents comités

- Règlement ou charte du conseil.
- Mise en œuvre de comités spécialisés :
 - Comité d'audit.
 - Comité des risques et ses spécificités.
 - Comité des rémunérations et des nominations.
- Autres comités (stratégiques, RSE Etc.).
- Chacun des comités sera abordé notamment sous l'angle des attendus réglementaires.
- Rôle et fonctionnement de ces différents comités.

2. Le rôle du secrétaire du conseil et son évolution

- Le rôle du secrétariat du conseil.
- Définition et importance du secrétariat du conseil :
 - Responsabilités principales : planification des réunions, gestion des documents, liaison entre le conseil et l'administration.

3. Les moyens du secrétaire du conseil

- Utilisation des outils et de la technologie :
 - Présentation des outils technologiques pour la gestion des réunions et des documents (logiciels de gestion des réunions, plateformes de collaboration).
 - Avantages et défis de la digitalisation du secrétariat.
- Rôle du secrétariat en cas de gestion de crise.

4. Conclusion à destination de l'administrateur

- Ce qu'il faut retenir pour l'administrateur au regard de ses rôles et responsabilités.

Voir la
formation
sur le
site

Appétit aux risques pour membres du conseil



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
3h30	PRÉSENTIEL 692 € HT hors repas	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	10/06/26 13/11/26

Objectifs

- Comprendre la notion d'appétence (appétit) au risque.
- Savoir apprécier son rôle en tant qu'administrateur dans le suivi de l'appétence au risque.
- Faire le lien avec la déclinaison stratégique et les documents fournis.

NB : Ce parcours Administrateur est conforme aux attentes de l'ACPR et de la BCE et vient d'être complété d'un module sur les risques IT (cyber et informatique).

Participants

- Dirigeants effectifs.
- Membres d'un organe social appelés à exercer des fonctions de membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou de tout autre organe exerçant des fonctions équivalentes d'un établissement assujéti.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- États financiers de banques.

Connaissances requises

- Aucune connaissance particulière.

PROGRAMME

1. Le concept de "risk appetite"

- Définition du risk appetite
- Différences entre risk appetite, risk tolerance, risk limits.
- Les dimensions de l'appétence au risque : capital, liquidité, réputation, opérationnel, conformité, etc.
- Lien avec la stratégie, le profil de risque cible et le cadre ICAAP/ILAAP.

2. La formalisation du cadre d'appétence et le suivi des indicateurs

- Les étapes du Risk Appetite (RA).
- Le suivi des limites liées au RA.
- Les caractéristiques du RA.
- Cohérence du RA avec l'ILAAP, l'ILAAP et le PPR.
- Le rôle des acteurs.
- La construction du RA selon les activités.
- La construction de l'ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process) et le rôle de l'administrateur dans le suivi des indicateurs associés dans le RA.
- La construction de l'ILAAP (Internal Liquidity Adequacy Assessment Process) et le rôle de l'administrateur dans le suivi des indicateurs associés dans le RA.

3. Les questions-clés de l'administrateur

- Les questions-clés qui se posent pour l'administrateur vis-à-vis des différents documents (RAF, ICAAP, ILAAP)
- Les points d'attention pour les administrateurs et les questions à poser à la lecture du RA.

4. Conclusion

- Ce qu'il faut retenir de la gouvernance et appétit au risque au sein du secteur financier.

Voir la
formation
sur le
site

Conflits d'intérêts

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
3h30	PRÉSENTIEL 692 € HT hors repas	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	5/06/26 20/11/26

Objectifs

- Comprendre les concepts et types de conflits d'intérêts.
- Identifier les situations potentielles de conflits d'intérêts.
- Apprendre les meilleures pratiques pour gérer et éviter les conflits d'intérêts.
- Savoir évaluer la qualité des politiques et procédures en termes d'efficacité au service de la gestion des conflits d'intérêts.

NB : Ce parcours Administrateur est conforme aux attentes de l'ACPR et de la BCE et vient d'être complété d'un module sur les risques IT (cyber et informatique).

Participants

- Dirigeants effectifs.
- Membres d'un organe social appelés à exercer des fonctions de membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou de tout autre organe exerçant des fonctions équivalentes dans un établissement assujéti.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- États financiers d'établissement financiers.

Connaissances requises

- Aucune connaissance particulière.

PROGRAMME

1. Approche générale des conflits d'intérêts

- Définition des conflits d'intérêts.
- Types de conflits d'intérêts : personnels, professionnels, financiers :
 - Importance de la gestion des conflits d'intérêts dans la gouvernance d'entreprise.
- Savoir identifier les situations de conflits d'intérêts :
 - Signes avant-coureurs et situations courantes.
 - Analyse des parties prenantes et des relations potentielles à risque.
 - Illustrations de situations de conflits d'intérêts.

2. Gestion des conflits d'intérêts et responsabilité

- Politiques et procédures pour prévenir et gérer les conflits d'intérêts.
- Déclaration et divulgation des intérêts personnels.
- Rôles et responsabilités des administrateurs dans la gestion des conflits d'intérêts.

3. La détection et la prévention des conflits d'intérêts

- Élaboration de politiques sur les conflits d'intérêts.
- Processus de revue et d'approbation des politiques.
- Formation continue et communication sur les politiques en place.

4. Conclusion à destination de l'administrateur

- Ce qu'il faut retenir du rôle et des questionnements de l'administrateur.

Voir la
formation
sur le
site

Risques IT (cyber et informatique)

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
3h00	PRÉSENTIEL 692 € HT hors repas	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	2/06/26 9/10/26

Objectifs

- Comprendre les menaces et tendances actuelles en matière de risques informatiques et de cybersécurité.
- Identifier les zones de vulnérabilité majeures d'une entreprise bancaire dans un environnement numérique complexe.
- Renforcer la capacité des administrateurs à piloter les risques IT à travers une cartographie, des indicateurs, et des tableaux de bord.
- S'approprier les attentes du régulateur (BCE, ACPR, DORA) et les exigences de gouvernance face aux risques cyber et IA.

NB : Ce parcours Administrateur est conforme aux attentes de l'ACPR et de la BCE et vient d'être complété d'un module sur les risques IT (cyber et informatique).

Participants

- Administrateurs / membre du Conseil d'Administration.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Aucune connaissance particulière.

PROGRAMME

1. Les enjeux informatiques et cyber dans le contexte bancaire

- La typologie des risques.
- Les coûts de la menace cyber dans le monde
- Nouveaux types de vulnérabilités dans les entreprises bancaires : Cloud, chaîne d'approvisionnement, sous-traitance IT, Shadow IT.
- Vision systémique des vulnérabilités au-delà du périmètre dirigeant : applicatif, réseau, données, utilisateurs, partenaires.
- Exemples concrets dans le secteur bancaire (ex : attaques SWIFT, ransomware ciblé, fraudes via partenaires externes).
- Le dirigeant est une des premières cibles des cybercriminels.
- Les nouveaux profils des cybercriminels.
- Les risques à retenir pour les dirigeants / administrateurs.
- Les bonnes pratiques en matière de protection pour le dirigeant.

2. Les attentes du régulateur et les enjeux

- L'arrêté du 3 novembre a évolué pour prendre en compte le risque informatique.
- L'administrateur doit comprendre un des référentiels de risque IT et cyber (NIST, ISO27001, les guides d'hygiène de la sécurité informatique de l'ANSSI).
- La BCE et l'ABE testent la résilience cyber et IT des banques.
- L'administrateur doit se préoccuper de la mise en conformité des nouvelles réglementations :
 - DORA.
 - Les risques liés à l'Intelligence Artificielle générative.
- Lien explicite entre exigences réglementaires et cartographie des risques (DORA : obligation d'identification, d'évaluation, de pilotage des risques IT).
- Le pilotage par indicateurs clés (KRI) pour répondre aux attentes des régulateurs.
- Les bonnes pratiques en matière de gouvernance prenant en compte les exigences de conformité bancaire.

3. Zones de vulnérabilité dans l'environnement du dirigeant

- Le risque informatique est un risque opérationnel.
- L'ordinateur et les données personnelles du dirigeant sont sensibles.
- L'administrateur utilise des applications sensibles et doit respecter les dispositifs en place.
- Les banques restent une cible de choix des cyber attaquants.
- La cartographie des vulnérabilités IT à l'échelle entreprise (cf. Cloud, RGPD, données critiques, obsolescence).
- Bonnes pratiques à mettre en œuvre par le CA pour réduire ces vulnérabilités (audit, plan de remédiation, revue des politiques IT, simulation de crise).

4. La maîtrise des risques informatiques et cybersécurité dans le dispositif de contrôle

- Cartographie – Indicateurs – Pilotage dans ce domaine, en insistant sur le rôle stratégique du conseil :
 - Cartographie des risques : enjeux, méthodologie, fréquence de revue.
 - Indicateurs-clés de performance et de risque (KRI, KPI).
 - Mécanismes de reporting au Conseil d'Administration.
 - Suivi des plans d'actions issus des audits ou incidents.
- L'entreprise n'est pas seule et peut faire appel à un ensemble d'acteurs.
- Le conseil d'administration inscrit le risque IT et cyber dans son agenda.
- Le dirigeant/conseil d'administration suit les bonnes pratiques de la gouvernance.
- Le dirigeant/conseil d'administration inscrit une feuille de route en 7 étapes.
- Documents complémentaires pour aller plus loin.

Voir la formation sur le site

Fit & Proper : les nouveaux critères d'aptitude des administrateurs et des titulaires de fonction-clé



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
3h30	PRÉSENTIEL 692 € HT hors repas	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	26/06/26 18/12/26

Objectifs

- Connaître les nouveaux critères d'aptitude des différents membres du conseil d'administration et des titulaires des fonctions-clés tels que prévus par la CRDVI et le guide BCE.
- Identifier les impacts en termes d'organisation et de gouvernance.

Participants

- Administrateurs.
- Comptables, contrôleurs de gestion, gestionnaires des risques, inspecteurs, auditeurs internes, trésoriers.
- Responsables financiers, responsables des fonctions ALM et Risques.
- Experts-comptables, commissaires aux comptes, leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- États financiers de banques.

Connaissances requises

- Bonne connaissance de l'économie de la banque.

PROGRAMME

1. Introduction : notion de Fit & Proper

- Définition du Fit & Proper, enjeux et objectifs.
- CRDVI Fit & Proper : extension et harmonisation des attentes en ce concerne l'organe de surveillance et les titulaires de fonctions clés.
- Guide BCE du Fit & Proper : outil pratique dans les évaluations des membres de l'organe de direction et des titulaires de fonction-clés.

2. Critères d'évaluation Fit & Proper en ligne avec la CRD6

- Connaissances théoriques et expérience pratique : les exigences de compétences des membres de l'organe de direction.
- Le devoir d'intégrité de chaque membre de l'organe de direction.
- La réputation.
- Le risque de conflits d'intérêts et l'indépendance d'esprit.
- Engagement de temps disponible pour l'exercice de la fonction.
- L'obligation de non-cumul des mandats des membres de l'organe de direction.
- L'aptitude collective Fit & Proper de l'organe de direction.
- La nécessité de la formation des membres de l'organe de direction.
- Responsabilité individuelle de chaque membre du conseil d'administration.

- Traitement des changements de fonctions, renouvellements et départs de fonctions.
- Les contrôles d'aptitude à mettre en place par les banques pour les membres de l'organe de direction et pour les titulaires de fonction-clé.
- Évaluation de l'aptitude des membres de l'organe de direction et les titulaires de fonction-clé des banques par les autorités compétentes.
- Les modalités de soumission de la demande d'évaluation préalable du membre de l'organe de direction.
- Les conséquences du non-respect de la procédure de validation préalable du membre de l'organe de direction ou des titulaires des fonctions-clés.
- Prise en compte des nouvelles guidelines EBA sur la gouvernance interne.

3. Guide pour les entretiens Fit & Proper

- Principe général.
- Approche de la BCE en matière d'entretiens.
- Contenu des entretiens d'évaluation.
- Timing de conduite des entretiens d'évaluation pouvant être ex-ante et/ou ex-post de la nomination toujours en cohérence avec la CRD et la loi nationale.

4. Conclusion à destination de l'administrateur

- Ce qu'il faut retenir du rôle et des questionnements de l'administrateur.

Voir la
formation
sur le
site

Mesure et gestion du risque de conduite



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
3h30	PRÉSENTIEL 692 € HT hors repas	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	26/06/26 18/12/26

Objectifs

- Comprendre les enjeux autour de la bonne conduite notamment à travers leurs implications réglementaires et comment ils s'inscrivent dans un cadre de risque global.
- Être capable d'identifier et d'améliorer la gestion de ce risque pour vos clients.
- Avoir les clés d'implémentation d'un dispositif de mesure et gestion du risque de conduite.

Participants

- Fonctions de contrôles (Middle/Back Office).
- Risk management.
- Reporting financier et réglementaire.
- Audit et inspection (interne et externe).
- Services comptables et financiers.
- Communication financière.
- Superviseurs externes.
- Fonctions de direction.
- Contrôleurs de gestion.
- Financiers.
- Experts-comptables, commissaires aux comptes, leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Bonne connaissance du pilier 1 de Bâle III.

PROGRAMME

1. Qu'est-ce-que le risque de mauvaise conduite ?

- Définition.
- Périmètre du risque de conduite.
- Exemples de failles à la bonne conduite dans les banques.
- Sources du risque de conduite.
- Les difficultés rencontrées en pratique dans l'évaluation du risque de conduite.
- Public concerné par le code de conduite.
- Objectifs du code de conduite.
- L'importance du risque de conduite dans le cadre des exigences croissantes sur l'ESG.
- Une prise de responsabilité au service des bons comportements.
- Quelques bonnes pratiques.
- Cadre réglementaire applicable.
- Rôle des autorités de supervision et de régulation.

2. Gouvernance du code de conduite

- Rôle du comité de direction.
- Équipe en charge du suivi du risque de conduite.
- Le rôle des managers d'équipe.
- Les règles de conduite.
- Le rôle du département conformité.

3. Mise en œuvre du code de conduite

- La Charte Éthique.
- Le code de conduite.

Voir la
formation
sur le
site

CONFORMITÉ



Dispositif de protection de la clientèle et pratiques commerciales bancaires

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	4 au 5/06/26 28 au 29/09/26

Objectifs

- Comprendre les enjeux d'un dispositif de protection des intérêts de la clientèle.
- Appréhender les contraintes organisationnelles induites par les exigences législatives et réglementaires.
- Connaître la législation et réglementation encadrant la commercialisation des produits et services bancaires, y compris le processus de promotion et de démarchage, ainsi que le recours aux IOBSP.
- Comprendre les obligations qui en découlent et identifier les risques engendrés.
- Savoir maintenir les procédures opérationnelles et de contrôle, risques de non-conformité associés.
- Savoir répondre au questionnaire ACPR sur les pratiques commerciales et la protection de la clientèle (QPC).

Participants

- Collaborateurs et responsables de la direction de la conformité.
- Contrôleurs permanents et périodiques/auditeurs internes et membres de l'Inspection générale.
- Collaborateurs en charge du traitement des réclamations et des relations Clients.
- RCSI/RCCI.
- Collaborateurs en charge de la gestion des risques.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance de l'environnement bancaire et financier.

PROGRAMME

1. Produits et activités des établissements / dispositions législatives et réglementaires

- Produits et services distribués par les établissements bancaires / Dispositions législatives et réglementaires y afférents.
- Tarification des produits et services.
- Description des produits distribués aux clients Particuliers et Professionnels et les exigences réglementaires associées :
 - Comptes de dépôt.
 - Droit au compte et services bancaires de base.
 - Offre spécifique à la clientèle fragile (OCF).
 - Gestion et mise à disposition des moyens de paiement.
 - Monnaie électronique.
 - Comptes d'épargne (épargne réglementée, comptes à terme).
 - Comptes d'instruments financiers et de parts sociales (comptes support et segmentation des produits).
 - Crédits (découverts, crédits à la consommation, crédits immobiliers, autres crédits) en mettant en évidence les points suivants :
 - Distinction entre contrats antérieurs à la réforme du code de la consommation et contrats postérieurs.
 - Distinction entre un prêt personnel et un crédit renouvelable.
 - Particularités du nouveau crédit immobilier.
 - Garanties et cautions.
 - Regroupement de crédits.
- Ces produits seront présentés à travers notamment les dispositions législatives et réglementaires suivantes :
 - Loi de séparation et de régulation des activités bancaires (Loi Moscovici).
 - Loi relative au compte dormant et en déshérence (Loi Eckert).

- Loi relative au crédit à la consommation (Loi Lagarde).
- Loi sur la consommation (Loi Hamon).
- Ordonnance n° 2016-351 du 25 mars 2016 et Décret n° 2016-607 du 13 mai 2016 portant sur les contrats de crédit immobilier aux consommateurs relatifs aux biens immobiliers à usage d'habitation.
- Vers la transposition de la nouvelle directive sur le crédit à la consommation.

2. Dispositifs de commercialisation et répartition des responsabilités entre les acteurs

- Relations entre mandants et intermédiaires (IOBSP et Intermédiaires en Assurance) : répartition des responsabilités.
- Conditions d'honorabilité, de compétence, d'habilitation et de protection (souscription d'assurance et garantie).
- Points de vigilance sur la promotion, le démarchage et la vente à distance, et la digitalisation du parcours client (reconnaissance de la signature électronique, notamment).
- Les cas d'externalisation et les points d'attention spécifiques pour les contrôleurs.
- Les actions en réponse des associations professionnelles : Charte AFCEI relative à l'inclusion bancaire et à la prévention du surendettement, recommandations FBF (en matière de mobilité, par exemple).
- La création de l'Observatoire de l'Inclusion Bancaire (OIB).
- La mission dévolue à la Direction du Contrôle des Pratiques Commerciales (DCPC) au sein de l'ACPR.
- Le renforcement des contrôles de la DGCCRF sur le secteur bancaire.
- Rôle du pôle ABE IS (Assurance Banque Épargne Info Services).

Voir la
formation
sur le
site



Dispositif de protection de la clientèle et pratiques commerciales bancaires

PROGRAMME (SUITE)

3. Enjeux réglementaires et cartographie - obligations de protection de la clientèle qui en découlent

- Identification des risques par thème :
 - Gouvernance produite.
 - Connaissance de la clientèle.
 - Information clients.
 - Devoir de conseil.
 - Détection / prévention de la fragilité financière et du surendettement.
 - Protection des données personnelles.
 - Prévention du surendettement.
 - Traitement des réclamations clients.
- Risques provenant d'activités externalisées en lien avec la commercialisation et la relation clientèle.
- Mesure, gestion et surveillance de ces risques.
- Présentation d'une méthode d'analyse de la qualité des cartographies en évaluant notamment la prise en compte d'indicateurs de risque pertinents et adaptés.

4. Environnement de contrôle et dispositifs de maîtrise des risques

- Cas spécifique du traitement des réclamations :
 - Identification des points de vérification à mettre en œuvre de la réception de la réclamation à son traitement en mettant l'accent notamment sur :
 - Typologie des motifs et recevabilité.
 - Un processus de validation des nouveaux produits.
 - Circuit de prise en charge des réponses et indemnisation (éventuelle).
 - Médiation.
 - Prise en compte des axes d'amélioration sur le ou les processus visé(s) par la réclamation.

5. Documentation et obligations de reporting

- Description des reporting suivants :
 - Rapport annuel sur le contrôle interne et la maîtrise des risques.
 - Questionnaire ACPR sur les pratiques commerciales et la protection de la clientèle (QPC).
 - Reporting en direction de l'OIB.
- Utilisation effective des contrôles de cohérence « inter Reporting ».
- Réalisation de recoupements entre le reporting et la réalité du terrain.

Inclusion bancaire – Le droit au compte



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	30/11/26 26/05/26

Objectifs

- Comprendre les composantes essentielles de la loi sur le droit au compte et l'inclusion bancaire.
- Connaître les procédures et savoir les appliquer.
- Avoir connaissance des critères de la clientèle fragile et une vision d'ensemble de l'offre spécifique.
- Connaître les éléments qui constituent l'offre bancaire de base.
- Connaître la spécificité de la mission de la banque et comprendre le fonctionnement du micro-crédit.
- Connaître les points forts de la charte AFECEI et les obligations de reporting de collectes des établissements.

Participants

- Chargés de clientèle, conseillers du pôle commercial, gestionnaires de crédit.
- Responsables contrôle de gestion, conformité, juridique.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance pratique du secteur de la banque pour y travailler en cotoyant les acteurs de la banque, bancassureurs...

PROGRAMME

1. Le droit au compte

- Inclusion bancaire vs inclusion financière
- Le droit au compte : quelles dispositions légales ?
 - Qui peut en bénéficier ?
- Refus d'ouverture de compte bancaire (nouvelle procédure).
- Comment fonctionne la procédure de droit au compte ?
 - Quels documents fournir ?
- Exemples concrets d'exclusion (difficulté d'ouverture de compte, frais bancaires, accès au crédit...)

2. L'offre spécifique pour la clientèle fragile

- Qu'est-ce qu'une personne en situation de fragilité financière ? (cf. décret du 20 juillet 2020) :
 - En quoi consiste l'offre spécifique ?
 - Quels en sont les avantages ?
 - Comment souscrire ?
- Toutes les banques sont-elles concernées ?
- Attentes des régulateurs et lien avec la RSE et la conformité (CSRD, devoir de vigilance)

3. Les prestations bancaires de base

- Quelle est l'offre existante ?
 - Le contenu.
 - Le périmètre d'application.

4. La mission d'accessibilité bancaire - la banque postale

- Mission de service public et d'intérêt général.
- Mise à disposition d'un produit d'épargne de base.
- Quels avantages pour la banque ?
- Qu'en dit le rapport de l'Observatoire de l'Inclusion Bancaire ?

5. Le micro-crédit

- De quoi s'agit-il ?
 - Montant des prêts accordés, coûts.
 - Durée.
 - Démarche.
 - Accompagnement.

6. La charte AFECEI

- Agrément de la charte le 16 septembre 2020 :
 - Une montée en charge laborieuse.
 - Renfort de l'accès aux services et prévention du surendettement.
 - Les points budgets.

7. La prévention - le traitement du surendettement

- Des pratiques de détection trop hétérogènes
 - Clarifier les dispositifs.
 - Qu'est-ce que le mal-endettement ?
 - L'éducation financière.
- La formation des collaborateurs.
- Les points conseils budget.

8. Les reportings

- Collecte annuelle et trimestrielle :
 - Décret du 7 octobre 2020.
 - Quelles modalités ?
- Le rapport de l'observatoire de l'inclusion bancaire (zoom)- quels effets positifs décelés ?
- Lien avec la stratégie ESG de la banque
- Impact de l'inclusion sur la réputation, la fidélisation, la différenciation
- Mesurer et piloter l'inclusion (indicateurs, reporting, démarche qualité)

Voir la
formation
sur le
site

Maîtriser les fondamentaux des enjeux RSE pour le secteur bancaire et assurantiel

Également disponible en :



BANQUE



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	15/04/26 8/10/26

Objectifs

- Maîtriser les enjeux RSE spécifiques au secteur bancaire et assurantiel.
- Comprendre les exigences réglementaires (CSRD, SFDR, taxonomie UE).
- Intégrer la RSE dans la stratégie commerciale et la relation client.
- Gérer les risques ESG et identifier les opportunités business.
- Communiquer efficacement sur les engagements RSE au sein des établissements.

Participants

- Collaborateurs des fonctions : RSE, Conformité, Gestion des Risque, Audit et Contrôle interne.
- Direction de développement / Direction Marketing / Direction communication.
- Tous collaborateurs du secteur de la banque et assurance.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Aucune connaissance particulière.

PROGRAMME

1. Les enjeux des démarches RSE

- Définitions et concepts clés.
 - RSE, ESG, développement durable : clarifications.
 - Parties prenantes spécifiques banque/assurance.
 - Matérialité et double matérialité (impacts dedans/dehors).
- Pourquoi la RSE est stratégique pour votre secteur ?
 - Rôle d'intermédiation et financement de l'économie.
 - Attentes croissantes des clients et investisseurs.
 - Pression réglementaire européenne renforcée.
 - Risques de réputation et opportunités compétitives.
- Panorama des pratiques RSE sectorielles.
- Banque de détail vs banque d'investissement vs assurance.
- Benchmarking des leaders français (BNP Paribas, Crédit Agricole, AXA).
- Tendances internationales et best practices.

2. Normes & référentiels réglementaires

- Directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting).
 - Champ d'application et calendrier (2024-2028).
 - Standards ESRS : 12 standards à maîtriser.
 - Double matérialité obligatoire.
 - Audit et assurance des données ESG.
- Règlement SFDR (finance durable).
 - Classification des produits (Articles 6, 8, 9).
 - Principal Adverse Impact (PAI) indicators.
 - Obligations de transparence et reporting.
- Taxonomie européenne.
- Autres réglementations françaises.
 - Loi Pacte et ISR.
 - Article 29 Loi Énergie-Climat.
 - Devoir de vigilance.

3. Intégration d'une démarche RSE dans la stratégie commerciale

- Produits et services durables.
 - Crédits verts et financements durables.
 - Assurance paramétrique et couverture climat.
 - Épargne responsable et fonds ESG.
 - Innovation fintech et solutions digitales.
- Relation client et RSE.
 - Conseil en transition énergétique.
 - Accompagnement PME/TPE vers la durabilité.
 - Scoring ESG et notation clients.
 - Communication responsable et transparence.
- Stratégies de différenciation.
 - Positionnement « banque verte » ou « assureur responsable ».
 - Partenariats avec l'économie sociale et solidaire.
 - Mécénat et engagement territorial.
 - Labels et certifications.

4. Gouvernance et culture RSE

- Gouvernance RSE.
 - Rôle du Conseil d'Administration.
 - Comité RSE/Développement durable.
 - Direction RSE : rattachement et missions.
 - Référents RSE métiers et filiales.
- Organisation opérationnelle.
 - Cartographie des parties prenantes.
 - Processus de matérialité et consultation.
 - Collecte et consolidation des données.
 - Pilotage par les risques vs opportunités.
- Culture d'entreprise et RSE.
 - Formation et sensibilisation des collaborateurs.
 - Intégration RSE dans les objectifs individuels.
 - Politique RH responsable (diversité, QVT).
 - Engagement associatif et mécénat.

Voir la
formation
sur le
site

Maîtriser les fondamentaux des enjeux RSE pour le secteur bancaire et assurantiel

PROGRAMME (SUITE)

5. Gestion des risques liés aux enjeux RSE

- Typologie des risques ESG en banque/assurance.
 - Risques physiques : événements climatiques extrêmes.
 - Risques de transition : évolution réglementaire, technologique.
 - Risques de réputation : greenwashing, controverses.
 - Risques opérationnels : cybersécurité, gouvernance.
- Méthodes d'évaluation.
 - Stress tests climatiques (ACPR/EIOPA).
 - Scénarios NGFS (Network for Greening Financial System).
 - Due diligence ESG des contreparties.
 - Intégration dans les modèles internes.
- Outils de pilotage.
 - Cartographie des risques ESG.
 - Indicateurs de suivi (KPI/KRI).
 - Reporting risques au CODIR/CA.
 - Plans d'action et mitigation.

6. Reporting RSE / déclaration de performance extra-financière

- Reporting obligatoire RSE.
- Identification des indicateurs clés de performance extra-financière et des indicateurs de risques de non-conformité RSE.
- Elaboration d'un plan de contrôle /Fiche de contrôle RSE.
- Elaboration d'une déclaration de performance extra-financière.
- Bilan carbone, BEGES.
- Réussir la mission de vérification par un organisme tiers.

LCB-FT : comment mettre en place un dispositif conforme et efficace



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	19/03/26 7/10/26

Objectifs

- Maîtriser les principaux enjeux et les points-clés de la lutte contre le blanchiment/financement du terrorisme (LCB-FT) intégrant la fraude fiscale et la corruption.
- Comprendre, dans ce contexte, la réglementation et ses récentes évolutions (transferts de fonds, monnaie électronique, renforcement de l'approche par les risques).
- Intégrer les spécificités liées aux transpositions des directives européennes et à l'application du règlement européen en matière LCB-FT.
- Accéder aux meilleures pratiques et être capable de mettre en place un dispositif efficace de LCB/FT.

Participants

- Experts-comptables, commissaires aux comptes, leurs collaborateurs.
- Collaborateurs en charge de la conformité.
- Contrôleurs permanents et périodiques.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques, d'exercices sous Excel.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Aucune connaissance particulière.

PROGRAMME

1. Généralités : les composantes du blanchiment et financement du terrorisme

- Les définitions et les processus de blanchiment de capitaux.
- Les définitions et les techniques de financement du terrorisme.
- Les techniques de corruption.
- Notion de fraude fiscale et de paradis fiscaux.

2. Le cadre légal et réglementaire international et national

- Les recommandations du GAFI.
- Évolution et perspective en matière de LCB-FT en droit européen.
- Focus sur la 6^e Directive et le nouveau règlement européen.
- L'arrêt du 6 janvier 2021.
- Les lignes directrices de l'ACPR.
- Les reportings réglementaires.
- La réglementation sur les transferts de fonds.

3. Les éléments-clés de la réglementation LCB-FT

- Les dispositifs-clés :
 - Approche par les risques : le cœur du dispositif.
 - Classification des risques LCB-FT.
 - Illustration de sanctions sur la classification des risques
 - Identification des points de contrôle-clé.

4. L'enjeu de la connaissance client

- Des exigences de plus en plus forte en matière d'identification client :
 - Relations d'affaires, clients occasionnels et bénéficiaire effectif.
 - Les personnes politiquement exposées et les situations à risque à l'entrée en relation d'affaires.
 - Suivi de la relation.
 - Tierce introduction.
 - L'enjeu de qualité des données.

- Illustration de sanctions sur la connaissance client et la mise à jour
- Identification des points de contrôle-clé.

5. L'efficacité des scénarios et du traitement des alertes

- La construction des scénarios d'alertes.
- La part des vigilances manuelles vs vigilances automatiques.
- Le rôle des outils.
- Les modalités de traitement des alertes.
- La justification des décisions prises post-analyse.
- L'examen renforcé.
- Illustration de sanctions sur la surveillance constante et le traitement des alertes.
- Identification des points de contrôle-clé.

6. La qualité et l'exhaustivité des déclarations de soupçon

- Le dispositif déclaratif :
 - Organisation, acteurs, procédures, et documentation.
 - La justification des déclarations ou l'absence.
 - Les droits de communication.
- Spécificités du dispositif COSI
 - Les communications systématiques d'informations.

7. Un dispositif relatif aux sanctions internationales et embargos robuste

- Définitions : sanctions, embargos, gels d'avoirs, restrictions commerciales.
- Acteurs clés : ONU, UE, OFAC (USA), HMT (UK), Trésor français.
- Typologies de sanctions (sectorielles, individuelles, territoriales...).
- Cas pratiques récents : Russie, Iran, Corée du Nord, etc.

Voir la
formation
sur le
site

LCB-FT : comment mettre en place un dispositif conforme et efficace

PROGRAMME (SUITE)

- Articulation avec les dispositifs LCB-FT.
- un dispositif de conformité adapté.
- Dispositifs de filtrage (nominal, géographique, documentaire).
- Paramétrage des outils (listes, seuils, alertes, revue des faux positifs).
- Contrôles sur les flux (paiements, transferts, opérations commerciales).
- Gestion des tiers : clients, fournisseurs, correspondants bancaires.

6. La gouvernance et l'organisation du dispositif

- La définition des responsabilités (resp LCB-FT).
- Le dispositif de cartographie des risques LCB-FT.
- La construction d'un plan de contrôle permanent adapté.
- La comitologie.
- Le pilotage par les indicateurs :
 - A destination des instances de gouvernance.
 - Pour les comités Risque et conformité.

LCB/FT et analyse financière

Également disponible en :



BANQUE



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	13 au 14/04/26 14 au 15/09/26

Objectifs

- Connaître la documentation comptable et les aspects juridiques et fiscaux des sociétés.
- Comprendre la logique générale de la comptabilité, d'un bilan et d'un compte de résultat.
- Maîtriser les principaux schémas de blanchiment et de fraudes fiscales dans le milieu de l'entreprise.
- Être capable de procéder à des analyses financières sur des clients « entreprises et personnes morales » présentant une anomalie ou un risque LCB-FT, à partir de documents comptables, de la connaissance client et des relevés et opérations bancaires.

Participants

- Analystes Compliance LCB-FT.
- Experts-comptables, commissaires aux comptes, leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance de l'environnement bancaire et financier.

PROGRAMME

1. Comprendre les mécanismes comptables et financiers de l'entreprise

- Revue des différents statuts.
- La finalité des types de sociétés :
 - Aspects juridiques et fiscaux.
 - Représentants légaux et associés/actionnaires & bénéficiaires effectifs.
- Les documents comptables obligatoires.
- Étude des flux de l'entreprise :
 - Capital social.
 - Charges/produits.
 - Les investissements.
- Présentation de la liasse fiscale.
- Explication du fonctionnement :
 - Actif/passif.
 - Capitaux propres.
 - Compte de résultat.

2. Analyser les documents financiers

- Identification des principaux points et indicateurs d'anomalies et de risques à la lecture d'une liasse fiscale :
 - Principales incohérences, discordances et anomalies.
 - Les comptes courants associés.
- Éléments de fiscalité :
 - Les différents régimes fiscaux.
 - La TVA.
- Fraudes fiscales et Carrousels TVA :
 - Schémas types de fraudes et carrousels TVA.

3. L'analyse financière & les risques LCB-FT

- Principaux schémas d'infractions et blanchiment d'infractions dans le cadre des personnes morales.
- Indicateurs de risques et connaissance client :
 - Types et historiques des sociétés et représentants légaux et associés.
 - Noms commerciaux, enseignes et marques.
 - Activités et Situation géographique.
- Indicateurs de risques au regard des comptes produits et opérations.
- Principes méthodologiques de l'analyse financière.
- Les pièces justificatives relatives à l'identification et la connaissance client.
- Le dossier d'analyse financière :
 - Les éléments d'analyse (bilan, comptes, opérations ...).
 - Les interrogations et informations externes (NAF FIBEN INFOGREFFE FCC...).
- Les éléments complémentaires :
 - Les justificatifs demandés au client.
 - Les appels interbancaires.
- Présentation de différents dossiers et recherche par les participants des éléments significatifs pour se prononcer sur les risques LCB-FT ou de fraudes fiscales.

Voir la
formation
sur le
site

Lutte contre la corruption et le trafic d'influence - Comment mettre en œuvre un programme de conformité efficace (Sapin II)

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	24/09/26 20/03/26

Objectifs

- Comprendre les principes et les enjeux de la Loi "Sapin 2" relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique.
- Identifier et maîtriser les risques de corruption pour l'entreprise et les collaborateurs.
- Être capable de mettre en place un dispositif efficace de lutte contre la corruption et le trafic d'influence.
- Accéder aux meilleures pratiques pour faire face aux situations courantes de corruption et trafic d'influence.

Participants

- Dirigeants.
- Responsables et collaborateurs en charge de la Conformité et du Contrôle Interne.
- Responsables et collaborateurs des services juridiques, commerciaux, financiers, achats et ressources humaines.
- Responsables et collaborateurs des départements risques.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Aucune connaissance particulière.

PROGRAMME

1. Le cadre légal français et international de la lutte contre la corruption

- Contexte réglementaire français et international.
- Principes et périmètre d'application de la Loi Sapin 2.
- Les recommandations de l'Agence Française Anticorruption (AFA).
- Définitions et formes de la corruption et du trafic d'influence.
- Pratiques et comportements constitutifs de faits de corruption.

2. L'agence française anticorruption (AFA)

- Rôle, organisation et missions de l'AFA.
- Contrôles de l'AFA.
- Commission des sanctions.
- Guides, chartes et recommandations de l'AFA.
- Focus sur les 3 piliers des recommandations de l'AFA.

3. Les 8 piliers du programme de conformité anticorruption

- Code de conduite.
- Dispositif d'alerte interne.
- Cartographie des risques.
- Évaluation de la situation des clients, fournisseurs de 1^{er} rang et intermédiaires.
- Procédures de contrôles comptables.
- Formation du personnel.
- Régime disciplinaire.
- Dispositif de contrôle et d'évaluation interne.

4. Déployer un dispositif efficace de prévention de la corruption

- Les éléments clés :
 - Fonction conformité anticorruption et ses missions.
- Analyse de l'exposition aux risques de corruption et élaboration d'une cartographie des risques.
- Guide méthodologique pour la rédaction d'un code de conduite.
- Corps procédural.
- Instaurer des contrôles permanents et périodiques.

5. Focus sur le dispositif d'alerte

- Cadre juridique du régime de protection des lanceurs d'alerte.
- Définition du statut de lanceur d'alerte.
- Conditions et mesures de protection des lanceurs d'alerte.
- Implémentation d'un dispositif d'alerte.
- Rôle et missions du Référént.
- Procédure de signalement d'une alerte.

Voir la
formation
sur le
site

Les enjeux de fraude fiscale (FATCA-CRS)

Également disponible en :



BANQUE



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	2/06/26 9/10/26

Objectifs

- Connaître le dispositif réglementaire relatif à FATCA et EAI (Échange Automatique d'Information – Common Reporting Standard CRS).
- Savoir appliquer dans la relation client les attendus en termes de lutte contre la fraude fiscale.
- Être en mesure d'identifier les points essentiels de contrôle liés à ces réglementations.

Participants

- Fonctions Conformité, Back et middle office, commerciaux.
- Fonction contrôles (permanent et périodique).

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance bancaire requise.

PROGRAMME

1. Le contexte réglementaire

- Les enjeux de la fraude fiscale.
- Situer ce sujet dans le cadre global de la Sécurité Financière :
 - La réglementation FATCA.
 - Analyse des accords intergouvernementaux (IGA) et de leur impact sur la mise en œuvre de FATCA (Chapter 4).
 - La notion d'US PERSON.
 - Les enjeux de retenue à la source (Chapter 3 FATCA).
 - L'impulsion OCDE et le déploiement de CRS.
- Les différences FATCA et CRS.

2. Les enjeux dans le processus d'entrée en relation et la gestion des référentiels

- Ce qui est attendu des établissements financiers.
- La notion de résidence fiscale.
- Les différentes situations de résidence fiscale selon l'histoire personnelle du client.
- La notion de résidence fiscale pour les personnes morales.
- Les NIF dans les différents pays.
- Les auto-certifications et W-Forms.

3. Les enjeux dans le processus d'entrée en relation et la gestion des référentiels

- La détermination des statuts dans le cadre des personnes morales (entité financière, non financière, active, passive etc.).
- Les critères de détermination.
- Le renforcement des exigences liées au bénéficiaire effectif (personne(s) contrôlante(s)).
- Les documents à collecter.

4. Les dues diligences clients

- Les spécificités FATCA (GAE).
- Les comptes concernés.
- Les comptes préexistants / les nouveaux comptes.
- Les changements de circonstance.
- Les responsabilités du client.
- Les reportings.
- Le reporting FATCA.
- Le reporting CRS.
- Le reporting des récalcitrants, une spécificité française.

5. Mise en œuvre du contrôle permanent et périodique

- Les contrôles au niveau des Groupes Affiliés Etendus (GAE).
- Les contrôles au niveau des back et middle office, référentiel et équipe Taxe.
- La démarche de contrôle permanent.

Voir la
formation
sur le
site

Gestion et contrôles des risques de non-conformité en tant que risques bancaires prioritaires

Également disponible en :



BANQUE



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANCIÉL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANCIÉL 8 pers. maximum	2 au 3/07/26 24 au 25/09/26

Objectifs

- Comprendre les enjeux du risque de non-conformité pour les établissements bancaires et financiers.
- Connaître les composantes des principales réglementations.
- Connaître l'organisation et les dispositifs à mettre en place au sein des établissements.
- Être capable de construire et de maintenir à jour une cartographie des risques de non-conformité.
- Savoir appréhender les points de contrôle-clé selon les axes de la conformité.

Participants

- Collaborateurs et responsables de la direction de la conformité, chargés de conformité.
- Contrôleurs permanents et périodiques/auditeurs internes et membres de l'Inspection générale.
- RCSI/RCCI.
- Collaborateurs en charge de la gestion des risques.
- Juristes.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance de l'environnement bancaire et financier.

PROGRAMME

1. Introduction

- Illustrations par quelques scandales récents.
- Enjeux du risque de non-conformité (réputation, réglementaire, sanctions etc.).
- Compréhension de l'évolution des enjeux depuis quelques années.

2. Définitions et positionnement du risque de non-conformité

- Définition du risque de non-conformité.
- Les liens entre éthique, déontologie et non-conformité, l'importance du risque de dé-conduite (« misconduct risk »)
- Les interactions avec le dispositif de contrôle interne.
- Contexte réglementaire :
 - L'influence du Comité de Bâle (les 12 principes en matière de contrôle interne, de gestion des risques et de conformité).
 - Arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne du secteur bancaire modifié par l'arrêté du 25 février 2021.
 - Orientations de l'EBA en matière de gouvernance interne de 2017 modifiées en 2021.
- Pour chacun des thèmes suivants et par rapport au périmètre, les principaux enjeux seront définis :
 - La Sécurité Financière (dont la lutte anti-corruption).
 - La déontologie des collaborateurs.
 - La déontologie vis-à-vis des marchés.
 - Protection de la clientèle et des épargnants.
- Positionnement du risque de réputation : risque à part entière ou impact ?

3. Gouvernance et conformité

- Les implications des instances de gouvernance : rôle des dirigeants effectifs et de l'organe de surveillance.
- Le « tone from the top » et sa traduction concrète.
- La comitologie (3 comités obligatoires selon le paquet Bâle III en fonction de la taille des établissements).
- Les enjeux de gouvernance pour les grands groupes internationaux qui doivent prendre en compte des réglementations dans divers environnements juridiques.

- Les attentes de l'EBA en matière de gouvernance de la conformité.

4. Organisation du dispositif en interne

- Le responsable de la conformité.
- Rôle et responsabilité (notamment dans le cadre de supervision internationale).
- Des procédures spécifiées dans les textes :
 - Formation-sensibilisation.
 - Remontée des dysfonctionnements.
 - Nouvelles activités-produits.
 - Règles de conservation et d'archivage (en référence aux recommandations de la CNIL concernant l'archivage).
- Les différents reportings issues de la Direction de la Conformité.
- Les interactions avec les autres acteurs du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques (Direction du contrôle permanent, équipes du contrôle périodique, Direction Juridique, Responsable de la fonction de gestion des risques) : exemples d'organisation.

5. Cartographie des risques de non-conformité et plans de contrôle

- Mise en œuvre d'une démarche générale de cartographie au sein d'un établissement de crédit / établissement financier (gouvernance du dispositif, qualité des procédures, dispositif d'information et de communication, pilotage notamment).
- Application aux spécificités de la cartographie des risques de non-conformité.
- « Challenger » la cartographie des risques de non-conformité.
- Les liens entre risques de non-conformité et contrôles
- Pilotage des plans de contrôle à partir des indicateurs définis (des seuils de tolérance en matière de conformité).
- (Selon profil des activités, métiers, organisation et appétit pour les risques des établissements assujettis contrôlés.

Voir la
formation
sur le
site

Enjeux d'abus de marché

Également disponible en :



BANQUE



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	26/03/26 16/09/26

Objectifs

- Rappel du cadre réglementaire et présentation des éléments constitutifs et des exemptions de l'abus de marché.
- Comprendre et détecter les différentes typologies d'abus de marché.
- Savoir mettre en place un dispositif de prévention, de détection et de déclaration.
- Appréhender et comprendre la notion de faisceau d'indices (hiérarchisation des indices) pour la prévention et détection des abus de marché.
- Identifier les enjeux d'abus de marché avec les nouveaux actifs.

Participants

- Back/Middle Office.
- Fonctions de contrôle permanent et périodique.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance de l'environnement bancaire et financier.

PROGRAMME

1. Introduction

- Définition.
- Le renforcement de la réglementation.
- Périmètre de la réglementation.
- Les sanctions liées aux abus de marché.

2. Qu'est-ce qu'une opération d'initié ?

- Définition d'une information privilégiée.
- Exemples d'informations potentiellement privilégiées.
- Gestion des informations privilégiées.
- Listes d'initiés et surveillance des transactions.
- Les signaux d'alerte d'une potentielle opération d'initié.
- Mise en situation.

3. Qu'est-ce que la manipulation de marché ?

- Les caractéristiques d'une manipulation de marché.
- Les différentes typologies.
- Les critères d'alerte.
- Abus de marché et influence des réseaux sociaux (ex. X, Reddit, Telegram...).
- ESG et abus de marché : greenwashing, fausses informations environnementales (lien avec la CSRD).

4. Quels dispositifs mettre en place

- Les facteurs de vulnérabilité des abus de marché.
- Le dispositif interne attendu.
- Les dispositifs de détection et d'analyse.
- Le dispositif déclaratif.
- Les cas spécifiques de double déclaration.
- Crypto-actifs et MiCA : nouvelles obligations de transparence

Voir la
formation
sur le
site

Directive Crédits Immobiliers (DCI)

7 heures

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	25/03/26 30/09/26

Objectifs

- Intégrer à sa pratique les changements imposés depuis l'ordonnance du 25 mars 2016.
- Faire face aux difficultés et adopter les bonnes pratiques lors de l'élaboration, de la souscription et de l'exécution des contrats de crédit immobilier.
- Anticiper les risques et sécuriser ses pratiques professionnelles.
- Connaître les avancées majeures de la nouvelle Directive et leurs impacts pour les différents acteurs des crédits immobiliers.
- Connaître et mettre en place les points de contrôle de conformité pour éviter les sanctions.

Participants

- Conseillers de clientèle en crédits immobiliers de banques ou d'établissements de crédits ou, courtiers en crédits ou, toute personne souhaitant se perfectionner dans la connaissance des crédits immobiliers.
- Juristes, responsables Conformité, auditeurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Pratique professionnelle du secteur de la banque ou avec les acteurs des crédits immobiliers.

PROGRAMME

1. Les évolutions de la réglementation du crédit immobilier

- Rappeler les points forts de la DCI puis énoncer les changements imposés par l'ordonnance du 25/03/2016.
- Adapter l'incidence de l'origine communautaire de la législation sur le crédit immobilier.
- Comprendre les limites de la DCI et les raisons de l'émergence d'une nouvelle Directive.
- Identifier les objectifs de la Directive Crédits immobiliers.

2. Les opérations de crédits visées

- Connaître les conditions tenant au prêteur et à l'emprunteur.
- Adapter la Directive aux opérations financées.
- Savoir appliquer la réglementation dans une relation commerciale.
- Appréhender l'élargissement du champ d'application de la Directive.
- Connaître l'ensemble des acteurs, produits, et canaux de distribution concernés.

3. L'information de l'emprunteur

- Quelle est l'obligation générale d'information précontractuelle et le devoir de mise en garde du prêteur ?
- De quoi doit être composée la publicité pour le crédit ?
- Quelle est le contenu de l'offre préalable, sa durée réglementaire ?
- Quelles sont les sanctions en cas d'offres irrégulières ?

4. La conclusion du contrat

- L'acceptation de l'offre préalable.
- La modification de l'offre préalable.
- Les assurances : souscription, droit de résiliation annuel.
- Quand et comment remettre ces documents, quels contrôles ?
- La nouvelle définition du Devoir de Conseil en termes d'assurance-emprunteur.
- Focus : l'interdépendance du prêt et de l'opération financée.

5. L'exécution du contrat

- L'information de l'emprunteur.
- Renforcement de l'obligation d'information précontractuelle avec la délivrance de la FISE et de la FSI.
- Les conséquences de la résolution du contrat principal.
- La défaillance de l'emprunteur.
- Le remboursement anticipé.

6. Le règlement des litiges

- Règles de compétence.
- Délais de prescription.
- Point de départ du délai.
- Calcul des délais.

Voir la
formation
sur le
site

Directive Crédits Immobiliers (DCI) 14 heures

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	9 au 10/07/26 5 au 6/10/26

Objectifs

- Intégrer à sa pratique les changements imposés depuis l'ordonnance du 25 mars 2016 pour contribuer à optimiser l'expérience client.
- Faire face aux difficultés et adopter les bonnes pratiques lors de l'élaboration, de la souscription et de l'exécution des contrats de crédit immobilier.
- Anticiper les risques et sécuriser ses pratiques professionnelles.
- Permettre d'appréhender de manière très concrète le montage financier des projets immobiliers des clients et prospects.
- Connaître les avancées majeures de la nouvelle Directive et leurs impacts pour les différents acteurs des crédits immobiliers.
- Connaître et mettre en place les points de contrôle de conformité pour éviter les sanctions.

Participants

- Conseillers de clientèle en crédits immobiliers de banques ou d'établissements de crédits ou courtiers en crédits.
- Toute personne souhaitant se perfectionner dans la connaissance des crédits immobiliers.
- Juristes, responsables Conformité, auditeurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Pratique professionnelle du secteur de la banque ou avec les acteurs des crédits immobiliers.

PROGRAMME

1. L'environnement immobilier

- Quelques chiffres sur la distribution du crédit immobilier en France.
- Les bases du droit immobilier.

2. Les évolutions de la réglementation du crédit immobilier

- Rappeler les points forts de la DCI puis énoncer les changements imposés par l'ordonnance du 25/03/2016.
- Adapter l'incidence de l'origine communautaire de la législation sur le crédit immobilier.
- Comprendre les limites de la DCI et les raisons de l'émergence d'une nouvelle Directive.
- Identifier les objectifs de la Directive Crédits immobiliers.

3. La directive impacte le conseiller

- Le devoir de connaissance du client et de sa situation financière.
- Le devoir d'information, d'explication et de mise en garde.
- La découverte du projet à financer pour optimiser le devoir de conseil.

4. Les opérations de crédits visées

- Connaître les conditions tenant au prêteur et à l'emprunteur.
- Adapter la Directive aux opérations financées.
- Savoir appliquer la réglementation dans une relation commerciale.
- Appréhender l'élargissement du champ d'application de la Directive.
- Connaître l'ensemble des acteurs, produits, et canaux de distribution concernés.

5. Le calcul de solvabilité

- Savoir quels éléments rentrent dans les calculs de l'endettement, du reste à vivre.
- Le calcul de solvabilité, un élément essentiel de la Directive DCI.

6. Le conseil en termes de type de crédit

- Élaboration d'un plan de financement.
- Techniques des crédits immobiliers :
 - Réglementés.
 - Aidés.
 - Sociaux.
 - Classiques.
 - In fine.
 - Relais.

7. L'information de l'emprunteur

- Quelle est l'obligation générale d'information précontractuelle et le devoir de mise en garde du prêteur ?
- De quoi doit être composée la publicité pour le crédit ?
- Quelle est le contenu de l'offre préalable, sa durée réglementaire ?
- Quelles sont les sanctions en cas d'offres irrégulières ?

8. Les garanties et l'assurance emprunteur

- Connaître les différences entre les sûretés réelles et les sûretés personnelles.
- Savoir comparer les contrats assurance-emprunteur pour mieux conseiller le client assuré.
- Savoir décortiquer la FSL.

Voir la formation sur le site



Directive Crédits Immobiliers - 14 heures

PROGRAMME (SUITE)

9. La conclusion du contrat

- L'acceptation de l'offre préalable.
- La modification de l'offre préalable.
- Les assurances: souscription, droit de résiliation annuel.
- Quand et comment remettre ces documents, quels contrôles?
- La nouvelle définition du Devoir de Conseil en termes d'assurance-emprunteur.
- Focus: l'interdépendance du prêt et de l'opération financée.

10. L'exécution du contrat

- L'information de l'emprunteur.
- Renforcement de l'obligation d'information précontractuelle avec la délivrance de la FISE et de la FSI.
- Les conséquences de la résolution du contrat principal.
- La défaillance de l'emprunteur.
- Le remboursement anticipé.

11. La prévention et le traitement du surendettement

- Comment prévenir les risques d'impayés?
- En quoi consiste le traitement du surendettement?

12. Le règlement des litiges

- Règles de compétence.
- Délais de prescription.
- Point de départ du délai.
- Calcul des délais.

Savoir mettre en place un dispositif adapté aux sanctions économiques, internationales et embargos

Également disponible en :



BANQUE



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	27/03/26 16/09/26

Objectifs

- Connaître les différents régimes de sanctions et leurs caractéristiques spécifiques.
- Comprendre les enjeux derrière ces dispositifs.
- Maîtriser les risques de non-conformité liés aux sanctions internationales, y compris les risques de contournement.
- Appréhender les attentes des autorités compétentes (ACPR et Direction Générale du Trésor).

Participants

- Experts-comptables, commissaires aux comptes, leurs collaborateurs.
- Collaborateurs en charge de la conformité.
- Contrôleurs permanents et périodiques.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Aucune connaissance particulière.

PROGRAMME

1. Définition et finalité des sanctions internationales

- Le contexte géopolitique des sanctions internationales.
- Les thématiques couvertes par les sanctions.
- Objectifs et finalités dans l'usage des sanctions internationales.

2. Sanctions commerciales ou gel des avoirs

- La notion de contrôle et de détention en matière de gel des avoirs.
- Les sanctions commerciales à l'import et à l'export et leurs enjeux.
- Les enjeux des biens à double usage.
- Les domaines d'application des sanctions.
- Le rôle des différents acteurs.

3. Les différents régimes de sanctions internationales

- Le dispositif national français de sanctions.
- Le dispositif du conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU).
- Le dispositif européen de sanctions.
- Les régimes de sanctions géographiques européens.
- Cas des sanctions de l'OFAC.
 - Sanctions compréhensives.
 - Sanctions primaires.
 - Sanctions secondaires.
 - La règle des 50% et le parallèle européen.
 - Les responsabilités des opérateurs économiques.
 - Les autres formes de restrictions (ITAR).

4. Les points-clés d'une veille réglementaire adaptée

- Les sites et newsletters spécialisés en matière de veille.
- Les informations et sources publiques issues d'acteurs privés.
- Le potentiel de LinkedIn en matière de veille.

5. Les dispositifs à mettre en œuvre dans le cadre d'une obligation de résultat

- Les obligations de vigilance KYC.
- Les outils de filtrage.
- Le respect des lignes directrices de l'ACPR et du trésor.
- Le risque de contournement de sanction ou d'embargos.
- Le système de filtrage.
- Le traitement des alertes.
- Les enjeux du dispositif.
- Les enjeux de l'arrêté du 6 janvier 2021.

6. Les attendus à partir des décisions jurisprudentielles

- Exemple de décisions jurisprudentielles de l'ACPR en matière de gel des avoirs.
- Revue thématique de l'ACPR sur le gel des avoirs de 2022.
- Les bonnes pratiques à déployer pour se conformer aux attentes des superviseurs.

Voir la formation sur le site

Comment se préparer à un contrôle sur place en matière LCB-FT

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
3h30	PRÉSENTIEL 692 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	4/05/26 10/09/26

Objectifs

- Comprendre le déroulement d'une procédure de contrôle sur place de l'ACPR.
- Adopter une démarche harmonisée au sein de l'établissement vis-à-vis de l'ACPR lors de la mission d'inspection LCB-FT/gel des avoirs au sein de votre établissement.
- Anticiper et bien gérer la phase de la mission de l'ACPR, ainsi que les suites de cette mission de contrôle.
- Se familiariser avec les bonnes pratiques pendant et après la mission d'inspection de l'ACPR.
- Passer en revue des griefs principalement retenus par la Commission des sanctions de l'ACPR lors des 10 dernières années (application à la LCB-FT et gel des avoirs).

Participants

- Administrateurs, dirigeants effectifs et responsables des fonctions clés de contrôle : risques, contrôle permanent, conformité et contrôle périodique.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Pratique professionnelle du secteur de la banque ou avec les acteurs des crédits immobiliers.

PROGRAMME

1. Les mesures de police administrative de l'ACPR

- Les pouvoirs de sanctions de l'ACPR.
- Les typologies de mesures de polices administratives de l'ACPR.
- Données chiffrées appliquées à la LCB-FT et au gel des avoirs.

2. La procédure de contrôle de l'ACPR : déroulement et bonnes pratiques

- Les typologies de contrôle de l'ACPR.
- Déroulement d'un contrôle sur place.
- Les bonnes pratiques en amont de l'inspection.
- Les bonnes pratiques durant la mission de contrôle.
- Les bonnes pratiques après la mission de contrôle.

3. Les enjeux d'une procédure disciplinaire de l'ACPR

- Déroulement de la procédure disciplinaire.
- Déclenchement des poursuites disciplinaires.
- Instruction du dossier par le rapporteur.
- Déroulement de l'audience de la Commission des sanctions.
- Décision de la commission des sanctions.
- Les sanctions susceptibles d'être prononcées.

4. Les pouvoirs de sanctions de la Commission des sanctions de l'ACPR

- Typologies de sanctions.
- Publicité des sanctions.
- Le cas des sanctions anonymisées.

5. Les sanctions prononcées par la Commission des sanctions sur la période 2013-2023 appliquées à la LCB-FT et au gel des avoirs

Voir la
formation
sur le
site

Les enjeux du paquet LCB-FT européen

Également disponible en :



BANQUE



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
3h30	PRÉSENTIEL 692 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	30/03/26 2/12/26

Objectifs

- Comprendre la genèse du paquet LCB-FT européen.
- Appréhender le contenu des quatre textes fondateurs du paquet LCB-FT européen.
- Maîtriser les principales évolutions apportées par les textes fondateurs du paquet LCB-FT.
- Anticiper les principaux impacts des évolutions apportées par le règlement LCB-FT (AMLR) pour les dispositifs LCB-FT des entités assujetties.

Participants

- Fonctions Conformité.
- Fonctions d'audit interne.
- Fonctions de contrôle permanent.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Pratique professionnelle du secteur de la banque ou avec les acteurs des crédits immobiliers.

PROGRAMME

1. La genèse du paquet LCB-FT européen

- L'approche par les directives : une transposition hétérogène.
- Les affaires Danske Bank et Pilatus Bank.
- La nécessité d'une autorité centrale.

2. Le paquet européen : contenu et principes-clés

- Le règlement instituant l'AMLA (l'AMLR) :
 - Rôles et missions de l'AMLA.
 - La sélection des entités à risques.
 - Les pouvoirs de sanctions.
- Le règlement LCB-FT : focus sur l'AMLR :
 - Le principe du règlement : une harmonisation européenne.
 - Principes clés : identification et vérification de l'identité, KYC et mesures de vigilances.
 - Les scénarios à risques définis par le règlement.
- La 6^e directive européenne :
 - Le principe de directive maintenu dans un périmètre réduit.
 - Les nouveautés entourant le registre des bénéficiaires effectifs.
 - Le renforcement de la coopération et de l'échange d'informations.
- La revue du règlement transferts de fonds 2015/847 (règlement 2023/1113) :
 - Un champ étendu aux activités de cryptos actifs.
 - Les évolutions apportées aux transferts aux fonds « classiques ».

3. Impacts des évolutions sur les entités assujetties

- Rôles et missions de l'AMLA :
 - Un changement majeur dans l'approche de la supervision LCB-FT
 - Une évolution dans les procédures disciplinaires
 - La prise en compte des guidelines et les RTS à venir.
- Règlement LCB-FT : principaux impacts identifiés :
 - Les impacts au niveau du dispositifs LCB-FT.
 - Les impacts en matière de KYC.
 - Les impacts en matière du dispositif de vigilance constante.

4. Appréhender les évolutions : la mise en place de bonnes pratiques

- Le calendrier de déploiement.
- Les bonnes pratiques dans le cadre de la mise à jour du dispositif LCB-FT des établissements.

Voir la
formation
sur le
site

Les fondamentaux de la directive DSP2 et les risques associés

Nouveau

Également disponible en :



BANQUE



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	30/03/26 2/12/26

Objectifs

- Acquérir la compréhension des éléments essentiels de la directive DSP2 (Directive Service paiement).
- Savoir identifier les risques opérationnels et techniques de l'impact de la DSP2.
- Anticiper les enjeux de la DSP3 et des évolutions de l'environnement des paiements.
- En comprendre les enjeux pour les établissements au sein de certains processus opérationnels.

Participants

- Responsables des risques opérationnels.
- Correspondants risques opérationnels.
- Fonction Audit-inspection et Contrôle permanent.
- Responsables informatiques.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Aucune connaissance particulière.

PROGRAMME

1. Comprendre le cadre juridique et réglementaire de la directive DSP2

- Rappel du contexte réglementaire.
- Champ d'application géographique.
- Les services impactés.
- Les principaux acteurs.
- Le calendrier de mise en œuvre.
- Synthèse de principaux articles et obligations de la Directive DSP2 (transparence et d'information, conditions d'exécution des opérations).
- Illustration des principales composantes de la directive DSP2 :
 - Encadrement des nouveaux acteurs.
 - Responsabilité entre banque et services de paiements.
 - Les nouveaux risques liés.
 - Exigences en matière de sécurité et de protection de données.

2. Les évolutions liées à la DSP3/PSR

- Extension du périmètre fournisseurs de service : plateformes, bigtechs.
- APIs et harmonisation du modèle Open Banking (obligations techniques, état du marché).
- Renforcement supervision, droits consommateurs, lutte contre la fraude (remboursements, responsabilités).
- Nouvelles exigences d'API : standards, performance, fiabilité.
- Sécurité des paiements et gestion de l'identification forte (SCA nouvelle génération).

3. Gestion des risques opérationnels et techniques de la DSP2

- L'identification des risques opérationnels dans le cadre de la directive (UE) 2015/2366 (DSP2) de l'EBA
- Points d'attention sur les risques de cyber-intrusion, faire face aux nouveaux risques cyber.
- L'ingénierie sociale et la fraude monétique, le rôle des réseaux sociaux.

4. Dispositif de maîtrise associé

- Le dispositif de contrôle attendu :
 - Gouvernance (rôles dédiés, Référent Conformité/SSI/DSI).
 - Contrôles permanents : suivi effectif des accès tiers, gestion incidents, test des dispositifs SCA et reporting anomalies.
 - Outils et tableaux de bord : surveillance des échecs de paiement sécurisés, alertes sur flux suspects, gestion des réclamations.
 - Processus de gestion des incidents : analyse, correction, documentation et retour d'expérience.

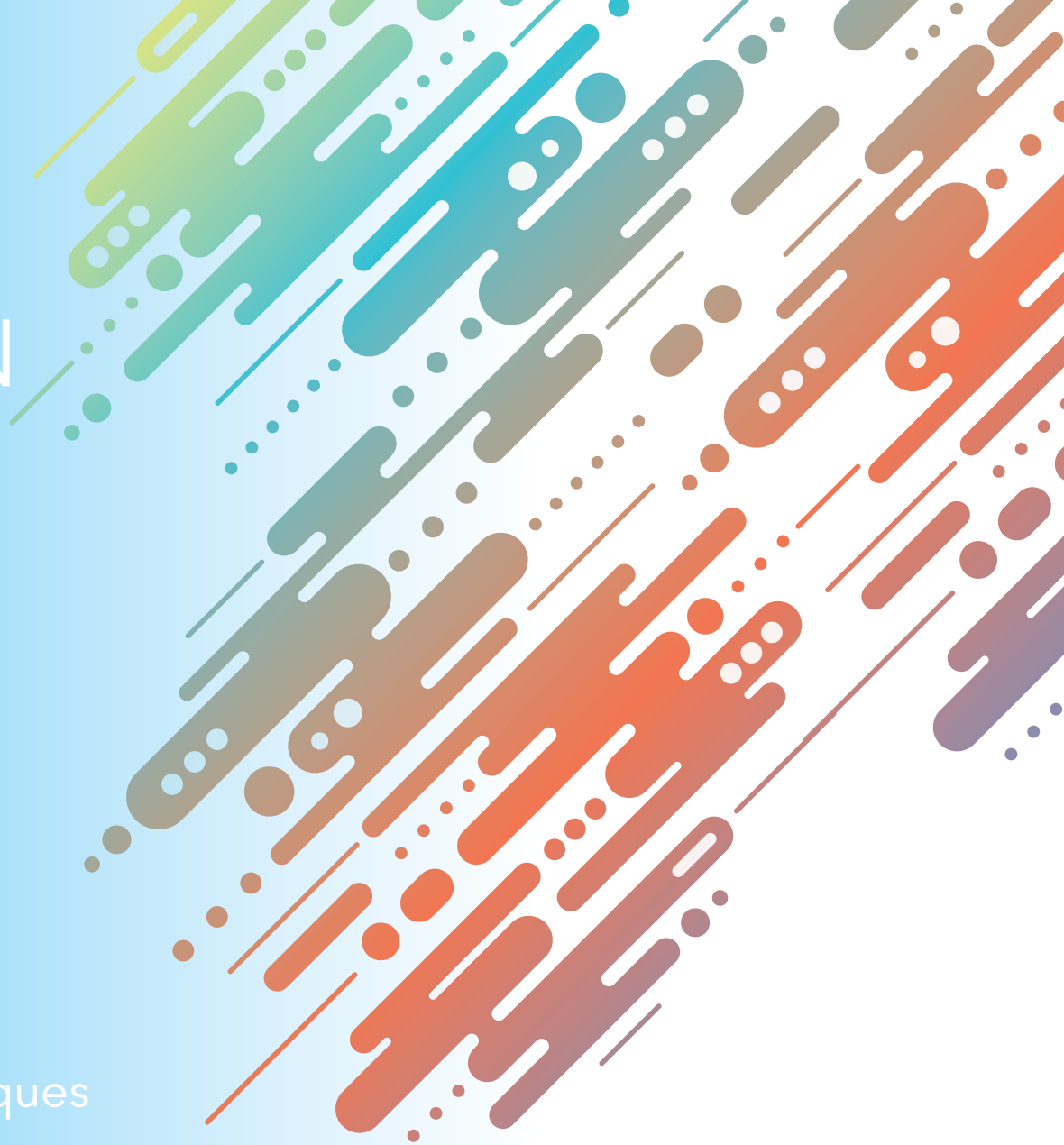
5. Les enjeux de demain

- Anticiper la prochaine vague :
 - Open Finance, Digital Euro, extension beyond payments

Voir la
formation
sur le
site

RISK MANAGEMENT ET RÉGLEMENTATION BÂLOISE

- ▶ Introduction au Risk Management et à la réglementation
- ▶ Connaissances transversales et panoramiques du dispositif bâlois (CRR, CRR2, CRR3)
- ▶ Fonds propres
- ▶ Risque de crédit et de contrepartie
- ▶ Risque de marché
- ▶ Stratégie et risques opérationnels
- ▶ Risques ALM
- ▶ Risques de concentration et grands risques
- ▶ Risques ESG



Comprendre et maîtriser l'essentiel de la réglementation bancaire

Nouveau

Également disponible en :



BANQUE



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	26/03/26 16/11/26

Objectifs

- Comprendre les sources, les enjeux et la hiérarchie des textes sur la réglementation bancaire.
- Identifier le rôle de la banque dans le système financier et économique pour appréhender les risques associés.
- Connaître l'architecture et les acteurs de la réglementation bancaire française, européenne et mondiale.
- Savoir analyser les principaux ratios prudentiels et comprendre leur utilité.
- Cerner les enjeux réglementaires en matière de maîtrise des risques et de contrôle interne.
- Comprendre les principaux éléments des réglementations émergentes applicables aux banques.

Participants

- Collaborateurs des fonctions de gestion des risques
- Auditeurs internes, contrôleurs permanents et juristes.
- Responsables financiers, responsables des fonctions ALM, chargés de communication.
- Auditeurs externes, consultants.
- Comptables (reporting financier, prudentiel et réglementaire).
- Commissaires aux comptes, experts-comptables, leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Synthèses.

Connaissances requises

- Aucune connaissance particulière.

Voir la
formation
sur le
site

PROGRAMME

1. Introduction

- Pourquoi un renforcement de la réglementation bancaire ?
- Pourquoi une réglementation bancaire de plus en plus supranationale ?

2. Les rôles de la banque

- Les différents rôles du banquier :
 - Banque de détail.
 - Banque privée,
 - Gestion d'actifs, etc.
- Sa posture en tant qu'intermédiaire financier.
- Les caractéristiques du système bancaire et de la finance dite non bancaire.

3. Les principaux risques bancaires et financiers

- La banque n'est pas infaillible : histoire et explications de quelques faillites bancaires.
- Présentations, explications et illustrations d'exemples des principaux risques bancaires : Risque de crédits. Risque de taux. Risque d'illiquidité. Risque de marché. Risques opérationnels et risques de non-conformité...

4. L'environnement réglementaire bancaire et financier

- Limites de Bâle II et évolutions de la réglementation bancaire suite à la crise des subprimes.
- Les principaux acteurs de la réglementation internationale :
 - La galaxie des intervenants et leurs rôles
 - La réglementation extraterritoriale des États-Unis
- Les principaux acteurs de la réglementation européenne :
 - L'architecture européenne de supervision financière.
 - Les piliers de l'union bancaire.
 - Les textes communautaires.
 - Les autorités de contrôles et de régulation.
- En France :
 - Conséquences sur les textes applicables en France.
 - Les acteurs français.

5. Les enjeux prudentiels

- Les enjeux prudentiels des CRR et CRD :
 - Mise en perspectives et chronologie.
 - Les piliers : exigences de ratios, SREP/ICAAP/ILAAP et informations à publier.
- Les fonds propres, les risques et le ratio de solvabilité : les 3 piliers et leurs impacts sur les exigences de fonds propres.
- Le suivi de la liquidité : coefficients de liquidité (LCR et NSFR), les outils complémentaires (ALMM) et les funding plans.
- Le ratio de levier.
- Le contrôle des grands risques.
- TLAC/MREL et résolution bancaire,
- Finalisation des accords de Bâle III : Output floor...

6. Le cadre de contrôle interne et le pilotage des risques

- Arrêté du 3 novembre 2014 sur le contrôle interne des établissements de crédit.
 - Les évolutions apportées les arrêtés du 25 février 2021 et du 6 janvier 2021 concernant la lutte anti-blanchiment et contre le financement du terrorisme notamment.
- Les points-clés
 - Le rôle de la cartographie des risques.
 - L'appétence aux risques.
 - La gouvernance au centre des exigences réglementaires.
 - Les sanctions.

7. Réglementations émergentes et tendances

- La réglementation des risques ESG : Taxonomie, Stress test, intégration comme risques, etc.
- DORA : la résilience numérique comme facteur de la résilience des banques.
- La réglementation des crypto-actifs : Markets in Crypto-Assets (MICA) et la LCB-FT
- Artificial intelligence Act : enjeux pour les banques de la réglementation européenne sur l'IA
- Les paiements et l'open banking : PSD3 et PSR.

Environnement bancaire : maîtriser les concepts-clés

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	11/03/26 17/09/26 18/11/26

Objectifs

- Familiariser les collaborateurs, en particulier les nouveaux entrants dans l'établissement avec la culture bancaire générale nécessaire à :
 - La bonne compréhension du fonctionnement et des caractéristiques du secteur bancaire français.
 - La connaissance des enjeux liés à l'activité de la banque et les risques inhérents à cette activité
 - La perception de l'environnement réglementaire entourant l'activité bancaire.
 - La logique de création de valeur de la banque et savoir identifier les leviers de rentabilité.
 - Le rôle de la banque dans le monde économique d'aujourd'hui et de demain.

Participants

- Nouveaux arrivants, jeunes diplômés n'ayant pas ou peu de connaissances des nombreux métiers de la banque.
- Juristes, fonctions supports, informaticiens, contrôleurs permanents, inspecteurs, etc.
- Toute personne ayant besoin de notions sur l'environnement bancaire

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Synthèses.

Connaissances requises

- Bonne culture générale économique de base.

PROGRAMME

1. Le rôle économique de la banque, les activités et les métiers dans le contexte mondial et européen

- Historique et évolution du secteur bancaire.
- Les principaux rôles de la banque :
 - Le financement de l'économie.
 - La gestion de l'épargne.
 - Les services rendus à l'économie.
 - La finance non bancaire.
 - La typologie des banques.
 - Les principaux métiers.
- Caractéristiques des établissements bancaires.
- La gestion des risques au cœur des activités.

2. Le rôle central des taux

- L'influence de la Banque Centrale Européenne (BCE) sur l'environnement de taux :
 - Politique monétaire et inflation.
 - Taux de financement et de placement des banques.
 - Taux sur les marchés financiers.
 - Taux de crédit et de collecte.

3. La réglementation bancaire et financière

- Limites de Bâle II et évolutions de la réglementation bancaire suite à la crise des subprimes.
- Les principaux acteurs de la réglementation internationale :
 - Les acteurs internationaux de la réglementation.
 - L'architecture européenne de supervision financière.
 - Conséquences sur les textes applicables en France.
- Le ratio de solvabilité et ses impacts sur la gestion de la banque.

4. Les enjeux de la banque

- KYC et services : Assurer la conformité de la connaissance client et la qualité de service client à travers l'ensemble des canaux.
- Maintenir un équilibre entre les différentes ressources financières (marché et client).
- Améliorer la rentabilité grâce à un PNB en hausse dans toutes ses composantes et une réduction des charges dont celles liées aux risques crédit.
- L'impact des nouveaux acteurs sur les banques existantes.
- Les enjeux d'aujourd'hui et de demain :
 - L'ESG.
 - La digitalisation.
 - L'IA.
 - Les crypto-monnaies et la blockchain.
 - La réglementation.

Voir la
formation
sur le
site

Panorama des évolutions réglementaires

Objectifs

- Se mettre à jour sur les dernières évolutions réglementaires bancaires et anticiper les évolutions à venir les plus impactantes.
- Maîtriser les principales composantes de ces réglementations.
- Comprendre leur logique et les enjeux spécifiques pour la banque.

Participants

- Collaborateurs des établissements bancaires et financiers souhaitant actualiser leurs connaissances réglementaires (risques, conformité, finance, gouvernance).

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Bonne connaissance de l'économie de la banque.

PROGRAMME

1. Les réformes prudentielles en cours

- Finalisation de Bâle III (« Bâle IV ») :
- Output floor et impacts sur le capital.
- Nouvelles approches du risque de crédit (standard & modèles internes).
- Risque de marché (FRTB) et risque de taux IRRBB.
- MREL & TLAC : renforcement des exigences de fonds propres et de passifs éligibles.
- Supervision de la BCE et accent sur le risk management.

2. Le renforcement de la supervision et de la gouvernance

- Extension du SREP aux établissements moins significatifs (LSIs).
- Gouvernance, ICAAP & ILAAP : nouvelles attentes en matière de pilotage des risques.
- Focus sur l'appétit au risque et la place du conseil d'administration.
- Accent mis par la BCE sur le climat, l'ESG et l'IA.

3. Nouveaux standards et normes comptables / reporting

- IFRS 9 & IFRS 17 (assurance) – impacts sur les banques via les groupes financiers.
- IFRS 16 ?
- Reporting prudentiel (COREP/FINREP, AnaCredit).
- CSRD et taxonomie verte : interactions entre reporting extra-financier et exigences prudentielles.

4. Réglementations transverses et marchés

- Règlement EMIR 3.0 et exigences sur les dérivés.
- SFTR : obligations de transparence sur les opérations de financement sur titres.
- STS titrisation : transparence et rétention du risque.
- MICA (crypto actifs) : premiers impacts sur les banques.
- Union des marchés de capitaux.

5. Données, digital et conformité

- RGPD et Digital Operational Resilience Act (DORA).
- Open banking et openfinance.
- Règlement IA Act : nouvelles exigences de gestion des risques liés à l'IA.
- Surveillance accrue des dispositifs LCB-FT.

6. Synthèse et perspectives

- Panorama des chantiers en cours et à venir (Omnibus, Révisions Bâle, DORA, IA Act, ESG).
- Discussion : comment prioriser la mise en conformité dans sa banque ?

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	8/04/26 12/10/26

Voir la
formation
sur le
site

Découverte de la banque privée monégasque et son environnement

Objectifs

- Connaître les principales fonctions du secteur bancaire et des leviers de financement de l'économie.
- Comprendre les spécificités des banques privées monégasques.
- Cerner l'impact de la politique monétaire sur les banques et les clients privés.
- Identifier les différents postes du bilan bancaire, des principales composantes du PNB et du résultat d'une banque privée.
- Distinguer les principaux risques des banques privées afin de comprendre les évolutions de la réglementation bancaire et les enjeux et perspectives du secteur.

Participants

- Nouveaux arrivants, jeunes diplômés n'ayant pas ou peu de connaissances des nombreux métiers de la banque privée.
- Juristes, fonctions supports, informaticiens, contrôleurs permanents, inspecteurs, etc.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques, d'exercices sous Excel.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Bonne connaissance de l'économie de la banque.

Voir la
formation
sur le
site

PROGRAMME

1. Introduction : environnement bancaire et rôle économique de la banque

- Principales fonctions du secteur bancaire :
 - La collecte de l'épargne et l'octroi de crédits.
 - La gestion du patrimoine
 - La vie du compte et la connaissance client.
 - Les services de paiements.
 - Les assurances.
 - La gestion de titres.
- Les spécificités et les enjeux de la banque privée.
 - La clientèle internationale.
 - Le crédit lombard.
 - Les placements financiers et le conseil.
 - La fiscalité.

2. Le rôle central des taux

- Le rôle central du marché monétaire, et l'impact des marchés financiers :
 - Le rôle de la Banque Centrale Européenne (BCE).
 - Les sources de financement des banques.
 - L'inflation et l'impact sur les taux.
 - Les placements clients.

3. Performances, caractéristiques et risques des banques privées

- Les principales caractéristiques du secteur bancaire européen et monégasque :
 - Taille, composition et principaux acteurs.
- Bilan bancaire et les différents postes au passif et à l'actif d'une banque.
 - Composition des actifs et passifs bancaires.
 - Répartition des dépôts collectés, des crédits, etc.
- Les performances du secteur :
 - Les différentes composantes du Produit Net Bancaire (PNB) : marge d'intermédiation, commissions, etc.

- La notion de coefficient d'exploitation et d'efficacité opérationnelle des banques.
- Principaux risques inhérents à l'activité :
 - Risques de non-conformité et LCB-FT.
 - Risque de crédit.
 - Risques opérationnels.
 - Risques liés à la gestion Actif-Passif (liquidité, marché et taux d'intérêt).

4. Environnement réglementaire : principaux acteurs et architecture institutionnelle

- Limites de Bâle II et évolutions de la réglementation bancaire suite à la crise des subprimes.
- Les principaux acteurs de la réglementation et de la supervision bancaire dans le monde, en Europe et à Monaco.
- Mise en perspective de la réglementation actuelle et à venir sur :
 - La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. (LCB-FT)
 - La blockchain et les cryptoactifs.

5. Environnement concurrentiel et rôle des nouveaux acteurs sur le marché

- La concurrence sur le marché de la banque privée :
 - Fintechs.
 - International.
 - Family office, etc.
- L'actualité du secteur et perspectives :
 - La digitalisation du secteur au service de l'expérience client.
 - L'ESG.
 - L'innovation dans le conseil.
 - Les crypto-monnaies, la blockchain et l'IA, sont-ils l'avenir de la banque ?

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	Nous contacter

Maîtriser l'essentiel de la réglementation des marchés financiers

Objectifs

- Comprendre l'importance de la réglementation pour la stabilité des marchés et la protection des investisseurs.
- Identifier et intégrer les objectifs et le périmètre de MIFID II/ MIFIR.
- Cerner le rôle des réglementations relatives aux fonds d'investissement pour comprendre les enjeux des sociétés de gestion et les problématiques de commercialisation.
- Maîtriser les principaux enjeux des réglementations EMIR et SFTR sur les marchés financiers.
- Appréhender les enjeux de la réglementation PRIIPS pour les différents acteurs.
- Connaître les principales réglementations relatives à la finance durables et les perspectives d'évolution.
- Connaître les dispositions-clés relatives aux abus de marché.

Participants

- Collaborateurs des fonctions de gestion des risques.
- Auditeurs internes, contrôleurs permanents et juristes.
- Responsables financiers, responsables des fonctions ALM, chargés de communication.
- Auditeurs externes, consultants, commissaires aux comptes, experts-comptables, leurs collaborateurs.
- Comptables (reporting financier, prudentiel et réglementaire).

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Aucune connaissance particulière.

Voir la
formation
sur le
site

PROGRAMME

1. Pourquoi réglementer les marchés financiers ?

- Les marchés financiers et le financement de l'économie
 - Explication du fonctionnement des marchés financiers.
 - Montants et évolution.
 - Les risques.
- Pourquoi une réglementation financière de plus en plus supranationale ?
- Les principaux rôles de la réglementation financière :
 - La protection des investisseurs.
 - La transparence et l'équité.
 - La stabilité financière.
- Les acteurs-clés de la réglementation financière :
 - L'Europe.
 - L'AMF : règlement général, doctrine, codes monétaire et financier, etc.
- Les acteurs régulés par la réglementation.

2. La réglementation pour améliorer la transparence et protéger des investisseurs

- Les enjeux de la réglementation autour des Markets in Financial Instruments
 - Contexte et historique de MIFID.
 - Les acteurs régulés.
 - Le conseiller en Investissement.
- Les principales caractéristiques de la réglementation :
 - La gouvernance des instruments financiers et des acteurs.
 - La classification des clients.
 - Les connaissances et compétences des collaborateurs.
 - Les règles relatives aux informations.
 - Le principe de meilleure exécution des ordres
- Les amendements ESG à la réglementation MIFID II.
- MIFID III.

3. La réglementation relative aux fonds d'investissement

- Directive UCITS (Undertakings for Collective Investments in Transferable Securities)
 - Définitions et contraintes en matière d'investissement des OPCVM.
 - Les objectifs de ce cadre commun au niveau européen.
- Directive AIFM (Alternative Investment Fund Manager) : Directive sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs
 - Définitions
 - Les objectifs de la réglementation
 - La commercialisation des FIA (Fonds d'investissement alternatifs)
 - AIFMD 2.0.

4. EMIR et SFTR

- EMIR (European Market Infrastructure Regulation)
 - Historique : les engagements du G20.
 - Les objectifs.
- Les principaux axes d'EMIR
 - La réduction du risque pour les contrats OTC sur produits dérivés.
 - La transparence.
 - Les infrastructures.
 - EMIR 3.0.
- Le Règlement sur les opérations de financement sur titres (SFTR) :
 - Améliorer la transparence des marchés de financement sur titres.
 - Périmètre et reportings.

5. Les standards d'information à destination des particuliers

- La réglementation PRIIPs (Packaged Retail and Insurance-based Investment Products)



Maîtriser l'essentiel de la réglementation des marchés financiers

PROGRAMME (SUITE)

- L'objectif d'améliorer la transparence des produits proposés aux investisseurs particuliers.
- Le document d'information Clés (DIC ou KID).

6. La réglementation relative à la finance durable

- La taxonomie européenne : présentation des critères unifiés pour identifier les activités économiques durables.
- La transparence sur l'intégration des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) dans les produits financiers : SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation).
- Le reporting extra-financier aux entreprises : CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive).

7. Le règlement sur les abus de marché

- Market Abusive Directive et Règlement (MAD et MAR) : transparence et des lois en matière de protection des investisseurs.
 - Définition de la notion d'abus de marché
 - Obligations.

8. Réglementations émergentes et tendances

- De l'Union des Marchés de Capitaux à l'Union de l'Épargne et de l'Investissement.
- Le Listing act : des évolutions structurantes pour les sociétés cotées.
- La titrisation : la revue attendue du règlement européen sur la titrisation (SECR)
- La réglementation des crypto-actifs : Markets in Crypto-Assets (MICA) et la LCB-FT.
- Bâle et le FRTB.



Bâle III (CRR CRR2, CRR3, CRDIV, CRDV, CRDVI) : l'essentiel

Objectifs

- Acquérir une compréhension d'ensemble de l'essentiel du dispositif Bâle III.
- Situer les enjeux de la réglementation issue de Bâle III : CRR, CRD 4, CRR2, CRDV, CRR3, CRD6 et actes délégués.
- Rappeler l'approche comptable et le passage à l'approche prudentielle de la solvabilité (fonds propres, risques attendus et non attendus, etc.).
- Expliquer les principaux mécanismes, les concepts sous-jacents et les enjeux.

Participants

- Toute personne souhaitant maîtriser les aspects fondamentaux de Bâle III et l'impact du dispositif prudentiel sur l'économie générale des banques.
- Comptables (reporting financier, prudentiel et réglementaire), chargés de communication financière, contrôleurs (Middle et Back Offices), contrôleurs de gestion, gestionnaires des risques (risk management), inspecteurs, auditeurs internes, trésoriers.
- Responsables financiers, responsables des fonctions ALM et Risques.
- Experts-comptables, commissaires aux comptes et leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissances générales bancaires.

Voir la
formation
sur le
site

PROGRAMME

1. Introduction : contexte, mise en œuvre, perspectives

- Les principaux risques bancaires.
- Les quatre objectifs fondamentaux de la gestion des risques.
- De Bâle I à la finalisation de Bâle III.
- De CRR à CRR3.
- La réponse baloise aux objectifs de gestion des risques.
- Comprendre l'intérêt des fonds propres et le but de la réglementation Baloise.
- Notion de RWA.
- Bâle III : Les nouvelles méthodes de calcul de RWA avant CRR2.
- Finalisation de Bâle III : les futures nouvelles méthodes de calcul de RWA (CRR2+Finalisation de Bâle III+CRR3).
- Panorama des ratios à respecter.

2. Pilier 1: les ratios

- Contexte.
- Ratio de solvabilité :
 - Composantes des fonds propres : Capital de catégorie 1 des actions ordinaires (CET1), Capital de niveau 1 additionnel (AT1) et Capital de niveau 2 (T2).
 - P1R, P2R, coussins de fonds propres, P2G, concept de MDA.
- Hiérarchie de créancier de bail in Risque de crédit CRR3 :
 - L'approche standard.
 - L'approche IRB : le système de notation interne, les facteurs de risque (PD, LGD, EAD, M).
- Risque de marché :
 - CRR2 et CRR3 : vue d'ensemble du FRTB.
- Risque opérationnel :
 - CRR3 : la nouvelle approche SMA.
- Ratio de levier.
- Les limites Grands Risques,
- TLAC & MREL,
 - Comment gérer la faillite d'une banque ?
 - Mécanisme de bail in : BRRD.
 - TLAC.
 - MREL.

- Vision cible Ratios TLAC et MREL.
- Risque de liquidité
 - Le risque de liquidité.
 - Le marché interbancaire.
 - Les actions de la BCE sur la liquidité.
 - Ratio LCR.
 - Ratio NSFR.

3. Pilier 2

- Pilier II
 - SREP (supervisory review and evaluation process).
 - RAF (Risk Appetite Framework) dispositif d'appétit aux risques.
 - Stress tests.

4. Le risque ESG

- Contexte d'encouragement de l'investissement durable.
- Définition du risque ESG.
 - Risque environnemental :
 - Risque physique.
 - Risque de transition.
 - Risque de contentieux et de réputation.
 - Risque social.
 - Risque de gouvernance.
- Effet domino d'amplification du risque ESG sur les autres risques : risque de crédit, risque de marché, risque de liquidité, risque opérationnel, risque business, risque stratégique, risque de concentration, risque de réputation.
- Modalités du traitement du risque ESG pilier 1, 2, 3 à la suite de la CRR3/CRD6.

5. Informations financières sur la gestion des risques : pilier III

- Principes généraux.
- Évolutions réglementaires Bâle III : CRR3.
- Pilier III
 - Informations à publier.
 - Principes généraux du nouveau pilier III : P3DH.-

BASEL III (CRR CRR2, CRR3, CRD IV, CRD V, CRDVI): the essentials

Duration	Price		Guaranteed opening with 2 trainees		Dates
1 day	FACE TO FACE 955 € HT repas inclus	VIRTUAL CLASS Remise 10 %	FACE TO FACE 12 pers. maximum	VIRTUAL CLASS 8 pers. maximum	24/03/26 6/10/26

Targets

- Acquire a comprehensive understanding of the essentials of the Basel III framework.
- Identify the challenges posed by the regulations resulting from Basel III: CRR, CRD 4, CRR2, CRDV, CRR3, CRD6 and delegated acts.
- Review the accounting approach and the transition to the prudential approach to solvency (capital, expected and unexpected risks, etc.).
- Explain the main mechanisms, underlying concepts and issues.

Trainees

- Anyone wishing to master the fundamental aspects of Basel III and the impact of the prudential framework on the overall economy of banks.
- Accountants (financial, prudential and regulatory reporting), financial communication officers, controllers (Middle and Back Offices), management controllers, risk managers, inspectors, internal auditors, treasurers.
- Finance managers, ALM and risk managers, management.
- Auditors and their staff.

Educational materials and means

- PowerPoint documentation.
- Alternating illustrations and practical exercises.
- Multiple choice questions, true/false questions, questions/answers to check, revise and confirm what has been learnt.
- Summaries.

Pre-requisite

- General banking knowledge.

PROGRAMME

1. Introduction: context, implementation, outlook

- The main banking risks.
- The four fundamental objectives of risk management.
- From Basel I to the finalization of Basel III.
- From CRR to CRR3.
- Basel's response to risk management objectives.
- Understanding the importance of capital and the purpose of Basel regulations.
- The concept of RWA.
- Basel III: Methods for calculating RWA prior to CRR2.
- Finalization of Basel III: the new methods for calculating RWA (CRR2+Finalisation of Basel III+CRR3).
- Overview of pillar 1 ratios to be met.

2. Pillar 1: ratios

- Context
- The solvency ratio:
 - Components of own funds: Common Equity Tier 1 (CET1) capital, Additional Tier 1 (AT1) capital and Tier 2 (T2) capital.
 - P1R, P2R, capital buffers, P2G, MDA concept.
- Bail in creditor hierarchy.
- CRR3 credit risk:
 - The standardised approach.
 - The IRB approach: internal rating system, risk factors (PD, LGD, EAD, M).
- Market risk:
 - CRR2 and CRR3: overview of the FRTB.
- Operational risk:
 - CRR3: the new SMA approach.
- The leverage ratio
- Large exposure limits,
- TLAC & MREL,
 - How to manage a bank failure?.
 - Bail-in mechanism: BRRD.
 - TLAC.
 - MREL.

- Target vision TLAC and MREL ratios.
- Liquidity risk
 - Liquidity risk main concept.
 - The interbank market.
 - ECB actions on liquidity.
 - LCR ratio.
 - NSFR ratio.

3. Pillar 2

- Pillar II
 - SREP (supervisory review and evaluation process).
 - RAF (Risk Appetite Framework) risk appetite framework.
 - Stress tests.

4. ESG risk

- Context for encouraging sustainable investment.
- Definition of ESG risk.
 - Environmental risk:
 - Physical risk.
 - Transition risk.
 - Litigation & reputation risk.
 - Social risk.
 - Governance risk.
- Domino effect of ESG risk amplification on other risks: credit risk, market risk, liquidity risk, operational risk, business risk, strategic risk, concentration risk, reputational risk).
- Methods for handling ESG risk pillars 1, 2 and 3 following CRR3/CRDVI.

5. Financial information on risk management: Pillar III

- General principles.
- Basel III regulatory developments: CRR3.
- Pillar III
 - Information to be disclosed.
 - General principles of the new Pillar III: P3DH.

Voir la
formation
sur le
site

Bâle III (CRR, CRR 2, CRD IV, CRDV, CRR3, CRDVI) : approfondissement

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
3 jours	PRÉSENTIEL 2 539 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	25 au 27/03/26 30/11 au 2/12/26 12 au 14/10/26

Objectifs

- Situer les enjeux et l'évolution du cadre réglementaire européen issu de Bâle III (CRR, CRD, et textes délégués).
- Comprendre et appliquer les mécanismes de calcul des fonds propres, des ratios de solvabilité, de liquidité et de levier.
- Maîtriser les principales approches prudentielles (standard, IRB, risques de marché, risques opérationnels, risques ESG) et leurs impacts.
- Intégrer les exigences de pilotage (ICAAP, ILAAP, stress tests, piliers 2 et 3) pour anticiper les attentes du superviseur.

Participants

- Comptables, contrôleurs de gestion, gestionnaires des risques, inspecteurs, auditeurs internes, trésoriers.
- Responsables financiers, responsables des fonctions ALM et Risques.
- Experts-comptables, commissaires aux comptes, leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Bonne connaissance de l'économie de la banque.
- Bases en comptabilité bancaire.

PROGRAMME

1. Introduction : contexte, mise en œuvre, perspectives

- Les quatre objectifs fondamentaux de la gestion des risques.
- De Bâle I à la finalisation de Bâle III.
- De CRR à CRR3.
- La réponse bâloise aux objectifs de gestion des risques.

2. Fonds propres et ratio de levier

- Comprendre l'intérêt des fonds propres et le but de la réglementation bâloise.
- Mécanisme du ratio de solvabilité.
- Notion de RWA.
- Common Equity Tier 1 capital (CET1).
- Additional Tier 1.
- Tier 2.
- Hierarchie de créanciers bail in.
- Coussins de fonds propres.
- P2R et P2G.
- Output Floor.
- Principes généraux et définition.
- Évolution ratio de levier.
- P2R ratio de levier.
- P2G ratio de levier.
- Analyse comparative des banques : ratios de solvabilité.
- Pilotage de ressources rares.

3. Fondamentaux du risque de crédit

- Ambition de la gestion du risque de crédit.
- La politique d'octroi de crédit.
- Gestion du stock NPL et Forbearance.
- Le défaut bâlois.

4. Risque de crédit : approche standard CRR3

- Principes généraux.
- Les organismes externes d'évaluation.
- Grilles de pondération en fonction de la nature

des expositions et de leur notation externe.

- Synthèse des principales pondérations.
- Modalité de reconnaissance et d'utilisation des organismes de notation externes.

5. Risque de crédit : approche IRB CRR3

- Principes généraux.
- Systèmes de notations internes.
- Facteurs de risque : PD, LGD, EAD, M.
- Classes d'actifs dans l'approche IRB et fonctions de pondération associées.

6. Risque de crédit : pertes attendues et dépréciations / provisions

- Les pertes attendues : modalités de calcul.
- Les provisions et les dépréciations associées. L'impact de la comptabilisation des « expected credit losses » dès l'origination ou l'acquisition des actifs (norme comptable IFRS 9 applicable depuis le 1^{er} janvier 2018).
- Le traitement de l'insuffisance ou de l'excédent de dépréciations/provisions (par rapport aux pertes attendues) par l'ajustement des fonds propres.

7. Risque de crédit : techniques d'atténuation du risque de crédit CRR3

- Objectifs.
- Protection de crédit financée : définition, instruments éligibles, approches simple et générale, approches IRB.
- Protection de crédit non financée : définition, éligibilité des fournisseurs de protection, instruments éligibles, approche standard et approche IRB.

8. Risque de crédit : titrisation

- Périmètre et définitions.
- Exclusion des actifs titrisés par l'établissement originateur.

Voir la
formation
sur le
site



Bâle III (CRR, CRR 2, CRD IV, CRDV) : approfondissement

PROGRAMME (SUITE)

- Les nouvelles exigences et approches introduites par les règlements UE 2017/2401 et 2017/2402.
- Approches SEC-SA, SEC-IRBA, SEC-ERBA, Titrisation STS, Risque de crédit transféré.

9. Risque de crédit : risque de contrepartie et risque CVA CRR3

- Périmètre et définitions.
- Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit (credit value adjustment - CVA).
- SA-CCR : les trois approches (CRR2).
- Évolution CRR3 du cadre de gestion du risque CVA.

10. Risque opérationnel CRR3

- Définition et méthodologies.
- Cadre de gestion du risque opérationnel.
- Dispositif cartographie des risques, déclaration d'incidents.
- Traitement prudentiel : La réforme SMA (CRR3), Calcul du BIC, Calcul des pertes, Exigences de publication, Notion d'ILM.

11. Fondamentaux du risque de liquidité

- Le risque de liquidité
- Le marché interbancaire
- Les actions de la BCE
- Retour sur les grandes faillites bancaires depuis 2008.

12. Ratios de liquidité

- Les ratios de liquidité :
 - Ratio de liquidité à court terme (LCR).
 - Ratio de financement stable (NSFR).
 - ALMM.
 - Analyse comparative de ratios de liquidité.
 - Pilotage de ressources rares.

13. Risques de marché (portefeuille de négociation)

- Périmètre et évaluation du portefeuille de négociation (trading book).
- Exigence de fonds propres en approche standard.
- Approche modèles internes.
- Les exigences et pondérations introduites par Bâle II.5 -CRR.
- La « Fundamental Review of the Trading Book » (FRTB). Évolutions CRR2 et CRR3.

14. Dispositif de résolution et ratios TLAC et MREL

- Le Comment gérer la faillite d'une banque ?
- Union bancaire Européenne
- Mécanisme de bail in : BRRD
- Le ratio TLAC :
 - Objectifs.
 - Textes.
 - Composition.
 - Composantes.
 - Calendrier de mise en œuvre.
- Le ratio MREL : Contexte, Texte, Périmètre, Composantes, Calendrier de mise en œuvre.
- Le plan de résolution, le bail-in, la garantie des dépôts.
- Vision cible Ratios TLAC et MREL.
- Analyse comparative entre banques.

15. IRRBB

- Définition et principes généraux.
- Notion de EVE, MNI.
- La nouvelle norme de l'IRRBB (évolutions CRR2).
- Cadre de gestion de l'IRRBB et stress tests.
- Les guidelines et RTS EBA sur l'IRRBB.

16. Grands risques /large exposure

- Panorama risque de concentration.
- Objectif du dispositif Grands Risques.
- Définition grands risques et limite.
- Critères pour déterminer les cas exceptionnels justifiant des dépassements de.
- Mesures à prendre pour assurer le retour en temps utile à la conformité à la limite grands risques.
- Exigences de fonds propres supplémentaires.
- Conditions à remplir pour obtenir une autorisation de dépassement de limite.
- Reporting.

17. Risque ESG

- Contexte d'encouragement de l'investissement durable.
- Définition du risque ESG.
 - Risque environnemental : Risque physique, Risque de transition, Risque de contentieux.
 - Risque social.
 - Risque de gouvernance.
- Effet domino d'amplification du risque ESG sur les autres risques.
- Modalités de traitement du risque ESG pilier I, pilier II, pilier III.

18. Piliers II et III

- Pilier II :
 - Objectifs et contexte de la revue prudentielle.
 - SREP (supervisory review and evaluation process).
 - RAF (Risk Appetite Framework) dispositif d'appétit aux risques.
 - ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process).
 - ILAAP (Internal Liquidity Adequacy Assessment Process).
 - Stress tests.
- Pilier III : Principes généraux, évolutions CRR3.

CCR 3, ratios prudentiels et règles de gestion

Objectifs

- Appréhender et comprendre les réformes à venir (Finalisation de Bâle III, CRR3, CRDVI) avec les nouvelles obligations réglementaires en cours et à venir.
- Intégrer les changements essentiels introduits par ces textes.
- Expliquer les mécanismes, les concepts sous-jacents et les enjeux des différentes approches.
- Appliquer les mécanismes de l'exigence de fonds propres sous différentes approches.

Participants

- Comptables (reporting financier, prudentiel et réglementaire), chargés de communication financière, contrôleurs (middle et back offices), contrôleurs de gestion, gestionnaires des risques (risk management), inspecteurs, auditeurs internes, trésoriers.
- Responsables financiers, responsables des fonctions ALM et Risques, management.
- Experts-comptables, commissaires aux comptes, leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Bonne connaissance obligatoire de Bâle III.

PROGRAMME

1. Introduction : contexte, mise en œuvre, perspectives

- Comprendre l'intérêt des fonds propres et le but de la réglementation bâloise.
- De Bâle I à Bâle III.
- Bâle III : les trois piliers.
- CRR2.
- Finalisation de Bâle III.
- CRR3.
- Bâle III : Les méthodes de calcul de RWA avant CRR2 et CRR3.
- Bâle III : Les nouvelles méthodes de calcul de rwa (CRR2+Finalisation de Bâle III-CRR3).
- Analyse de l'impact de la nouvelle en termes d'augmentation de RWA, de capital et de coûts.
- Calendrier de mise en œuvre.
- Les 140 mandats de l'EBA.

2. Fonds propres, ratio de levier, ratios de résolution

- Rappels sur les fonds propres Bâle III :
 - Composantes des fonds propres : Common Equity Tier 1 Capital (CET 1), Additional Tier 1 Capital (AT1) et Tier 2 Capital (T2 capital).
 - Ajustements réglementaires des fonds propres.
 - Les ratios de solvabilité minimums ; les coussins de protection, de conservation, contracyclique et systémique.
- Le ratio de levier : Contexte. Textes. Composantes. Révision du ratio de levier avec la CRR2. Calendrier de mise en œuvre.
- Le ratio TLAC : Objectifs. Textes. Composition. Composantes. Calendrier de mise en œuvre.
- Le ratio MREL : Contexte. Texte. Périmètre. Composantes. Calendrier de mise en œuvre.
- Le plan de résolution, le bail-in, la garantie des dépôts.
- La BRRD1.
- La BRRD2 :
 - Définition.
 - Objectifs.

- Les mesures de convergence TLAC/MREL : CRR2, BRRD2.
- Pilotage de ressources rares.

3. Ratios de liquidité Bâle III

- Ratios de liquidité :
 - Le risque de liquidité.
 - Sorties de trésorerie.
 - Ratio de liquidité à court terme (LCR) : définition, caractéristiques, composition.
 - Ratio de financement stable (NSFR) : définition, caractéristiques, composition.
- Périodicité, période d'observation, date d'application.
- Pilotage de ressources rares.

4. Risque de crédit CRR3

- L'approche standard Bâle III du risque de crédit :
- Rappels succincts :
 - Principes généraux.
 - Les organismes externes d'évaluation.
 - Grilles de pondération en fonction de la nature des expositions et de leur notation externe.
- Les modifications prévues dans la nouvelle approche standard (« Finalisation de Bâle III (CRR3) »).
- Impacts.
- Nouvelle approche standard CRR3.
- Rappels succincts sur l'approche IRB.
- Comparaison des taux de pondération moyens de l'approche standard et de l'approche IRB.
- L'approche IRB révisée (CRR3) :
 - Restriction du périmètre.
 - Nouveaux planchers sur les facteurs de risque (« input floors »).
- Titrisation :
 - Rappels succincts sur la titrisation dans Bâle II – Bâle II.5 : périmètre et définitions, approche standard, approches notation interne, les exigences et pondérations introduites par Bâle II.5- CRR.

Voir la
formation
sur le
site



CCR 3, ratios prudentiels et règles de gestion

PROGRAMME (SUITE)

- Les nouvelles réglementations : les nouvelles approches de calcul des risques pondérés, la titrisation STS (texte, définition de la titrisation STS, périmètre).
- Risque de contrepartie :
 - Rappels succincts sur le risque de contrepartie dans Bâle III-CRR.
 - Nouvelle méthode de calcul de l'exposition au risque de contrepartie sur les dérivés (SA-CCR) dans le CRR2.

5. Risque opérationnel CRR3

- Rappels succincts sur le risque opérationnel dans Bâle III :
 - Définition et méthodologies.
- Une nouvelle approche standard SMA :
 - Un nouvel indicateur de référence Business Indicator, en remplacement du revenu brut positif.
 - Traitement CRR3.
 - Détermination du BIC.
 - Suppression de l'approche AMA.
 - Calcul des pertes.
 - Exigences de publication.
- Impacts.

6. Évolutions à venir : risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire

- Définition de l'IRRBB.
- Rappels sur le risque de taux d'intérêt.
- Texte de réforme sur l'IRRBB.
- Évolution CRR2.
- Nouveaux scénarios de stress sur l'IRRBB.
- Les guidelines et RTS de l'EBA sur l'IRRBB.
- Harmonisation des reportings.
- Le calcul de la charge en fonds propres.
- Les attentes concernant la supervision.
- COREP IRRBB.

7. Risque de marché, CVA et FRTB CRR3

- Définition de la FRTB.
- Textes au niveau du Comité de Bâle, européen (CRR2 et CRR3).
- Principes généraux.
- Principaux changements :
 - Modification de la frontière banking book – trading book selon le type de portefeuille.
 - Révision de l'approche standard : la « Sensitivity-Based approach » (SBA) : notions de capital charge, default risk charge, residual risk add-on.
 - Révision de l'approche Modèles internes (IMA) : remplacement de la VaR par l'ES, notions de « Incremental Default Risk » (IDR), de « Capital add-on ».
 - Renforcement des règles de validation des modèles internes de risque de marché : en particulier exigences de backtesting au niveau du desk de trading.
 - Revue du risque CVA.
 - Exigences de publication plus détaillées sur les charges en fonds propres pour risque de marché (pilier III).
- Impacts.

8. Pilier II et Pilier III

- Pilier II :
 - Objectifs et contexte de la revue prudentielle.
 - SREP (supervisory review and evaluation process).
 - RAF (Risk Appetite Framework) dispositif d'appétit aux risques.
 - ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process).
 - ILAAP (Internal Liquidity Adequacy Assessment Process).
 - Stress tests.
- Pilier III :
 - Principes généraux.
- Évolutions CRR3.

9. Risque ESG

- Contexte d'encouragement de l'investissement durable.
- Définition du risque ESG.
 - Risque environnemental :
 - Risque physique.
 - Risque de transition.
 - Risque de contentieux.
 - Risque social.
 - Risque de gouvernance.
- Effet domino d'amplification du risque ESG sur les autres risques : risque de crédit, risque de marché, risque de liquidité, risque opérationnel, risque business, risque stratégique, risque de concentration, risque de réputation).
- Modalités de traitement du risque ESG pilier 1, pilier 2, pilier 3.



Bâle III et sa finalisation vs CRR3 : synthèse des principales mesures

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
3h30	PRÉSENTIEL 692 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	23/06/26 08/12/26

Objectifs

- Appréhender et comprendre les réformes à venir (Finalisation de Bâle II, CRR3, CRDVI) avec les nouvelles obligations réglementaires en cours et à venir.
- Situer les enjeux de la nouvelle réglementation issue de la finalisation de Bâle III.
- Intégrer les changements essentiels introduits par ces textes.
- Expliquer les mécanismes, les concepts sous-jacents et les enjeux des différentes approches.
- Appliquer les mécanismes de l'exigence de fonds propres sous différentes approches.

Participants

- Comptables (reporting financier, prudentiel et réglementaire), chargés de communication financière, contrôleurs (middle et back offices), contrôleurs de gestion, gestionnaires des risques (risk management), inspecteurs, auditeurs internes, trésoriers.
- Responsables financiers, responsables des fonctions ALM et Risques, management.
- Experts-comptables, commissaires aux comptes, leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Bonne connaissance obligatoire de Bâle III ou avoir suivi le Certificat d'expertise en traitement prudentiel Bâle III et sa finalisation.

PROGRAMME

1. Risque de crédit CRR3

- SA-CR : L'approche standard Bâle III – CRR du risque de crédit :
 - Les modifications prévues dans la nouvelle approche standard envisagée (« Finalisation de Bâle III ») et traitement CRR3.
 - Focus ECRA, SCRA, nouvelle approche crédit immobilier.
 - Impacts.
- L'approche IRB révisée (finalisation de Bâle III) et traitement CRR3 :
 - Restriction du périmètre.
 - Nouveaux planchers sur les facteurs de risque (« input floors »).

2. Risque opérationnel CRR3

- Nouvelle approche SMA du risque opérationnel et traitement CRR3.
- Suppression de l'approche AMA.

3. Risque de marché FRTB et CVA CRR3

- Les évolutions FRTB en trois grands axes :
 - Frontière trading book/ banking book.
 - Méthode standard alternative A-SA.
 - Méthode modèle interne alternative A-IMA.
- Exigences CVA et gouvernance associée.

4. Output floor CRR3

- Définition output floor capital et traitement CRR3.
- Contrainte de publication.
- Impact opérationnel.

5. Pilier III et ESG

- Le rôle central de l'EBA dans la publication pilier III.
- Les nouvelles informations à publier.
- Synthèse Traitement de l'ESG dans la CRR3/CRDVI. (pilier 1, pilier 2, pilier III).

Voir la
formation
sur le
site



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	18/03/26 10/04/26 15/09/26

Objectifs

- Expliquer et comprendre les réformes CRR3.
- Situer les enjeux des nouvelles réglementations CRR3.
- Bien appréhender le périmètre des réformes CRR3.
- Expliquer les mécanismes, les concepts sous-jacents et les enjeux des nouvelles approches.
- Connaître les modifications des exigences de publication (pilier 3) à la suite des réformes CRR3.
- Obtenir des éléments du calendrier de mise en œuvre.

Participants

- Comptables, contrôleurs de gestion, gestionnaires des risques, inspecteurs, auditeurs internes, trésoriers.
- Responsables financiers, responsables des fonctions ALM et Risques.
- Experts-comptables, commissaires aux comptes, leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance obligatoire de Bâle III.

PROGRAMME

1. Introduction : contexte du règlement CRR3

- La nécessité du nouveau package prudentiel CRR3/CRDVI pour renforcer la résilience bancaire et accompagner la reprise post pandémie :
 - Transposition de la finalisation de Bâle III en droit EU en vue du renforcement du cadre de fonds propres fondé sur le risque.
 - Introduction des risques ESG dans le cadre prudentiel.
 - Harmonisation des pouvoirs et les outils de surveillance pour une meilleure efficacité du MSU.
 - Réduction des coûts administratifs des banques liés au pilier III et améliorer l'accès aux données prudentielles des banques grâce à la centralisation par l'EBA.
- Réaffirmation du principe de proportionnalité.
- Analyse de l'impact de la nouvelle en termes d'augmentation de RWAs, de capital et de coûts.
- Calendrier d'entrée en vigueur.

2. Réforme CRR3 du ratio de solvabilité

- Introduction de l'output floor à partir de 2025 au lieu de 2023 telle que prévue par le comité de Bâle :
 - Définition et objectif.
 - Modalités de calcul de l'output floor.
 - Dispositions transitoires pour l'output floor à partir de 2025.
- Évolutions apportées à l'approche standard du risque de crédit globalement en ligne avec le comité de Bâle :
 - La révision d'approche standard du risque de crédit afin d'améliorer la sensibilité au risque.
 - Un cadre d'application du CCF, plus granulaire, en ligne avec la finalisation de Bâle III.
 - Évolution du traitement des Expositions aux institutions en ligne avec la finalisation de Bâle III : ECRA et SCRA.
 - Une évolution du traitement des Expositions sur entreprises afin d'atténuer l'impact potentiel délétère de l'output floor sur le financement des entreprises non notées.

- La création de la catégorie d'expositions sur les financements spécialisés.
- Évolution en ligne avec le comité de Bâle.
- Traitement sur les Expositions de détail.
- Traitement sur les Expositions sécurisées par l'immobilier avec l'introduction des notions d'IPRE et d'ETV.
- Traitement sur les Expositions de dette subordonnée.
- Traitement sur les Expositions actions.
- Traitement sur les Expositions en défaut.
- Des évolutions apportées à l'approche IRB globalement en ligne avec le comité de Bâle :
 - Réduction du périmètre IRB afin de réduire la variabilité injustifiée des RWAs entre banques.
 - Introduction d'une Nouvelle classe d'exposition (PSE- RGLA) pour les gouvernements régionaux et les collectivités locales ainsi que les entités du secteur public.
 - Introduction d'Inputs floors sur les paramètres IRB.
 - Suppression du Scaling factor de 1,06 dans le calcul du RWA.
 - Suppression du traitement « double défaut ».
 - Des attentes relatives au roll OUT ET PPU IRB plus souples conduisant à un dispositif IRB « À la carte ».
 - De nouvelles valeurs des LGD dans le cadre F-IRB.
 - Évolutions diverses.
- Traitement des expositions souveraines.
- Périmètre et méthodes de calcul des modèles CCF.
- Garanties fournies par les fournisseurs de protection.
- Expositions de prêts spécialisés selon l'approche A-IRB avec l'entrée en vigueur progressive des inputs floors sur la PD et la LGD.
- Clauses habilitantes pour les expositions en crédit-bail et l'assurance-crédit.
- Évolutions des techniques d'atténuation du risque de crédit.
- Entrée en vigueur des exigences de fonds propres basées sur la FRTB :

Voir la
formation
sur le
site



PROGRAMME (SUITE)

- Passage de l'obligation de reporting FRTB de la CRR2 à l'exigence de fonds propres basée sur la FRTB dans la CRR3.
- Déduction des Éléments de fonds propres
- Clarification de la frontière trading book vs banking book et options dérogatoires.
- Cadre de calcul des exigences de fonds propres FRTB.
- L'approche standard alternative.
- Calendrier FRTB
- Clarification de la méthodologie A-SA pour les expositions OPC.
- Évolution des méthodes de calcul des sensibilités
- Un meilleur encadrement des systèmes de trading carbone :
 - L'approche alternative du modèle interne A-IMA.
 - Utilisation de modèles internes pour le calcul des exigences de fonds propres.
- Cadre de risque d'ajustement d'évaluation de crédit (CVA) :
 - Définition et objectifs de la CVA.
 - La nécessité d'un nouveau cadre de calcul de la CVA.
 - Les clarifications apportées par la CRR3.
- La nouvelle approche standardisée pour remplacer toutes les approches existantes pour le risque opérationnel.
- Calcul des exigences de fonds propres pour risque opérationnel dans le cadre de la SMA simplifiée : ILM=1:
 - Les raisons de la simplification de la méthodologie de calcul.
 - Une exigence de fonds propres reposant uniquement sur le BIC.
- Nouvelles exigences relatives au Dispositif de Collecte de données de pertes et la gouvernance interne :
 - Cadre général.
 - Nouvelles exigences de publication des données de pertes pour les banques ayant un BI supérieur à 750 MEUR.
 - Les nouvelles exigences du cadre de gestion du risque opérationnel.

3. Reporting réglementaire et pilier III

- Mise en place d'un Système intégré de reporting prudentiel et de partage des données EUCLID.
- Clarification de la Définition de « petite institution non complexe ».
- Transparence et proportionnalité accrues dans les exigences de publication :
 - Trois objectifs complémentaires sont suivis dans le cadre du pilier III.
 - Publication centralisée des informations prudentielles des banques par l'EBA.
 - De nouvelles exigences de publication pour les banques utilisant les modèles internes en vue d'accompagner l'entrée en vigueur de l'output floor.
 - Extension des exigences de publication sur les expositions NPL aux banques de petites tailles et/ou non cotées.
 - Renforcement des exigences de publication relatives à la FRTB, la CVA, le risque opérationnel.
 - Extension des exigences de publication relatives au risque ESG à toutes les banques.

4. Réforme CRR3 sur le risque ESG

- La nécessaire prise en compte du risque ESG dans le dispositif prudentiel :
 - Les impacts du risque de transition énergétique.
 - Les impacts du risque physique.
- Améliorer le cadre de suivi des expositions des banques au risque ESG.

Mesure et gestion des risques bancaires

Objectifs

- Identifier les principaux risques bancaires.
- Avoir une vision d'ensemble sur le processus de gestion de ces risques.
- Bien appréhender leur mesure.
- Avoir des notions de base sur leur couverture.
- S'approprier le vocabulaire technique permettant de mieux dialoguer avec les équipes Risque et Gestion financière.

Participants

- Toute personne souhaitant maîtriser les aspects fondamentaux de Bâle III et l'impact du dispositif prudentiel sur l'économie générale des banques.
- Comptables (reporting financier, prudentiel et réglementaire), chargés de communication financière, contrôleurs (middle et back offices), contrôleurs de gestion, gestionnaires des risques (risk management), inspecteurs, auditeurs internes, trésoriers.
- Responsables financiers, responsables des fonctions ALM et Risques, management.
- Experts-comptables, commissaires aux comptes, leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Bonnes notions bancaires et financières.
- Notions de mathématiques et statistiques de base.

Voir la
formation
sur le
site

PROGRAMME

1. Les risques bancaires

- Définition.
- Les différents risques bancaires.
- Le processus de gestion des risques.
- Les fonctions clés de la gestion des risques.
- Le système de contrôle interne.
- L'évolution des méthodes de mesure et de gestion des risques bancaires.
- Les fonds propres économiques et prudentiels pour faire face à ces risques.
- L'approche des autorités de contrôle.

2. Les fonds propres

- Le rôle des fonds propres.
- L'allocation des fonds propres.
- Le dispositif Bâle III, y compris sa finalisation.
- Ratio de solvabilité, ratio de levier.

3. Mesure et gestion du risque de crédit

- Les concepts fondamentaux et les facteurs de risque.
- Les réducteurs de risque.
- Les agences de rating et la notation interne: méthodologie et notes.
- Notion de défaut bâlois, de NPL, de forberance.
- Cadre de détermination du défaut bâlois.
- Stratégie de gestion des NPL.
- Politique d'octroi de crédit et critères ESG.
- Indicateurs d'alerte précoce.
- Limites et usages de ces modèles.
- La traduction de ces modèles dans le ratio de solvabilité Bâle III (approche IRB).
- Les modifications de Bâle III.

4. Mesure et gestion du risque de liquidité

- Origine et effets du risque de liquidité.
- Spread de liquidité.
- Illustration : les crises financières.
- Mesure du risque de liquidité : les indicateurs.

- Gestion du risque de liquidité.
- Dispositif réglementaire relatif au risque de liquidité
- ratios LCR, NSFR, ALMM.

5. Le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire

- Origine et effets du risque de taux.
- Illustrations du risque de taux.
- Première mesure du risque de taux : le gap de taux.
- Deuxième mesure du risque de taux : sensibilité.
- Gestion du risque de taux.
- Dispositif réglementaire relatif au risque de taux, dont la nouvelle norme IRRBB.
- Les principales orientations de l'ABE et les RTS sur l'IRRBB.

6. Le risque de marché et CVA

- Origine et effets du risque de marché.
- Périmètre et mesure du risque de marché.
- Gestion du risque de marché.
- Définition de la FRTB.
 - Modification de la frontière banking book – trading book selon le type de portefeuille.
 - Révision de l'approche standard : la « Sensitivity-Based approach » (SBA) : notions de capital charge, default risk charge, residual risk add-on.
 - Révision de l'approche Modèles internes (IMA) : remplacement de la VaR par l'ES, notions de « Incremental Default Risk » (IDR), de « Capital add-on ».
 - Renforcement des règles de validation des modèles internes de risque de marché : en particulier exigences de backtesting au niveau du desk de trading.
 - Revue du risque CVA.
- Exigences de publication plus détaillées sur les charges en fonds propres pour risque de marché (pilier 3).
- Impacts.



Mesure et gestion des risques bancaires

PROGRAMME (SUITE)

7. Le risque opérationnel

- Généralités.
- Définition.
- Principales notions de gestion du risque opérationnel.
- Le cadre prudentiel du risque opérationnel, y compris CRR3.
- Nouvelle classification des incidents opérationnels et de comptabilisation des pertes avec la CRR3.
- Exigences de reporting et publication.

8. Le risque ESG

- Contexte d'encouragement de l'investissement durable.
- Définition du risque ESG.
 - Risque environnemental :
 - Risque physique.
 - Risque de transition.
 - Risque de contentieux.
 - Risque social.
 - Risque de gouvernance.
- Effet domino d'amplification du risque ESG sur les autres risques : risque de crédit, risque de marché, risque de liquidité, risque opérationnel, risque business, risque stratégique, risque de concentration, risque de réputation).
- Modalités de traitement du risque ESG pilier 1, pilier 2, pilier 3.



Bâle III (CRR/ CRR2, CRD 4, CRD V): fonds propres et ratio de levier

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	3/06/26 18/11/26

Objectifs

- Comprendre l'intérêt des fonds propres pour la banque.
- Acquérir l'essentiel du dispositif Bâle III en matière de fonds propres prudentiels (réglementation Bâle III / « règlement européen Capital Requirements Regulation – CRR »).
- Connaître les notions de CET1, AT1, T2, P1R, P2R, P2G, coussins de fonds propres, MDA.
- Connaître les différents retraitements effectués dans le cadre de la détermination des fonds propres (intérêts minoritaires, iDA, participations, immobilisations incorporelles, ...) et les évolutions introduites par la CRR2 et la CRDV.
- Connaître les attentes des superviseurs en matière de constitution, pilotage et réduction des fonds propres.
- Expliquer le ratio de levier prudentiel et connaître les évolutions apportées par la CRR2.

Participants

- Comptables (reporting financier, prudentiel et réglementaire), chargés de communication financière, contrôleurs (middle et back offices), contrôleurs de gestion, gestionnaires des risques (risk management), inspecteurs, auditeurs internes, trésoriers.
- Responsables financiers, responsables des fonctions ALM et Risques, management.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Bonne connaissance de l'économie et des risques bancaires.
- Bases de la comptabilité bancaire.

Voir la
formation
sur le
site

PROGRAMME

1. Fonds propres prudentiels tier 1 et tier 2

- Comprendre l'intérêt des fonds propres et le but de la réglementation bâloise.
- De Bâle I à Bâle III.
- Les limites des ratios de fonds propres.
- Mécanisme du ratio de solvabilité.
- Mécanisme de pondération et détermination des fonds propres nécessaires à la couverture des pertes inattendues.
- Contenu des capitaux propres comptables retraités et passage aux fonds propres prudentiels (dettes comptables subordonnées éligibles).
- Composantes des fonds propres : Common Equity Tier 1 Capital (CET 1), Additional Tier 1 Capital (AT1) et Tier 2 Capital (T2).
- Ajustements réglementaires des fonds propres. Traitement des intérêts minoritaires, des actifs intangibles, des actifs d'impôt différé et des participations, logiciels informatiques.
- Les mesures EBA Quick Fix et évolutions CRR2.
- Le ratio minimal ; les coussins de conservation, contracycliques et systémiques.
- Calendrier de mise en œuvre et mesures transitoires.
- Principe de réciprocité entre autorités compétentes nationales.
- Notions de fonds propres additionnels exigés (P2R) dans le cadre du pilier 2. Fonds propres additionnels au titre des autres risques (fonds propres Pilier 2).
- Notion de P2G (Pillar 2 Guidance - P2G).
- Notion de montant maximum distribuable (MMD ou MDA en anglais).
- Exemple
 - Les limites du ratio de solvabilité : Exemple crédit suisse.
 - Pilotage des ressources rares (fonds propres et RWA).
- Enjeu de l'ICAAP.
- Principes généraux d'évaluation.
- Notion de PVA (prudent value adjustment).

2. Ratios à respecter et coussins de fonds propres

- Ratios de fonds propres à respecter par rapport aux risques pondérés au titre du pilier 1 :
 - Common equity tier 1 (CET1), Tier 1 (y compris additional tier 1) et totaux (y compris tier 2).
- Coussins de fonds propres CET1 :
 - De conservation.
 - Contracycliques.
 - Pour les banques systémiques.
 - Pour le risque systémique.
- Output floor.
- Les autres évolutions à prévoir du ratio de solvabilité avec la CRR3 (incl ESG).

3. Ratio de levier

- Principes généraux et définition.
- Calcul de l'exposition totale.
- Exemple de calcul de l'exposition totale.
- Coussin de ratio de levier.
- P2R ratio de levier.
- P2G ratio de levier.
- Exemple.
- Limite du ratio de levier : exemple Credit Suisse.
- Pilotage du ratio de levier.
- Synthèse des exigences ratio de solvabilité et ratio de levier.
- Comparaison entre le ratio de levier et le ratio de solvabilité.
- Notion de RWA density.

Fonds propres : passage du comptable au prudentiel et pilotage financier des banques

Également disponible en :



BANQUE



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	27/05/26 15/09/26

Objectifs

- Voir les concepts sous-jacents de la comptabilité générale et la notion de capitaux propres.
- Acquérir l'essentiel du dispositif Bâle III en matière de fonds propres prudentiels (réglementation Bâle III / « Capital Requirements Regulation – CRR »).
- Comprendre le passage des capitaux propres comptables aux fonds propres prudentiels et la logique sous-jacente retenue par le régulateur.
- Appréhender les principaux mécanismes à mettre en œuvre pour déterminer le coût des fonds propres et le coût du risque de crédit dans le cadre du pilotage financier d'une banque.
- Connaître l'organisation du pilotage financier des principales banques et l'évolution connue depuis la crise de 2007-2008.

Participants

- Toute personne souhaitant comprendre les aspects fondamentaux de Bâle III en matière de fonds propres et leur impact sur le pilotage financier d'une banque.
- Collaborateurs des fonctions finances, risques, contrôle, audit, back et middle-office des banques.
- Experts-comptables, commissaires aux comptes, leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Synthèses.

Connaissances requises

- Connaissances générales de l'économie bancaire.

Voir la
formation
sur le
site

PROGRAMME

1. Capitaux propres comptables et concepts sous-jacents

- Définition des capitaux propres et concepts sous-jacents.
- Approche par l'actif net ou la situation nette.
- Instruments comptables de dettes et de capitaux propres.
- Position de subordination des actionnaires et conséquences comptables (rémunération aléatoire, principe comptable de prudence, rémunération sous forme de dividendes, etc.).
- Enregistrement de la rémunération des porteurs de dettes externes et de celle des actionnaires. Coût des fonds propres et distribution des dividendes.

2. Approche des fonds propres prudentiels et de la notion de solvabilité

- Économie d'une banque et rôle des fonds propres (approche en pire scénario à horizon d'un an).
- Cercle vertueux de la solvabilité (approche par les risques pondérés ou par l'emploi des fonds propres).
- Appréhender l'origine des exigences de fonds propres (risque de crédit non attendu, risque de marché et risque opérationnel).
- Maîtriser le lien entre les exigences de fonds propres et les risques pondérés.

3. Fonds propres Bâle III – CRR

- Périmètres de consolidation comptable (IFRS 10) et prudentiel.
- Mécanisme du ratio de solvabilité et mécanisme de pondération.
- Composantes des fonds propres : CET (1), (AT1) (T2). Impact de la norme comptable IFRS 9 applicable le 1^{er} janvier 2018.
- Le ratio minimal; les coussins de conservation, contracyclique et systémique.
- Calendrier de mise en œuvre et mesures transitoires.
- Analyse des principaux types de retraitement et de déduction. Explication de la logique sous-jacente :
 - Non valeurs.

- Résultat de valorisation non transformable ultérieurement en trésorerie (couverture comptable « cash-flow hedge »).
- Résultat latent IFRS.
- Actifs non recouvrables en situation de pire scénario.
- Résultat volatil IFRS.
- Incidence de la norme comptable IFRS 9 (enregistrement des dotations pour pertes attendues sur l'ensemble des actifs sains évalués au coût amorti ou en juste valeur par OCI recyclable par résultat).
- Pertes attendues au titre du risque de crédit non appréhendées par la comptabilité en approche « Incurred Losses », etc.

4. Lien entre la rentabilité minimale et le coût des fonds propres et du risque de crédit

- Lien entre distribution, rémunération et niveau des fonds propres nécessaires pour couvrir un niveau donné de risques pondérés.
- Appréhender avec un exemple l'impact marginal de la production nouvelle d'un crédit sur les fonds propres et la marge minimale nécessaire pour continuer à respecter un niveau donné de ratio de solvabilité.
- Appréhender avec un exemple l'impact sur la rentabilité des différents types de garanties (incidence sur les facteurs de risque de crédit PD, LGD et EAD).

5. Organisation du pilotage financier dans les banques

- Positions antagonistes du régulateur et de l'actionnaire.
- Impact de l'évolution de la réglementation (sélectivité, productivité et recentrage sur les métiers de base rentables).
- Organisations en place dans les principales banques (synthèse des informations contenues dans les documents de référence – pilier 3 de Bâle III).
- Processus de pilotage financier.

Output floor

Également disponible en :



BANQUE



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	2/07/26 20/11/26

Objectifs

- Comprendre l'intérêt et l'enjeu autour de la mise en place de l'output floor ainsi que le cadre d'application avec les différents niveaux de consolidation.
- Connaître les méthodologies de calcul, incluant les dispositions transitoires et dérogatoires.
- Connaître les exigences de publications et de reporting avec les nouveaux états COREP à prévoir.
- Appréhender les différents impacts pour les banques.
- Connaître le calendrier de mise en œuvre pour bâtir une feuille de route d'implémentation.

Participants

- Toute personne souhaitant comprendre les aspects fondamentaux de Bâle III en matière de fonds propres et leur impact sur le pilotage financier d'une banque.
- Collaborateurs des fonctions finances, risques, contrôle, audit, back et middle-office des banques.
- Expert-comptables, commissaires aux comptes, leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissances générales de l'économie bancaire.

PROGRAMME

1. Définition et enjeux autour de l'output floor

- Définition de l'output floor.
- Contexte de sa mise en œuvre avec l'entrée en vigueur de la CRR3.
- Périmètre d'application.
- Difficultés de mises en œuvre.

2. Cadre d'application avec différents niveaux de consolidation

- Cadre d'application.
- Calcul sur base individuelle.
- Calcul sur base consolidée.
- Contraintes opérationnelles de la mise en œuvre de l'output floor au sein d'un groupe bancaire.
- Lien entre l'output floor et les coussins de fonds Propres pour risque systémiques.
- Rôle des superviseurs.

3. Méthodologie de calcul, dispositions transitoires et dérogatoires, phase in

- Méthodologie de calcul de l'output floor.
- Disposition dérogatoire :
 - Entreprises non notées.
 - Financements spécialisés.
 - Immobilier.
 - Expositions sur titre SFT.
 - Titrisation.
- Calendrier de mise en œuvre et phase in.

4. Lien entre la rentabilité minimale et le coût des fonds propres et du risque de crédit

- Les exigences de publications pilier III relatives à l'output Floor.
- Les nouveaux états COREP relatifs à l'output Floor.
- Retour d'expérience sur les premiers calculs de l'output floor, les difficultés et les impacts constatés.

5. Feuille de route d'implémentation de l'output floor

- La feuille de route d'implémentation :
 - Impact capital (le défi du pilotage du capital en méthode standard et en modèles internes).
 - Impact business et stratégie.
 - Impact organisation.
 - Impact systèmes de production.
 - Impact IT.
 - Impact gouvernance.
 - Impact communication financière.
- Les travaux de l'EBA et de la commission Européenne dans le suivi de la mise en œuvre de l'output floor à prendre en compte dans le cadre de la veille réglementaire.

Voir la
formation
sur le
site

Bâle III (CRR, CRR2, CRD4, CRD V, CRR3): fondamentaux du risque de crédit

Également disponible en :



BANQUE



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	19 au 20/03/26 4 au 5/06/26 19 au 20/11/26

Objectifs

- Situer les enjeux de la nouvelle réglementation issue de Bâle III : « Capital Requirements Regulation (règlement CRR) », « Capital Requirements Directive (CRD 4) » et actes délégués.
- Connaître les exigences introduites par les guidelines EBA telles que celles sur la politique d'octroi de crédit, la nouvelle définition du défaut, la gestion du stock NPL et forbearance pour en intégrer les changements essentiels.
- Expliquer les mécanismes, les concepts sous-jacents et les enjeux des différentes approches.
- Appliquer les mécanismes de l'exigence de fonds propres sous différentes approches.
- Identifier les impacts sur les risques pondérés de la CRR3 (« finalisation de Bâle III »).

Participants

- Comptables (reporting financier, prudentiel et réglementaire), chargés de communication financière, contrôleurs (middle et back offices), contrôleurs de gestion, gestionnaires des risques (risk management), inspecteurs, auditeurs internes, trésoriers.
- Responsables financiers, responsables des fonctions ALM et Risques, management.
- Experts-comptables, commissaires aux comptes, leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Bonne connaissance de l'économie de la banque.
- Bases de la comptabilité bancaire.

Voir la
formation
sur le
site

PROGRAMME

1. Politique d'octroi de crédit

- Généralités sur le risque de crédit.
- Le processus de gestion des risques de crédit.
- L'essentiel de la guideline EBA sur la politique d'octroi de crédit avec prise en compte de l'ESG.
- Définition et caractéristiques d'un système de rating.
- Modèles de risque de crédit.
- Les catégories d'exposition de clientèle et de contrepartie.
- Canaux de transmission du risque ESG sur le risque de crédit.

2. La nouvelle définition du défaut

- La notion du défaut selon la CRR.
- L'utilisation du défaut dans les calculs de besoins en fonds propres.
- Les lacunes de la définition du défaut actuelle et la variabilité excessive des exigences en capital
- L'objectif de la guideline.
- Le corpus réglementaire de la guideline.
 - L'arriéré en tant que critère pour l'identification du défaut.
 - Identification des signes d'une absence probable de paiement.
 - La détermination des cas de retour à l'état de non-défaut. (distinction des cas forbearance et non forbearance)
 - L'application de la définition du défaut dans les données externes.
 - La mise en place d'une vision partagée du défaut dans un groupe bancaire.
 - L'application de la définition du défaut aux expositions de détail.
 - Diligence dans l'identification des cas de défaut
 - Les impacts en termes de gouvernance, de systèmes, de processus de production.
- Revision de la définition du défaut à la suite de la CRR3 et de la guideline EBA associée.
- Les étapes de mise en conformité.

3. Risque de crédit : focus défaut, forbearance, performing / non performing exposure (P.E/ N.P.E)

- Notion de Forbearance.
- Notion de performing / non performing exposure (P.E/N.P. E).
- Les attentes du superviseur dans le cadre de la gestion de ces créances.
- L'essentiel de la guideline EBA sur la gestion du stock NPL et forbearance.
- Dispositif de pilotage.

4. Calcul de RWA en approche standard du risque de crédit CRR3 (notation externe)

- Généralités en matière de risque de crédit.
- Principes généraux et mécanisme de pondération.
- Présentation de l'approche standard. Notion d'actifs pondérés (RWA – risk weighted assets).
- Notion d'exposition au risque de crédit en approche standard. (bilan et hors bilan avec prise en compte du CCF)
- Les organismes externes d'évaluation.
- Modalité de reconnaissance et d'utilisation des organismes de notation externes.
- Grilles de pondération en fonction de la nature des expositions (catégories de clientèle et de contrepartie) et de leur notation externe.
- Techniques d'atténuation du risque de crédit : protection de crédit financée et protection de crédit non financée.

5. Calcul de RWA en approche IRB CRR3 (notation interne)

- Les exigences minimales de l'approche IRB :
 - Sur les systèmes de notation internes (back testing, stress testing, Roll-out plan (plan de mise en œuvre séquentiel de l'approche IRB), PPU (autorisation d'utilisation partielle permanente (PPU) de l'approche standard)).



Bâle III (CRR, CRR 2, CRD 4, CRD V, CRR3): fondamentaux du risque de crédit

PROGRAMME (SUITE)

- Sur les facteurs de risque.
- Sur la gouvernance et la supervision internes (data quality, documentation).
- Dispositif CRCU (Credit Risk Control Unit) (guide BCE des modèles internes).
- Facteurs de risque bâlois : probabilité de défaut (PD), loss given default (LGD – perte en cas de défaut), exposure at default (EAD – exposition en cas de défaut) et maturity (M – échéance).
- Cas de détermination de l'EAD pour les engagements : credit conversion factors (CCF).
- Détermination de la probabilité de défaut.
- Classes d'actifs dans l'approche IRB et fonctions de pondération associées.
- Prise en compte de techniques d'atténuation du risque de crédit :
 - Protection de crédit financée.
 - Protection de crédit non financée.
- Approches IRB (fondation – IFBF, et avancée – IRBA).
- Modifications apportées (interdiction de l'approche IRBA pour certaines classes d'actifs et facteurs de risques minimaux – input floors sur les paramètres de risque bâlois).

6. Risque de crédit : pertes attendues et dépréciations / provisions

- Les pertes attendues (Expected Loss (EL)) : modalités de calcul.
- Unexpected Loss (perte inattendue (UL)).
- Les provisions et les dépréciations associées. L'impact de la comptabilisation des « expected credit losses », dès l'origination ou l'acquisition des actifs (IFRS9)
- Le traitement de l'insuffisance ou de l'excédent de dépréciations/provisions (par rapport aux pertes attendues) par l'ajustement des fonds propres.

7. Risque de crédit : focus titrisation

- Présentation du principe de titrisation.
- Nouvelles règles de titrisation STS.
- Le nouveau cadre prudentiel de la titrisation (règlements UE 2017/2401 et UE/2017/2402).
- Approche SEC-SA.
- Approche SEC-IRBA.
- Approche SEC-ERBA.

8. Risque de crédit : adaptation de la méthode standard et IRB aux fins du calcul de l'output floor (CRR3)

- Notion d'output Floor.
- Les conséquences possibles de l'output Floor sur l'économie réelle et la compétitivité des banques européennes.
- Les mesures transitoires de la CRR3 permettant d'atténuer l'impact de l'output floor pour les banques utilisant la méthode IRB (immobilier, entreprises non notées, titrisation...).

9. Risque de crédit : reporting et Pilier III

- Exigences de déclarations : reporting COREP et FINREP.
- Anacredit (série de données analytiques sur le risque de crédit – Analytical credit data sets).
- SHS (securities holding statistics - série de données analytiques sur les titres financiers).
- Pilier III risque de crédit.

Nouvelle définition du défaut et gestion du stock NPL

Objectifs

- Connaître l'essentiel de la guideline de l'EBA sur la nouvelle définition du défaut.
- Comprendre l'essentiel de la guideline EBA sur la gestion du stock NPL.
- Appréhender les contraintes opérationnelles liées à l'implémentation de ces guidelines.
- Elaborer une feuille de route d'implémentation.

Participants

- Comptables, contrôleurs de gestion, gestionnaires des risques, inspecteurs, auditeurs internes, trésoriers.
- Responsables financiers, responsables des fonctions ALM et Risques.
- Experts-comptables, commissaires aux comptes, leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Synthèses.

Connaissances requises

- Aucune connaissance particulière.

PROGRAMME

1. L'essentiel de la guideline EBA sur la nouvelle définition du défaut

- La notion du défaut selon la CRR.
- L'utilisation du défaut dans les calculs de besoins en fonds propres.
- Les lacunes de la définition du défaut actuelle, précédente.
- L'objectif de la guideline EBA sur la définition du défaut.
- Le corpus réglementaire de la guideline.
- L'arriéré en tant que critère pour l'identification du défaut.
- Identification des signes d'une absence probable de paiement.
- La détermination des cas de retour à l'état de non-défaut.
- L'application de la définition du défaut dans les données externes.
- La mise en place d'une vision partagée du défaut dans un groupe bancaire.
- L'application de la définition du défaut aux expositions de détail.
- Les impacts en termes de gouvernance, de systèmes, de processus de production.
- Les étapes de mise en conformité :
 - Adaptation des données historiques sur la base de la nouvelle définition du défaut.
 - Évaluation de l'impact du caractère significatif de la nouvelle définition du défaut.
 - Prise en compte d'une marge de prudence supplémentaire dans les modèles de crédit IRB
 - Calendrier de mise en œuvre.
- Préparation des audits ACPR.
- Les évolutions à prévoir de la nouvelle définition du défaut dans le cadre de la CRR3 et guidelines EBA associée.

2. L'essentiel de la guideline EBA sur la gestion du stock NPL

- La notion de NPL
- La grande variété de la définition des NPL d'une banque à l'autre ; alignement ou non avec la notion de défaut bâlois ?
- Les NPL : une source de risque majeure en Europe : Niveau microprudentiel. Niveau macroprudentiel. Niveau consommateurs.

- Les inquiétudes des régulateurs et des superviseurs sur le niveau de stock NPL en Europe.
- Traitement du stock existant de NPL.
- Prévention de l'émergence et l'accumulation de nouveaux NPL sur les bilans bancaires.
- Un double objectif de renforcement du cadre prudentiel et de protection des consommateurs.
- Une nécessité pour les banques de bâtir une stratégie robuste de gestion du stock NPL :
 - Des stratégies de restructuration.
 - Des réductions actives de portefeuille via la titrisation
 - La prise de garanties au bilan.
 - Recouvrement à l'amiable ou au contentieux
- La mise en œuvre opérationnelle de la stratégie NPL et la gouvernance associée
- Un seuil de déclenchement de la stratégie NPL correspondant à un ratio du stock NPL de 5%.
- Les templates EBA pour la vente des NPL (titrisation)
- Les attentes spécifiques du superviseur :
 - Les restructurations de créances.
 - La détermination des provisions et les passages en perte.
 - L'évaluation des biens immobiliers et mobiliers recus en collatéral.
- Les impacts en termes de gouvernance, de systèmes, de processus de production.
- Notion de provisionnement prudentiel et différence avec le provisionnement IFRS9
- Notion de NPL backstop et impact P2R, SREP
- Forbearance
- Définition et différentes situations de forbearance
- Le cycle de vie de la restructuration de créance et les différents flags (forbearance NPL, forbearance performing, performing)
 - Cadre de gouvernance autour de la forbearance
- Des exigences de reporting modifiées avec le FINREP 2020 :
 - Les principaux éléments du FINREP 2020.
 - Nouvelles exigences sur le reporting NPL/FBE.
- Nouvelles exigences de publication pilier III introduites par la CRR3
- Calendrier de mise en œuvre.

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	11/05/26 14/10/26

Voir la
formation
sur le
site



MESURE, GESTION ET RÉGLEMENTATION DU RISQUE DE CONTREPARTIE ET DES AJUSTEMENTS DE VALEUR XVA

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	16/06/26 1/12/26

Objectifs

- Comprendre les concepts de risque de contrepartie et d'ajustement XVA ainsi que le calcul de la CVA et de la DVA comptables.
- Comprendre les réformes de Bâle III, incluant les réformes de finalisation de Bâle III (Bâle IV).
- Bien appréhender les nouvelles approches réglementaires de calcul de l'exposition au risque de contrepartie, ainsi que les approches prudentielles de calcul du risque de CVA.
- Savoir couvrir les risques de contrepartie et de CVA.
- Identifier les principes de gestion du risque de contrepartie et du risque de CVA.

Participants

- Contrôleurs de gestion. Financiers.
- Gestionnaires des risques et ALM.
- Opérateurs de Middle et Back-Offices.
- Contrôleurs et auditeurs internes.
- MOA et gestionnaires de projet.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Exposé des états financiers de banques pour illustrer la théorie.

Connaissances requises

- Connaître les fondamentaux des marchés et instruments financiers.
- Connaître les bases de la réglementation bâloise.

PROGRAMME

1. Introduction

- Définition et panorama des produits dérivés.
- Définition et périmètre du risque de contrepartie (ou risque de crédit de contrepartie).
- La crise financière de 2007-2008 et ses impacts sur la réglementation bancaire (notamment chambres de compensation, risque CVA, réglementations sur les produits dérivés).
- Évolution récente de la réglementation Bâle III (CRR2, CRDV) et son impact sur les approches prudentielles du risque de contrepartie.
- Modification du cadre CVA par la CRR3.

2. Approche prudentielle du risque de contrepartie

- Rappel sur les anciennes méthodes de calcul du risque de contrepartie :
 - Méthode des Modèles Internes.
 - Méthode Standard.
 - Méthode d'évaluation au prix de marché.
 - Méthode de l'exposition initiale.
- Les faiblesses des anciennes méthodes de calcul du risque de contrepartie.
- Les objectifs de la nouvelle méthode SA-CCR.
- Hiérarchie des nouvelles méthodes de calcul du risque de contrepartie :
 - Méthode des modèles internes (conservée).
 - Méthode SA-CCR en remplacement de la méthode Standard.
 - Méthode SA-CCR simplifiée en remplacement de la méthode d'évaluation au prix de marché.
 - Nouvelle méthode de l'exposition initiale (ou méthode SA-CCR super simplifiée) en remplacement de la méthode de l'exposition initiale.

3. Ajustements XVA et wrong-way risk

- CVA (Credit Value Adjustment) :
 - Définition et périmètre.
 - Origine impact, origine et impact.
 - CVA comptable et CVA réglementaire.
 - Le Calcul de la CVA comptable (IFRS 13) : approche spread de la contrepartie, approche perte attendue, modèles (principes).
 - Les différentes méthodes réglementaires de calcul de l'exigence en fonds propres pour risque CVA dans le cadre de la CRR3 : méthode standard, méthode standard simplifiée...
- La DVA (Debt Value Adjustment) comptable et son traitement prudentiel.
- FVA (Funding Value Adjustment) :
 - FCA (Funding Cost Adjustment).
 - FBA (Funding Benefit Adjustment).
- KVA (Ajustement de Valeur du capital réglementaire au cours de la vie d'un contrat).
- MVA (Margin Value Adjustment (initial margin, variation margin)).
- Autres ajustements de valeur LVA (Liquidity Value Adjustment), CollVA (ajustement de valeur lié à la possibilité de disposer de collatéral en devises différentes au sein d'un même contrat cadre CSA).
- Wrong-Way risk.

4. Utilisation de chambres de compensation

- Marchés réglementés et rôle des chambres de compensation.
- Réforme de Bâle III sur les chambres de compensation.
- Charge en capital pour les opérations avec les chambres de compensation dans le cadre de Bâle III.

Voir la
formation
sur le
site



Mesure et gestion du risque de contrepartie et les différents ajustements de valeur XVA

PROGRAMME (SUITE)

- Autres réglementations impactant la gestion du risque de contrepartie:
 - Loi Dodd Franck.
 - EMIR, MIF II.
 - Stress tests sur les chambres de compensation.

5. Gestion du risque de contrepartie et du risque CVA

- Couverture du risque de contrepartie (CDS).
- Gestion du collatéral, gestion des appels de marges.
- Couverture du risque CVA.
- IPV (Independent Price Verification) et autres contrôles de valorisation.
- Présentation de l'activité Desk de trading XVA hedging (couverture de risque XVA).
- Comités de suivi.
- Reporting.
- Intégration de l'ESG dans le dispositif de mesure et gestion du risque de contrepartie
- Pilier III CVA et reporting COREP.

6. Finalisation de Bâle III (CRR3)

- Objectifs des réformes de finalisation de Bâle III sur les risques CVA.
- Gouvernance autour de la gestion du risque CVA telle que prévue dans la CRR3.
- Les nouvelles méthodes de calcul du risque CVA:
 - La méthode BA-CVA.
 - La méthode SA-CVA.
 - Lien avec la FRTB.
- Calendrier de déploiement.

7. Vue d'ensemble sur le risque de règlement/livraison

- Définition.
- Cadre réglementaire (lien avec le risque de marché).
- Dispositif opérationnel de gestion.

Intégration des crypto actifs dans la CRR3 et la CRD6

Également disponible en :



BANQUE



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	26/05/26 23/11/26

Objectifs

- Comprendre l'intérêt et l'enjeu autour de la prise en compte des crypto actifs dans la CRR3 et la CRDVI.
- Maîtriser les principes de calcul des exigences de fonds propres pilier I à partir des travaux réalisés par la Commission européenne et l'EBA.
- Connaître les exigences relatives à la gestion des risques et à la publication pilier III.
- Bâtir une feuille de route d'implémentation.

Participants

- Toute personne souhaitant comprendre les aspects fondamentaux de Bâle III en matière de fonds propres et leur impact sur le pilotage financier d'une banque.
- Collaborateurs des fonctions finances, risques, contrôle, audit, back et middle-office des banques.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissances générales de l'économie bancaire.

PROGRAMME

1. Enjeux autour des crypto actifs

- Un marché des crypto-actifs en pleine expansion.
- Des risques portés par les crypto actifs non maîtrisés.
- Une norme BCBS sur les Crypto-actifs de décembre 2022 à transposer en droit européen.

2. Les principales définitions autour des crypto actifs

- Rappel du glossaire spécifique :
 - Crypto actif.
 - Jeton de monnaie électronique (e-money token).
 - Jeton référencé par un actif.
 - Service de crypto-actifs.
 - Exposition aux crypto-actifs.
 - Actif traditionnel.
 - Actif traditionnel tokenisé.
 - Monnaies numériques des banques centrales.
 - Autres crypto-actifs.

3. Intégration des crypto actifs dans le calcul des exigences de fonds propres pilier 1

- Critères de catégorisation des crypto-actifs
- Traitement prudentiel des :
 - Actifs traditionnels tokenisés.
 - Tokens d'actifs de référence conformes.
 - Autres crypto-actifs.
 - Crypto-actifs dont la valeur dépend d'autres crypto-actifs.
- Mise en place de Limite d'exposition globale.
- Notification en cas de dépassement de la limite d'exposition.
- Exigences spécifiques pour les ratios de levier.
- Exigences de liquidité.
- Surveillance et calcul des fonds propres.

4. Intégration des crypto actifs dans le cadre de la gestion des risques

- Mise en place de politiques de gestion des risques.
- Évaluation préalable des expositions (ex-ante).
- Rapport aux autorités compétentes.
- Évaluation des risques technologiques et de cybersécurité
- Gestion des risques juridiques.
- Prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme.
- Évaluation des risques de valorisation.
- Gestion des risques de concentration.
- Gestion des risques opérationnels.
- Réalisation de tests de résistance et d'analyses de scénarios.

5. Agenda des travaux réglementaires liés à l'intégration des crypto actifs dans la CRR3 et la CRDVI

- Proposition législative de la Commission européenne.
- Soumission des projets de normes techniques de réglementation par l'EBA.

6. Feuille de route d'implémentation du dispositif prudentiel et de supervision des crypto actifs

- La feuille de route d'implémentation :
 - Impact capital.
 - Impact business et stratégie.
 - Impact risk management.
 - Impact organisation.
 - Impact systèmes de production.
 - Impact IT.
 - Impact gouvernance.
 - Impact communication financière.

Voir la
formation
sur le
site

FRTB : l'essentiel

Objectifs

- Appréhender l'essentiel du dispositif FRTB.
- Comprendre les impacts du nouveau dispositif.

Participants

- Comptables, contrôleurs de gestion, gestionnaires des risques, inspecteurs, auditeurs internes, trésoriers.
- Responsables financiers, responsables des fonctions ALM et Risques.
- Experts-comptables, commissaires aux comptes, leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques, d'exercices sous Excel.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissances bancaires générales.

Voir la
formation
sur le
site

Également disponible en :



BANQUE

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	21/05/26 30/09/26

PROGRAMME

1. La gestion des risques de marché

- La gestion du risque au moyen de la VaR :
 - Exemple d'un portefeuille de change.
 - Exemple d'un portefeuille d'actions international.
- Les limites du modèle de VaR.
- Les apports de Bâle 2,5 :
 - La notion de stress VaR, IRC, CRM.
 - La pondération de la titrisation.

2. Modifications de la frontière banking book – trading book

- Les lacunes de la définition actuelle du trading book et du banking book.
- Nouvelle définition du trading book et du banking book.
- Les conditions de classement des instruments dans chaque portefeuille.
- Les instruments systématiquement classés en trading book.
- Les instruments systématiquement classés en banking book.
- Les conditions de changement de classification d'un instrument.
- Aperçu du COREP FRTB associé.

3. Nouvelle approche standard : approche basée sur les sensibilités (SBA)

- Notions de charge en fonds propres (capital charge).
- Notion de charge pour risque de défaut (default risk charge).
- Notion d'add-on résiduel (residual risk add-on).
- Méthode standard simplifiée
- Utilisation de la méthode standard comme solution de repli en cas de test d'utilisation de modèles internes insatisfaisant.
- Aperçu du COREP FRTB associé.

4. Nouvelle approche des modèles internes

- Notion d'Expected Shortfall en remplacement des VaR et SVaR.
- Notion d'Incremental Default Risk (IDR) en remplacement de L'IRC et du CRM, NMF (Non modellable Risk factors, facteurs de risque non modélisables dont l'impact en capital se calcul à l'aide de scénarios de stress tests spécifiques).
- Renforcement des règles de validation des modèles internes de risque de marché : en particulier exigences de backtesting au niveau du desk de trading.
- Aperçu du COREP FRTB associé.

5. Impacts de la FRTB et calendrier de mise en œuvre

- Les impacts en termes de fonds propres.
- Les impacts sur les systèmes de production et la qualité de donnée.
- Les impacts sur la gouvernance et l'organisation des équipes de trading.
- Calendrier de déploiement de la FRTB.

Mesure et gestion des risques de marché

Également disponible en :



BANQUE



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
3 jours	PRÉSENTIEL 2 539 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	25 au 27/11/26 10 au 12/06/26

Objectifs

- Avoir une vision d'ensemble des marchés financiers et des risques qui leur sont associés.
- Connaître les indicateurs essentiels des risques de marché : duration, sensibilité, bêta, grecques, VaR, SVaR, IRC, CRM, ES.
- Appréhender les principales techniques de gestion des risques de marché.
- Maîtriser la réglementation bancaire sur les risques de marché du portefeuille de négociation, notamment le dispositif Bâle III, CRR, CRR2, CRD4, CRD5.
- Comprendre l'essentiel de la réforme FRTB (CRR3) et l'organisation des activités de marché dans une banque.
- Découvrir la gouvernance et le dispositif de suivi et de contrôle des risques de marché dans une banque.

Participants

- Responsables et collaborateurs des fonctions comptables, audit, gestion des risques, ALM et contrôle de gestion.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Notions de mathématiques et statistiques de base.

PROGRAMME

1. Introduction

- Présentation des marchés financiers.
- Les risques de marché.
- Les risques connexes, liés aux activités de marché.
- Risques structurels et risques de marché
 - Notions de banking book et de trading book.
 - Gestion des risques structurels par l'ALM.
 - Gestion des risques de marché par la filière « Risques de marché ».
- Exemples de survenance de risques de marché.

2. Mesures de sensibilité des risques de marché

- Mesure du risque de taux d'intérêt :
 - Les instruments de taux : définition, catégories (taux, change, actions, matières premières).
 - Marchés monétaire et obligataire.
 - Types de taux d'intérêt : taux fixes et variables.
 - Les produits dérivés de taux : principaux produits (swaps de taux, FRAs, contrat EURIBOR, contrat euro-notionnel, options de taux...).
 - Sources et effets du risque de taux d'intérêt.
 - Évaluation du risque de taux d'intérêt : valeur actuelle d'un instrument de taux, duration, sensibilité.
 - Évaluation du risque de taux d'intérêt : valeur actuelle d'un instrument de taux, duration, sensibilité.
 - Les différentes méthodes de mesure du risque de taux d'intérêt : méthode des impasses, méthode de la duration, méthode de simulation.
- Mesure du risque de change :
 - Les opérations de change : au comptant, à terme, options de change, swaps de devises.
 - La position de change.
- Mesure du risque sur actions :
 - Définition et opérations sur actions.
 - Return et volatilité d'une action, d'un portefeuille actions.
 - Le modèle de marché et les bêtas.

- Mesure du risque sur options :
 - Définition d'une option.
 - Valeur d'une option : valeur intrinsèque et valeur-temps.
 - Paramètres de sensibilité de la valeur d'une option : les grecques.
- Modèles d'évaluation de la valeur d'une option et des grecques : Cox Ross-Rubinstein et Black-Scholes.

3. La value-at-risk et les autres indicateurs avancés de mesure du risque de marché

- Introduction à la VaR : Origine. Définition de la VaR. Limites de la VaR. L'usage de la VaR. Backtesting et stress testing.
- Le modèle RiskMetrics :
 - Principes de base et hypothèses du modèle.
 - Calcul de la VaR pour un actif.
 - Calcul de la VaR pour un portefeuille diversifié.
 - Méthode des variances-covariances.
 - Approche RiskMetrics pour les instruments de taux d'intérêt.
- Avantages et inconvénients du modèle RiskMetrics.
- L'analyse historique : Principes, hypothèses. Exemple.
- Avantages et inconvénients de l'approche historique.
- Les simulations Monte-Carlo :
 - Principes et hypothèses.
 - Calcul de la VaR d'une option.
- Avantages et inconvénients de la méthode.
- Autres indicateurs avancés de mesure de risque de marché
 - La VaR stressée.
 - L'IRC.
 - La CRM.
 - L'Expected Shortfall.
- Pour chacun de ces indicateurs : Objectifs et périmètre, principes de calcul, exemples.

Voir la
formation
sur le
site



Mesure et gestion des risques de marché

PROGRAMME (SUITE)

4. La gestion des risques de marché

- Techniques de gestion des risques de marché
 - La gestion du risque de taux d'intérêt
- Techniques de gestion des risques de marché
 - La gestion du risque de change :
 - La couverture du risque de change : utilisation des options de change.
 - L'arbitrage et le risque de change : l'utilisation des contrats à terme.
 - La spéculation et le risque de change : utilisation de contrats à terme et d'options.
- Techniques de gestion des risques de marché
 - La gestion du risque sur actions :
 - La couverture du risque sur actions.
 - L'arbitrage et le risque actions.
 - La spéculation et le risque actions.
- Techniques de gestion des risques de marché
 - La gestion du risque sur les options :
 - Sensibilité d'un portefeuille d'options.
 - Gestion de la position Delta, Gamma, Véga.
 - Le smile de volatilité.
- Techniques de gestion des risques de marché
 - La gestion du risque au moyen de la VaR :
- Organisation de la gestion / trading des risques de marché
 - Gestion d'actifs et trading.
 - Le mandat de trading :
 - Lien avec l'appétit aux risques RAF (Risk Appetite Framework).
 - Le rôle des différents acteurs.
 - La gouvernance du suivi et du contrôle des risques.
- Le dispositif de suivi des risques de marché / trading dans une banque
 - Contrôle des valorisations : principes généraux, équipes de valorisation, niveaux 1, 2, 3.
 - Homologation et revue des modèles.
 - Calcul des ajustements de valorisation (AVA).

- Suivi du risque de marché et fixation des limites (appétit au risque) : indicateurs (Sensibilité, VaR, SVaR, IRC, CRM).
- Reportings.
- Stress tests : types de stress tests, scénarios, dispositif.

5. Réglementation Bâle III sur les risques de marché

- L'exigence de fonds propres pour risques de marché :
 - Généralités : le dispositif Bâle II-III, définition réglementaire du trading book, règles d'évaluation du trading book, règles de gestion, règles générales pour la détermination des risques de marché du point de vue réglementaire.
 - Modalités de calcul : risques couverts, les deux méthodes de calcul d'exigence de fonds propres.
- La méthode standard :
 - Calcul de l'exigence en fonds propres pour risque de change par la méthode standard.
 - Calcul de l'exigence en fonds propres pour risque de taux par la méthode standard : risque général (méthode des impasses, méthode de la durée), risque spécifique, risque sur pensions livrées.
 - Calcul de l'exigence en fonds propres pour risque actions par la méthode standard.
 - Calcul de l'exigence en fonds propres pour risque sur produits de base par la méthode standard.
 - Calcul de l'exigence en fonds propres pour risques optionnels par la méthode standard.
 - Calcul de l'exigence en fonds propres pour risque de règlement-livraison.
 - Calcul de l'exigence en fonds propres pour dépassement des grands risques.
- La méthode des modèles internes :
 - Principes généraux.
 - Exigences minimales pour l'utilisation de la méthode des modèles internes.
 - Les modifications de Bâle II.5 : le contexte de Bâle III,

principales modifications à l'approche standard (risque spécifique), principales modifications à l'approche modèles internes.

- Le calcul de l'exigence de fonds propres selon la méthode des modèles internes (Bâle II.5).
- ESG et risques de marché.
- Présentation des états COREP MKR.
- Le pilier 3 sur les risques de marché
 - Présentation générale du pilier 3.
 - Informations sur les RWAs pour risques de marché.
 - Nouvelles informations à publier (CRR3).
 - Le pilier 3 sur les risques ESG associés aux risques de marché.
- Évolutions à venir : la "Fundamental Review of the Trading Book" (FRTB)
- Principaux changements :
 - Modification de la frontière Banking book – Trading book
 - Nouvelle approche standard (A-SA)
 - Notions de charge en fonds propres (capital charge) : basée sur les sensibilités (méthode dite SBM)
 - Notion de charge pour risque de défaut (default risk charge).
 - Notion d'add-on résiduel (residual risk add-on).
 - Aperçu du COREP FRTB associé.
 - Nouvelle approche standard simplifiée (S-SA) :
 - Utilisation de la méthode standard comme solution de repli en cas de test d'utilisation d'indicateurs de sensibilité insatisfaisants.
 - Calcul de l'exigence de fonds propres.
 - Nouvelle approche des modèles internes :
 - Notion d'Expected Shortfall en remplacement des VaR et SVaR.
 - Notion d'Incremental Default Risk (IDR) en remplacement de L'IRC et du CRM, NMF

STRATÉGIE ET RISQUES OPÉRATIONNELS



Quels leviers pour améliorer l'efficacité opérationnelle dans la banque

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	3/07/26 1/12/26

Objectifs

- Comprendre comment l'environnement concurrentiel ainsi que les évolutions continues technologiques et sociétales mettent sous pression les modèles opérationnels établis de la banque.
- Identifier les différents leviers actionnables pour réorganiser la banque et optimiser le modèle de prestation de service.
- Concevoir des optimisations de process métiers.
- Cerner les apports de la rationalisation et l'optimisation des infrastructures IT.
- Connaître les enjeux de la fiabilisation des données pour les exploiter et optimiser la banque.

Participants

- Responsables et collaborateurs des back et middle-offices, de l'inspection et de l'audit interne dans les établissements de crédit.
- Responsables métiers de la banque.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Aucune connaissance particulière.

PROGRAMME

1. Introduction

- L'amélioration de l'efficacité opérationnelle
 - Définition
 - Enjeux
 - Indicateurs.

2. Levier 1 = alignement de l'organisation & du modèle de prestation de services

- Les enjeux de l'alignement de l'organisation dans son ensemble.
- La rationalisation des organisations :
 - La méthode.
 - Une structure hiérarchique et organisationnelle optimisée (filiales, services, agences).
 - Des back offices transversaux.
 - Des centres de compétences.
 - L'externalisation des fonctions support.

3. Levier 2 = optimisation des processus métiers

- Les enjeux :
 - Organiser la banque au service de l'expérience client.
 - Réduction des coûts de traitement des opérations tout en standardisant les processus, les outils et les modes opératoires.
 - Renforcement de la responsabilisation des équipes sur les processus et sécuriser les process.
 - Réallouer les équipes pour développer la valeur ajoutée et renforcer la proximité avec les métiers.
- Sécurisation des traitements & réduction des risques opérationnels : Les outils
 - Robotic Process Automation (RPA).
 - Robo-advisor.
 - Chatbot, voicebot, messagerie instantanée, réseaux sociaux
 - L'IA au service de la relation client.
 - Dématérialisation, virtualisation.
- Les méthodes :
 - La gestion par processus métier.
 - Agilité, amélioration continue, et Lean Management Six Sigma.
 - La veille informationnelle.

- La méthode projet, l'innovation et le design thinking.).

4. Levier 3 = rationalisation des infrastructures IT et des données

- Efficacité de l'infrastructure IT et cybersécurité.
 - Enjeux et rôles de l'optimisation de l'IT.
- Modernisation de l'architecture IT :
 - La revue de l'existant et du champ des possibles.
 - Vers une banque 100% cloud ?
- Fiabilisation et utilisation des données :
 - Mise à niveau de la qualité et de la fiabilité des données et amélioration de la gestion de l'information.
 - Exploitation des données clients (customer analytics).
 - L'IA.
 - Open banking.
 - Le design thinking et la gestion de projets innovants..

5. Levier 4 = capital humain

- Transformation des modes de travail :
 - Évolution du rôle des managers.
 - Culture digitale, innovation et service client.
- Le développement et gestion du capital humain au centre des enjeux :
 - Développer l'expertise et les compétences des collaborateurs.
 - Améliorer le relationnel des collaborateurs en interne et en externe.
 - Collaborer pour utiliser pleinement le capital humain.
 - Mettre en place la conduite du changement.
- Présentation des différents challenges auxquels sont confrontés les différents services au sein d'une banque :
 - Vers un back office différent.
 - Vers des agences différentes.
 - Améliorer la qualité de service des back offices.
 - Accroître l'efficacité opérationnelle des back offices.
 - Diminuer les risques opérationnels.
 - Améliorer la motivation et l'implication des collaborateurs du back office.

Voir la
formation
sur le
site

Lutte anti-fraude : guide opérationnel

Également disponible en :



BANQUE



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	3/06/26 25/11/26

Objectifs

- Cerner les principaux enjeux relatifs à la lutte contre la fraude au sein des établissements.
- Appréhender les événements de fraude récemment subis par la communauté financière pour savoir anticiper le risque futur.
- Mettre en place et optimiser son dispositif de lutte anti-fraude.
- Savoir choisir et mettre en œuvre des méthodes et des outils appropriés.

Participants

- Directeurs des risques.
- Responsables des risques opérationnels.
- Responsables conformité.
- Responsables filière fraude.
- Fonctions audit et contrôle permanent.
- Collaborateurs d'établissements financiers.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance générale des opérations de banque
- Ce module peut être complété de modules plus spécifiques sur les techniques de détection en matière de LCB-FT ou la gestion de la fraude dans la relation client

PROGRAMME

1. Le cadre réglementaire et les acteurs-clés

- Le Triangle de la Fraude (Donald Cressey)
 - Opportunité : failles dans les contrôles, accès privilégiés
 - Motivation : pressions financières, incitations perverses
 - Rationalisation : justification psychologique de l'acte
- Standards internationaux
 - Recommandations FATF/GAFI
 - Normes ISO 27001 et 31000 (gestion des risques)
 - Framework COSO (contrôle interne)
- Le cadre de la réglementation bancaire : Bâle III, Arrêté du 3 Novembre 2014 relatif au contrôle interne, DSP2.

2. La cartographie du risque de fraude

- Méthodologie de cartographie des risques
- De l'identification au pilotage
- Diagnostiquer les vulnérabilités.
- Cartographier le risque de fraude interne et externe.
- Spécificités des cartographies sur le risque de fraude.

3. La gouvernance de la fraude

- Gouvernance et organisation
 - Le rôle des 3 lignes de défense.
 - La comitologie.
- Rôle et responsabilité.

4. Le dispositif anti-fraude

- Prévention et moyens à mettre en place :
 - Organisation et procédures.
 - Sécurité logique et physique.
 - Charte anti-fraude.
- Fraude et dispositif de contrôle interne :
 - Lien entre fraude et contrôle interne.
 - Évaluation de l'origine des anomalies.
 - Tests de procédures confirmant ou non les anomalies.
- Surveillance et détection :
 - Surveillance.
 - Indicateurs d'exposition.
 - Outils de détection.
 - Systèmes d'alertes.
- Traitement des alertes :
 - Workflow de qualification : L1, L2, L3
 - Délais de traitement et SLA internes
 - Critères d'escalade et circuit de décision
 - Documentation et traçabilité
- Actions correctives et préventives
 - Mesures conservatoires : blocage, gel, restriction
 - Actions judiciaires : plainte, constitution de partie civile
 - Déclarations réglementaires : Tracfin, ACPR
 - Amélioration des contrôles : REX et capitalisation.

5. Outils et technologies

- Systèmes de détection
 - Machine Learning, etc.
- Solutions intégrées
- Technologies émergentes

Voir la
formation
sur le
site

Gestion de crise, plan d'urgence et de poursuite de l'activité : les bonnes pratiques

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	11/05/26 10/11/26

Objectifs

- Maîtriser les concepts et le contexte réglementaire.
- Réussir la mise en place d'un PUPA (Plan d'urgence et de Poursuite de l'Activité).
- Comprendre les étapes du processus de la gestion de crise (intégrant les exigences DORA).
- Adopter les postures associées.

Participants

- Responsables PUPA (business continuity manager).
- Directeurs des risques.
- Directeurs des risques opérationnels.
- Correspondants PUPA et risques opérationnels.
- Fonction contrôle permanent et périodique.
- Directeurs des systèmes d'Information.
- Responsable de la sécurité des systèmes d'Information.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Aucune connaissance particulière.

PROGRAMME

1. Le contexte réglementaire

- Système de management pour la GCA (Norme ISO22301).
- Obligation de l'arrêté du 3 novembre 2014.
- Bâle II, saines pratiques en matière de gestion des risques opérationnels.
- Cadre normatif et éléments de terminologie : PUPA, PSI, PSM, DMIA, PDMA, etc.
- La réglementation DORA.

2. La mise en œuvre d'un PUPA

- Les différents acteurs et leurs rôles : la filière PUPA.
- Le Business Impact Analysis (BIA) :
 - L'approche processus critiques, grilles d'analyses d'impacts.
 - La définition des scénarii de sinistre.
 - Exercices d'applications.
- La définition d'une stratégie de continuité :
 - L'analyse des besoins en continuité.
 - Le cahier des charges PUPA.
 - Internalisation vs externalisation/les solutions mixtes.
- La documentation du PUPA :
 - La documentation « idéale » et les difficultés de maintenance.
 - Les typologies de procédures PUPA : alerte, contournement, repli, continuité en mode dégradée, retour.
 - Le plan de communication de crise, interne et externe.
- Les tests PUPA :
 - Le plan de test.
 - L'organisation, le pilotage, et le debriefing.
 - Le caractère probant des tests.
 - Les tests de place, l'intégration des prestataires de services essentiels externalisés.

3. Le processus de la gestion de crise et les postures associées

- Les bonnes pratiques de la gestion de crise.
- Réduire le temps de réponse initial, évaluer la crise, mobiliser les organisations et les hommes, occuper le terrain et communiquer.
- Les étapes du processus de gestion de crise :
 - Principes de politique de gestion de crise : réception d'une alerte et analyse de l'incident.
 - Activation de la cellule de crise.
 - Coordination et activation des dispositifs de secours.
- Retour à la normale et clôture de la crise.
- Définir, sur la base de scénarios de sinistre élaborés par les participants, la posture à adopter à partir des 5 questions clés :
 - De quoi s'agit-il ?
 - Où sont les pièges, les erreurs à éviter ?
 - Quels sont les acteurs ?
 - Quelles sont les décisions à prendre ?
 - Quelles sont les actions à lancer ?
- Les objectifs de cette simulation sont de permettre :
 - La bonne compréhension et la bonne application des règles de gestion de crise.
 - La maîtrise des principes de fonctionnement.
- La maîtrise des procédures d'urgence.

Voir la
formation
sur le
site

Mesure et gestion des risques opérationnels

Également disponible en :



BANQUE



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	8 au 9/06/26 23 au 24/11/26

Objectifs

- Maîtriser le contexte réglementaire et les enjeux relatifs au risque opérationnel pour réussir la mise en place du dispositif.
- Connaître les attentes en matière de calcul des exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel CRR3.
- Connaître les attentes en matière de publication pilier III (CRR3).
- Anticiper les attentes en matière de reporting interne et régulateur (COREP/CRR3).
- Identifier le cadre de gestion attendu pour les risques majeurs Fraude, IT, cyber sécurité, LCB/FT.
- Comprendre les enjeux du risque opérationnel dans le cadre de l'externalisation.

Participants

- Fonctions de contrôles (middle et back office).
- Risk management.
- Reporting financier et réglementaire.
- Audit interne et inspection générale.
- Services comptables et financiers.
- Communication financière.
- Superviseurs externes.
- Fonctions de direction.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Bonne connaissance de l'économie de la banque.

Voir la
formation
sur le
site

PROGRAMME

1. Les enjeux du risque opérationnel

- La notion de risque opérationnel.
- Effet domino entre le risque opérationnel et les autres risques
- Les sept catégories de risque opérationnel.
- Évolution de la catégorisation des risques opérationnels selon les recommandations de l'EBA
- Illustration de la matérialisation du risque opérationnel au travers d'incidents récents.
- Contexte réglementaire : Bale III, Arrêté du 25 Février 2021 relatif au contrôle interne.
- Gouvernance et organisation relative au risque opérationnel.
- Les principaux acteurs.
- L'organisation de la filière.
- Les principaux comités.
- Pilotage du risque opérationnel et indicateurs RAF.
- Les saines pratiques (à partir du document de Bâle).

2. La cartographie des risques opérationnels

- L'approche par processus.
- Les méthodes d'auto-évaluation des risques RCSA
- Les bonnes pratiques.
- Les modalités de réalisation pour faire de la cartographie un outil de pilotage.
- Les difficultés pratiques.

3. La base de pertes et d'incidents

- Définitions et périmètre.
- Organisation de la base de collecte des données d'incidents : rôles et responsabilités, seuils de collecte, etc.
- Définition des plans d'action de remédiation, suivi et mise en œuvre, impact sur la cartographie des risques.
- Méthodologie de comptabilisation des pertes selon les recommandations EBA
- Difficultés pratiques : incidents à longue durée de vie, risques frontières, etc..

4. La gestion des risques opérationnels majeurs

- Définition et manifestation du risque de fraude externe, exemples et cadre de contrôle.
- Définition et manifestation du risque cyber et IT, exemples et cadre de contrôle.
- Définition et manifestation du risque de blanchiment, exemples et cadre de contrôle LCB/FT.
- Définition et manifestation du risque sur cryptomonnaies
- Pandémies et risques sanitaires
- Risques géopolitiques
- Intégration de l'ESG
- Lien avec le PUPA
- Stress tests de risque opérationnel
- Lien avec l'ICAAP, l'ILAAP, le RAF, Le PPR

5. Calcul des exigences de fonds propres en méthode SMA (finalisation de Bâle 3, CRR3)

- Les faiblesses des méthodes BIA, Standard et AMA.
- Les principes de l'approche SMA.
- Définition, principes de calcul et exemple d'application du BI (Business Indicator). Traitement des activités cédées ou achetées.
- Définition, principes de calcul et exemple d'application du BIC (Business Indicator Component).
- Définition, principes de calcul et exemple d'application du LC (Loss Component).
- Définition, principes de calcul et exemple d'application du ILM (Internal Loss Multiplier).
- Exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel selon la finalisation de Bâle III.
- Exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel selon la CRR3.
- Exemples d'application.
- Calendrier de mise en œuvre.
- Les nouvelles méthodologies de calcul des pertes opérationnelles telles que prévues par la CRR3.



Mesure et gestion des risques opérationnels

PROGRAMME (SUITE)

- Les travaux de l'EBA (guidelines, RTS, ITS) sur le cadre de la CRR3 pour le calcul des pertes.

6. Le reporting sur le risque opérationnel

- Le reporting COREP OPR : définition, principes de productions, exemples.
- Le reporting RAF et autres KPI risque opérationnel.
- Les évolutions à prévoir dans le cadre de la CRR3.
- Les futures exigences en matière de collecte, de comptabilisation des pertes (RTS et ITS de l'EBA à venir).

7. La publication pilier III sur le risque opérationnel

- Les informations obligatoires à fournir en matière de risque opérationnel dans le cadre de la CRR2.
- Les évolutions à prévoir dans le cadre de la CRR3.
- Les nouvelles exigences en matière de collecte, de comptabilisation des pertes (RTS et ITS de l'EBA).
- Les futures exigences en matière de collecte, de comptabilisation des pertes (RTS et ITS de l'EBA).

8. Les techniques d'assurance en matière de risque opérationnel

- Couverture de leurs risques opérationnels assurables dans le cadre des polices d'assurance souscrites auprès de compagnies d'assurances.
- Les évolutions à prévoir dans le cadre de la CRR3.
- RTS et ITS de l'EBA

Savoir appréhender et maîtriser les enjeux liés aux risques opérationnels : nouvelles obligations CRR3/CRD6

Objectifs

- Maîtriser le contexte réglementaire et les nouveaux enjeux relatifs au risque opérationnel.
- Identifier les bonnes pratiques à partir des récentes affaires et des sanctions prononcées.
- Réussir la mise en place du dispositif de gestion du risque opérationnel.
- Choisir des méthodes et des outils appropriés à la gestion du risque opérationnel.

Participants

- Directeurs des risques.
- Responsables risques opérationnels.
- Correspondants risques opérationnels.
- Fonctions Contrôle permanent et périodique.
- Responsable des assurances.
- Commissaires aux comptes, experts-comptables, leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Aucune connaissance particulière.

PROGRAMME

1. Les enjeux du risque opérationnel

- Illustration de la matérialisation du risque opérationnel au travers d'incidents récents.
- Contexte réglementaire : Bale II, Bale III, Arrêté du 3 Novembre 2014 relatif au contrôle interne.
- La définition du risque opérationnel.
- Les 3 approches du calcul d'exigence de fonds propres et les réformes en cours (vers la méthode Standard Measurement Approach (SMA)).
- CRR3 : la nouvelle approche Standard Measurement Approach (SMA).
- Les saines pratiques (à partir du document de Bâle).

2. Une organisation dédiée au traitement des risques opérationnels

- Organisation de la filière Risque Opérationnel : les différents acteurs et leurs rôles.
- Coordination avec les fonctions de contrôle (permanent/conformité/périodique).
- Les bonnes pratiques organisationnelles (Comité de Bâle).

3. La cartographie des risques opérationnels

- Focus CRR3 : la nouvelle taxonomie des risques opérationnels (Niveaux 1&2).
- L'approche par processus.
- Les méthodes d'auto-évaluation des risques.
- Les bonnes pratiques.
- Les modalités de réalisation pour faire de la cartographie un outil de pilotage.
- Les difficultés pratiques.

4. La base de pertes et d'incidents

- Définitions et périmètre.
- Focus CRR3 : les nouveaux attributs de la collecte des pertes et incidents.

- Organisation de la base de collecte des données d'incidents : rôles et responsabilités, seuils de collecte, etc.
- Difficultés pratiques : incidents à longue durée de vie, risques frontières, etc.

5. La mesure des risques opérationnels dans le cadre des approches avancées

- Les éléments constitutifs de l'approche avancée : données internes, données externes, analyse en scénarios, environnement opérationnel et de contrôle interne.
- Les méthodes quantitatives et qualitatives.
- Les évolutions à venir en termes de méthode : la méthode standard avancée (SMA).

6. Le suivi et la maîtrise des risques opérationnels

- Les éléments constitutifs du dispositif de maîtrise des risques opérationnels : dispositif de contrôle, Plan de Continuité d'Activités, assurabilité des risques opérationnels, etc.
- Les indicateurs-clés de risque opérationnel : typologie, définition et mise en œuvre.
- Le tableau de bord Risque Opérationnel.

7. Le reporting réglementaire COREP et la publication au titre du pilier III

- CRR3 : les nouveaux états COREP liés au risque opérationnel.
- Principes de construction.
- Focus sur les états sur le RO à produire dans le cadre du pilier 3.

8. Les outils et les systèmes à mettre en place

- Les fonctionnalités essentielles : évaluation, collecte, quantification, reporting interne et réglementaire.
- Panorama des outils existants sur le marché.

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	1 au 2/06/26 23 au 24/11/26

Voir la
formation
sur le
site

Savoir réaliser et piloter la cartographie des risques selon les enjeux

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	5/06/26 26/11/26

Objectifs

- Comprendre les enjeux de la cartographie des risques.
- Savoir réaliser une cartographie des risques opérationnels.
- Savoir adapter ses méthodes selon les contextes.
- Savoir piloter sa cartographie.

Participants

- Directeurs des risques.
- Responsables risques opérationnels.
- Correspondants risques opérationnels.
- Fonctions Contrôle permanent, Contrôle périodique, Conformité.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Synthèses.

Connaissances requises

- Aucune connaissance particulière.

PROGRAMME

1. Introduction et concepts

- Rappel des notions attachées au risque.
- Les attendus réglementaires selon les thèmes (dont l'Arrêté du 3 Novembre 2014 relatif au contrôle interne, Bâle III).
- Le concept de Risque opérationnel dans une démarche Entreprise Risk Management (ERM).

2. La cartographie des risques

- Objectifs de la cartographie des risques.
- Les différents types de démarche (top down, bottom up, par processus, par thème).
- Identification des événements de risques :
 - Typologies de risques bancaires : Arrêté du 3 Novembre 2014 relatif au contrôle interne et Bâle III.
 - Risques frontières.
- Modalités pratiques de mise en œuvre d'une cartographie :
 - Les acteurs.
 - Les principes d'animation.
 - Le rôle des ateliers.
- Évaluation et niveau d'exposition :
 - L'importance des échelles de mesure.
 - Évaluation qualitative ou à dire d'experts et quantitative : choix des échelles de cotation d'impacts et de probabilités de survenance, principaux éléments constitutifs du dispositif de maîtrise des risques, cotation inhérente et résiduelle.
- Représentations des cartographies des risques : formes tableaux, représentations graphiques, etc.
- Les indicateurs de risques : typologies, construction et suivi.
 - Indicateurs de risque et de contrôle.
 - Indicateurs de performance.

3. Mise à jour des cartographies et communication

- Les modalités de mise à jour des cartographies (incidents, facteurs externes et internes etc.).
- Back Testing.
- Les fiches post mortem.
- Coordination avec les revues des autres fonctions de contrôle.
- La vision prospective du risque grâce à la cartographie.
- La manière de communiquer sur la cartographie et ses évolutions.

4. Les outils de cartographie des risques

- Principales fonctionnalités.
- Panorama des acteurs.

Voir la
formation
sur le
site

DORA : quelles exigences, quels impacts pour l'organisation et comment s'y préparer

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANCIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANCIEL 8 pers. maximum	2/04/26 23/06/26 1 ^{er} /10/26

Objectifs

- Connaître le dispositif réglementaire DORA.
- Identifier les principaux impacts par rapport aux réglementations existantes.
- Se préparer aux nouvelles exigences en capitalisant sur l'existant.
- Comprendre les nouveaux enjeux de supervision.
- S'appuyer sur les meilleures pratiques de place.

Participants

- Responsables Résilience Opérationnelle.
- Responsables PUPA.
- RSSI.
- Responsables informatiques.
- Responsables des risques opérationnels.
- Directeurs des risques.
- Fonctions contrôle permanent, conformité.
- Fonction Audit-inspection.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Aucune connaissance particulière.

PROGRAMME

1. Enjeux et contexte réglementaire

- Enjeux du risque Cyber pour l'industrie bancaire européenne.
- Limites actuelles du cadre réglementaire européen.
- Risque Opérationnel vs Résilience Opérationnelle
- Contexte réglementaire du règlement DORA :
 - Principales définitions.
 - Périmètre des entités concernées.
 - Présentation synthétique des obligations : Gestion du risque informatique, des incidents informatiques, tests de résilience et gestion du risque de tiers.
 - Calendrier d'application.
 - Textes de niveau 2 : RTS/ITS (2023/2025).
 - Focus sur le second lot de juillet 2024.
- Lien et interactions avec les réglementations existantes (NIS2, SRI2, DSP2, Arrêté du 3 novembre 2014, etc.)

2. Gestion du risque informatique

- Principes de Gouvernance du risque informatique.
- Rôles de l'Organe de Direction selon DORA.
- Stratégie de résilience opérationnelle numérique.
- Cadre de gestion du risque informatique.
- Revue du corps procédural requis en la matière.

3. Gestion des incidents informatiques

- Processus de gestion des incidents informatiques.
- Classification des incidents liés à l'informatique selon DORA.
- Principes de notification des incidents informatiques majeurs aux autorités.
- Reportings et échange d'informations.
- Interactions entre DORA/SRI2 et DSP2.

4. Tests de résilience

- Principes du programme de tests de résilience opérationnelle numérique.
- Approche par les risques et principes de proportionnalité.
- Tests de pénétration avancés fondés sur la menace (TLTP) :
 - Couverture des fonctions critiques ou importantes.
 - Participation des prestataires de services tiers.
 - Principes de reconnaissance mutuelle au niveau européen.
 - Conditions à respecter pour les testeurs internes et externes.
- Intégration dans les dispositifs de tests existants en matière de sécurité des SI, Continuité d'Activité et Gestion de Crise.

5. Gestion du risque de tiers

- Périmètre et typologie des prestations concernées.
- Gestion des risques liés aux prestataires.
- Obligations contractuelles.
- Registre d'informations.
- Suivi de la performance et de la qualité.
- Cadre de surveillance des prestataires critiques par les AES.
- Analyse comparée des obligations DORA vs Guidelines de l'EBA en matière d'Outsourcing de Prestations Critiques vs Arrêté du 3 Novembre 2014 sur les PSEE.

Voir la
formation
sur le
site

Gérer les risques dans les projets

Nouveau

Également disponible en :



BANQUE

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	29/05/26 16/11/26

Objectifs

- Situer un projet dans son contexte organisationnel et leurs enjeux en matière de coût, délai et qualité.
- Identifier et analyser les risques liés aux projets avec des modèles reconnus (DICE BCG, AFAl, Gartner).
- Mettre en œuvre des méthodes et outils de contrôle des risques projets et élaborer des dispositifs de gouvernance et de suivi adaptés.
- Assurer le suivi et le traitement des risques : définir des plans d'action, piloter leur mise en œuvre, et évaluer la maturité de la gestion des risques tout au long du cycle de vie du projet.
- Communiquer et restituer les résultats de la gestion des risques par des recommandations claires et actionnables.
- Consolider une démarche d'amélioration continue : capitaliser sur les enseignements tirés et intégrer les bonnes pratiques pour renforcer durablement la maîtrise des risques dans les projets futurs.

Participants

- Chefs de projet et responsables de programme.
- Auditeurs internes et contrôleurs permanents.
- Risk managers et responsables contrôle interne.
- MOA/MOE impliqués dans les projets de transformation.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Aucune connaissance préalable en audit n'est requise. Une première expérience de gestion de projet ou de participation à un projet est souhaitable

Voir la formation sur le site

PROGRAMME

1. Introduction : projet/programme/transformation d'entreprise

- Comprendre les notions de projet, programme et transformation.
- Identifier les contraintes classiques (coût, qualité, délai).
- Découvrir les cycles de vie : cycle en V, méthodes agiles/Scrum
- Panorama des principaux référentiels : PMP, PRINCE2, ITIL.
- Bonnes pratiques issues de l'IIA, COBIT, AFAl.
- Présentation de modèles d'analyse de risque : DICE BCG, AFAl, Gartner.

2. Analyse des risques dans les projets

- Elaborer une analyse de risque et un programme de travail à partir de :
 - Modèle DICE BCG.
 - Modèle de l'AFAl.
 - Modèle de Gartner.

3. Méthodes et outils de contrôle des risques de projets

- Élaborer un dispositif de contrôle de la gouvernance projet (rôles, responsabilités, comitologie).
- Appliquer la méthodologie AFAl-CIGREF-IFAC (2022).
- Définir des plans de contrôle adaptés à chaque phase du cycle de vie.

4. Suivi et traitement des risques de projets

- Transformer les constats en plans d'action.
- Prioriser les risques et définir des mesures correctives.
- Exemples de recommandations pratiques avant, pendant et après la mise en œuvre d'un projet.

CRR3 et risque opérationnel : SMA, taxonomie des pertes, COREP, Pilier III

Nouveau

Également disponible en :



BANQUE



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	10/04/26 23/10/26

Objectifs

- Comprendre les transformations apportées par CRR3 au risque opérationnel.
- Savoir calculer le capital réglementaire avec le SMA et le Business Indicator.
- Maîtriser la nouvelle taxonomie des pertes (niveaux 1, 2, attributs).
- Identifier les enjeux de collecte, gouvernance, IT et reporting COREP.
- Appréhender les nouvelles obligations de publication.

Participants

- Toute personne souhaitant maîtriser les aspects fondamentaux de Bâle III et l'impact du dispositif prudentiel sur l'économie générale des banques.
- Comptables (reporting financier, prudentiel et réglementaire), chargés de communication financière, contrôleurs (Middle et Back Offices), contrôleurs de gestion, gestionnaires des risques (risk management), inspecteurs, auditeurs internes, trésoriers.
- Responsables financiers, responsables des fonctions ALM et Risques, management.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissances générales bancaires

PROGRAMME

1. Introduction : contexte, mise en œuvre, perspectives

- Présentation de la réforme CRR3.
- Objectifs de la révision : harmonisation, simplification, comparabilité.
- Place du risque opérationnel dans le cadre prudentiel global (Bâle III finalisation, CRR3).

2. Cadre général et impacts en capital

- Le SMA : principes et mécanisme de calcul.
- Le rôle central du Business Indicator (BI) et de ses composantes.
- La spécificité européenne : ILM fixé à 1.
- Impacts différenciés pour les banques ex-AMA vs ex-standard/BIA.
- Écarts entre la théorie des textes CRR3 et la réalité opérationnelle.
- Structure du BI.
 - a) Composante « Intérêts, Loyers et Dividendes » (ILDC)
 - b) Composante « Services » (SC).
 - c) Composante « Financière » (FC)
 - Accounting Approach (AA).
 - Prudential Boundary Approach (PBA).
- Règles de calcul pratiques.
- En cas de fusion/cession.
- Exemple simplifié.
- Points de vigilance à retenir.

3. Collecte et traitement des incidents

- Défis de la déclaration d'incident : auto-censure, peur du blâme, manque de sensibilisation
- Défis de la collecte : localisation comptable, granularité, seuils (20 000 € / 100 000 €).
- Distinction perte brute vs perte nette.
- Gestion des recouvrements (assurance vs autres).
- Enseignements des premiers cas de fusions/cessions (proxies, délais, ajustements du BI).

4. Taxonomie des pertes de risque opérationnel

- Structure de la nouvelle taxonomie : Niveau 1 (7 catégories), Niveau 2 (26 sous-catégories).
- Rôle des attributs (ESG, greenwashing, ICT, tiers, continuité).
- Modifications issues de la consultation publique (fusion de catégories, simplification ESG).
- Mapping de la nouvelle classification avec les référentiels existants.
- Exemples concrets de classification d'événements.

5. Gouvernance, organisation et reporting

- Gouvernance renforcée : rôles respectifs Risques, Finance, IT, Contrôle interne.
- Bonnes pratiques de coordination et création de comités de données.
- Ajustements organisationnels nécessaires pour fiabiliser les reportings.
- Interactions entre FINREP et COREP.

6. ESG, publication et nouveaux COREP

- Intégration des risques ESG et greenwashing via les attributs.
- Exigences de publication : données quantitatives (BI, pertes) et qualitatives (politiques, gouvernance).
- Nouveaux gabarits COREP (C 16.01 à C 16.04).
- Défis opérationnels (granularité, calendrier annuel/trimestriel, documentation des proxies).
- Les leçons clés des premiers mois de mise en œuvre.

Voir la formation sur le site

Gestion de crise de la liquidité : plan de financement d'urgence et plan préventif de rétablissement

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	29/06/26 27/11/26

Objectifs

- Acquérir un niveau d'expertise permettant de manipuler aisément dans son activité opérationnelle le concept de Plan de financement d'urgence.
- Bien comprendre les différentes exigences relatives à la mise en place, la validation, le test, la mise à jour et la mise en œuvre des plans de financement d'urgence.
- Associer leur utilisation dans la politique de la banque.

Participants

- Comptables (reporting financier, prudentiel et réglementaire), chargés de communication financière, contrôleurs (middle et back offices), contrôleurs de gestion, gestionnaires des risques (risk management), inspecteurs, auditeurs internes, trésoriers.
- Responsables financiers, responsables des fonctions ALM et Risques, management.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Synthèses.

Connaissances requises

- Aucune connaissance particulière.

PROGRAMME

1. Introduction : contexte, mise en œuvre, perspectives

- Objectifs du plan de financement d'urgence.
- Les risques en cas de plan de financement d'urgence non opérants.

2. Gouvernance autour du plan de financement d'urgence

- Les politiques à appliquer dans divers environnements de tensions.
- Définition de la chaîne des responsabilités.
- Les procédures d'activation et d'escalade vers la hiérarchie.
- La détermination des priorités.
- Le processus de prise de décision en cas de crise.
- Coordination avec les différents acteurs au sein de la banque.
- Mise en place de cellule de crise
- Le processus de prise de décision.
- La documentation.
- Feuille de route de contrôle du superviseur.

3. Conception du plan de financement d'urgence

- La conception, les plans et les procédures du PFU.
- Identification des faiblesses de la banque.
- Les facteurs à prendre en compte :
 - L'effet des tensions de marché sur sa capacité à vendre ou titriser des actifs.
 - Le lien entre marché des actifs et besoins de liquidités.
 - Les effets de second tour et les effets sur la réputation de l'établissement en cas de mise en œuvre des mesures de financement d'urgence.
 - La possibilité de transférer des liquidités entre entités du groupe, pays et lignes de métier.
- La mise en cohérence avec de dispositif interne de gestion du risque de liquidité.

- Les différents scénarios de stress tests : hypothèses, résultats.
 - Scénarios spécifiques à l'institution
 - Scénarios systémiques
 - Scénarios combinés
- Les indicateurs qualitatifs et quantitatifs d'alerte précoce.
- La prise en compte de plusieurs horizons de liquidité dont le risque intra journalier.
- Les éventuelles sources de financement de secours, le montant mobilisable et les ordres de priorité.
- La surveillance des suretés admissibles.
- Lien avec la stratégie de la banque.
- Prise en compte de l'ESG
- Déclinaison du CFP par devise pour tenir compte du risque de liquidité en devise étrangère
- Maintien d'un stock d'actifs non grevés mobilisables à court terme
- Mise en place d'un registre digital des financements alternatifs activables en urgence
- Les conditions/ critères de déclenchement du CPF
- Calendrier d'action rapide
- Feuille de route de contrôle du superviseur.

4. Les critères de qualité d'un plan de financement d'urgence

- Diversité des mesures.
- Viabilité des mesures.
- Facilité et souplesse de mise en œuvre des mesures.
- Les délais de mise en œuvre des mesures.
- Timing de prise de décision.
- La qualité et la précision de la documentation.
- Feuille de route de contrôle du superviseur.

5. Test du plan de financement d'urgence

- La nécessité du test du plan de financement d'urgence.
 - Exercices de simulation de crise («liquidity drills»)
 - Tests de mobilisation d'actifs en conditions réelles

Voir la
formation
sur le
site



Gestion de crise de la liquidité : plan de financement d'urgence et plan préventif de rétablissement

PROGRAMME (SUITE)

- Vérification de l'efficacité des canaux de communication et de la mobilisation des équipes
- L'évaluation de la transférabilité des liquidités et des sûretés.
- Le test des principales hypothèses.
- Fréquence des tests.
- Lien avec le PUPA (plan d'urgence de poursuite d'activité).
- La documentation des tests.
- Les critères de validation des tests.
- Feuille de route de contrôle du superviseur.

6. Mise à jour du plan de financement d'urgence

- Être régulièrement testé et mis à jour, pour garantir qu'il demeure pleinement opérationnel.
- Le rôle de la direction générale.
- Feuille de route de contrôle du superviseur.

7. Plan de communication du plan de financement d'urgence

- La nécessité de rassurer le marché et les différentes parties prenantes.
 - Communication interne (salariés, comités)
 - Communication externe (régulateur, partenaires, marché)
 - Messages pré-rédigés selon le type de crise
- La qualité de la communication.
- Le timing et les destinataires des actions de communication.
- Feuille de route de contrôle du superviseur.

8. Lien avec l'ILAAP et le RAF

- Cohérence avec le cadre global d'appétit au risque de liquidité.
- Alignement des scénarios de stress tests avec ceux de l'ILAAP.

Gestion actif/passif (ALM) : l'essentiel

Également disponible en :



BANQUE



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	30 au 31/03/26 28 au 29/09/26 17 au 18/12/26

Objectifs

- Appréhender la gestion globale du bilan à l'aide de cas pratiques.
- Maîtriser les mécanismes de mise en œuvre.

Participants

- Dirigeants de banques, responsables ou futurs responsables de la fonction ALM, trésoriers, responsables financiers, contrôleurs de gestion, responsables d'études informatiques.
- Experts-comptables, commissaires aux comptes, leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Bonne connaissance des opérations bancaires et de la gestion financière.

PROGRAMME

1. Introduction à la gestion actif/passif

- L'intermédiation bancaire.
- Le bilan bancaire.
- Origine et effets des risques structurels.
- Principes et outils de la gestion des risques structurels.

2. Le risque de liquidité et sa gestion

- Définition du risque de liquidité :
 - Risque d'assèchement
 - Risque lié à l'augmentation du coût de liquidité.
- Mesure du risque de liquidité :
 - Le besoin de financement.
 - Le gap de liquidité.
 - Les réserves de liquidité.
 - Le positionnement de marché.
 - Gap dynamique de liquidité.
 - Stress scénarii de liquidité.
- Gestion du risque de liquidité :
 - Limites.
 - Opérations de trésorerie.
 - Titrisation et covered bonds.
 - Orientation de la politique commerciale.
- Dispositif réglementaire relatif au risque de liquidité :
 - Le ratio LCR,
 - Le ratio NSFR.
 - ILAAP

3. Le risque de taux d'intérêt et sa gestion

- Définition du risque de liquidité :
 - Risque d'assèchement
 - Risque lié à l'augmentation du coût de liquidité.
- Mesure du risque de liquidité :
 - Le besoin de financement.
 - Le gap de liquidité.
 - Les réserves de liquidité.
 - Le positionnement de marché.
 - Gap dynamique de liquidité.
 - Stress scénarii de liquidité.
- Gestion du risque de liquidité :
 - Limites.
 - Opérations de trésorerie.
 - Titrisation et covered bonds.
 - Orientation de la politique commerciale.
- Dispositif réglementaire relatif au risque de liquidité :
 - Le ratio LCR,
 - Le ratio NSFR.
 - ILAAP

4. Le risque de change et sa gestion

- Origine et effets du risque de change.
- Périmètre du risque de change dans le cadre de l'ALM.
- Mesure du risque de change : la position de change.
- Gestion du risque de change.

5. Le rôle de l'ALM dans une banque

- Interaction ALM avec les directions commerciales et marketing : rôle dans le pilotage commercial et la détermination de la tarification.
- Interaction ALM avec la Direction Financière : Rapport ALM – Contrôle de gestion.

Voir la
formation
sur le
site

Gestion actif/passif (ALM) : approfondissement

Également disponible en :



BANQUE



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	9 au 10/04/26 3 au 4/12/26

Objectifs

- Appréhender l'ALM comme outil stratégique de pilotage du bilan et du compte de résultat.
- Connaître les principaux modèles d'écoulement utilisés en ALM.
- Identifier, mesurer, suivre et couvrir les risques de liquidité et de taux d'intérêt.
- Comprendre les principes réglementaires applicables à l'ALM.
- Avoir la capacité d'animer un Comité ALM.

Participants

- Dirigeants de banques, responsables ou futurs responsables de la fonction ALM, trésoriers, responsables financiers, contrôleurs de gestion, responsables d'études informatiques, direction stratégique, auditeurs internes.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Bonne connaissance des opérations bancaires et de la gestion financière ou avoir suivi la formation « Gestion actif/passif (ALM) : l'essentiel ».

PROGRAMME

1. Rappel des fondamentaux

- Le rôle d'intermédiation des banques.
- Les responsabilités de la filière ALM.
- Identifier, mesurer, suivre et couvrir les risques structurels.

2. Mesure et gestion du risque de liquidité

- Les indicateurs du risque de liquidité dont la situation de liquidité, le bilan de liquidité, les réserves HQLA et le gap statique.
- Les couvertures en liquidité et les différentes sources de financements.

3. La modélisation des encours

- Pourquoi échéancer les encours du Bilan et du Hors Bilan ?
- Les principes génériques de modélisation et l'utilisation des conventions.
- La modélisation des crédits immobiliers.
- La modélisation des dépôts à vue.
- La modélisation des lignes de crédits confirmés.

4. Les gaps de liquidité

- Le gap de liquidité statique.
- Le gap de liquidité dynamique.
- Le gap de liquidité dynamique stressé.
- Les réserves de liquidité.

5. Mesure et gestion du risque de taux

- Les typologies de taux : fixe, révisable, variable et réglementé.
- Les différents risques de taux : base, refixing, inflation, optionnel et de modèle.
- La séparation du bloc marché et du bloc structurel.
- Les indicateurs de suivi du risque de taux : le gap de taux, la MNI, la VNA et la sensibilité de ces indicateurs.

6. Les couvertures de taux

- Quelle stratégie de couverture adopter.
- Le swap de taux.
- La swaption.
- Le swap inflation.
- Les caps et floors.

7. La réglementation des risques structurels

- Le ratio de liquidité court terme (LCR).
- Le ratio d'anti-transformation (NSFR).
- Les principes SREP applicables au risque de taux.
- La gestion du risque de taux selon IRRBB.
- Les incidences des guidelines définitives de l'EBA d'octobre 2022 sur la gestion IRRBB et l'évaluation du CSRBB.

8. Préparer et animer son comité ALM

- Organisation et fonctionnement du comité ALM.
- Le choix des Indicateurs à présenter au comité ALM.

Voir la
formation
sur le
site

Mesure et gestion du risque de liquidité (LCR, NSFR, ALMM)

Également disponible en :



BANQUE



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	15/06/26 30/11/26

Objectifs

- Connaître et comprendre les ratios de liquidité définis par Bâle III.
- Approfondir le contenu du ratio de liquidité court terme (LCR), du ratio structurel à long terme (NSFR) et des outils de suivi supplémentaires (ALMM).
- Appréhender la réforme du CRR2 concernant le ratio NSFR.
- Être en mesure d'identifier les impacts dans son établissement.

Participants

- Personnel de la comptabilité, de la trésorerie, du contrôle de gestion, du back-office, du contrôle et de l'audit en charge de l'établissement ou du contrôle des ratios.
- Experts-comptables, commissaires aux comptes, leurs collaborateurs.
- Toute personne concernée par les ratios des banques et leurs évolutions.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Exposé des états financiers de banques pour illustrer la théorie.

Connaissances requises

- Connaissance minimale des opérations bancaires.

PROGRAMME

1. Introduction

- Origine et effets du risque de liquidité.
- Spread de liquidité.
- Illustration : les crises financières de 2007-2008 et 2011-2012.
- Illustration faillites bancaires de 2023.
- Notion de liquidité d'un actif.

2. Mesure du risque de liquidité

- Le besoin de financement.
- Le gap de liquidité.
- Les réserves de liquidité.
- Le positionnement de marché.
- Gap dynamique de liquidité.
- Stress scénarii de liquidité.
- Evaluation des sources de financement
- Définition liquidité intraday.
- Attentes du superviseur quant à la gestion de la liquidité intraday.
- Contraintes de mise en œuvre du dispositif réglementaire.

3. Le ratio de liquidité court terme (LCR)

- Présentation générale du scénario de crise LCR : objectif, contrainte réglementaire, niveau d'application, mise en œuvre et période transitoire.
- Coussin de liquidité :
 - Définitions.
 - Notion d'actifs liquides de haute qualité HQLA (High Quality Liquid Assets).
 - Caractéristiques : exigences générales et exigences opérationnelles.
 - Composition et pondérations associées.
- Détermination du besoin de trésorerie à 30 jours :
 - Sorties de trésorerie : Taux de retrait.
 - Entrées de trésorerie : Taux d'entrée.
 - Sorties nettes de trésorerie.
- LCR acte délégué
- aperçu du COREP LCR

4. Le ratio structurel de liquidité long terme (NSFR)

- Objectif et contrainte réglementaire.

- Notion de Financement stable.
- Notion de besoin en financement stable.
- Modalités de calcul
- Ratio NSFR
- Aperçu COREP NSFR.

5. Les outils de suivi supplémentaires (modèle ALMM)

- Introduction et textes relatifs aux outils de suivi.
- Liste des tableaux, périodicité, niveau d'application, date de mise en œuvre, période transitoire.
- Définition, objectifs et composition de chaque outil de suivi :
 - Maturity ladder.
 - Concentration des financements par type de produit.
 - Concentration des financements par type de contrepartie.
 - Roll over funding.
 - Cout de funding.
 - Counterbalancing capacity.
- Autres indicateurs :
 - LCR par devise.
 - Spread de CDS, Rating.
 - Aperçu COREP ALMM
- Stock d'actifs non gravés. Assets encumbrance
- Signaux avancés de suivi de la liquidité (spreads CDS, LCR et NSFR par devise, qualité des actifs)
- ILAAP.
- Stress tests.
- Intégration de l'ESG dans le cadre de mesure et gestion du risque de liquidité
- Lien avec l'ICAAP, le RAF, le PPR, le plan stratégique et le budget
- Publication pilier III.

6. Le contingency funding plan

- Définition, objectif, enjeu du Contingency Funding Plan.
- Principe d'élaboration, validation, tests, mise à jour du Contingency Funding Plan.
- Lien avec le dispositif d'appétit aux risques et ILAAP.

Voir la
formation
sur le
site



Mesure et gestion de l'IRRBB (risque de taux dans le portefeuille bancaire)

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	17/06/26 2/12/26

Objectifs

- Acquérir un niveau d'expertise permettant d'appréhender et de manipuler aisément les concepts de risque de taux, de types de taux, de courbe des taux, de gap de taux.
- Appréhender la gouvernance du risque de taux.
- Comprendre les principes essentiels de gestion du risque de taux.
- Connaître l'essentiel du dispositif réglementaire du risque de taux.
- Maîtriser la révision du dispositif réglementaire sur le risque de taux.

Participants

- Dirigeants de banques, responsables ou futurs responsables de la fonction ALM.
- Responsables d'études informatiques.
- Équipes des fonctions Finance et Risques des banques (approche du pilotage financier).
- Contrôleurs internes et externes.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Exposé des états financiers de banques pour illustrer la théorie.

Connaissances requises

- Connaissances générales bancaires.

PROGRAMME

1. Introduction

- Définition de l'IRRBB.
- Rappels sur le risque de taux d'intérêt :
 - Origine et effets du risque de taux.
 - Illustrations du risque de taux.

2. Mesure du risque de taux

- Première mesure du risque de taux : le gap de taux.
- Illustrations du gap de taux.
- Deuxième mesure du risque de taux : la sensibilité ou duration modifiée.

3. Gestion opérationnelle du risque de taux

- Gouvernance :
 - Rôle de la direction ALM.
 - Rôle de la direction des risques ALM.
 - Comités ALCO (Assets & Liabilities Committee).
 - Documentation.
- Gestion :
 - Notion d'adossement.
 - Calcul des indicateurs de risque de taux.
 - Cadre de limites en taux.

- Couverture.
- Reporting.
- Taux de cession internes.

4. Les attentes de la supervision bancaire sur le risque de taux

- Dispositif réglementaire du risque de taux.
- Textes de réforme sur l'IRRBB du Comité de Bâle et de l'EBA.
- Principaux changements :
 - De nouvelles exigences de reporting (informations qualitatives).
 - Une mesure standardisée du risque de taux (risque de taux sur la valeur économique des fonds propres ou EVE).
 - Un encadrement plus grand des modèles internes de calcul du risque de taux (méthode de gap ou NII et méthode de la duration ou EVE).
 - De nouveaux scénarios de stress sur l'IRRBB et un nouveau seuil de repérage des banques hors-normes (Outlier banks).
 - COREP IRRBB.
 - Les évolutions IRRBB et ESG : climateflation, fossilflation, greenflation, volatilité accrue

Voir la
formation
sur le
site

Gestion actif/passif (ALM) : modélisations

Également disponible en :



BANQUE



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	26 au 27/05/26 30/11 au 01/12/26

Objectifs

- Être capable d'appréhender, d'implémenter et/ou auditer une gestion ALM simplifiée en :
 - Utilisant la gestion actif/passif comme outil stratégique de pilotage du bilan et du compte de résultat.
 - Comprenant les attentes du régulateur en matière d'ALM.
 - Déterminant les indicateurs ALM inhérents au risque de liquidité et taux d'intérêt (gaps de liquidité, taux fixe, taux révisable, taux fixé, inflation, synthétique, sensibilités EVE et MNI, duration du bilan).
 - Mettant en œuvre une couverture des risques de liquidité et de taux d'intérêt.

NB : Le risque de change est exclu du périmètre.

Participants

- Gérants ALM, trésoriers, auditeurs, contrôleurs permanents, inspection générale, risk managers, ingénieurs ou responsables financiers, contrôleurs de gestion, responsables d'études informatiques spécialisés en ALM, directeur financier.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- PC Portable personnel souhaité.

Connaissances requises

- Bonne connaissance des opérations bancaires et de la représentation du bilan d'une banque.
- Bonne connaissance des mathématiques financières.
- Compréhension des principaux concepts de base de la gestion ALM (gap de liquidité, gap de taux, VAN, EVE, MNI...).
- Compréhension des principaux concepts de base de la gestion ALM (gap de liquidité, gap de taux, VAN, EVE, MNI...).

Voir la
formation
sur le
site

PROGRAMME

1. Introduction aux risques structurels

- Le rôle d'intermédiation des banques.
- Le Bilan bancaire.
- Origine et effet des risques structurels.
- Principales notions de la gestion des risques structurels.

2. Mesure et gestion du risque de liquidité

- Définition, Origine et Effet.
- Risque d'assèchement.
- Spread de liquidité.
- Illustration de crises de liquidité
 - Mesures du risque de liquidité : Le gap statique de liquidité.
 - Le gap dynamique de liquidité.
- Gestion du risque de liquidité.

3. Mesure et gestion du risque de taux d'intérêt

- Définition, origine, effet, facteurs.
- Illustrations du risque de taux.
- Courbe de taux.
- Première mesure de l'IRRBB : modélisation des gaps de taux.
- Deuxième mesure de l'IRRBB : modélisation de la sensibilité EVE.
- Troisième mesure de l'IRRBB : modélisation de la sensibilité MNI.
- Gestion du risque de taux.

4. Principaux dispositifs réglementaires relatifs au risque de taux d'intérêts & CSRBB

- Principes généraux : Arrêté du 3 novembre 2014.
- Comité de Bâle - IRRBB 2016.
- Autorité Bancaire Européenne - IRRBB 2018.
- Autorité Bancaire Européenne - IRRBB 2022-2023.
- Reporting Réglementaire IRRBB 2024-09.
- Autorité Bancaire Européenne - CSRBB 2022.
- Comité de Bâle : IRRBB 2024 - Recalibration des chocs de taux.

5. Étude d'un cas pratique

5A : Modélisation d'une structure bilancielle simplifiée

- Revue des hypothèses sous-jacentes.
- Construction du bilan simplifié.
- Étude de la marge d'intermédiation en t0 et t+1.
- Construire la structure de bilan par type de taux (fixe, révisable, inflation).
- Déterminer le taux moyen de la MNI en t0 et t+1.
- Déterminer le sens des expositions en cas de fluctuation des taux d'intérêt.

5B : Modélisation des écoulements en liquidité

- Modélisation en liquidité des postes du bilan :
 - Visions en stock et en flux.
 - Identification des opérations de refinancement possibles.
 - Modélisation dynamique de l'impasse de liquidité (ILAAP).

5C : Modélisation des écoulements en taux

- Modélisation statique en taux des postes du bilan :
 - Visions en stock et en flux.
 - Modélisation des impasses de taux : (taux fixe, taux révisable, taux fixé, Inflation, synthétique, index de taux).

5D : Modélisation d'une courbe de taux

- Construction d'une courbe de taux (spot, choquée, discount factors, taux ZC, taux forwards).
- Calibration des chocs de taux par scénarii (selon les 6 chocs de taux du BCBS et 2 chocs internes inflation).

5E : Modélisation de la sensibilité EVE & duration

- En lien avec les hypothèses sous-jacentes détermination de la VAN des postes du bilan au sens EVE et de la duration.

Gestion actif passif (ALM) modélisations



PROGRAMME (SUITE)

- Établir les sensibilités EVE sur :
 - Les 6 chocs de taux réglementaires.
 - 2 chocs internes inflation.
- Répartir les sensibilités par time buckets.
- Mettre en place une opération de couverture du risque de taux.

5F. Modélisation de la sensibilité MNI

- En lien avec les hypothèses sous-jacentes déterminer la MNI des postes du bilan sur un horizon 1y en bilan constant.
- Déterminer la nouvelle Production.
- Établir les sensibilités MNI sur :
 - Les 2 chocs de taux réglementaires.



Mesure et gestion du risque de concentration - grands risques (large exposures)

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
3h30	PRÉSENTIEL 692 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	17/06/26 2/12/26

Objectifs

- Situer les enjeux de la réglementation issue de Bâle III : Capital Requirements Regulation (règlement CRR), Capital Requirements Directive (CRD 4) et actes délégués en matière de grands risques.
- Identifier les impacts sur les grands risques de la « finalisation de Bâle III » (texte de décembre 2017 applicable essentiellement à partir de 2023).

Participants

- Comptables, contrôleurs de gestion, gestionnaires des risques, inspecteurs, auditeurs internes, trésoriers.
- Responsables financiers, responsables des fonctions ALM et Risques.
- Experts-comptables, commissaires aux comptes, leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Exposé des états financiers de banques pour illustrer la théorie.

Connaissances requises

- Bonne connaissance de l'économie de la banque.
- Bases de la comptabilité bancaire.

PROGRAMME

1. Introduction : définition et périmètre des "grands risques"

- Définitions autour de risque de concentration : sectoriel, géographique, grands risques, concentration des contreparties de financement, concentration des produits de financement
- Définition d'un grand risque au sens bâlois.
- Notion de GCC (groupe de contreparties liées).
- Entités assujetties au suivi.
- Périmètre de surveillance.
- Exposition sur une contrepartie ou un groupe de contreparties liées.
- Coussin pour risque systémique sectoriel.

2. Limite "grands risques"

- Portefeuille bancaire (banking book) : limite "grands risques" à ne pas dépasser.
- Portefeuille de négociation (trading book) : calcul d'une exigence de fonds propres pour le dépassement des limites.
- Les attentes de la supervision bancaire.

- Politique d'escalade et de gestion des dépassements de limites "grands risques".
- Lien avec l'appétit aux risques.
- Particularités applicables aux banques d'importance systémique.
- Abaissement de la limite "grands risques" pour les expositions de banque systémique mondiale vers une autre banque systémique.
- Reporting et fréquence de déclaration.
- Reporting des expositions ≥ 300 M€ et reporting sur les entités du shadow banking.
- Exigences publication pilier III sur les expositions sur le shadow banking (CRR3 et EBA ITS).
- Exigences issues des guidelines de l'EBA sur la gestion des dépassements de limites "grands risques".
- Condition de retour à la normale.
- Notion de step in risk.
- Évolution ESG : possible introduction à moyen terme de la limite de concentration sectorielle et géographique relatives à la vulnérabilité au risque physique et/ou de transition.

Voir la
formation
sur le
site



Dispositifs et ratios de résolution bancaire TLAC, MREL

Objectifs

- Situer les enjeux de la réglementation relative au dispositif de résolution bancaire et des ratios TLAC et MREL.
- Intégrer les changements essentiels introduits par ces textes.
- Comprendre les mécanismes de résolution dont le Bail in.
- Expliquer les ratios TLAC et MREL.
- Identifier les impacts de mise en place des différents dispositifs et le calendrier de déploiement.

Participants

- Fonctions de contrôles (middle et back office).
- Risk management.
- Reporting financier et réglementaire.
- Audit et inspection (interne et externe).
- Services comptables et financiers.
- Communication financière.
- Superviseurs externes.
- Fonctions de direction.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Bonne connaissance de l'économie de la banque.

Voir la
formation
sur le
site

PROGRAMME

1. Introduction: contexte, mise en œuvre, perspectives

- De Bâle I à la finalisation de Bâle III.
- Transposition en Europe: Capital Requirements Regulation (règlement CRR), Capital Requirements Directive (CRD 4) et actes délégués.
- Régulation et supervision en Europe.

2. Fonds propres - CRR

- Mécanisme du ratio de solvabilité.
- Mécanisme de pondération.
- Composantes des fonds propres: Common Equity Tier 1 Capital (CET 1), Additional Tier 1 Capital (AT1) et Tier 2 Capital (T2 capital).
- Ratios minimums et coussins de fonds propres:
 - Les ratios minimums de fonds propres (P1R).
 - Le coussin de conservation.
 - Le coussin contracyclique.
 - Le coussin pour banques d'importance systémiques.
 - Le coussin de risque systémique.
- Principe de réciprocité entre autorités compétentes nationales.
- Notions de fonds propres additionnels exigés (P2R) dans le cadre du pilier 2.
- Notion de montant maximum distribuable (MMD ou MDA en anglais).
- Pilotage des ressources rares (fonds propres et RWA).
- Calendrier de mise en œuvre et mesures transitoires.

3. Disposition de résolution bancaire

- Présentation la gouvernance et le fonctionnement des autorités de supervision bancaires:
 - SRB (Single Resolution Board).
 - MRU (Mécanisme de résolution unique).
 - CRU (Conseil de résolution unique).
 - Collège de résolution.
- Présentation des Fonds de résolution:
 - FGD (Fonds de garantie des dépôts)
 - FRU (Fond de résolution unique)
- Présentation du mécanisme de Bail in:

- Objectifs du bail in.
- Directive BRRD (Bank Recovery and Resolution Directive) et évolution BRRD2.
- Simulation cas de résolution bancaire.
- Retour sur les faillites des banques américaines et de crédit Suisse de 2023

4. Ratios TLAC et MREL

- Principes généraux.
- Définition.
- Périmètre d'application.
- Dettes éligibles.
- TLAC Interne.
- Vision consolidée.
- Calendrier de déploiement.
- Principes généraux.
- Définition.
- Périmètre d'application.
- Dettes éligibles.
- Notion de RCA (Recapitalisation Amount).
- Notion de LAA (Loss-Absorbing Amount).
- Notion de DGS (Deposit Guarantee Scheme).
- Notion de MREL Guidance.
- MREL interne.
- Vision consolidée.
- Calendrier de déploiement.
- Comparaison TLAC vs MREL.
- CRR2: Mise en cohérence TLAC et MREL pour les G-SIB européens.
- Présentation des typologies de dettes subordonnées éligibles (Coco bonds), NPS (Non Preferred Senior Debt,...).
- Vue d'ensemble du marché.

5. Reporting et plans de résolution

- Principes généraux.
- Reporting SRB: Data liability Report.
- Rapport pilier III.
- Plans de résolution bancaires.

Plans préventifs de rétablissement et plans de résolution

Objectifs

- Situer les enjeux de la réglementation relative au plan préventif de rétablissement et au dispositif de résolution bancaire.
- Connaître les attentes des régulateurs en matière de plans préventifs de rétablissement et plans de résolution.
- Avoir les clés pour pouvoir implémenter et/ou contribuer à l'implémentation de ces plans au sein de la banque.
- Identifier les impacts de mise en place des différents dispositifs et le calendrier de déploiement.

Participants

- Fonctions de contrôles (middle et back office).
- Risk management.
- Reporting financier et réglementaire
- Audit et inspection (interne et externe).
- Services comptables et financiers.
- Communication financière.
- Superviseurs externes.
- Fonctions de direction.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Bonne connaissance de l'économie de la banque.

PROGRAMME

1. Plans préventifs de rétablissement

- Définition.
- Contenu du plan.
- Indicateurs d'alertes précoces et appétit au risque :
 - Liste d'indicateurs obligatoires.
 - Liste d'indicateurs facultatifs.
 - Modalité de calibrage des indicateurs.
 - Dispositif de gouvernance et d'escalade en cas de dépassement de limites.
 - Les apports de la guideline de l'EBA sur les indicateurs de plans de redressement.
- Lien avec l'ICAAP, l'ILAAP et le RAF.
- Rôle des reverse stress tests.
- Information sur la gouvernance autour du plan préventif de rétablissement.
- Analyse stratégique.
- Plan de communication interne et externe.
- Analyse des mesures de redressement.
- Rôle des autorités de supervision.
- Les exigences des guidelines de l'EBA sur les plans préventifs de rétablissement.
- Calendrier de déploiement.

2. Plans de résolution

- Définition.
- Contenu du plan.
- Stratégie de résolution envisagée

- Les différentes options de résolution : bail in, bridge bank, bad bank, cession d'actifs...
- Notion de MPE/SPE.
- Notion de MREL et de TLAC.
- Identification des obstacles à la résolvabilité et dispositif de suivi.
- La continuité opérationnelle en matière de résolution.
- Description des dispositions prises pour garantir la continuité des fonctions critiques.
- L'accès aux infrastructures de marché financier.
- Description des exigences financières et ressources de financement nécessaires à la mise en résolution en œuvre de la stratégie de résolution.
- Modalité d'exécution du bail-in.
- De réorganisation commerciale et de communication sur la résolvabilité.
- Description de l'accès aux informations nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie de résolution.
- Plan de communication envers les parties prenantes.
- Rôle des autorités de résolution.
- Cohérence et continuité entre plan préventif de rétablissement et plan de résolution.

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	25 au 26/06/26 24/11/26

Voir la
formation
sur le
site

Reportings de résolution SRB (LDR, CIR, FMI, ALD)

Objectifs

- Situer les enjeux de la réglementation relative au dispositif de résolution bancaire et des ratios TLAC et MREL.
- Connaître les attentes du SRB relatives aux reportings de résolution.
- Avoir les clés pour pouvoir mettre en route et/ou sécuriser la production de ces reportings au sein de la banque.
- Identifier les impacts de mise en place des différents dispositifs et le calendrier de déploiement.

Participants

- Fonctions de contrôles (middle et back office).
- Risk management.
- Reporting financier et réglementaire
- Audit et inspection (interne et externe).
- Services comptables et financiers.
- Communication financière.
- Superviseurs externes.
- Fonctions de direction.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Bonne connaissance de l'économie de la banque.

PROGRAMME

1. Disposition de résolution bancaire et ratio MREL

- Présentation la gouvernance et le fonctionnement des autorités de supervision bancaires.
- SRB (Single resolution Board).
- MRU (Mécanisme de résolution unique).
- CRU (Conseil de résolution unique).
- Directive BRRD (Bank Recovery and Resolution Directive) et évolution BRRD2.
- Principes généraux du MREL.
- Dettes éligibles au MREL.
- Notion de RCA (Recapitalisation Amount).
- Notion de LAA (Loss-Absorbing Amount).
- Notion de MREL requirement et MREL Guidance.
- MREL interne.
- Vision consolidée MREL.
- Calendrier de déploiement.

2. Le Liability Data Report (LDR)

- Principes généraux.
- Définition.
- Périmètre d'application.
- Présentation des informations à déclarer.
- Présentation des principaux templates.
- Analyse du template type et des attentes en matière de remplissages.
- Modalités de remises : calendrier, format, soumission et resoumission, qualité des données.

3. Le critical function reporting

- Principes généraux.
- Définition.
- Notion de fonctions critiques.
- Périmètre d'application.
- Présentation des informations à déclarer.

- Présentation des principaux templates.
- Analyse du template type et des attentes en matière de remplissages.
- Modalités de remises : calendrier, format, soumission et resoumission, qualité des données.

4. Le financial market infrastructure report FMI

- Principes généraux.
- Définition.
- Périmètre d'application.
- Présentation des informations à déclarer.
- Présentation des principaux templates.
- Analyse du template type et des attentes en matière de remplissages.
- Modalités de remises : calendrier, format, soumission et resoumission, qualité des données.

5. L' Additional Liability Data Report

- Principes généraux et objectifs
- Définition.
- Périmètre d'application.
- Présentation des informations à déclarer.
- Présentation des principaux templates.
- Analyse du template type et des attentes en matière de remplissages.
- Modalités de remises : calendrier, format, soumission et resoumission, qualité des données.

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	11/06/26 5/11/26

Voir la
formation
sur le
site



Bâle III (CRR, CRR 2, CRD IV, CRD V, CRR3)

PILIER 2: ICAAP, ILAAP, stress tests, RAF

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	18 au 19/06/26 3 au 4/12/26

Objectifs

- Avoir une vision d'ensemble du pilier 2 de Bâle III et de ses impacts.
- Acquérir un niveau d'expertise permettant de manipuler aisément les concepts d'ICAAP et d'ILAAP, de revue prudentielle (SREP), de risques traités dans le pilier 2, de stress tests, du dispositif d'appétence aux risques (RAF) et des plans de rétablissement bancaires.
- Savoir utiliser les calculs du pilier 2 et notamment les stress tests dans le pilotage de l'établissement.

Participants

- Toute personne souhaitant maîtriser les aspects fondamentaux de Bâle III et l'impact du dispositif prudentiel sur l'économie générale des banques.
- Comptables (reporting financier, prudentiel et réglementaire), chargés de communication financière, contrôleurs (middle et back offices), contrôleurs de gestion, gestionnaires des risques (risk management), inspecteurs, auditeurs internes, trésoriers.
- Responsables financiers, responsables des fonctions ALM et Risques, management.
- Experts-comptables, commissaires aux comptes, leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Bonnes connaissances du pilier 1 de Bâle III.

Voir la
formation
sur le
site

PROGRAMME

1. Introduction

- Principes généraux du pilier 2 :
 - Revue prudentielle (Supervisory Review and Évaluation Process ou SREP).
 - ICAAP et ILAAP.
 - Stress tests (tests de résistance bancaires).
- MSU : Mécanisme de Supervision Unique dans la zone euro :
 - Rappel AQR (Asset Quality Review).
 - Gouvernance MSU.
- Arrêté du 3 novembre 2014.
- Les niveaux d'importance des banques (G-SIB, O-SIB...) et le principe de proportionnalité.

2. SREP

- Définition.
- Champ d'application.
- La méthodologie SREP de la BCE :
 - Déroulement du SREP.
 - Les 4 domaines d'analyse du profil de risque des banques par les superviseurs : modèle d'activité (viabilité et durabilité du business model), gouvernance interne et gestion des risques, risques pesant sur les fonds propres, risques pesant sur la liquidité.
 - Évaluation globale et scores.
 - Les décisions SREP des superviseurs : P2R, P2G, autres mesures.
 - Ordre d'empilement (stacking order) des fonds propres et décisions SREP correspondant à chaque niveau.
- Reportings dans le cadre du SREP (STE, ...).

3. L'ICAAP

- Objectifs.
- Structure et gouvernance.
- Use test.
- Attentes de la BCE et de l'ACPR : le guide MSU de l'ICAAP.

- Les risques traités par le pilier 1 mais pas de manière exhaustive :
 - Le risque de concentration : définition, principes, méthodes de mesure (ratios, modèles).
 - Les risques résiduels liés aux techniques de réduction du risque de crédit : définition, procédures de contrôle.
 - Les risques liés aux opérations de titrisation (définition, risques visés par le comité de Bâle, traitement en pilier 2).
- Les risques non traités par le pilier 1 :
 - Le risque stratégique et le risque lié à l'activité :
 - Définition.
 - Principes de gestion de ce risque.
 - Le risque de réputation :
 - Définition.
 - Principes de gestion de ce risque.
- Risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire :
 - Définition.
 - Incidence de la variation des taux d'intérêt sur le résultat de la banque et sur sa valeur économique.
 - Les sources de risque de taux d'intérêt : non-adossement entre ressources et emplois en matière de type de taux, déformation de la courbe des taux, risque de base, options cachées.
 - Banking book et trading book.
 - Les différentes mesures de risque de taux d'intérêt : méthode des impasses, méthode de la durée, méthode des simulations.
 - Principes de gestion du risque de taux d'intérêt.

4. L'ILAAP

- Définition du risque de liquidité.
- Objectifs de l'ILAAP.
- Structure et gouvernance.
- Les indicateurs du risque de liquidité à traiter dans le cadre de l'ILAAP.



Bâle III (CRR, CRR 2, CRD IV, CRD V, CRR3)

Pilier 2: ICAAP, ILAAP, stress tests, RAF

PROGRAMME (SUITE)

- Principes de gestion du risque de liquidité.
- Stress tests de liquidité et réserves internes de liquidité, à comparer avec le LCR et les réserves réglementaires du pilier 1.
- Contingency Funding Plan.

5. Stress tests

- Objectifs.
- Les stress tests des régulateurs et superviseurs: ACPR, BCE, ABE.
- Principaux types de stress tests:
 - Stress tests historiques.
 - Stress tests hypothétiques.
 - Stress tests de sensibilité.
 - Stress tests inversés.
- L'essentiel de la méthodologie des stress tests:
 - Scénarios baseline et scénarios catastrophe sur des variables économiques et financières.
 - Modèles sur les variables de risque (corrélations entre variables macroéconomiques et financières et paramètres Bâle II-III).
 - Transformation des scénarios baseline et catastrophe macroéconomique ou financier en scénarios baseline et catastrophe sur les variables de risque).
 - Calcul d'un ratio de solvabilité selon les scénarios baseline et catastrophe ou calcul de l'exigence de fonds propres selon les scénarios baseline et catastrophe.
- Périmètre des stress tests:
 - Risque de crédit.
 - Risques de marché.
 - Risque opérationnel.
 - Risque de concentration.

- Risque résiduel des techniques d'atténuation du risque de crédit.
- IRRBB.
- Titrisation.
- Liquidité.
- Cas particulier des stress tests ESG.
- Autres risques.
- Utilisation des stress tests dans la politique de la banque.
- Points de contrôle (EBA guidelines).
- Retour sur les faillites des banques américaines et Crédit suisse de 2023

6. RAF : dispositif d'appétit aux risques

- Définition.
- Indicateurs et calibration des seuils de tolérance.
- Intégration opérationnelle de L'ILAAP et l'ICAAP dans la gestion du dispositif d'appétit au risque.

7. Plans de rétablissement bancaires

- Textes.
- Champ d'application.
- Objectifs.
- Contenu.
- Éventail de scénarios à appliquer.
- Évaluation et validation des plans de rétablissement par les autorités compétentes.

Appétit aux risques

Également disponible en :



BANQUE



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	2/07/26 2/12/26

Objectifs

- Avoir une vision d'ensemble du pilier 2 de Bâle III et de ses impacts.
- Acquérir une bonne compréhension permettant de manipuler aisément les concepts d'ICAAP et d'ILAAP, de revue prudentielle (SREP), de risques traités dans le pilier 2, de stress tests, du dispositif d'appétence aux risques (RAF).

Participants

- Comptables (reporting financier, prudentiel et réglementaire), chargés de communication financière, contrôleurs (middle et back offices), contrôleurs de gestion, gestionnaires des risques (risk management), inspecteurs, auditeurs internes, trésoriers.
- Responsables financiers, responsables des fonctions ALM et Risques, management.
- Experts-comptables, commissaires aux comptes, leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Pas de connaissance particulière.

PROGRAMME

1. Introduction

- Comprendre l'intérêt des fonds propres et le but de la réglementation bâloise.
- De Bâle I à Bâle III.
- Bâle III : Les 3 piliers.
- Pilier 1 : Mécanisme du ratio de solvabilité.
- Pilier 1 : Mécanisme du Ratio de levier.
- Pilier 2 SREP (Supervisory Review Evaluation Process).

2. ICAAP : Internal Capital Adequacy Assessment Process

- Principes généraux de l'ICAAP.
- Processus global ICAAP.
- Cartographie des Risques.
- Approche normative et approche économique.
- Prise en compte de l'ESG.
- Fonds propres approche normative.
- Les points clés de contrôles du superviseur.
- Guide MSU relatif à l'ICAAP.

3. ILAAP : Internal Liquidity Adequacy Assessment Process

- Le risque de liquidité.
- LCR.
- Objectif du NSFR.
- Processus global ILAAP.
- Coussins de liquidité.
- Source de financement stable.
- Plan de liquidité d'urgence.
- Prise en compte de l'ESG.
- Les points clés de contrôles du superviseur.

4. RAF : Risk Appetite Framework

- Analyses de quelques indicateurs du RAF.
- Prise en compte de l'ESG.

Voir la
formation
sur le
site

Stress tests sur les principaux risques bancaires

Objectifs

- Acquérir un niveau d'expertise permettant de manipuler aisément dans son activité opérationnelle le concept de stress test et les calculs afférents.
- Maîtriser les différentes étapes dans la construction des stress tests.
- Connaître les stress tests les plus importants.
- Comprendre leur utilisation dans la politique de la banque.

Participants

- Comptables (reporting financier, prudentiel et réglementaire), chargés de communication financière, contrôleurs (middle et back offices), contrôleurs de gestion, gestionnaires des risques (risk management), inspecteurs, auditeurs internes, trésoriers.
- Responsables financiers, responsables des fonctions ALM et Risques, management.
- Experts-comptables, commissaires aux comptes, leurs collaborateurs

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissances générales bancaires.

Voir la
formation
sur le
site

PROGRAMME

1. Contexte, mise en œuvre, perspectives

- Objectifs des stress tests.
- Les stress tests des régulateurs et superviseurs.
- Les stress tests internes.
- Le cadre réglementaire autour des stress tests.

2. Les différentes approches de stress tests

- Les stress tests spécifiques : idiosyncratiques.
- Les stress tests généraux du marché.
- Les stress tests combines.
- Feuille de route de contrôle du superviseur.

3. Les typologies des stress tests internes, leurs principaux objectifs et applications

- Stress tests historiques.
- Stress tests hypothétiques.
- Stress tests de sensibilité.
- Stress tests inversés (reverse stress tests).
- Feuille de route de contrôle du superviseur.

4. Périmètre des stress tests

- L'importance du périmètre de couverture des stress tests et leur granularité.
- Les points de contrôle par risque :
 - Risque de crédit.
 - Risque de contrepartie.
 - Risque de marché.
 - Risque de liquidité.
 - Risque opérationnel.
 - Risque de titrisation.
 - Risque lié à la conduite et frais de contentieux associés.
 - Risque de taux d'intérêt lié aux activités non commerciales (IRRBB en anglais).
 - Risque de concentration.
 - Risque de change.
 - Risque ESG : Environnement Social Gouvernance.
 - Feuille de route de contrôle du superviseur.

5. Méthodologie de déploiement de stress tests

- Les modèles utilisés et les liens possibles entre les stress tests sur la liquidité et ceux sur la solvabilité.
- L'ampleur des interactions dynamiques entre les risques.
- La capture des effets de rétroaction et de second tour.
- L'éventail des hypothèses, y compris les mesures commerciales et de gestion, et les mesures correctives prévues pour chaque stress test.
- Feuille de route de contrôle du superviseur.
- Cas particulier des stress tests ESG.

6. Utilisation des stress tests dans la banque

- Besoin ICAAP.
- Besoin ILAAP.
- Besoins plans de financement d'urgence.
- Besoin Plans préventifs de rétablissement.
- Besoin internes liés à la stratégie de la banque.
- Feuille de route de contrôle du superviseur.

7. La gouvernance autour des stress tests

- L'implication du conseil d'administration : rôle et responsabilité.
- Les chaînes de responsabilité.
- La documentation.
- Feuille de route de contrôle du superviseur.

8. Dispositif organisationnel de mise en œuvre des stress tests

- La fréquence des différents exercices de simulation de crise.
- L'infrastructure d'agrégation de données de risque et le système d'information associé pertinents.
- L'évaluation (quantitative et qualitative) et la mise à jour au moins une fois par an du dispositif de stress tests.
- La mise à disposition des ressources expérimentées pour la modélisation/contrôle des stress tests.
- Feuille de route de contrôle du superviseur.

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	7/07/26 10 au 11/12/26

Bâle III (CRRII, CRDV): déploiement du pilier 3 au sein des banques

Également disponible en :



BANQUE



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	5/05/26 2/11/26

Objectifs

- Comprendre les attentes réglementaires relatives au pilier 3.
- Être en mesure de lire et d'exploiter les rapports pilier 3 des banques.
- Situer les enjeux de la nouvelle réglementation issue de Bâle III: CRR, CRD 4, CRR2, CRDV, CRR3, CRDVI et actes délégués.
- Intégrer les changements essentiels introduits par ces textes.

Participants

- Comptables, contrôleurs de gestion, gestionnaires des risques, inspecteurs, auditeurs internes, trésoriers.
- Responsables financiers, responsables des fonctions ALM et Risques.
- Superviseurs, consultants.
- Communication financière.
- Experts-comptables, commissaires aux comptes, leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Bonnes notions de la réglementation bâloise.
- Bases de la comptabilité bancaire.

PROGRAMME

1. Introduction : contexte, mise en œuvre, perspectives

- Les trois piliers de la réglementation bâloise.
- Principes généraux du pilier 3:
 - Améliorer la transparence des établissements.
 - Faciliter la comparabilité pour le superviseur mais aussi le marché des données publiées des différents établissements.
 - Contrôler la cohérence des données déclarées par un établissement.

2. Présentation générale du pilier 3

- Les informations sur les risques principaux de la banque et les faits marquants.
- Les informations sur la gouvernance, le cadre de risk management et de contrôle interne, sur le cadre d'appétit aux risques.
- Les informations sur les fonds propres.
- Les informations sur les RWAs par type de risque.
- Les informations sur les principaux ratios réglementaires:
 - Ratio de solvabilité fonds propres.
 - Ratio CET1.
 - Ratio de Levier.
 - Ratio TLAC /MREL.
 - Ratio LCR.
 - Ratio NSFR.
- Les informations sur les techniques de réduction du risque de crédit.
- Les informations sur les expositions par type de risque: crédit, marché, contrepartie, opérationnel, titrisation, concentration.
- Les informations sur les expositions non performantes et restructurées.
- Les informations sur les actifs non grevés.
- Les informations sur la politique de rémunération.
- Les informations sur le risque ESG.

3. Le processus de production du rapport pilier 3

- Retro planning de production du rapport pilier 3.
- La mise à contribution des différents départements de la banque.
- La consolidation des informations et le contrôle de la qualité des données.
- La rédaction de la « disclosure policy ».
- Les validations par différents comités internes y compris top management.
- Les contrôles réalisés par les superviseurs.

4. Les principales évolutions et impacts

- Les trois phases des travaux du comité de Bâle.
- La déclinaison de ces travaux au niveau Européen par l'EBA.
- Les impacts opérationnels des évolutions des exigences pilier 3.
- Augmentation de la fréquence de publication.
- Augmentation des informations à publier.
- Standardisation des informations à publier grâce aux tableaux de formats fixes et aux différents templates EBA par type de risque.
- Le besoin d'adaptation de la stratégie et de la gouvernance de la banque.
- Le besoin d'approbation et de certification par le top management de la qualité des informations fournies dans le rapport pilier 3.
- Le besoin de réconciliation des données pilier 3 avec les informations fournies dans les reportings COREP/FINREP.
- Le besoin d'industrialiser la production du rapport pilier 3.
- La future centralisation de la production du pilier 3 par l'EBA: projet EUCLID.
- Le pilier 3 ESG.

Voir la
formation
sur le
site

États COREP: FRTB

Également disponible en :



BANQUE



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	14/04/26 23/11/26

Objectifs

- Connaître l'essentiel de la FRTB.
- Comprendre le dispositif et les concepts.
- Comprendre et connaître l'essentiel des états COREP relatifs à la FRTB.
- Approfondir et illustrer les modalités d'élaboration de ces états.

Participants

- Responsables et collaborateurs des services comptables chargés de l'élaboration et/ou des contrôles, personnel ayant en charge l'adaptation des systèmes permettant l'automatisation de ces états.
- Collaborateurs des services audit, inspection et contrôle.
- Consultants des cabinets de conseil et éditeurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance des opérations bancaires.

PROGRAMME

1. Introduction à la FRTB

- La finalisation de Bâle III.
- La FRTB.
- Les principales réformes de la FRTB.
- Obligations de déclaration (CRR2) et reporting (CRR3) sur le trading book.
- Présentation générale des états COREP : liste, périodicité, délais et modalités de transmission.

2. Les états COREP relatifs à la FRTB

- Les textes :
 - Le « Consultative Paper : Draft implementing technical standards. Amending regulation (EU) 2021/453 with regard to the specific reporting requirements for market risk » (ABA/CP/2023/03 du 21 mars 2023).
- Les annexes :
 - Annex I (templates) to CP on amending ITS on specific requirements for market risks.
 - Annex II (instructions) o CP on amending ITS on specific requirements for market risks.
 - Annex III (MOV template and example) sur le reclassement entre banking book et trading book.
 - Annex IV (MOV instructions) : instructions sur le reclassement entre banking book et trading book.
- Vue générale des états COREP relatifs à la FRTB.
- Fréquence de transmission (Consultative paper).

3. Les états COREP relatifs à la frontière trading book/banking book et l'approche A-SA

- Les états relatifs à la frontière trading book vs banking book : règles de reclassement et de gestion.
- Les états sur le P&L.
- L'approche A-SA
 - Principes de base.
 - L'approche SBM.
 - L'add-on pour risque résiduel.

- La charge pour risque de défaut.
- Les différents états relatifs à l'approche A-SA :
 - Seuils relatifs au trading book (TBT), C90.00 : examen.
 - Résumé de l'approche A-SA
 - MKR ASA SUM (C91.00) : examen.
 - Méthode basée sur les sensibilités (Sensitivities-based method).
 - MKR SBM GIRR (C92.01) : examen de cet état et exemple.
 - MKR SBM CSR ou Credit spread risk for Non-securitisations (C92.02).
 - MKR SBM non-ACTP CSR ou Credit Spread risk for Securitisations not included in the Alternative Correlation Trading Portfolio (C92.03).
 - MKR SBM ACTP CSR Credit Spread risk for Securitisations included in the Alternative Correlation Trading Portfolio (C92.04) : définition du portefeuille de corrélation du trading book.
 - MKR SBM EQU (C92.05) : examen de cet état et exemple.
 - MKR SBM COM (C92.06).
 - MKR SBM FX1 Risque de change delta et de courbure (C92.07.1)
 - MKR SBM FX2 Risque de change véga (C92.07.02).
- Les états COREP relatifs à l'approche A-SA (suite).
 - Add-on pour risque résiduel (Residual risk add-on)
 - MKR ASA RRAO (Residual risk add-on) (C93.00) : examen.
 - Charge pour risque de défaut (Default risk charge)
 - MKR ASA DRC1 Default Risk Charge – Instruments other than securitisations not included in the ACTP (C94.01) : examen et exemple.
 - MKR ASA DRC2 Default Risk Charge – Securitisation not included in the ACTP (C94.02).
 - MKR ASA DRC3 Default Risk Charge – Instruments included in the ACTP (C94.03).

4. Les états COREP relatifs à l'approche A-IMA

- Présentation de l'approche A-IMA.
- L'Expected Shortfall en remplacement de la VaR.

Voir la
formation
sur le
site



États COREP : FRTB

PROGRAMME (SUITE)

- Le calcul de l'exigence de fonds propres selon l'approche A-IMA.
- Les exigences minimales sur l'approche A-IMA.
- Les états COREP relatifs à l'approche A-IMA.
 - Résumé de l'approche A-IMA :
 - MKR IMA SUM (C95.00) : examen.
 - Évaluation du caractère modélisable des facteurs de risque :
 - MKR IMA RFET (C96.01.1) : examen.
 - Périodes de stress pour le calcul des mesures de risque : examen.
 - MKR IMA SP (C96.01.2).
 - Mesures quotidiennes de risque :
 - MKR IMA DRM (C96.02).
 - Expected shortfalls partiels :
 - MKR IMA PES (C96.03) : examen.
 - Backtesting au niveau de l'établissement.
 - MKR IMA BTI (C96.04.1).
 - Backtesting au niveau de la table de négociation et test d'attribution du P&L (PLAT) :
 - MKR IMA BTTD (C96.04.2).
 - Mesure de risque de scénario de stress – Exigence de fonds propres :
 - MKR IMA SSRM1 (C96.05.1).
 - Mesure de risque de scénario de stress – Nombre de facteurs de risque par scénario de stress :
 - MKR IMA SSRM2 (C96.05.2).
- Structure de la table de négociation :
 - MKR IMA TDS (C97.00) : examen.
- Charge pour risque de défaut – Répartition par PD :
 - MKR IMA DRC1 (C98.01.1) : examen.
- Charge pour risque de défaut – Répartition par LGD :
 - MKR IMA DRC2 (C98.01.2) : examen.
- Charge pour risque de défaut – Les 25 émetteurs les plus importants :
 - MKR IMA CORR1 (C98.02.1) : examen.
- Charge pour risque de défaut – Les 25 émetteurs les plus importants – Les 25 émetteurs les plus importants – Corrélations :
 - MKR IMA CORR2 (C98.02.2) : examen.
- Informations sur le P&L :
 - MKR PL (C99.00) : examen.

États COREP : l'essentiel

Objectifs

- Connaître et comprendre l'essentiel des états relatifs au ratio de solvabilité, dénommés états COREP.
- Connaître les règles, les principes et les caractéristiques générales des états COREP.
- Approfondir et illustrer les modalités d'élaboration et de contrôle de ces états.

Participants

- Responsables et collaborateurs des services comptables chargés de l'élaboration et/ou des contrôles, personnel ayant en charge l'adaptation des systèmes permettant l'automatisation de ces états.
- Collaborateurs des services audit, inspection et contrôle.
- Experts-comptables, commissaires aux comptes, leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance des opérations bancaires.

PROGRAMME

1. Introduction

- De Bâle I à Bâle III.
- Les 3 piliers du dispositif et les différentes approches.
- Le rôle de l'EBA et de la BCE.
- Présentation générale des états COREP : liste, périodicité, délais et modalités de transmission.

2. Les états COREP relatifs aux fonds propres

- Rappel sur les fonds propres :
 - Composantes et contenu des fonds propres.
 - Niveau de fonds propres.
 - Période transitoire.
- Examen des états COREP « CA » : CA1, CA2, CA3...

3. Les états COREP relatifs au risque de crédit CRR3

- Rappel sur les règles de calcul du risque de crédit :
 - Approche standard.
 - Approche IRB.
 - Atténuation des risques de crédit : protection de crédit financée, protection de crédit non financée.
 - Risque de contrepartie.
- Examen des états COREP « CR » : CRR3.

4. Les états COREP relatifs aux risques de marché CRR3

- Rappel sur les principes de calcul des risques de marché :
 - Définition du PTF de négociation.
 - Seuils.
 - Les différents risques et principes de calcul.
- Examen des états COREP « MKR » : MKR TDI, MKR EQU...
- Examen de l'état COREP « CVA » CRR3.
- Les corep FRTB.

5. Les états COREP relatifs aux risques opérationnels

- Rappel sur les règles de calcul des risques opérationnels :
 - Définition du risque opérationnel.
 - L'approche SMA.
- Examen des états COREP CRR3.

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	11/03/26 6/10/26

Voir la
formation
sur le
site

États COREP CRR3 : risques de crédit

Objectifs

- Se familiariser avec les états COREP relatifs au risque de crédit.
- En comprendre le dispositif et les concepts.
- Maîtriser les modalités d'élaboration et de contrôle de ces états, et être capable de porter une appréciation sur la qualité des informations adressées à l'ACPR.

Participants

- Experts-comptables, commissaires aux comptes, leurs collaborateurs.
- Personnel de la comptabilité, du contrôle de gestion, du back-office, du contrôle et de l'audit en charge de l'établissement ou du contrôle des états COREP.
- Toute personne souhaitant mesurer le lien entre son activité et les fonds propres nécessaires.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance minimale des opérations bancaires.

Voir la
formation
sur le
site

Également disponible en :



BANQUE

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	22 au 23/06/26 12 au 13/11/26

PROGRAMME

1. Introduction

- De Bâle I à la finalisation de Bâle III.
- Les 3 piliers du dispositif et les différentes approches.
- Le rôle de l'EBA et de la BCE.
- Les enjeux et les raisons des dernières évolutions.

2. Méthodologie générale de calcul des risques de crédit

- Principes de calcul.
- Types d'exposition : éléments de bilan, éléments de hors bilan, instruments dérivés...
- Catégories d'exposition.
- Techniques de réduction du risque de crédit (protection de crédit financé, protection de crédit non financé).

3. Approche standard du risque de crédit CRR3

- Principes généraux.
- Catégories d'exposition et pondérations associées.
- Principes d'élaboration et analyse de l'état COREP « CR SA » CRR3.
- Cas pratique avec l'état COREP « CR SA » CRR3.
- Contrôles à effectuer.

4. Approche IRB CRR3

- Principes et conditions d'utilisation de l'approche IRB.
- Les facteurs de risque : PD, LGD, EAD, M.
- Système de notation interne et classes d'actifs.
- Le traitement des pertes attendues.
- Analyse des états COREP « CR IRB » CRR3.
- Contrôles à effectuer.

5. Examen des autres états relatifs aux risques de crédit

- Examen des états :
 - CR GB : répartition par zone géographique.
 - CR SETT : risque de règlement / livraison.
 - CR EQU IRB : risque action.
 - CR SEC : titrisation.

6. Les états grands risques

- Notion de grands risques, notion de GCC, limite grands risques.
- Synthèses des attentes définies par la CRR2 dont reporting sur les entités de shadow banking et sur les expositions de plus de 300 MEUR.
- Analyse des états « LE ».

États FINREP IFRS et les disclosure non-performing et forbones exposure

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	18/03/26 16/12/26

Objectifs

- Connaître la réglementation, les enjeux et les principales caractéristiques des états FINREP NG (National Gaap), à remettre par les établissements utilisant le référentiel comptable national.
- Savoir présenter les états FINREP NG.
- Identifier et définir les données nécessaires.

Participants

- Responsables et collaborateurs des services comptables et de consolidation chargée de l'élaboration et/ou des contrôles des états FINREP NG.
- Collaborateurs des services audit, inspection et contrôle.
- Experts-comptables, commissaires aux comptes, leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance générale de la comptabilité.

PROGRAMME

1. Introduction

- Origine du dispositif FINREP.
- Champ d'application et périmètre.
- Évolution et extension du système d'origine.
- Les différents systèmes de remise.
- Périodicité et délais.

2. Textes et documents disponibles

- Normes IFRS / Comptabilité française.
- Directives européennes : nomenclatures économiques.
- Règlements.
- Notes et instructions.

3. Le cadre réglementaire

- Instruments financiers par nature.
- Nomenclature des secteurs d'activités des contreparties.
- Pays de résidence de la contrepartie.
- Code NACE.
- La ventilation des prêts et avances par type de produit, sûreté, objet, et garantie.
- « Write-off » et « produits sur encours précédemment comptabilisés ».
- Variation cumulée négative de la juste valeur due au risque de crédit.
- Garanties reçues / données / prises de possession des actifs donnés en garantie.
- POCI (ou « actifs financiers dépréciés dès leur acquisition »).
- Non Performing Exposure (NPE)/ NPL (non performing loan).
- Forbearance Exposure.
- Valeur brute comptable.
- Ratio Loan to value (LTV)/ ratio ETV (exposure to value): évolution de l'importance de ce ratio avec la CRR3.
- Lien avec la guideline de l'EBA sur la gestion du Stock NPL et forborneance.
- NPL Backstop.

4. Les états FINREP IFRS

- Présenter les principaux états FINREP IFRS.
- Pour chaque état seront précisés les caractéristiques générales et les points d'attention.

5. Disclosure pilier 3 non-performing et forbornes exposure

- Périmètre, périodicité et contenu des états.
- Présenter les adhérences avec le FINREP IFRS.

Voir la
formation
sur le
site

Reportings (RUBA/PROTIDE/BDP, ANACRÉDIT)

Objectifs

- Comprendre le dispositif RUBA, PROTIDE, balance des paiements et AnaCredit.
- Connaître et approfondir les modalités d'élaboration et de contrôle de ces reportings.
- Savoir anticiper les évolutions prévues.

Participants

- Comptables et responsables de l'élaboration et/ou de la vérification des reportings RUBA, PROTIDE, BDP et AnaCredit.
- Personnel des services audit, inspection et contrôle.
- Consultants et éditeurs de logiciels de reportings prudentiels.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance de la comptabilité bancaire ou avoir suivi la formation « Comptabilité bancaire ».

Voir la
formation
sur le
site

PROGRAMME

1. Introduction

- Historique.
- Origine de la réforme RUBA.
- Objectifs du dispositif, principales caractéristiques du dispositif et présentation générale du dispositif.

2. Cadre réglementaire

- Principes généraux d'élaboration des reportings RUBA/PROTIDE/BDP.
- Les règles comptables applicables.
- Les exigences à remplir au titre du contrôle interne.

3. Les impacts de la réforme RUBA

- Impacts sur les tableaux dits « Monétaire BCE » :
 - Nouveau tableau et tableaux modifiés.
- Impacts sur les autres tableaux :
 - Les tableaux modifiés.
- Les nouvelles données et cellules à alimenter.

4. Un nouveau concept : le cash pooling

- Définition et caractéristiques générales du cash pooling.

5. Le reporting RUBA : présentation générale

- Présentation générale des tableaux :
 - Plan de comptes PCEC.
 - Identification et définition des principaux attributs.
- Principes de codification, règles de contrôle...
- Liste des tableaux à remettre.
- Textes et documentation disponible.
- Impacts de la réforme sur les tableaux dits « Monétaire BCE »
- Les systèmes de remise : tronc commun, seuils par activité.
- Périodicité et délais.

6. Étude détaillée de certains tableaux RUBA

- Analyse des tableaux les plus délicats.
- Mise en exergue des évolutions récentes et en cours.

7. Cas pratique RUBA

- Présentation du cas : données, hypothèses...
- Sélection de quelques tableaux-clé à remplir.

8. Focus sur les tableaux monétaires RUBA

- Cadre juridique (textes BCE et BDF).
- Modalités techniques de déclaration et de contrôle des remises.
- Les liens entre les états.

9. Les statistiques balance des paiements et position extérieure

- Cadre juridique.
- Méthodologie : concepts-clés, définitions, structures et rubriques de la balance des paiements et de la position extérieure.
- Modalités techniques de déclaration (notes techniques DGS).
- Cohérence RUBA/BDP.

10. Les statistiques de détention de titres (PROTIDE)

- Cadre juridique.
- Présentation générale de la collecte.
- Identification et description des données collectées.
- Cohérence PROTIDE/RUBA.

11. Les aspects organisationnels et informatiques

- Présentation des différentes organisations.

12. ANACREDIT

- Définition et Objectifs
- Présentation générale de la collecte et des données.
- Étude des points spécifiques : encours, traitements du défaut, instruments de protection, engagements de garantie, ...

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	7 au 8/04/26 2 au 3/11/26

Reporting réglementaire et prudentiel: l'essentiel

Objectifs

- Inventorier les différents reportings comptables et prudentiels à transmettre à l'ACPR.
- Comprendre le dispositif actuel.
- Connaître le contenu de chaque reporting.
- Découvrir les dernières évolutions.

Participants

- Personnel de la comptabilité, du contrôle de gestion, du back-office, du contrôle et de l'audit en charge de l'établissement ou du contrôle des ratios.
- Toute personne qui veut comprendre l'impact de son activité sur les ratios réglementaires.
- Consultants des cabinets de conseil et éditeurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance de la comptabilité bancaire.

Voir la
formation
sur le
site

PROGRAMME

1. Introduction

- Historique et synthèse des reportings.
- Respect du contrôle interne (Arrêté du 3 novembre 2014).

2. Les états FINREP

- Définitions, objectifs et champ d'application.
- Cadre réglementaire.
- Concepts et définitions.
- Présentation des principaux états FINREP.

3. Les états COREP

- Présentation générale du dispositif COREP
 - Bâle I à Bâle III, les 3 piliers et les différentes approches
 - Le dispositif général: Textes et contraintes réglementaires.
 - Les états: périodicité, délais...
- Le calcul des fonds propres
 - Composition des fonds propres: T1 (CET1, AT1) et T2.
 - Les coussins de fonds propres.
 - Notion de P2R, P2G LR, P2G, P2G LR, MMD.
 - Ajustements et traitements spécifiques.
 - Niveau de fonds propres et période transitoire.
 - Présentation générale des états COREP « CA ».
- Le calcul des risques de crédit
 - Champ d'application, périmètre et définitions.
 - Principe de calcul.
 - Approche standard: Principes généraux. Expositions. Catégories d'exposition. Principales pondérations.
 - L'essentiel de l'approche IRB.
 - Risque de contrepartie.
 - Réducteurs de risque.
 - Présentation des états.
 - Les évolutions CRR3 à prévoir.
- Le calcul des risques de marché
 - Principes de calcul.
 - Composition du portefeuille de négociation.
 - Seuils d'assujettissement.

- Méthode générale de calcul des exigences de fonds propres.
- Les évolutions CRR3 à prévoir FRTB.
- Le calcul des risques opérationnels
 - Définitions et méthodologies.
 - Les différentes approches.
 - Les évolutions CRR3 à prévoir.

4. Le ratio de levier

- Présentation générale: Objectifs et périmètre. Définitions et textes. Modalités de calcul.
- Le reporting.

5. Les ratios de liquidité

- Présentation générale du dispositif (Bâle III):
 - Ratio de liquidité à court terme à 1 mois (Liquidity Coverage Ratio (LCR): définition et objectifs, composition.
 - Ratio à long terme (Net Stable Funding Ratio (NSFR): définition et objectifs, composition.
 - Éléments de suivi de liquidité.
- Les états relatifs à la liquidité.

6. Les grands risques

- Présentation générale: objectifs et périmètre, définitions et textes, modalités de calcul.
- Le reporting.

7. Les Asset Encumbrance

- Présentation générale:
 - Objectif du reporting et textes.
 - Définition, objectifs et contenu de chaque état.
- Le reporting.



Également disponible en :



BANQUE



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	21 au 22/09/26 15 au 16/06/26 30/11 au 01/12/26 25 au 26/03/26

Contrôle et révision des états prudentiels (COREP, LCR, grands risques)

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	25 au 26/06/26 15 au 16/10/26

Objectifs

- Connaître les obligations réglementaires relatives aux contrôles des ratios.
- Être capable de mettre en œuvre une démarche de révision des états prudentiels.
- Présenter une démarche de contrôle et des modèles de grilles de contrôle.

Participants

- Collaborateurs et responsables comptables, informaticiens, organisateurs, équipes projet et auditeurs internes et externes.
- Experts-comptables, commissaires aux comptes, leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance générale des ratios prudentiels.

PROGRAMME

1. Le contexte

- Importance des ratios et de la qualité des informations transmises aux autorités de contrôle.
- Identification des risques.
- Objectifs et champ d'application.

2. Les obligations réglementaires

- Les textes :
 - Arrêté du 3 novembre 2014.
 - Textes BDF : Normes minimales de qualité.
- Les obligations réglementaires :
 - Les 3 niveaux de contrôle.
 - Piste d'audit.
 - Qualité de l'information.
 - Rôle, fonctions et qualités du réviseur.

3. La démarche de contrôle

- Objectifs des contrôles : 1^{er} niveau et 2^e niveau.
- Démarche et méthodologie de contrôle.
- Les différents types de contrôle.
- Planification et réalisation des contrôles.
- Les différentes étapes du contrôle : préparation, contrôle, formalisation, suivi.
- Les moyens et outils de contrôle.

4. Contrôle et révision

- Révision et contrôle des fonds propres
 - Rappel de la composition des fonds propres.
 - Rappel du contenu des états « CA ».
 - Objectifs et champ d'application des contrôles.
 - Contrôles à effectuer :
 - 1^{er} niveau.
 - 2^e niveau.
 - Proposition de modèles de grilles de contrôle.

5. Révision et contrôle des états COREP

- Rappel du contenu des états « COREP ».
- Objectifs et champ d'application des contrôles.
- Contrôles à effectuer :
 - 1^{er} niveau.
 - 2^e niveau.
- Proposition de modèles de grilles de contrôle.

6. Révision et contrôle du ratio de liquidité (LCR)

- Rappel de la composition du ratio « LCR ».
- Rappel du contenu des états « LCR ».
- Objectifs et champ d'application des contrôles.
- Contrôles à effectuer :
 - 1^{er} niveau.
 - 2^e niveau.
- Proposition de modèles de grilles de contrôle.

7. Révision et contrôle des grands risques

- Rappel des règles relatives aux grands risques.
- Rappel du contenu des états « LE ».
- Objectifs et champ d'application des contrôles.
- Contrôles à effectuer :
 - 1^{er} niveau.
 - 2^e niveau.
- Proposition de modèles de grilles de contrôle.

8. Cas pratique en sous-groupes

Voir la
formation
sur le
site



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	31/03/26 3/11/26

Objectifs

- Comprendre le dispositif de collecte « ANACREDIT ».
- Connaître et approfondir les données ou informations à transmettre.

Participants

- Comptables et responsables de l'élaboration et/ou de la vérification des états SURFI destinés à l'ACPR.
- Personnel des services audit, inspection et contrôle.
- Experts-comptables, commissaires aux comptes, leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance des opérations bancaires.

PROGRAMME

1. Introduction

- Définition.
- Objectifs.
- Concepts et principes.
- Texte et documents.
- Collecte et seuil.
- Planning et mise en œuvre.

2. Présentation générale du système

- Présentation générale du système :
 - Informations à déclarer.
 - Tables et modèles.
 - Caractéristiques des données.
 - Identifiants et données.
 - Obligations de déclaration statistique.
- Les déclarants.
- Modalités de déclaration.
- Remises et cohérence des déclarations.
- Informations complémentaires demandées par la BDF.
- Transmission à la BCE.

3. Études de points spécifiques

- Les encours.
- Le traitement du défaut.
- Les instruments de protection.
- Les engagements de garantie.
- La période référence.
- Les valeurs spéciales (Non applicable/Not required).

4. Processus de collecte

- Les types de remises.
- Les différents types de retours.
- Chronologie des comptes rendus.
- Délai de correction.

5. Contrôles et règles minimales de qualité

- Les règles minimales de qualité.

Voir la
formation
sur le
site

RUBA – les impacts de la réforme BCE

Également disponible en :



BANQUE



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	24/03/26 22/09/26

Objectifs

- Découvrir les impacts de la réforme de la BCE en matière de statistiques monétaires et financières sur le reporting actuel.
- Expliciter les nouvelles données nécessaires à l'enrichissement des tableaux.

Participants

- Comptables et responsables de l'élaboration et/ou de la vérification des états SURFI.
- Personnel des services audit, inspection et contrôle.
- Experts-comptables, commissaires aux comptes, leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance générale du reporting SURFI.

PROGRAMME

1. Introduction

- Le système actuel.
- Origine de la réforme.
- Objectifs de la réforme.
- Documentation disponible.
- Planning et mise en œuvre.

2. Les impacts de la réforme

- Impacts sur les tableaux dits « Monétaire BCE » :
 - Nouveau tableau.
 - Tableaux modifiés.
- Impacts sur les autres tableaux :
 - Les tableaux modifiés.
 - Les nouvelles données.
- Nouvelles cellules à alimenter.

3. Un nouveau concept : le cash pooling

- Définition et caractéristiques générales du cash pooling.

4. Caractéristiques générales des nouvelles données

- Définition et caractéristiques des nouvelles données.
- Nouvelle ventilation des contreparties ou agents économiques.

5. Analyse des tableaux créés et modifiés

- Présentation du nouvel état du cash pooling.
- Présentation des états modifiés.
Pour chaque état modifié, seront explicitées les modifications prévues (nouvelles lignes / nouvelles colonnes / nouvelles cellules à alimenter).

Voir la
formation
sur le
site

Data quality & BCBS 239 : l'essentiel de la réglementation bancaire sur le reporting risques

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	1/04/26 29/09/26

Objectifs

- Connaître et comprendre les exigences sur la qualité des données telles que spécifiée sans la norme BCBS 239.
- Avoir les clés pour implémenter, améliorer, auditer un dispositif de data quality robuste au sein de la banque.
- Être en mesure d'identifier les impacts au sein de son établissement.

Participants

- Personnel des départements IT, risk management, qualité des données, reportings.
- Personnel de la comptabilité, de la trésorerie, du contrôle de gestion, du back-office, du contrôle et de l'audit.
- Toute personne concernée par les problématiques de qualité des données au sein de la banque.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance minimale des opérations bancaires.

PROGRAMME

1. Introduction

- Enjeu autour de la qualité des données au sein de la banque.
- Le périmètre de banques concernées.
- Les objectifs de la norme BCBS 239 :
 - Augmenter les capacités des banques en matière d'agrégation de données de risques financiers.
 - Augmenter la capacité à produire des reportings sur les risques.
 - Améliorer la qualité des données risques.
- Les enjeux de mise en œuvre au sein des banques : des transformations considérables attendues.
- Délais de mise en œuvre et dispositions transitoires.

2. Respect des 14 critères sur la qualité des données

- Les critères à respecter par les banques :
 - Gouvernance globale et infrastructure :
 - Dispositif de gouvernance solide de la qualité des données.
 - Infrastructure informatique permettant l'automatisation et la fiabilisation de la chaîne d'agrégation de données et des reportings clés.
 - Capacités d'agrégations de données :
 - Les exigences en matière d'exactitude et d'intégrité de données risques.
 - Les exigences en matière de complétude de données risques.
 - Les exigences en matière d'actualité de données risques.
 - Les exigences en matière d'adaptabilité de données risques.

- Capacités de reporting sur les données risques.
- Les exigences en matière de précisions, d'exactitude et de fidélité des rapports sur la gestion des risques.
- Le principe de représentativité sur les différentes familles de risques.
- Le principe de clarté et d'utilité des rapports sur les risques :
 - Les exigences en matière de fréquence de production de reporting.
 - Les exigences en matière de distribution des reporting.
- Les critères à respecter par les autorités de supervision :
 - Le principe de la surveillance des banques afin de s'assurer qu'elles se conforment aux 11 principes précédents.
 - Le principe relatif aux actions correctives et des mesures prudentielles.
 - Le principe de coopération entre autorités de supervision.
- Les attentes de la BCE en matière de qualité des données issues de son guide de 2023.

3. Périmètre de la qualité des données

- Notion de données critiques pour la banque.
- Recensement des données critiques.
- Cas particulier des données ESG.
- Suivi des incidents sur les données critiques et plan d'action d'amélioration.
- Gouvernance autour de la qualité des données :
 - Comitologie.
 - Implication du top management.

Voir la
formation
sur le
site



Data quality & BCBS 239 : l'essentiel de la réglementation bancaire sur le reporting risques

PROGRAMME (SUITE)

4. Mise en place de département en charge de la qualité des données au sein de la banque

- Objectif et contrainte réglementaire.
- Rôle et fonction du CDO : Chief Data Officer.
- Rôle et fonction du département en charge des données.
- Positionnement de la fonction.
- La nécessaire implication forte du top management.
- Les challenges de la mise en place d'une telle fonction transversale.
- L'enjeu du big data au sein de la banque.
- Les reportings sur la qualité des données.

- Structure du datawarehouse :
 - Description d'un datawarehouse.
 - Modèle de données.
 - Sources de données utilisées en entrées.
 - Données types en sortie du datawarehouse.
 - Technologies utilisées.
- Enjeux et défis autour de l'outil :
 - Enjeux d'implémentation.
 - Enjeux de mise en production.
 - Enjeux de maintenance de l'outil.

5. La mise en place du datawarehouse comme golden source

- Introduction et textes relatifs aux outils de suivi.
- Notion de datawarehouse :
 - Objectifs.
 - Bénéfices de l'outil.
 - Limites et contraintes.

COREP CRR3 risque opérationnel : du calcul du BI aux nouveaux reportings

Nouveau

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	30/03/26 25/09/26

Objectifs

- Comprendre le rôle du COREP dans le dispositif prudentiel CRR3.
- Maîtriser les principes du calcul du Business Indicator (BI), base du capital SMA.
- Relier COREP et FINREP : cohérence, exactitude, cartographie.
- Connaître les RTS/ITS publiés par l'EBA qui encadrent la méthodologie de reporting.
- Situer le calendrier de mise en œuvre et les prochaines étapes.

Participants

- Responsables et collaborateurs des services comptables et/ou prudentiels chargés de l'élaboration et/ou des contrôles, personnel ayant en charge l'adaptation des systèmes permettant l'automatisation de ces états.
- Collaborateurs des services audit, inspection et contrôle.
- Collaborateurs des cabinets de conseil ou des éditeurs de logiciels de reportings réglementaires.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance des états COREP « CRR2 ».

PROGRAMME

1. Introduction : contexte mise en œuvre, perspective

- De Bâle I à finalisation Bâle III.
- Les 3 piliers du dispositif et les différentes approches.
- Le rôle de l'EBA et de la BCE.
- Présentation générale des états COREP : liste, périodicité, délais et modalités de transmission.
- Objectifs de la réforme « Finalisation Bâle III » et présentation du calendrier EBA de mise en œuvre.

2. Calcul du Business indicator (BI)

- Rappel sur les règles de calcul du risque de crédit :
 - Approche standard.
 - Approche IRB.
 - Techniques d'atténuation des risques de crédit.
- Présentation des évolutions CRR3
 - L'Output Floor : Définition et calcul
 - Nouvelles classes d'exposition
 - Nouvelles règles de pondération
 - Etc.
- Examen des évolutions CRR3 sur les états COREP « CR » : CR SA, CR IRB, CR GB, CR SETT...

3. Les nouveaux états COREP risque opérationnel

- Rappel sur les fonds propres :
 - Composantes et contenu des fonds propres.
 - Niveau de fonds propres.
 - Périodes transitoires.
 - Impact du calcul de l'Output Floor sur les états Fonds propres.
- Présentation des évolutions CRR3 sur les états COREP Fonds Propres : CA1, CA2, CA3...

4. Contraintes et exigences méthodologiques

- Rappel des principes de calcul des risques de marché :
 - Nouvelle frontière « Trading » vs « Banking » book.
 - Seuils et périmètre.
 - FRTB.
 - Offsetting Group.
 - CRR3 : nouvelle méthode Standard Simplifiée (SSA).
- Examen des états COREP : « FRTB », « RM CRR3 » et « Boundary Trading/Non Trading ».

5. Points d'attention

- Rappel sur les règles de calcul des risques opérationnels :
 - Définition du risque opérationnel.
 - Nouvelle méthode de calcul « CRR3 » et présentation des indicateurs de calcul CRR3
 - Lien avec le « FINREP ».
- Examen des nouveaux états COREP « RO » CRR3.

6. Exigences de publication et transparence

- Publications qualitatives et quantitatives alignées sur COREP.
- Importance de la cohérence entre communication externe (pilier 3, RSE) et reporting prudentiel.
- Focus sur ESG et greenwashing : nouveaux attributs, implications en termes de réputation.

6. Calendrier de mise en œuvre et prochaines étapes

- Calendrier CRR3 : entrée en vigueur progressive
- Étapes clés :
 - adoption des RTS/ITS par la Commission et le Parlement,
 - obligation d'appliquer les nouveaux COREP,
 - premières publications externes.
- Prochaines échéances : veilles réglementaires EBA, exercices de consultation, éventuelles clarifications sur les mappings approximatifs.


 Voir la
formation
sur le
site

Etats COREP IRRBB

Également disponible en :



BANQUE



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	1/04/26 22/10/26

Objectifs

- Connaître le contexte prudentiel et réglementaire en matière de gestion du risque de taux.
- Comprendre les concepts et le séquençage du dispositif par l'EBA.
- Connaître les nouveaux états réglementaires relatifs à la gestion du risque de taux.

Participants

- Responsables et collaborateurs des services comptables chargés de l'élaboration et/ou des contrôles, personnel ayant en charge l'adaptation des systèmes permettant l'automatisation de ces états.
- Collaborateurs des services audit, inspection et contrôle.
- Consultants des cabinets de conseil et éditeurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance des opérations bancaires.

PROGRAMME

1. Introduction à l'IRRBB

- La finalisation de Bâle III.
- Chronologie de la gestion du risque de taux dans le portefeuille bancaire (IRRBB).
- Renforcement de la surveillance du régulateur à la suite du retournement des taux depuis 2022.

2. Indicateurs réglementaires

- Notion de gap de taux.
- Indicateur de marge nette d'intérêt (MNI).
- Indicateur de valeur économique du capital (EVE).
- Limites réglementaires (Supervisory Outlier Test / SOT).

3. Préparation au reporting réglementaire (ITS/2023/03)

- Trame de fond et objectifs du régulateur.
- Add-on au COREP (framework 3.4).
- Calendrier d'implémentation et de production.
- Identification des nouvelles données exigées, souvent non disponibles dans les outils de gestion du risque de taux actuels et non cartographiées dans les reportings FINREP actuels.
- Ciblage du canal d'alimentation des données (systèmes, sources, responsabilités, méthodes).
- Coordination entre les lignes opérationnelles (Trésorerie, Direction Financière) et les lignes de contrôle (Risques, Réglementaires).

4. Production du reporting réglementaire (ITS/2023/03)

- Présentation générale de l'architecture du template XBRL défini par l'EBA.
- Méthodologie de renseignement, selon la classification de l'établissement en vertu du principe de proportionnalité (G-SIB, autres établissements, établissements de petite taille et non-complexe).
- Fréquence de publication.
 - Renseignement des sections du template :
 - Évaluation générale des indicateurs de sensibilité MNI/EVE (J01.00).
 - Granularisation de sensibilité par instruments à l'actif et au passif (J02.00 à J04.00).
 - Ventilation des gaps de taux (J05.00 à J07.00).
 - Modélisation des dépôts (NMD) et du risque d'options (J08.00 à J09.00).
 - Description avancée des modèles et méthodologies utilisées (J10.00 à J11.00).
- Vérifications de la cohérence des états.
- Difficultés et points d'attention.

 Voir la
formation
sur le
site

La taxonomie environnementale de l'UE

Également disponible en :



BANQUE



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	25/06/26 11/12/26

Objectifs

- Connaître et comprendre les attentes du régulateur telles que présentées dans la taxonomie environnementale de l'Union Européenne.
- Avoir les clés pour intégrer ce texte dans le dispositif de gestion des risques de la banque.
- Être en mesure d'identifier les impacts dans son établissement.

Participants

- Personnel de la comptabilité, de la trésorerie, du contrôle de gestion, du back-office, du contrôle et de l'audit en charge de l'établissement ou du contrôle des ratios.
- Experts-comptables, commissaires aux comptes, leurs collaborateurs.
- Toute personne concernée par les ratios des banques et leurs évolutions.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance minimale des opérations bancaires.

PROGRAMME

1. Présentation de la taxonomie environnementale

- Objectifs et enjeux.
- Les six objectifs environnementaux :
 - Atténuation du changement climatique.
 - Adaptation au changement climatique.
 - Protection de l'eau et de la faune et flore marine.
 - Protection de la biodiversité.
 - Prévention de la pollution.
 - Promotion de l'économie circulaire.
- Notion d'éligibilité et d'alignement à la taxonomie :
 - Scope d'activités éligibles à la taxonomie.
 - Les seuils de matérialité pour contribuer significativement à un objectif environnemental selon le secteur d'activité.
 - Le principe de DNSH : Do Not Significant Harm.
 - Les seuils de matérialité pour nuire significativement à un objectif environnemental selon le secteur d'activité.
 - Les minima sociaux à respecter.
 - Ratio d'éligibilité à la taxonomie.
 - Ratio d'alignement à la taxonomie.
 - Exemple : détermination du pourcentage d'activités du groupe industriel éligibles à la taxonomie et détermination du pourcentage d'activités du groupe industriel alignées à la taxonomie.
 - Calendrier de mise en œuvre.
- Activités de transition :
 - Principe général.
 - Exemples.
 - Critères d'identification des activités de transition.
- Activités habilitantes :
 - Principe général.
 - Exemples.
 - Critères d'identification des activités habilitantes.
- La notion de GAR : Green Assets Ratio :
 - Définition générale.
 - Méthodologie de calcul et déclinaison par secteur d'activité.
 - Traitement des expositions exclues.

- Calendrier de mise en œuvre.
- Les limites du GAR et l'introduction du BTAR (proposition EBA).
- Références réglementaires, actes délégués et amendements.
- Lien de la taxonomie environnementale UE avec les autres textes réglementaires autour du risque ESG :
 - Lien avec la taxonomie sociale.
 - Lien avec la SFDR.
 - Lien avec le CSRD.
 - Lien avec MIF 2 en lien avec la finance durable.
 - Les évolutions possibles suite au projet de loi omnibus.

2. Déploiement opérationnel de la taxonomie UE au sein de l'entreprise

- Stratégie et business model en faveur de l'augmentation de la part « verte du portefeuille ».
- Analyse et mapping du portefeuille.
- Gouvernance :
 - Appétit au risque et GAR.
 - Rôle du conseil.
 - Politique de rémunération.
 - Comitologie.
 - Culture risque, formation et sensibilisation des collaborateurs.
- Cadre de risk management.
- Politique d'octroi de crédit.
- Infrastructure des systèmes d'information, collecte et qualité des données.
- Veille réglementaire sur les évolutions futures de la taxonomie.
- Reportings et publication.

Voir la
formation
sur le
site



Mise en place des plans de transition climatiques bancaires

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	10/06/26 3/12/26

Objectifs

- Avoir une vision claire des principales exigences relatives à la mise en place des plans de transition climatiques bancaires.
- Connaître les attentes du superviseur en matière de plans de transition climatiques et l'évolution du cadre du pilier II et appliquer les meilleures pratiques.
- Avoir les clés pour intégrer ces exigences dans le dispositif de gestion des risques de la banque.
- Être en mesure d'identifier les impacts dans son établissement et appréhender les difficultés d'implémentation.

Participants

- Personnel de la comptabilité, de la trésorerie, du contrôle de gestion, du back-office, du contrôle et de l'audit en charge de l'établissement ou du contrôle des ratios.
- Toute personne concernée par les ratios des banques et leurs évolutions.
- Experts-comptables, commissaires aux comptes, leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance minimale des opérations bancaires.

PROGRAMME

1. Les exigences relatives aux plans de transition bancaire

- Définition.
- Objectifs et enjeux.
- Scope :
 - L'ensemble des secteurs (en priorisant les secteurs les plus émetteurs).
 - L'ensemble des types de clients de la banque.
 - L'ensemble des métiers de la banque.
- Le contenu des plans de transition :
 - Objectif de neutralité carbone à 2050.
 - Détermination d'une stratégie globale de décarbonation pour la banque, déclinée en trajectoires de décarbonation sectorielles.
 - Objectifs intermédiaires à 5 ans de réductions d'émissions de GES sectorielles.
 - Trajectoires sectorielles de transition.
 - La compensation carbone.
 - La transition juste.
 - L'inclusion de la transition climatique dans le plan stratégique et financier.
- Les critères d'un plan de transition crédible.
- Structure de gouvernance solide et adéquate :
 - Rôle du conseil d'administration.
 - Déclinaison des objectifs de transition dans tous les processus de prise de décision de la banque.
 - Structure organisationnelle et ses trois lignes de défense.
 - Politique de rémunération.
 - Pilotage de la transition.
- Calendrier de mise en œuvre.

2. Intégration des plans de transition climatiques bancaires dans le pilier I (prudentiel)

- Une obligation de plans de transition bancaires au sein du Pilier 2 dans le cadre du SREP :
 - Renforcement du cadre d'évaluation du SREP en intégrant les enjeux climatiques et l'évaluation des plans de transition.
 - Évaluation de la pérennité du modèle d'activité des banques grâce aux plans de transition.
 - Évaluation de la gouvernance et des pratiques internes des banques.
- Éventail de sanctions possibles en cas de non-respect des exigences relatives aux plans de transition :
 - Mise en demeure de renforcement de la gouvernance interne et le fit & proper.
 - L'augmentation du P2R.
 - Le Name & Shame.

3. Les best practices en matière de plans de transition climatiques bancaires

- Les défis structurels liés à l'organisation des banques :
 - Structure et processus des banques.
 - Besoins importants sur le plan des RH.
 - Data quality.
 - Vision prospective avec horizon lointains.
 - Adopter une vision à l'horizons plus lointain.
 - Coûts du financement de la transition climatique.
- Plans de transition prudentiels à l'échelle sectorielle :
 - Sortie progressive du secteur des énergies fossiles.
 - Rénovation énergétique dans le secteur immobilier.
 - Transition en cours du secteur de l'industrie automobile vers le financement des véhicules électriques.

Voir la
formation
sur le
site



Stratégie de mise en œuvre des exigences de reporting de publication ESG

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	7 au 8/04/26 14 au 15/12/26

Objectifs

- Avoir une vision claire des principales exigences de publication autour du risque ESG : SFRD, la taxonomie UE, la CSRD, l'article 29 de la loi Énergie Climat, MIF 2 en lien avec la finance durable, pilier III ESG (EBA ITS), TCFD.
- Connaître les attentes du superviseur en et les meilleures pratiques en matière de publication ESG.
- Avoir les clés pour intégrer ces exigences dans le dispositif de production de la banque.
- Être en mesure d'identifier les impacts dans son établissement et appréhender les différentes difficultés d'implémentation.

Participants

- Comptables, contrôleurs de gestion, gestionnaires des risques, inspecteurs, auditeurs internes, trésoriers.
- Responsables financiers, responsables des fonctions ALM et Risques.
- Collaborateurs des directions stratégie et communication financière
- Experts-comptables, commissaires aux comptes, leurs collaborateurs.
- Superviseurs, auditeurs externes, consultants.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance minimale des opérations bancaires.

PROGRAMME

1. Les principaux textes entraînant des exigences de publication

- Pour chacun de ces textes, une présentation des objectifs et enjeux.
- Principales exigences.
- Calendrier de mise en œuvre.
- La nécessaire interopérabilité dans les publications entre les différents textes.

2. Les attentes de la BCE

- Les informations à publier :
 - Matérialité.
 - Modèle d'affaires.
 - Gouvernance.
 - Gestion du risque.
 - Mesures et objectifs :
 - Émissions financées.
 - Alignement des portefeuilles sur les indicateurs de l'Accord de Paris.
- Les informations à publier :
 - Informations sur la taxonomie de l'UE.
 - Risque social.
 - Risque lié à la gouvernance.
 - DPE de portefeuilles immobiliers.
 - Répartition des expositions par secteur de la NACE.
 - Expositions aux 20 plus grandes entreprises à forte intensité de carbone dans le monde.
- Les critères de qualité de l'information publiées :
 - Existence et granularité.
 - Justification.
 - Consistance.
 - Transparence.
 - Interopérabilité avec les autres exigences de publication et les standards internationaux GRI, TCFD, ODD...
 - Spécificité à l'institution et non des informations générales.

3. Les best practices en matière de plans de ESG

- Critères pour satisfaire aux exigences de publication obligatoire :
- Assurer l'intégrité environnementale, en tenant compte des publications financières liées à la durabilité ainsi que de l'impact sur les personnes et la planète, avec une approche environnementale holistique.
- Assurer la compatibilité avec des normes de publication requises ou recommandées.
- Respecter la qualité technique et le contenu du processus de reporting.
- Laisser de la place à l'innovation et à une publication plus mature.
- Heatmaps :
 - Illustration d'une carte thermique affichant l'évaluation des risques de trois scénarios de transition par zone de risque sur un horizon temporel court, moyen et long terme.
 - Illustration d'une carte thermique catégorisée par secteurs clients.
- Impact des risques climatiques et environnementaux sur l'environnement commercial des institutions :
 - Facteurs de risque physiques notés à la suite de l'analyse de scénarios.
 - Facteurs identifiés par l'analyse de scénarios.
- Impact des risques climatiques et environnementaux sur les stratégies et les objectifs des institutions.
- Description de l'impact des risques physiques et de transition sur les risques de crédit, de marché, de liquidité et opérationnels.
- L'engagement des institutions et des clients pour la transition climatique.
- Exposition par classe énergétique.
- Gouvernance :
 - Politique de rémunération.
 - Cadre de gouvernance de l'organe de direction et de la comitologie.

Voir la formation sur le site



Stratégie de mise en œuvre des exigences de reporting de publication ESG

PROGRAMME (SUITE)

- Trois lignes de défense.
- Adéquation des compétences et renforcement des capacités.
- Description des activités de formation.
- Risk management :
 - Processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques liés aux critères et à l'éthique.
 - Description des facteurs de risque.
 - Cadre d'atténuation des risques.
 - Intégration des risques liés aux critères et à l'évaluation dans les processus réguliers.
 - Description du risque de crédit.
 - Description des analyses de scénarios et des tests de résistance.
 - Exposition aux secteurs sensibles aux risques climatiques et environnementaux : répartition des expositions par code NACE.
 - Qualité des données par secteur.
 - Prêts et avances aux entreprises non financières et aux secteurs à forte intensité de carbone.
- Stratégie :
 - Résilience de la stratégie.
 - Description des scénarios.
 - Alignements du portefeuille par rapport à divers scénarios – secteur du charbon.
 - Auto-évaluation de la qualité des données.
 - Portée et limites des émissions de GES et qualité respective des données.

Le risque ESG : l'essentiel



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	13/03/26 1/06/26 18/09/26 16/11/26

Objectifs

- Avoir une vision d'ensemble des enjeux autour du risque ESG et des différentes notions associées.
- Avoir un panorama des actions menées par les autorités publiques en vue d'un meilleur encadrement du risque ESG.
- Appréhender les évolutions futures des marchés financiers relatives au risque ESG.
- Appréhender les évolutions futures du cadre prudentiel relatives au risque ESG.
- Situer les enjeux et les impacts de ces mesures pour les banques.
- Avoir un aperçu de la feuille de route d'implémentation et du calendrier.

Participants

- Comptables, contrôleurs de gestion, gestionnaires des risques, inspecteurs, auditeurs internes, trésoriers.
- Responsables financiers, responsables des fonctions ALM et Risques.
- Collaborateurs des directions stratégie et communication financière
- Experts-comptables, commissaires aux comptes, leurs collaborateurs.
- Superviseurs, auditeurs externes, consultants.

Modalités pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Exposé des états financiers de banques pour illustrer la théorie.
- Synthèses.

Connaissances requises

- Connaissances générales bancaires.

Voir la
formation
sur le
site

PROGRAMME

1. Introduction : contexte, mise en œuvre, perspectives

- Contexte d'encouragement de l'investissement durable.
- Définition du risque ESG :
 - Risque environnemental :
 - Risque physique.
 - Risque de transition.
 - Risque de contentieux
 - Risque social.
 - Risque de gouvernance.
- Effet domino d'amplification du risque ESG sur les autres risques :
 - Effet sur les risques financiers (crédit, marché, liquidité).
 - Effet sur les risques non financiers (risque opérationnel, risque business, risque stratégique, risque de réputation).
- Typologie des impacts pour la banque dus au risque ESG :
 - Pertes résultant de l'augmentation du nombre de défauts.
 - Pertes de trading.
 - Pertes dues à des besoins de trésorerie.
 - Pertes dues au risque opérationnel.
 - Pertes dues au risque stratégique.
 - Pertes dues au risque de réputation.
 - Notion de double matérialité
 - Notion de risque de greenwashing
- Recensement des principaux obstacles actuels au développement de l'investissement durable.
- Le constat pragmatique de la CE sur la nécessité d'adapter le dispositif d'encadrement du risque ESG.
- Aperçu des stress tests climatiques.

2. Mesures européennes pour l'encadrement du risque ESG

- Contexte.
- Divulgaration d'indicateurs clés sur le risque ESG au niveau international.

- Mise à la disposition des investisseurs et consommateurs de données sur la durabilité de qualité et faciles d'utilisation.
- Prise de décision fondée sur des preuves.
- Renforcement de la convergence réglementaire internationale.
- Promotion de la transparence et de la fiabilité des produits financiers durables.

3. La taxonomie européenne sur les activités durables

- Panorama des accords de Paris sur l'investissement durable.
- Objectifs de la taxonomie.
- Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du conseil du 18 juin 2020.
- Activités économiques durables sur le plan environnemental :
 - Critères de durabilité environnementale des activités économiques.
 - Application des critères de durabilité environnementale des activités économiques dans les mesures publiques, les normes et les labels.
 - Transparence des investissements durables sur le plan environnemental dans les informations précontractuelles publiées et les rapports périodiques.
 - Transparence des produits financiers qui promeuvent des caractéristiques environnementales dans les informations précontractuelles publiées et les rapports périodiques.
 - Transparence d'autres produits financiers dans les informations précontractuelles publiées et les rapports périodiques.
 - Transparence des entreprises dans les déclarations non financières.
- Objectifs environnementaux :
 - L'atténuation du changement climatique.
 - L'adaptation au changement climatique.
 - L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines.



Le risque ESG : l'essentiel

PROGRAMME (SUITE)

- La transition vers une économie circulaire.
- La prévention et la réduction de la pollution.
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.
- Activités habilitantes.
- Notion de GAR (Green Asset Ratio).
- KPI et critères ESG.
- Calendrier de mise en œuvre.

4. Évolution du cadre prudentiel autour du risque ESG

- Exigence de publication sur les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance.
- Rapport de l'EBA pour inclure les risques environnementaux dans le SREP.
- Rapport de l'EBA sur le traitement prudentiel des actifs « verts ».
- Évolutions CRR3 : intégration du risque ESG sur les trois piliers de la réglementation bâloise
- Pilier III ESG.
- Feuille de route pour les banques :
 - Révision de leurs stratégies commerciales en relation avec leurs clients cibles, nouveaux produits, etc.
 - Intégration du risque ESG dans l'appétit aux risques.
- Adaptation des marques et création de stratégies de développement durable.
- Mise en place de cadres réglementaires actualisés tout au long de leurs chaînes de valeur.
- Prise en compte de la durabilité dans la stratégie d'entreprise et la configuration organisationnelle.
- Gouvernance.
- Ajustement du portefeuille de produits et de clients.
- Identification / classification des actifs durables.
- Intégration des critères ESG dans les scoring de clientèles.
- Offre de financement durable aux clients
- Refinancement avec des instruments durables
- Prise en compte de l'ESG (risque) dans la tarification et la gestion des risques
- Prise en compte des risques ESG dans la charge de capital.
- Prise en compte de Critères ESG dans le processus de distribution (y compris MiFID).
- Reporting des risques ESG propres et de leur impact aux autorités de contrôle et aux parties prenantes.
- Gestion des données ESG.

Décryptage des principaux textes réglementaires autour du risque ESG

Également disponible en :



certifiant



individuel



intra



distanciel



anglais

BANQUE



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	30/03/26 25/09/26

Objectifs

- Connaître et comprendre les attentes du régulateur en matière de risque ESG au travers des principaux textes en vigueur : SFDR, TAXONOMIE UE, article 29, NFRD, CSRD, TCFD.
- Avoir les clés pour intégrer ces textes dans le dispositif de gestion des risques de la banque.
- Être en mesure d'identifier les impacts dans son établissement.

Participants

- Personnel de la comptabilité, de la trésorerie, du contrôle de gestion, du back-office, du contrôle et de l'audit en charge de l'établissement ou du contrôle des ratios.
- Toute personne concernée par les ratios des banques et leurs évolutions.

Modalités pédagogiques

- Documentation Power Point.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance minimale des opérations bancaires.

PROGRAMME

1. Introduction

- Origine et effets du risque ESG.
- Risque environnemental :
 - Risque de transition.
 - Risque physique.
 - Risque de contentieux
- Risque Social.
- Risque Gouvernance.
- Effet domino du risque ESG vis-à-vis des autres risques.
- L'enjeu de la réglementation autour du risque ESG.
- L'enjeu de transparence autour du risque ESG.

2. SFDR

- Objectifs et enjeux.
- Principales exigences.
- Les limites de SFDR et les évolutions futures.
- Calendrier de mise en œuvre.
- Feuille de route d'implémentation.

3. Taxonomie UE

- Objectifs et enjeux.
- Principales exigences.
- Calendrier de mise en œuvre.
- Feuille de route d'implémentation.
- Connaître les évolutions possibles suite au projet de loi Omnibus.

4. Article 29 sur la Loi énergie climat

- Objectifs et enjeux.
- Principales exigences.
- Calendrier de mise en œuvre.
- Feuille de route d'implémentation.

5. CSRD

- Objectifs et enjeux.
- Principales exigences.
- Les lacunes de la NFRD comblées par la CSRD.
- Calendrier de mise en œuvre.
- Feuille de route d'implémentation.
- Connaître les évolutions possibles suite au projet de loi Omnibus.

6. TCFD

- Objectifs et enjeux.
- Principales exigences.
- Calendrier de mise en œuvre.
- Feuille de route d'implémentation.

Voir la
formation
sur le
site

ITS EBA et pilier III ESG

Également disponible en :



BANQUE



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	3/04/26 29/09/26

Objectifs

- Avoir une vision d'ensemble des risques ESG (définitions) et des textes réglementaires associés.
- Avoir un panorama des actions menées par le régulateur en termes de reporting des risques ESG.
- Connaître les informations que les banques doivent publier sous forme de templates dans le cadre du reporting Pilier III ESG et apprendre à récupérer ces données.
- Identifier les ratios-clés à publier et leur définition : le GAR et le BTAR.
- Passage en revue de la feuille de route d'implémentation et du calendrier.

Participants

- Comptables, contrôleurs de gestion, gestionnaires des risques, inspecteurs, auditeurs internes, trésoriers.
- Responsables financiers, responsables des fonctions ALM et Risques.
- Experts-comptables, commissaires aux comptes, leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissances bancaires générales.

PROGRAMME

1. Introduction : contexte réglementaire, objectifs et perspectives

- Définition des risques ESG :
 - Risque environnemental/climatique :
 - Risque physique.
 - Risque de transition.
 - Risque de contentieux
 - Risque social.
 - Risque de gouvernance.
- Notions associées :
 - Émissions de scope 1.
 - Émissions de scope 2.
 - Émissions de scope 3.
- Principaux textes réglementaires en lien avec les risques ESG :
 - Rapport de l'EBA sur la gestion et la surveillance des risques ESG.
 - Règlement de la Taxonomie.
 - Réponse de l'EBA à la consultation de l'article 8 de la Taxonomie. ITS pilier III ESG.
 - Les Actes Délégués complétant la Taxonomie et définissant le ratio GAR.
 - Reporting Pilier III des risques ESG.
- Pourquoi il est important de publier des informations sur les risques ESG.

2. Informations ESG à publier dans le pilier III

- Divulgence d'informations clés sur les risques ESG sous forme de templates.
- 10 templates quantitatifs et 3 templates qualitatifs.
- Défis pour les banques de récupérer les données auprès des contreparties.
- Dates d'application des différentes divulgations.
- Les évolutions du dispositif prévus dans l'ITS de l'EBA de 2025
- Dispositif de publication pilier III ESG pour les autres banques (non grandes banques)
- Les impacts des projets de lois type omnibus et autre travaux de la CE.

3. Articulation du règlement de reporting pilier III ESG (ITS P3 ESG) avec la taxonomie et définition des ratios GAR et BTAR

- Objectifs de la Taxonomie (Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du conseil du 18 juin 2020).
- Définition des notions d'éligibilité et d'alignement à la Taxonomie (définition des activités économiques durables sur le plan environnemental).
- Définition du Ratio GAR par les Actes Délégués (textes réglementaires complétant le Règlement de la Taxonomie).
- Inconvénients du Ratio GAR.
- Introduction du Ratio BTAR par l'ITS P3 ESG pour remédier aux inconvénients du GAR.

Voir la
formation
sur le
site

Politique d'octroi de crédit et critères ESG



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	9/04/26 7/10/26

Objectifs

- Connaître et comprendre les attentes du régulateur en matière de politique d'octroi de crédit conformément à la guideline EBA.
- Avoir les clés pour intégrer les critères ESG dans la politique d'octroi de crédit.
- Être en mesure d'identifier les impacts dans son établissement.

Participants

- Personnel de la comptabilité, de la trésorerie, du contrôle de gestion, du back-office, du contrôle et de l'audit en charge de l'établissement ou du contrôle des ratios.
- Toute personne concernée par les ratios des banques et leurs évolutions.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance minimale des opérations bancaires.

PROGRAMME

1. Comprendre le risque ESG et ses impacts sur l'augmentation du risque de crédit

- La lutte contre le stock npl.
- Définition du risque ESG : ASPECT ENVIRONNEMENTAL.
- Différents scopes d'émission carbone ET BILAN CARBONE.
- Définition du risque ESG : ASPECT SOCIAL.
- Définition du risque ESG : ASPECT GOUVERNANCE.
- Greenwashing ou écoblanchiment.
- Effet amplificateur du risque ESG sur le risque de défaut du client.
- Effet amplificateur du risque ESG lié à la relation avec le client même en l'absence de défaut du client.
- Exemples d'engagement volontaires pris par la banque et à intégrer dans la politique d'octroi de crédit.
- Le principe de la double matérialité.

2. Prise en compte des critères ESG dans la politique d'octroi de crédit

- La taxonomie Européenne ESG.
- Les attentes des superviseurs et des régulateurs en matière d'intégration de l'ESG dans le cadre de gestion du risque de crédit.
- Les stratégies d'investissement durable ESG.
- Les critères d'octroi de crédit ESG.
- Octroi de prêt durable sur le plan environnemental.
- Les prêts verts.
- L'enjeu de la qualité des données.

3. Feuille de route d'implémentation

- Définition claire des objectifs ESG de la politique de crédit.
- Intégration des critères ESG dans l'analyse crédit initiale.
- Segmentation sectorielle selon les risques ESG.
- Notation ou scoring ESG des contreparties.
- Questionnaire ESG ou due diligence spécifique.
- Conditions spécifiques d'octroi liées à des engagements ESG.
- Gouvernance et validation des décisions sensibles.
- Système de suivi post-octroi ESG.
- Formation des équipes commerciales et crédit.
- Reporting interne et externe sur les expositions ESG.

Voir la
formation
sur le
site

Stress tests risque ESG (climatiques): BCE, EBA, ACPR, internes



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	10/04/26 13/10/26

Objectifs

- Acquérir la méthodologie de définition et de modélisation des scénarios de risques climatiques en ligne avec les recommandations EBA issues du rapport EBA sur le management et la supervision des risques ESG pour les établissements de crédit et les entreprises d'investissement.
- Avoir une vision d'ensemble des stress tests climatiques conduits par les autorités EBA, BCE, ACPR : scénarios, résultats, attentes vis-à-vis des banques, leçons à tirer.
- Acquérir une méthodologie de mise en place d'un dispositif de stress tests internes.
- Obtenir un aperçu de la feuille de route d'implémentation et du calendrier.

Participants

- Comptables, contrôleurs de gestion, gestionnaires des risques, inspecteurs, auditeurs internes, trésoriers.
- Responsables financiers, responsables des fonctions ALM et Risques.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Exposé des états financiers de banques pour illustrer la théorie.

Connaissances requises

- Connaissances générales bancaires.

PROGRAMME

1. L'état de l'art sur les stress tests climatiques

- Identification des risques et des vulnérabilités climatiques des portefeuilles.
- Canaux de transmissions du risque ESG sur les risques financiers traditionnels
- Identification des facteurs de risques et les corrélations avec les autres risques financiers.
- Définition des scénarios de stress tests climatiques.
- Modélisations des scénarios.
- L'hypothèse de bilan dynamique.
- Les horizons de projection entre 10 et 80 ans.
- Les scénarios court terme et long terme du NGFS
- Les scénarios du GIEC
- Les limites des stress tests climatiques.

2. Les attentes de l'EBA en matière de stress tests climatiques

- Analyse des facteurs de risque ESG.
- Méthodologie d'évaluation du risque ESG :
 - Alignement de portefeuilles.
 - Dispositif de Risk management.
 - Méthode de l'exposition.
- Méthodologie de définition des scénarios de stress tests pour le risque climatique :
 - Stress tests climatiques complets.
 - Stress tests climatiques de sensibilités.
- Les principaux défis relatifs à la mise en place d'un dispositif de stress tests climatiques.
- Les best practices sur les stress tests climatiques.

3. Les stress tests climatiques conduits par l'EBA

- Scénarios et hypothèses.
- Méthodologie des stress tests.
- Les attentes vis-à-vis de banques participant à l'exercice.
- Analyse des résultats des stress tests climatiques.

- Les limites en termes de méthodologie et de disponibilité des données.
- Calendrier des prochains exercices de stress tests.

4. Les stress tests climatiques conduits par la BCE

- Scénarios et hypothèses.
- Méthodologie des stress tests.
- Les attentes vis-à-vis de banques participant à l'exercice.
- Analyse des résultats des stress tests climatiques.
- Les limites en termes de méthodologie et de disponibilité des données.
- Comparaison entre les stress tests BCE et Stress tests EBA.
- Calendrier des prochains exercices de stress tests.

5. Les stress tests climatiques conduits par l'ACPR

- Scénarios et hypothèses.
- Méthodologie des stress tests.
- Les attentes vis-à-vis de banques participant à l'exercice.
- Analyse des résultats des stress tests climatiques.
- Les limites en termes de méthodologie et de disponibilité des données.
- Comparaison avec les stress tests BCE et Stress tests EBA.
- Calendrier des prochains exercices de stress tests.

6. Feuille de route d'implémentation d'un dispositif de stress tests climatiques internes

- Définir le dispositif opérationnel de mise en place des stress tests climatiques :
 - Aspects techniques et méthodologiques.
 - Aspects gouvernance et organisation.
 - Aspects outils et données.

Voir la
formation
sur le
site



certifiant



individuel



intra



distanciel



anglais

Intégration du risque ESG dans le pilier II (SREP, ICAAP, ILAAP, RAF)

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
3h30	PRÉSENTIEL 692 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	16/04/26 2/11/26

Objectifs

- Avoir les clés pour préparer l'intégration du risque ESG dans le SREP conforme aux attentes des autorités.
- Intégrer les changements essentiels introduits et les impacts en termes organisationnels, gouvernance, méthodologiques, communication.
- Établir une feuille de route d'implémentation.

Participants

- Comptables (reporting financier, prudentiel et réglementaire), chargés de communication financière, contrôleurs (middle et back offices), contrôleurs de gestion, gestionnaires des risques (risk management), inspecteurs, auditeurs internes, trésoriers.
- Responsables financiers, responsables des fonctions ALM et Risques, management.
- Experts-comptables, commissaires aux comptes, leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Bonne connaissance obligatoire de Bâle III ou avoir suivi le Certificat d'expertise en traitement prudentiel Bâle III et sa finalisation.

PROGRAMME

1. Lien entre risque ESG et SREP

- Facteurs ESG.
- Impacts négatifs du risque ESG liés aux problématiques de gouvernance, stratégie et risk management.
- Impacts négatifs du risque ESG sur les différents risques financiers.
- CRDVI et guideline EBA 2025 : intégration de l'ESG dans le SREP

2. Analyse du business model autour du risque ESG

- Environnement business et résilience long terme.
- Analyse du business model actuel du point de vue du risque ESG.
- Analyse de la stratégie et des plans financiers.
- Intégration du risque ESG dans la stratégie long terme.
- Mise en œuvre du plan de transition prudentiel.

3. Analyse de la gouvernance interne et du dispositif de contrôle interne

- Analyse globale de la gouvernance au sein de la banque.
- Rôle du conseil d'administration.
- Analyse de la culture risque.
- Analyse du dispositif de risk management.
- Analyse du contrôle interne.
- Analyse du Système d'information.
- Analyse de la politique de rémunération.

4. Analyse de l'ICAAP

- Analyse du risque de crédit.
- Analyse du risque de contrepartie.
- Évaluation de la qualité du portefeuille avec un focus sur la politique d'octroi de crédit.
- Analyse du risque de marché.
- Analyse du risque opérationnel.
- Analyse du processus d'identification, de mesure, de suivi et de reporting du risque ESG.
- Évaluation du capital dans le cadre du SREP.

5. Analyse de l'ILAAP

- Analyse du risque de liquidité.
- Analyse du risque de financement.

Voir la
formation
sur le
site



Déploiement d'un dispositif opérationnel de mesure et gestion du risque ESG

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
3h30	PRÉSENTIEL 692 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	2/11/26 16/04/26

Objectifs

- Avoir les clés pour mettre en place un dispositif de mesure et de gestion du risque ESG conforme aux attentes des autorités.
- Intégrer les changements essentiels introduits et les impacts en termes organisationnels, gouvernance, méthodologiques, communication.
- Établir une feuille de route d'implémentation.

Participants

- Comptables (reporting financier, prudentiel et réglementaire), chargés de communication financière, contrôleurs (middle et back offices), contrôleurs de gestion, gestionnaires des risques (risk management), inspecteurs, auditeurs internes, trésoriers.
- Responsables financiers, responsables des fonctions ALM et Risques, management.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Bonne connaissance obligatoire de Bâle III ou avoir suivi le Certificat d'expertise en traitement prudentiel Bâle III et sa finalisation.

PROGRAMME

1. Analyse du portefeuille et définition de la stratégie ESG

- Recensement des expositions sensibles au risque climatique.
- Classification du portefeuille selon la Taxonomie ESG.
- Calcul du GAR et du BTAR.
- Définition des objectifs et limites en matière de GAR.
- Inclusion dans le RAF.
- Définition de stratégie ESG :
 - Éviction.
 - Accompagnement.
 - Best in class
- Évaluation des impacts.

2. Mise en place d'un dispositif de gestion du risque ESG

- Mise en place d'un département dédié à la gestion des risques ESG.
- Coordination avec les autres départements de gestion de risques.
- Mise en place de stress tests climatiques.

- Définition de politiques ESG.
- Dispositif de gestion des données ESG.
- Dispositif d'atténuation des risques ESG.
- Inclusion dans l'ICAAP et l'ILAAP.

3. Gouvernance interne autour du risque ESG

- Rôle du conseil d'administration.
- Rôle du contrôle interne.
- Comité de gestion du risque ESG.
- Dispositif de rémunération.

4. Communication autour du risque ESG

- Pilier III ESG sur la base des guidelines EBA.
- Reporting interne et à destination du Superviseur sur le risque ESG.
- Sensibilisation des collaborateurs.
- Autres actions de communication de la banque.
- Mise en place des KPIs et autres métriques
- Stratégie de collecte et de traitement des données ESG.
- Stratégie de publication des données ESG

Voir la
formation
sur le
site



Risque ESG - Mise en œuvre et analyse du reporting extra-financier CSRD

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	7/05/26 5/11/26

Objectifs

- Préparer la mise en application, au niveau de l'entreprise, de la directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD).
- Connaître et comprendre les attentes du régulateur en matière de risques ESG au travers de la CSRD, et ses notions, méthodologies et outils de traitement des données.
- Optimiser les ressources de l'entreprise pour s'aligner aux exigences de la réglementation.
- Utiliser les outils de support (fiche, protocole, procédure par écrit, digitaux, etc) accessible à tous pour effectuer la collecte d'information.

Participants

- Toute personne en charge du reporting CSRD d'une banque/Entreprise : analyste, contributeur, valideur ou contrôleur.
- Toute personne en charge de l'analyse des risques ESG : analyste financier, risk manager, investisseurs.
- Toute personne concernée par les reportings extra-financiers et leurs évolutions.
- Administrateurs, risk managers, financiers, auditeurs internes et externes, superviseurs, consultants.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Une connaissance minimale des notions de durabilité.

Connaissances requises

- Connaissances bancaires générales.

PROGRAMME

1. Définition, objectifs, enjeux

- Origine du CSRD.
- Définition de la CSRD.
- Les objectifs de la CSRD.
- Les axes d'analyse du CSRD.
- Le changement climatique au cœur des rapports de durabilité.
- Champ d'application de la directive CSRD.
- Les exigences de publications CSRD.

2. Les normes de reporting ESRS

- Objectif de l'ESRS et interaction avec le pacte vert pour l'UE.
- Les 12 templates ESRS.
- Principes des ESRS.
- Cadres communs à toutes les templates.
- Cadres récurrents dans plusieurs templates.
- ESRS 1 - exigences générales pour le reporting sur la durabilité.
- ESRS 2 - exigences de divulgation générales, de stratégie, de gouvernance et d'évaluation de la matérialité.
- ESRS environnement.
- ESRS social.
- ESRS gouvernance.
- ESRS sectorielles.
- Impacts des ESRS.
- Phase in (calendrier de mise en œuvre).
- Type de sanctions en cas de non-respect.
- Les évolutions possibles suite au projet de loi omnibus et leurs impacts

3. Notions-clés du reporting ESRS

- Analyse de la double matérialité.
- Préparer à l'analyse de double matérialité.
- Due diligence : alignement avec les ODD et les objectifs de l'OCDE.
- Analyse de la chaîne de valeur.
- La connectivité de l'information financière et de durabilité.
- Plans de transition climatiques.
- Analyse de scénarios.
- Approche conceptuelle.
- Consommation énergétique.
- Émission du GES.
- Analyse d'impacts du risque physique et de transition.

4. Feuille de route d'implémentation

- Analyser les textes, développer l'expertise.
- Travailler en mode « projet » en impliquant toutes les fonctions de l'entreprise.
- Adapter les outils de collecte et de construction des données.
- Se doter d'un contrôle interne robuste du reporting de durabilité.
- Mettre en œuvre ou mettre à jour l'analyse de double matérialité.
- Analyser l'écart entre les informations publiées aujourd'hui et les obligations de reporting.
- Définir les priorités dans la préparation des informations.
- Renforcer la transparence.

Voir la
formation
sur le
site



Risque ESG - Règlement SFDR

Objectifs

- Connaître et comprendre les attentes du régulateur en matière de risques ESG au travers de la SFDR et des actes délégués.
- Avoir les clés pour intégrer ces textes dans le dispositif de gestion des risques de la banque.
- Être en mesure d'identifier les impacts dans son établissement.

Participants

- Personnel de la comptabilité, de la trésorerie, du contrôle de gestion, du back-office, du contrôle et de l'audit en charge de l'établissement ou du contrôle des ratios.
- Toute personne concernée par les ratios des banques et leurs évolutions.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance minimale des opérations bancaires.

PROGRAMME

1. Introduction

- Origine et effets du risque ESG.
- L'enjeu de transparence autour du risque ESG.
- Contexte de la mise en place de SFDR et objectifs.
- Notion de double matérialité.

2. Champ d'application de la SFDR et obligation d'informations

- Produits financiers et fabricants de produits dans le champ d'application de la SFDR.
- Obligations d'information de SFDR.
- Les RTS de la SFDR.
- Calendrier d'entrée en vigueur et de mise en œuvre.

3. Les exigences réglementaires du SFDR

- Prise en compte des risques de durabilité.
- Produit présentant des caractéristiques environnementales ou sociales.
- Produits d'investissement durables.
- Prise en compte des principaux impacts négatifs (PAI) sur les facteurs de durabilité.
- Détermination des éléments de la réglementation SFDR applicable à l'entreprise selon la taille, la nature de l'activité et les types de produits traités.

4. Classement des fonds selon la SFDR

- Fond article 6 : critères d'éligibilité, obligation de publication, autres obligations de commercialisation.
- Fond article 8 : critères d'éligibilité, obligation de publication, autres obligations de commercialisation.
- Fond article 9 : critères d'éligibilité, obligation de publication, autres obligations de commercialisation.
- Comment rendre un fond article 8 ?
- Comment rendre un fond article 9 ?

5. Implémentation opérationnelle de la SFDR selon les RTS

- Modèle de reporting pré-contractuel.
- Information sur le développement durable à mettre à disposition sur le site internet.
- Modèle de rapport périodique à produire.
- Les limites de la SFDR.
- La vague de reclassement des fonds article 9 et 8 de 2022.
- Les RTS SFDR de 2023 et les nouveaux PAI.
- Les guidelines ESMA sur l'attribution des noms des fonds en fonction de leur niveau de durabilité
- Les évolutions futures de la SFDR.

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	12/05/26 9/11/26

Voir la
formation
sur le
site

Risque ESG: traitement réglementaire des risques pesant sur la biodiversité

Également disponible en :



BANQUE



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
3h30	PRÉSENTIEL 692 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	21/05/26 10/11/26

Objectifs

- Comprendre les enjeux autour de la biodiversité.
- Connaître les attentes réglementaires relatives au cadre de mesure et gestion des risques pesant sur la biodiversité.
- Avoir les clés d'implémentation d'un dispositif approprié.

Participants

- Fonctions de contrôles (Middle et Back office).
- Risk management.
- Reporting financier et réglementaire
- Audit et inspection (interne et externe).
- Services comptables et financiers.
- Communication financière.
- Superviseurs externes.
- Fonctions de direction.
- Contrôleurs de gestion
- Financiers.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Bonnes connaissances générales du risque ESG.

PROGRAMME

1. La biodiversité : définition, importance, criticité

- Le principe de la double matérialité.
- La notion de biodiversité.
- Les services écosystémiques rendus à la société par la biodiversité.
- Le risque pesant sur la Biodiversité.
- La cop 15 : un accord de paris pour la biodiversité.
- Le global biodiversity framework issu de la cop 15 et lien avec les ODD.
- Aligner son portefeuille aux « global biodiversity framework GBF ».
- Lien entre climat et biodiversité.

2. Identification des pressions du portefeuille sur la biodiversité

- La problématique des dépendances et des pressions du portefeuille.
- Effet domino des risques pesant sur la biodiversité sur les risques financiers.
- Méthodologie générale d'analyse des dépendances et des pressions.
- Les dépendances du portefeuille vis-à-vis de la biodiversité.
- Les pressions du portefeuille vis-à-vis de la biodiversité.
- Les questions à se poser.

3. Mise en œuvre d'un dispositif d'atténuation des risques pesant sur la biodiversité

- Les indicateurs de biodiversité : modèle Globio, MSA, CBS...
- Les sources d'information sur la biodiversité. (base ENCORE, ...)
- La méthodologie de l'OCDE de mesure des risques pesant sur la biodiversité.
- L'identification des mesures d'atténuation des impacts du portefeuille sur la biodiversité.
- La mise en place de stratégie et d'appétit aux risques alignés aux objectifs de l'eu relatifs à la biodiversité.
- La mise en place de reporting et publication relative à la biodiversité.
- Les exigences de publications extra financières relatives à la biodiversité : lec 29, sfrd, taxonomie.
- Les initiatives volontaires de publication sur la biodiversité : TNFD
- Les travaux de la BCE et de la Banque de France
- La mise en place de politiques d'engagement.
- La mise en place de stratégies d'exclusion.
- La création de fonds verts orientés sur la thématique de la biodiversité.
- Intégration de la biodiversité dans la stratégie de risk management.

Voir la
formation
sur le
site

Mesure et gestion du risque social

Objectifs

- Connaître et comprendre les attentes du régulateur en matière de risque social en s'appuyant sur le cadre de la taxonomie sociale (en cours), CSRD et les cadres internationaux tels que les ODD, la déclaration universelle des droits de l'homme ; le TISFD.
- Être capable d'identifier, mesurer, gérer et atténuer les risques sociaux tout au long de la chaîne de valeur de leur établissement financier, en conformité avec les cadres réglementaires européens et internationaux.
- Avoir les clés pour intégrer ces textes dans le dispositif de gestion des risques de la banque et savoir identifier les impacts dans son établissement.

Participants

- Personnel de la comptabilité, de la trésorerie, du contrôle de gestion, du back-office, du contrôle et de l'audit en charge de l'établissement ou du contrôle des ratios.
- Toute personne concernée par les ratios des banques et leurs évolutions.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance minimale des opérations bancaires.

Voir la
formation
sur le
site

Également disponible en :



certifiant

individuel

intra

distanciel

anglais

BANQUE



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	28/05/26 16/11/26

PROGRAMME

1. Comprendre les risques sociaux

- Cadres de référence :
 - Déclaration universelle des droits de l'Homme
 - Principes directeurs de l'ONU sur les entreprises et les droits humains
 - Objectifs de développement durable (ODD)
 - Taxonomie sociale (critères « Ne pas nuire » et « contribution substantielle »)
 - CSRD / ESRS S1 & S2 (impacts sur workforce directe et chaîne de valeur étendue)
 - TISFD
- Concept de transition juste
- Notion de « doughnut economy ».

2. Cadres de reporting et d'évaluation

- Identifier les exigences de CSRD / ESRS S1 & S2 en lien avec les droits humains, l'égalité, les conditions de travail, la non-discrimination, la liberté syndicale, etc.
- Comprendre les attentes de la TISFD (Taskforce on Social-related Financial Disclosures) en cours de finalisation
- Articuler la Taxonomie sociale avec la CSRD (principes DNSH sociaux + contribution sociale substantielle)
- Construire une grille d'analyse des risques sociaux sur la base des ODD et des droits humains fondamentaux.

3. Intégrer les risques sociaux dans la chaîne de valeur

- Mettre en place des indicateurs de vigilance sociale sur :
 - Les fournisseurs : due diligence, clauses contractuelles, audits sociaux
 - Les collaborateurs internes : inclusion, égalité, qualité de vie au travail
 - Les collaborateurs indirects : prestataires externalisés, intérimaires, etc.
 - Les clients : lutte contre l'exclusion bancaire, transparence, produits inclusifs
 - Les communautés locales : analyse d'impacts des projets financés

4. Gouvernance, gestion des incidents et dialogue entre les parties prenantes

- Organiser une gouvernance du risque social dans l'établissement
- Définir des plans de gestion et de remédiation (cas de non-respect des droits sociaux)
- Développer les mécanismes de plainte / alerte / médiation
- Intégrer les parties prenantes : syndicats, ONG, communautés, clients vulnérables.

5. Feuille de route d'implémentation

- Identifier les quick wins dans son organisation
- Construire une feuille de route pour une politique de vigilance sociale
- Définir des KPI sociaux alignés avec les exigences CSRD
- Préparer les futures obligations de reporting (SFRD, TISFD, Taxonomie sociale)



Panorama des produits financiers verts : green bonds, social bonds, green loans, social loans, slb, sl, titrisations durables et credit carbone

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	3/06/26 17/11/26

Objectifs

- Comprendre les attentes du marché et du régulateur en matière d'émission ou de commercialisation des produits financiers verts.
- Connaître les conditions à remplir pour la mise en place du dispositif et le cadre de contrôle associé.
- Savoir en tant qu'investisseur, analyser l'offre de produits « finance durable » afin d'affiner sa stratégie d'investissement.
- Être en mesure d'identifier les implications concrètes pour son établissement.

Participants

- Personnel de la comptabilité, de la trésorerie, du contrôle de gestion, du back-office, du contrôle et de l'audit en charge de l'établissement ou du contrôle des ratios.
- Experts-comptables, commissaires aux comptes, leurs collaborateurs.
- Toute personne concernée par les ratios des banques et leurs évolutions.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance minimale des opérations bancaires.

PROGRAMME

1. Contexte et acteurs

- Contexte et développement finance durable
- Écosystème de la finance durable.
- Le contexte de développement de la finance durable.
- La notion d'investissement responsable et vérifiable.

2. La pratique actuelle (green, social bonds, loans, SLL/SLB)

- Green bonds, social bonds, loans :
 - Définition et principes généraux.
 - Caractéristiques des social loans et green Loans.
 - Différence avec les prêts classiques.
 - Types de projets finançables.
 - Différence entre green bonds et green loans, social loans.
 - Condition de mise en œuvre et contrôles.
 - Cible clientèle.
 - Les principaux acteurs de place.
 - Exemples de produits et de montages financiers.
 - Critères d'analyse des produits et de sélection.
- SLL (Sustainability Linked Loan)/SLB (Sustainability Linked Bond):
 - Définition et principes généraux.
 - Condition de mise en œuvre et contrôles.
 - Types de projets finançables.
 - Caractéristiques de l'obligation et différence avec les obligations classiques.
 - Typologie d'émetteurs et de souscripteurs.
 - Exemple de KPI par typologie et nature du client.
 - Exemples de produits et de montages financiers.
 - Critères d'analyse et de sélection du produit.
 - Les principaux acteurs de place.
 - Exemples de produits et de montages financiers.
 - Critères d'analyse des produits.

3. Titrisations durables (sustainable securitizations)

- Elargissement des pratiques vanilles à des cas plus particuliers (titrisation, repack, commercial papers...).
- Lien avec la réglementation non spécifique au green/social bonds/Loans (SDG, EU taxo...).

4. La réglementation existante et à venir

- PEU Green bond standards.
- Lien/influence de la SFDR sur les investissements sur les green/social bonds.
- Climate Benchmarks.
- Green Bonds principes.
- SLLP.
- Mifid II.

5. Crédit carbone

- Définition et principes généraux.
- Condition de mise en œuvre et contrôles.
- Cible clientèle.
- Exemples de produits et de montages financiers.
- Cadre réglementaire autour des « CRÉDIT CARBONE ».
- Critères d'analyse et de sélection du produit.
- Les principaux acteurs de place.

Voir la
formation
sur le
site

Collecte et traitement des données ESG



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	4/06/26 20/11/26

Objectifs

- Connaître les données requises dans le cadre de la mise en place d'un dispositif de mesure et gestion du risque ESG.
- Mettre en place une stratégie de collecte de données ESG, les différentes sources de données, les systèmes d'information.
- Mettre en place un dispositif de fiabilisation des données ESG.

Participants

- Personnel des départements IT, risk management, qualité des données, reportings;
- Personnel de la comptabilité, de la trésorerie, du contrôle de gestion, du back-office, du contrôle et de l'audit.
- Toute personne concernée par les problématiques de qualité des données au sein de la banque.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance minimale des opérations bancaires.

PROGRAMME

1. Introduction

- Enjeu autour de la qualité des données au sein de la banque.
- Les enjeux de mise en œuvre de la norme BCBS 239 au sein des banques.
- Définition du risque ESG.
- L'enjeu de la transparence dans les publications ESG.
- Les difficultés et les enjeux autour de la collecte et le traitement des données ESG.

2. Les quatre approches de collecte de données ESG

- Analyse des publications faite par les clients:
 - Panorama des publications des entreprises et seuil d'application; TCFD, NFRD, SFDR, Taxonomie, MIFID II, CSRD, Article 29 LEC ..., seuils d'application et fréquence de publication.
 - Les référentiels de publication.
 - Challenge et fiabilisation des données collectées.
 - Mapping entre les données ESG disponibles et les types de publication.
- La mise en place de questionnaires clients:
 - La mise en place de dialogues bilatéraux avec les clients et pédagogie associée.
 - Type de questionnaires clients à mettre en place selon la nature, la taille, le secteur d'activité du client.
 - Exemples de questionnaires clients
 - Les typologies de données récupérables.
 - Challenge et fiabilisation des données collectées.

- Recours aux fournisseurs de données externes :
 - Panorama des principaux fournisseurs de données ESG.
 - Stratégie de données externes: achat de données brutes ou achat de score ESG ?
 - Challenge et fiabilisation des données collectées auprès des fournisseurs de données externes
 - Typologie de données récupérables auprès des fournisseurs de données ESG.
- La mise en place de proxys (estimations, modèles) de données:
 - Méthodologie de mise en place de proxys.
 - Les exigences en matière de gouvernance, justification, backtesting, validation, contrôle, communication.
 - Les apports de l'alternative data.
 - Les attentes des superviseurs et des régulateurs en matière de données ESG estimées.

3. Adaptation des systèmes d'information aux données ESG

- Les nouveaux champs à prévoir.
- L'enjeu autour de la granularité des données requises.
- Outils de place ou adaptation de systèmes d'information existants ?
- Panorama des principaux outils de place.

Voir la
formation
sur le
site

Intégration du risque ESG dans les exigences des fonds propres pilier 1

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	18/06/26 24/11/26

Objectifs

- Avoir une vision d'ensemble des enjeux autour de l'intégration du risque ESG dans le pilier 1.
- Appréhender les évolutions futures du cadre réglementaire relatives au risque ESG sur la base des propositions de l'EBA.
- Situer les enjeux et les impacts de ces mesures pour les banques.
- Avoir un aperçu de la feuille de route d'implémentation et du calendrier.

Participants

- Tout collaborateur d'entreprise d'investissement.
- Comptables, contrôleurs de gestion, gestionnaires des risques, auditeurs internes, trésoriers.
- Responsables financiers
- Collaborateurs des directions stratégie et communication financière
- Experts comptables, commissaires aux comptes, leurs collaborateurs.
- Superviseurs, auditeurs externes, consultants.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Exposé des états financiers de banques pour illustrer la théorie.

Connaissances requises

- Connaissances bancaires générales.

Voir la
formation
sur le
site

PROGRAMME

1. Le questionnement de l'EBA sur les modalités d'intégration du risque ESG dans le cadre prudentiel

- Contexte d'encouragement de l'investissement durable.
- Le mandat donné à l'EBA par la CRR3.
- Périmètre de l'analyse EBA et institutions concernées.
- Les principales problématiques à prendre en compte :
 - Le risque de sous-évaluation des exigences de fonds propres actuelles au regard de l'impact des risques ESG.
 - Le risque de double comptage et/ou de duplication des exigences du cadre prudentiel.
 - La question des facteurs de soutien ESG ou des facteurs de pénalisation ESG dans le calcul des RWAs. (GREEN SUPPORTING FACTOR ET BROWN PENALISANT FACTOR ?). Quelles sont les limites de cette approche ?
 - La prise en compte des exigences de fonds propres sur la base d'analyses prospectives et non historiques.
 - L'enjeu de la transparence financière et de la fiabilité des produits financiers durables.
 - L'enjeu de la qualité des données.
 - L'enjeu du Green Washing.

2. La prise en compte du risque ESG dans les exigences relatives au risque de crédit

- Approche standard du risque de crédit :
 - Organismes externes de notation du risque de crédit.
 - Due diligence sur les organismes externes de notation.
 - Techniques d'atténuation des risques de crédit.
 - Expositions sur l'immobilier.
 - Expositions sur les entreprises et la clientèle de détail.
- Approche IRBA :
 - Ensemble de données de référence (RDS) – valeurs par défaut, LGD et CCF réalisés, facteurs de risque.
 - Développement du système de notation, différenciation des risques.
 - Développement du système de notation, quantification des risques.

- Application du système de notation.
- Calcul des besoins de fonds propres.
- Slotting approach.
- Approche IRBF.
- Évolution du dispositif de stress test.
- Considération sur la prise en compte ou non des facteurs de soutien et /ou de pénalisation vert.

3. La prise en compte du risque ESG dans les exigences relatives au risque de marché

- Interaction entre les risques environnementaux et le cadre des risques de marché ?
- Approche Standard FRTB.
- Approche modèle interne FRTB.

4. La prise en compte du risque ESG dans les exigences relatives au risque opérationnel

- Interaction entre les risques environnementaux et le cadre des risques opérationnels ?
- Prise en compte du risque stratégique et de réputation.

5. La prise en compte du risque ESG dans les exigences relatives au risque de concentration

- Interaction entre les risques environnementaux et le cadre des risques de concentration.
- Cadre des grands risques.
- Nouvelle limite de concentration.

6. Feuille de route d'implémentation du dispositif ESG dans une entreprise d'investissement

- Classification du portefeuille.
- Analyse d'impact de l'évolution des exigences de fonds propres.
- Revue de la stratégie et de l'appétit aux risques.
- Évolution du cadre organisationnel.
- Revue du dispositif de stress tests.
- Veille réglementaire sur la prise en compte des risques sociaux.

La finance durable

Également disponible en :



BANQUE



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	28/05/26 10/11/26

Objectifs

- Avoir une vision d'ensemble des enjeux autour du risque ESG et des différentes notions associées.
- Avoir un panorama des actions menées par les autorités publiques en vue d'un meilleur encadrement du risque ESG.
- Appréhender les évolutions futures des marchés financiers et du cadre prudentiel relatives au risque ESG.
- Situer les enjeux et les impacts de ces mesures pour les banques.
- Avoir un aperçu de la feuille de route d'implémentation et du calendrier.

Participants

- Comptables, contrôleurs de gestion, gestionnaires des risques, inspecteurs, auditeurs internes, trésoriers.
- Responsables financiers, responsables des fonctions ALM et Risques.
- Experts-comptables, commissaires aux comptes, leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Exposé des états financiers de banques pour illustrer la théorie.

Connaissances requises

- Connaissances générales bancaires.

Voir la
formation
sur le
site

PROGRAMME

1. Introduction : finance durable - contexte, mise en œuvre, perspectives

- Contexte d'encouragement de l'investissement durable.
- Risque environnemental/climatique :
 - Risque physique.
 - Risque de transition.
 - Risque de contentieux.
- Mesure de l'empreinte carbone :
 - Scope 1.
 - Scope 2.
 - Scope 3.
- Exposition du secteur bancaire français et européen au risque climatique :
 - Résultats du rapport conjoint ECB/ESRB.
 - Résultats de l'exercice pilote climatique 2020 de l'ACPR.
- Effet domino d'amplification du risque ESG sur les autres risques : canaux de transmission et amplificateurs :
 - Effet sur les risques financiers (crédit, marché, liquidité).
 - Effet sur les risques non financiers (risque opérationnel, risque business, risque stratégique, risque de réputation).
 - Place du secteur de l'assurance et amplificateurs potentiels
- Typologie des impacts pour la banque dus aux risques climatiques :
 - Pertes résultant de l'augmentation du nombre de défauts.
 - Pertes de trading.
 - Pertes dues à des besoins de trésorerie.
 - Pertes dues au risque opérationnel.
 - Pertes dues au risque stratégique.
 - Pertes dues au risque de réputation.
- Recensement des principaux obstacles actuels au développement de l'investissement durable.

2. La taxonomie européenne sur les activités durables

- Objectifs de la taxonomie.
- Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du conseil du 18 juin 2020.
- Activités économiques durables sur le plan environnemental :
 - Critères de durabilité environnementale des activités économiques.
 - Application des critères de durabilité environnementale des activités économiques dans les mesures publiques, les normes et les labels.
 - Transparence des investissements durables sur le plan environnemental dans les informations précontractuelles publiées et les rapports périodiques.
 - Transparence des produits financiers qui promeuvent des caractéristiques environnementales dans les informations précontractuelles publiées et les rapports périodiques.
 - Transparence d'autres produits financiers dans les informations précontractuelles publiées et les rapports périodiques.
 - Transparence des entreprises dans les déclarations non financières.
- Objectifs environnementaux :
 - L'atténuation du changement climatique.
 - L'adaptation au changement climatique.
 - L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines.
 - La transition vers une économie circulaire.
 - La prévention et la réduction de la pollution.
 - La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.
- Activités habilitantes.



La finance durable

PROGRAMME (SUITE)

- Préjudice important causé aux objectifs environnementaux.
- Exigences applicables aux critères d'examen technique.
- Plateforme sur la finance durable.
- Mesures et sanctions.
- Principe consistant à ne pas causer de préjudice important.
- Calendrier de mise en œuvre.

3. Évolution des marchés financiers autour de la finance durable

- Panorama des accords de Paris sur l'investissement durable.
- Mise en place de labels « green fund », « sustainable fund ».
- Promotion des energy-efficient mortgages et green loans (prêts verts, prêts bruns...).
- Instruments financiers à destination du financement de la transition énergétique :
 - Obligations climat.
 - Obligations catastrophe (« cat bonds »).
 - « Quantitative Easing » fléché sur les actifs bas carbone.
- Prise en considération (« pricing ») par le marché de l'empreinte carbone des entreprises et rôle des marchés des droits à polluer.

4. Évolution du cadre prudentiel autour des risques ESG et de la finance durable

- CRR2 : Exigence de publication sur les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance.
- Rapport de l'EBA pour inclure les risques environnementaux dans le SREP :
 - Introduction des différents indicateurs GAR : Green Assets ratios :
 - Définition du GAR.
 - Exigences de publication du GAR.

- Modalités de calcul du GAR.
- Numérateur du GAR.
- Dénominateur du GAR.

- Rapport de l'EBA pour inclure les risques environnementaux dans le SREP :
 - L'obligation de publication des activités écologiquement durables.
 - Identification des activités des établissements de crédit et les entreprises d'investissement pouvant être classifiées en activités économiques écologiquement durables.
 - Définition des expositions qui doivent être couvertes par le ratio d'actifs verts.
 - Méthodologie de publication par les établissements de crédit et les entreprises d'investissement pouvant être classifiées en activités économiques écologiquement durables.
 - Définition des expositions qui doivent être couvertes par le ratio d'actifs verts.
 - Méthodologie de publication par les établissements de crédit et les entreprises d'investissement liées aux objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.
 - Les informations qualitatives et quantitatives à publier par les établissements.
 - Des templates et des instructions relatifs aux informations quantitatives utilisées pour le calcul des KPI.

Risques climatiques pour le secteur bancaire : enjeux et défis

Également disponible en :



BANQUE



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	23 au 24/03/26 05 au 6/11/26

Objectifs

- Comprendre les enjeux liés au changement climatique pour le secteur bancaire et financier ainsi que son lien avec la stabilité financière.
- Comprendre le rôle du régulateur et de la banque centrale pour faire face aux risques climatiques.
- Maîtriser les différents contours de la finance verte.
- Avoir une connaissance des différentes initiatives prises pour favoriser le développement de la finance verte.
- Appréhender les évolutions futures des marchés financiers et du cadre prudentiel relatives au risque climatique.
- Situer les enjeux et les impacts de ces mesures pour les banques et avoir un aperçu de la feuille de route d'implémentation et du calendrier.

Participants

- Cadres du secteur bancaire et financier.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Exposé des états financiers de banques pour illustrer la théorie.

Connaissances requises

- Connaissances générales en économie et finance.

PROGRAMME

1. Changement climatique et risques pour le secteur bancaire

- Rappel des enjeux liés aux changements climatiques suite à l'Accord de Paris sur le climat.
- Typologie des risques liés au climat et à la transition énergétique : Risque physique, Risque de transition, Risque légal.
- La mesure de l'empreinte carbone :
 - Scope 1.
 - Scope 2.
 - Scope 3.
- Exposition du secteur bancaire français et européen au risque climatique :
 - Résultats du rapport conjoint ECB/ESRB.
 - Résultats de l'exercice pilote climatique 2020 de l'ACPR.
- Effet domino d'amplification du risque climatique sur les autres risques : canaux de transmission et amplificateurs :
 - Effet sur les risques financiers (crédit, marché, liquidité).
 - Effet sur les risques non financiers (risque opérationnel, risque business, risque stratégique, risque de réputation).
 - Place du secteur de l'assurance et amplificateurs potentiels.

2. Changement climatique et taxonomie européenne sur les activités durables

- Objectifs de la taxonomie.
- Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du conseil du 18 juin 2020.
- Activités économiques durables sur le plan environnemental :
 - Critères de durabilité environnementale des activités économiques.
 - Application des critères de durabilité environnementale des activités économiques dans les mesures publiques, les normes et les labels.
 - Transparence des investissements durables sur le plan environnemental dans les informations précontractuelles publiées et les rapports périodiques.
 - Transparence des produits financiers qui promeuvent des

caractéristiques environnementales dans les informations précontractuelles publiées et les rapports périodiques.

- Transparence d'autres produits financiers dans les informations précontractuelles publiées et les rapports périodiques.
- Transparence des entreprises dans les déclarations non financières.
- Objectifs environnementaux :
 - L'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique.
 - L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines.
 - La transition vers une économie circulaire.
 - La prévention et la réduction de la pollution.
 - La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.
- Activités habilitantes.
- Préjudice important causé aux objectifs environnementaux.
- Exigences applicables aux critères d'examen technique.
- Plateforme sur la finance durable.
- Mesures et sanctions.
- Principe consistant à ne pas causer de préjudice important.
- Calendrier de mise en œuvre.

3. Gouvernance du risque climatique par les établissements bancaires

- Spécificités du risque climatique et gestion des risques par les établissements bancaires.
- Gouvernance et gestion des risques climatiques par les établissements bancaires français : les principaux résultats de l'enquête de l'ACPR.
- Outils dédiés à l'analyse des risques climatiques.
- Évaluation et cartographie des risques liés au climat : approches et données mobilisables :
 - Approche descendante vs. ascendante.
 - Expositions nettes vs. Brutes.
 - Données statistiques nécessaires et principales sources potentielles.

Voir la
formation
sur le
site



Risques climatiques pour le secteur bancaire: enjeux et défis

PROGRAMME (SUITE)

4. Instruments et marchés financiers destinés au financement de la transition énergétique

- Panorama des accords de Paris sur l'investissement durable.
- Connaître les exigences à respecter par toutes les banques et autres investisseurs institutionnels en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris, et sur la base d'une méthodologie commune à l'échelle de l'UE.
- Connaître les exigences en termes de transparence et de publication.
- Les exigences d'accréditation ou d'autorisation et de surveillance pour les contrôleurs de EU green bonds.
- Mise en place de labels « green fund », « sustainable fund ».
- Promotion des energy-efficient mortgages et green loans (prêts verts, prêts bruns...).
- Instruments financiers à destination du financement de la transition énergétique:
 - Obligations climat.
 - Obligations catastrophe (« cat bonds »).
 - « Quantitative Easing » fléché sur les actifs bas carbone.
 - Fonds « green bonds » lancé par la BRI destiné aux banques centrales.
- Évaluation ESG des entreprises et des pays.
- Autres mesures de promotion de l'investissement durable.
- Prise en considération (« pricing ») par le marché de l'empreinte carbone des entreprises et rôle des marchés des droits à polluer.

5. Relever le défi de la finance verte: le rôle des autorités de réglementation et de supervision

- Importance d'intégrer le risque climatique et de transition énergétique à la réglementation du secteur bancaire et financier: pistes de réflexion actuelles.
- Initiatives au niveau national et international:
 - Loi de transition énergétique française.
 - Stress-tests climatiques.

- Quel rôle pour les banques centrales?
 - Risque climatique et stabilité des prix.
 - Refinancement et périmètre des actifs éligibles.

6. Évolution du cadre prudentiel autour des risques environnementaux

- CRR2: Exigence de publication sur les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance.
- Rapport de l'EBA pour inclure les risques environnementaux dans le SREP.
- Introduction des différents indicateurs GAR: Green Assets Ratios.
- Définition des KPI environnementaux sur la durabilité.
- Obligation de publication des activités écologiquement durables.
- Identification des activités des établissements de crédit et les entreprises d'investissement pouvant être classifiées en activités économiques écologiquement durables.
- Définition des expositions qui doivent être couvertes par le ratio d'actifs verts.
- Méthodologie de publication par les établissements de crédit et les entreprises d'investissement liées aux objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.
- Informations qualitatives et quantitatives à publier par les établissements.
- Templates et instructions relatives aux informations quantitatives utilisées pour le calcul des KPI.
- Propositions EBA pour soutenir les établissements dans le processus de préparation de ces publications.
- Recommandations politiques à la Commission Européenne en vue de faciliter la transparence et la publication par les établissements.
- Évaluation des coûts de mise en œuvre des indicateurs environnementaux et des informations à publier.

7. Feuille de route d'implémentation pour les établissements bancaires

- Feuille de route pour les banques:
 - Révision de leurs stratégies commerciales en relation avec leurs clients cibles, nouveaux produits, etc.
 - Screening et monitoring par les banques du taux de couverture assurantiel de leurs clients face au risque climatique.
 - Intégration du risque climatique dans l'appétit aux risques.
 - Adaptation des marques et création de stratégies de développement durable.
 - Mise en place de cadres réglementaires actualisés tout au long de leurs chaînes de valeur.
 - Prise en compte de la durabilité dans la stratégie d'entreprise et la configuration organisationnelle.
 - Gouvernance.
 - Ajustement du portefeuille de produits et de clients.
 - Identification / classification des actifs durables.
 - Intégration des critères ESG et liés au risque climatique dans les scoring de clientèles.
 - Offre de financement durable aux clients.
 - Refinancement avec des instruments durables.
 - Prise en compte du risque climatique dans la tarification et la gestion des risques
 - Reporting des risques ESG propres et de leur impact aux autorités de contrôle et aux parties prenantes.
 - Gestion des données ESG et des données liées au risque climatique.
 - Alignement des portefeuilles de titres des banques sur une trajectoire de 2°C: enjeux et défis.

Mesure et gestion du risque de greenwashing

Également disponible en :



BANQUE



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	22/06/26 24/11/26

Objectifs

- Comprendre les enjeux autour du risque de greenwashing (écoblanchiment) notamment à travers leurs implications réglementaires et leurs intégrations dans une gestion de risque global.
- Être capable d'identifier et d'améliorer la gestion de ce risque pour les établissements.
- Maîtriser les clés d'implémentation d'un dispositif de mesure et gestion du risque de greenwashing.

Participants

- Fonctions de contrôles (middle et back office).
- Risk management.
- Reporting financier et réglementaire.
- Audit et inspection (interne et externe).
- Services comptables et financiers.
- Communication financière.
- Superviseurs externes.
- Membres de direction.
- Contrôleurs de gestion, financiers.
- Experts-comptables, commissaires aux comptes, leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Exposé des états financiers de banques pour illustrer la théorie.

Connaissances requises

- Bonne connaissance de l'environnement bancaire.

Voir la
formation
sur le
site

PROGRAMME

1. Définition du risque de greenwashing (eco-blanchiment) et cadre réglementaire associé

- Définition.
- Périmètre du risque de greenwashing.
- Exemples de cas de greenwashing.
- Sources du risque de greenwashing.
- Public concerné par le greenwashing.
- Cadre réglementaire applicable.
- Rôle des autorités de supervision et de régulation.
- Les sanctions applicables en cas d'infraction.

2. Gouvernance et cadre de contrôle autour du risque de greenwashing

- Rôle du comité de direction.
- Équipe en charge du suivi du risque de greenwashing.
- Le rôle des managers d'équipe.
- Les règles de greenwashing.
- Le rôle du département conformité.
- Les difficultés rencontrées en pratique dans l'évaluation du risque de greenwashing.
- Les contrôles à mettre en place.
- Les indicateurs et signaux de greenwashing : identification.
- Une prise de responsabilité au service des bons comportements.
- Quelques bonnes pratiques.
- L'intégration de la problématique de lutte contre le greenwashing dans la stratégie commerciale et la conception produit.
- Dispositif de vérification et /ou certification externe par des tiers indépendants.
- La transparence dans la communication externe (publication, reporting).

- Références documentaires (guide et outils ADEME, les normes ISO).
- Exemples des tests d'écoblanchiment de l'ADEME.

3. Les exigences de l'EBA en matière de mesure et gestion du risque de greenwashing

- Définition et compréhension du greenwashing :
 - Une compréhension commune de haut niveau du greenwashing couvrant les trois mandats des AES.
 - Limites des définitions existantes et de l'approche des AES.
 - Compréhension commune de haut niveau des AES du greenwashing.
- Caractérisation du greenwashing :
 - Moteurs du greenwashing.
 - Les rôles potentiels que les acteurs du marché peuvent jouer dans le greenwashing.
 - Allégations liées à la durabilité et impact.
- Tendances et exemples de greenwashing dans le secteur bancaire de l'UE :
 - Tendances quantitatives du greenwashing.
 - Exemples de greenwashing dans le secteur bancaire.
- Risque de greenwashing et impact négatif :
 - Risques financiers et canaux de transmission liés au greenwashing.
 - Risque de réputation.
 - Risque opérationnel, y compris les pertes liées aux litiges et aux risques de responsabilité.
 - Risque stratégique et commercial (risque pour le modèle d'affaires).
 - Risque de liquidité et de financement.
 - Risque de crédit.
 - Risque de marché.
 - Impact du greenwashing sur les risques financiers pour les établissements de crédit, les entreprises d'investissement et prestataires de services de paiement.



Mesure et gestion du risque de greenwashing

PROGRAMME (SUITE)

- Risque pour la stabilité financière.
- Échelle, prévalence et impact négatif.
- Importance relative du risque de greenwashing 39
Risque pour les consommateurs et la société.
- Lutter contre le greenwashing :
 - État des lieux.
 - Un cadre réglementaire en évolution.
 - Le cadre législatif de l'UE.
 - Protection des consommateurs et des investisseurs :
réglementation des allégations (environnementales)
dans le marketing et la communication.
- Un éventail de réglementations en évolution rapide en matière de finance durable susceptibles d'atténuer le greenwashing :
 - Cadres nationaux.
 - Lacunes et défis perçus par les parties prenantes.
- Pratiques du marché :
 - Outils et processus des institutions.
 - Initiatives des marchés et des autres intervenants.
- Outils et pratiques de surveillance :
 - Mandat et ressources.
 - Pratiques de surveillance.
 - Cadre de surveillance.
- Feuille de route d'implémentation.



Risque ESG-MIF 2 en lien avec la finance durable

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	24/06/26 4/12/26

Objectifs

- Connaître et comprendre les attentes du régulateur en matière de risque ESG au travers de MIF 2 en lien avec la Finance Durable.
- Avoir les clés pour intégrer ces textes dans le dispositif de gestion des risques.
- Être en mesure d'identifier les impacts dans son établissement.

Participants

- Personnel de la comptabilité, de la trésorerie, du contrôle de gestion, du back-office.
- Personnel du contrôle et de l'audit en charge de l'établissement ou du contrôle des ratios.
- Toute personne concernée par les ratios des banques et leurs évolutions.
- Experts-comptables, commissaires aux comptes, leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance minimale des opérations bancaires.

PROGRAMME

1. Introduction

- Le principe de double matérialité
- Taxonomie UE
- SFDR – PAI
- SFDR – fonds articles 9, 8, 6
- Différence entre les notions de durabilité selon la Taxonomie et selon SFDR
- Objectifs de MIF II en lien avec la finance durable
- Exemples de stratégies d'allocation d'actifs selon les produits A, B, C.

2. Évolution du test de suitability sur les préférences clients

- Prise en compte des préférences clients en matière de durabilité.
 - Les attentes croissantes des consommateurs en matière de finance durable
 - Intérêt de la prise en compte des préférences en matière de durabilité
- Règlement délégué 2021/1253.
- Évolution du test de suitability : nouvelles questions à inclure.
 - Les bonnes pratiques
 - Cadre réglementaire
 - Les difficultés de la mise en place de MIF II
 - Fonctionnement du dispositif de l'évaluation des préférences en matière de durabilité
 - Que faire lorsque les préférences de l'investisseur ne rencontrent pas l'offre de produits financiers ?
 - Comment couvrir les motivations plus larges des clients en matière de durabilité ?
- Mise en place de stratégie de questionnement.
- Nouvelle obligation de produits durables à proposer aux clients en lien avec leurs préférences.
- Obligation d'archivage des choix des clients en matière de préférence ESG.
- Calendrier d'entrée en vigueur et de mise en œuvre.

3. Nouvelle segmentation de produits A

- Synthèse sur la taxonomie environnementale.
- Notion d'actif éligible et /ou aligné à la taxonomie.
- Critères d'alignement à la taxonomie.
- Définition des produits A.
- Besoin d'alignement avec la Taxonomie UE.

4. Nouvelle segmentation de produits B

- Synthèse sur le règlement SFDR.
- Notion de fonds article 9, 8, 6.
- Différence entre la définition de la durabilité selon la SFDR et selon la taxonomie.
- Définition des produits B.
- Besoin de définir une poche d'investissement selon SFDR.

5. Nouvelle segmentation de produits C

- La notion de double matérialité.
- La notion de PAI (principales incidences négatives).
- Exemples de PAI.
- Définition des produits C :
 - Besoin d'identifier les PAI sur lesquels sont construits les produits.
 - Identification des PAI par le client.
 - Multiplicité de PAI possibles.
 - Prise en compte des PAI selon les préférences exprimées par le client.

6. Plusieurs combinaisons de produits A, B, C, mix produit et allocation d'actifs

- Les combinaisons de produits possibles.
- Produits AB, AB, BC, BC, AC, ABC.
- Mix produits.
- Stratégie d'allocation d'actifs dans le fond.
- Besoin de diversification des fonds.
- Identification des produits A, B, C.
- Les obligations de publication des fonds sur les classifications A, B, C de leurs produits.

Voir la
formation
sur le
site



Risque ESG-MIF 2 en lien avec la finance durable

PROGRAMME (SUITE)

- Analyse de la communication des fonds sur leur classification A, B, C.
- Analyse et sélection des fonds selon les PAI suivis.
- Analyse de la durabilité des fonds : analyse des fact sheets.
- Traitement des demandes particulières des clients qui ne rentrent pas directement dans le cadre des produits A, B, C. : cas du financement à impact.
- Analyse de plusieurs entreprises et classement selon les classifications produit A, B, C : exemple de TOTAL ENERGIE, ENGIE.

7. Mise en œuvre du questionnaire de préférences en matière de durabilité

- Les étapes de l'évaluation des préférences en matière de durabilité.
- Exemple de questionnaire.

GREEN IT & numérique responsable en banque : comprendre, agir, transformer

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	13/04/26 14/12/26

Objectifs

- Comprendre le contexte réglementaire et stratégique du Green IT. Identifier les impacts environnementaux du numérique bancaire.
- Appréhender les concepts-clés du numérique responsable.
- Déployer les bonnes pratiques Green IT dans une structure.
- Élaborer une feuille de route pragmatique pour un SI durable et être moteur dans la démarche collective de sobriété numérique.

Participants

- Personnel de la comptabilité, de la trésorerie, du contrôle de gestion, du back-office, du contrôle et de l'audit en charge de l'établissement ou du contrôle des ratios.
- Toute personne concernée par les ratios des banques et leurs évolutions.
- Responsables IT, DSI, RSSI.
- Responsables RSE / ESG.
- Responsables achats.
- Auditeurs internes. Contrôleurs internes.
- Managers de projets digitaux.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance minimale des opérations bancaires.

PROGRAMME

1. Pourquoi la banque doit se saisir du GREEN IT ?

- Contexte mondial : ODD de l'ONU, Accords de Paris, Pacte vert européen.
- Exigences ESG : définitions des risques E, S et G appliqués au numérique.
- Chiffres clés du numérique (consommation énergétique, GES, déchets électroniques).
- Externalités du numérique : impacts sociaux et environnementaux.
- Pourquoi le Green IT est un levier stratégique pour les banques.

2. Comprendre le GREEN IT et ses enjeux

- Définition du Green IT vs Numérique Responsable.
- Les 3 piliers : environnemental, économique, social.
- Les enjeux de toute la chaîne de valeur : de la conception à la fin de vie.
- Les bénéfices à court, moyen et long terme du Green IT.
- Obstacles et freins fréquents dans la mise en œuvre.

3. Les leviers concrets pour agir

- Poste de travail & équipements
 - Allongement de la durée de vie, parc optimisé, recyclage, achats responsables.
- Logiciels & développement
 - Écoconception, sobriété logicielle, outils de mesure d'impact (EcoIndex, GreenFrame).
- Données, stockage & cloud
 - Suppression des données inutiles, cloud éco-efficace, sobriété du multcloud.
- Infrastructure IT
 - Data centers durables, PUE, virtualisation, IA et efficacité énergétique.
- Communication numérique
 - Bonnes pratiques mail, web, vidéo, gestion responsable des campagnes.
- Suivi, pilotage, indicateurs
 - Tableaux de bord Green IT, indicateurs carbone, tableau d'analyse.

4. Construire une feuille de route GREEN IT bancaire

- Méthodologie de mise en œuvre progressive.
- Mobilisation des parties prenantes : IT, métiers, achats, RSE, conformité.
- Charte d'usage numérique responsable.
- Bonnes pratiques d'accélération vers la neutralité carbone du SI.
- Retours d'expérience bancaires (BNP Paribas, Société Générale, Banque Postale...).

Voir la
formation
sur le
site



Panorama des produits dérivés ESG et les risques associés

Objectifs

- Avoir une vue d'ensembles des principaux types de produits dérivés ESG.
- Analyser comment les risques existants sur les dérivés sont impactés par les facteurs de durabilités et identifier les nouveaux risques à prendre en compte.
- Connaître et comprendre les attentes du marché et du régulateur en matière d'émission ou de commercialisation des produits financiers verts.
- Être en mesure d'identifier les implications concrètes pour son établissement.

Participants

- Personnel de la comptabilité, de la trésorerie, du contrôle de gestion, du back-office, du contrôle et de l'audit en charge de l'établissement ou du contrôle des ratios.
- Toute personne concernée par les ratios des banques et leurs évolutions.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques, d'exercices sous Excel.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance minimale des opérations bancaires.

Voir la formation sur le site

PROGRAMME

1. Catastrophe and weather derivatives (dérivés de catastrophes et de conditions météorologiques)

- Caractéristiques et exemples des différents types de dérivés :
 - Catastrophe Derivatives.
 - Weather Derivatives.
- Analyse de l'impact de ce type de dérivé sur les risques financiers (crédit, marché, CVA, contrepartie, liquidité...) et sur les risques extra financiers (réputation, stratégique, contentieux, greenwashing).

2. Sustainability-linked derivatives (SLD)

- Type de marché et de contreparties concernés :
 - Caractéristique des SLD.
 - Critères de détermination des KPIs issus du guide ISDA.
- Analyse de l'impact de ce type de dérivé sur les risques financiers (crédit, marché, CVA, contrepartie, liquidité...) et sur les risques extra financiers (réputation, stratégique, contentieux, greenwashing).

3. ESG - related exchange - traded derivatives (indices futures et options liés à l'ESG)

- Caractéristiques des nouveaux indices futures et options ESG.
- Les principaux acteurs du marché.
- Les types de couvertures proposées par les futures et options ESG.
- Analyse de l'impact de ce type de dérivé sur les risques financiers (crédit, marché, CVA, contrepartie, liquidité) et sur les risques extra financiers (réputation, stratégique, contentieux, greenwashing).

4. Dérivés de crédit ESG

- Évolution du marché des CDS en prenant en compte les critères de durabilité :
 - Pour couvrir les pertes potentielles futures qui seraient réalisées à la suite de la survenance d'un événement catastrophique (qui conduit à des faillites/défauts de paiement).

- Pour couvrir le risque de variations de la valeur marchande des SLL/ SLB (sustainability linked loans/bonds) résultant des attentes du marché concernant les pertes/dommages potentiels futurs et d'autres facteurs du marché.
- Analyse de l'impact de ce type de dérivé sur les risques financiers (crédit, marché, CVA, contrepartie, liquidité) et sur les risques extra financiers (réputation, stratégique, contentieux, greenwashing).

5. Émissions trading (crédit carbone)

- Type de marché du crédit carbone (réglementé et volontaire).
- La notion de cap & trade program.
- Type de marché des dérivés carbone et de contreparties concernés.
- Typologie des dérivés d'émission carbone (forwards, futures, option).
- Caractéristiques des dérivés d'émission carbone.
- Les templates de crédit carbone de l'ISDA.
- Analyse de l'impact de ce type de dérivé sur les risques financiers (crédit, marché, CVA, contrepartie, liquidité...) et sur les risques extra financiers (réputation, stratégique, contentieux, greenwashing).

6. Renewable energy and renewable fuels derivatives (dérivés énergies renouvelables et carburants renouvelables)

- Caractéristiques et exemples des différents types de dérivés :
 - Power Purchase Agreements (PPAs).
 - Renewable Energy Certificates (RECs).
 - Wind Index Futures.
 - Renewable Identification Numbers futures (RINs).
 - Low carbon fuel standard futures.
- Analyse de l'impact de ce type de dérivé sur les risques financiers (crédit, marché, CVA, contrepartie, liquidité...) et sur les risques extra financiers (réputation, stratégique, contentieux, greenwashing).



certifiant



individuel



intra



distanciel



anglais



Prise en compte de l'ESG dans l'analyse des risques sur instruments financiers

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	17/04/26 15/10/26

Objectifs

- Avoir une vision d'ensemble des différents aspects du risque ESG.
- Percevoir comment le risque ESG amplifie le risque de marché et de contrepartie.
- Comprendre comment les risques existants sur les produits financiers sont impactés par les facteurs de durabilité et identifier les nouveaux risques à prendre en compte.
- Être en mesure de cerner les implications concrètes pour son établissement.
- Définir une feuille de route d'implémentation.

Participants

- Personnel de la comptabilité, de la trésorerie, du contrôle de gestion, du back-office, du contrôle et de l'audit en charge de l'établissement ou du contrôle des ratios.
- Experts-comptables, commissaires aux comptes, leurs collaborateurs.
- Toute personne concernée par les ratios des banques et leurs évolutions.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance minimale des opérations bancaires.

PROGRAMME

1. Les principales notions autour du risque ESG

- Le risque environnemental :
 - Le risque physique.
 - Le risque de transition.
 - Le risque de contentieux et de réputation.
- Le risque social.
- Le risque de gouvernance.

2. Identification des scénarios ESG pouvant avoir un impact sur les produits financiers

- Identification de l'impact du risque ESG comme facteurs aggravants du risque de contrepartie et du risque de marché.
- Identification des scénarios ESG impactant les dérivés et autres produits financiers.
- Cas des controverses et scandales (impact sous-jacent, impact contrepartie, impact banque).
- Cas des événements de catastrophes naturelles.
- Cas de l'accélération de la dégradation du climat.
- Cas des évolutions de ratings.
- Cas des évolutions de la réglementation sur la durabilité.
- Cas de l'évolution du risque souverain lié à l'ESG (impact géopolitique).
- Cas de disruption technologique.
- Cas de l'évolution du sentiment de marché et des consommateurs.

3. Analyse de l'impact des scénarios ESG sur les produits financiers

- Analyse qualitative de l'impact de ces événements déclencheurs sur les dérivés.
- Présentation de quelques études sur l'impact du risque ESG sur la volatilité des marchés actions, des obligations et de matières premières.
- Présentation de quelques études sur l'impact du risque ESG sur la performance des actions et des obligations.

4. Feuille de route d'implémentation

- Analyse de l'impact de l'ESG sur la valorisation des actifs (analyse sectorielle, géographique, taille de capitalisation).
- Analyse de l'impact du risque ESG sur la survenance du défaut soudain (JTD).
- Prise en compte du risque ESG dans le RRAO.
- Analyse de l'impact du risque ESG sur la liquidité des actifs du trading book.
- Évolution des stratégies : politique d'exclusion, politique d'engagement, politique « best in class », politique « best effort ».
- Évolution de l'appétit aux risques et mise en place de nouvelles limites de concentration.
- Mise en place de stress tests climatiques.
- Évolution des « trading mandate ».
- Prévention du risque de greenwashing.
- Mise en place d'indicateur d'alerte précoces sur les événements ESG impactant le portefeuille de trading.
- Intégration du risque ESG à l'agenda du comité risque de marché et risque de contrepartie.
- Prise en compte du risque ESG dans le rating des contreparties.

Voir la
formation
sur le
site

Canaux de transmission des risques ESG sur les risques traditionnels bancaires, analyse de matérialité, stress tests, ICAAP, ILAAP

Également disponible en :



BANQUE



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	Nous contacter

Objectifs

- Comprendre les canaux de transmission des risques ESG sur les risques de crédit, de marché, de liquidité et opérationnels, concentration, réputation et stratégiques.
- Intégrer les exigences de la CRR3 liées à l'ESG dans les stress tests et l'ICAAP/ILAAP.

Participants

- Toute personne souhaitant comprendre les aspects fondamentaux de Bâle III en matière de fonds propres et leur impact sur le pilotage financier d'une banque.
- Collaborateurs des fonctions finances, risques, contrôle, audit, back et middle-office des banques.
- Experts-comptables, commissaires aux comptes, leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance minimale des opérations bancaires.

PROGRAMME

1. Transmission des risques ESG vers les risques financiers

- 1.1 Étude des canaux de transmission des risques ESG**
- Illustration à partir de scénarios réels et hypothétiques
 - Risque physique (ex. : catastrophe naturelle, sécheresse prolongée) -> impact sur les garanties des prêts immobiliers, perte d'actifs.
 - Risque biodiversité
 - Risque de transition (ex. : durcissement des normes carbone) -> risque de crédit pour les entreprises polluantes.
 - Risque social (ex. : mauvaise gestion des droits humains) -> risque réputationnel et retrait des investisseurs.
 - Risque géopolitique (ex. : guerre et sanctions économiques) -> impact sur les marchés et la liquidité.

1.2. Lien avec les risques financiers

- Risque de crédit : augmentation des défauts de paiement (ex. : entreprises exposées aux énergies fossiles).
- Risque de marché : volatilité accrue des actifs ESG et impact sur la valorisation des portefeuilles.
- Risque de liquidité : retrait massif des investisseurs pour des raisons ESG.
- Risque opérationnel : contentieux liés à la non-conformité ESG.

1.3. Risques et opportunités liés au risque ESG

- Identifier les opportunités de marché liées au climat dans le secteur financier pour les investisseurs
 - De nouveaux produits verts et nouvelles sources d'investissement bas carbone.
 - Les évolutions des marchés du crédit carbone.
 - De nouvelles sources de diversification du portefeuille (Financement d'infrastructures vertes, obligation verte, Construction bas-carbone, rénovation énergétique, Investissements dans

véhicules électriques, transports collectifs, Solutions fondées sur la nature, marchés de crédits biodiversité, Stockage, efficacité énergétique, smart grids, Produits structurés verts, fonds labellisés, ETF ESG).

- Une meilleure réponse aux attentes des investisseurs de détail sensibles à la durabilité.
- Une amélioration de la résilience des entreprises ayant engagé des démarches de durabilité.
- Une amélioration de l'efficacité opérationnelle et meilleure maîtrise des frais généraux des entreprises (rationalisation de la consommation de l'eau et de l'énergie, promotion du recyclage et de l'économie circulaire).
- Rôle-clé des investisseurs dans l'orientation des flux financiers vers des activités durables.
- Identifier les risques liés au climat dans le secteur financier pour un investisseur
 - Le risque de greenwashing et les risques associés (crédit, marché, liquidité, réputation, contentieux, systémique).
 - Le risque de valorisation des actifs (ratings ESG, stranded assets (actifs échoués), mispricing sous estimant les risques climatiques et environnementaux)
 - Le risque de liquidité des actifs verts.
 - Le risque d'éligibilité et de valorisation du collatéral brun.
 - L'intégration des risques climatiques et environnementaux dans la sélection des contreparties et des sous-jacents dans les produits dérivés : L'importance de la diligence raisonnable sur les contreparties du portefeuille.
 - Réconciliation entre rentabilité et durabilité dans la performance des investissements.
 - Le risque de contentieux et de réputation : prévention des controverses
 - Les données ESG utilisées comme de nouvelles market data pour anticiper des importants

Voir la
formation
sur le
site



Canaux de transmission des risques ESG sur les risques traditionnels bancaires, analyse de matérialité, stress tests, ICAAP, ILAAP

PROGRAMME (SUITE)

mouvements de marché (catastrophes naturelles, controverses, événements géopolitiques marquants (guerre, changement de gouvernements) repring à la suite d'un changement de rating ESG).

- Le risque d'inflation lié la transition climatique dans un contexte où l'économie reste très dépendante des énergies fossiles.
- Le risque d'inflation lié au risque physique en absence de transition du fait des catastrophes naturelles et des ruptures de chaines d'approvisionnements des industries.
- La complexe utilisation des ratings ESG.
- L'accès complexe à la donnée ESG.
- L'instabilité et l'inhomogénéité des réglementations ESG au niveau européen et mondial.
- Le risque géopolitique.
- Pandémies et autres crises sanitaires plus récurrentes avec le risque physique.
- Volatilité accrue sur les marchés du fait de la récurrence et la sévérité des catastrophes naturelles en cas d'aggravation du risque physique.
- Volatilité accrue sur les marchés du fait de l'impact des politiques monétaires sur les actions des secteurs sensibles à la transition (très bruns, très verts).
- Risque de défaut accru des émetteurs ayant un profil de brun à très brun.
- Différents canaux de transmission des risques climatiques et environnementaux sur le risque de marché et de contrepartie.
- Choc sur le marché des matières premières en cas de transition (augmentation du cout de l'Energie fossile et crise sur le marché des minerais).
- Repérer les signaux de vulnérabilité ou de résilience dans les portefeuilles supervisés.
- Cas pratique : Analyse de corrélation entre les ratings des principales agences de notation extra-financière.

• 1.4. Analyses de matérialité

- Comprendre les principes d'analyse de matérialité ESG dans une banque.
- Apprendre à structurer une matrice de double matérialité (impact & risque).
- Construire une matrice de matérialité ESG
 - Identification des facteurs ESG pertinents.
 - Évaluation de l'exposition et de la vulnérabilité.
 - Croisement «Probabilité × Impact financier» -> matérialité financière.
 - Évaluation de l'impact externe de la banque (matérialité d'impact).
 - Utilisation de scoring ESG, de ratings internes/externes, et de consultations parties prenantes.
- Cas pratique : Construire une mini-matrice de matérialité pour une banque exposée à :
 - Un portefeuille énergie fossile.
 - Une chaîne de valeur externalisée.
 - Une gouvernance perçue comme faible.

• 1.5. Stress tests ESG : spécificités et méthodologies

- Comparaison avec les stress tests traditionnels
 - Horizon temporel plus long (10-30 ans au lieu de 1an -3ans).
 - Interactions complexes et incertitudes élevées.
 - Scénarios plus variés et qualitatifs.
 - Hypothèse de bilan dynamique.
- Présentation des scénarios de référence utilisés
 - NGFS (Network for Greening the Financial System).
 - GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat).
 - Scénarios BCE, ACPR et autres régulateurs.
 - Cas pratiques : simulation de différents scénarios de risques ESG impactant les risques traditionnels.

2. Impacts sur l'ICAAP et ILAAP

- Objectif : Intégrer les scénarios ESG dans les processus de gestion des risques et les exigences réglementaires.

• 2.1. Mise en œuvre de l'ESG dans l'ICAAP/ILAAP

- Analyse de matérialité.
- Identification des facteurs de risque et analyse des vulnérabilités des portefeuilles aux risques Physiques et de Transition.
- Méthodologies d'intégration des risques Physiques et de Transition dans les métriques prudentielles de risque de crédit (PD et LGD) et le calcul du capital interne des banques (cadre ICAAP).
- Utilisation de scénarios et application de chocs sur les modèles de crédit.
- Exemples de pratiques observées.
- Intégration de l'ESG dans toutes les étapes des processus ICAAP et ILAAP.
- Alignement avec les objectifs stratégiques et de gestion des risques de la banque.
- Approche pratique et recommandations.
- Exemples de méthodologies utilisées par les banques leaders.
- Bonnes pratiques pour améliorer la résilience face aux risques ESG.
- Anticipation des impacts possibles dans le pilotage du capital et de la liquidité.
- Rôle des plans de transition climatiques.

• 2.2. Alignement avec les attentes réglementaires de la CRR3 et de la CRD VI

- Principales exigences réglementaires
 - Renforcement du cadre de gestion des risques ESG.
 - Exigences de capital et de transparence accrues.
 - Intégration dans le reporting prudentiel.
- Conséquences pour la gouvernance bancaire
 - Responsabilité des administrateurs dans la prise en compte des risques ESG.
 - Exigences en matière de supervision et de contrôle interne.
 - Retours d'expérience et bonnes pratiques à adopter.

Intégration de l'ESG dans le dispositif de mesure et gestion du risque de concentration

Également disponible en :



BANQUE



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	Nous contacter

Objectifs

- Comprendre les canaux de transmission du risque ESG sur le risque de concentration.
- Appréhender les impacts et les évolutions à prévoir dans le cadre de gestion du risque de concentration.
- Mettre en œuvre les stress tests, ICAAP, ILAAP.
- Connaître les éléments de pilotage et les attentes du superviseur.

Participants

- Toute personne souhaitant comprendre les aspects fondamentaux de Bâle III en matière de fonds propres et leur impact sur le pilotage financier d'une banque.
- Collaborateurs des fonctions finances, risques, contrôle, audit, back et middle-office des banques.
- Experts-comptables, commissaires aux comptes, leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissances générales de l'économie bancaire.

PROGRAMME

1. Introduction

- Définition du risque de concentration (sectoriel, géographique, contreparties, financement, grands risques).
- Rappel du cadre réglementaire : EBA guidelines, ECB guides
- Pourquoi intégrer l'ESG dans la gestion du risque de concentration aujourd'hui ?
- Impacts de organisationnels et prudentiels pour les banques.

2. Canaux de Transmission ESG sur le risque de concentration de la banque

- Risque sectoriel ESG
 - Transition climatique : secteurs carbonés (énergie, automobile, aérien...).
 - Risque physique : agriculture, logistique, immobilier
 - Risque social : industries sensibles (textile, construction).
- Risque géographique et pays
 - Zones exposées au risque climatique extrême.
 - Juridictions à gouvernance faible ou instable (risque S & G).
 - Risques géopolitiques et conflits.
- Risque de contrepartie et de financement
 - Concentration de sources de financement sur acteurs sensibles ESG.
 - Partenaires financiers controversés ou mal notés ESG.
- Grands risques
- Exemples concrets :
 - Portefeuille fortement exposé aux énergies fossiles ou à des pays à risques ESG élevés.

3. Mesure et cartographie du risque de concentration ESG

- Cartographie dynamique des expositions sectorielles et géographiques à risques ESG.
- Détection de «poches de concentration ESG» :
- Concentration carbone.
- Concentration à des contreparties ESG controversées.

- Nouvelles typologies de concentration : biodiversité, dépendance à matières premières sensibles (eau, lithium...).
- Cas pratiques : Évaluer la concentration ESG dans un portefeuille de crédit ou d'investissements.

4. Cadre de limites, suivi et gouvernance

- Mise en place de limites spécifiques ESG :
 - Limite de concentration par secteur à risque de transition.
 - Limite d'exposition à des zones vulnérables au climat ou aux conflits.
 - Limites sur les financements de contreparties à faible rating ESG.
- Suivi et gouvernance :
 - Reporting ESG de concentration.
 - Tableaux de bord ESG dans le suivi du risque global.
 - Intégration dans les politiques de concentration et comités de risques.

5. Stress testing ESG appliqué au risque de concentration

- Scénarios de stress sectoriels :
 - Effondrement rapide d'un secteur à cause d'une loi de transition brutale.
- Scénarios géographiques :
 - Catastrophe naturelle sur une région concentrée.
 - Sanctions géopolitiques sur un pays partenaire clé
- Scénarios sur les sources de financement :
 - Retrait massif d'investisseurs ISR.
 - Rupture de financement suite à une controverse ESG.
- Cas pratique : construire un scénario de stress sur un portefeuille exposé à un pays climatiquement vulnérable + modélisation de l'impact sur la solvabilité et la liquidité.

6. Intégration dans l'ICAAP / ILAAP

- Comment refléter les concentrations ESG dans les dispositifs ICAAP :
 - Impact potentiel sur pertes attendues/inattendues.

Voir la
formation
sur le
site



Intégration de l'ESG dans le dispositif de mesure et gestion du risque de concentration

PROGRAMME (SUITE)

- Allocation de capital pour concentration ESG.
- Intégration dans ILAAP :
 - Risque de retrait ou renchérissement du financement si exposition ESG concentrée.
 - Stress tests de liquidité sur sorties liées à risques ESG localisés.
 - Limites de financement de marché via contreparties ESG faibles.

7. Gouvernance de suivi :

- Points ESG dans les revues de concentrations.
- Suivi des engagements ESG.
- Intégration de l'ESG dans les rôles et responsabilité des départements gestion des risques de concentrations
- Intégration de l'ESG dans la politique de gestion du risque de concentration
- Intégration de l'ESG dans les comités de gestion du risque de concentration
- Intégration de l'ESG dans l'appétit aux risques et la stratégie d'investissement

8. Conclusion et perspectives

- Résumé des principaux leviers pour intégrer efficacement l'ESG dans la gestion du risque de concentration.
- Les étapes-clés pour intégrer durablement l'ESG dans le risque de concentration.
- Articulation entre dispositif ESG-Risques et dispositif ESG-Opportunités.
- Discussion ouverte : défis pratiques rencontrés par les participants.

Intégration de l'ESG dans le dispositif de mesure et gestion du risque de liquidité

Également disponible en :



BANQUE



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	Nous contacter

Objectifs

- Comprendre les canaux de transmission du risque ESG sur le risque de liquidité.
- Appréhender les impacts et les évolutions à prévoir dans le cadre de gestion du risque de liquidité.
- Mettre en œuvre les stress tests, ILAAP.
- Connaître les éléments de pilotage et les attentes du superviseur.

Participants

- Toute personne souhaitant comprendre les aspects fondamentaux de Bâle III en matière de fonds propres et leur impact sur le pilotage financier d'une banque.
- Collaborateurs des fonctions finances, risques, contrôle, audit, back et middle-office des banques.
- Experts-comptables, commissaires aux comptes, leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissances générales de l'économie bancaire.

PROGRAMME

1. Introduction

- Rappel du cadre réglementaire : EBA guidelines, ECB guides
- Pourquoi intégrer l'ESG dans la gestion du risque de liquidité aujourd'hui ?
- Impacts stratégiques et prudentiels pour les banques.

2. Canaux de Transmission ESG sur la Liquidité de la banque

- Catastrophes naturelles, risques climatiques physiques : effets sur les flux de trésorerie.
- Risques de transition : changements rapides de valeur des actifs.
- Risque de réputation lié aux controverses ESG : impacts sur les retraits massifs.
- Risques géopolitiques.
- Stress testing ESG spécifique sur liquidité : Exemples de scénarios de stress (inondations majeures, crise réputationnelle.).

3. Effets du Rating ESG sur la Liquidité

- 3.1. L'impact du Rating ESG sur la Liquidité et le Collatéral
- Impact sur la valorisation des actifs :
 - Dégradation de rating ESG.
 - Hausse des haircuts pour collatéral ESG à faible score.
- Impact sur l'éligibilité du collatéral
 - Certaines contreparties n'acceptent plus des actifs notés ESG « faibles ».
 - Exclusion potentielle de certaines obligations ou titres adossés à des actifs.
- Évolution prévue du rating ESG
- 3.2. Impact du rating ESG sur le coût de la liquidité pour la banque.
- Rating ESG de la banque = impact direct sur le spread de refinancement (repo, interbancaire, marchés obligataires).
- Hausse des coûts de liquidité (pénalités, marges, collatéralisation accrue) en cas de rating ESG faible.

- Exemples
- Cas pratique spécifique
 - Simuler une dégradation du rating ESG d'une banque : recalcul de son coût moyen de financement et de son impact sur la couverture de son besoin de liquidité.

4. Effet de l'ESG sur la Réserve de Liquidité

- Risque de changements dans l'éligibilité ESG des actifs liquides HQLA
 - Acceptation/refus par contreparties (banques centrales, CCP).
 - Stranded Assets (actifs échoués) et risque de liquidité associé aux actifs devenus illiquides à cause de facteurs ESG.
 - Critères ESG de sélection des actifs
- Impact ESG sur la valorisation des actifs de la réserve
- Cas des actifs downgradés pour cause de risques ESG.
- Cas pratique : Révision d'un portefeuille HQLA en fonction de critères ESG : évaluer l'impact sur LCR.
- Cas pratique : Analyse du risque de stranded assets sur collatéral

5. Impact de l'ESG sur les Ratios LCR ET NSFR

- Comment les risques ESG affectent directement les ratios réglementaires
 - Volatilité accrue des passifs : retraits plus fréquents.
 - Dégradation des actifs HQLA.
 - Révision des paramètres RSF et ASF du NSFR.
 - Ajustements réglementaires et attentes de la supervision.
- Cas pratique : Analyse d'un choc ESG sur le NSFR et sur LCR.

6. ILAAP et Reporting ESG

- Intégration de l'ESG dans l'ILAAP
- Identification, évaluation et communication des risques ESG liés à la liquidité.
- Intégration dans les plans de contingence de liquidité (CFP).
- Reporting et documentation attendue par le superviseur.

Voir la
formation
sur le
site



Intégration de l'ESG dans le dispositif de mesure et gestion du risque de liquidité

PROGRAMME (SUITE)

7. ESG et Gouvernance autour du risque de liquidité

- Intégration de l'ESG dans les rôles et responsabilité des départements gestion des risques ALM et ALM
- Intégration de l'ESG dans la politique de gestion de la liquidité
- Intégration de l'ESG dans les ALCO
- Intégration de l'ESG dans l'appétit aux risques et la stratégie d'investissement.

8. Conclusion et Perspectives

- Résumé des principaux leviers pour intégrer efficacement l'ESG dans la gestion de liquidité.
- Discussion ouverte : défis pratiques rencontrés par les participants.

Intégration de l'ESG dans le dispositif de mesure et gestion du risque de marché, contrepartie, CVA

Également disponible en :



BANQUE



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	Nous contacter

Objectifs

- Comprendre les canaux de transmission du risque ESG sur le risque de marché, contrepartie et CVA.
- Appréhender les impacts et les évolutions à prévoir dans le cadre de gestion du risque de marché, contrepartie et CVA.
- Mettre en œuvre les stress tests, ICAAP.
- Connaître les éléments de pilotage et les attentes du superviseur.

Participants

- Toute personne souhaitant comprendre les aspects fondamentaux de Bâle III en matière de fonds propres et leur impact sur le pilotage financier d'une banque.
- Collaborateurs des fonctions finance, risques, contrôle, audit, back et middle-office des banques.
- Experts-comptables, commissaires aux comptes, leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissances générales de l'économie bancaire.

PROGRAMME

1. Introduction

- Rappel du cadre réglementaire : EBA guidelines, ECB guides
- Pourquoi intégrer l'ESG dans la gestion du risque de marché, contrepartie et CVA aujourd'hui ?
- Principales typologies de risque ESG pertinentes pour les risques marché, contrepartie et CVA
- Impacts stratégiques et prudentiels pour les banques.

2. Canaux de Transmission ESG sur le risque de marché, contrepartie et CVA de la banque

- Catastrophes naturelles : Impact sur le prix des matières premières, infrastructures critiques.
- Controverses : Impact réputationnel et ventes forcées d'actifs.
- Risque géopolitique / guerre : Volatilité sur l'énergie, matières premières, devises.
- Risque biodiversité : Risques sur les secteurs agricoles, assurance, industries.
- Risque social : Effet sur les chaînes de production, défauts de contreparties.
- Lois de transition énergétique : Stranded assets, risques sectoriels.
- Exemples : Transmission ESG sur portefeuille obligataire, actions, FX.).

3. Effets du Rating ESG sur le collatéral

- Impact sur la valorisation des actifs :
 - Dégradation de rating ESG
 - Hausse des haircuts pour collatéral ESG à faible score.
- Impact sur l'éligibilité du collatéral
 - Acceptation/refus par contreparties (banques centrales, CCP).
 - Stranded Assets (actifs échoués) et risque de liquidité associée aux actifs devenus illiquides à cause de facteurs ESG.
 - Critères ESG de sélection des actifs
 - Certaines contreparties n'acceptent plus des actifs notés

ESG « faibles ».

- Exclusion potentielle de certaines obligations ou titres adossés à des actifs.
- Évolution prévue du rating ESG
- Impact ESG sur la valorisation des actifs
- Cas des actifs downgradés pour cause de risques ESG.
- Cas pratique : Analyse du risque de stranded assets sur collatéral.

4. Politique de sélection des contreparties et de pricing intégrant l'ESG

- Sélection des contreparties selon score ESG (exclusion, best-in-class, engagement).
- Intégration ESG dans le Pricing de la CVA :
- Effet d'un rating ESG dégradé sur l'exposition future.
- Ajustements ESG sur probabilités de défaut
- Politique de haircut ESG pour collatéral.
- Ajustement des limites de crédit selon le risque ESG.

5. Facteurs de marché impactés par l'ESG

- Volatilité accrue liée aux tensions ESG sur :
 - Inflation verte : climatisation et fossilisation
 - Prix de l'énergie (transition énergétique).
 - Marchés des matières premières (métaux rares, lithium, cobalt).
 - Effets réputationnels sur les actions sensibles (ex : scandales environnementaux).
 - Catastrophes naturelles régulières
- Développement des marchés verts :
 - Green Bonds, SLBs (Sustainability-Linked Bonds), Social Bonds.
 - Titrisations durables.
 - Marchés de crédit carbone.
 - Dérivés ESG : CDS ESG-Linked, options carbone.
 - [Mini cas] : Analyse d'un Green Bond et d'un Sustainable-Linked Loan.

Voir la
formation
sur le
site



Intégration de l'ESG dans le dispositif de mesure et gestion du risque de marché, contrepartie, CVA

PROGRAMME (SUITE)

6. Méthodologies pratiques et dispositifs de suivi

- Stress tests ESG et ICAAP
 - Définir des scénarios de stress ESG sur portefeuille de marché :
 - Catastrophe naturelle sectorielle (agri, immobiliers).
 - Choc réglementaire ESG (ban sectoriel charbon, huile de palme...).
 - Choc réputationnel sur grands émetteurs.
 - Intégration dans l'ICAAP
- Suivi, sensibilités et limites intégrant l'ESG
- Nouveaux indicateurs de risque ESG en gestion de portefeuille :
 - Sensibilité aux controverses ESG .
 - Sensibilité aux prix du carbone.
 - Mesure de l'empreinte carbone du portefeuille.
- Cadre de limites ESG
- Mise à jour des Trading Mandates
 - Exclusions ESG.
 - Reporting ESG des activités de trading.

7. Cas pratiques de modélisation ESG

- Cas 1 : Intégrer une montée brutale du prix du carbone dans un portefeuille actions/obligations.
- Cas 2 : Impact d'une controverse ESG sur une entreprise (modéliser un choc spread obligataire + action).
- Cas 3 : Conséquences d'une nouvelle régulation «Transition énergétique» sur un portefeuille de dérivés.
- Cas 4 : Simulation d'un effet biodiversité sur les expositions agricoles titrisées.

8. ESG et gouvernance autour du risque de marché, contrepartie et CVA

- Intégration de l'ESG dans les rôles et responsabilité des départements gestion des risques de marché, contrepartie et CVA
- Intégration de l'ESG dans la politique de gestion du risque de marché, contrepartie et CVA
- Intégration de l'ESG dans les comités de gestion du risque de marché, contrepartie et CVA
- Intégration de l'ESG dans l'appétit aux risques et la stratégie d'investissement

9. Conclusion et perspectives

- Résumé des principaux leviers pour intégrer efficacement l'ESG dans la gestion du risque de marché, contrepartie et CVA.
- Comment renforcer le dispositif ESG dans les risques financiers ?
- Interactions futures entre ESG, Risque de marché, Contrepartie, ICAAP, Trading Mandate.
- Discussion ouverte : défis pratiques rencontrés par les participants.

Intégration de l'ESG dans le dispositif de mesure et gestion du risque de réputation et de contentieux

Également disponible en :



BANQUE



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	Nous contacter

Objectifs

- Comprendre les canaux de transmission du risque ESG sur le risque de réputation.
- Appréhender les impacts et les évolutions à prévoir dans le cadre de gestion du risque de réputation.
- Mettre en œuvre les stress tests, ICAAP, ILAAP.
- Connaître les éléments de pilotage et les attentes du superviseur.

Participants

- Toute personne souhaitant comprendre les aspects fondamentaux de Bâle III en matière de fonds propres et leur impact sur le pilotage financier d'une banque.
- Collaborateurs des fonctions finance, risques, contrôle, audit, back et middle-office des banques.
- Experts-comptables, commissaires aux comptes, leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissances générales de l'économie bancaire.

PROGRAMME

1. Introduction

- Rappel du cadre réglementaire : EBA guidelines, ECB guides
- Pourquoi intégrer l'ESG dans la gestion du risque de réputation aujourd'hui ?
- Impacts de réputations et prudentiels pour les banques.

2. Canaux de transmission ESG sur le risque de réputation de la banque

- Canaux internes :
 - Manquement à des engagements ESG (greenwashing, absence de due diligence sociale).
 - Gouvernance défaillante sur les sujets ESG.
- Canaux externes :
 - Controverses environnementales, sociales ou de gouvernance.
 - Crises médiatiques amplifiées par réseaux sociaux.
 - Actions de groupes militants, ONG.
 - Stigmatisation par les marchés financiers et agences de notation ESG.
- Exemples récents :
 - Cas de greenwashing dans la gestion d'actifs.
 - Scandales sociaux liés à la chaîne d'approvisionnement.

3. Sources du risque de réputation ESG

- Controverses (pollution, conditions de travail abusives, corruption).
- Greenwashing (communication non conforme aux engagements ESG réels).
- Contentieux (climate litigation, actions collectives sociales).
- Sentiment des consommateurs (boycott, perte de clientèle).
- Stigmatisation :
 - Dans les médias.
 - Par les investisseurs, les ONG.
- Cyberactivisme : cyberattaques liées à des manquements ESG.
- Focus : Rôle amplificateur des réseaux sociaux et du «tribunal numérique».

4. Quantification des impacts réputationnels

- Difficultés de quantification directe.
- Approches possibles :
 - Analyse d'impact sur le chiffre d'affaires, le coût du capital, la valorisation.
 - Impact sur spreads de financement, notation financière.
 - Impact sur la fidélisation clients/salariés.
 - Contentieux.
- Introduction aux méthodes qualitatives et semi-quantitatives.

5. Stress Testing du risque de réputation ESG

- Méthodologie pour créer des stress tests spécifiques :
- Scandale social amplifié par les réseaux sociaux.
- Catastrophe environnementale impliquant une filiale ou un partenaire.
- Action en justice pour non-respect d'obligations de vigilance environnementale.
- Modélisation de chutes d'actifs, de hausse des coûts de financement, d'érosion client.
- Intégration du risque réputationnel ESG dans :
- Intégration de l'impact du risque de réputation ESG dans l'ICAAP et l'ILAAP
- **Cas pratique** : Construire un mini scénario de stress test «controverse ESG médiatisée»

6. Plans de gestion de crise ESG

- Structure d'un plan de gestion de crise liée à l'ESG.
- Constitution d'une cellule de crise (Risk, Com, ESG, juridique).
- Rôle critique de la communication de crise :
- Transparence immédiate.
- Alignement entre actions correctives et communication externe.
- Préparer des «kits de communication ESG» préventifs.
- Cas pratiques :
 - Modèle de gestion de crise greenwashing.
 - Plan d'action face à une attaque cyberactiviste suite à une controverse environnementale.

Voir la
formation
sur le
site



Intégration de l'ESG dans le dispositif de mesure et gestion du risque de réputation et de contentieux

PROGRAMME (SUITE)

7. Prévention et gouvernance du risque de réputation ESG

- Politique interne de prévention du risque de réputation ESG.
- Procédures d'identification et suivi des controverses potentielles.
- Indicateurs clés de suivi du risque réputationnel ESG :
 - Taux de controverses majeures.
 - Suivi de la perception clients/investisseurs.
 - Suivi des notations ESG (MSCI, Sustainalytics...).
- Intégration du risque réputation ESG dans :
 - Cartographie des risques.
 - Suivi des engagements ESG.
- Intégration de l'ESG dans les rôles et responsabilité des départements gestion des risques de réputations.
- Intégration de l'ESG dans la politique de gestion du risque de réputation.
- Intégration de l'ESG dans les comités de gestion du risque de réputation.
- Intégration de l'ESG dans l'appétit aux risques et la stratégie d'investissement.

8. Conclusion et perspectives

- Résumé des principaux leviers pour intégrer efficacement l'ESG dans la gestion du risque de réputation.
- 10 bonnes pratiques pour intégrer durablement la gestion du risque de réputation ESG.
- Les étapes-clés pour intégrer durablement l'ESG dans le risque de réputation.
- Articulation entre dispositif ESG-Risques et dispositif ESG-Opportunités.
- Discussion ouverte : défis pratiques rencontrés par les participants.

320K

RISQUES ESG

Intégration de l'ESG dans le dispositif de mesure et gestion du risque opérationnel

Également disponible en :



BANQUE



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	Nous contacter

Objectifs

- Comprendre les canaux de transmission du risque ESG sur le risque opérationnel.
- Appréhender les impacts et les évolutions à prévoir dans le cadre de gestion du risque opérationnel.
- Mettre en œuvre les stress tests, ICAAP.
- Connaître les éléments de pilotage et les attentes du superviseur.

Participants

- Toute personne souhaitant comprendre les aspects fondamentaux de Bâle III en matière de fonds propres et leur impact sur le pilotage financier d'une banque.
- Collaborateurs des fonctions finances, risques, contrôle, audit, back et middle-office des banques.
- Experts-comptables, commissaires aux comptes, leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissances générales de l'économie bancaire.

PROGRAMME

1. Introduction

- Rappel du cadre réglementaire : EBA guidelines, ECB guides
- Pourquoi intégrer l'ESG dans la gestion du risque opérationnel aujourd'hui ?
- Impacts stratégiques et prudentiels pour les banques.

2. Canaux de Transmission ESG sur le risque opérationnel de la banque

- Catastrophes naturelles et dommages physiques aux actifs et aux personnes.
- Cyberactivisme ciblé sur les entreprises peu vertueuses («hactivism»).
- Risques sociaux : grèves, conflits liés aux droits humains impactant la continuité d'activité.
- ESG et chaînes de valeur critiques (supply chain disruptions).
- Exemples pratiques : cas concrets de transmission ESG -> RisOp.
- Cas pratique : Identification des canaux de transmission sur un cas réel. Risques géopolitiques.

3. Typologie spécifique des risques opérationnels ESG

- Dommages physiques liés au risque climatique.
- Risque de pandémie amplifié par dégradations environnementales.
- Risques géopolitiques (conflits liés aux ressources naturelles, guerres pour le contrôle énergétique).
- Risques de réputation liés au greenwashing ou scandales éthiques.
- Risques liés aux prestataires essentiels externalisés (devoir de vigilance, monitoring ESG des fournisseurs).
- [Discussion] : Exemples récents de risques opérationnels liés aux dimensions ESG.

4. Focus sur les stress tests ESG et intégration dans l'ICAAP, PUPA, PS2E

- Pourquoi et comment modéliser des scénarios extrêmes ESG dans l'ICAAP ?
- Construction d'un stress test ESG sur le risque opérationnel :
- Exemple catastrophe naturelle.
- Exemple cyberattaque activiste.
- Exemple pandémie.
- Lien avec le PUPA : événements potentiels et projections de pertes atypiques.
- Intégration de l'ESG dans le PS2E, achats responsables...
- Anticiper les risques sociaux : grèves, instabilité sociale locale, migrations forcées, chaîne d'approvisionnement
- Adaptation du PUPA au contexte ESG.

5. Méthodologie de mesure, suivi et pilotage

- 5.1. Indicateurs de suivi du risque opérationnel ESG
- Comment créer des KPI et KRI adaptés :
 - Nombre d'incidents liés au climat, aux violations des droits humains.
 - Dégradation des prestations critiques fournisseurs pour raisons ESG.
 - Incidents cyberactivistes
- Importance du Green IT dans la maîtrise du risque opérationnel :
 - Sobriété numérique.
 - Exposition accrue aux risques cyber liés à l'IT insoutenable.

6. Études de cas pratiques

- Étude 1 : Catastrophe naturelle touchant les infrastructures de la banque (dommages aux agences, data centers).
- Étude 2 : Cyberattaque par groupe hacktiviste dénonçant des pratiques ESG douteuses.
- Étude 3 : Rupture de prestation critique due à violation des droits humains par un fournisseur (exemple chaîne de sous-traitance technologique).

Voir la
formation
sur le
site

320K

RISQUES ESG

Intégration de l'ESG dans le dispositif de mesure et gestion du risque opérationnel

BANQUE



PROGRAMME

- Travail en groupes :
 - Cartographie des risques.
- Analyse des impacts financiers, réputationnels et organisationnels.
- Propositions de mesures correctives.

7. ESG et Gouvernance autour du risque opérationnel

- Intégration de l'ESG dans les rôles et responsabilité des départements gestion des risques opérationnels
- Intégration de l'ESG dans la politique de gestion du risque opérationnel
- Intégration de l'ESG dans les comités de gestion du risque opérationnel, compliance et contrôle interne
- Intégration de l'ESG dans l'appétit aux risques et la stratégie d'investissement.

8. Conclusion et perspectives

- Résumé des principaux leviers pour intégrer efficacement l'ESG dans la gestion du risque opérationnel.
- Discussion ouverte : défis pratiques rencontrés par les participants.

Intégration de l'ESG dans le dispositif de mesure et gestion du risque stratégique

Également disponible en :



BANQUE



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	Nous contacter

Objectifs

- Comprendre les canaux de transmission du risque ESG sur le risque stratégique.
- Appréhender les impacts et les évolutions à prévoir dans le cadre de gestion du risque stratégique.
- Mettre en œuvre les stress tests, ICAAP.
- Connaître les éléments de pilotage et les attentes du superviseur.

Participants

- Toute personne souhaitant comprendre les aspects fondamentaux de Bâle III en matière de fonds propres et leur impact sur le pilotage financier d'une banque.
- Collaborateurs des fonctions finances, risques, contrôle, audit, back et middle-office des banques.
- Experts-comptables, commissaires aux comptes, leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissances générales de l'économie bancaire.

PROGRAMME

1. Introduction

- Rappel du cadre réglementaire : EBA guidelines, ECB guides
- Pourquoi intégrer l'ESG dans la gestion du risque stratégique aujourd'hui ?
- Impacts stratégiques et prudentiels pour les banques.

2. Canaux de transmission ESG sur le risque stratégique de la banque

- Environnemental :
 - Transition vers une économie bas-carbone (lois, taxes carbone, interdictions progressives).
 - Risque physique : impacts directs sur infrastructures, opérations.
- Social :
 - Changements sociétaux (attentes des consommateurs, investisseurs, salariés).
 - Instabilité sociale impactant chaînes d'approvisionnement ou réputation.
- Gouvernance
 - Faillites de gouvernance face à la pression réglementaire et sociétale.
 - Controverses ESG impactant la valeur de marché, la capacité d'attirer du capital.
- Illustrations concrètes :
 - Cas Orpea (risque social et gouvernance).
 - Cas TotalEnergies (pression climat sur stratégie de transition).

3. Planification stratégique et ESG

- Intégrer l'ESG dans les cycles stratégiques (plan à moyen terme).
- Identification des risques émergents ESG et de leurs impacts potentiels.
- Construction de scénarios stratégiques intégrant les risques ESG :
 - Scénario de transition ordonnée vs désordonnée.

- Scénario de crise sociale majeure.
- Scénario de nouvelles exigences de reporting ou taxonomies.
- **Cas pratique** : Cartographie des risques ESG stratégiques pour un acteur bancaire/assurantiel.

4. Appétit au risque stratégique ESG

- Définir un appétit au risque ESG :
 - Quels risques ESG stratégiques sont acceptables, inacceptables ?
 - Définir des seuils d'alerte et des limites ESG stratégiques.
- Alignement entre l'appétit au risque ESG et l'objectif stratégique global.
- Exemples :
 - Acceptation vs rejet d'investissements dans secteurs carbonés.
 - Taux minimal d'intégration ESG dans les partenaires / fournisseurs.

5. Stress Testing stratégique ESG

- Construire des stress tests stratégiques ESG :
 - Transition énergétique accélérée (ban fossile, taxe carbone sévère).
 - Crise de réputation mondiale.
 - Rupture sociale impactant opérations / chaînes logistiques.
- Impact sur business model, revenus, charges, besoins en fonds propres.
- Cas Pratique: Construire un mini stress test transition désordonnée sur un business model bancaire..

6. Pilotage et dispositifs de suivi ESG-Stratégique

- Indicateurs de suivi stratégique ESG :
 - Alignement portefeuille/prêts/investissements avec scénario <2°C (SBTi).
 - Exposition aux secteurs sensibles.

Voir la
formation
sur le
site



Intégration de l'ESG dans le dispositif de mesure et gestion du risque stratégique

PROGRAMME (SUITE)

- Scoring de maturité ESG stratégique.
- Gouvernance de suivi :
 - Points ESG dans les revues stratégiques.
 - Suivi budgétaire lié aux engagements ESG.
 - Intégration de l'ESG dans les rôles et responsabilité des départements gestion des risques stratégiques
 - Intégration de l'ESG dans la politique de gestion du risque stratégique
 - Intégration de l'ESG dans les comités de gestion du risque stratégique
 - Intégration de l'ESG dans l'appétit aux risques et la stratégie d'investissement

7. Planification budgétaire et transition juste

- Planifier une transition juste
 - Intégration des aspects sociaux dans les plans de transformation.
 - Soutenir les employés et les communautés impactées.
- Budgétisation ESG :
 - Budgétisation carbone (investissements de décarbonation).
 - Provision pour risques ESG.
 - Dépenses de remédiation sociale ou environnementale.
- Exemples concrets :
 - Exemple de «transition plan» d'un grand groupe bancaire européen.
 - Provisionnement stratégique pour risques ESG (actif et passif).

8. Conclusion et Perspectives

- Résumé des principaux leviers pour intégrer efficacement l'ESG dans la gestion du risque stratégique.
- Les étapes-clés pour intégrer durablement l'ESG dans le risque stratégique.
- Articulation entre dispositif ESG-Risques et dispositif ESG-Opportunités.
- Discussion ouverte : défis pratiques rencontrés par les participants.

Les controverses en matière ESG : prévention, détection, gestion



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	Nous contacter

Objectifs

- Comprendre les enjeux autour du risque ESG et l'augmentation du risque de réputation et de controverses.
- Avoir les clés permettant la prévention, la détection et la gestion des controverses ESG impactant tant la banque que les clients, contreparties et fournisseurs de la banque.
- Connaître les outils et dispositifs que l'institution financière peut mettre en place pour suivre le risque de controverses des clients de leur portefeuille et de leurs fournisseurs.
- Définir une feuille de route d'implémentation.
- Connaître les cas célèbres de controverses ESG et la gestion de la crise par les entreprises concernées.

Participants

- Toute personne en charge de l'analyse des risques ESG : analyste financier, risk manager, investisseurs, front officer.
- Toute personne concernée par les reportings extra-financiers et leurs évolutions.
- Administrateurs, risk managers, financiers, auditeurs internes et externes, superviseurs, consultants.

Modalités pédagogiques

- Documentation Power Point.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance minimale des notions de durabilité.

PROGRAMME

1. Définition, objectifs, enjeux

- Définition du risque ESG.
- Définition du risque de réputation.
- Définition des controverses.
- Les différentes causes de controverses.
- Les différents acteurs possibles.
- Les conséquences possibles en matière de controverses.

2. Gestion des controverses et scandales

- Préparation et Prévention
 - Évaluation des Risques
 - Politiques et Procédures
 - Formation des employés
- Réponse Initiale à la controverse
 - Réaction Rapide pour contenir le problème et limiter les dommages
 - Communication Transparente aux parties prenantes
- Gestion de la Crise
 - Plan de Communication
 - Réparations et Compensation
 - Engagement avec les Parties Prenantes
- Suivi et Réhabilitation
 - Analyse Post-Crise
 - Renforcement des Politiques.
 - Renforcement de la réputation de l'entreprise.

3. Suivi du risque de controverse du portefeuille client

- Systèmes de Surveillance et d'Alerte
 - Outils de Veille Médiatique et screening des controverses.
 - Systèmes de Gestion des Risques intégrés et automatiques
 - Indicateurs d'alerte

- Analyse des Données et Reporting
 - Recours aux Bases de Données ESG externes et internes
 - Outils et logiciels d'Analyse d'Impact de Risques
- Évaluations et Audits
 - Audits ESG réguliers
 - Évaluations de Conformité aux normes et réglementations ESG.
- Engagement et Dialogue
 - Enquêtes et Questionnaires clients et fournisseurs
 - Engagement Direct avec les parties prenantes
- Politiques et Critères d'Exclusion
 - Définition de critères d'Exclusion
 - Politiques de Diligence Raisonnée
- Formation et Sensibilisation
 - Formation Internes des collaborateurs
 - Sensibilisation des Partenaires
- Transparence et Communication
 - Publications de rapports réguliers sur la gestion des risques ESG et des controverses dans le portefeuille
 - Mise en place de Canaux de Communication :
- Mise en place d'un cadre de Gestion des Crises
 - Plan de Gestion de Crise.
 - Réponse Rapide aux controverses .

4. Exemples célèbres de controverses ESG et leur gestion

- Volkswagen (2015) - Scandale des Émissions
- BP (2010) - Marée Noire dans le Golfe du Mexique
- Nike (1990s) - Conditions de Travail dans les Usines
- Wells Fargo (2016) - Scandale des Comptes Frauduleux
- Facebook (aujourd'hui Meta) - Protection des Données et Manipulation de l'Information.
- Shell (2021) - Décision des Juridictions sur les Émissions.

Voir la
formation
sur le
site

Suivi des engagements ESG et prévention du risque de greenwashing

Également disponible en :



BANQUE



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
3h30	PRÉSENTIEL 692 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	Nous contacter

Objectifs

- Comprendre les enjeux autour des engagements ESG pris par les institutions financières et les risques de réputation et greenwashing associés.
- Connaître les attentes des superviseurs en matière de suivi des engagements ESG.
- Avoir les clés opérationnelles pour déployer un dispositif efficace de suivi des engagements ESG.

Participants

- Toute personne en charge de l'analyse des risques ESG : analyste financier, risk manager, investisseurs.
- Toute personne concernée par les reportings extra-financiers et leurs évolutions.
- Administrateurs, risk managers, Finance, auditeurs internes et externes, superviseurs, consultants, compliance officers.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Une connaissance minimale des notions de durabilité.

PROGRAMME

1. Les engagements ESG et le risque de greenwashing associé

- Notion d'engagements ESG.
- Notion de greenwashing et ses différents aspects.
- Comprendre le lien entre le respect des engagements ESG et le risque de greenwashing, réputation et contentieux.
- Exemples de cas d'institutions financières soupçonnées de Greenwashing du fait du non-respect des engagements.

2. Les attentes des superviseurs en matière de respect des engagements ESG

- Les attentes des superviseurs en matière de respect des engagements ESG.
- Les sanctions des superviseurs relatives au non-respect des engagements ESG.
- Le risque de contentieux.

3. Feuille de route d'implémentation d'un dispositif de suivi des engagements ESG efficace

- Recensement de tous les engagements ESG pris par l'institution financière en s'appuyant sur tous les canaux de communication.
- Gouvernance de la prise d'engagements ESG avec implication du conseil d'administration.
- Critères de qualité dans la prise d'engagement en respectant la méthodologie SMART.
- Lien entre la prise d'engagement ESG et la stratégie, l'appétit aux risques, le business model, les plans de transitions.
- Déclinaison des engagements ESG pris par l'institution au niveau de toutes les lignes métiers et départements.
- Reporting et tableaux de board de suivi interne des engagements ESG.
- Communication interne et externe sur les engagements ESG pris.
- Audits et contrôles des engagements ESG.

Voir la
formation
sur le
site

TECHNIQUES D'AUDIT ET DE CONTRÔLE INTERNE BANCAIRES

- ▶ TECHNIQUES D'AUDIT BANCAIRES
- ▶ AUDITS DES RISQUES BANCAIRES
- ▶ CONTRÔLE INTERNE BANCAIRE



Maîtriser les techniques d'entretien en contrôle et en audit

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANCIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANCIEL 8 pers. maximum	4 au 5/06/26 14 au 15/12/26

Objectifs

- Acquérir un plus grand professionnalisme dans la conduite des entretiens et des réunions menés pendant la mission d'audit ou de contrôle.
- Faire adhérer les audités aux constats et recommandations.
- Désamorcer les situations de tensions.
- Appliquer des techniques de négociation et de dynamique de groupe lors des réunions d'audit.
- Savoir adapter sa communication orale selon le type d'interlocuteur.

Participants

- Auditeurs et inspecteurs juniors et seniors.
- Collaborateurs Conformité, contrôle permanent.
- Experts-comptables, commissaires aux comptes, leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Expérience antérieure de quelques missions d'audit avec réalisation des entretiens.

PROGRAMME

1. Savoir communiquer : un enjeu pour l'auditeur

- La communication orale au cours d'une mission d'audit
- Les enjeux de la communication.
- Le raisonnement de l'auditeur.

2. Préparer et mener un entretien coopératif

- La réunion d'ouverture.
- L'objectif de l'entretien exploratoire.
- Savoir construire sa démarche.
- Le rôle de la construction en arborescence.
- Le déroulé de l'entretien.
- Les différentes étapes de l'entretien d'investigation :
 - La préparation.
 - Les figures imposées de l'ouverture structurée à la conclusion.
 - La prise de notes fiables et l'exploitation des informations.
 - Le compte-rendu d'entretien.
 - Les points d'attention dans le cadre de l'entretien d'audit.
 - Les erreurs à éviter.
- Suite du cas pratique à partir des guides d'entretien qui ont été construits en partie.
- Mises en situation avec debriefing détaillé des observateurs et de l'animateur.

3. Maîtriser les techniques de communication

- L'acquisition d'outils permettant de récupérer des informations utiles à la mission :
 - L'écoute attentive.
 - Le vocabulaire à utiliser et les pièges à éviter.
 - La pertinence du questionnement.
 - La reformulation et les synthèses partielles.
- Les participants s'expriment sur le contenu de la journée et établissent la liste des points-clés qu'ils ont retenus.*
- L'apport de la boussole du langage.
- Les postures en audit interne.
- La reformulation.

4. Comprendre son audité

- La méthode DISC.
- L'analyse des différents profils et ce qu'il faut en retenir pour l'application pratique dans l'entretien.

5. Anticiper les situations de tensions

- Identification des sources d'insatisfaction
 - Les principales causes.
- Développement de la communication assertive
 - Les fondamentaux de l'assertivité.
 - L'assertivité en contexte d'audit.
- La méthode DESC.
- Auto-diagnostic des attitudes pièges.
- Stratégies de régulation.

6. Gérer la réunion de clôture de la mission

- Identification des conditions de réussite forme/fond.
- Gestion des difficultés relationnelles au regard des aspects de dynamique de groupe ; l'influence du groupe ; les pressions potentielles (même implicites).
- Gestion de sa propre neutralité.

Voir la
formation
sur le
site

Savoir convaincre par des écrits pertinents dans les fonctions audit-contrôle-risque

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	26/05/26 9/12/26

Objectifs

- Enrichir son expression écrite pour satisfaire aux impératifs d'un écrit utile.
- S'entraîner à la rédaction pour développer sa technique à partir des meilleures pratiques.
- Améliorer la clarté, la concision et l'impact des écrits.
- Être capable de rédiger un écrit d'audit utilisable par le management et les superviseurs.

Participants

- Auditeurs et Inspecteurs juniors et seniors.
- Collaborateurs des fonctions risques et/ou contrôle.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Synthèses.

Connaissances requises

- Connaissance de base en maîtrise des risques.

PROGRAMME

1. Les objectifs de l'écrit

- Les différents écrits en matière de contrôle et d'audit.
- La construction des paragraphes.
- L'articulation des phrases.
- L'enchaînement des idées.

2. L'articulation des idées

- Les objectifs de l'écrit et les buts à atteindre.
- Ce qui se cache derrière les mots (les faits, le sens littéral, la connotation, les opinions, les interprétations).
- Savoir adapter sa communication écrite selon le destinataire.
- Méthodes de structuration :
 - Entonnoir (du général au particulier).
 - CQDC (Criticité – Quantification – Documentation – Causes).
 - Lien avec les normes IIA (objectivité, précision, clarté, concision).
- Le rôle des outils de mind-mapping.

3. Les fiches de constat

- Les préalables à l'écrit : organiser sa pensée, surpasser les freins à l'écriture, identifier ses cibles et leurs attentes potentielles.
- Les enjeux des fiches de constats.
- La structuration des idées pour présenter des constats clairs.

4. La rédaction de synthèse

- La fiche de pré-diagnostic.
- Les différentes parties :
 - Les 3 fonctions de l'introduction.
 - Les caractéristiques du développement (corps du rapport).
 - La synthèse ou conclusion.
- Savoir se relire avec quelques astuces-clés.

5. La technique d'écriture

- Les termes qui rendent compte du rapport entre les idées.
- Les termes qui permettent d'articuler le discours.
- Les erreurs à éviter.
- L'importance du titre qualifiant.

6. La rédaction d'un rapport : procédés d'écriture

- Les critères de qualité d'un rapport de contrôle interne ou d'audit.
- L'importance du titre qualifiant.
- La rédaction de la synthèse.
- La logique de raisonnement selon la significativité du risque.

Voir la
formation
sur le
site

Réaliser un audit à distance : les bonnes pratiques

Objectifs

- Savoir transposer la méthodologie d'audit sur site avec l'audit à distance.
- Connaître les avantages et inconvénients des outils pour l'usage de l'audit à distance.
- Maîtriser les règles de base de la sécurité de l'audit à distance.
- Savoir concilier distance et efficacité.

Participants

- Responsables des risques opérationnels.
- Correspondants risques opérationnels.
- Fonction Audit-inspection et Contrôle permanent.
- Responsables informatiques.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Synthèses.

Connaissances requises

- Aucune connaissance particulière.

PROGRAMME

1. Cadrage de l'audit à distance

- Les bonnes pratiques de cadrage d'un audit à distance dans la phase préparatoire.
- Avantages et inconvénients des outils pour l'usage de l'audit à distance.
- Règles de base de la sécurité de l'audit à distance.
- La réalisation d'une évaluation de risques tenant compte du contexte de l'audit à distance.
- Conciliation (distance et efficacité) : distance relation individuelle et distance esprit d'équipe.

2. La phase de test de l'audit à distance

- Anticiper les tests d'audit avec un programme de travail.
- Préparer l'agenda des audits à distance : les bonnes pratiques pour détecter les signaux faibles.
- Durée d'une réunion idéale pour un audit à distance.
- Détecter et compenser le manque de contact physique.

3. La phase terrain : récupérer les preuves

- Les différentes techniques plus adaptées à l'audit à distance.
- Récupérer les preuves d'audit à distance.

4. La phase terrain : constats, causes et recommandations

- Rédaction des constats, causes, conséquences.
- Présentation d'un rapport d'audit.
- Rédaction des recommandations de l'audit.

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	Nous contacter

Voir la
formation
sur le
site

Formuler des recommandations de qualité en contrôle et en audit

Objectifs

- Savoir structurer des recommandations qui incitent à l'action.
- Comprendre le rôle et la finalité des recommandations en audit interne.
- Maîtriser les critères d'une bonne recommandation (clarté, pertinence, faisabilité).
- Savoir structurer et formuler une recommandation efficace.
- Adapter la rédaction en fonction des interlocuteurs (audités, direction générale, comité d'audit).

Participants

- Contrôleurs permanents.
- Auditeurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Idéalement, avoir réalisé une mission de contrôle ou d'audit au préalable.

PROGRAMME

1. Réaliser une analyse causale pour la formulation des recommandations

- Structuration des recommandations.
- Établissement d'un diagramme cause-effet.
- Identification des causes courantes à l'origine des plans d'actions en termes de contrôle et de recommandations d'audit.

2. Lister les caractéristiques d'une recommandation efficace

- Spécifique, mesurable, réaliste, assortie d'un délai (SMART).
- Aligner recommandation <-> constat <-> risque.
- Différence entre observation, recommandation et plan d'action.
- Analyse de recommandations existantes (claires vs floues, opérationnelles vs trop générales).
- Exercices de reformulation collective.

3. Rédiger efficacement les recommandations

- Forme et style : phrases simples, vocabulaire adapté, ton constructif.
- Adapter le niveau de détail selon le public (opérationnel vs gouvernance).
- Priorisation (recommandations majeures vs mineures).

4. Savoir convaincre oralement à propos des recommandations formulées

- Identification et gestion des risques en matière de présentation orale des recommandations.
- Gérer les biais cognitifs.
- Emploi des techniques de négociation.
- Jeu de rôle afin de permettre de faire le lien entre la clarté d'un écrit et la conviction à l'orale
- Gestion des conflits.

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	1/07/26 17/12/26

Voir la
formation
sur le
site

Savoir manager une équipe d'audit - inspection

Objectifs

- Comprendre le rôle du manager d'audit en conformité avec les normes IIA 2024.
- Développer un leadership adapté aux équipes d'audit/inspection.
- Savoir organiser, suivre et piloter une mission efficacement.
- Motiver et accompagner ses auditeurs dans un cadre éthique et exigeant.
- Explorer des approches innovantes de management (agilité, outils collaboratifs, esprit critique).

Participants

- Directeur d'audit.
- Superviseurs.
- Auditeurs expérimentés.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Maîtrise des techniques d'audit.

PROGRAMME

1. Fondamentaux du management appliqués à l'audit - inspection

- Aptitudes requises pour le management d'une équipe d'audit - inspection.
- Styles managériaux pour l'encadrement des missions d'audit - inspection.
- L'éthique et la culture du risque comme leviers de management
 - Garantir indépendance et objectivité.
 - Manager dans le respect de la déontologie et des normes IIA.
 - Développer une culture du risque partagée au sein de l'équipe.

2. Management de l'équipe d'audit - inspection durant la mission

- Management de l'équipe d'audit - inspection pour la préparation de la mission d'audit.
- Management de l'équipe d'audit - inspection pour la réalisation de la mission (entretiens, tests).
- Management de l'équipe d'audit - inspection pour la restitution des travaux et des conclusions (oral, écrit).
- Management de l'équipe d'audit - inspection pour le suivi des recommandations.

3. Gestion de l'équipe d'audit - inspection

- Recrutement des auditeurs - inspecteurs et accompagnement pour leur intégration.
- Motivation des auditeurs - inspecteurs.
- Fixation des objectifs des auditeurs - inspecteurs.
- Évaluation des auditeurs - inspecteurs.
- Le manager : chef, coach, facilitateur ?
 - Développer esprit critique, curiosité et autonomie chez les auditeurs.
 - Savoir gérer les situations sensibles (résistances, tensions, audits difficiles).

4. Développement d'une dynamique de progrès au sein de l'équipe d'audit

- Accompagnement individualisé de la progression des auditeurs - inspecteurs.
- Modalité de suivi de la progression.
- Capitalisation de l'information au sein de l'équipe d'audit - inspection.
- Mise en œuvre d'une démarche de progrès participative (revue de la qualité des outils d'audit, encadrement pour la rédaction des procédures d'audit, ateliers de réflexion, programme d'assurance-qualité).

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	29/05/26 2/10/26

Voir la
formation
sur le
site

Internal auditing in banking

Également disponible en :



BANQUE



Duration	Price		Guaranteed opening with 2 trainees		Dates
2 days	FACE TO FACE 1842 € HT repas inclus	VIRTUAL CLASS Remise 10 %	FACETOFACE 12 pers. maximum	VIRTUAL CLASS 8 pers. maximum	11 au 12/06/26 24 au 25/09/26

Targets

- Understanding risks in financial world: know key areas of banking to ensure that one could appreciate the inherent risks link to banking activities.
- Understand the internal audit role within the bank organization.
- Identify key points of control.
- Acquire skills to conduct internal audit assignments according to these various risks.

Trainees

- Internal and external auditors, internal controllers, risk managers, compliance officers and controllers.

Educational materials and means

- PowerPoint documentation.
- Alternate illustrations and practical exercises.
- QCU, True/False, questions/answers to verify, review and confirm what has been achieved.

Pre-requisites

- Knowledge of basic audit techniques and banking operations.

PROGRAMME

1. The major risks of the banking activity

- The traditional risks in a bank credit, market, operational and compliance.
- The role of the corporate governance.

2. Internal control

- The definition of Internal Auditing.
- The Pivotal Document for Change (COSO).
- The recommendations of the Basel Committee.
- Critical analysis and explanation of the text.

3. Internal audit

- The role and key issues of internal audit.
- The importance of the internal audit plan: a wide view across the range of risks within the organization.
- The internal audit and the other actors of the evaluation.
- Periodic control and permanent controls: complementary steps.
- Methodology of an internal auditing mission.
- Presentation of the different guidelines used by the auditor.

4. Specific audit methodologies according to the different bank risks

- Every activity of the bank will be detailed according to the various risks to ensure that one could appreciate the risks inherent in the activities conducted
- Field studied:
 - The market activities.
 - The operational processes linked to the market activities.
- Field studied:
 - The credit activities: specific internal control activities.
 - Capital requirement (Basel II and III): another way to analyze credit activities.
- Field studied:
 - Operational risk specificity (human by nature).
 - Ways to evaluate operational risk managing process.
 - Operational risk management (from risk assessment to the reporting to the Top Management).
- Field studied:
 - Compliance risk components: an old subject with new methods.
 - A specific internal audit approach.

Voir la
formation
sur le
site

Audit du risque opérationnel : évaluer et challenger les dispositifs

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	8/04/26 23/09/26

Objectifs

- Comprendre les enjeux du risque opérationnel pour identifier les zones critiques à auditer.
- Maîtriser le cadre réglementaire et normatif applicable au risque opérationnel.
- Savoir construire et appliquer une méthodologie d'audit adaptée aux spécificités métier.
- Évaluer la pertinence et l'efficacité des dispositifs existants et formuler des recommandations pertinentes.

Participants

- Collaborateurs travaillant pour les contrôles permanents/ contrôles périodiques, auditeurs externes.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissances de la banque et de la démarche générale d'audit.

PROGRAMME

1. Les éléments constitutifs du risque opérationnel

- Le contexte réglementaire :
 - Définition et composantes du risque.
 - Les méthodes d'évaluation.
- L'intégration de la gestion du risque au sein de la gouvernance.
- L'articulation de la gestion du risque et les contrôles permanents.

2. Identifier les principaux risques liés au risque opérationnel

- Les attendus en termes de gouvernance et d'organisation du dispositif :
 - La comitologie.
 - Les acteurs.
 - Risque opérationnel et SREP.
 - ICAAP, ILAAP et PPR et enjeu de risque opérationnel.
- Les éléments du dispositif de risque opérationnel : collecte des pertes internes et externes, évaluation des facteurs de risque, élaboration de scénario.

- L'utilisation des données selon les méthodes retenues dans le cadre des exigences prudentielles :
 - Méthode de base.
 - Méthode standard.
 - Méthode avancée.
- Évolution vers la Méthode Standard Avancée (SMA).
- Prise en compte de la CRR3.
- Les différents types de risque opérationnel (dont le cyber-risques).
- Le rôle des indicateurs d'évaluation du risque (indicateurs de risque et de contrôle).
- La place des pertes et incidents dans la gestion du risque.
- Les impacts du risque opérationnel en comptabilité.
- Les modalités de pilotage du risque opérationnel.
- Les spécificités des exigences de conformité.

3. Mise en œuvre d'une démarche

- Appréciation des éléments du dispositif.
- Démarche d'audit sur les différentes composantes.
- Recherche de preuve(s).
- Construction d'un Questionnaire de Contrôle Interne (QCI) et définition du programme de travail.

Voir la
formation
sur le
site

Audit des engagements : maîtriser les éléments essentiels pour un audit efficace

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	18 au 19/06/26 17 au 18/12/26

Objectifs

- Comprendre les enjeux et spécificités du risque de crédit pour identifier les zones à auditer.
- Maîtriser les exigences prudentielles et réglementaires liées au risque de crédit.
- Évaluer la fiabilité des modalités d'évaluation des fonds propres utilisées par la filière crédit.
- Analyser les différentes étapes du processus crédit et le rôle des acteurs dans la gestion du risque.
- Apprécier la conformité et la fiabilité des dispositifs de contrôle interne liés aux opérations de crédit.

Participants

- Comptables, contrôleurs de gestion, gestionnaires des risques, inspecteurs, auditeurs internes, trésoriers.
- Responsables financiers, responsables de la fonction ALM et risques.
- Experts-comptables, commissaires aux comptes, leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissances de la banque et de la démarche générale d'audit.

PROGRAMME

1. Concepts généraux en matière de risque de crédit et enjeux réglementaires

- Définition du risque de crédit.
- Nouvelles définitions du défaut en matière de risque de crédit.
- Concepts fondamentaux de Bâle III et finalisation de Bâle III : enjeu de la CRR3.

2. La méthode standard

- Principes généraux.
- Les organismes de notation externes.
- Calcul de l'exposition au risque de crédit.
- Taux de pondération par catégorie d'exposition.
- Les évolutions attendues quant à la méthode standard.
Le programme prend en compte en partie les évolutions réglementaires liées à Bâle IV si applicable.

3. Les méthodes IRB

- Principes généraux.
- Systèmes de notation interne.
- Facteurs de risque : PD, LGD, EAD, M.
- Classes d'actifs dans l'approche IRB :
 - Les différentes classes d'actifs.
 - La fonction de pondération corporate.
 - Les fonctions de pondération de la clientèle de détail.
- Pertes attendues et provisions.

4. Les techniques de réduction du risque de crédit

- Les différentes catégories de réducteurs de risque.
- Sûretés réelles ou collatérales.
- Compensations de bilan.
- Sûretés personnelles ou garanties :
 - Les différentes approches.
 - Garants éligibles.
 - Traitement des sûretés personnelles.

5. Les différentes caractéristiques des crédits

- Les différents types de crédit : leurs caractéristiques, les risques spécifiques pour la banque (risque de crédit et connexe).

6. Comprendre les enjeux de la réglementation pour la maîtrise du risque de crédit

- Les principes essentiels de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié par l'arrêté du 25 février 2021 concernant le risque de crédit.
- Les enjeux en matière de dispositif de gestion du risque de crédit et de contrôle interne.

7. Savoir analyser les enjeux en matière de gouvernance

- Cas pratique sur un thème d'audit au niveau d'une direction des risques de crédit.

8. Le processus crédit

- Les différents risques sur les étapes du processus (crédit, opérationnel).
- Le dispositif de contrôle interne attendu (Approche par l'arrêté du 3 novembre 2014 et les guides pratiques de l'Autorité Bancaire Européenne).
- Les principes comptables majeurs (pour pouvoir s'appuyer sur la comptabilité pour l'audit opérationnel).

9. L'audit des événements sur crédit

- L'audit sur les événements courants : octroi, réalisation, intérêts, remboursement du capital.
- L'audit des découverts.
- L'audit des douteux-contentieux.

Voir la
formation
sur le
site

Audit des activités de marché : techniques et bonnes pratiques

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	11 au 12/06/26 10 au 11/12/26

Objectifs

- Appréhender les différentes composantes de l'activité d'une salle de marché et le rôle des différents acteurs.
- Maîtriser les enjeux de la gestion du risque de marché.
- Connaître les exigences réglementaires (en termes de fonds propres et de dispositif de contrôle interne).
- Détailler, à partir d'exercices et cas pratiques, les différentes composantes d'une mission d'audit appliquée aux activités de marché.

Participants

- Collaborateurs travaillant pour les contrôles permanents/contrôles périodiques, auditeurs externes.
- Experts-comptables, commissaires aux comptes, leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissances de la banque et de la démarche générale d'audit.
- Connaissances basiques en mathématique financière.

PROGRAMME

1. Introduction : contexte des activités de marché

- Les objectifs d'une salle des marchés.
- L'organisation d'une salle des marchés.
- Le contexte externe des activités.

2. Les fondamentaux de l'audit de la salle des marchés

- Spécificités des activités de marché à auditer :
 - Produits financiers et leurs spécificités d'audit.
 - Cartographie des flux et processus.
- Réglementation et cadre normatif
 - Les exigences en matière de surveillance prudentielle.
 - Le dispositif de contrôle selon l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié par l'arrêté du 25 février 2021.
 - Directives MiFID II et EMIR.

3. Le dispositif de contrôle attendu sur les activités de marché

- Les différents dispositifs mis en place : rôle du Back, du Middle et du Front-office.
- Identification des risques spécifiques selon les fonctions :
 - Risque de marché : VaR, stress tests, limites.
 - Risque de crédit : contreparties, collatéral.
 - Risque opérationnel : erreurs, fraudes, systèmes.
 - Risque de liquidité et de concentration.
- Rôle des différents niveaux de contrôle.
- Composante des contrôles-clés.

4. Audit du front-office

- Contrôle des limites et autorisations.
- Vérification de l'indépendance des fonctions.
- Audit des systèmes de pricing et valorisation.
- Contrôle de la conformité des opérations.

5. Audit du Back et du Middle-office

- Sur la partie Middle :
 - Validation des P&L et explications.
 - Contrôle des réserves de valorisation.
 - Audit des processus de réconciliation.
 - Vérification des reportings réglementaires.
- Sur la partie BO :
 - Contrôle du règlement-livraison.
 - Audit de la gestion du collatéral.
 - Vérification des processus de confirmation.
 - Contrôle de la tenue de position.

Voir la
formation
sur le
site

Savoir auditer les collectivités territoriales

Également disponible en :



BANQUE



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	2/07/26 1 ^{er} /10/26

Objectifs

- Conforter, voire initier, les inspecteurs dans la connaissance et la maîtrise des activités des acteurs de la vie publique et sociale afin qu'ils soient mieux armés pour mener des missions d'audit sur les engagements octroyés à ces acteurs.
- Présenter les collectivités territoriales.
- Insister sur les spécificités de leurs activités, leurs risques.
- Décrire l'offre bancaire à destination de ses contreparties, notamment les différents types de crédits.
- Prévoir une méthodologie d'audit associée à ces fonctions, ces activités, leurs engagements.

Participants

- Collaborateurs de la filière audit et de l'Inspection.
- Collaborateurs de la filière engagements.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Bonne connaissance des opérations bancaires et des techniques d'audit.
- Connaissances économiques, comptables et financières.

PROGRAMME

1. Introduction

- Périmètre d'intervention.

2. Présentation des collectivités territoriales

- Caractéristiques :
 - Évolution réglementaire.
 - États financiers.
 - Taux d'imposition.
 - Garanties accordées par les collectivités.
- Éléments d'analyse des collectivités territoriales :
 - L'analyse de la structure financière de la collectivité.
 - Les facteurs externes.

3. Financement des collectivités territoriales

- Les banques des collectivités.
- Des acteurs publics présents en nombre
- Types de crédits accordés.
- Risques liés à l'octroi de ces crédits.

3. Examen d'un dossier d'engagement

- Ce que doit contenir le dossier.
- Démarche pratique.
- Déclassement / Recouvrement.

Voir la
formation
sur le
site

Savoir auditer les processus de gouvernance bancaire

Également disponible en :



BANQUE



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	26 au 27/05/26 7 au 8/09/26

Objectifs

- Identifier le rôle et les acteurs-clés de la gouvernance.
- Connaître les obligations réglementaires, les bonnes pratiques et les processus mis en œuvre pour une bonne gouvernance.
- Appréhender les modalités de développement d'une culture éthique au sein de l'établissement.
- Recenser les risques inhérents aux processus de gouvernance.
- Auditer les processus de gouvernance : suivi de la performance et des risques ; éthique ; gestion des conflits d'intérêts ; systèmes d'informations ; gestion de crise ; prévention de la fraude et de la corruption ; LCB-FT.

Participants

- Risk managers.
- Contrôleurs permanents.
- Inspecteurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Plan comptable des établissements de crédit (PCEC) offert.

Connaissances requises

- Bonne connaissance des activités d'un établissement bancaire.

PROGRAMME

1. Introduction

- Les acteurs de la gouvernance.
- Le rôle de la gouvernance.
- Gouvernance et environnement de contrôle.
- Gouvernance et éthique.
- Gouvernance et maîtrise des risques.
- Gouvernance et audit.

2. Les référentiels en matière de gouvernance

- Arrêté du 3 novembre 2014 modifié par l'arrêté du 25 février 2021 sur le contrôle interne relatif aux aspects liés à la gouvernance.
- Guideline de l'EBA sur la gouvernance.
- Principes de gouvernance du Comité de Bâle :
 - Responsabilité, composition et qualification du Conseil.
 - Missions du Conseil.
 - Gouvernance au sein d'un groupe.
 - Gouvernance et gestion des risques.
 - Détection, suivi et contrôle des risques.
 - Gouvernance et conformité.
 - Gouvernance et audit.
 - Gouvernance et communication.
- Retour de l'ACPR sur la mise en place des nouvelles règles de gouvernance dans le secteur bancaire.

3. Les processus et les risques inhérents à la gouvernance

- Analyse des processus-clés de gouvernance :
 - Prise de décisions stratégiques et opérationnelles.
 - Surveillance des dispositifs de management des risques et de contrôle.
 - Promotion des règles éthiques au sein de la banque.
 - Gestion efficace des performances de l'établissement bancaire.
 - Diffusion des informations relatives aux risques et aux

contrôles.

- Identification des risques inhérents aux processus de gouvernance :
 - Non-conformité.
 - Process décisionnel inefficace.
 - Composition de la gouvernance inadaptée.
 - Absence de pilotage (performance, risques).
 - Cadre d'appétence inexistant ou insuffisant.
- Dispositifs de maîtrise des risques inhérents aux processus de gouvernance :
 - Implication du Conseil.
 - Qualité de la structure décisionnelle.
 - Établissement et suivi des pouvoirs et des responsabilités.
 - Encadrement du reporting financier et extra-financier.
 - Supervision des dispositifs de maîtrise des risques des filiales.

4. Organisation de la mission d'audit des processus de gouvernance

- La gouvernance et les normes internationales d'audit.
- Préparation de la mission d'audit des processus de gouvernance :
 - Objectifs d'audit des processus de gouvernance.
 - Modalités de réalisation des missions d'audit des processus de gouvernance.
 - Points d'attention pour la préparation de mission.
 - Éléments nécessaires pour la préparation de mission.
 - Programme de travail.
- Réalisation de la mission d'audit des processus de gouvernance :
 - Déroulement de la mission d'audit.
 - Entretiens d'audit.
 - Tests d'audit.
 - Conclusions et rapport d'audit.
 - Suivi des recommandations.

Voir la
formation
sur le
site



Savoir auditer les processus de gouvernance bancaire

PROGRAMME (SUITE)

5. Audit des processus de gouvernance pour le suivi de la performance et la gestion des risques

- Implication de la gouvernance pour le suivi des performances et la maîtrise des risques.
- Détermination et suivi des objectifs stratégiques.
- Cadre d'appétence aux risques.
- Seuils pour la gestion des risques.
- Dispositifs de maîtrise de la gouvernance en matière de performance et de gestion des risques.
- Points d'audit sur la maîtrise de la gouvernance en matière de performance et des risques.

6. Audit des processus de gouvernance en matière d'éthique

- Implication de la gouvernance pour la diffusion d'une culture éthique.
- Code de déontologie.
- Sensibilisation du personnel aux règles éthiques.
- Application opérationnelle des règles éthiques.
- Enquête.
- Dispositifs de maîtrise de la gouvernance en matière d'éthique.
- Points d'audit sur la maîtrise de la gouvernance en matière d'éthique.

7. Audit des processus de gouvernance en matière de gestion des conflits d'intérêts

- Politique de gestion des conflits d'intérêts.
- Processus de détection et d'identification des situations de conflits d'intérêts.
- Points de contrôle permanent et d'audit en matière de gestion des conflits d'intérêts par la gouvernance.

8. Audit des processus de gouvernance des systèmes d'informations (SI)

- Objectifs de la gouvernance des SI.
- Enjeux en matière de gouvernance des SI.
- Responsabilité de la gouvernance en matière de SI.
- Risques inhérents à la gouvernance des SI.
- Dispositifs de maîtrise de la gouvernance des SI.
- Points d'audit sur la maîtrise de la gouvernance des SI.

9. Audit des processus de gouvernance pour la gestion de crise

- Implication de la gouvernance pour l'établissement d'un plan d'urgence et de poursuite d'activités (PUPA).
- Fonction dédiée au PUPA.
- Pilotage du PUPA.
- PUPA et dispositif général des risques.
- Dispositifs de maîtrise de la gouvernance en période de crise.
- Points d'audit sur la maîtrise de la gouvernance en période de crise.

10. Audit des processus de gouvernance en matière de lutte contre le blanchiment, la fraude, la corruption

- La gouvernance et la LCB-FT.
- La gouvernance et la prévention du risque de fraude.
- La gouvernance et la lutte contre la corruption.
- Points d'audit sur l'implication de la gouvernance en matière de LAB-FT, de lutte contre la corruption, de prévention du risque de fraude.

Savoir auditer les SEM, HLM, associations

Cette formation peut être précédée de la formation « Audit des collectivités territoriales ».

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	12/06/26 2/10/26

Objectifs

- Conforter, voire initier, les inspecteurs dans la connaissance et la maîtrise des activités des acteurs de la vie publique et sociale afin qu'ils soient mieux armés pour mener des missions d'audit sur les engagements octroyés à ces acteurs.
- Présenter les acteurs de la vie publique et sociale (sociétés d'économie mixte, sociétés HLM, grandes associations d'utilité publique)
- Insister sur les spécificités de leurs activités, leurs risques.
- Présenter l'offre bancaire à destination de ses contreparties, notamment les différents types de crédits.
- Prévoir une méthodologie d'audit associée à ces fonctions, ces activités, leurs engagements.

Participants

- Collaborateurs de la filière audit et de l'Inspection.
- Collaborateurs de la filière engagements.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Synthèses.

Connaissances requises

- Bonne connaissance des opérations bancaires et des techniques d'audit.
- Connaissances en matière économique, comptable et financière.
- Voir également la formation « Audit des collectivités territoriales » au préalable.

Voir la formation sur le site

PROGRAMME

1. Introduction

- Périmètre d'intervention :

2. Financement des sociétés d'économie mixtes

- Présentation des SEM :
 - Constitution des SEM (Objet Social, Capital Social).
 - Administration des SEM (Organes de direction, Responsabilités des représentants des collectivités).
 - Régime juridique des activités des SEM (Relations contractuelles des SEM, Les relations financières).
- Contrôle des SEM (contrôles internes, contrôles externes).
- Financement :
 - Types de crédits accordés.
 - Risques liés à l'octroi de ces crédits.
- Examen d'un dossier :
 - Analyse de la viabilité économique du projet :
 - Présentation du projet.
 - Analyse du prévisionnel et actualisation.
 - Complétude d'un dossier de financement :
 - Inventaire des pièces à fournir pour étudier la recevabilité d'une opération.
 - Inventaire des contrôles des pièces à effectuer par type de dossier (Dossier administratif, technique, financier, commercial, bancaire).

3. Financement des HLM

- Présentation des HLM :
 - Inventaire des intervenants (Offices publics d'HLM – OPHLM, Coopératives HLM, Entreprises sociales pour l'habitat – ESH – ex-SA HLM...).
 - Législation HLM (lois DALO, Boutin...) :
 - Régime juridique.
 - Évolution réglementaire.
 - Caractéristiques :
 - Constitution (objet social, structure capitalistique).

- Les états financiers.
- Fonctionnement :
 - Administration (Organes de direction, Responsabilités).
 - Les garanties accordées (Collectivités territoriales...).
 - Contrôles (Contrôles internes, Contrôles externes).
 - Éléments d'analyse de l'activité des HLM :
 - L'analyse de la structure financière.
 - Les facteurs externes.
- Financements liés à la production, à la construction ou à l'achat de logements sociaux :
 - Types de crédits accordés :
 - Subvention pour la construction des logements sociaux.
 - Modalité d'attribution.
 - Rôle des collectivités territoriales (Région, Département).
 - Rôle des EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale).
 - Intervention du 1% logement - construction dans le secteur locatif.
 - Subventions foncières.
 - Subventions de l'État et des prêts accordés par la CDC selon les différents types de logements HLM.
 - Le conventionnement.
 - Risques liés à l'octroi de ces crédits.
- Examen d'un dossier :
 - Analyse de la viabilité économique du projet :
 - Présentation du projet.
 - Analyse du prévisionnel et actualisation.
 - Complétude d'un dossier de financement :
 - Inventaire des pièces à fournir pour étudier la recevabilité d'une opération.
 - Inventaire des contrôles des pièces à effectuer par type de dossier (Dossier administratif, technique, financier, commercial, bancaire).
 - Déclassement / Recouvrement.



Savoir auditer les SEM, HLM, associations

PROGRAMME (SUITE)

4. Financement des grandes associations notamment d'utilité publique

- Cadre législatif : la loi de 1901 :
- Contenu de la loi :
 - Régime juridique.
 - Évolution réglementaire.
- Présentation du monde associatif.
- Caractéristiques :
 - Constitution (Objet social, Fond associatif).
 - Les états financiers.
 - Les taux d'imposition.
- Fonctionnement :
 - Administration (organes de direction, responsabilités des représentants, des bénévoles).
 - Les garanties accordées (SOGAMA, Collectivités territoriales...).
 - Contrôles (contrôles internes, contrôles externes).
- Éléments d'analyse des Grandes Associations :
 - L'analyse de la structure financière.
 - Les facteurs externes.
- Financement des Grandes Associations :
 - Types de crédits accordés (Avance sur subvention, Financement de projet).
 - Risques liés à l'octroi de ces crédits.
- Examen d'un dossier
 - Analyse de la viabilité économique du projet :
 - Présentation du projet.
 - Analyse du prévisionnel et actualisation.
 - Complétude d'un dossier de financement :
 - Inventaire des pièces à fournir pour étudier la recevabilité d'une opération.
 - Inventaire des contrôles des pièces à effectuer par type de dossier (Dossier administratif, technique, financier, commercial, bancaire).
 - Déclassement / Recouvrement.

Conduire efficacement une mission d'audit interne au sein des établissements financiers

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	8 au 9/06/26 23 au 24/11/26

Objectifs

- Comprendre les enjeux de l'audit-inspection au sein des établissements financiers.
- Mettre en œuvre une méthodologie rigoureuse et adaptée aux spécificités du secteur financier.
- Savoir appréhender la significativité des risques.
- Acquérir la compréhension et le savoir-faire dans l'utilisation des différents outils de l'audit.
- Identifier les principales méthodologies (entretien, analyse par échantillonnage...).

Participants

- Responsables des risques opérationnels.
- Correspondants risques opérationnels.
- Fonction Audit-inspection et Contrôle permanent.
- Responsables informatiques.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Un cas de mission d'audit qui sert de fil rouge sur les 2 jours.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Aucune connaissance particulière.

PROGRAMME

1. Introduction : spécificités de l'audit bancaire

- L'organisation des fonctions de contrôle.
- Le positionnement du contrôle périodique.
- Les principaux risques de la banque.
- Les attentes en matière d'audit interne.

2. La prise de connaissance

- Le contenu de la lettre de mission.
- Les démarches de prise de connaissance.
- L'appréhension des premiers documents généraux.
- Le cas des documents réglementaires.
- Les techniques de la prise de connaissance :
 - L'analyse documentaire.
 - La compréhension du (des) processus.
 - Diagramme/graphique.
 - La construction de requêtes.
 - Les premiers entretiens.
 - L'identification des risques.
 - L'évaluation de la significativité.

3. Le programme de travail

- L'identification des contrôles-clés.
- La détermination des principaux tests.
- Du guide d'audit au programme de travail :
 - Construction du programme.
 - Identification des durées et des acteurs.
- L'intérêt du pré-diagnostic.
- Les points d'attention sur le pré-diagnostic.

4. Découvrir les différents outils à disposition de l'auditeur

- Présentation générale de l'ensemble des outils de l'auditeur à appliquer dans une démarche d'audit :
 - Test de cheminement.
 - Observation.
 - Diagramme de circulation.
 - Grille d'analyse des tâches.
 - Analyse des procédures d'audit analytique.
 - Piste d'audit.
 - Échantillon.
- Les caractéristiques de la phase terrain (vérification).
- Particularité de l'entretien d'audit à distance et présentation des bonnes pratiques pour compenser le manque de signaux verbaux.

5. Méthode d'analyse de processus et de données

- Analyse des procédures d'audit analytique.
- Introduction aux concepts d'échantillonnage (définition de la taille à partir des marges d'erreur et de l'intervalle de confiance).
- Le rôle d'excel dans la démarche.
- Le rôle de la fiche de test.
- La rédaction des constats.

Voir la
formation
sur le
site

Savoir auditer le risque ESG

Également disponible en :



BANQUE



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	19 au 20/03/26 9 au 10/12/26

Objectifs

- Avoir une vision d'ensemble du risque ESG et des différentes notions associées pour appréhender les évolutions futures du cadre prudentiel relatives au risque ESG.
- Situer les enjeux et les impacts de ces mesures pour les banques.
- Intégrer les changements essentiels introduits et les impacts en termes organisationnels, gouvernance, méthodologiques, communication.
- Avoir les clés pour auditer un dispositif de mesure et gestion du risque ESG en conformité avec les attentes des autorités de supervision et des régulateurs.
- Maîtriser l'intégration du risque ESG dans le plan d'audit.
- Être en mesure de conduire une mission d'audit sur le risque ESG et les principaux points de contrôle.

Participants

- Auditeurs externes et internes, inspecteurs, superviseurs.
- Comptables (reporting financier, prudentiel et réglementaire), chargés de communication financière, contrôleurs (middle et back offices), contrôleurs de gestion, gestionnaires des risques (risk management).
- Responsables financiers, responsables des fonctions ALM et Risques.
- Experts-comptables, commissaires aux comptes, leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Bonne connaissance générale des risques bancaires et des exigences bâloises.

PROGRAMME

1. Introduction

- Contexte d'encouragement de l'investissement durable.
- Définition du risque ESG.
 - Risque environnemental :
 - Risque physique.
 - Risque de transition.
 - Risque de contentieux.
 - Risque social.
 - Risque de gouvernance.
- Effet domino d'amplification du risque ESG sur tous les autres risques de la banque.
- Un risque ESG source d'opportunités sur les entreprises et les banques.
- L'enjeu de la transparence financière et de la fiabilité des produits financiers durables.
- L'enjeu de la qualité des données.
- L'enjeu du Green Washing.
- La notion de double matérialité.
- Les stress tests ACPR, BCE sur le risque climatique : dispositifs, résultats et leçons tirées.
- Les principaux textes réglementaires autour du risque ESG : Taxonomie, CRR3, pilier 3 ESG (ITS EBA), SFRD, CSRD.

2. Auditer le cadre de gouvernance autour du risque ESG

- Analyse globale de la gouvernance au sein de la banque.
- Rôle du conseil d'administration.
- Rôle du contrôle interne.
- Appétit au risque.
- Sensibilisation des collaborateurs et Analyse de la culture risque ESG.
- Comité de gestion du risque ESG.
- Dispositif de rémunération.
- Analyse du Système d'information.

3. Auditer la stratégie autour du risque ESG

- Environnement business et résilience long terme.
- Analyse du business model actuel du point de vue du risque ESG.
- Analyse de la stratégie et des plans financiers.
- Audit du respect des engagements ESG pris par la banque.
- Intégration du risque ESG dans la stratégie long terme.
- Inclusion dans le RAF.
- Définition de stratégie ESG :
 - Éviction.
 - Accompagnement.
 - Best in class.
- Évaluation des impacts.
- Critères d'octroi de crédit sur la base des critères ESG.
- Outils de place permettant d'alimenter les scores d'octroi avec les critères ESG.
- Analyse de l'offre de financement verte de la banque..

4. Auditer le cadre de risk management autour du risque ESG

- Audit de la mise en place d'un département dédié à la gestion des risques ESG.
- Coordination avec les autres départements de gestion de risques.
- Recensement des expositions sensibles au risque climatique.
- Classification du portefeuille selon la Taxonomie ESG.
- Calcul du GAR et du BTAR.
- Définition des objectifs et limites en matière de GAR.
- Audit de la mise en place de stress tests climatiques.
- Définition de politiques ESG.
- Dispositif de gestion des données ESG.
- Dispositif d'atténuation des risques ESG.
- Inclusion dans l'ICAAP et l'ILAAP.

Voir la
formation
sur le
site



Savoir auditer le risque ESG

PROGRAMME (SUITE)

5. Auditer le dispositif de stress tests autour du risque ESG

- Identification des risques et des vulnérabilités climatiques des portefeuilles.
- Identification des facteurs de risques et les corrélations avec les autres risques financiers.
- Définition des scénarios de stress tests climatiques.
- Modélisations des scénarios.
- Analyse des facteurs de risque ESG.
- Méthodologie d'évaluation du risque ESG.
- Méthodologie de définition des scénarios de stress tests pour le risque climatique.
- Les principaux défis relatifs à la mise en place d'un dispositif de stress tests climatiques.
- Les best practices sur les stress tests climatiques.

6. Auditer le dispositif ICAAP autour du risque ESG

- Définition et principes de l'ICAAP.
- Indicateurs et calibration des seuils de tolérance.
- Analyse du risque de crédit.
- Analyse du risque de contrepartie.
- Évaluation de la qualité du portefeuille avec un focus sur la politique d'octroi de crédit.
- Analyse du risque de marché.
- Analyse du risque opérationnel.
- Analyse du processus d'identification, de mesure, de suivi et de reporting du risque ESG.
- Évaluation du capital.
- Future inclusion de L'ESG dans les exigences de fonds propres Pilier 1 (travaux EBA).

7. Auditer le dispositif ILAAP autour du risque ESG

- Définition et principes de l'ILAAP.
- Indicateurs et calibration des seuils de tolérance.
- Intégration opérationnelle de L'ILAAP et l'ICAAP dans la gestion du dispositif d'appétit au risque.
- Analyse du risque de liquidité.
- Analyse du risque de financement.

8. Auditer le dispositif de reporting, de publication et de communication autour du risque ESG

- Pilier III ESG sur la base des guidelines EBA.
- Reporting interne et à destination du Superviseur sur le risque ESG.
- Sensibilisation des collaborateurs.
- Autres actions de communication de la banque.

Savoir auditer la gouvernance et les systèmes d'information

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	14/04/26 05/11/26

Objectifs

- Comprendre les principes de gouvernance des systèmes d'information et leurs enjeux pour les fonctions d'audit.
- Identifier les risques majeurs en matière de sécurité et de gestion du SI.
- Savoir auditer les dispositifs de gouvernance, de gestion des accès, de sauvegarde, de continuité et de pilotage SI.
- Connaître les référentiels-clés (COBIT, ISO 27001, NIST, ITIL, EBIOS RM) et leur intégration dans les missions d'audit.

Participants

- Fonction Audit-inspection et Contrôle permanent
- Responsables des risques opérationnels / Correspondants risques opérationnels.
- Responsables informatiques.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

PROGRAMME

1. Concept des systèmes d'information (S.I) et ses composants

- Prendre en compte les stratégies de l'organisation et la particularité de la DSI.
- Définir l'univers du SI (les applications, les infrastructures, les grands projets...).
- La particularité des systèmes d'information dans le secteur des services financiers.
- Evaluer les risques SI avec des thèmes d'audit.
- Les risques informatiques majeures selon les différents référentiels internationaux (COBIT, NIST, EBIOS RM).
- Définir un cycle d'audit IT.

2. Les principaux contrôles généraux dans une mission d'audit des systèmes d'information

- Savoir utiliser les techniques d'analyse et de détection des risques dans une mission d'audit :
 - Préparer le questionnaire du contrôle interne IT.
 - Présenter les domaines d'ITIL et du COBIT comme exemple de référentiel (gestion incident, changement, capacité incluant la sauvegarde et conservation des données).
 - Identifier les défaillances des contrôles généraux informatique et des contrôles applicatifs.
 - Élaborer des tests d'audit avec un échantillonnage.

3. Postures d'audit et restitution au COMEX

- Pourquoi intégrer le volet SI dans toutes les missions d'audit ?
- Cas réels de défaillances dans la gouvernance IT
- Rôles croisant DSI, RSSI, risk manager, contrôleurs
- Exemples de rapport d'audit SI : formulation de constats, plan d'Amélioration

Voir la
formation
sur le
site

Savoir auditer la réglementation DORA : exemples de plan d'audit annuel et de méthodologie de réalisation

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	27/05/26 13/11/26

Objectifs

- Connaître le dispositif réglementaire DORA et construire un plan d'audit interne.
- Découvrir des exemples de stratégie et méthodologie d'audit interne DORA
- Identifier les principaux impacts et réaliser des missions d'audit interne :
 - Pilier 1 gouvernance/risque.
 - Pilier 2 gestion des incidents.
 - Pilier 3 test de résilience.
 - Pilier 4 maîtrise des tiers.

Participants

- Responsables Résilience Opérationnelle.
- Responsables PUPA.
- RSSI.
- Responsables informatiques.
- Responsables des risques opérationnels.
- Directeurs des risques.
- Fonctions contrôle permanent, conformité.
- Fonction Audit-inspection.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques, d'exercices.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

PROGRAMME

1. Connaître le dispositif réglementaire DORA et construire un plan d'audit interne

- Enjeux et contexte réglementaire :
 - Enjeux du risque Cyber pour l'industrie bancaire européenne.
 - Risque Opérationnel vs Résilience Opérationnelle.
 - Limites actuelles du cadre réglementaire européen.
 - Objectifs et principales obligations de DORA.
 - Périmètre des entités concernées.
 - Calendrier d'application.
 - ITS/RTS/Guidelines.
 - Définition Fonction Critique ou Importante.

2. Découvrir des stratégies et méthodologie de réalisation de mission d'audit interne

- Savoir utiliser les techniques d'analyse et de détection des risques dans une mission d'audit :
 - Préparer les livrables d'audit interne
 - Exemples de plan d'approche.
 - Exemples de plan de contrôles et des objectifs de contrôles.
 - Exemple de cartographie des risques.
 - Exemples de test d'audit.
 - Exemples de planning.

3. Les stratégies de la réalisation des missions d'audit de système d'information

- Gestion du risque informatique dans DORA.
- Rôles de l'organe de Direction.
- Principes de gouvernance.
- Cadre de gestion du risque informatique.
- Stratégie opérationnelle de résilience numérique.
- Continuité d'Activité Sauvegardes et restauration.
- Cadre simplifié.
- Définitions.
- Processus de gestion des incidents informatiques
- Classification des incidents Majeurs
- Reporting incidents majeurs :
 - Reporting gains et pertes annuelles.
 - Centralisation des notifications d'incidents majeurs.
- Exigences en matière de tests - partie intégrante du cadre de gestion des risques liés aux TIC.
- Approche par les risques et principes de proportionnalité.
- Principes du programme de tests et typologies de tests.
- Test de pénétration basé sur la menace (TLPT).
- La gestion de crise.
- Analyse comparée DORA / Guidelines EBA externalisation.
- Définitions et périmètre des tiers concernés.
- Politique de gestion des risques liés aux prestataires tiers.
- Accords contractuels.
- Registre relatif aux services TIC Final report ITS.
- Obligations contractuelles.

Voir la
formation
sur le
site

Comprendre les enjeux du dispositif de contrôle interne des établissements financiers

Objectifs

- Acquérir les bases essentielles en matière de contrôle interne des établissements financiers.
- Connaître et maîtriser les différentes obligations liées au contrôle interne (notamment à partir de l'Arrêté du 3.11.14 modifié)
- Comprendre l'articulation contrôle vs risque dans la banque.
- Faciliter la compréhension des dispositifs de contrôle interne mis en place.

Cette formation peut être complétée du module « savoir mettre en place et piloter un dispositif de contrôle permanent efficace ».

Participants

- Tout nouvel entrant dans les filières risques et contrôles (contrôle permanent, risk manager, auditeur junior).
- Experts-comptables, commissaires aux comptes, leurs collaborateurs.
- Administrateurs et dirigeants.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance minimale des opérations bancaires.

Voir la formation sur le site

PROGRAMME

1. Les enjeux du contrôle interne

- Le concept de contrôle interne (Définition et éléments du dispositif, Cf. Coso).
- Le contrôle interne par rapport aux autres notions de contrôle/risque.
- Les spécificités du contrôle interne bancaire.
- Les limites du contrôle interne bancaire.

2. Les principales exigences réglementaires relatives au dispositif

- Présentation des principales composantes de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié : la nécessaire cohérence entre maîtrise des risques et capital :
 - L'intégration des exigences prudentielles.
 - La gouvernance par les risques (enjeu d'appétence, SREP, RAF etc.)
 - Les enjeux des facteurs de risque.
- Les évolutions liées à l'arrêté du 25 février 2021.
- Les sujets spécifiques :
 - Les enjeux de conformité.
 - Les prestations externalisées.
 - Le contrôle interne des états financiers et extra-financiers.
- Les principaux états traitant du contrôle interne :
 - Rapport annuel sur le contrôle interne (ainsi que le rapport LCB/FT).
 - Rapport sur la surveillance des risques.
- Les questionnaires réglementaires.

3. L'organisation du dispositif de contrôle

- Les différentes structures organisationnelles (contrôle de 1^{er} et de 2nd niveau, contrôle de 3^e niveau).

- Les 3 lignes de maîtrise/défense.
- Le rôle du contrôle périodique.
- La complémentarité contrôle permanent-périodique.
- Le rôle des différents comités (Comité d'audit et des risques, comité des risques et du contrôle interne, etc.).

4. Les principaux risques de la banque et les contrôles associés

- Les principaux risques dits financiers :
 - Risque de crédit.
 - Risque de marché.
 - Risque de liquidité.
 - Risque de taux.
- Les risques opérationnels dont :
 - Risque de non-conformité (dont LCB/FT).
 - Le PUPA (Plan d'urgence et de Poursuite des Activités).
 - Le pilotage des PSEE (prestations critiques et importantes).
 - La sécurité des systèmes d'information.
- Risque stratégique et risque de réputation.

5. L'articulation risque et contrôle permanent

- De la cartographie des risques au contrôle permanent.
- Les types de contrôle permanent.
- Les modalités de réalisation des contrôles permanents.
- Les restitutions du contrôle permanent (dont les indicateurs clés en matière de contrôle interne).
- De la conformité des contrôles à l'efficacité des contrôles.

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	9/06/26 25/11/26

Savoir mettre en place et piloter un dispositif de contrôle permanent adapté et efficace

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	2 au 3/04/26 30/11 au 1 ^{er} /12/26

Objectifs

- Comprendre la place du contrôle permanent au sein du dispositif de contrôle interne (notamment au regard du contrôle périodique).
- Savoir appréhender le risque dans ses démarches de contrôle.
- Maîtriser les différentes méthodes permettant de déployer un dispositif efficace à partir d'un référentiel de contrôle.
- Acquérir des réflexes permettant de piloter son dispositif de contrôle permanent.
- Savoir communiquer et convaincre sur les dysfonctionnements significatifs.

Participants

- Collaborateurs en charge des contrôles dans le secteur financier (banque, assurance, asset management, fintech etc.).
- Collaborateurs des filières contrôles permanent et périodique.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissances basiques des opérations de banque ou d'assurance.

PROGRAMME

1. Les nouveaux enjeux du contrôle interne

- Des risques de mieux en mieux identifiés.
- Un équilibre devenu nécessaire entre formalisation et efficacité.
- Les attentes du régulateur sur le contrôle permanent.
- Les enjeux d'appétence aux risques et le pilotage par la gouvernance.
- La valeur ajoutée des contrôles permanents : lien avec le coût du risque.

2. Les composantes d'un cadre de contrôle interne adapté

- Les éléments de l'environnement de contrôle (en s'inspirant notamment du COSO) : Objectifs. Responsabilités. Fiches de poste. Délégation – limite – autorisation. Les contrôles opérationnels. L'enjeu d'information et de communication. Le rôle essentiel du pilotage.
- Savoir construire un raisonnement à partir de ces composantes.

3. L'identification des contrôles-clés

- Identifier les contrôles-clés sur un processus parmi l'ensemble des contrôles existants.
- S'appuyer sur les contrôles qui sont eux-mêmes des indicateurs (souvent ce sont de fait des contrôles-clés).
- Vérifier la qualité du design du contrôle (objectif, modalité de réalisation notamment).
- S'assurer de la qualité de l'échantillon (exhaustif ?)
- Le rôle des outils structurant le référentiel de contrôle.

4. La réalisation des contrôles

- La démarche analytique.
- La piste d'audit.
- Le test de cheminement.
- Le brainstorming.
- La technique d'échantillon.
- La documentation des constats.

- De l'identification du dysfonctionnement ou de l'anomalie au plan d'action.

5. La construction de nouveaux contrôles

- L'identification des risques sur un processus
- L'identification des contrôles clés N1
- L'identification des contrôles clés N2
- L'importance de la construction d'indicateurs adaptés.

6. Le cas des missions spot de contrôle permanent

- Les spécificités des missions thématiques.
- La démarche à adopter.
- Le scoring des contrôles.
- Du résultat.

7. Le pilotage de son dispositif

- Le pilotage des plans d'actions/remédiation.
- La cotation des contrôles et du dispositif de maîtrise des risques plus largement pour identifier le risque résiduel.
- Le pilotage du profil de risque.
 - Analyse des résultats des contrôles.
 - Corrélation régulière avec les indicateurs de risque et l'activité.
 - L'identification d'éventuelles incohérences.
 - La vérification de l'adéquation du profil de risque dans le cadre d'appétence.

8. La communication sur le dispositif de contrôle permanent

- Les enjeux de la rédaction :
 - La nécessité de rédiger efficace pour le contrôle permanent.
 - Les pièges à éviter.
 - Les bonnes pratiques en matière de rédaction.
- Les enjeux de la présentation orale.

Voir la
formation
sur le
site

Maîtriser l'externalisation de vos activités critiques (third-party risk management) : risques, supervision et bonnes pratiques

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANCIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANCIEL 8 pers. maximum	3/06/26 27/11/26

Objectifs

- Connaître le cadre réglementaire et normatif régissant l'externalisation des activités (third-party risk management).
- Identifier et évaluer les risques liés aux services externalisés.
- Mettre en œuvre un dispositif de supervision permanent et périodique des prestataires.
- S'inspirer des meilleures pratiques de place pour sécuriser et optimiser l'externalisation.

Participants

- Fonctions contrôle permanent, contrôle périodique, conformité.
- Directeurs des risques.
- Responsables risques opérationnels.
- RCCI et RCSI, représentants des dépositaires.
- Administrateurs de fonds.
- Responsables de back-office.
- Comptables et gestionnaires des OPC et des sociétés de gestion.
- Experts-comptables, commissaires aux comptes, leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Aucune connaissance particulière.

PROGRAMME

1. Les principales notions attachées au terme de prestations essentielles

- Enjeux de l'externalisation pour l'industrie bancaire.
- Définitions.
- Contexte réglementaire :
 - Arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne.
 - Analyse comparée avec les guidelines de l'EBA de février 2019 « orientations relatives à l'externalisation ».
 - Adhérences avec le règlement DORA en matière de résilience.
- Principales obligations : contrats et dispositif de contrôle.
- Gouvernance et examen du contrôle des PEE.
- Travaux de place et éléments normatifs.

2. Éligibilité, classification, approche par les risques

- Critères d'éligibilité.
- Principes de classification.
- Typologie de risques associés à l'externalisation.
- Approche par les risques des PEE :
 - Critères quantitatifs.
 - Risques qualitatifs.
- Lien avec les cartographies des risques existantes.

3. Périmètre du contrôle interne des prestations essentielles externalisées

- Contrôle de conformité et contrôle opérationnel.
- Les principaux éléments constitutifs du périmètre de contrôle :
 - Conformité contractuelle.
 - Situation financière du prestataire.
 - Agréments, certifications et qualité.
 - Dispositif Général de Gouvernance et de contrôle interne.
 - Contrôle interne de la prestation fournie.
 - Dispositif de traitement des incidents relatifs à la prestation.
 - Fiabilité des états de suivi et de reporting.
 - Systèmes d'information et Continuité d'Activité.

4. Mise en œuvre du contrôle permanent et périodique des prestations essentielles externalisées

- Rôle et responsabilités des différents organes de contrôle et des opérationnels en charge de la prestation.
- Définition d'un niveau de surveillance adapté.
- Typologie des contrôles sur pièces et sur place.
- Élaboration d'un plan de contrôle permanent des PEE.
- Élaborer un plan et guide d'audit des PEE :
 - Particularités des audits de PEE.
 - Audits dédiés vs audits mutualisés.
 - Suivi des recommandations d'audit des PEE.

Voir la
formation
sur le
site

Développer des raisonnements adaptés aux enjeux de demain en audit interne

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	11/02/26 17/09/26

Objectifs

- Acquérir des démarches de réflexion qui incitent à l'action.
- Être capable de structurer son raisonnement pour construire une histoire crédible basée sur du factuel.
- Savoir construire des raisonnements en arborescence.
- Savoir transcrire dans ses écrits et dans les entretiens des raisonnements adaptés aux enjeux de risque.
- Développer la pensée critique pour savoir apprendre des nouvelles technologies (data analysis et IA).

Participants

- Collaborateurs au sein des départements Audit et inspection générale ayant déjà réalisé des missions.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissances de la banque et du réseau.

PROGRAMME

1. Rappel des enjeux de la communication orale et écrite

- Rappel des grands principes de la communication :
 - Construire son message.
 - Savoir schématiser son raisonnement.
 - S'adapter à ses interlocuteurs
 - S'exprimer de manière claire, précise et concise.
- Les enjeux de la phase diagnostic.

2. Les modalités de raisonnement

- Les enjeux de risque.
- Les enjeux de perception.
- Pourquoi le risque survient ?
- Prendre en compte les vulnérabilités.

3. L'intérêt des démarches de *critical et mind mapping*

- Les concepts généraux.
- Qu'est-ce que le mind mapping ?
- Intérêts du *mind mapping* en audit interne - Rétention de mémoire.
- Intérêts du *mind mapping* en audit interne - priorisation.
- Intérêts du *critical thinking*.
- Structure et avantages du *mind mapping* :
 - Pour préparer les entretiens.
 - Pour structurer toute la démarche.
 - Pour améliorer la piste d'audit.
 - Pour préparer/compléter le data analysis - IA.

4. L'importance de l'analyse causale

- Le cadre de contrôle interne.
- La typologie des contrôles.
- Mind mapping et analyse causale.

5. Des fiches de constat à la restitution finale

- La réutilisation de l'arborescence.
- Les enjeux de la restitution.
- Les points clés du constat.
- La relecture critique

Voir la
formation
sur le
site

MARCHÉS,
PRODUITS
ET SERVICES
FINANCIERS



Mathématiques financières et produits financiers

Objectifs

- Comprendre les éléments de mathématiques financières.
- Se familiariser à un certain nombre de produits financiers.
- Être capable de suivre des formations sur la gestion des risques, l'environnement prudentiel et la comptabilité bancaire.

Participants

- Responsables et collaborateurs des fonctions comptables, audit, gestion des risques, ALM et contrôle de gestion.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Aucune connaissance particulière.

PROGRAMME

1. Les instruments de base

- Les actions.
- Les différents types de taux.
- Les obligations.
- Le change à terme.
- Le swap de taux.

2. La valorisation des obligations

- La valeur actuelle
- Composante taux vs composante risque de crédit
- Dirty price et clean price
- Sensibilité
- Duration

3. Le Forward Rate Agreement

- Définition et utilisation.
- Explication d'un taux forward

4. Le swap de taux

- Taux zero coupon
- Taux forward
- Valorisation d'un swap de taux
- Dirty price et clean price

5. Les options (principes)

- Le mécanisme de base des options
- Valorisation d'une option :
 - Les inputs.
 - Black and Scholes.
- Les grecs d'une option :
 - Delta.
 - Vega.
 - Thêta.

- Rhô.
- Gamma

6. La value at risk (VAR)

- La définition.
- Exemples.

7. Répartition actuarielle et linéaire

- Intérêts courus linéaires et actuariels.
- Différences entre les deux méthodes.

8. Swaps cambistes et CC swaps

- Explication économique de ces deux types d'instruments dérivés.
- Les principes de valorisation de ces deux instruments.

9. Les produits structurés

- Définition et utilisation d'un produit structuré.
- Décomposition d'un produit structuré et sa valorisation (risque de marché et risque de crédit propre).

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	9 au 10/03/26 17 au 18/09/26

Voir la
formation
sur le
site

Cash management – comment optimiser la trésorerie de son entreprise

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	19 au 20/03/26 22 au 23/10/26

Objectifs

- Identifier les sources internes et externes de trésorerie et mettre en place les actions concrètes d'optimisation.
- Mettre en place des actions pour accélérer le cycle client et sécuriser les encaissements des clients.
- Comment mieux gérer ses achats et ses stocks pour réduire ses besoins de trésorerie.
- Comment choisir et optimiser ses financements bancaires pour améliorer sa trésorerie en optimisant son coût.
- Quels outils pour piloter sa trésorerie court, moyen et long terme
- Face à la crise de trésorerie, mettre en place les actions pour être en mesure d'y faire face et la surmonter.

Participants

- Dirigeants d'entreprise.
- Membre du comité de direction.
- Créateur d'entreprise.
- Membre des services financiers et contrôle des entreprises.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Très peu ou pas de connaissance comptable.

PROGRAMME

1. Identifier les ressources de trésorerie de l'entreprise

- Revue des sources internes et externes de trésorerie pour l'entreprise.

2. Comprendre comment optimiser les ressources internes de trésorerie de l'entreprise

- Étude du cycle client :
 - Bien choisir ses prospects.
 - Bien négocier vos délais de paiement.
 - Tous les moyens de paiement ne se valent pas.
 - Assurance crédit et limite de crédit.
 - L'importance de la coopération des services.
- Identifier et mettre en œuvre les outils pour accélérer vos encaissements :
 - Manager le cycle commande / Livraison / facture.
 - Organiser votre relance client efficacement.
 - L'importance de la gestion des litiges.
- Identifier et mettre en œuvre les outils pour accélérer vos encaissements :
 - Manager le cycle commande / Livraison / facture.
 - Organiser votre relance client efficacement.
 - L'importance de la gestion des litiges.
- Les outils pour améliorer vos achats :
 - L'importance de catégoriser vos fournisseurs.
 - Sous-traitance : intérêt et inconvénient.
 - Mettre en place un processus achat.
- Les actions pour optimiser vos stocks :
 - Identifier les freins impactant vos stocks.
 - L'impact client et concurrence.
 - L'importance de la coopération des services.
- Connaître les ratios et savoir les calculer :
 - Fonds de roulement et BFR.
 - DSO / DPO / DIO.
 - Méthode classique ou de l'épuisement.

3. Comprendre comment optimiser les ressources externes de trésorerie de l'entreprise

- Apprendre à soigner son banquier :
 - Les contraintes du banquier (Bâle III).
 - Comment le banquier vous évalue.
 - Comment établir une bonne relation.
- Les financements à court terme :
 - Le découvert.
 - L'affacturage.
 - La titrisation.
 - Le crédit documentaire.
- Les sources de financement à moyen long terme :
 - Le financement bancaire.
 - Les autres financements externes.

4. Les outils pour suivre et mesurer votre trésorerie

- Les outils de pilotage de la trésorerie :
 - La base comptable.
 - Prévision et suivi court terme.
 - Prévision et suivi moyen / long terme.

5. La crise de trésorerie

- Les solutions à mettre en place lorsque la crise de trésorerie arrive :
 - Les solutions non judiciaires.
 - La protection du tribunal de commerce.

Voir la
formation
sur le
site

Acteurs et fonctionnement des principaux marchés financiers

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	12 au 13/02/26 14 au 15/09/26

Objectifs

- Disposer d'une vision d'ensemble des marchés financiers et des risques qui leur sont associés.
- Appréhender les spécificités et les enjeux liés aux taux d'intérêt.
- Connaître l'essentiel des marchés financiers (marché monétaire, action, change notamment) et connaître les nouveaux types d'actifs financiers (dont les cryptoactifs) et les nouveaux enjeux technologiques (ex, la blockchain).
- Appréhender les instruments de gestion disponibles pour les investisseurs lorsqu'ils n'interviennent pas directement, et le rôle des intermédiaires.
- Comprendre les mécanismes liés aux produits dérivés, intégrer le vocabulaire technique les concernant.
- Connaître l'organisation, la réglementation (dont la dimension ESG de ces activités) et les principaux acteurs des marchés financiers.
- Comprendre comment un établissement gagne ou perd de l'argent sur ces activités et les impacts bilanciaux des différentes opérations.

Participants

- Toute personne concernée par les marchés financiers et leur fonctionnement et souhaitant s'initier à leurs mécanismes.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissances financières et/ou comptables de base.

Voir la formation sur le site

PROGRAMME

1. Présentation des marchés financiers

- Introduction générale avec rappels historiques de comment la finance de marché s'est développée au fur et à mesure de l'histoire. Survol des grandes places financières mondiales et principaux indicateurs.
- Explication des principales fonctions des marchés financiers avec des exemples concrets liés à l'actualité :
 - Financement des états et des entreprises.
 - Pourvoyeur d'assurance.
- Définitions :
 - Marchés au comptant, à terme ferme, à terme optionnel.
 - Marchés de gré à gré et plateformes, marchés organisés, marchés réglementés.
 - Produits dérivés.
 - Trading book et banking book.
 - Notion de position sur un actif financier.
 - Les grandes catégories d'instruments financiers.
 - Les interlocuteurs et les infrastructures de marché.
 - Description des risques induits par les activités de marchés et de leurs principales méthodes de gestion et de suivi.
 - Principaux enjeux réglementaires des activités de marché.

2. Les instruments de taux d'intérêt

- Définition et mécanisme.
- Produits à taux fixe et à taux variable.
- Taux variables à court et à long terme.
- Les principaux taux de référence.
- Vision P&L et bilantielle de ces activités pour un établissement bancaire.

3. Le marché monétaire

- Définition et mécanisme :
 - Les composantes du marché monétaire et son importance

sur le marché français.

- Le marché des titres négociables à court terme (NEU CP - Negotiable European Commercial Paper) et à moyen terme (NEU MTN - Negotiable European Medium Term Note).
- Les valeurs du Trésor.
- Les acteurs du marché et les autorités de tutelles.
- Vision P&L et bilantielle de ces activités pour un établissement bancaire.

4. Le marché obligataire

- Définitions et explications avec des exemples concrets :
 - Organisation du marché obligataire.
 - Caractéristiques des obligations.
 - Les valeurs mobilières composées.
 - Classement des obligations.
 - Cotation des obligations.
 - Notion de courbe des taux. Notions de valeur et de sensibilité d'une obligation.
 - Présentation des obligations durables.
 - Vision P&L et bilantielle de ces activités pour un établissement bancaire.

5. Le marché des actions

- Définition :
 - Des actions et du rôle des actions.
 - Les principaux types d'actions.
 - Les principaux marchés d'actions.
- Organisation du marché actions :
 - La directive MIF et les plates-formes de transactions.
 - Conditions d'accès.
 - Introduction en bourse.
 - Marché secondaire des actions.



Acteurs et fonctionnement des principaux marchés financiers

PROGRAMME (SUITE)

- La valorisation d'une action.
- Vision P&L et bilantielle de ces activités pour un établissement bancaire.

6. Le marché des changes

- Explications du rôle et de l'importance du marché des changes.
- Les opérations de change : au comptant, à terme.
- Les intervenants.
- Les plates-formes de transactions de change.
- Vision P&L et bilantielle de ces activités pour un établissement bancaire.

7. Placement par des intermédiaires

- Le cadre juridique : UCITS, SICAV, FCP.
- Les acteurs du marché : sociétés de gestion, dépositaires.
- Définition des classes d'OPC.
- Valorisation et passage d'ordres.
- Présentation des trackers (ou ETF) et de leurs importances grandissantes.
- Vision P&L et bilantielle de ces activités pour un établissement bancaire.

8. Introduction aux produits dérivés

- Les produits dérivés de taux d'intérêt.
- Les produits dérivés sur actions.
- Les produits dérivés de change.
- Les produits dérivés optionnels :
 - Explication du fonctionnement d'un Call.
- Les produits structurés.
- Vision P&L, vision hors-bilan et vision bilantielle de ces activités pour un établissement bancaire.

9. L'organisation et le suivi des transactions

- Organisation d'une salle des marchés.
- Les acteurs d'une BFI et les gérants d'actifs.
- Les fonctions supports et la filière risques.
- Le trading et les plateformes de négociation
- Compensation et règlement-livraison
- Les infrastructures de marché :
 - La compensation.
 - Le règlement-livraison
 - La collatéralisation
- Prestataires de services d'investissement
- Les évolutions actuelles et futures :
 - La digitalisation.
 - La blockchain.
 - Les smart contracts, etc.
- Présentation des principaux cryptoactifs

De la théorie à la pratique : initiation aux produits dérivés

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	15/04/26 18/09/26

Objectifs

- Comprendre les fondamentaux des produits dérivés.
- Identifier leurs usages et finalités (couverture, arbitrage, spéculation).
- Découvrir les principaux instruments (futures, options, swaps).
- Mesurer les risques associés et le cadre réglementaire.

Participants

- RCCI et RCSI, représentants des dépositaires.
- Administrateurs de fonds.
- Responsables de back-office.
- Comptables et gestionnaires des OPC et des sociétés de gestion.
- Opérateurs de Middle et Back Offices.
- Contrôleurs et auditeurs internes.
- MOA et gestionnaires de projet.
- Responsables risques.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance des fondamentaux liés aux marchés et aux instruments financiers.

PROGRAMME

1. Quelques généralités sur les marchés dérivés

- Définition des produits dérivés.
- Différents marchés, acteurs et règles de fonctionnement.
- Produits dérivés fermes vers produits dérivés conditionnels.
- Différence comptant versus terme.
- Produits de bilan versus produits de hors bilan.
- Dérivés vanille versus dérivés exotiques.
- Les différentes stratégies de gestion et leurs objectifs.
- Principaux textes : EMIR (Europe), Dodd-Frank (US) pour les dérivés OTC.

2. Le fonctionnement des marchés dérivés fermes

- Futures d'actifs financiers, de change et de matières premières.
- Les futures :
 - Définition.
 - Standardisation.
 - Livraison et dénouement.
 - Rôle de la chambre de compensation.
 - Fluctuations maximales autorisées, dépôt de garantie et appels de marge.
- Les forwards :
 - Définition.
 - Collatéral management.
- Utilisation des futures et des forwards pour la couverture.

3. Le fonctionnement des marchés d'options

- Définition :
 - Mécanismes.
 - Exemple du call.
 - In/at/out of the money.
 - Détermination du prix d'une option.
 - Utilisation des options pour la couverture.

4. Exemples de quelques produits dérivés de taux

- FRA :
 - Caractéristiques.
 - Utilisation.
 - Liquidation d'un FRA.

- Futurs courts termes et long terme.
- Swaps de taux d'intérêt.
- Swaps de devises.
- Asset swaps.
- Caps, floors, collars.
- Swaptions.
- Utilisation des dérivés de taux pour la protection contre les mouvements de taux.

5. Panorama de quelques produits dérivés actions

- Les produits de Base :
 - Options
 - CFD.
 - Warrants
- Les produits structurés :
 - Turbos.
 - Total return swap.
 - Certificats.
 - Certifiés cao, floor, collar.
 - Binaires
 - Etc.

6. Panorama d'autres produits dérivés : change, énergie, matières premières

- Les dérivés de change :
 - Swaps cambistes et swaps de devises.
 - Futures de change.
 - Options de change.
- Les dérivés climatiques.
- Les dérivés d'énergie.
- Les cats bonds.

7. Les grands principes de comptabilisation liée aux produits dérivés OTC

- La comptabilité des produits dérivés :
 - Les dérivés dans la comptabilité française.
 - Les dérivés dans les IFRS.

Voir la formation sur le site

Les clés de la gestion obligataire : principes, stratégies et gestion des risques

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	18 au 19/05/26 5 au 6/11/26

Objectifs

- Comprendre les principes fondamentaux de la gestion obligataire ainsi que ses objectifs et finalités pour les investisseurs.
- Connaître les acteurs-clés du marché obligataire et leurs rôles.
- Découvrir et comparer les principales stratégies de gestion obligataire.
- Analyser les risques spécifiques aux obligations et les techniques de couverture associées.
- Accéder et utiliser les sources d'information utiles en gestion obligataire.

Participants

- RCCI et RCSI, représentants des dépositaires.
- Gérants de fonds.
- Responsables et collaborateurs de back-office.
- Comptables et gestionnaires des OPC et des sociétés de gestion.
- Gestionnaires de trésorerie.
- Gérants obligataires.
- Assureurs et réassureurs.
- Traders obligataires.
- Trésoriers.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance élémentaire des produits financiers.

PROGRAMME

1. Principes de base

- Rappel des principes de bases relatifs à la gestion obligataire.
- Détailler les objectifs de la gestion obligataire.
- Les différents acteurs de la gestion obligataire.
- Les stratégies de gestion obligataire.
- Les principaux risques liés aux obligations les techniques de réduction des risques associées.
- Trouver les sources d'information sur la gestion obligataire.

2. Éléments de calcul des obligations

- Présenter les principes de bases relatifs à la gestion obligataire.
- Détailler les objectifs de la gestion obligataire.
- Présenter les différents acteurs de la gestion obligataire.
- Présenter les stratégies de gestion obligataire.
- Identifier les principaux risques liés aux obligations les techniques de réduction des risques associées.
- Permettre de trouver les sources d'information sur la gestion obligataire.
- La notion de taux. Taux proportionnel, actuariel, continu. La notion d'actualisation.
- Les courbes de taux.
- Les taux zéro coupon, et forward.
- L'évaluation des obligations :
 - Valeur de marché, taux actuariel (taux de rendement à l'échéance), taux au pair.
- Les courbes de taux, les taux sans risques.
- La courbe des taux zéro-coupon.
- L'impact des politiques des banques centrales.
- Activité économique et impact sur les courbes de taux.

3. Analyse systématique et sensibilité des obligations

- La sensibilité mesure du risque systématique :
 - Sensibilité des produits de taux (DV01-dollar value-, convexité, duration modifiée).
 - Sensibilité par time buckets (périodes).

- Sensibilité, duration, convexité et rendement d'un portefeuille obligataire.

4. Produits obligataires et monétaires

- Le marché des taux et le marché obligataire. Les plateformes.
- Caractéristiques des produits obligataire : cours, coupon, maturité, date et méthode de remboursement, différence entre le prix coupon couru inclus (gross price) et le prix pied de coupon (clean price), etc.
- Les produits monétaires (complément de la gestion obligataire):
 - Le marché des titres négociables à court terme (NEU CP-Negotiable EUropean Commercial Paper) et à moyen terme (NEU MTN -Negotiable EUropean Medium Term Note).
- Les produits obligataires :
 - Obligations à taux fixe, variables (FRN), à coupon zéro.
 - Obligations convertibles.
 - Obligations callables.
 - Obligations corporate et obligations d'État : OAT, BTAN, Bund, Gilts, Tbond.
 - Obligations indexées.
 - Obligations issues de la titrisation.
 - Obligations sécurisées (cover bonds).
- Origination obligataire : Environnement à prendre en compte pour le lancement d'une émission obligataire :
 - Le marché des taux.
 - L'environnement économique et en particulier le niveau d'inflation.
 - L'appétit au risque du marché.
 - Le marché obligataire : volumes demandés, volumes offerts.
 - La concurrence des emprunts d'État.
 - Le niveau de liquidités des investisseurs.
 - La qualité financière de l'émetteur et notation de l'émetteur.
 - Etc.
- La phase d'origination :
 - Choix de la syndication.

Voir la formation sur le site



Les clés de la gestion obligataire : principes, stratégies et gestion des risques

PROGRAMME (SUITE)

- Adjudication.
- Rang des obligations : senior, mezzanine, junior, subordonnée etc.
- Notation de l'émission.
- Option de remboursement.
- L'échange d'information : rôle du sales :
 - La proposition, le pitching : rôle du desk de syndication et du desk marché : trader structureur, banquier haut de bilan, vendeur.
 - L'appel d'offre éventuel : la beauty parade.
 - Le mandat.
- La phase de syndication :
 - Constitution du syndicat. Règles de fonctionnement (rétention et pot). Chef de file. Syndicat de prise ferme et syndicat de garantie.
 - Présentation à la force de vente.
 - Présentation aux investisseurs (roadshow).
 - Le pricing et la découverte des prix (price talk).
 - Ouverture et construction du carnet d'ordre (bookbuilding) ou bought deal (en cas de prise ferme pour IBO).
 - Pricing final et clôture du carnet d'ordre.
 - Apparition du marché gris.
 - Animation du marché secondaire.

5. Objectifs, risques et couverture des risques

- Les objectifs du gestionnaire obligataire :
 - Les différents objectifs de la gestion obligataire.
- Les risques de la gestion obligataire :
 - Risque systématique ou risque de taux.
 - Risque de défaut.
 - Risque de liquidité.
 - Risque de réinvestissement.
 - Risque d'optionnalité.
- L'utilisation de l'analyse du risque de crédit pour l'évaluation

du risque de défaut (spread de cds etc.).

- La couverture des risques d'un portefeuille obligataire :
 - Méthodologie de la couverture d'un portefeuille d'obligations.
 - Couverture du risque de taux (risque systématique) par assets swap structurés et non structurés.
 - Couverture par futures et par floors.
 - Couverture du risque de défaut par CDS.
 - Couverture du risque de défaut par ETF (Trackers).
 - Couverture du risque de réinvestissement par option de taux cap ou option obligataire.
- Amélioration de la rentabilité :
 - Produits structurés.
 - Prêt emprunt de titres.
 - Utilisation de titres en collatéral.

6. Stratégies de gestion dynamique

- Facteurs affectant le rendement d'un portefeuille obligataire : changements dans les niveaux des taux d'intérêt, dans la forme de la courbe des taux, dans les spreads entre deux ou plusieurs secteurs du marché obligataire, dans les caractéristiques spécifiques des obligations.
- Les stratégies basées sur les anticipations de taux : swap d'anticipation de taux.
- Approche de modèles de taux.
- Les stratégies basées sur les mouvements des courbes de taux d'intérêt :
 - Types de déplacements de la courbe des taux (twist et butterfly ; sans mouvement).
 - Stratégies bullets, barbells et ladders.
- Les stratégies basées sur les écarts de taux.
- Les stratégies basées sur les caractéristiques propres de chaque obligation.

7. Les stratégies de gestion passive

- La gestion indiciaire d'un portefeuille obligataire.
- L'immunisation des portefeuilles sous une ou plusieurs contraintes.
- Les différentes stratégies de gestion passive.
- Re-balancement des portefeuilles immunisés.
- L'immunisation conditionnelle.
- Immunisation multi-périodique.
- Appariement des flux d'encaisse

8. Stratégies hybrides

- Combinaisons des deux types de stratégies.

9. Construction et suivi d'un portefeuille

- Les objectifs du gestionnaire obligataire :
 - Les différents cadres de la gestion obligataire.
 - Liaisons entre différents cadres et stratégie de gestion.
 - Choix des obligations à mettre en portefeuille.
 - Gestion par la durée.
 - L'utilisation du Z spread et de l'Option-adjusted Spread.
 - Suivi du rendement.
 - L'utilisation d'indicateur.
 - Suivi de la performance.
 - Var d'un portefeuille obligataire.
 - Gestion du collatéral et gestion obligataire.

Comprendre et savoir analyser les mécanismes liés à la titrisation

Objectifs

- Comprendre les principes fondamentaux de la titrisation.
- Identifier les objectifs de la titrisation pour le cédant et pour l'investisseur ainsi que les acteurs clés impliqués.
- Analyser les paramètres essentiels d'une opération, notamment la logique de tranching.
- Évaluer les risques spécifiques à la titrisation et les techniques de réduction associées.
- Appliquer une méthodologie pratique d'approche et d'évaluation des produits de titrisation.

Participants

- RCCI et RCSI, représentants des dépositaires.
- Administrateurs de fonds.
- Responsables de back-office.
- Comptables et gestionnaires des OPC et des sociétés de gestion.
- Auditeurs Internes d'établissements financiers.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Pas de connaissance particulière.

Voir la
formation
sur le
site

PROGRAMME

1. Les principes de base de la titrisation

- Définitions.
- Cadre légal et réglementaire.
- La titrisation les autres sources de financement : augmentation de capital, émission d'obligations, obligations sécurisées (Covered bonds), etc.
- Les différentes formes de titrisation et les actifs sous-jacent (ABS, CLO, CDO, ABCP...)
- Quelques chiffres.

2. Les objectifs de la titrisation

- Objectifs du recours à la titrisation côté cédant :
 - Pour le cédant.
 - Pour l'investisseur.
 - Pour le législateur.

3. Les rôles et risques attachés à chaque acteur d'une titrisation

- Acteurs.
 - L'arrangeur.
 - Le cédant.
 - L'émetteur (SPV)
 - La société de gestion.
 - Le dépositaire.
 - Les agences de notation.
 - Les sociétés de rehaussement de crédit.
 - L'agent payeur.
 - Les autorités de tutelle.
 - Les investisseurs.

4. La structuration d'une titrisation sur un exemple pratique

- Choix de la technique de titrisation en fonction des objectifs du cédant.

- Mise en place d'une SPV.
 - Analyse et traitement des risques juridiques.
- Structuration financière de l'opération.
 - Analyse et choix des actifs.
 - Études des différentes techniques (internes ou externes) de garantie liée à la titrisation.
 - Structuration du passif du SPV (tranching, détermination des caractéristiques des titres émis...).
 - Émission des titres.
- Placement et émission.

5. Exemples pratiques d'une titrisation

- Présentation d'un RMBS français.
- Montage et financement d'une titrisation :
 - Schéma d'une titrisation Synthétique.
 - Schéma d'un ABCP.

6. Titrisation, reporting et normes prudentielles

- Évolution de la réglementation.
- Titrisation STS : Règlements du Parlement européen 2017/2402 et 2021/557.
- Pondération titrisation court Terme dans Approche SEC ERBA.
- Les reportings réglementaires et prudentiels du cédant concernant la titrisation :
 - Les états COREP.
 - Les états FINREP.
 - Le système SURFI.
- Les reportings réglementaires et prudentiels de l'organisme de titrisation :
 - Au près des organismes de surveillance.
 - Au près de la BCE et l'ESMA (liés à l'opération).
- Les relations avec les Investisseurs :
 - Les reporting des agences de notation.
 - Les reportings aux investisseurs.

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	7 au 8/12/26 25 au 26/06/26



Comprendre et savoir analyser les mécanismes liés à la titrisation

PROGRAMME (SUITE)

7. Impact de la titrisation sur l'organisation administrative

- Principales étapes d'un projet de titrisation.
- Les principaux services impactés et les tâches attribuées à ces services :
 - Département structuration.
 - Département juridique.
 - Département informatique.
 - Direction financière.
 - Département gestion / recouvrement.

8. Les risques liés à la titrisation et les techniques de réduction des risques associées

- Les risques associés aux opérations de titrisation au niveau de la SPV :
 - Risque de remboursement anticipé.

- Risque de défaillance des débiteurs. (Risque de crédit).
- Risque de perturbation des flux financiers (risque de liquidité).
- Risque de détérioration de la notation.
- Risque de défaillance des intervenants (risque opérationnel).
- La réduction du risque de l'émetteur.
- La titrisation STS.

9. Pratique de la couverture d'une titrisation

- La couverture du risque de spread de la SPV par les swaps.
- La gestion du collatéral du swap.

10. Contrôle d'une opération

- Principaux points de vigilance.
- Traitement du risque réglementaire.
- Traitement du risque opérationnel et technique.

Comprendre et savoir gérer les produits de taux

Objectifs

- Comprendre les produits et marchés de taux et savoir différencier les principaux instruments de taux.
- Identifier le produit de taux adapté à un besoin spécifique (investissement, couverture, financement).
- Assimiler les principes d'évaluation et de valorisation des produits de taux.
- Analyser les risques associés à la gestion de ces produits et les techniques de couverture.
- Adopter une méthodologie pratique pour approcher et analyser les produits de taux.

Participants

- RCCI et RCSI, représentants des dépositaires.
- Administrateurs de fonds.
- Responsables de back-office.
- Comptables et gestionnaires des OPC et des sociétés de gestion.
- Gestionnaires risques de taux, traders de taux.
- Trésoriers, gestionnaires d'actifs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Pas de connaissance particulière.

Voir la formation sur le site

PROGRAMME

1. Les taux

- La notion de taux. Taux proportionnel, actuariel, continu. La notion d'actualisation.
- Les courbes de taux.
- Les taux sans risque
- Les taux zéro coupon et forward.
- Notions des modèles de taux.

2. Éléments de calcul des produits de taux et bases de calcul et conventions

- L'évaluation et pricing des obligations et des produits monétaires : valeur de marché, taux actuariel (taux de rendement à l'échéance), taux au pair.
- Base exact/360 money market.
- Base exact/exact actuarielle.
- Normes AFB et ISDA.
- Base 30/360 bond basis.
- Base Exact/365.
- Conventions de dates de paiement :
 - Preceding, following et modified following.

3. La sensibilité des produits de taux

- Sensibilité des produits de taux (DV01, convexité, duration modifiée). Sensibilité par time buckets (périodes).
- VAL (Weighted Average Life)
- Sensibilité duration et rentabilité d'un portefeuille de taux.

4. Les produits comptant de taux fermes : les produits monétaires et obligataires

- Caractéristiques des produits : cours, coupon, maturité, date de remboursement, différence entre le prix coupon couru inclus (Gross price) et le prix pied de coupon (Clean price), etc.
- Les produits monétaires :
 - BTF, Tbill.

- Titres de Créance Négociables (TCN).
- Titres à court terme (anciens certificats de dépôts et les billets de trésorerie).
- Les billets à moyen terme négociables (BMTN).
- Le label STEP.
- Le marché des titres négociables à court terme (NEU CP -Negotiable European Commercial Paper) et à moyen terme (NEU MTN -Negotiable European Medium Term Note).
- La plateforme Euro General Collateral Plus (Euro GC+).
- Les produits intermédiaires :
 - EMTN.
 - Les produits structurés à base d'EMTN.
 - Euro-Commercial Paper (ECP).
- Les produits obligataires :
 - Obligations à taux fixe, variables (FRN), à coupon zéro.
 - Obligations convertibles.
 - Obligations callables.
 - Obligations corporate et obligations d'État : OAT, Bund, Gilts, Tbond.
 - Obligations indexées.
 - Les obligations issues de la titrisation.
 - Obligations.
 - Les ESNI (Euro Secured Notes Issuer).
- Les marchés de taux et les marchés obligataires.
- Les marchés obligataires.

5. Les produits dérivés fermes de taux

- Les FRA (Forward Rate Agreement).
- Les futures de taux.
- Les CFD de taux.
- Les ETF.
- Taux forward et taux futurs.
- Facteur de concordance et obligation moins chère à livrer.
- Les swaps de taux : principes.
- Les différentes sortes de swap de taux : swap classique, le



Comprendre et savoir gérer les produits de taux

PROGRAMME (SUITE)

basis swap, amortizing swap, swap zéro coupon, swap différé, swap à maturité constante (CMS), cross currency swap, swap de spread, OIS, swap quanto, etc.

6. Les produits dérivés optionnels de taux

- Rappel sur les options et les principales caractéristiques
- Notion de grecques.
- Les caps et les floors :
 - Cap digital ou binaire.
 - Tunnel ou corridor.
 - Cap spread, etc.
- Les options sur swap : les swaptions.
- Principe de hedging (Couverture des options de taux).
- Les surfaces de volatilité.
- Les stratégies optionnelles.

7. L'organisation des marchés des taux

- Acteurs et intervenants (Investisseurs, émetteurs).
- Marché OTC.
- Marchés régulés.
- Libor, Euribor, Eonia, €Ster et autres.
- L'utilisation des produits de taux pour le collatéral
- Plateformes.
- Régulation : ISDA, organismes de compensation, etc.

8. Les risques liés aux portefeuilles de taux

- Risque de révision de taux.
- Risque de déformation de la courbe de taux.
- Risque de base.
- Risque de clauses optionnelles.
- Risque de liquidité.
- Risque de contrepartie.
- Risque de défaut.

9. Les impasses de taux

- Définition.
- Analyse et couverture des impasses de taux.
- Couverture du risque de base.

10. La couverture des portefeuilles de taux

- Couverture des risques de taux :
 - Par FRA.
 - Par options.
 - Par futures.
 - Par swaps.
- Couverture des risques de défaut par CDS.
- Réduction du risque de contrepartie.
- Trading des produits de taux.

11. Les produits structurés de taux

- Problématique des structurés de taux : besoins et rationalité.
- Exemples : EMTN cappé, corridor, steepener, corridor, obligations synthétiques et Credit Linked Notes.

12. Comptabilisation et prise en compte prudentielle des produits de taux

- Comptabilisation selon la comptabilité française.
- Comptabilisation selon IFRS.
 - Les produits de taux, leur traitement et leurs impacts dans les normes prudentielles :
 - Pour le trading book (FRTB).
 - Pour le banking book (IRRBB).

13. Approche de la gestion obligataire

- Facteurs affectant la gestion des obligations.
- Critères de choix des obligations :
 - Spread de crédit.

- Z spread.
- Duration et convexité.
- TRE.
- Liquidité.
- Les stratégies (mouvements et déplacements des courbes de taux) :
 - Stratégies liées aux déplacements de la courbe des taux (Bullet, barbell, ladder).
 - Stratégies basées sur les spreads.
 - Stratégies basées sur les caractéristiques des obligations.
 - Stratégies passives.

Maîtriser les swaps de taux : principes, usages et gestion des risques

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	7 au 8/09/26 11 au 12/06/26

Objectifs

- Connaître les éléments de base nécessaires à la compréhension des mécanismes des swaps de taux.
- S'approprier une méthodologie d'approche des swaps et de leur évaluation.
- Identifier les sources d'information sur les swaps de taux et savoir évaluer la structure et les risques.
- Appréhender une approche pratique de la construction de swaps.
- Assimiler les principes de l'utilisation des swaps pour la couverture, la gestion d'actifs et de dettes.

Participants

- Responsables trésorerie banque et financiers.
- Responsables middle et back office.
- Gestionnaires d'obligations et produits de taux.
- Gestionnaires de risques.
- Structureurs de dettes.
- Gestionnaires d'actifs.
- Gestionnaires de SPV et responsables titrisation.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Pas de connaissance particulière.

PROGRAMME

1. Rappel sur les taux

- Eléments de calcul actuariels, taux et portage, taux à coupon zéro, forward et futures, conventions monétaires.

2. Les taux et les courbes de taux

- Pourquoi construire une courbe de taux
- Calcul du discount factor.
- Construction des courbes de taux : Bootstrapping.
- Introduction aux modèles de taux.

3. Les swaps de taux

- Swap de taux : besoins, justification et principes.
- Les différentes sortes de swap de taux : Swap classique. Basis swap, amortizing swap, swap différé. Swap à maturité constante ou swap de courbe (CMS). Swap de spread, OIS. Swap quanto, swap annulable etc.

4. Construction pratique des swaps

- Choix de l'indice variable, date de commencement, choix de la base de calcul (convention), date de détermination du taux variable, fréquence de refixation du taux variable, choix du jour ouvré (following et preceeding), ajustement des périodes d'application, etc.
- Cadre juridique et conceptuel :
 - Master agreement ISDA et accord-cadre FBF.
 - ISDA Schedule.
 - Credit support annex (CSA).
- Annulation et assignation des swaps.
- Valorisation des swaps de taux.
- Taux de swap forward.

5. Options sur taux et sur swap

- Les grecques.
- Les options vanilles : caps et caplets et floors et floorlet. Caption et floortion.
- Pricing des caps et floors.

- Les options exotiques de 2^e génération : option à barrières, digitales, sur moyenne.
- Les swaptions vanilles et les swaptions exotiques.

6. Rôle des swaps dans la gestion du risque de taux

- L'évaluation des risques en matière de swaps :
- Risque de taux et risque de spread :
- Sensibilité des swaps au taux (DV01, convexité, duration).
- Sensibilité par time buckets (échéances).
- Couverture pratique du risque de taux.
- Les outils disponibles.
- Rôle des chambres de compensation pour les swaps standards.
- Collatéralisation et gestion du collatéral des swaps
- Le risque de contrepartie.
- Couverture de risque de contrepartie. Collatéral et CDS.

7. Utilisation des swaps dans les produits structurés

- Swaps et EMTN, snowball, subsidized swap, etc.

8. Utilisation des swaps dans la gestion de trésorerie, d'actifs et de dettes

- dans la gestion de trésorerie bancaire.
- dans la gestion obligataire pour le rendement.
- dans la gestion de la dette par issue swap.

9. Les swaps, environnement et évolution de la régulation

- Les intervenants.
- Les swaps et le marché OTC.
- Les SDRs (Les swaps data repositories).
- Rôle de l'ISDA, et autres organismes.
- Quels changements entraînent EMIR et la loi Dodd Franck ?

Voir la
formation
sur le
site

Maîtriser les covered bonds : de la structuration à l'évaluation

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	6/10/26

Objectifs

- Connaître les principes de bases relatifs au Covered Bonds (CVB), ainsi que les objectifs côté cédant et côté investisseur.
- Assimiler les différents acteurs des CVB.
- Comprendre les paramètres d'une opération de CVB.
- Identifier les principaux risques et les techniques de réduction des risques associées.
- Acquérir une méthodologie d'approche des produits de CVB et de leur évaluation.

Participants

- RCCI et RCSI.
- Collaborateurs des directions financières.
- Collaborateurs des directions des risques.
- Gestionnaires OPCVM.
- Responsables middle / back office.
- Comptables.
- CAC et collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Pas de connaissance particulière.

PROGRAMME

1. Les principes de base des covered bonds (CVB)

- Définitions.
- Structures des CVB.
- Les actifs éligibles.
- Fonctionnement d'un CVB.
- Acteurs d'un CVB :
 - L'initiateur.
 - L'arrangeur.
 - L'émetteur.
 - Les agences de notation.
 - Les autorités de tutelle.
 - Le Contrôleur Spécifique.
- Les CVB versus autres sources de financement.
- Intérêts pour l'initiateur et pour l'investisseur.
- Historique du marché des CVB en Europe et en France.
- Quelques chiffres.

2. Cadre juridique et réglementaire

- Cadre légal français : SCF, SFH :
 - Comparaison des 3 formes.
 - Comparaison avec les CVB européens.
 - Fonctionnement en cas de défaut.
- Cadre réglementaire :
 - Européen.
 - Spécificités françaises.
 - Ratios.
 - Traitement en Bâle III.
 - Évolutions envisagées.

3. Risques attachés à un CVB et leurs traitements

- Risques juridiques :
 - Recours en cas de défaut.
- Risques financiers :
 - Risque de crédit.
 - Risque ALM.
- Méthodologie des agences de notation.

4. Reporting réglementaire

- Cadre réglementaire des rapports à fournir :
 - Rapport sur la qualité des Actifs.
 - Rapport sur évaluation des Actifs.
 - Rapports pour le Contrôles Ratios :
 - Ratio de couverture.
 - Ratio sur la liquidité à 180 jours.
 - Ratio sur l'écart sur la durée résiduelle entre actifs et Passifs.

Voir la
formation
sur le
site

Marché des changes : fondamentaux, produits et gestion des risques

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	9 au 10/04/26 21 au 22/09/26

Objectifs

- Découvrir les principes fondamentaux des marchés de changes.
- Identifier le rôle et l'importance des différents acteurs (banques, entreprises, investisseurs, banques centrales).
- Connaître et comparer les principaux produits de change (au comptant, à terme, swaps, options de change).
- Appréhender la valorisation et l'utilisation des produits dérivés de change dans la couverture et la gestion des risques.
- Utiliser efficacement les sources d'information relatives aux marchés et produits de change.

Participants

- Auditeurs, gestionnaires de risques praticiens du back office.
- Informaticiens chargés des développements changes, gestionnaires d'actifs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Synthèses.

Connaissances requises

- Pas de connaissance particulière.

PROGRAMME

1. Le marché des changes

- Le change traditionnel (change au comptant / spot)
 - La notion de pair de devises. Les codes ISO.
 - Les devises Majors et les Exotiques.
 - Le change croisé. Corrélation entre les paires.
 - Cotation au certain et à l'incertain, devise de base et devise de contrevaletur.
 - La position de change.
- L'organisation du marché des changes :
 - Les marchés de change OTC et le Forex.
 - Les acteurs.
- Le circuit des opérations de change spot.

2. Les paramètres sous-jacents à la formation des cours

- La parité du pouvoir d'achat.
- Les politiques des banques centrales.
- Taux d'intérêt et cours d'une devise.

3. Les opérations de change sur le marché de gré à gré et sur les marchés organisés

- Le change sur le marché OTC et les plateformes de trading buy side et sell side.
- La couverture et la spéculation.
- La notion de contrat future de change.
- Les chambres de compensation.

4. Le change à terme et les futures de change

- Change à terme :
 - Terme fixe ou sec.
 - Actualisation et cours à terme.
- Caractéristiques des futures de change :
 - Risque de base.
 - Les marges et les deposits.

- Points de report/déport (points de swap).
- Non Deliverable Forward (NDF).

5. Carry trade

- Les opérations de carry trade.

6. Swap de change

- Les swaps de change ou cross currency swap :
 - Utilisation.
 - Montage.
 - Dénouement.

7. Options de change et produits structurés de change

- Les options de Changes :
 - Rappel sur le fonctionnement des options.
 - Les options vanilles.
 - Les options binaires.
 - Les options à barrière.
- Les produits structurés de change.

Voir la
formation
sur le
site

Crédits syndiqués : de l'opportunité client à la structuration du financement

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	1/04/26 28/09/26

Objectifs

- Connaître et maîtriser les fondamentaux des crédits syndiqués afin de mieux conseiller, proposer et structurer ce type de financement.
- Identifier les opportunités de proposer un crédit en pool dans les besoins exprimés par les clients, tout en évaluant les risques et en construisant une tarification adaptée.
- Appréhender l'offre bancaire en matière de crédits syndiqués et les différentes formes de financement associées.
- Comprendre les schémas contractuels utilisés par les banques dans les opérations de syndication et les principales clauses juridiques.
- Assimiler les rôles et responsabilités des parties prenantes, en particulier celui de l'agent.

Participants

- Collaborateurs du réseau : chargés d'affaires entreprises, directeurs d'agence.
- Collaborateurs et responsables Back Office Engagements.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Bonne connaissance des opérations bancaires et du monde de l'entreprise.
- Connaissances en matière économique, comptable et analyse financière.

Voir la
formation
sur le
site

PROGRAMME

1. Le crédit syndiqué : une opportunité commerciale

- Panorama de l'offre bancaire.
- Typologie des financements.
- Rôles du Front office dans la distribution de crédits en pool :
 - Identification d'un financement éligible au crédit en pool.
 - Appréhension des risques et détermination d'une tarification ad'hoc.

2. Le syndicat : ses différents acteurs et leurs rôles

- Les différents schémas contractuels mis en place par les banques.
- Le rôle du syndicat :
 - Mise en place et respect du « sui generis ».
 - Répartition des risques.
 - Clauses juridiques spécifiques.
- Les différents acteurs et leurs rôles :
 - Inventaire et rôle (Membre, Chef de file, Agent, Arrangeur, Bookrunner, Garant,...).
 - Responsabilité contractuelle et réglementaire.

3. Le processus de mise en syndication

- L'instruction du dossier :
 - Revue des éléments constitutifs de l'analyse de l'investissement.
 - Revue du contexte juridique et des risques associés.
- La négociation des conditions commerciales auprès du client.
- La phase précontractuelle à la rédaction du contrat auprès du syndicat :
 - Diffusion des informations au syndicat provenant du client (memorandum...).
 - Négociation de la documentation contractuelle : étude des principales clauses contractuelles et des covenants.
 - Négociation des conditions commerciales.
- La rédaction et la signature du contrat (term sheet...) :

- Inventaire des différentes parties constituant un contrat.
- Définition des critères à respecter.
- Description détaillée des événements, des responsabilités de chacun.
- Conditions du prêt.
- Déclarations et engagements de l'emprunteur (lettres d'opinion...).
- Inventaire des clauses définissant les conditions du prêt tant pour son octroi que pour sa défense d'encours (pièges à éviter).
- L'offre de crédit et son acceptation par le client.

4. Les missions et les responsabilités de l'agent

- L'agent, le coordinateur du syndicat.
- Son positionnement par rapport au syndicat.
- La nature juridique de ses relations avec l'emprunteur et les autres banques du syndicat.
- Sa responsabilité au titre de la gestion du crédit et des sûretés :
 - Gestion des mouvements de fonds.
 - Défense d'encours.
 - Gestion des covenants et waivers.
 - Gestion des sûretés.
 - Information aux membres du syndicat.

Capital investissement : les fondamentaux pour comprendre, analyser et valoriser

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	18-19/05/26 19-20/10/26

Objectifs

- Expliquer les méthodes de valorisation d'entreprise (multiples, actualisation des cash flows, taux de rendement interne, valeur actuelle) savoir évaluer la rentabilité d'un projet d'investissement et ses risques.
- Analyser les mécanismes des outils d'investissement en complément de l'equity investi : obligations convertibles, etc
- Mettre en place un financement : étapes d'une négociation (de l'origination au closing) et contenu de la documentation associée (« Term Sheet »).
- Revue du contenu des documentations encadrant les opérations de financement en capital investissement : Shareholder Agreement, Sales and Purchase Agreement.

Participants

- Gestionnaires d'actifs de banques ou Assurances, sociétés d'investissement et de portefeuille.
- Conseillers d'investissement family office.
- Gestionnaires de fonds d'investissement capital venture, capital investissement.
- Structureurs de dettes.
- Collaborateurs de sociétés de capital investissement.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Analyse financière classique et maîtrise d'Excel.

Voir la formation sur le site

PROGRAMME

1. Le capital investissement et les cycles de vie de l'entreprise

- Le cycle de vie du private equity : Buy, Grow, Sale.
- Les différents intervenants et leur rôle
 - sponsor.
 - le Général Partner, les fonds et ses relations avec le management des cibles et avec les investisseurs. L'équation 2/20.
 - les investisseurs.
- Le cycle de vie d'un fond de private equity : levée de fonds, période d'investissement, période de détention, exit, cycle des cash flows.

2. La valorisation des entreprises : clé de voûte de la prise de participation dans une entreprise

- Rappel sur les éléments de valorisation des actifs financiers : valorisation des flux, TRI (taux de rendement interne), VAN. Le problème de la volatilité des cash flows et les solutions.
 - Les méthodes de valorisation et d'évaluation d'une entreprise : patrimoniale, discounted cash-flow, multiples ou comparables, les autres méthodes : la méthode venture capital etc...
 - L'évaluation des éléments non financiers.

3. Les critères d'investissement et leur utilisation

- L'effet de levier : concept.
- La VAN (Valeur actualisée nette).
- Le TRI : concept.
- Le Time Weighted Return.
- Les autres ratios : TCD, LLOR ou TDCR ou TCDE, TDCM etc.

4. L'analyse de projet : le tableau de financement

- Établissement d'un tableau de financement :
 - état prévisionnel des pertes et profits, free cash flows ;

- état prévisionnel avec des hypothèses de répartition capital / dettes du tableau de financement ;
- état prévisionnel du bilan économique ;
- utilisation des ratios TRI entreprise vs TRI actionnaire, VAN entreprise vs VAN actionnaire.

5. Mécanismes de financements de projet et répartition de plus-value

- Principe du financement structuré : tranching et la subordination (dette senior, dette junior et mezzanine, equity).
- Types de dettes et mécanismes associant l'intéressement au capital : Obligations Convertibles ; Bons de souscriptions d'actions ; BSPCE ; equity kickers ; actions de préférence.
- Montage LBO.

6. Les étapes d'un investissement

- Pré-analyse des projets reçus.
- Mémoire d'information.
- Comité d'investissement.
- Lettre d'intention.
- Due diligence.
- Structuration financière et identification des sources de financement.
- Pacte d'actionnaire.
- Protocole d'accord et garantie d'actif passif.

7. Suivi et exit du processus

- Le choix d'un fond de private equity : Éléments de choix d'un fond, Suivi des performances, Special Purpose Acquisition Company (SPAC).
- Durée d'un investissement en private equity.
- Les étapes de l'exit : le retour du capital, le hurdle rate, le GP Catch up, le split.

Capital investissement : les fondamentaux pour comprendre, analyser et valoriser

PROGRAMME (SUITE)

- Le waterfall ou la distribution du cash :
 - la répartition des profits entre General Partner et investisseurs ;
 - Le modèle européen ; le modèle américain.
- L'exit pour le fond :
 - vente des titres à un autre fonds d'investissement ;
 - vente à un corporate ;
 - introduction en bourse ;
- Recherche de solutions en cas de non-performance de l'actif : cession de l'actif, restructuration de la dette, mesures managériales.

TRAITEMENT DES OPÉRATIONS ET POST MARCHÉ



Post-marché & paiements : maîtriser l'écosystème financier de demain

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	12 au 13/03/26 5 au 6/10/26

Objectifs

- Comprendre l'organisation et le fonctionnement des systèmes de règlement/livraison et de paiement.
- Appréhender les acteurs de la chaîne titres et cash.
- Optimiser la gestion des risques opérationnels post-marché.
- Anticiper les mutations technologiques et réglementaires du secteur.

Participants

- RCCI et RCSI, représentants des dépositaires.
- Gestionnaires de fonds.
- Responsables et collaborateurs de back-office et middle office.
- Comptables et gestionnaires des OPC et des sociétés de gestion.
- Contrôleurs et auditeurs internes.
- MOA et gestionnaires de projet.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance des traitements titres et cash par les back-offices.

PROGRAMME

1. Acteurs de la chaîne titres et cash

- Organisation des marchés.
- Opérations traitées et filières de traitement : négociation, livraison et/ou règlement.
- Rôle des dépositaires centraux nationaux et internationaux.
- Le rôle de la Chambre de Compensation LCH SA :
 - Missions traditionnelles dans les opérations achat/vente des chambres de compensation.
 - Compensation dans les opérations repo et sur les souverains.
 - Compensation des produits dérivés et le calcul des marges.
- Rôle des teneurs de compte conservateurs (TCC) et plus spécifiquement des back et middle-offices titres dans le traitement des opérations.

2. Organisation et fonctionnement des systèmes de règlement/livraison

- Schéma récapitulatif du processus de règlement/livraison et différents systèmes en place.
- Missions d'Euroclear France, dépositaire central national et gestionnaire des systèmes de place :
 - Missions traditionnelles.
 - Règlement des OST.
 - Gestion du collatéral repo triparty et plateforme EuroCGPlus.
- ESES, fonctionnement général et principales caractéristiques.
- Sous-systèmes d'ESES (contrôles de forme, SBI, SLAB, dénouement).
- Target 2 Securities, principales caractéristiques.
- Acteurs de la chaîne titres aujourd'hui et demain, principaux changements à venir.

3. Organisation et fonctionnement des systèmes de paiement à l'international

- Vue d'ensemble des systèmes de paiement en Europe.
- De Target 1 à Target 2.
- EURO1.
- Architecture et principes de fonctionnement de Target 2 et Target 2S.
- Le Central Liquidity Management (CLM) et le Eurosystem Single Market Infrastructure Gateway (ESMIG)
- Règlements et livraisons sur les marchés des changes.
- Le Correspondent banking.
- CORE.
- SEPA.

4. Evolutions récentes, en cours et à venir

- Norme H2R-HDD.
- La directive SFTR (Securities financing Transaction Regulation), son application et son reporting.
- La norme ISO 20022
- Principe de la Blockchain et applications actuelles et futures dans les systèmes de règlement-livraison.
- Principaux problèmes et possibles solutions.

5. Risques opérationnels liés aux opérations titres et cash

- Traitement et contrôle des opérations.
- Rôle de SWIFT, garant de la sécurité des paiements.
- Confirmation des opérations.
- Rapprochements.
- Notions de cut-off time pour les paiements, gestion de la trésorerie.
- Suspens de marché intraday et traitements.

Voir la
formation
sur le
site

Les clés du back-office titres : expertise, réglementation et nouveaux enjeux

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	11 au 12/05/26 15 au 16/10/26

Objectifs

- Décoder les instruments et marchés financiers pour comprendre leur impact sur l'activité du back-office titres.
- Maîtriser le rôle et les missions du back-office titres et les positionner dans la chaîne de traitement des opérations.
- Intégrer les exigences réglementaires liées au back-office titres et à la tenue de compte-conservation.
- Renforcer ses compétences opérationnelles pour gérer efficacement et en toute sécurité les opérations titres.
- Anticiper les nouveaux défis et évolutions qui transforment le back-office titres (digitalisation, réglementation, marchés).

Participants

- RCCI et RCSI, représentants des dépositaires.
- Gestionnaires de fonds.
- Responsables et collaborateurs de back-office.
- Comptables et gestionnaires des OPC et des sociétés de gestion.
- Contrôleurs et auditeurs internes.
- MOA et gestionnaires de projet.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance des fondamentaux liés aux marchés et instruments financiers.

PROGRAMME

1. Les instruments et marchés financiers

- Les actions.
- Les obligations et les titres de créances
- Les OPC.
- Les Contrats financiers (dérivés).
- Les différents marchés financiers.

2. Cadre réglementaire et conformité

- Obligations liées à la tenue de compte-conservation
 - La protection apportée aux clients.
 - Les informations communiquées aux clients.
 - Sanctions AMF.
- Réglementation européenne et internationale (MiFID II, CSDR, etc.)
- Les risques opérationnels et réglementaires associés
- Le dépositaire d'OPC.

3. La place du back-office titres dans la chaîne du traitement des titres

- Le circuit d'un ordre de bourse.
- L'exécution.
- La compensation.
- Les missions du back office.
- Le règlement/livraison.
- La conservation.
- Le dépositaire central.
- Les régulateurs.

4. Les missions et la gestion des opérations par le BO titres

- Le règlement/Livraison des titres.
- La gestion des Opérations Sur Titres.
- Le service aux émetteurs :
 - Assemblée générale.
 - Service titres.
 - Administration de plans d'entreprises (stock option, plan d'épargne salariés, etc.)
- La comptabilisation des opérations.
- Le traitement de la fiscalité.

5. Gestion opérationnelle et contrôle interne

- Bonnes pratiques pour sécuriser les opérations titres
- Gestion des anomalies et incidents
- Rôle du contrôle interne et des reportings.

6. Les enjeux du back-office

- Digitalisation, automatisation et blockchain
- Cybersécurité et résilience opérationnelle
- Évolutions réglementaires et attentes des régulateurs.

Voir la
formation
sur le
site

Opérations sur Titres (OST) : comprendre, maîtriser et sécuriser leur gestion

Objectifs

- Découvrir les principes fondamentaux des opérations sur titres (OST) et leur rôle dans les marchés financiers.
- Comprendre les mécanismes de gestion des OST et leur impact sur les acteurs concernés.
- Appréhender les enjeux stratégiques, financiers et opérationnels associés aux OST.
- Savoir traiter différents types d'OST courantes (dividendes, coupons, augmentations de capital, fusions, etc.).

Participants

- RCCI et RCSI, représentants des dépositaires.
- Gestionnaires de fonds.
- Responsables et collaborateurs de back et middle office.
- Comptables et gestionnaires des OPC et des sociétés de gestion.
- Contrôleurs et auditeurs internes.
- MOA et gestionnaires de projet.
- Collaborateurs de dépositaire.
- Auditeurs.
- Directeurs financiers.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance théorique des opérations de back-office.
- Expérience de l'activité OST dans la chaîne des opérations bancaires.

Voir la
formation
sur le
site

PROGRAMME

1. Définition et périmètre des OST

- Définition et objectifs des OST.
- Les OST, conséquences des choix stratégiques du financement des entreprises et des gouvernements.
- Les différents intervenants dans une OST.
- Les risques opérationnels associés aux OST.
- Le service aux émetteurs.
- Les OST d'office.
- Les OST obligatoires à options.
- Les OST volontaires.
- Les OST sur stock.
- Les OST sur flux.

2. Les flux de paiement liés aux OST

- Le paiement des dividendes.
- Les intérêts sur obligations.
- Les intérêts sur TCN.
- Paiements et réception des intérêts et dividendes à l'international.

3. Les principes de gestion des OST

- Décision des OST.
- Annonces obligatoires.
- Obligations d'informations périodiques.
- Formalités de publicité.
- Diffusion de l'information.
- Prospectus et note d'information.
- Notion d'ex-date, de record date et de payment date.
- Le règlement livraison des OST.

4. Les contrats de cessions temporaires et les OST

- Pension livrée (REPO)
- Prêt de titres.
- Gestion des OST dans le cadre de ces contrats.

5. Les enjeux actuels et de demain

- Digitalisation – automatisation des processus, STP, plateformes numériques
- Réglementation – exigences accrues (CSDR, SRD II, MiFID II), transparence et conformité.
- Complexité – diversification des opérations, internationalisation des marchés, délais réduits.
- Sécurisation – maîtrise des risques opérationnels, fiabilité des données, cybersécurité.

6. Étude pratique de quelques OST

- Augmentations de capital :
 - Attributions gratuites d'actions.
 - DPS.
 - Augmentations simultanées.
- Offres publiques :
 - OPA.
 - OPE.
 - OPRA.
 - OPR.
- Obligations convertibles en actions.
- TCN.
- OPA.
- Augmentations de capital.

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	8 au 9/06/26 8 au 9/10/26

Le SEPA et les moyens de paiement

Objectifs

- Maîtriser les règles et les mécanismes des instruments de paiement SEPA, SCT, SDD.
- Assimiler les règles de fonctionnement des autres opérations de paiement (cartes « CB », chèques, LCR).
- Comprendre les avancées passées et l'évolution actuelle des mécanismes de paiement.

Participants

- Tout responsable ou collaborateur devant maîtriser les moyens de paiement et SEPA : back-office moyens de paiement, maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre.
- Chef de projet, responsables marketing, trésoriers, contrôleurs, inspecteurs, chargés de clientèle.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Études de cas bancaires réels pour illustrer la théorie.
- Synthèses.

Connaissances requises

- Connaissances bancaires de base.

Voir la
formation
sur le
site

PROGRAMME

1. Introduction

- Les concepts et les instances SEPA.
- La Directive sur les Services de Paiement (DSP).
- Les enjeux de l'open banking : définition, statuts, opportunités et risques.

2. Le virement et le SEPA crédit transfert (SCT)

- Le SEPA Crédit Transfert (SCT) :
 - Objectifs, champs d'application et acteurs.
 - La problématique BIC/IBAN et les règles d'échange.
 - Les dates et délais.
 - Les traitements d'exception : Rejet, Retour, Recall, Answer recall.
 - Le virement instantané (Instant payment : SCT Inst).
 - Les données, attributs et messages ISO 20022.
 - Les services additionnels (VAI-CAI, ACVS...).
 - Les tables SEPA.

3. Les prélèvements et le SEPA direct débit (SDD)

- Le prélèvement SEPA (SDD) :
 - Objectifs, champs d'application et acteurs.
 - Le mandat SDD papier et le mandat électronique.
 - Les types de SDD (COR1, B2B, One off).
 - Les règles d'échange, les dates et les délais.
 - Les traitements d'exception : révocations, demandes d'annulation, reversements, refus, rejets, retours et remboursements.
 - Les contestations.
 - Les messages ISO 20022.
 - Les services additionnels (AMI, CAI/VAI...).
- Le TIP SEPA :
 - Le mandat TIP.
 - Les centres bancaires, les échanges SDD TIP.
 - Le TIP RUBIS via Sepamail.
- Le téléversement SEPA :
 - Mandat d'adhésion au téléversement.
 - Les échanges : SDD/B2B, SDD-CORE1.

4. Les nouveaux protocoles d'échanges client banque

- ISO 20022 – XML.
- EBICS.
- SWIFTnet SAL.

5. La monétique et le Sepa Cards Framework (SCF)

- Le retrait DAB et le paiement CB.
- 3D Secure.
- Le SEPA Cards Framework (SCF).

6. Les moyens de paiement non SEPA

- L'effet de commerce (LCR) :
 - La réglementation du droit commercial.
 - Les règles bancaires.
- Le chèque :
 - La réglementation du droit civil.
 - L'image chèque et les règles de l'EIC.
 - Les autres instruments de paiement nationaux (ODR/OCR).

7. Les futurs enjeux

- DSP3 / PSR : Nouveaux droits, renforcement de la sécurité, harmonisation des API et extension aux fintechs.
- SCT Inst : Virement instantané SEPA obligatoire en 2025 pour tous les prestataires (émission et réception 24/7, plafond généralisé).
- Open Banking : Accès aux comptes via API, nouveaux statuts (AISP/PISP), gestion des consentements, opportunités et risques pour tous les acteurs.

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	26 au 27/03/26 7 au 8/10/26

Target et les infrastructures de paiement

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	25/03/26 15/10/26

Objectifs

- Maîtriser les règles de fonctionnement des plateformes de paiement de masse (CORE-STET/STEP2-ABE) utilisés par les banques françaises et en Europe.
- Assimiler les fonctions de Target et leurs rôles dans les mécanismes de règlement des banques centrales Européennes.
- Intégrer le rôle de l'ISO 20022, la langue commune des paiements européens.

Participants

- Tout responsable ou collaborateur devant être sensibilisé aux systèmes de paiement et acquérir une vue globale de ces systèmes pour des fonctions opérationnelles ou de sécurité : back-office flux, back-offices moyens de paiement, trésorier, relations interbancaires, maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, chef de projet, organisation, trésoriers...

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Études de cas bancaires réels pour illustrer la théorie.

Connaissances requises

- Connaissances bancaires de base
- Connaissances des moyens de paiement.

PROGRAMME

1. Introduction

- Définition des systèmes de paiements et infrastructures de paiements et leur complémentarité et fonctionnements.
- Les flux de paiements et les instances de place et l'ISO 20022 (pain.001, pacs.008).

2. Le système de paiement d'origine française : CORE de STET

- Le CSM Français : CORE-STET :
 - La participation et les opérations échangées.
 - L'infrastructure CORE, les échanges et les HAJE(s).
 - La compensation et le règlement.
 - La gestion du CEPC.
 - Lien avec TARGET2.

3. Les systèmes de paiement de l'ABE ou EBA clearing

- EURO 1 :
 - Les mécanismes d'échange et les limites de contreparties.
 - Le règlement.
- STEP 2 :
 - La participation et les opérations échangées.
 - Les échanges STEP 2.
 - La compensation et les règlements.

4. Target, la nouvelle plateforme des banques centrales

- Les 4 piliers et services de Target dont l'instant payments et les règlements bruts gros montants
- Le Portail ESMIG et ses rôles
- Les participants et les comptes (RTGS, DCA).
- Les services de TARGET (CLM, TIPS, T2S, T2 RTGS)
- Organisation de la journée T2 pour la compensation des paiements et la fluidité des échanges.
- Les systèmes Target en fonctions des montants et du types d'échanges

5. Les autres CSM

- Les autres systèmes de paiement SEPA (Worldline, EIC, CEPC), l'interopérabilité.
- Règlement des flux CB, Visa/Mastercard et des règlements titres (ESES)..

Voir la formation sur le site

Swift CBPR+ et les flux de paiement

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	28/05/26 19/10/26

Objectifs

- Comprendre la communication bancaire et les réseaux bancaires (SWIFT, TARGET2, STEP2, STET).
- Assimiler les comptes LORO et NOSTRO et le correspondant banking, les acteurs et les modes des circuits de règlement.
- Comprendre la logique des différents formats d'échanges (SWIFT FIN, FINPlus etc.) ainsi que les évolutions à venir.

Participants

- Back-office paiements, ingénieurs Software, business analysts.
- Equipes de cash management et cash pooling.
- Tout responsable ou collaborateur devant maîtriser des flux financiers digitaux relatifs aux paiements ou à d'autres fonctions (SEPA et non SEPA notamment).

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissances bancaires de base (connaissances informatiques exclues).

PROGRAMME

1. Comprendre l'environnement des échanges interbancaires

- Les réseaux Swift, STET, ABE, TARGET 2, correspondant banking.
- Les comptes Loro / Nostro
- Les chemins de règlements (circuits/couvertures)
- Le correspondant banking et les transferts en devises.
- Compensation et règlements.

2. Formats des échanges

- Format swift Fin, SWIFT FINPlus .
- Les objectifs de la migration des SWIFT FIN vers le format MX, FINPlus et qu'est ce que le CBPR+

3. SWIFT, la messagerie et son rôle

- Révolution de SWIFT vers le suivi de bout en bout des messages avec l'UETR.
- Présentation de SWIFT GPI et GO et explications des enjeux de migration de SWIFT vers CBPR+
- Les messages FIN et FINPlus et Description des circuits de paiements en séries et couvertures au format MT et MX
- Assimiler les noms MT103, MT202, MT900, MT910 liés au format MT
- Retenir leurs équivalents MX tels que PACS.008, PACS.009, PACS.002, CAMT.053 et CAMT.054

4. Migration SWIFT mt-mx (ISO 20022)

- La logique des messages MT101, 103 et 202, 900 et 910
- Les 3 types de frais OUR, BEN SHARE en FIN et DEBT, CRED et SHAR en FINPlus.
- Les modalités de calcul des frais et le montant net à transférer
- Les données obligatoires et facultative relatives aux messages SWIFT FIN et FINPlus.
- Le nouveau vocabulaire MX et les correspondances MT
- Le lien avec SEPA SCT / SDD/ SCT Inst

5. Les autres acteurs publics et privés

- EBICS, CFONB
- Infrastructure TARGET 2, TIPS

6. Étude de cas

- Savoir décoder les messages SWIFT et expliquer l'impact comptabilité de la banque.

Voir la
formation
sur le
site

Trade Finance : maîtriser les outils, sécuriser les opérations et accompagner le commerce international

Objectifs

- Maîtriser les instruments-clés du Trade Finance pour sécuriser les transactions internationales.
- Intégrer les Incoterms dans la structuration des contrats commerciaux.
- Découvrir les solutions de financement du poste clients (factoring, forfaiting).
- Comprendre le rôle de l'assurance-crédit et du financement de projet dans la couverture des risques.
- Maîtriser les mécanismes des financements export avec les ECAs pour soutenir la compétitivité internationale.

Participants

- Collaborateurs et responsables de banque, de compagnie d'assurances.
- Commerciaux et financiers travaillant à l'international désireux d'approfondir les outils du trade finance.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissances basiques du commerce international.

Voir la
formation
sur le
site

PROGRAMME

Préambule avec contexte et importance du Trade Finance avec panorama des instruments et mécanismes.

1. Analyse des différents risques à l'international

- Les différents risques encourus (risque de crédit, risque de fabrication, risque de change...). La chronologie des risques.
- Décryptage du risque politique. Le risque pays.
- L'appréciation des risques. La panoplie des outils permettant de couvrir les risques.

2. Les techniques traditionnelles du Trade finance

• Le crédit documentaire

Les Mécanismes fondamentaux.

- Le rôle des différentes banques.
- Les différentes formes (irrévocable, confirmé).
- Les différentes formes de confirmation (classique, silencieuse).
- Les formes de réalisation (paiement, acceptation, négociation).
- Les ouvertures SWIFT MT 700.
- Les règles applicables : RUU 600 et PBIS 821.

• Les principaux risques

- Les risques de l'exportateur et de l'acheteur.
- Les risques encourus par les banques. Le risque de fraude
- Les risques induits par les sanctions internationales.

• La L/C : un outil de financement et de refinancement

- La mobilisation de la L/C.
- La L/C « red clause » : un outil de préfinancement.
- Le crédit « transférable » ou comment monter des opérations sans trésorerie... ?
- Le « back-to-back »

• L'impact des Incoterms 2020

- Incoterms et codification de l'ICC.
- La notion de «critical point».

- Les 4 familles d'Incoterms – les 11 Incoterms de l'ICC

• La L/C standby : une alternative au crédit documentaire classique

- Le concept de L/C standby.
- Standby commerciale/standby d'indemnisation.
- Les ouvertures SWIFT MT 760 post novembre 2021.
- La mise en jeu et les règles applicables (RUU 600, ISP 98).
- Les avantages de la Standby.
- Comparatif Credoc/standby.

• L'assurance-crédit

- Fonctionnement de l'assurance-crédit.
- Assurance-crédit publique/privée.
- Les principes fondamentaux de l'assurance-crédit privée.
- L'indemnisation des sinistres.
- Comparatif assurance-crédit / standby.

• Les cautions de marché

- Le concept de cautions de marché.
- Les principales cautions mises en place dans les contrats internationaux.
- La typologie juridique des garanties.
- Distinction entre cautionnement et garantie à 1ère demande.
- Les URGD 758. Les nouvelles règles de l'ICC : Les ISDGP.
- Les modalités d'émission (directe et indirecte).
- Les problèmes posés par les garanties pour l'exportateur.

• Receivable finance

- Le factoring.
- Fonctionnement.
- Avantages et inconvénients de l'affacturage.
- Le coût de l'affacturage.

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	12 au 13/03/26 14 au 15/09/26



Trade Finance : maîtriser les outils, sécuriser les opérations et accompagner le commerce international

PROGRAMME (SUITE)

- 2.7.2. Le forfaiting
 - Le concept de forfaiting.
 - Les instruments financiers utilisés dans le forfaiting.
 - Intérêt du forfaiting pour l'exportateur et l'importateur.
 - Durées pratiquées en fonction des pays.
 - Le coût du forfaiting.

2.7.3. Comparatif affacturage/forfaiting.

3. Les financements structurés

- Les différents types de financements structurés.
- Special Purpose Vehicle (SPV).
- Le financement de projet.
- Caractéristiques du financement de projet.
- Les risques encourus.
- Les instruments de couverture des risques.

4. Export credit agency finance

- L'intervention des ECAs.
- Les garanties publiques en France.
- Les contraintes de l'arrangement OCDE.
- Le crédit acheteur / crédit fournisseur.
- Fonctionnement de ces crédits.
- Études de cas.

5. Conclusion

- Les spécificités des instruments-clés du Trade Finance
- Le rôle structurant des Incoterms dans la définition des responsabilités et des flux logistiques et financiers.
- L'apport des solutions de financement complémentaires : receivable finance (factoring, forfaiting), assurance-crédit et financement de projet.
- Spécificité des financements export et l'appui des ECAs comme leviers stratégiques de compétitivité internationale.

**NOUVELLES
TECHNOLOGIES,
ENJEU DE DONNÉES,
RISQUES CYBER ET
RÉSILIENCE
NUMÉRIQUE**



Piloter une stratégie marketing digital dans la banque

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	Nous contacter

Objectifs

- Comprendre les enjeux et évolutions du marketing digital bancaire.
- Définir une stratégie digitale adaptée aux nouveaux comportements clients.
- Explorer les outils et pratiques de digitalisation de la relation client.
- Maîtriser les principes de gouvernance, de pilotage et de conformité.

Participants

- Collaborateurs et responsables des services marketing, juridique et commerciaux.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Aucune connaissance particulière.

PROGRAMME

1. Introduction

- Enjeux du marketing digital dans la banque en 2025.
- Tendances : mobilité, instantanéité, expérience omnicanale, IA et personnalisation.
- Nouveaux comportements clients : autonomie, comparaison, exigence de fluidité.

2. Comprendre les impacts de la transformation digitale sur la banque

- Mesurer l'impact du digital dans la banque.
- Définir de nouveaux business model.
- Définir le nouveau parcours client.
- Maîtriser les enjeux du cross-canal dans la relation avec le client.

3. Construire sa stratégie marketing digital

- Établir un état des lieux des actions marketing et de leurs impacts.
- Mettre en œuvre une écoute d'Internet et notamment des médias sociaux.
- Définir les objectifs et les cibles prioritaires :
 - segmentation,
 - ciblage
 - positionnement en contexte bancaire.
- Contenus et leviers digitaux : site web, SEO/SEA, réseaux sociaux, emailings, influence.
- Campagnes publicitaires digitales (Google Ads, social ads, retargeting).
- Étude de cas : analyse d'une campagne bancaire digitale.

4. Élaborer son plan marketing digital

- Utiliser les leviers disponibles.
- Établir un plan et un budget lié aux objectifs opérationnels à atteindre.

5. Réussir la mise en œuvre de la stratégie de relation client digitale dans la banque

- Piloter une stratégie digitale efficace.
- Faire collaborer toutes les parties prenantes.
- Contrôler et évaluer l'efficacité des actions.
- Piloter les différents intervenants du projet Identifier le rôle des leviers digitaux dans une approche 360.

Voir la formation sur le site

Les fondamentaux de la cybersécurité et les risques associés

Objectif général

- Comprendre les enjeux de la sécurité des systèmes d'information, notamment les attaques informatiques et la gestion des risques informatiques.
- Maîtriser les stratégies de réponse aux incidents de cybersécurité.
- Acquérir les bons réflexes en cas de cybercriminalité et savoir mettre en place les dispositifs adaptés pour se prémunir contre les risques informatiques et cyber.

Participants

- Responsables des risques opérationnels et correspondants risques opérationnels.
- Fonction Audit-inspection et contrôle permanent
- Responsables informatiques.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques, d'exercices sous Excel.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Aucune connaissance particulière.

Voir la
formation
sur le
site

PROGRAMME

1. Enjeux de la cybersécurité

- Les enjeux et les coûts de la cybersécurité dans le monde.
- Chiffres clés et typologies des attaques dans le secteur financier.
- Rappel des concepts ADICT (CIA) et de la défense en profondeur.
- Les attaques selon le modèle OSI.

2. Attaques informatiques et gestion des risques informatiques

- Rappel des réglementations internationales en matière de cybersécurité et des sanctions (DSP2, DORA...).
- La classification des risques selon les attentes du régulateur (DICT Disponibilité Intégrité Confidentialité Traçabilité).
- Rappel de la définition du risque informatique dans le secteur bancaire.
- Les risques informatiques majeurs selon les différents référentiels (COBIT, NIST, EBI SO RM...).
- Les acteurs dans la cybercriminalité.

3. Stratégies de réponse aux incidents cyber

- La maîtrise préventive des risques cyber.
- Rappel du dispositif de la gestion des incidents (présentation du modèle Gartner).
- Rappel de la défense en profondeur.
- Rappel des rôles des différents acteurs internes et externes en matière de cybersécurité (RSSI et SOC).

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	5/06/26 14/09/26

Protection des données personnelles: quelles exigences pour les établissements bancaires et financiers pour se conformer au RGPD?

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	1/07/26 12/11/26

Objectifs

- Connaître les enjeux et les évolutions de la réglementation en matière de protection des données personnelles pour le secteur bancaire et financier.
- Comprendre les exigences du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD), ainsi que les évolutions induites par l'IA.
- Être capable de prouver sa mise en conformité des DATA.
- Connaître l'étendue des pouvoirs des autorités de protection et leurs moyens de contrôle.
- Savoir cartographier les risques « Data Protection » et mener des Études d'Impacts sur la Vie Privée (PIA).

Participants

- Délégués à la protection des données / Data Protection Officer (DPO) et correspondants Données Personnelles.
- Collaborateurs des directions Conformité, Risques Opérationnels et directions juridiques.
- RCSI/RCCI.
- RSSI et équipes des Systèmes d'Information.
- Auditeurs internes, contrôleurs permanents.
- Auditeurs externes, consultants.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissances de l'environnement bancaire et financier.

PROGRAMME

1. Environnement et réglementation en matière de protection des données

- Présentation du contexte et des enjeux de la protection des données.
- Synthèse des principales composantes du Règlement européen (UE) 2016/679 sur la Protection des données (RGPD/GDPR).
- Sources internationales et européenne du droit local, et principales évolutions en lien avec le pack européen sur le numérique.
- Rappel des définitions liées à RGPD.
- Les risques encourus et leur « saine » gestion.
- Présentation de la CNIL en tant qu'autorité de protection nationale.
- Étendue et limites des missions des autorités de protection.

2. Application du règlement au sein de l'organisation

- Les attentes quant au rôle de Délégué à la Protection des Données (DPO) (fiche de poste).
- Les obligations réglementaires :
 - Informer les personnes concernées.
 - Garantir les droits aux personnes concernées.
 - Tenue du registre des traitements.
 - Analyse d'impacts sur la vie privée (PIA.)
 - Demandes d'autorisation pour les traitements « sensibles ».
 - Maintenir les niveaux de sécurité grâce aux mesures techniques et organisationnelles adéquates, et encadrer les durées de conservation / archivage / suppression.
 - Mettre en place le principe de « Privacy by design ».
 - Encadrement des transferts internationaux.
- La mise en œuvre des Packs Conformité (ou Labels / Certifications).

- Elaboration d'un registre de traitements de données à caractère personnel sur la base du modèle recommandé par la CNIL.
- Réalisation d'une cartographie des risques « données personnelles » et tenant compte de :
 - L'identification des risques en lien avec les risques opérationnels (sécurité des systèmes d'information, cybercriminalité) et risques de non-conformité.
 - L'évaluation des risques.
 - La gestion et le pilotage des risques.
 - Prise en compte dans la cartographie des risques de non-conformité.
- Quelles conséquences sur les PIA (Privacy Impact Analysis) ?
- Présentation de la boîte à outils CNIL.

3. Le rôle des acteurs

- Formation et sensibilisation des collaborateurs.
- Gouvernance du dispositif : implication des dirigeants et comitologie.
- Le pilotage des différents acteurs : DPO/CIL, contrôles permanents/périodiques, Direction de la conformité, déontologues.

4. La mise en œuvre d'un dispositif de contrôle

- Anticiper et prévenir les contrôles des Autorités de protection.
- Les éléments de réponse en cas de contrôles sur pièces.
- Comment prouver sa conformité ?
- Publicité du rapport, sanctions pénales, jurisprudence.

Voir la formation sur le site

Savoir exploiter les données dans le cadre d'un audit interne

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	16/04/26 8/12/26

Objectifs

- Avoir une vision d'ensemble des nouvelles pratiques de diffusion et d'exploitation de données.
- Disposer d'un panorama des outils et des meilleures pratiques à adopter
- Avoir les clés de lecture pour être en capacité de collecter et traiter les données, en informations adaptées à sa mission d'audit.
- Maîtriser les statistiques appliquées à l'audit.

Participants

- Responsables des risques opérationnels.
- Correspondants risques opérationnels.
- Fonction Audit-inspection et Contrôle permanent.
- Responsables informatiques.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Aucune connaissance particulière.

PROGRAMME

1. Comprendre les données et les préparer

À partir de plusieurs études de cas, les participants vont explorer au fur et à mesure les données avec le processus d'audit.

- Concept de données :
 - Données qualitatives et quantitatives.
 - Données structurées et non structurées.
- Typologie des données :
 - Données personnelles.
 - Données sensibles.
 - Données déclaratives.
 - Données observées.
 - Données modélisées.
 - Données on-line / offline.
- Sources de données :
 - Données 1st/2nd/3rd party.
 - Données créées par l'humain.
- Sécurité et conformité légale des données (RGPD notamment).
- Gérer et préparer les données :
 - Données manquantes,
 - données aberrantes / atypiques,
 - transformations.
 - Codages et re-codages de variables, sélection de variables et d'individus.
- Guide d'un dialogue avec un service spécialisé en data analytics.

2. Exploiter les données et les visualiser

- Principales fonctions statistiques et leur application concrète pour l'audit.
- Étudier les cas d'échantillonnage : méthodes pratiques.
- Exploiter les données pour décider.
- Les précautions et limites en analyse statistique.
- Les fonctionnalités avancées en statistique pour l'audit :
 - Analyse de régression.
 - Régression logistique.
 - Arbre de décision / dendrogramme.
 - Analyse factorielle de correspondance.
 - Analyse de correspondance multiple.
- La data visualisation à partir d'Excel (64 possibilités).
- Définition.
- Les galeries data visualisation.
- Les outils du marché.
- Découverte et présentation d'autres outils de data visualisation :
 - Video de data story telling.
 - Video de tableau Software.

Voir la formation sur le site

Artificial intelligence Act : enjeux pour les banques de la réglementation européenne sur l'IA

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	6/02/26 3/07/26 27/11/26

Objectifs

- Comprendre les principaux éléments de la réglementation sur l'IA en Europe (AI Act) et les impacts sur les processus opérationnels des banques.
- Avoir une vision globale des enjeux IA pour les banques, notamment en termes de dispositif de gestion des risques.
- Connaître des cas pratiques d'utilisation de l'IA, notamment sur les dispositifs de gestion des risques des banques (risque de crédit, conformité, etc.).
- Comprendre les limites de l'IA et les nouveaux risques induits par l'utilisation de l'IA.

Participants

- Équipes Data / IA.
- Directions des risques.
- Directions conformité.
- Équipes réglementaires métier.
- Inspection / Audit / Contrôle interne.
- Analystes.
- Consultants.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques,
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Notions en matière de gestion des risques.

PROGRAMME

1. Introduction

- Notions-clés de l'IA :
 - Enjeux et réglementation des « risques digitaux » par le superviseur.
 - Définition de l'IA : une notion pas si simple.
- Acteurs :
 - Direction / équipes en charge.
 - Articulation avec les équipes métier & réglementaires (Conformité, Risque, Juridique, Finance, etc.).

2. Panorama de l'usage de l'IA dans les banques

- Présentation du niveau de maturité des établissements :
 - Banques américaines.
 - Banques européennes.
 - Focus sur les banques françaises et leurs stratégies IA.
- Présentation des bénéfices et des limites de l'IA :
 - Optimisation de processus opérationnels et clients.
 - Enjeux de risk management (éthique, encadrement de l'IA).
 - Lien avec les exercices et dispositifs existants en risk management au sein des banques : dispositif de gestion des risques, Model risk management.
- Présentation de cas d'usage IA :
 - Cas d'usage Direction des risques.
 - Cas d'usage Direction conformité.

3. La réglementation de l'IA

- Point sur la réglementation de l'IA au niveau mondial (UE, Etats-Unis).
- Focus sur l'UE avec l'AI Act :
 - Synthèse des notions-clés :
 - Calendrier réglementaire.
 - Principales exigences du texte.
 - Définition de l'IA au niveau européen.
 - Recensement des SIA.
 - Exigences réglementaires :
 - Classification des SIA : risque minimal, exigence de transparence, haut risque, SIA interdits.
 - Exigences différenciées selon la classification de risque.
 - Interprétation et exemptions.
 - Évolution du cadre MRM.
 - Cas des IA à usage général.
 - Prochaines étapes.

4. Conclusion

- L'état de l'art IA au sein des banques françaises.
- Récapitulatif des principaux enjeux autour de l'IA : formation, change management, réglementation des usages.
- Perspectives de l'IA dans le milieu bancaire.

Voir la formation sur le site

Contrats relatifs aux technologies de l'information et de la communication (TIC) : construire votre annexe DORA

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
3h30	PRÉSENTIEL 692 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	13/03/26 04/11/26

Objectifs

- Avoir identifié les étapes-clés de l'analyse précontractuelle obligatoire.
- Avoir une vision claire des clauses contractuelles obligatoires dans les contrats conclus entre une entreprise financière et un prestataire de services TIC.
- Connaître les obligations s'appliquant aux contrats conclus.

Participants

- Directeurs juridiques, directeurs de la conformité, juristes, collaborateurs du service juridique ou conformité.
- DSI
- Directeurs financiers et collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- Cas pratique, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Aucun connaissance particulière.

PROGRAMME

1. Introduction

- Zoom sur la réglementation DORA.
- Les entreprises concernées par DORA.
- Les prestataires de services TIC soumis aux obligations de DORA.
- La gestion des risques liés aux prestataires de services TIC par l'avant-contrat et le contrat.

2. L'analyse préalable à toute contractualisation

- Analyse du risque de dépendance à l'égard du prestataire de services TIC.
- Analyse de la criticité ou de l'importance du service TIC couvert par le contrat.
- Analyse du risque de concentration informatique par un prestataire de services TIC gérant une fonction critique ou importante.
- Les vérifications formelles à réaliser avant toute contractualisation.
- Point d'attention sur les conditions de résiliation.

3. Les clauses contractuelles obligatoires pour tout contrat conclu entre des entreprises financières et un prestataire de services TIC

- La description claire et exhaustive de tous les services TIC qui seront fournis.
- Les lieux où les services TIC visés par le contrat seront fournis.
- La disponibilité, l'authenticité, l'intégrité et la confidentialité des données.
- La garantie de l'accès, de la récupération et de la restitution des données.
- Les descriptions des niveaux de service.
- L'assistance en cas d'incident lié aux TIC et en rapport avec le service fourni.

- La coopération du prestataire de services TIC avec les autorités compétentes.
- La résiliation de l'accord contractuel.
- La participation du prestataire de services TIC aux programmes de sensibilisation.

4. Les clauses contractuelles obligatoires dans les contrats conclus entre une entreprise financière et un prestataire de services TIC qui soutiennent des fonctions critiques ou importantes

- La description des niveaux de services.
- Les obligations de notification du prestataire de services TIC.
- Les obligations de sécurité du prestataire de services TIC.
- Les droits d'accès, d'inspection et d'audit à l'égard du prestataire de services TIC.
- La sortie du contrat.

5. Cas pratique – architecture type de votre annexe DORA

- Elaboration d'une annexe DORA type.

6. Les obligations autour des contrats conclus

- Le registre d'information des accords contractuels.
- La communication et l'information aux AES.

Voir la formation sur le site

Gouvernance de la sécurité numérique : prévention, rôle et responsabilité des mandataires sociaux et des organes de direction

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
3h30	PRÉSENTIEL 692 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	23/03/26 30/11/26

Objectifs

- Avoir une vision claire des rôles et responsabilités des organes de direction et des mandataires sociaux dans le cadre de la maîtrise des risques liés aux nouvelles technologies.
- Mettre en place des stratégies efficaces pour maîtriser les risques et la gestion de crise.

Participants

- Mandataires sociaux, directeurs juridiques, directeurs de la conformité, juristes, collaborateurs du service juridique ou conformité, DSI
- Toute personne souhaitant devenir administrateur.
- Directeurs financiers, financiers

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Aucune connaissance particulière.

PROGRAMME

1. Introduction

- Panorama du risque cyber.
- Exemples d'entreprises touchées.
- Points d'entrée d'une cyberattaque / vulnérabilités.
- Répercussions d'une cyberattaque sur l'entreprise.

2. Missions et rôles des mandataires sociaux et organes de direction face aux risque cyber

- La gouvernance.
- Importance de la cartographie des risques.

3. Responsabilité : principes généraux

- Les organes de direction concernés.
- Les dirigeants concernés.
- La responsabilité des administrateurs.
- L'impact de l'assurance Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux (RCMS).

4. Rôle et responsabilité : point d'attention sur les réglementations DORA et NIS 2

- Zoom sur les réglementations NIS 2 et DORA.
- Les entreprises concernées par NIS 2.
- Les entreprises concernées par DORA.
- Les personnes concernées par DORA.
- NIS 2 : les obligations en matière de gouvernance.
- DORA : missions et rôle des mandataires sociaux et des organes de direction.
- Le cadre répressif en cas de non-respect des obligations incombant aux organes de direction et aux mandataires sociaux.

Voir la formation sur le site

Tokenisation et blockchain : innovations et réglementations MICA

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	09 au 10/03/26 29 au 30/06/26 03 au 4/11/26

Objectifs

- Comprendre les principes de la blockchain et ses modalités d'utilisation dans le secteur financier.
- Comprendre les exigences réglementaires pour les actifs numériques.
- Comprendre le concept et les processus de tokenisation.
- Explorer le rôle des Smart Contracts dans la gestion des actifs numériques.
- Étudier les cas d'utilisation dans le secteur financier et des cas d'usage spécifiques.

Participants

- Gestionnaires de portefeuille.
- Professionnels de la Conformité.
- Cadres et dirigeants.
- Juristes.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques, d'exercices sous Excel.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Synthèses.

PROGRAMME

1. Introduction à la Blockchain et réglementation MICA

- Blockchain
- Définition et fonctionnement de la blockchain (décentralisation, immutabilité) :
 - Genèse de la technologie Blockchain.
 - Architecture transactionnelle sous forme de chaîne de blocs.
 - Portefeuille électronique et validateurs/mineurs.
- Contrats intelligents et leurs applications :
 - Définition et fonctionnement d'un smart contract sur Ethereum.
 - Applications : Decentralized finance (Staking, Loan, Crowdfunding ...).
- Cas d'utilisation : tokenisation d'actifs et impact sur les transactions financières :
 - Emoney : Stabelcoin.
 - Digital Bonds.
 - Real World Assets.
- Réglementation MICA
- Présentation de la réglementation MICA : objectifs et portée
 - Historique et application de MICA à l'échelle EU.
 - Stratégies de conformité et opportunités business.
- Obligations réglementaires (KYC, AML) :
 - Les catégories de cryptoactifs éligibles.
 - La conformité aux règlements en vigueur.
- Études de cas pratiques sur l'application de la réglementation :
 - Analyse juridique d'un smart contract.
 - Résolution de cas pratiques réglementaires.

- Définition de la tokenisation et son fonctionnement à travers le Smart Contract.
- Panorama et classifications des cryptoactifs.
- Processus de tokenisation : étapes et défis.
 - Identification réglementaire et technique de la catégorie de l'actif à tokeniser.
 - Analyse des standards techniques Ethereum : ERC20 / 721 / 1155.
- Smart contracts au cœur de la gestion du cycle de vie des actifs digitaux :
 - Les bonnes pratiques de développement et de déploiement.
 - Gouvernance.
- Blockchain & Services Financiers
- Panorama d'utilisation de la technologie blockchain dans le secteur financier :
 - Decentralized Finance - Protocole AAEVE.
 - Decentralized Exchange - Protocole Uniswap.
 - Wallet Self Custody - Metamask.
- Focus cas d'usage n°1 : Tokenisation des titres financiers
 - Transformation des actions, obligations et fonds.
 - Réduction des coûts de 60-80%.
 - Liquidité 24/7 et fractionnement d'actifs.
- Focus cas d'usage n°2 : Système de règlement-livraison :
 - Élimination des intermédiaires.
 - Settlement instantané vs 2-3 jours traditionnels.
 - Réduction des risques de contrepartie.
- Focus cas d'usage n°3 : Monnaie digitale émise par une banque centrale (CBDC) :
 - Enjeux géopolitiques et économiques des Stabelcoins.
 - Impact sur le système bancaire traditionnel.
 - Opportunités d'innovation pour les institutions (Circle, SF Forge ...).

2. La Tokenisation et Blockchain dans les services financiers

- La Tokenisation
- Genèse et concept de la tokenisation :

Voir la formation sur le site

Audit des algorithmes de l'intelligence artificielle : stratégies, méthodologies et bonnes pratiques

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	8/06/26 9/12/26

Objectifs

- Comprendre les exigences de conformité et les bonnes pratiques d'audit des systèmes algorithmiques.
- Structurer une mission d'audit : analyse de risques, programme de travail, tests, collecte de preuves, constats.
- Vulgariser les principes de l'intelligence artificielle (IA) auprès des parties prenantes non techniques.

Participants

- Contrôleurs internes, contrôleurs permanents.
- Audit interne / Inspection générale
- Experts spécialistes du risque
- Experts conformité.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance du métier de l'audit ou du contrôle permanent

PROGRAMME

1. Vulgarisation et cadres réglementaires

- Slide introductif : IA explicable en 3 minutes (définitions, modèles, enjeux)
- EU AI Act : niveaux de risque, périmètre, obligations et sanctions
- Référentiels d'audit IA :
 - OWASP Top 10 for LLM
 - CSA AI Control Matrix
 - NIST AI RMF
- Présentation générale de la norme ISO42001 et de l'IA ACT
 - Article ISO/IEC 42001 6.1.2 : identification des risques spécifiques à l'IA
 - Articles AI Act 6 et 10 : identification des risques en fonction de la classification (exemple : systèmes à haut risque).

2. Programme de travail & questionnaire de contrôle interne

- Définition du programme de travail
 - Article ISO/IEC 42001 7.1 : Planification des audits
 - Article 15 du AI Act : Élaboration du programme de travail en conformité avec les exigences de transparence et de documentation
 - Construction d'un questionnaire de contrôle interne (gouvernance, cycle de vie, sécurité, documentation)
 - Alignement avec :
 - ISO/IEC 42001
 - OCDE AI Principles
 - OWASP AI
 - CSA CCM
- Structuration recommandée : 4 piliers d'audit IA
 - 1. Conformité : Oxford CapAI, CNIL, OCDE
 - 2. Biais / Fairness : AIF360, Fairlearn, What-If, Truera
 - 3. Explicabilité / Robustesse : SHAP, LIME, Watsonx, Fiddler
 - 4. Gouvernance stratégique : GARP RAI, ISACA (stratégie IA), IIA Audit AI Framework.

3. Exercices par typologie de risque

- Outil utilisé : Template Confusion Matrix d'un modèle de scoring crédit

- Identifier les erreurs critiques : False Positives (prêts accordés à tort) et False Negatives (bons clients rejetés)
- Relier les métriques (accuracy, recall, precision, F1-score) aux impacts métiers
- Outils utilisés :
 - What-If Tool (Google) – simulation visuelle de l'impact des variables sensibles
 - IBEX – outil français testé par la CNIL (interface simple pour métiers)
- Identifier les variables sensibles : genre, origine, âge
- Introduire les indicateurs d'équité (disparate impact, fairness score)
- Outils utilisés :
 - SHAP et LIME (captures d'écran de résultats d'interprétabilité)
 - Algotate (outil français – visualisation des profils décisionnels)
- Comprendre la différence entre une décision opaque et une décision traçable
- Identifier les risques liés au manque d'explicabilité (juridiques, réputationnels, clients)
- Outils utilisés :
 - Watsonx.governance (screenshot d'un tableau de bord de dérive modèle)
 - Alibi Detect (exemples de courbes de drift – open source)
- Objectif pédagogique :
 - Identifier les signes de dérive (data drift / concept drift)
 - Relier la robustesse au cycle de vie du modèle (MLOps, recalibrage)

4. Collecte de preuves et formulation des constats

- Types de preuves à collecter (entretiens, documentation, logs, résultats techniques)
- Article ISO/IEC 42001 9.1 : Collecte et conservation des preuves d'audit
- Article 13 du AI Act : Documentation des preuves de conformité et des résultats de l'audit

Voir la formation sur le site

Gouverner l'Intelligence Artificielle (IA): de la stratégie à la maturité

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	10/06/26 10/12/26

Objectifs

- Comprendre les piliers de la gouvernance de l'IA dans un contexte réglementaire et éthique international.
- Identifier les risques stratégiques liés à l'usage de l'IA dans l'organisation.
- Construire un cadre de gouvernance IA aligné sur les attentes du EU AI Act, ISO/IEC 42001, NIST AI RMF
- Préparer une feuille de route gouvernance IA adaptée aux secteurs réglementés (finance, assurance, secteur public).

Participants

- DSI, RSSI.
- Responsables conformité.
- Data Officers, responsables risques.
- Auditeurs internes.
- Membres de comités IA.
- Décideurs stratégiques.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissances du métier de l'audit ou du contrôle permanent

PROGRAMME

1. Vulgarisation et cadres réglementaires

- Slide introductif : IA explicable en 3 minutes (définitions, modèles, enjeux).
- Le EU AI Act (gouvernance des systèmes IA à haut risque).
- ISO/IEC 42001 : système de management de l'IA.
- NIST AI RMF : gestion organisationnelle des risques IA.
- AIGP Body of Knowledge : vision internationale de la gouvernance IA.
- Positionnement des obligations de gouvernance vs audits techniques.

2. Gouvernance stratégique et structure organisationnelle

- Rôles et responsabilités (Comité IA, sponsors, propriétaires de modèles).
- Politiques, chartes éthiques, stratégies IA d'entreprise.
- Gouvernance des modèles IA (cycle de vie, traçabilité, validation, retrait).
- GRC appliqué à l'IA : comment intégrer IA dans l'ERM, le reporting COMEX.

3. Supervision, transparence et documentation

- Quelles preuves de gouvernance IA ?
- Documentation exigible pour les systèmes à haut risque (EU AI Act Art. 16-18).
- Systèmes de revue de modèles (comités, experts, gouvernance des données).
- Registre des systèmes IA (inventaire, classification, supervision).

4. Gouvernance éthique et composante humaine

- Traitement des biais, des risques sociétaux, de l'inéquité.
- Inclusion des utilisateurs finaux et des parties prenantes.
- Gouvernance humaine des systèmes autonomes.
- Droit à l'explication, à la contestation, surveillance humaine.

Voir la formation sur le site

ASSURANCE





Initiation à la comptabilité d'assurance

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	27/03/26 17/09/26

Objectifs

- Définir le rôle de la comptabilité et identifier les enjeux des différentes méthodes d'évaluation.
- Transcrire les opérations courantes en comptabilité.
- Esquisser la construction d'un bilan et d'un compte de résultat.
- Introduire les particularités de la comptabilité d'un organisme d'assurance.
- Se préparer à suivre des formations plus spécifiques sur la comptabilité d'assurance (comptabilité des placements, des provisions techniques, des opérations en devises, etc.).

Participants

- Toute personne n'ayant jamais pratiqué la comptabilité, ou souhaitant acquérir les bases minimales pour mieux comprendre leur environnement comptable et dialoguer avec les comptables.
- Toute personne souhaitant suivre des formations comptables et ayant besoin de bases.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques, d'exercices sous Excel.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Synthèses.

Connaissances requises

- Aucune connaissance particulière.

PROGRAMME

1. Pourquoi la comptabilité ?

- Les états financiers.
- Pour quel usage ?
- Les éléments constitutifs du bilan et du compte de résultat. Présentation simplifiée.
- Quelques conventions de classement.
- Les éléments : actifs, passifs, capitaux propres, charges et produits.
- Distinction entre un actif et une charge.

2. La problématique de la méthode d'évaluation

- Coût historique, coût amorti et juste valeur.
- Amortissements et dépréciations.
- Application des deux méthodes d'évaluation pour un même patrimoine.

3. La mécanique d'enregistrement comptable

- Le couple débit/crédit.
- La partie double.
- Leur application au bilan et au compte de résultat.
- Les flux de trésorerie et les engagements : une application concrète.
- Quelques astuces pour construire un schéma comptable.

4. La notion d'équilibre actif-passif en assurance

- Le principe de la personne prudente.
- Les conséquences sur le choix et la valorisation des placements.
- Étude de la comptabilisation des contrats d'assurance-vie français.
- Analyse des impacts sur le compte de résultat de l'assureur.

5. Le principe de séparation des exercices

- Pourquoi le découpage d'une entreprise en périodes comptables ?
- Flux de trésorerie et comptabilité d'engagement.
- Conséquences de la comptabilité d'engagement en période d'arrêté.

6. Le plan comptable

- Pourquoi un plan comptable ?
- Principes de codification.
- Plan comptable général et plan comptable de l'assurance : similitudes et spécificités.

7. Vers la comptabilité d'assurance

- La nomenclature des opérations d'assurance.
- Le bilan et le compte de résultat d'un organisme d'assurance.
- Les clés d'analyse du patrimoine et de la performance d'un organisme d'assurance.

Voir la
formation
sur le
site



certifiant



individuel



intra



distanciel



anglais

Comptabilité d'assurance

Objectifs

- Comprendre le cadre réglementaire de la comptabilité d'assurance.
- Connaître les règles d'enregistrement comptable des opérations d'assurance.
- Savoir lire les états financiers d'un organisme d'assurance.

Participants

- Collaborateurs des services comptables ou financiers sans expérience de la comptabilité d'assurance.
- Commissaires aux comptes, experts-comptables et leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques, d'exercices sous Excel.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Synthèses.

Connaissances requises

- Connaissances en comptabilité générale.

PROGRAMME

1. Introduction

- Les grands principes de l'assurance.
- La classification des opérations d'assurance.
- Rappels sur les principes généraux comptables.
- Spécificité de la comptabilité d'assurance.

2. Le cadre réglementaire spécifique de l'assurance

- Le Code des Assurances.
- Les règles prudentielles en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016 (Solvabilité 2).
- Structure du plan comptable 2016.
- La cinématique des flux comptables et leur transcription dans les états financiers.

3. Les normes relatives à la comptabilisation des actifs des organismes d'assurance

- Les placements des organismes d'assurance et le principe de la personne prudente.
- Nomenclature et classification des actifs.
- Évaluation, comptabilisation et présentation des instruments financiers.
- Évaluation, comptabilisation et présentation des actifs immobiliers.

4. Les normes relatives à la comptabilisation des opérations avec les tiers

- Opérations réalisées avec les assurés.
- Opérations réalisées avec les intermédiaires.

5. Les normes relatives à la comptabilisation des passifs des organismes d'assurance

- Les grands principes d'enregistrement des engagements vis-à-vis des assurés :
 - les provisions techniques d'assurance dommages ;
 - les autres provisions techniques.

6. Les normes relatives à la comptabilisation du résultat des organismes d'assurance

- L'enregistrement des opérations.
- Les agrégats du compte de résultat.
- Les ratios d'analyse de la performance.

7. La comptabilité des opérations de coassurance et de réassurance

- Coassurance et réassurance : définitions et fonctionnement.
- La comptabilité de la coassurance.
- La comptabilité de la réassurance.

8. Les opérations en devises

- Comptabilité multidevises.

9. La comptabilité des opérations hors bilan

- Avals, cautions et garanties (reçus ou donnés).
- Le nantissement de titres.
- Les instruments financiers à terme et les opérations de couverture.

10. Les règles comptables applicables aux comptes consolidés des groupes d'assurance

- Les textes de référence.
- Les principaux retraitements de consolidation.

11. Les règles relatives à l'information prudentielle à destination de l'ACPR

- Les états de reporting trimestriels.
- Les états de reporting annuels et les rapports narratifs.

Voir la
formation
sur le
site

Application des IFRS aux sociétés d'assurance

Également disponible en :



individuel

intra

distanciel

anglais

ASSURANCE



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	23-24/03/26 1 ^{er} -2/10/26

Objectifs

- Comprendre l'origine, les objectifs, le périmètre et les modalités d'application des IFRS.
- Connaître les principales normes applicables à l'assurance.
- Analyser les impacts de la mise en place des IFRS pour un groupe d'assurance.

Participants

- Collaborateurs des services comptables ou financiers.
- Collaborateurs des services de consolidation.
- Commissaires aux comptes, experts-comptables et leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques, d'exercices sous Excel.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Synthèses.

Connaissances requises

- Comptabilité générale, comptabilité d'assurance.

PROGRAMME

1. Introduction

- Rappel du champ d'application des normes IFRS en France.
- Recensement des normes applicables.
- Principes de valorisation et de comptabilisation associés aux normes IFRS.

2. Contexte spécifique de l'assurance

- Rappel des spécificités de l'assurance : cycle de production inversé, adossement actif-passif, contraintes réglementaires, règles de valorisation et de comptabilisation en normes locales.
- Application obligatoire des normes IFRS 9 et IFRS 17 pour les assureurs depuis le 1^{er} janvier 2023.

3. Les normes relatives à la comptabilisation des actifs des organismes d'assurance

- Classification IFRS des actifs et passifs financiers et règles de valorisation associées selon IFRS 9.
 - Comparatif IAS 39 – IFRS 9.
 - Choix du modèle de gestion et conséquences comptables.
 - Test des caractéristiques contractuelles (SPPI test).
 - Traitement des passifs financiers.
 - Dépréciation selon le modèle des pertes attendues (ECL).
 - Instruments financiers à terme et comptabilité de couverture.
- Autres actifs non régis par IFRS 9
 - Placements immobiliers (IAS 16, IAS 36, IAS 40).
 - Créances et dettes sur les assurés, les intermédiaires, les réassureurs et les cédantes (IFRS 17).

4. Les normes relatives à la comptabilisation des passifs des organismes d'assurance

- Rappel sur les règles de comptabilisation des engagements d'assurance.
- Les notions de risque significatif d'assurance et de contrats participatifs, la classification des contrats.
- Séparation des composantes d'un contrat.
- Les trois méthodes de valorisation des provisions techniques (BBA, VFA, PAA).
- Comptabilisation des passifs des contrats régis par IFRS 17.
- Comptabilisation des passifs des contrats soumis à IAS 39 / IFRS 9.
- Comprendre le résultat technique selon IFRS 17 :
 - Méthode BBA.
 - Méthode VFA.
 - Méthode PAA.

5. Les normes relatives à la réalisation des comptes consolidés des groupes d'assurance

- Impacts d'IFRS 10, 11 & 12 et d'IAS 28 révisées sur les comptes consolidés des assureurs.
- Conversion des comptes des entreprises étrangères (IAS 21).
- Regroupements d'entreprises (IFRS 3).
- Impôts sur le résultat (IAS 12).

6. Les normes relatives à la présentation de l'information financière

- La norme IAS 1 : présentation des états financiers.
- La norme IAS 7 : tableau des flux de trésorerie.
- La norme IFRS 8 : information sectorielle.
- Les normes IFRS 7 & IFRS 9 : instruments financiers – Informations à fournir.
- La norme IFRS 17 : contrats d'assurance.

Voir la
formation
sur le
site

Opérations en devises des organismes d'assurance

Objectifs

- Connaître les règles de comptabilisation des opérations en devises dans les sociétés d'assurance.
- Identifier, mesurer et analyser les impacts de change dans le bilan et le compte de résultat.

Participants

- Collaborateurs des services comptables ou financiers traitant des opérations en devises étrangères.
- Commissaires aux comptes, experts-comptables et leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques, d'exercices sous Excel.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Synthèses

Connaissances requises

- Pas de connaissances particulières.

PROGRAMME

1. Introduction

- Origine du texte.
- Contraintes réglementaires associées aux opérations en devises dans le Code des Assurances.
- Définitions.

2. Comptabilité mono-monétaire

- Principe général.
- Opérations en devises non significatives.
- Règles de conversion des opérations en devises.

3. Comptabilité pluri-monétaire

- Principe général.
- Éléments structurels :
 - Titres de participation.
 - Dotations aux succursales étrangères.
- Éléments opérationnels :
 - Placements financiers et immobiliers (acquisition, valorisation en date d'inventaire, cession, produits et charges associés).
 - Opérations de change au comptant.
 - Instruments financiers à terme (entrant ou pas dans le cadre de stratégies autorisées).
 - Immobilisations incorporelles ou corporelles autres que les immeubles.
 - Provisions techniques et réserves spécifiques (valorisation en date d'inventaire et impact en résultat).
 - Autres éléments du résultat.

4. Comptes consolidés relevant du règlement ANC 2020-01

- Conversion des comptes d'entreprises établissant leurs comptes en monnaies étrangères :
 - Méthode de conversion.
 - Entreprises situées dans des pays à forte inflation.
 - Couvertures.
 - Informations à faire figurer dans l'annexe.

5. Comptes consolidés en IFRS

- Présentation de la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères » :
 - Définitions.
 - Principe général.
 - Principaux retraitements par rapport aux normes françaises.
- IAS 29 « Information financière dans les économies hyperinflationnistes ».

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	4/06/26 12/11/26

Voir la
formation
sur le
site

Application d'IFRS 9 à l'assurance



certifiant

Également disponible en :



individuel



intra



distanciel

ASSURANCE



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	8/04/26 30/09/26

Objectifs

- Comprendre les objectifs poursuivis par la norme IFRS 9.
- Identifier les problématiques comptables associées à la mise en place de la norme IFRS 9 chez un assureur.
- Mesurer les impacts de la norme sur les états financiers des assureurs.

Participants

- Consolidateurs et responsables du reporting comptables et prudentiels.
- Commissaires aux comptes, experts-comptables et leurs collaborateurs.
- Collaborateurs des directions comptables ou financières.

Modalités pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques, d'exercices sous Excel.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Synthèses.

Connaissances requises

- Connaissance des IFRS.
- Sensibilisation à l'environnement comptable et réglementaire de l'assurance.

PROGRAMME

1. Genèse de la norme et principales divergences avec IAS 39

- Origine et structure de la norme.
- Principales divergences avec IAS 39.

2. Classement et évaluation des instruments financiers

- Arbre de décision de classement des instruments financiers.
- Principes généraux.
- Actifs financiers au coût amorti.
- Actifs financiers en juste valeur par OCI recyclable.
- Actifs financiers en juste valeur par résultat.
- Actifs financiers en juste valeur par OCI non recyclable sur option.
- Passifs financiers.
- Reclassements ultérieurs.

3. Dépréciation selon le modèle des pertes attendues

- Caractéristiques générales.
- Les trois étapes de la dépréciation.
- Le modèle des pertes attendues.
- Calcul de la dépréciation.
- Comptabilisation de la dépréciation.

4. Instruments financiers à terme et comptabilité de couverture

- Objectifs et champ d'application.
- Critères d'applicabilité de la comptabilité de couverture.
- Comptabilisation des relations de couverture.

5. Effets de première application et interactions avec IFRS 17

- Conséquences comptables de l'application rétrospective.
- Gestion actif-passif : interactions avec IFRS 17.

Voir la
formation
sur le
site

IFRS 17 – Contrats d'assurance : l'essentiel

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	7/04/26 28/09/26

Objectifs

- Comprendre les objectifs poursuivis par la norme IFRS 17.
- Identifier les problématiques comptables associées à la mise en place de la norme IFRS 17.
- Comparer la norme avec le référentiel Solvabilité II.

Participants

- Collaborateurs des directions comptables ou financières.
- Consolideurs et responsables du reporting comptables et prudentiels.
- Commissaires aux comptes, experts-comptables et leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques, d'exercices sous Excel.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Synthèses

Connaissances requises

- Connaissance des IFRS.
- Sensibilisation à l'environnement comptable et réglementaire de l'assurance.

PROGRAMME

1. Introduction

- La genèse et les objectifs d'IFRS 17.
- Les problématiques associées à IFRS 17 :
 - périmètre d'application,
 - méthodes de valorisation des engagements vis-à-vis des assurés,
 - modalités de reconnaissance du résultat.

2. Classement et évaluation initiale des contrats d'assurance

- Identification des contrats inclus dans le périmètre d'IFRS 17.
- Critères de classement des contrats d'assurance.
- Le modèle général d'évaluation (building blocks approach).
- L'approche des honoraires variables (variable fee approach).
- L'approche simplifiée (premium allocation approach).
- Les contrats dits onéreux.
- Classement et évaluation des contrats de réassurance acceptée et cédée.

3. Valeur des contrats à la date d'inventaire et effets de première application

- Composantes LRC et LIC.
- Principes de calcul du best estimate.
- Principes de calcul de l'ajustement pour risque.
- Effets de variations du best estimate et de l'ajustement pour risque.
- Modalités de reconnaissance de la marge contractuelle de services.
- Effets de première application.
- IFRS 17 – Solvabilité II : divergences et convergences.

4. Le bilan, le compte de résultat et les informations à fournir en annexes

- Présentation du bilan.
- Présentation du compte de résultat.
- Informations à communiquer en annexe.

Voir la
formation
sur le
site

Analyse financière des sociétés d'assurance

Également disponible en :

**ASSURANCE**

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	5/05/26 13/10/26

Objectifs

- Être capable de lire un bilan, un compte de résultat et un tableau de flux de trésorerie et comprendre les principes de l'analyse financière d'un organisme d'assurance (société d'assurance, mutuelles ou institution de prévoyance).
- Savoir identifier les différents métiers de ces organismes.
- Comprendre ce que signifie créer des richesses (profitabilité) et créer de la valeur (rentabilité) en assurance.
- Maîtriser les risques auxquels ces entreprises sont exposées et savoir anticiper des problèmes futurs.
- Connaître les contraintes réglementaires de ces organismes (Solvency 2).
- Savoir apporter un jugement sur la performance des organismes d'assurance (profitabilité, rentabilité, solidité, solvabilité).

Participants

- Analystes, comptables, responsables de fonctions financières, administrateurs ...
- Toute personne amenée à évaluer une société d'assurance.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques, d'exercices sous Excel.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Synthèses.

Connaissances requises

- Comptabilité générale, analyse financière.

PROGRAMME

1. Introduction – rappel de quelques concepts-clés

- Les différents métiers des organismes d'assurance.
- Les différents acteurs du marché de l'assurance et de l'intermédiation en assurance.
- Actualité du secteur de l'assurance (inflation, remontée des taux, révision de Solvabilité 2, fonds de retraite professionnelle supplémentaire, enjeux ESG).

2. Analyse du bilan d'un organisme d'assurance

- Format et contenu des différents postes du bilan.
- L'étude de la structure des actifs et des passifs (différences entre une entreprise classique, une banque, un organisme d'assurance).
- Les indicateurs de la qualité des actifs : focus sur le SCR de marché en assurance (règles de calcul du besoin en fonds propres associé à la nature des actifs détenus : obligations, actions, parts d'OPCVM, immobilier...).
- Les provisions techniques (normes françaises IFRS et Solvabilité 2).
- Les capitaux propres réglementaires en assurance (Solvabilité 2) : pourquoi, comment ?
- La solvabilité (exigence de fonds propres minimale et cible) et la composition des capitaux propres.

3. Analyse du compte de résultat d'un organisme d'assurance

- Format et contenu comparés du résultat d'un organisme d'assurance.
- Les ratios d'exploitation en assurance non-vie (ratio de sinistres sur primes, ratio combiné) et en assurance vie (ratio de gestion, production financière, participation aux bénéfices).

4. Analyse des risques assuranciers

- Les risques quantifiables et le capital de solvabilité requis (SCR).
- Les risques non quantifiables et le besoin global de solvabilité (BGS).
- ALM et adossement en durée, rendement, valeur... en assurance.
- Rôle de la PRE, de la PDD, de la PAF et la réserve de capitalisation dans la résilience des organismes d'assurance.

5. Reporting réglementaire en assurance

- Panorama du reporting assurantiel.
- Les états de reporting quantitatifs (QRT).
- Les rapports narratifs (SFCR, RRC, ORSA).

Voir la
formation
sur le
site

Consolidation des groupes d'assurance

Objectifs

- Connaître les principes de consolidation et/ou de combinaison des groupes d'assurance.
- Appliquer les techniques de consolidation aux opérations d'assurance.

Participants

- Collaborateurs et responsables des services comptables ou financiers.
- Experts comptables, commissaires aux comptes et leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Comptabilité générale, comptabilité d'assurance.

PROGRAMME

1. Introduction

- Les grands principes de l'assurance.
- La classification des opérations d'assurance.
- Spécificité de la comptabilité d'assurance.

2. Le règlement anc 2020-01: principes de consolidation et principaux retraitements en normes françaises

- Présentation des principes généraux relatifs à la consolidation.
- Présentation des techniques de consolidation (intégration globale, intégration proportionnelle, mise en équivalence).
- Principaux retraitements de consolidation, en assurance vie et en assurance dommages.

3. Définition et mode de calcul du contrôle exclusif, du contrôle conjoint et de l'influence notable (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28 révisée)

- Rappel sur les critères d'analyse du contrôle en normes françaises.
- Définition du contrôle selon IFRS 10.
- Déclinaison de la notion de contrôle aux entités traditionnelles et aux entités structurées.
- Cas particulier des fonds d'investissement support des contrats d'assurance.

4. Définition du périmètre de consolidation (critères, seuils) et des informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités (IFRS 12)

- Définition des seuils de consolidation.
- Justification de la non-consolidation en application du principe d'importance relative.
- Les contraintes d'information induites par IFRS 12.

5. Choix de la méthode de consolidation et conséquences pratiques

- Conséquences de l'intégration globale (accès aux données, compatibilité avec les délais d'arrêté, processus opérationnel).
- Conséquences de la mise en équivalence (impact sur les agrégats des états financiers, valorisation de la quote-part de situation nette...).
- Quelle méthode de consolidation en cas de contrôle conjoint ?

6. Présentation et publication des états financiers, individuels et consolidés, en normes françaises et en IFRS

- Les états financiers.
- Focus sur la note « Principes et méthodes comptables » dans l'annexe aux comptes consolidés.
- Annexes spécifiques à l'assurance.

7. Consolidation sous Solvabilité 2

- Principes généraux relatifs à la consolidation prudentielle.
- Définition du périmètre de consolidation prudentielle.
- Principaux retraitements de consolidation.

8. Consolidation des filiales d'assurance d'un groupe bancaire

- Principaux retraitements.
- Problématiques opérationnelles.
- Impact de la norme IFRS 17 sur les conglomérats financiers (retraitement des marges internes).

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	21-22/05/26 5-6/11/26

Voir la
formation
sur le
site

IFRS 17 – contrats d'assurance : approfondissement

Objectifs

- Etudier les règles de présentation de l'information financière sous IFRS 17.
- Approfondir l'analyse des règles d'évaluation, de comptabilisation et de présentation des opérations d'assurance.
- Être capable de mesurer les performances et la valeur de l'organisme d'assurance.

Participants

- Collaborateurs et responsables des directions comptables et financières.
- Consolideurs. Responsables du reporting comptables et prudentiels.
- Experts-comptables, commissaires aux comptes, leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation Power point.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques, d'exercices sous Excel.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance des IFRS.
- Sensibilisation à l'environnement comptable et réglementaire de l'assurance.

Voir la
formation
sur le
site

Nouveau

Également disponible en :



ASSURANCE

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	13/04/26 3/07/26 14/10/26

PROGRAMME

1. Rappels sur les principales évolutions introduites par IFRS 17

- Classification et critères de regroupement des contrats d'assurance.
- Evaluation à l'entrée dans le patrimoine de l'assureur.
- Opérations d'inventaire et impacts sur les états financiers.
- Prescriptions normatives en matière d'informations à communiquer en annexe.

2. Détermination de la meilleure estimation et de l'ajustement pour risque non financier

- Identification des flux futurs à prendre en compte, en lien avec les bornes des contrats.
- Choix du taux d'actualisation (méthode ascendante).
- Méthode du quantile, de la valeur en risque ou du coût du capital : quel choix pour calculer l'ajustement pour risque non financier ?
- Illustrations des modalités de calcul des provisions techniques :
 - Le modèle général d'évaluation Building Blocks Approach, (BBA).
 - L'approche des honoraires variables Variable Fee Approach, (VFA).
 - L'approche simplifiée Premium Allocation approach, (PAA).
- Les contrats onéreux et la composante de perte.
- Evaluation de la réassurance acceptée et cédée.

3. Modalités de reconnaissance de la marge contractuelle de service en résultat

- Rappels sur les modalités de reconnaissance de la marge contractuelle de service en BBA et en VFA.
- Effets des variations d'évaluation des provisions techniques d'un arrêté comptable au suivant.
- Focus sur la VFA : hypothèses "real world" et "bow wave effect", quels impacts sur le calcul des marges futures ?

4. Informations à fournir en annexe (focus sur le roll forward)

- Rappels sur les exigences de la norme en matière de restitution de l'information financière (bilan, compte de résultat et annexes).
- Analyse de la variation des provisions techniques ("roll forward") par composante (BE/RA/CSM).
- Analyse de la variation des provisions techniques selon les périodes de couverture écoulée et résiduelle (LIC/LRC).
- Tableau de recyclage en résultat de la marge contractuelle de service et durée attendue des engagements.

Contrôle de gestion en assurance

Également disponible en :



ASSURANCE



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	16-17/03/26 15-16/12/26

Objectifs

- Maîtriser la production d'un résultat économique dans le cadre d'une activité épargne et dans le cadre d'une activité avec risque technique.
- Être capable d'analyser le résultat économique : production et contrôle de marges pour l'épargne, contrôle de la tarification pour l'activité avec risque technique.
- Savoir produire les indicateurs concourant au pilotage de ces activités.

Participants

- Collaborateurs des services : contrôle de gestion, analyse technique, comptabilité, pilotage de performance, finance.
- Commissaires aux comptes, experts comptables et leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Notions de comptabilité technique.

PROGRAMME

1. Analyse économique de l'activité épargne (vie) - ressource : les chargements

- Genèse d'une provision mathématique d'un contrat d'épargne en euros.
- Genèse d'une provision mathématique d'un contrat en unités de compte (UC).
- Du système de gestion à la comptabilisation.
- Résultat technique équivalent au montant des chargements.
- Les chargements : les différentes natures de chargement et la mise en œuvre d'une analyse en phase avec les conditions générales.
- Produits des placements et allocation.
- Pilotage des produits financiers affectés au résultat technique Vie :
 - Affectation directe de la Participation aux Bénéfices (PB) aux Provisions Mathématiques (PM).
 - Dotation à la Provision pour Participation aux Bénéfices.
 - Réalisation d'une marge financière.

2. Analyse économique de l'activité épargne (vie) - frais de gestion

- Charges par nature & charges par destination.
- Approche pragmatique : coût d'acquisition & coût de gestion.

3. Analyse économique de l'activité épargne (vie) - marges

- Une maille d'analyse pertinente :
 - Pour vérifier les éléments contractualisés : taux retenus dans les conditions générales et dans les conventions de partenariat.
 - Pour permettre la prise de décision et le pilotage.
- Préparer la production de marge nette d'acquisition et de marge nette de gestion, sur la maille d'analyse retenue.
- Contrôles pratiqués à partir de la grille d'analyse : taux de chargement brut / taux de commission / taux de marge nette / taux de revalorisation du fonds euro.
- Les leviers de pilotage.

4. Analyse économique de l'activité épargne (vie) - méthodologie et mise en œuvre

- Piste d'audit.
- Identification des comptes du résultat technique, du résultat des placements et des frais de gestion.
- Grille de passage du résultat comptable au résultat économique au niveau de l'entité.
- Déclinaison des marges d'acquisition, marges de gestion, marge financière suivant une maille d'analyse.
- Contrôles type.

5. Analyse économique avec risque technique (vie & non vie) - principe de tarification

- Démarche prospective - la tarification :
 - Prime pure.
 - Chargements.
- Démarche rétroactive - vérification dans les comptes :
 - Piste d'audit.
 - Les primes acquises dans les comptes.
 - La charge des sinistres dans les comptes.
- Disposer du taux de chargement et du taux de prime pure par produit ou à la maille d'analyse retenue.

6. Analyse économique avec risque technique (vie & non vie) - élaboration d'une grille d'analyse

- Compartiment résultat technique pur : pour une observation du tarif technique.
- Compartiment résultat administratif : pour une appréciation de la couverture des frais de gestion par les chargements.
- Maille d'analyse.
- Intégration des frais de gestion : cf. partie sur l'épargne.
- Exploitation & interprétation de la grille : les ratios.
- Points de vigilance : prudence / observations.

Voir la
formation
sur le
site



Contrôle de gestion assurance

PROGRAMME (SUITE)

7. Analyse économique avec risque technique (vie & non vie) – cas spécifiques

- Rappel sur la réassurance proportionnelle et non proportionnelle.
- Prise en compte des cessions dans la grille d'analyse.
- Prise en compte de la revalorisation des provisions d'incapacité et d'invalidité dans la grille d'analyse.

8. Analyse économique avec risque technique (vie & non vie) – méthodologie et mise en œuvre

- Identification des comptes de résultat technique, de résultat des placements et de frais de gestion.
- Recensement des taux de prime pure et de chargements.
- Grille d'analyse par produit.
- Analyse et interprétation.

9. Analyse économique avec risque technique (vie & non vie) – S/P comptable et S/P par survenance

- Les boni ou mali de liquidation : un biais propre au S/P comptable.
- La détermination des Provisions pour Sinistres à Payer connus et non connus.
- Production du S/P par exercice de survenance : pour un suivi approfondi du portefeuille.
- « Confronter » S/P par survenance et S/P comptable : justifier l'écart et argumenter.

10. Les principaux ratios d'activité

- Les ratios : conditions d'utilisation et points de vigilance.
- Ratios d'activité Épargne.
- Ratios d'activité des produits avec risque technique.

Fiscalité des opérations d'assurance

Objectifs

- Connaître les règles fiscales applicables à l'activité d'assurance vie et dommages.
- Identifier les conséquences comptables et réglementaires pour les organismes d'assurance.
- Comprendre les impacts pour les assurés et leurs ayants-droits.

Participants

- Collaborateurs et responsables des services comptables des sociétés d'assurance, fiscalistes, assistants fiscalistes.
- Commissaires aux comptes, experts-comptables et leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Comptabilité générale.
- Notions de fiscalité.

PROGRAMME

1. Introduction

- Origine des textes.
- Principes généraux de fiscalisation des opérations d'assurance.
- Définitions.

2. Fiscalité de l'assurance vie (contrats collectifs d'assurance décès)

- Principe général.
- Prélèvements sociaux sur la rémunération des contrats d'épargne.
- Gestion des prélèvements libératoires.
- Fiscalisation des plus-values réalisées.
- Dispositifs PASRAU et FICOVIE.

3. Taxes sur les conventions d'assurance (TCA) - assurance dommages

- Principe général.
- Inventaire des garanties soumises à la taxe sur les conventions d'assurance.
- Règles de comptabilisation (fait générateur de l'inscription en comptabilité, paiement).

4. Autres impôts, taxes et contributions diverses associées à l'activité d'assurance

- Taxe sur les excédents de provisions des sociétés d'assurance dommages.
- Contribution aux frais de contrôle ACPR.
- Contributions au Fonds de Garantie des Assurances Obligatoires et au Fonds de Garantie des Assurances de Personnes.
- Taxes et contributions diverses (attentats, catastrophes naturelles...).

5. Détermination du résultat fiscal

- Principe général de déductibilité des provisions techniques.
- Principales déductions et réintégrations relatives aux opérations d'assurance.

6. Impôts différés, contrôle et preuve d'impôt

- Règles relatives aux impôts différés en normes françaises.
- Présentation de la norme IAS 12 et de l'interprétation IFRIC 21.
- Inventaire des principaux retraitements entraînant la constatation d'un impôt différé.

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	25/06/26 16/12/26

Voir la
formation
sur le
site

Fiscalité de la prévoyance

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	20/05/26 3/11/26

Objectifs

- Connaître les règles fiscales applicables à la prévoyance collective et individuelle.
- Identifier les conséquences comptables et réglementaires pour les organismes d'assurance.
- Comprendre les impacts fiscaux pour les assurés et leurs ayants-droits.

Participants

- Responsables et collaborateurs des services comptables des organismes d'assurance de prévoyance. Fiscalistes.
- Commissaires aux comptes, experts-comptables et leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Comptabilité générale.
- Notions de fiscalité.

PROGRAMME

1. Introduction

- Environnement réglementaire associé aux opérations de prévoyance.
- Cartographie et classement des garanties d'assurance (décès, incapacité, invalidité, rentes éducation, obsèques, dépendance, assistance ...).
- Principes généraux de fiscalisation des opérations d'assurance.
- Définitions.

2. Fiscalité de l'assurance vie (contrats collectifs d'assurance décès)

- Principe général.
- Prélèvements et taxes applicables aux primes/cotisations (pour l'employeur, pour l'assuré et pour l'assureur).
- Prélèvements et taxes applicables aux prestations (prélèvement libératoire ou imposition à l'IRPP pour l'assuré).
- Dispositifs PASRAU et NEORAU (périmètre d'application, modalités de calcul, de déclaration et de liquidation).
- Déclaration et liquidation des prélèvements auprès de l'Administration.

3. Fiscalité de l'assurance non-vie (dommages corporels liés aux accidents et à la maladie)

- Principe général.
- Inventaire des garanties soumises à la Taxe sur les Conventions d'Assurance (TCA).
- Règles d'enregistrement (fait générateur, inscription en comptabilité, paiement).
- Prélèvements et taxes applicables aux primes/cotisations (pour l'employeur, pour l'assuré et pour l'assureur).
- Prélèvements et taxes applicables aux prestations versées à l'assuré.

4. Autres impôts, taxes et contributions diverses associées à l'activité d'assurance

- Contribution aux frais de contrôle ACPR.
- Contribution au fonds de solidarité.

Voir la
formation
sur le
site

RISK MANAGEMENT ET RÉGLEMENTATION SOLVENCY

- ▶ INTRODUCTION AU RISK MANAGEMENT
ET À LA RÉGLEMENTATION
- ▶ CONNAISSANCES TRANSVERSALES
ET PANORAMIQUES DU DISPOSITIF
SOLVENCY II
- ▶ RISQUE OPÉRATIONNEL
- ▶ RISQUE ESG
- ▶ GESTION DES RISQUES ET ÉVALUATION
INTERNE DES RISQUES ET
DE LA SOLVABILITÉ - PILIER 2
- ▶ REPORTING RÉGLEMENTAIRE
SOLVENCY II - PILIER 3



Risques opérationnels, conformité et contrôle interne dans l'assurance

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	19-20/03/26 2-3/11/26

Objectifs

- Connaître les exigences liées au pilier 2 de Solvabilité 2 ainsi que l'environnement réglementaire.
- Identifier et évaluer les principaux risques opérationnels, dont ceux liés à la conformité, associés aux processus majeurs d'un organisme d'assurance ou d'un intermédiaire.
- Mettre en place une démarche de contrôle pour les maîtriser.

Participants

- Responsables opérationnels ou responsables de gestion des risques au sein des entreprises d'assurance ou auprès d'intermédiaires d'assurance. Toute personne en charge des fonctions de conformité et de contrôle.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques, de mises en situation suivant les expériences des participants.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Sensibilisation aux risques liés aux activités d'assurance et à l'environnement de contrôle au sein d'un organisme d'assurances ou un intermédiaire.

PROGRAMME

1. L'importance de Solvabilité 2 pour les entreprises d'assurance

- Solvabilité 2 : 3 piliers.
- Le pilier 2 : les activités de contrôle.

2. Environnement réglementaire et exigences du contrôle interne

- Les traités internationaux.
- Les Règlements et Directives.
- Les Lois et Règlements nationaux.
- Les normes au sein des entreprises.
- Rôle de l'Autorité de tutelle : l'ACPR.
- Missions, compétences, sanctions.
- Conformité du système de contrôle interne au COSO.

3. Connaître ses processus et identifier ses risques opérationnels

- Identifier les processus principaux d'un organisme d'assurances : opérationnels, supports et stratégiques.
- Définition d'un risque opérationnel (causes et conséquences).
- Identifier les risques opérationnels majeurs liés aux processus et notamment les risques de conformité associés à :
 - La protection des données personnelles.
 - La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.
 - La prévention ou la détection de la fraude.
 - La corruption, la déontologie.
 - L'externalisation.
 - Le devoir de conseil.
- Évaluer ces risques en prenant en compte leur intensité et leur fréquence de survenance.

4. Organisation d'un dispositif de gestion des risques

- Principes et gouvernance.
- Les différentes lignes de défense :
 - La 1^{ère} ligne : les opérationnels.
 - La 2^e ligne : les fonctions de contrôle (risque et conformité).
 - La 3^e ligne : l'audit interne.

5. Les typologies de contrôle

- La priorisation des contrôles en fonction des risques majeurs.
- Les contrôles de conformité.
- Les contrôles à enjeux techniques.
- Les contrôles opérationnels.
- Comment déterminer concrètement les contrôles à planifier dans l'année ?

6. Dérouler une mission de contrôle

- La phase de cadrage et de démarrage :
 - La compréhension de la thématique
 - La délimitation du périmètre et l'identification des zones de fragilité.
 - La détermination des points de contrôle et des modes de contrôle.
- Réaliser la mission de contrôle et faire un plan de suivi.
- S'assurer de la pertinence de l'environnement de contrôle :
 - Performance des outils : ex. blocage des opérations à risque.
 - Une organisation adaptée : système de délégation et de limites pertinent, suivi des risques rigoureux, stricte séparation des tâches, niveau de formation adapté.
 - Existence de documents de référence : procédures, guides, etc.
 - Mise en place de contrôles sur les opérations à risque, les opérations manuelles, etc.
 - Existence d'une base des incidents (ex. suivi des réclamations clients).

Voir la
formation
sur le
site

Règlement de résilience opérationnelle numérique (DORA) et assurance

Nouveau

Également disponible en :



ASSURANCE



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	11/03/26 23/09/26

Objectifs

- Connaître le dispositif réglementaire DORA et intégrer les nouveaux enjeux de supervision.
- Identifier les principaux impacts pour les organismes d'assurance par rapport aux réglementations existantes.
- Se préparer à ces nouvelles exigences et aux attentes particulières de l'ACPR en la matière.
- S'appuyer sur les meilleures pratiques de place.

Participants

- Responsables Résilience Opérationnelle.
- Responsables des Plans d'Urgence et de Poursuite de l'Activité.
- Responsables informatique et responsables de la Sécurité des SI.
- Responsables des risques opérationnels, de la gestion des risques et de la conformité.
- Auditeurs et membres de l'Inspection Générale.

Modalités pédagogiques

- Documentation Powerpoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques, d'exercices sous Excel.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Aucune connaissance particulière.

PROGRAMME

1. Enjeux et contexte réglementaire

- Enjeux du risque cyber pour les organismes d'assurance.
- Risque opérationnel et résilience opérationnelle numérique : quelles relations ?
- Contexte réglementaire relatif au règlement DORA :
 - Principales définitions.
 - Périmètre des entités concernées.
 - Présentation synthétique des obligations : gestion du risque informatique, des incidents informatiques, tests de résilience et gestion du risque de tiers (sous-traitance).
 - Calendrier d'application.
- Lien et interactions avec les réglementations existantes (notamment Solvabilité 2).
- Assurance du risque cyber : enjeux et marché.

2. Organisation de la gouvernance et de la gestion du risque informatique

- Rappels sur la gouvernance et la gestion des risques en assurance (pilier 2 de Solvabilité 2).
- Principes de gouvernance du risque informatique.
- Rôles respectifs de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle (AMSB) et des dirigeants effectifs dans DORA.
- Rôles respectifs des fonctions-clés gestion et risques et vérification de la conformité.
- Stratégie de résilience opérationnelle numérique.
- Cadre de gestion du risque informatique.
- Fonction de sécurité de l'information.
- Politique écrite encadrant la gestion du risque informatique.
- Audit du risque cyber.

3. Gestion des incidents liés aux TIC

- Processus de gestion des incidents informatiques.
- Classification des incidents liés à l'informatique selon DORA :
 - Taxonomie de référence de l'ENISA.
 - Classification des incidents IT du Groupe d'Experts en Sécurité du G7.

- Principes de notification des incidents informatiques majeurs aux autorités :
 - Reporting et échange d'informations.
 - Interactions entre DORA, Solvabilité 2 et SRI 2.
- Acquisition, développement et changement de TIC, gestion des projets informatiques.

4. Revues, évaluations et tests de la sécurité de l'information

- Programme de tests de résilience opérationnelle numérique.
- Approche par les risques et principe de proportionnalité.
- Tests de pénétration fondés sur la menace (Threat-Led Penetration Tests) :
 - Couverture des fonctions critiques ou importantes.
 - Participation des prestataires de services tiers (politique écrite de sous-traitance).
 - Principes de reconnaissance mutuelle au niveau européen.
 - Conditions à respecter pour les testeurs internes et externes.
- Intégration dans les dispositifs de tests existants en matière de sécurité des SI, plans de continuité d'activité et de gestion de crise.
- Communication (interne et externe), sensibilisation et formation à la sécurité des systèmes d'information.

5. Gestion du risque de sous-traitance

- Périmètre.
- Gestion des risques liés aux prestataires.
- Obligations contractuelles.
- Registre d'informations.
- Suivi de la performance et de la qualité.
- Cadre de surveillance des prestataires critiques par les Autorités Européennes de Surveillance (EIOPA, ESMA ...).
- Analyse comparée des obligations DORA et des guidelines de l'EIOPA (notices ACPR) en matière de sous-traitance.

Voir la
formation
sur le
site

Solvency II: l'essentiel

Objectifs

- Comprendre les objectifs poursuivis par Solvency II.
- Identifier les problématiques associées à la mise en place de la Directive Européenne Solvency II.
- Analyser les principales évolutions méthodologiques liées à Solvency II.

Participants

- Collaborateurs des directions comptables ou financières.
- Consolidateurs et responsables du reporting comptable et prudentiel.
- Commissaires aux comptes, experts-comptables et leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.

Connaissances requises

- Sensibilisation à l'environnement comptable et réglementaire de l'assurance et/ou de la banque.

PROGRAMME

1. Introduction

- La genèse et les objectifs de Solvency II : pourquoi un cadre harmonisé européen ?
- L'architecture de la nouvelle norme : les 3 piliers.
- Les enjeux de Solvency II pour les sociétés d'assurance.
- Les effets de la transposition de la Directive dans le droit français.
- Le projet de révision de Solvency II : principales orientations et calendrier prévisionnel.

2. Le pilier 1 de Solvency II et les exigences quantitatives

- Comprendre le calcul des provisions techniques.
 - Identification des garanties incluses dans le périmètre.
 - Calcul des provisions techniques selon la méthode du best estimate.
 - Définition de la marge de risque.
- Évaluer le besoin en fonds propres de l'assureur (MCR et SCR).
 - Présentation de la formule standard.
 - Calibrage des différents risques de la formule standard.
 - Le recours aux modèles internes.

3. Le pilier 2 de Solvency II et les exigences relatives à la gestion des risques et à la gouvernance

- La définition du profil de risque spécifique de l'entité d'assurance.
- La mise en œuvre de l'approche Entreprise Risk Management et le dispositif d'atténuation des risques.

- Le schéma général de gouvernance défini par Solvency II.
- Les responsabilités des dirigeants effectifs et des responsables de fonctions-clés.
- L'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA).

4. Le pilier 3 de Solvency II et les exigences relatives au reporting prudentiel

- La cartographie des différents reportings quantitatifs (états QRT, rapport BCE, état sur la stabilité financière, états nationaux spécifiques).
- Les rapports narratifs à destination du régulateur (RSR) et du public (SFCR).
- Les règles de valorisation des éléments du bilan économique Solvency II.
- La composition des fonds propres sous Solvency II et les règles de couverture, l'exigence de capital minimum et de capital cible.
- L'obligation de réconciliation entre le référentiel local et Solvency II : comptes sociaux et comptes consolidés.

Voir la
formation
sur le
site

Maîtriser le risque opérationnel dans l'assurance

Objectifs

- Maîtriser le contexte réglementaire introduit par Solvabilité 2.
- Appréhender les événements de risques récemment subis par la communauté financière.
- Réussir la mise en place du dispositif de gestion du risque opérationnel.
- Choisir des méthodes et des outils appropriés.

Participants

- Directeurs des risques. Directeurs audit, auditeurs.
- Responsables conformité.
- Responsables et correspondants risques opérationnels.
- Fonctions contrôle permanent et périodique.
- Responsables des assurances.
- Commissaires aux comptes, experts comptables et leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques, d'exercices sous Excel.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Aucune connaissance particulière.

Voir la
formation
sur le
site

PROGRAMME

1. Maîtriser les enjeux et le contexte réglementaire

- Les directives Solvabilité II, les textes de l'EIOPA.
- La définition du risque opérationnel (illustration par des exemples).
- L'évaluation du risque opérationnel selon la formule standard de la réforme Solvabilité II.
- Enjeux et objectifs de la maîtrise du risque opérationnel pour les organismes d'assurance.

2. Identifier les risques opérationnels

- Le référentiel des risques opérationnels.
- Les risques opérationnels sous Bâle II.
- Le rattachement des risques aux processus.
- L'exemple du processus de souscription du risque automobile.
- Les propriétaires des risques opérationnels et leurs rôles dans l'entreprise.
- Cartographie : les approches qualitatives et quantitatives.

3. Cartographier les risques opérationnels

- La démarche de cartographie en 5 étapes :
 - Identification et description des processus,
 - Identification et évaluation des risques inhérents,
 - Identification et évaluation du dispositif de contrôle interne,
 - Évaluation des risques résiduels,
 - Acceptation des risques ou élaboration de plans d'actions.
- Les mesures de gestion des risques opérationnels.
- Les différentes parties prenantes à la cartographie des risques.

4. Modélisation des risques opérationnels

- Les différentes méthodologies quantitatives et qualitatives : la Loss Distribution Approach, l'approche bayésienne, l'approche par scénario, les scorecards etc.
- Le déploiement de ces méthodologies : laquelle choisir, quelle évolution avec la maturité acquise par l'entreprise...

5. Quantification et paramétrage des risques opérationnels

- La perte de données internes à l'entreprise.
- La perte de données externes à l'entreprise.
- Échelles de criticité de données.
- Le lien avec la modélisation et la base incidents.

6. La collecte des incidents

- Définitions et périmètre : pertes, presque pertes, manque à gagner, etc.
- Organisation de la base de collecte des données d'incidents : rôles et responsabilités, seuils de collecte, etc.
- Proposition d'un workflow de collecte des incidents.
- Difficultés pratiques : incidents à longue durée de vie, risques frontières, incidents multiples, etc.
- Lien entre anomalie de contrôle permanent et incident.
- Réconciliation avec les bases existantes.

7. Le suivi des risques opérationnels

- Le suivi des risques opérationnels en général.
- Différents tableaux de suivi via les indicateurs de risque et le suivi des incidents.
- L'exemple d'un risque avéré : le risque cyber avec les différents dispositifs de maîtrise de risque.

8. Les politiques écrites et leur déclinaison en matière de gestion des risques opérationnels

- Les différentes politiques à mettre en œuvre.
- La politique de gouvernance produits exigée par la Directive Distribution en Assurance (DDA).
- La pyramide de la gouvernance.
- Les différents éléments constitutifs du dispositif de maîtrise des risques opérationnels : le dispositif de contrôle à plusieurs niveaux, le contrôle des sous-traitants, le plan de continuité d'activités, les reporting et Key Risks Indicators, le rôle de l'audit interne ...etc.
- Exemple de procédure opérationnelle de maîtrise du risque LCB/FT.

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	23-24/04/26 16-17/11/26



certifiant



individuel



intra



distanciel



anglais



Décryptage principaux textes réglementaires autour du risque ESG

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	Nous contacter

Objectifs

- Connaître et comprendre les attentes du régulateur en matière de risques ESG au travers des principaux textes en vigueur : SFDR, TAXONOMIE UE, article 29, NFRD, CSRD, TCFD.
- Avoir les clés pour intégrer ces textes dans le dispositif de gestion des risques de la banque.
- Être en mesure d'identifier les impacts dans son établissement.

Participants

- Personnel de la comptabilité, de la trésorerie, du contrôle de gestion, du back-office, du contrôle et de l'audit en charge de l'établissement ou du contrôle des ratios.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.
- Toute personne concernée par les ratios des banques et leurs évolutions.

Modalités pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Une connaissance minimale des opérations bancaires est souhaitée.

PROGRAMME

1. Introduction

- Origine et effets du risque ESG.
- Risque de transition.
- Risque physique.
- Risque Social.
- Risque Gouvernance.
- Effet domino du risque ESG vis-à-vis des autres risques.
- L'enjeu de la réglementation autour du risque ESG.
- L'enjeu de transparence autour du risque ESG.

2. SFDR

- Objectifs et enjeux.
- Principales exigences.
- Les limites de SFDR et les évolutions futures.
- Calendrier de mise en œuvre.
- Feuille de route d'implémentation.

3. Taxonomie UE

- Objectifs et enjeux.
- Principales exigences.
- Calendrier de mise en œuvre.
- Feuille de route d'implémentation.

4. Article 29 loi énergie climat

- Objectifs et enjeux.
- Principales exigences.
- Calendrier de mise en œuvre.
- Feuille de route d'implémentation.

5. De la NFRD à la CSRD

- Objectifs et enjeux.
- Principales exigences.
- Les lacunes de la NFRD comblées par la CSRD.
- Calendrier de mise en œuvre.
- Feuille de route d'implémentation.

6. TCFD

- Objectifs et enjeux.
- Principales exigences.
- Calendrier de mise en œuvre.
- Feuille de route d'implémentation.

Voir la
formation
sur le
site



certifiant



individuel



intra



distanciel



anglais



Stress tests risque ESG (climatiques): BCE, EBA, ACPR, internes

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	Nous contacter

Objectifs

- Acquérir la méthodologie de définition et de modélisation des scénarios de risques climatiques en ligne avec les recommandations EBA issues du rapport EBA sur le management et la supervision des risques ESG pour les établissements de crédit et les entreprises d'investissement.
- Avoir une vision d'ensemble des stress tests climatiques conduits par les autorités EBA, BCE, ACPR : scénarios, résultats, attentes vis-à-vis des banques, leçons à tirer.
- Avoir une méthodologie de mise en place d'un dispositif de stress tests internes.
- Avoir un aperçu de la feuille de route d'implémentation et du calendrier.

Participants

- Comptables, contrôleurs de gestion, gestionnaires des risques, inspecteurs, auditeurs internes, trésoriers.
- Responsables financiers, responsables des fonctions ALM et Risques.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissances générales bancaires.

PROGRAMME

1. L'état de l'art sur les stress tests climatiques

- Identification des risques et des vulnérabilités climatiques des portefeuilles.
- Identification des facteurs de risques et les corrélations avec les autres risques financiers.
- Définition des scénarios de stress tests climatiques.
- Modélisations des scénarios.
- L'hypothèse de bilan dynamique.
- Les horizons de projection entre 10 et 80 ans.
- Les limites des stress tests climatiques.

2. Les attentes de l'EBA en matière de stress tests climatiques

- Analyse des facteurs de risque ESG.
- Méthodologie d'évaluation du risque ESG :
 - Alignement de portefeuilles.
 - Dispositif de Risk management.
 - Méthode de l'exposition.
- Méthodologie de définition des scénarios de stress tests pour le risque climatique :
 - Stress tests climatiques complets.
 - Stress tests climatiques de sensibilités.
- Les principaux défis relatifs à la mise en place d'un dispositif de stress tests climatiques.
- Les best practices sur les stress tests climatiques.

3. Les stress tests climatiques conduits par l'EBA

- Scénarios et hypothèses.
- Méthodologie des stress tests.
- Les attentes vis-à-vis de banques participant à l'exercice.
- Analyse des résultats des stress tests climatiques.
- Les limites en termes de méthodologie et de disponibilité des données.
- Calendrier des prochains exercices de stress tests.

4. Les stress tests climatiques conduits par la BCE

- Scénarios et hypothèses.
- Méthodologie des stress tests.
- Les attentes vis-à-vis de banques participant à l'exercice.
- Analyse des résultats des stress tests climatiques.
- Les limites en termes de méthodologie et de disponibilité des données.
- Comparaison entre les stress tests BCE et Stress tests EBA.
- Calendrier des prochains exercices de stress tests.

5. Les stress tests climatiques conduits par l'ACPR

- Scénarios et hypothèses.
- Méthodologie des stress tests.
- Les attentes vis-à-vis de banques participant à l'exercice.
- Analyse des résultats des stress tests climatiques.
- Les limites en termes de méthodologie et de disponibilité des données.
- Comparaison avec les stress tests BCE et Stress tests EBA.
- Calendrier des prochains exercices de stress tests.

6. Feuille de route d'implémentation d'un dispositif de stress tests climatiques internes

- Définir le dispositif opérationnel de mise en place des stress tests climatiques :
 - Aspects techniques et méthodologiques.
 - Aspects gouvernance et organisation.
 - Aspects outils et données.

Voir la
formation
sur le
site



certifiant



individuel



intra



distanciel



anglais



Déploiement d'un dispositif opérationnel de mesure et gestion du risque ESG

Objectifs

- Avoir les clés pour mettre en place un dispositif de mesure et gestion du risque ESG conforme aux attentes des autorités sur la base du rapport EBA sur le management et la supervision des risques ESG pour les établissements de crédit et les entreprises d'investissement.
- Intégrer les changements essentiels introduits et les impacts en termes organisationnels, gouvernance, méthodologiques, communication.
- Établir une feuille de route d'implémentation.

Participants

- Comptables (reporting financier, prudentiel et réglementaire), chargés de communication financière, contrôleurs (middle et back offices), contrôleurs de gestion, gestionnaires des risques (risk management), inspecteurs, auditeurs internes, trésoriers.
- Responsables financiers, responsables des fonctions ALM et Risques, management.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Bonne connaissance obligatoire de Bâle III ou avoir suivi le Certificat d'expertise en traitement prudentiel Bâle III et sa finalisation.

PROGRAMME

1. Analyse du portefeuille et définition de la stratégie esg

- Recensement des expositions sensibles au risque climatique.
- Classification du portefeuille selon la Taxonomie ESG.
- Calcul du GAR et du BTAR.
- Définition des objectifs et limites en matière de GAR.
- Inclusion dans le RAF.
- Définition de stratégie ESG :
 - Éviction.
 - Accompagnement.
 - Best in class
- Évaluation des impacts.

2. Mise en place d'un dispositif de gestion du risque ESG

- Mise en place d'un département dédié à la gestion des risques ESG.
- Coordination avec les autres départements de gestion de risques.

- Mise en place de stress tests climatiques.
- Définition de politiques ESG.
- Dispositif de gestion des données ESG.
- Dispositif d'atténuation des risques ESG.
- Inclusion dans l'ICAAP et l'ILAAP.

3. Gouvernance interne autour du risque ESG

- Rôle du conseil d'administration.
- Rôle du contrôle interne.
- Comité de gestion du risque ESG.
- Dispositif de rémunération.

4. Communication autour du risque ESG

- Pilier III ESG sur la base des guidelines EBA.
- Reporting interne et à destination du Superviseur sur le risque ESG.
- Sensibilisation des collaborateurs.
- Autres actions de communication de la banque.

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
3h30	PRÉSENTIEL 692 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	Nous contacter

Voir la
formation
sur le
site



certifiant



individuel



intra



distanciel



anglais



Risque ESG: traitement réglementaire des risques pesant sur la biodiversité

Objectifs

- Comprendre les enjeux autour de la biodiversité.
- Connaître les attentes réglementaires relative au cadre de mesure et gestion des risques pesant sur la biodiversité.
- Avoir les clés d'implémentation d'un dispositif approprié.

Participants

- Fonctions de contrôles (middle et back office).
- Risk management.
- Reporting financier et réglementaire
- Audit et inspection (interne et externe).
- Services comptables et financiers.
- Communication financière.
- Superviseurs externes.
- Fonctions de direction.
- Contrôleurs de gestion
- Financiers.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Bonnes connaissances générales du risque ESG.

PROGRAMME

1. La biodiversité : définition, importance, criticité

- Le principe de la double matérialité.
- La notion de biodiversité.
- Les services écosystémiques rendus à la société par la biodiversité.
- Le risque pesant sur la Biodiversité.
- La cop 15 : un accord de paris pour la biodiversité.
- Le global biodiversity framework issu de la cop 15 et lien avec les ODD.
- Aligner son portefeuille aux « global biodiversity framework GBF ».
- Lien entre climat et biodiversité.

2. Identification des pressions du portefeuille sur la biodiversité

- La problématique des dépendances et des pressions du portefeuille.
- Effet domino des risques pesant sur la biodiversité sur les risques financiers.
- Méthodologie générale d'analyse des dépendances et des pressions.
- Les dépendances du portefeuille vis-à-vis de la biodiversité.
- Les pressions du portefeuille vis-à-vis de la biodiversité.
- Les questions à se poser.

3. Mise en œuvre d'un dispositif d'atténuation des risques pesant sur la biodiversité

- Les indicateurs de biodiversité : modèle Globio, MSA, CBS...
- Les sources d'information sur la biodiversité.
- La méthodologie de l'OCDE de mesure des risques pesant sur la biodiversité.
- L'identification des mesures d'atténuation des impacts du portefeuille sur la biodiversité.
- La mise en place de stratégie et d'appétit aux risques alignes aux objectifs de l'eu relatifs à la biodiversité.
- La mise en place de reporting et publication relative à la biodiversité.
- Les exigences de publications extra financières relatives à la biodiversité : lec 29, sfrd, taxonomie.
- Les initiatives volontaires de publication sur la biodiversité : tnfd.
- La mise en place de politiques d'engagement.
- La mise en place de stratégies d'exclusion.
- La création de fonds verts orientés sur la thématique de la biodiversité.
- Intégration de la biodiversité dans la stratégie de risk management.

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
3h30	PRÉSENTIEL 692 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	Nous contacter

Voir la
formation
sur le
site

Risques climatiques et secteur de l'assurance : enjeux et défis

Objectifs

- Comprendre les enjeux liés au changement climatique pour le secteur de l'assurance.
- Connaître le rôle du régulateur pour faire face aux risques climatiques.
- Appréhender les évolutions futures du marché de l'assurance relatives au risque climatique.
- Cerner les évolutions futures du cadre prudentiel relatives au risque climatique.
- Avoir un aperçu de la feuille de route de mise en œuvre et du calendrier.

Participants

- Directions financières et directions des risques.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissances générales en économie et finance.

PROGRAMME

1. Changement climatique et risques pour le secteur bancaire

- Rappel des enjeux liés aux changements climatiques suite à l'Accord de Paris sur le climat.
- Typologie des risques liés au climat et à la transition énergétique :
 - Risque physique.
 - Risque de transition.
 - Risque légal.
- Mesure de l'empreinte carbone :
 - Scope 1.
 - Scope 2.
 - Scope 3.
- Exposition du secteur assurantiel français et européen au risque climatique :
 - Études de France Assureurs (risque climatique et finance durable).
 - Stress test climatique ACPR pour l'assurance (2023).
- Effet domino d'amplification du risque climatique sur les autres risques : canaux de transmission et amplificateurs :
 - Effet sur les risques financiers (crédit, marché, liquidité).
 - Effet sur les risques non financiers (risque opérationnel, risque business, risque stratégique, risque de réputation).
 - Place du secteur de l'assurance et amplificateurs potentiels.

2. Changement climatique et taxonomie européenne sur les activités durables

- Objectifs de la taxonomie.
- Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du conseil du 18 juin 2020.
- Activités économiques durables sur le plan environnemental :
 - Critères de durabilité environnementale des activités économiques.
 - Application des critères de durabilité environnementale des activités économiques dans les mesures publiques, les normes et les labels.
 - Transparence des investissements durables sur le plan environnemental dans les informations précontractuelles publiées et les rapports périodiques.

- Transparence des produits financiers qui promeuvent des caractéristiques environnementales dans les informations précontractuelles publiées et les rapports périodiques.
- Transparence d'autres produits financiers dans les informations précontractuelles publiées et les rapports périodiques.
- Transparence des entreprises dans les déclarations non financières.
- Objectifs environnementaux :
 - Atténuation du changement climatique.
 - Adaptation au changement climatique.
 - Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines.
 - Transition vers une économie circulaire.
 - Prévention et réduction de la pollution.
 - Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.
- Activités habilitantes.
- Préjudice important causé aux objectifs environnementaux.
- Exigences applicables aux critères d'examen technique.
- Plateforme sur la finance durable.
- Mesures et sanctions.
- Principe consistant à ne pas causer de préjudice important.
- Calendrier de mise en œuvre.

3. Gouvernance liée au risque climatique dans les organismes d'assurance

- Spécificités du risque climatique et gestion des risques par les assureurs.
- Gouvernance et gestion des risques climatiques par les assureurs français : les principaux résultats du stress test climatiques de 2020, les objectifs de l'exercice 2023.
- Outils dédiés à l'analyse des risques climatiques.
- Évaluation et cartographie des risques liés au climat : approches et données mobilisables :
 - Approche descendante ou ascendante.
 - Expositions nettes ou brutes.
 - Données statistiques nécessaires et principales sources potentielles.

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	18-19/05/26 19-20/11/26

Voir la
formation
sur le
site



Risques climatiques et secteur de l'assurance : enjeux et défis

PROGRAMME (SUITE)

4. Couverture du risque climatique en assurance

- Panorama des accords de Paris sur l'investissement durable.
- Connaître les exigences à respecter par les assureurs et autres investisseurs institutionnels en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris, et sur la base d'une méthodologie commune à l'échelle de l'UE.
- Intégrer les exigences en termes de transparence et de publication.
- La prise en charge des catastrophes naturelles par le secteur de l'assurance en France : outils et limites.
- Les instruments financiers à destination du financement de la transition énergétique :
 - Obligations climat.
 - Obligations catastrophe (« cat bonds »).
- Evaluation ESG des entreprises et des pays.
- Autres mesures de promotion de l'investissement durable.

5. Défi de la finance verte à relever : le rôle des autorités de réglementation et de supervision

- Importance d'intégrer le risque climatique et de transition énergétique à la réglementation du secteur de l'assurance : pistes de réflexion actuelles.
- Initiatives au niveau national et international :
 - Loi de transition énergétique française.
 - Stress-tests climatiques européens.
- Quel rôle pour l'EIOPA et les régulateurs nationaux ?

6. Évolution du cadre prudentiel autour des risques environnementaux

- Article L533-22-1 du Code Monétaire et Financier.
- Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

- Loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat.
- Règlement européen 2019/2088 du 27 novembre 2019 (SFDR).
- Directive relative à la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises, ou directive 2022/2464 CSRD, impact de la directive Omnibus (2024).
- Évaluation des coûts de mise en œuvre des indicateurs environnementaux et des informations à publier.

7. Feuille de route d'implémentation pour les organismes d'assurance

- Feuille de route pour les assureurs :
 - Révision de leurs stratégies commerciales en relation avec leurs clients cibles, nouveaux produits, etc.
 - Intégration du risque climatique dans l'appétit aux risques.
 - Rôle de la réassurance et de la titrisation du risque d'assurance.
 - Mise en place de cadres réglementaires actualisés tout au long de leurs chaînes de valeur.
 - Prise en compte de la durabilité dans la stratégie d'entreprise et la configuration organisationnelle.
 - Gouvernance.
 - Ajustement du portefeuille de produits et de clients.
 - Identification / classification des actifs durables.
 - Intégration des critères ESG et des critères liés au risque climatique.
 - Prise en compte du risque climatique dans la tarification et la gestion des risques.
 - Reporting des risques ESG propres et leur impact sur les autorités de contrôle et autres parties prenantes.
 - Gestion des données ESG et des données liées au risque climatique.

Risque ESG : l'essentiel pour les compagnies d'assurance et les mutuelles

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	1/07/26 4/12/26

Objectifs

- Avoir une vision d'ensemble des enjeux ESG et des différentes notions associées.
- Disposer d'un panorama des actions menées par les autorités publiques en vue d'un meilleur encadrement du risque ESG.
- Appréhender les évolutions futures des marchés financiers et du cadre réglementaire relatives au risque ESG.
- Situer les enjeux et les impacts de ces mesures pour les organismes d'assurance.
- Définir la feuille de route et le calendrier de mise en œuvre.

Participants

- Tout collaborateur de compagnies d'assurance souhaitant avoir des notions sur l'ESG.
- Comptables, contrôleurs de gestion, gestionnaires des risques, auditeurs internes, trésoriers.
- Responsables financiers
- Collaborateurs des directions stratégie et communication financière
- Commissaires aux comptes, experts-comptables et leurs collaborateurs.
- Superviseurs, auditeurs externes, consultants.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques, d'exercices sous Excel.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissances générales bancaires.

Voir la
formation
sur le
site

PROGRAMME

1. Introduction : contexte, mise en œuvre, perspectives

- Contexte d'encouragement de l'investissement durable.
- Définition du risque ESG.
 - Risque environnemental.
 - Risque physique.
 - Risque de transition.
 - Risque de contentieux.
 - Risque social.
 - Risque de gouvernance.
- Source d'impacts financiers potentiels notables sur les compagnies d'assurance et de réassurance
 - Effet sur les risques financiers.
 - Effet sur les risques non financiers.
- Source d'opportunités sur les entreprises et les compagnies d'assurance.
- L'enjeu de la transparence financière et de la fiabilité des produits financiers durables.
- L'enjeu de la qualité des données.
- L'enjeu du greenwashing.
- La notion de double matérialité.
- Les stress tests ACPR sur le risque climatique : dispositifs, résultats et leçons tirées.

2. La taxonomie européenne sur les activités durables

- Panorama des accords de Paris sur l'investissement durable.
- Objectifs de la taxonomie.
- Règlement (UE) 2020/852 du parlement européen et du conseil du 18 juin 2020.
- Activités économiques durables sur le plan environnemental :
- Objectifs environnementaux :
 - L'atténuation et l'adaptation au changement climatique.
 - L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines.

- La transition vers une économie circulaire.
- La prévention et la réduction de la pollution.
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.
- Activités habilitantes.
- Activités transitoires.
- Notion d'éligibilité et d'alignement à la taxonomie.

3. Les futures évolutions de Solvency II et DDA : prise en compte du risque ESG

- Objectifs et enjeux de la révision de Solvency II.
- Les deux actes délégués de Solvency II et DDA mettant l'accent sur l'intégration de facteurs ESG dans les activités clés : conseil en investissement, surveillance et gouvernance des produits, gestion des risques et procédures de pertinence.
- Les modifications apportées à Solvency II :
 - Gouvernance.
 - Gestion des risques et mission de la fonction de gestion des risques.
 - Fonction actuarielle et évaluation de l'incertitude avec le calcul des provisions techniques.
 - Evaluation des besoins globaux de solvabilité.
 - Politique de rémunération et prise en compte des risques de durabilité dans le système de gestion des risques.
 - Intégration du risque de durabilité dans le principe de la personne prudente.
- Les modifications apportées à DDA :
 - Exigences en matière de surveillance et de gouvernance des produits : prise en compte des objectifs et les facteurs de durabilité dans la définition de leurs marchés cibles.
 - Conflits d'intérêts.
 - Compétence : assurance que le personnel impliqué dans le développement de produits possède les compétences, les connaissances et l'expertise nécessaires pour comprendre les objectifs de durabilité des clients.



Risque ESG : l'essentiel pour les compagnies d'assurance et les mutuelles

PROGRAMME (SUITE)

- Pertinence (suitability) : intégration des objectifs de durabilité des clients dans le processus d'approbation et de test des produits.
- Périmètre des assujettis.
- Calendrier de mise en œuvre.
- Impacts attendus des réformes.
- Feuille de route d'implémentation.

4. Les exigences de publication et réglementation associée: SFDR, NFRD, CSRD, loi Energie Climat

- Objectifs et enjeux des normes SFDR, NFRD, CSRD, loi Energie Climat.
- Impact de la directive Omnibus (2024).
- Principales exigences.
- Calendrier de mise en œuvre.
- Feuille de route d'implémentation.

5. Stratégie durable d'investissement en matière de produits d'assurance

- Les différentes stratégies d'investissement durables:
 - Engagement.
 - Exclusion.
 - Accompagnement.
 - Best in class.
 - Best effort.
 - Best of the universe.

- Les critères de sélection ESG et indicateurs associés.
- Adaptation de la stratégie de commercialisation, de tarification et de provisionnement en fonction des critères ESG.

6. Feuille de route d'implémentation du dispositif ESG dans un organisme d'assurance

- Révision des stratégies commerciales en relation avec leurs clients cibles, nouveaux produits, etc.
- Intégration du risque ESG dans l'appétence au risque.
- Mise en place de dispositifs de veille réglementaires autour du risque ESG actualisés tout au long de leurs chaînes de prise en compte de la durabilité dans la stratégie d'entreprise et la configuration organisationnelle.
- Révision de la politique de tarification.
- Révision des exigences pilier 1, pilier 2 et pilier 3.
- Mise en place d'un dispositif de stress tests ESG.
- Gouvernance et gestion des risques.
- Ajustement du portefeuille de produits et de clients.
- Identification / classification des actifs durables selon la taxonomie.
- Intégration des critères ESG dans les processus de sélection.
- Offre de financement durable aux clients.
- Refinancement avec des instruments durables.
- Mise en place d'un dispositif de reporting réglementaire et de publication conformes aux exigences réglementaires.
- Gestion des données ESG.

Risque ESG : mise en œuvre de la CSRD en assurance

Nouveau

Également disponible en :



individuel

intra

distanciel

ASSURANCE



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	17/03/26 2/07/26 29/09/26

Objectifs

- Connaître et comprendre les attentes du régulateur européen de l'assurance en la matière.
- Préparer la mise en application, pour un organisme d'assurance, de la directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD).
- Optimiser les ressources, l'organisation et la gouvernance de l'organisme d'assurance pour s'aligner aux exigences de la réglementation.

Participants

- Toute personne en charge du reporting extra-financier d'un organisme d'assurance.
- Responsables et collaborateurs des fonctions-clés : gestion des risques, actuariat, vérification de la conformité, audit interne.
- Administrateurs, dirigeants effectifs, auditeurs externes, superviseurs, consultants.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques, d'exercices sous Excel.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Notions de durabilité et de l'environnement réglementaire de l'assurance en Europe.

PROGRAMME

1. Définitions, objectifs et enjeux de la CSRD

- Origine de la CSRD.
- Champ d'application de la directive CSRD.
- Structure et objectifs de la CSRD.
- Axes d'analyse associés à la CSRD : lien entre changement climatique et rapport de durabilité.
- Exigences de publications liées à la CSRD.

2. Les normes européennes d'information de durabilité (ESRS)

- Objectif des normes et interaction avec le pacte vert pour l'Union européenne.
- Les 12 normes d'informations de durabilité (Set 1 : ESRS tous secteurs).
- Principes sous-jacents aux ESRS.
- Cadre commun ou récurrent aux ESRS.
- Normes transversales (ESRS 1 – Principes généraux et ESRS 2 – Informations générales).
- Normes thématiques (ESRS Environnement, social et gouvernance).
- Normes sectorielles et normes PME (prochaines étapes : juin 2026).
- Impacts des ESRS.
- Calendrier de mise en œuvre.
- Sanctions en cas de non-respect.

3. Notions-clés en matière de normes européennes d'information de durabilité (ESRS)

- Analyse de la double matérialité.
- Vérifications nécessaires en matière d'alignement avec les objectifs de développement durable et les objectifs de l'OCDE.
- Analyse de la chaîne de valeur, impacts sur la gouvernance et appétence aux risques.
- Interactions entre informations financières et durabilité.
- Plans de transition climatiques.
- Analyse de scénarii et impact sur la gestion des risques et le processus ORSA.
- Analyse d'impacts du risque physique, de transition et de réputation.

4. Feuille de route de mise en œuvre

- Analyser les textes et développer l'expertise en interne.
- Travailler en mode « projet » en impliquant toutes les fonctions de l'entreprise (administrateurs, dirigeants effectifs, responsables de fonction-clé, opérationnels).
- Adapter les outils de collecte et de construction des données.
- Se doter d'un contrôle interne robuste.
- Mettre en œuvre ou mettre à jour l'analyse de double matérialité.
- Analyser l'écart entre les informations publiées aujourd'hui et les nouvelles obligations d'informations à satisfaire.
- Définir les priorités dans la préparation des informations.
- Renforcer la transparence.

Voir la
formation
sur le
site



Gouvernance et gestion des risques : les enjeux du pilier 2 de Solvency II

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	29-30/06/26 26-27/11/26

Objectifs

- Comprendre les objectifs poursuivis par Solvency II en matière de gouvernance et de gestion des risques.
- Identifier les problématiques associées à la mise en place d'une organisation et d'un contrôle interne appropriés des organismes d'assurance.

Participants

- Collaborateurs et responsables des directions financières ou directions des risques.
- Auditeurs internes ou externes.
- Administrateurs des organismes d'assurance (sociétés, mutuelles et institutions de prévoyance).

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques, d'exercices sous Excel.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Sensibilisation à l'environnement comptable et réglementaire de l'assurance et/ou de la banque.

PROGRAMME

1. Introduction

- La genèse et les objectifs de Solvency II.
- L'architecture de la nouvelle norme : les 3 piliers.
- Les enjeux de Solvabilité II pour les sociétés d'assurance.
- Les effets de la transposition de la Directive Solvency II dans le droit français.
- Le projet de révision de Solvency II.

2. La cartographie des risques liés à l'activité d'assurance

- Rappels sur le modèle économique de l'assurance.
- Notion de risques quantifiables et non quantifiables.
- Les risques liés aux placements.
- Les risques liés aux garanties octroyées aux assurés.
- Le risque opérationnel dans l'assurance.
- Les risques liés aux techniques de transfert des risques.

3. Le dispositif de contrôle et d'atténuation des risques

- La mise en œuvre de l'approche Entreprise Risk Management.
- La définition du dispositif de contrôle interne.
- Les techniques d'atténuation des risques et de transfert des risques.
- Le dispositif de suivi et de contrôle des risques.

4. L'impact du contrôle des risques sur l'exigence de fonds propres

- Les principes génériques de détermination du besoin en fonds propres selon Solvency II.
- Les différents modules de risques pris en compte dans la formule standard.
- Les leviers de pilotage de l'exigence de fonds propres par l'atténuation des risques.
- La gestion des fonds propres.

5. Le schéma général de gouvernance

- Le principe des quatre yeux.
- Le principe de la personne prudente.
- Le principe de proportionnalité.
- Les trois lignes de défense.
- Les dirigeants effectifs.
- Les responsables des fonctions-clés (actuariat, gestion des risques, conformité, audit).
- L'organe d'administration, de gestion et de supervision.

6. Les rôles respectifs des responsables de fonctions-clés, des dirigeants effectifs et des administrateurs

- Rôle et prérogatives des responsables des fonctions-clés.
- Point sur le cumul et la sous-traitance des fonctions-clés.

7. Les politiques écrites et la mise en œuvre du contrôle interne

- Le socle minimal absolu : gestion des risques, contrôle interne, audit interne, externalisation (article L354-1 du Code des Assurances).
- Les politiques écrites nécessaires : conformité, compétence et honorabilité, ORSA, actuariat, gestion du risque de souscription, provisionnement, réassurance, communication d'informations à destination du public et aux fins de contrôle, rémunérations.
- Les autres politiques écrites : gestion du risque opérationnel, contrôle interne, continuité d'activité, sous-traitance, conformité, gestion actif-passif, gestion du risque d'investissement, gestion du capital ...
- Qualité des données.
- Sous-traitance.

Voir la
formation
sur le
site



Gouvernance et gestion des risques: les enjeux du pilier 2 de solvency II

PROGRAMME (SUITE)

8. Le rapport sur l'évaluation interne des risques et la solvabilité (ORSA)

- Évaluation du besoin global de solvabilité.
- Conformité continue avec les exigences réglementaires de capital et avec les provisions techniques.
- Écarts par rapport aux hypothèses qui sous-tendent le calcul du capital de solvabilité requis.
- Lien avec le processus de gestion stratégique et le cadre décisionnel.

Bâtir le bilan économique sous Solvency II

Objectifs

- Construire, à partir des référentiels comptables en normes françaises et IFRS, le bilan économique Solvency II.
- Comprendre les différences de valorisation entre les référentiels comptable et prudentiel en assurance.
- Déterminer le montant des fonds propres réglementaires.

Participants

- Collaborateurs et responsables des directions comptables ou financières.
- Consolideurs et responsables du reporting comptable et prudentiel.
- Commissaires aux comptes, experts comptables et leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques, d'exercices sous Excel.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Comptabilité d'assurance.
- Normes IFRS appliquées à l'assurance.

Voir la
formation
sur le
site

PROGRAMME

1. Introduction

- La genèse et les objectifs de Solvency II.
- L'architecture de la nouvelle norme : les 3 piliers.
- Les règles de valorisation des éléments du bilan selon Solvency II.
- Les conséquences sur les données comptables.
- L'obligation de réconciliation entre comptabilité et Solvency II : comptes sociaux et comptes consolidés.

2. L'organisation préalable à la production du bilan économique

- Réconciliation multinormes et production du reporting prudentiel.
- Les états de reporting prudentiel.
- L'approche bilancielle.
- Conséquences sur les données, les outils et les processus.

3. Valorisation des actifs et passifs ne faisant pas l'objet de principes de valorisation spécifiques

- Principes génériques de valorisation (article 75 de la Directive 2009-138 – Solvency II).
- Rubriques du bilan économique concernées par les retraitements d'harmonisation entre normes françaises, IFRS et Solvency II.
- Pratiques de place.

4. Valorisation des actifs incorporels dans Solvency II

- Principes spécifiques de comptabilisation et de valorisation.

- Rubriques du bilan économique concernées par les retraitements d'harmonisation entre normes françaises, IFRS et Solvency II.

5. Valorisation des participations dans Solvency II

- Principes spécifiques de comptabilisation et de valorisation.
- Notion de participations stratégiques et cohérence avec la notion de participation en comptabilité.
- Rubriques du bilan économique concernées par les retraitements d'harmonisation entre normes françaises, IFRS et Solvency II.

6. Valorisation des provisions techniques dans Solvency II

- Rappel sur les règles de valorisation des provisions techniques.
- Principes spécifiques de comptabilisation et de valorisation.
- Rubriques du bilan économique concernées par les retraitements d'harmonisation entre normes françaises, IFRS et Solvency II.

7. Valorisation des passifs éventuels et des passifs financiers dans Solvency II

- Rappels sur la notion d'actifs et passifs éventuels.
- Traitement du risque de crédit propre sur les passifs financiers, analyse comparée IFRS 9 – Solvency II.
- Principes spécifiques de comptabilisation et de valorisation.
- Rubriques du bilan économique concernées par les retraitements d'harmonisation entre normes françaises, IFRS et Solvency II.

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	13/05/26 4/11/26



Bâtir le bilan économique sous Solvency II

PROGRAMME (SUITE)

8. Valorisation des impôts différés dans Solvency II

- Notion d'impôt différé.
- Principes spécifiques de comptabilisation et de valorisation.
- Rubriques du bilan économique concernées par les retraitements d'harmonisation entre normes françaises, IFRS et Solvency II.

9. Composition et hiérarchie des fonds propres dans Solvency II

- Notions d'excédent d'actifs sur les passifs et de fonds propres prudentiels.
- Hiérarchie (niveau de qualité) des fonds propres définie par Solvency II.

- Composition de chaque niveau de fonds propres et critères d'admissibilité à la couverture de la marge de solvabilité.
- Rubriques du bilan économique concernées par les retraitements d'harmonisation entre normes françaises, IFRS et Solvency II.

10. Consolidation sous Solvency II

- Définition du périmètre de consolidation.
- Règles de consolidation applicables.
- Retraitements de consolidation spécifiques à Solvency II.



Produire les états de reporting du pilier 3 de Solvency II

Objectifs

- Connaître les états de reporting prudentiel du pilier 3 de Solvency II.
- Identifier les informations nécessaires à la réalisation du reporting.
- Réconcilier les états avec les données comptables.

Participants

- Collaborateurs et responsables des services comptables ou financiers des sociétés d'assurance.
- Commissaires aux comptes, experts-comptables et leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Comptabilité d'assurance.

PROGRAMME

1. Introduction à Solvency II

- La genèse et les objectifs de Solvency II : pourquoi un cadre harmonisé européen ?
- L'architecture de la nouvelle norme : les 3 piliers.
- Les enjeux de Solvency II pour les sociétés d'assurance.

2. Le reporting prudentiel selon le pilier 3 de Solvency II

- Les objectifs du reporting réglementaire.
- La fréquence et le contenu du reporting : trimestrielle et annuelle.
- Les états quantitatifs (Quantitative Reporting Templates), solo et consolidés
- Les reporting narratifs : le reporting à destination du public (Solvency and Financial Conditions Reporting) et celui à destination du régulateur (Regular Supervisory Reporting).

3. Les quantitative reporting templates trimestriels et annuels – les états relatifs aux actifs

- S.06.02.01 et S.06.02.04 (trimestriel, solo et consolidé) : liste des actifs.
- S.08.01.01 et S.08.01.04 (trimestriel, solo et consolidé) : dérivés.
- S.09.01.01 et S.09.01.04 (annuel et trimestriel, solo et consolidé) : rendement.
- S.06.01.01 et S.06.01.04 (annuel et trimestriel, solo et consolidé) : fonds (transparisation).
- S.10.01.01 et S.10.01.04 (annuel et trimestriel, solo et consolidé) : prêts/emprunts et pensions de titres.

4. Les quantitative reporting templates trimestriels et annuels – les états relatifs aux provisions techniques

- S.12.02.01 (annuel et trimestriel, solo et consolidé) : vs LOB et pays.
- S.13.01.01 (annuel, solo et consolidé) : cash flows futurs.
- S.19.01.01 (annuel, solo et consolidé) : variation des PSAP.

- S.20.01.01 (annuel, solo et consolidé) : triangles de liquidation.
- S.21.02.01 (annuel, solo et consolidé) : risques non-vie.

5. Les quantitative reporting templates trimestriels et annuels – les états relatifs à la détermination de la marge

- S.05.01.01 (annuel, solo) : activité par pays.
- S.05.02.01 (annuel et trimestriel, solo et consolidé) : primes, sinistres et frais annuels.

6. Les quantitative reporting templates trimestriels et annuels – les autres états (réassurance ...)

- S.30.01.01 et S.30.02.01 (annuel, solo et consolidé) : 10 plus forts risques cédés en facultative.
- S.30.03.01 et S.30.04.01 (annuel, solo et consolidé) : programme de réassurance de N+1.
- S.31.01.01 (annuel, solo et consolidé) : part des réassureurs.
- S.23.01.01 (annuel et trimestriel, solo et consolidé) : synthèse des fonds propres.
- S.03.01.01 (annuel et trimestriel, solo et consolidé) : hors bilan.

7. Etats de reporting nationaux complémentaires ACPR

- Contexte et justification du maintien.
- Liste des états nationaux statistiques et comptables.

8. Etats de reporting narratifs annuels

- Les principales rubriques du reporting.
- Détail du contenu et calendrier de production.

9. Rapport sur la solvabilité et situation financière

- Les principales rubriques du reporting.
- L'organisation relative à la production du reporting.
- Détail du contenu et délais de production.

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	18-19/06/26 16-17/11/26

Voir la
formation
sur le
site

GOUVERNANCE ET COMPÉTENCES DU CONSEIL





Le marché de l'assurance

Objectifs

- De plus en plus d'informations sont portées à la connaissance des organes délibérants et le périmètre des risques s'élargit. Les attentes vis-à-vis du Conseil se renforcent. Dans ce contexte, la compétence devient un critère important dans le choix de l'administrateur.
- Par ailleurs, les responsabilités des administrateurs se renforcent au regard notamment de l'implication dans la détermination du niveau de tolérance au risque de l'établissement, c'est-à-dire le niveau de prise de risque qu'il accepte en fonction du profil de risque de l'organisme d'assurance.
- Cela suppose de disposer d'une bonne connaissance des principaux mécanismes et enjeux liés à l'activité d'assurance, des composantes essentielles de la réglementation et de développer le jugement nécessaire à l'appréciation de l'efficacité des dispositifs de maîtrise des risques.

Participants

- Dirigeants effectifs.
- Membres d'un organe social appelés à exercer des fonctions de membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou de tout autre organe exerçant des fonctions équivalentes dans un établissement assujéti.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques, d'exercices sous Excel.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Exposé des états financiers de banques pour illustrer la théorie.

Voir la
formation
sur le
site

PROGRAMME

1. Environnement économique et réglementaire de l'assurance

- Le marché de l'assurance en France :
 - Assurance vie.
 - Assurance non-vie.
- Les différents codes applicables aux opérations d'assurance :
 - Code des assurances.
 - Code de la Mutualité.
 - Code de la Sécurité Sociale.
- La nomenclature des opérations d'assurance :
 - En France.
 - En Europe.
- La réglementation comptable spécifique des organismes d'assurance.

2. Organisation du marché et acteurs

- L'agrément des organismes d'assurance :
 - Le principe de spécialité.
 - Le principe de spécialisation.
 - Le principe de l'agrément par branche.
- Les acteurs du marché de l'assurance.
- Les intermédiaires d'assurance.
- Les fonds de garantie.
- Le rôle de la Caisse Centrale de Réassurance.
- Le rôle de l'ACPR.

3. Risques spécifiques à l'activité d'assurance

- La notion de risques quantifiables selon Solvabilité 2.
- Les risques de marché :
 - Le risque de taux.
 - Le risque de crédit.
 - Le risque action.
 - Le risque immobilier.
 - Le risque de change.
- Les risques de souscription :
 - Vie.
 - Non-vie.
 - Santé.
- Le risque de contrepartie.
- Le risque opérationnel.
- Les autres risques non quantifiables.

4. Le rôle de la coassurance et de la réassurance

- Rôle, fonctionnement et enregistrement des opérations de coassurance.
- Les pools de coassurance.
- Rôle, fonctionnement et enregistrement des opérations de la réassurance.
- Les techniques alternatives de transfert du risque d'assurance et le risque de contrepartie.

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
3h30	PRÉSENTIEL 692 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	12/03/26 9/10/26

L'information financière et prudentielle d'un organisme d'assurance

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
3 h 30	PRÉSENTIEL 692 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	26/03/26 15/10/26

Objectifs

- De plus en plus d'informations sont portées à la connaissance des organes délibérants et le périmètre des risques s'élargit. Les attentes vis-à-vis du Conseil se renforcent. Dans ce contexte, la compétence devient un critère important dans le choix de l'administrateur.
- Par ailleurs, les responsabilités des administrateurs se renforcent au regard notamment de l'implication dans la détermination du niveau de tolérance au risque de l'établissement, c'est-à-dire le niveau de prise de risque qu'il accepte en fonction du profil de risque de l'organisme d'assurance.
- Cela suppose de disposer d'une bonne connaissance des principaux mécanismes et enjeux liés à l'activité d'assurance, des composantes essentielles de la réglementation et de développer le jugement nécessaire à l'appréciation de l'efficacité des dispositifs de maîtrise des risques.

Participants

- Dirigeants effectifs.
- Membres d'un organe social appelés à exercer des fonctions de membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou de tout autre organe exerçant des fonctions équivalentes dans un établissement assujéti.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques, d'exercices sous Excel.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Exposé des états financiers de banques pour illustrer la théorie.

Voir la
formation
sur le
site

PROGRAMME

1. Environnement réglementaire, comptable et prudentiel

- L'environnement réglementaire comptable :
 - Comptes sociaux vs comptes consolidés vs états réglementaires.
 - Normes locales vs normes IFRS.
- L'environnement réglementaire prudentiel :
 - Le bilan économique et les états quantitatifs de reporting.
 - Illustration de contenu du pilier 3.

2. Vigilance dans la production des états financiers

- Panorama des états financiers :
 - Revue des états financiers en normes françaises.
 - Application des normes IFRS à l'assurance.
 - Le traitement spécifique des opérations d'assurance (compte de résultat technique, provisions techniques, part des réassureurs dans les provisions techniques cédées).

- Points d'attention :
 - Le dispositif de contrôle interne.
 - Les méthodes d'évaluation utilisées en fonction des différents référentiels (normes françaises, Solvabilité 2, IFRS).
 - Le traitement comptable et prudentiel des placements.
 - L'évaluation et la comptabilisation des provisions techniques.
 - L'analyse du compte de résultat.

La gestion des risques d'un organisme d'assurance



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
3 h 30	PRÉSENTIEL 692 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	22/05/26 18/11/26

Objectifs

- De plus en plus d'informations sont portées à la connaissance des organes délibérants et le périmètre des risques s'élargit. Les attentes vis-à-vis du Conseil se renforcent. Dans ce contexte, la compétence devient un critère important dans le choix de l'administrateur.
- Par ailleurs, les responsabilités des administrateurs se renforcent au regard notamment de l'implication dans la détermination du niveau de tolérance au risque de l'établissement, c'est-à-dire le niveau de prise de risque qu'il accepte en fonction du profil de risque de l'organisme d'assurance.
- Cela suppose de disposer d'une bonne connaissance des principaux mécanismes et enjeux liés à l'activité d'assurance, des composantes essentielles de la réglementation et de développer le jugement nécessaire à l'appréciation de l'efficacité des dispositifs de maîtrise des risques.

Participants

- Dirigeants effectifs.
- Membres d'un organe social appelés à exercer des fonctions de membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou de tout autre organe exerçant des fonctions équivalentes dans un établissement assujéti.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques, d'exercices sous Excel.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Exposé des états financiers de banques pour illustrer la théorie.

PROGRAMME

1. Les risques quantifiables et leur poids dans l'exigence de fonds propres cible (SCR)

- Définition du Besoin Global de Solvabilité.
- Scénarii de pertes associés aux différents risques quantifiables de la formule standard de calcul du SCR (assiette, chocs appliqués).
- Détermination de l'exposition aux risques de l'organisme d'assurance :
 - Cartographie des risques.
 - Mise en place d'une démarche de type Enterprise Risk Management.
- Les ratios d'analyse de la performance (vie et non-vie).

2. Les dispositifs d'atténuation ou de partage du risque

- Les risques financiers :
 - Le principe de la personne prudente.
 - Les opérations de couverture du risque financier (à l'actif et au passif).
 - Le risque de concentration.

- Les risques techniques :
 - Le partage du risque avec les assurés (participation aux bénéfices).
 - Le partage du risque avec les intermédiaires (participation aux résultats).
 - Le programme de réassurance et les garanties associées (dépôts espèces, nantissement de titres ...).
 - La titrisation du risque d'assurance (transfert aux marchés financiers).

Voir la
formation
sur le
site

Le cadre réglementaire Solvabilité 2 et les exigences applicables à l'entité



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
3 h 30	PRÉSENTIEL 692 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	29/05/26 2/12/26

Objectifs

- De plus en plus d'informations sont portées à la connaissance des organes délibérants et le périmètre des risques s'élargit. Les attentes vis-à-vis du Conseil se renforcent. Dans ce contexte, la compétence devient un critère important dans le choix de l'administrateur.
- Par ailleurs, les responsabilités des administrateurs se renforcent au regard notamment de l'implication dans la détermination du niveau de tolérance au risque de l'établissement, c'est-à-dire le niveau de prise de risque qu'il accepte en fonction du profil de risque de l'organisme d'assurance.
- Cela suppose de disposer d'une bonne connaissance des principaux mécanismes et enjeux liés à l'activité d'assurance, des composantes essentielles de la réglementation et de développer le jugement nécessaire à l'appréciation de l'efficacité des dispositifs de maîtrise des risques.

Participants

- Dirigeants effectifs.
- Membres d'un organe social appelés à exercer des fonctions de membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou de tout autre organe exerçant des fonctions équivalentes dans un établissement assujéti.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques, d'exercices sous Excel.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Exposé des états financiers de banques pour illustrer la théorie.

Voir la
formation
sur le
site

PROGRAMME

1. L'environnement réglementaire : principaux acteurs et architecture institutionnelle

- Limites de Solvabilité II et évolutions de la réglementation à la suite des mutations socio-économiques et à la pandémie de la Covid 19.
- Principaux acteurs de la réglementation et de la supervision assurantienne en France et en Europe :
 - ACPR/EIOPA.
 - AMF/ESMA.
 - HCSF.
 - BCE.
- Rôle du Haut Conseil de Stabilité Financière (HCSF) et impact sur l'activité d'assurance :
 - Missions.
 - Composition.
 - Principales décisions.

2. Solvabilité II et les enjeux de la politique prudentielle

- Objectifs de Solvabilité 2 et projet de résolution des crises systémiques.
- Risque systémique : définition et sources.
- Dispositions spécifiques à la période transitoire.
- Enjeux de la réforme de Solvabilité 2.
- Enjeux spécifiques au risque climatique.

3. Exigences de fonds propres spécifiques à l'assurance (MCR ET SCR)

- Calcul du MCR.
- Calibrage et limites de la formule standard et détermination du SCR.
- Recours aux modèles internes.
- Fonds propres admis en couverture du MCR et du SCR.



L'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) - Processus et rapport au régulateur

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
3h30	PRÉSENTIEL 692 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	5/06/26 20/11/26

Objectifs

- De plus en plus d'informations sont portées à la connaissance des organes délibérants et le périmètre des risques s'élargit. Les attentes vis-à-vis du Conseil se renforcent. Dans ce contexte, la compétence devient un critère important dans le choix de l'administrateur.
- Par ailleurs, les responsabilités des administrateurs se renforcent au regard notamment de l'implication dans la détermination du niveau de tolérance au risque de l'établissement, c'est-à-dire le niveau de prise de risque qu'il accepte en fonction du profil de risque de l'organisme d'assurance.
- Cela suppose de disposer d'une bonne connaissance des principaux mécanismes et enjeux liés à l'activité d'assurance, des composantes essentielles de la réglementation et de développer le jugement nécessaire à l'appréciation de l'efficacité des dispositifs de maîtrise des risques.

Participants

- Dirigeants effectifs.
- Membres d'un organe social appelés à exercer des fonctions de membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou de tout autre organe exerçant des fonctions équivalentes dans un établissement assujéti.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques, d'exercices sous Excel.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Exposé des états financiers de banques pour illustrer la théorie.

Voir la
formation
sur le
site

PROGRAMME

1. Le processus ORSA et ses enjeux

- Un processus conçu en vue du pilotage de l'activité :
 - La dimension prospective du processus.
 - Les différentes composantes du processus.
 - Les parties prenantes.
 - La fréquence et le calendrier du processus ORSA.
- Environnement de taux bas et crise sanitaire :
 - Origines.
 - Conséquences.
 - Capacité d'adaptation des assureurs français et options stratégiques.
- Remontée attendue du taux directeur de la Banque Centrale Européenne (BCE) et risque de taux d'intérêt :
 - Conséquences sur le portefeuille obligataire des assureurs.
 - Options stratégiques.
- Risque inflation : quelles conséquences sur la solvabilité des assureurs ?

- Capital planning :
 - Mesure dynamique des fonds propres.
 - Leviers d'amélioration du ratio de solvabilité.
 - Croissance interne, croissance externe et alliances stratégiques.

3. Le rapport sur l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

- Pilote.
- Contributeurs.
- Contenu.
- Validation et transmission à l'ACPR.

2. L'évaluation interne des risques et de la solvabilité

- Périmètre d'analyse.
- Contenu de l'évaluation :
 - Données.
 - Hypothèses.
 - Outils.
 - Analyses de sensibilité.
 - Comparaison avec les données issues de l'expérience.

L'efficacité des dispositifs de maîtrise des risques et la mise en œuvre d'une gouvernance et d'un contrôle interne adaptés



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
3 h 30	PRÉSENTIEL 692 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	12/06/26 10/12/26

Objectifs

- De plus en plus d'informations sont portées à la connaissance des organes délibérants et le périmètre des risques s'élargit. Les attentes vis-à-vis du Conseil se renforcent. Dans ce contexte, la compétence devient un critère important dans le choix de l'administrateur.
- Par ailleurs, les responsabilités des administrateurs se renforcent au regard notamment de l'implication dans la détermination du niveau de tolérance au risque de l'établissement, c'est-à-dire le niveau de prise de risque qu'il accepte en fonction du profil de risque de l'organisme d'assurance.
- Cela suppose de disposer d'une bonne connaissance des principaux mécanismes et enjeux liés à l'activité d'assurance, des composantes essentielles de la réglementation et de développer le jugement nécessaire à l'appréciation de l'efficacité des dispositifs de maîtrise des risques.

Participants

- Dirigeants effectifs.
- Membres d'un organe social appelés à exercer des fonctions de membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou de tout autre organe exerçant des fonctions équivalentes dans un établissement assujéti.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques, d'exercices sous Excel.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Exposé des états financiers de banques pour illustrer la théorie.

Voir la
formation
sur le
site

PROGRAMME

1. Présentation des enjeux de gouvernance

- Rappel sur les exigences du pilier 2 de Solvabilité 2 :
 - Gestion des risques.
 - Gouvernance.
 - Politiques écrites.

2. Les points d'attention dans la gestion des risques

- Définition de l'appétence au risque et des règles de tolérance aux risques.
- Modalités de surveillance du profil de risque.
- Le rôle des informations sur les risques (cartographie, rapport de contrôle interne, audit etc.):
 - Comment s'organiser pour appréhender les différents documents ?
 - Comment analyser les informations communiquées ?

3. L'organisation du cadre de contrôle interne

- Les 3 lignes de défense.
- Les principes-clés d'un contrôle efficace.
- Illustration des attendus à partir de cas de sanctions infligées à des organismes d'assurance.

Rôle, devoirs et responsabilités d'un administrateur de banque et d'assurance



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
3h30	PRÉSENTIEL 720 € HT repas inclus	DISTANCIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANCIEL 8 pers. maximum	22/05/26 3/11/26

Objectifs

- Cerner les principales obligations et devoirs de l'administrateur (diligences, défense des intérêts des actionnaires, éthique, fiduciaire).
- Préciser les diligences de l'administrateur dans le cadre des attributions du conseil d'administration (contrôle de la gestion, arrêté des comptes, rapport de gestion, ...).
- Prendre connaissance des responsabilités de l'administrateur.

Participants

- Dirigeants effectifs.
- Membres d'un organe social appelés à exercer des fonctions de membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou de tout autre organe exerçant des fonctions équivalentes d'un établissement assujéti.

Modalités pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- États financiers d'établissements financiers.

Connaissances requises

- Aucune connaissance particulière.

PROGRAMME

1. Introduction

- La gestion et la direction d'une société sont réparties entre trois organes : Le président - Le directeur général - Le conseil d'administration : composé des administrateurs chargés de :
 - Contrôler la gestion de la direction.
 - Fixer les orientations stratégiques de la société.
 - Veiller à la bonne marche de celle-ci. Les statuts et les règlements de la plupart des organisations répartissent ainsi les pouvoirs entre les membres et les dirigeants.

2. Rôle, devoirs et responsabilités d'un administrateur

- Le rôle de l'administrateur.
- La répartition des responsabilités entre instance dirigeante et délibérante.
- Les responsabilités de l'administrateur :
 - La responsabilité civile :
 - Infractions aux dispositions législatives ou réglementaires.
 - Violation des statuts.
 - Fautes de gestion.
 - La responsabilité pénale :
 - La distribution de dividendes fictifs.
 - L'abus de bien social.
 - L'abus de pouvoir ou de voix.
 - La publication ou la présentation de comptes sociaux inexacts. Illustrations.

3. Le fonctionnement du conseil et les différents profils d'administrateurs

- Le président du conseil
- Pouvoirs du conseil.
- Organisation du conseil :
 - Le nombre des administrateurs.

- La nomination des administrateurs.
- La durée des fonctions des administrateurs.

4. Posture de l'administrateur au sein du conseil

- Les compétences attendues :
 - Compétences clés : compréhension des marchés financiers, gestion des risques, compétences en matière de gouvernance.
 - Éthique et intégrité : importance de l'éthique dans la prise de décision.
 - Compétences interpersonnelles : communication, collaboration et gestion des conflits.
- Les bonnes pratiques :
 - Préparation et participation active aux réunions du conseil.
 - Approche proactive dans la surveillance et l'évaluation des risques.
 - Importance de la formation continue et de la mise à jour des connaissances.
 - Gestion des conflits d'intérêts et des pressions éventuelles.

5. Conclusion à destination de l'administrateur

- Ce qu'il faut retenir pour l'administrateur au regard de ses rôles et responsabilités.

Voir la formation sur le site

Les différents comités et le rôle du secrétaire du conseil



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
3h30	PRÉSENTIEL 720 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	10/06/26 13/11/26

Objectifs

- Cerner les principales obligations et devoirs de l'administrateur (diligences, défense des intérêts des actionnaires, éthique, fiduciaire).
- Préciser les diligences de l'administrateur dans le cadre des attributions du conseil d'administration (contrôle de la gestion, arrêté des comptes, rapport de gestion, ...).
- Prendre connaissance des responsabilités de l'administrateur.

Participants

- Dirigeants effectifs.
- Membres d'un organe social appelés à exercer des fonctions de membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou de tout autre organe exerçant des fonctions équivalentes d'un établissement assujéti.

Modalités pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- États financiers d'établissements financiers.

Connaissances requises

- Aucune connaissance particulière.

PROGRAMME

1. Les différents comités

- Règlement ou charte du conseil.
- Mise en œuvre de comités spécialisés :
 - Comité d'audit.
 - Comité des risques et ses spécificités.
 - Comité des rémunérations et des nominations.
- Autres comités (stratégiques, RSE Etc.).
- Chacun des comités sera abordé notamment sous l'angle des attendus réglementaires.
- Rôle et fonctionnement de ces différents comités.

2. Le rôle du secrétaire du conseil et son évolution

- Le rôle du secrétariat du conseil.
- Définition et importance du secrétariat du conseil :
 - Responsabilités principales : planification des réunions, gestion des documents, liaison entre le conseil et l'administration.

3. Les moyens du secrétaire du conseil

- Utilisation des outils et de la technologie :
 - Présentation des outils technologiques pour la gestion des réunions et des documents (logiciels de gestion des réunions, plateformes de collaboration).
 - Avantages et défis de la digitalisation du secrétariat.
- Rôle du secrétariat en cas de gestion de crise.

4. Conclusion à destination de l'administrateur

- Ce qu'il faut retenir pour l'administrateur au regard de ses rôles et responsabilités.

Voir la
formation
sur le
site

Risques IT (cyber et informatique)

Objectifs

- Comprendre les menaces et tendances actuelles en matière de risques informatiques et de cybersécurité.
- Identifier les zones de vulnérabilité majeures d'une entreprise bancaire dans un environnement numérique complexe.
- Renforcer la capacité des administrateurs à piloter les risques IT à travers une cartographie, des indicateurs, et des tableaux de bord.
- S'approprier les attentes du régulateur (BCE, ACPR, DORA) et les exigences de gouvernance face aux risques cyber et IA.

NB : Ce parcours Administrateur est conforme aux attentes de l'ACPR et de la BCE et vient d'être complété d'un module sur les risques IT (cyber et informatique).

Participants

- Administrateurs / membre du Conseil d'Administration.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Aucune connaissance particulière.

PROGRAMME

1. Les enjeux informatiques et cyber dans le contexte bancaire

- La typologie des risques.
- Les coûts de la menace cyber dans le monde
- Nouveaux types de vulnérabilités dans les entreprises bancaires : Cloud, chaîne d'approvisionnement, sous-traitance IT, Shadow IT.
- Vision systémique des vulnérabilités au-delà du périmètre dirigeant : applicatif, réseau, données, utilisateurs, partenaires.
- Exemples concrets dans le secteur bancaire (ex : attaques SWIFT, ransomware ciblé, fraudes via partenaires externes).
- Le dirigeant est une des premières cibles des cybercriminels.
- Les nouveaux profils des cybercriminels.
- Les risques à retenir pour les dirigeants / administrateur.
- Les bonnes pratiques en matière de protection pour le dirigeant.

2. Les attentes du régulateur et les enjeux

- L'arrêté du 3 novembre a évolué pour prendre en compte le risque informatique.
- L'administrateur doit comprendre un des référentiels de risque IT et cyber (NIST, ISO27001, les guides d'hygiène de la sécurité informatique de l'ANSSI).
- La BCE et l'ABE testent la résilience cyber et IT des banques.
- L'administrateur doit se préoccuper de la mise en conformité des nouvelles réglementations :
 - DORA.
 - Les risques liés à l'Intelligence Artificielle générative.
- Lien explicite entre exigences réglementaires et cartographie des risques (DORA : obligation d'identification, d'évaluation, de pilotage des risques IT).
- Le pilotage par indicateurs clés (KRI) pour répondre aux attentes des régulateurs.
- Les bonnes pratiques en matière de gouvernance prenant en compte les exigences de conformité bancaire.

3. Zones de vulnérabilité dans l'environnement du dirigeant

- Le risque informatique est un risque opérationnel.
- L'ordinateur et les données personnelles du dirigeant sont sensibles.
- L'administrateur utilise des applications sensibles et doit respecter les dispositifs en place.
- Les banques restent une cible de choix des cyber attaquants.
- La cartographie des vulnérabilités IT à l'échelle entreprise (cf. Cloud, RGPD, données critiques, obsolescence).
- Bonnes pratiques à mettre en œuvre par le CA pour réduire ces vulnérabilités (audit, plan de remédiation, revue des politiques IT, simulation de crise).

4. La maîtrise des risques informatiques et cybersécurité dans le dispositif de contrôle

- Cartographie – Indicateurs – Pilotage dans ce domaine, en insistant sur le rôle stratégique du conseil :
 - Cartographie des risques : enjeux, méthodologie, fréquence de revue.
 - Indicateurs-clés de performance et de risque (KRI, KPI).
 - Mécanismes de reporting au Conseil d'Administration.
 - Suivi des plans d'actions issus des audits ou incidents.
- L'entreprise n'est pas seule et peut faire appel à un ensemble d'acteurs.
- Le conseil d'administration inscrit le risque IT et cyber dans son agenda.
- Le dirigeant/conseil d'administration suit les bonnes pratiques de la gouvernance.
- Le dirigeant/conseil d'administration inscrit une feuille de route en 7 étapes.
- Documents complémentaires pour aller plus loin.

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
3h30	PRÉSENTIEL 720 € HT repas inclus	DISTANCIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANCIEL 8 pers. maximum	2/06/26 9/10/26

Voir la formation sur le site

Conflits d'intérêt



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
3h30	PRÉSENTIEL 720 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	5/06/26 20/11/26

Objectifs

- De plus en plus d'informations sont portées à la connaissance des organes délibérants et le périmètre des risques s'élargit. Les attentes vis-à-vis du Conseil se renforcent. Dans ce contexte, la compétence devient un critère important dans le choix de l'administrateur.
- Par ailleurs, les responsabilités des administrateurs se renforcent au regard notamment de l'implication dans la détermination du niveau de tolérance au risque de l'établissement, c'est-à-dire le niveau de prise de risque qu'il accepte en fonction du profil de risque de l'organisme d'assurance.
- Cela suppose de disposer d'une bonne connaissance des principaux mécanismes et enjeux liés à l'activité d'assurance, des composantes essentielles de la réglementation et de développer le jugement nécessaire à l'appréciation de l'efficacité des dispositifs de maîtrise des risques.

Participants

- Dirigeants effectifs.
- Membres d'un organe social appelés à exercer des fonctions de membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou de tout autre organe exerçant des fonctions équivalentes dans un établissement assujéti.

Modalités pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- États financiers d'établissements financiers.

Connaissances requises

- Aucune connaissance particulière.

Voir la
formation
sur le
site

PROGRAMME

1. Approche générale des conflits d'intérêts

- Définition des conflits d'intérêts.
- Types de conflits d'intérêts : personnels, professionnels, financiers :
 - Importance de la gestion des conflits d'intérêts dans la gouvernance d'entreprise.
- Savoir identifier les situations de conflits d'intérêts :
 - Signes avant-coureurs et situations courantes.
 - Analyse des parties prenantes et des relations potentielles à risque.

2. Gestion des conflits d'intérêts et responsabilité

- Politiques et procédures pour prévenir et gérer les conflits d'intérêts.
- Déclaration et divulgation des intérêts personnels.
- Rôles et responsabilités des administrateurs dans la gestion des conflits d'intérêts.

3. La détection et la prévention des conflits d'intérêts

- Élaboration de politiques sur les conflits d'intérêts.
- Processus de revue et d'approbation des politiques.
- Formation continue et communication sur les politiques en place.

4. Conclusion à destination de l'administrateur

- Ce qu'il faut retenir du rôle et des questionnements de l'administrateur.

ACTUARIAT



Actuariat pour les non-actuaire

Objectifs

- Connaître la nomenclature des provisions techniques en normes françaises.
- S'approprier les principes de calcul des provisions techniques en assurance vie et en assurance non-vie.
- Maîtriser le traitement comptable des provisions techniques d'assurance.

Participants

- Collaborateurs des services comptables des organismes d'assurance de prévoyance.
- Collaborateurs des directions comptables, directions contrôle de gestion et directions financières.
- Commissaires aux comptes, experts-comptables et leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Comptabilité générale.

Voir la formation sur le site

Également disponible en :



ASSURANCE

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	11-12/05/26 21-22/09/26

PROGRAMME

1. Les grands principes de l'assurance

- Les grands principes de l'assurance.
- Le cadre réglementaire de l'assurance.
- Le cycle économique du contrat d'assurance et ses répercussions sur les comptes de l'assureur.

2. La nomenclature des provisions techniques

- Les principes réglementaires d'évaluation des provisions techniques.
- Les provisions techniques d'assurance non-vie.
- Les provisions techniques d'assurance vie.
- Les autres provisions techniques.
- La réserve de capitalisation.

3. Calcul des provisions techniques d'assurance non-vie

- La provision pour primes non acquises et les frais d'acquisition reportés.
- La provision pour sinistres à payer.
- Les triangles de liquidation et les provisions pour sinistres tardifs.
- La provision pour risques en cours.
- La provision pour risques croissants.
- Les provisions mathématiques de rentes.
- La provision d'égalisation.
- La provision pour sinistres non encore manifestés.

4. Calcul des provisions techniques d'assurance vie

- Les provisions d'assurance vie :
 - Provisions d'assurance vie des contrats en euros et en unités de comptes.
 - Provision pour participation aux bénéfices.
 - Provisions pour sinistres à payer.
- Calcul de la provision mathématique des contrats à capital différé.
- La provision mathématique des rentes de survie.
- La provision mathématique des contrats temporaires décès.
- La provision globale de gestion.
- La provision pour aléas financiers.
- Les frais d'acquisition reportés.
- Le test de récurrence des provisions mathématiques.

5. Introduction à Solvency II et IFRS 17

- Les principes de calcul des provisions techniques à leur juste valeur.
- La notion de « meilleure estimation » (best estimate).
- L'ajustement pour risque non financier (IFRS 17) et la marge (Solvabilité 2) pour risque.
- IFRS 17 – Solvabilité 2 : convergences et divergences.

Initiation aux calculs réglementaires du pilier 1 de Solvency II

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	28-29/05/26 2-3/11/26

Objectifs

- Connaître le cadre réglementaire Solvabilité 2.
- Comprendre les exigences prudentielles en matière de provisions techniques et d'exigences de capital réglementaire.
- Maîtriser les aspects quantitatifs du pilier 1 de Solvabilité 2 pour les différentes catégories de risques.

Participants

- Collaborateurs des services comptables, actuariat, risque ou financiers.
- Contrôleurs de gestion.
- Auditeurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Mathématiques financières ou probabilités.

PROGRAMME

1. Solvabilité 2 comme nouveau cadre réglementaire

- Présentation de l'ancien cadre réglementaire.
- Identification des principales différences entre Solvabilité 2 et les autres régimes de régulation.
- Environnement des risques d'une compagnie d'assurance.
- Retour sur les problématiques adressées par la Directive Solvabilité 2 et les conditions de sa mise en place.

2. Évaluation économique des engagements d'assurance

- Introduction aux évaluations quantitatives du Pilier 1.
- Règles et paradigmes de calculs.
- Structure modulaire d'évaluation des risques et leur agrégation.
- Comment passer du bilan comptable statutaire au bilan prudentiel Solvabilité 2 ?
- Présentation des règles d'évaluation des provisions techniques.

3. Évaluation des risques d'assurance

- Quel montant de capital doit détenir un assureur ?
- Quel type de capital détenir : hard capital, soft capital, dettes ?

4. La comptabilité des opérations de coassurance et de réassurance

- Définition du capital éligible et des différentes restrictions :
 - Type de capital.
 - Qualité du capital.

- Définition du MCR et SCR : le capital comme une variation de fonds propres.
- Horizon et niveau de confiance.
- Modèle interne et formule standard.
- Agrégation et corrélation.
- Évaluation de l'exigence de capital en fonction des différents risques.

5. Solvabilité 2 et réassurance

- Réassurance et solvabilité.

6. Revue de solvabilité 2 (S2) et dernières actualités

- Pourquoi revoir S2 après son entrée en application ?
- Questions posées et sujets soumis à revue en 2018 et en 2020.

7. Échanges, Q/A et conclusion

- Les états de reporting trimestriels.
- Les états de reporting annuels et les rapports narratifs.

Voir la
formation
sur le
site

Initiation aux provisions techniques : réglementation, calculs et aspects comptables

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	8-9/06/26 5-5/10/26

Objectifs

- Identifier les grands principes comptables du secteur.
- Connaître le plan comptable en vigueur.
- Maîtriser le calcul des provisions techniques.
- Savoir résoudre des cas pratiques sur quelques difficultés comptables et/ou actuarielles.

Participants

- Collaborateurs des directions comptables, directions des risques, directions du contrôle de gestion, directions techniques et financières, direction de l'audit interne.
- Commissaires aux comptes, experts-comptables, leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Comptabilité générale.

PROGRAMME

1. Principaux aspects juridiques, comptables et fiscaux du secteur de l'assurance

- Un secteur d'activité réglementé.
- Le cadre réglementaire de la comptabilité des assurances.
- Introduction aux principales spécificités fiscales du secteur de l'assurance.

2. Présentation de la comptabilisation des principales opérations techniques

- Les particularités du plan comptable de l'assurance.
- La comptabilisation des principales opérations techniques courantes.
- La comptabilisation des principales opérations techniques d'inventaire.
- La comptabilisation des frais généraux.

3. Présentation de la comptabilisation et de l'évaluation des placements financiers

- Les règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs régis par l'article R343-9 du Code des assurances.
- Les règles d'évaluation et de comptabilisation des autres actifs régis par l'article R343-10 du Code des assurances.
- Les règles d'évaluation et de comptabilisation des autres actifs régis par l'article R343-13 du Code des assurances.
- L'allocation des produits financiers aux comptes techniques et non techniques.

4. Présentation des états financiers d'une entreprise d'assurance

- Présentation du bilan.
- Présentation du compte de résultat.
- Présentation du hors bilan et de l'annexe.

5. Présentation de l'évaluation des provisions techniques de primes non-vie

- Les opérations de régularisation sur primes.
- Les provisions pour risques d'insuffisance de primes.
- Les provisions d'égalisation.

6. Présentation de l'évaluation des provisions techniques de sinistres non-vie

- Les provisions pour sinistres à payer.
- Autres provisions de sinistres.

7. Présentation de l'évaluation des provisions mathématiques vie et de la provision globale de gestion

- Provisions mathématiques des contrats à capital différé.
- Provision mathématique des contrats d'épargne.
- Provisions mathématiques des rentes de survie.
- Provisions mathématiques des contrats temporaires décès.
- Provision globale de gestion.

Voir la
formation
sur le
site

Risque de longévité : traitements actuariels

Objectifs

- Maîtriser les différentes approches de construction des tables de mortalité.
- Comprendre les différents facteurs régissant l'évolution de l'allongement de la durée de vie humaine.
- Maîtriser les modèles stochastiques de projection de la mortalité.
- Construire des tables prospectives en Best Estimate.
- Savoir suivre et mettre à jour les tables en Best Estimate.

Participants

- Collaborateurs des services comptables, actuariat, risques ou financiers.
- Auditeurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Comptabilité générale.

PROGRAMME

1. Enjeux autour de l'allongement de la durée de vie

- Définition du risque de longévité.
- Enjeux sociétaux et économiques.
- Enjeux spécifiques pour les assureurs.

2. Étude rétrospective de la mortalité

- Évolution de la mortalité en Europe.
- Premiers facteurs de différenciation.
- Principales causes de décès.
- Facteurs exogènes d'évolution.
- Facteurs endogènes d'évolution.
- Identification des populations cibles.
- Modèles de projection : du diagramme de Lexis aux tables de mortalité.
- La « rectangularisation » de la courbe des survies.
- Vivre jusqu'à quel âge ? En bonne santé ? En activité ?
- Quid des nouveaux risques et des progrès de rupture ?
- Quantifier l'ampleur de l'amélioration future de la mortalité.

3. Étude prospective de la mortalité

- Représentations stochastiques de la mortalité.
- Hypothèses d'interpolation de la mortalité.
- Lois de mortalité paramétriques et non paramétriques.
- Extrapolation de la probabilité de décès.
- Exemple de modèle à facteurs gaussiens : le modèle de Lee - Carter.
- Exemple de modèle de survie : le modèle de Cox.
- Modèles à facteurs observables d'hétérogénéité.
- Modèles à facteurs non observables d'hétérogénéité.
- Modélisation de la mortalité par cause de décès.

4. Éléments de couverture du risque de mortalité

- Comment choisir un modèle de mortalité ?
- Comparaison de la mortalité observée et ajustée.
- Problématique de la fermeture des tables.
- Mise en place d'un outil de suivi de la table Best Estimate et mise à jour des hypothèses actuarielles sous-jacentes.

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	4/06/26 25/09/26

Voir la
formation
sur le
site

Introduction à l'actuariat de l'assurance collective prévoyance-santé

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	15-16/06/26 1 ^{er} -2/10/26

Objectifs

- L'actuariat est au cœur du dispositif de pilotage de l'activité de l'assureur et impacte plusieurs métiers : conseil, tarification, conception, produits, pilotage de la rentabilité et des risques, entre autres. Cette formation présente une vision transversale du rôle de l'actuaire dans un organisme d'assurances-vie, en mettant en exergue sa dimension technique, en relation avec les enjeux métier des domaines d'intervention :
 - Gestion des risques.
 - Modélisation mathématique.
 - Tarification.
 - Provisionnement.
 - Comptabilisation.

Participants

- Responsables et collaborateurs des services comptables, contrôle de gestion, actuariat, risque ou financiers.
- Auditeurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Mathématiques financières ou probabilités de base.

PROGRAMME

1. Pourquoi l'actuariat en assurances collectives ?

- Présentation du marché de l'assurance de prévoyance/santé collective en France.
- La protection sociale en France : enjeux et régimes.
- Risques à assurer et prestations proposées.
- Règlementation applicable.
- Peut-on garantir la pérennité de l'assureur : du contrat d'assurance à la théorie de la ruine ?
- Première typologie des risques.
- Enjeux autour des données.
- L'actuaire au sein de la compagnie d'assurance.

2. Évaluation patrimoniale de l'organisme d'assurance

- Présentation simplifiée du bilan et du compte de résultat.
- Les enjeux autour des normes d'évaluation (normes françaises/IFRS/Solvency II).
- Les implications de la loi Évin sur le rapport des comptes de contrats.
- Les enjeux autour de l'exercice d'inventaire.

3. Modélisation des risques fondamentaux

- Mathématiques financières de base.
- Application à la tarification de rentes.
- Intérêt du contrat d'assurance-vie par rapport à un produit financier pur.
- Représentation du risque de mortalité.
- Représentation de risques multi-états : incapacité / invalidité / décès.
- Principes de détermination d'une prime d'assurance.
- Écart de méthode entre risques individuel et collectif.
- Sélection des hypothèses actuarielles prudentes : Table de mortalité/maintien, taux technique.
- Application aux calculs de rentes.

4. Provision mathématique et tarification en prévoyance

- Principes de calculs des provisions mathématiques.
- Application à des contrats en cas de décès, arrêt de travail.

5. Tarification et provisionnement en santé

- Structure des prestations d'une garantie santé complémentaire.
- Traitement des données.
- Introduction aux provisions pour sinistres à payer.
- Triangles de règlement.
- Exemple de techniques de provisionnement.

6. Panorama des provisions réglementaires et de leur évaluation

- Provision mathématique.
- Provision pour risque croissant.
- Provision pour égalisation.
- Provision pour sinistres à payer.
- Autres provisions techniques.

7. Autour de la gestion des risques : introduction à l'environnement Solvabilité 2

- Les exigences quantitatives (pilier 1) :
 - Les provisions techniques.
 - Le capital exigible selon le niveau de risque assumé
 - La formule standard et le SCR.
 - Enjeux de la gestion actif passif.
- Focus sur deux sous-modules.
 - Les risque de souscription vie. / santé.

8. Analyser le compte de résultat

- Différences entre compte de résultat client et compagnie.
- Focus sur les cotisations et la fiscalité.
- Focus sur le suivi des provisions y compris boni-mali de liquidation.
- Analyse des marges.

Voir la
formation
sur le
site

Introduction à l'actuariat de l'assurance de personnes

Objectifs

- L'actuariat est au cœur du dispositif de pilotage de l'activité de l'assureur et impacte plusieurs métiers : conseil, tarification, conception, produits, pilotage de la rentabilité et des risques, entre autres. Cette formation présente une vision transversale du rôle de l'actuaire dans un organisme d'assurances-vie, en mettant en exergue sa dimension technique, en relation avec les enjeux métier des domaines d'intervention :
 - Gestion des risques.
 - Modélisation mathématique.
 - Tarification.
 - Provisionnement.
 - Comptabilisation.

Participants

- Responsables et collaborateurs des services comptables, contrôle de gestion, actuariat, risque ou financiers.
- Auditeurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Mathématiques financières ou probabilités de base.

Voir la
formation
sur le
site

PROGRAMME

1. Pourquoi l'actuariat en assurance de personnes ?

- Connaissance du marché de l'assurance de personnes.
- Le contrat d'assurance-vie.
- Peut-on assurer la pérennité de l'assureur : du contrat d'assurance à la théorie de la ruine ?
- Première typologie des risques.
- Enjeux autour des données.
- Le rôle de l'actuaire au sein de la compagnie d'assurance.

2. Évaluation patrimoniale de l'organisme d'assurance

- Présentation simplifiée du bilan et du compte de résultat.
- Les enjeux autour des normes d'évaluation (normes françaises/IFRS/Solvency II).
- Les enjeux autour de l'exercice d'inventaire.

3. Modélisation des risques fondamentaux

- Mathématiques financières de base.
- Application à la tarification de rentes.
- Intérêt du contrat d'assurance-vie par rapport à un produit financier pur.
- Représentation du risque de mortalité.
- Représentation de risques multi-états : incapacité / invalidité / décès.
- Principes de détermination d'une prime d'assurance.
- Application aux calculs de rentes.
- Application à des flux optionnels.
- Principes de calculs des provisions mathématiques.
- Sélection des hypothèses actuarielles prudentes : Table de mortalité/maintien, taux technique.
- Application à des contrats en cas de vie.
- Application à des contrats en cas de décès.
- Application à des contrats mixtes.

4. Panorama des provisions réglementaires et de leur évaluation

- Provision mathématique.
- Provision de gestion.

- Provision pour frais d'acquisition reportés.
- Provision mathématique de rentes.
- Provision pour participation aux bénéfices.
- Provision pour risques croissants.
- Provision pour risques en cours.
- Provision pour risque d'exigibilité.
- Provision pour égalisation.
- Provision pour aléas financiers.

5. Quelques problématiques liées au calcul du tarif/des provisions

- Faut-il une prime unique/périodique, fixe/variable ?
- L'intégration de la contre-assurance.
- L'identification et l'intégration des options implicites.
- L'intégration des évolutions réglementaires.
- La commercialisation et la gouvernance produit.
- L'intégration des évolutions fiscales.

6. Gestion des risques par rapport à Solvabilité 2

- Exigences quantitatives (pilier 1) :
 - Les provisions techniques.
 - Le capital exigible selon le niveau de risque assumé.
 - La formule standard et le SCR.
 - Les enjeux de la gestion actif passif.
- Qualité des données.
- Rôle de la fonction actuarielle et des autres fonctions-clés.
- Le pilotage de l'activité en environnement risqué.
- Focus sur trois sous-modules de risques :
 - Le risque de marché.
 - Le risque de souscription vie.
 - Le risque de souscription santé.

7. Déterminer le résultat d'un contrat d'assurance-vie

- Analyse des marges en normes françaises.
- Utilisation de la Market-Consistent Embedded Value.
- Évaluation en normes IFRS 9/IFRS 17.

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	18-19/06/26 28-29/09/26

Introduction à l'actuariat de l'assurance de dommages et responsabilité

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	9-10/07/26 8-9/10/26

Objectifs

- L'actuariat est au cœur du dispositif de pilotage de l'activité de l'assureur et impacte plusieurs métiers : conseil, tarification, conception, produits, pilotage de la rentabilité et des risques, entre autres. Cette formation présente une vision transversale du rôle de l'actuaire dans un organisme d'assurances-vie, en mettant en exergue sa dimension technique, en relation avec les enjeux métier des domaines d'intervention :
 - Gestion des risques.
 - Modélisation mathématique.
 - Tarification.
 - Provisionnement.
 - Comptabilisation.

Participants

- Responsables et collaborateurs des services comptables, contrôle de gestion, actuariat, risque ou financiers.
- Auditeurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Mathématiques financières ou probabilités de base.

PROGRAMME

1. Pourquoi l'actuariat en assurance de dommages et de responsabilité ?

- Connaissance du marché de l'assurance de dommages et de responsabilité.
- Peut-on assurer la pérennité de l'assureur : du contrat d'assurance à la théorie de la ruine.
- Enjeux autour des données.
- Place de l'actuaire au sein de l'organisme d'assurance.

2. Évaluation patrimoniale de l'organisme d'assurance

- Présentation simplifiée du bilan et du compte de résultat.
- Les enjeux autour des normes d'évaluation (normes françaises/IFRS/Solvency II).
- Les enjeux autour de l'exercice d'inventaire.

3. Analyser la sinistralité

- Analyse par l'exercice de survie vs exercice comptable.
- Mécanisme des provisions techniques non-vie : introduction aux triangles.
- Techniques de provisionnement déterministes.
- Techniques de provisionnement probabilistes.
- Commentaires sur les profils de provisions pour quelques types de risques.

4. Panorama des provisions réglementaires et de leur évaluation

- Provision pour primes non acquises.
- Provision pour sinistres à payer.
- Provision pour égalisation.
- Provision mathématique de rentes.
- Provision pour risque croissant.
- Provision pour risques en cours.
- Provision pour risque d'exigibilité.

5. Introduction aux méthodes de tarification

- Tarification a priori : principe de modélisation de la prime.
- Modèle de risques individuels.
- Modèles de risques agrégés : fréquence X sévérité.
- L'analyse statistique des données du portefeuille.
- La segmentation de la population assurable pour une meilleure tarification.
- De l'analyse statistique au Machine Learning ?

6. Gestion des risques par rapport à l'environnement Solvabilité 2

- Les exigences quantitatives (pilier 1) :
 - Les provisions techniques.
 - Le capital exigible selon le niveau de risque assumé.
 - La formule standard et le SCR.
- Qualité des données
- Rôle de la fonction actuarielle et des autres fonctions-clés
- Le pilotage de l'activité en environnement risqué
- Focus sur deux sous-modules : le risque de marché, de souscription non-vie.

7. Outils de réduction du risque : impact de la coassurance et de la réassurance

- Du point de vue de la cédante.
- Du point de vue du réassureur.

8. Cas pratique

- Revisiter la cartographie des risques d'une entreprise non vie au vu des sujets présentés sur les deux journées.

Voir la
formation
sur le
site

Audit d'une société d'assurance

Objectifs

- Connaître et appliquer la démarche d'audit.
- Identifier les risques propres à l'activité d'assurance.
- Bâtir un programme d'audit pour une société d'assurance.

Participants

- Auditeurs et responsables de contrôle interne.
- Commissaires aux comptes, experts-comptables et leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Outre la connaissance de l'activité d'assurance et des grands schémas organisationnels de l'activité, la connaissance des règles comptables (françaises et IFRS) applicables à l'activité d'assurance est souhaitable.

Voir la
formation
sur le
site

Également disponible en :



ASSURANCE

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	6-7/05/26 5-6/10/26

PROGRAMME

1. Introduction

- Présentation du modèle économique de l'assurance.
- Cartographie des risques associés à l'activité d'assurance.
- Nomenclature des opérations d'assurance.
- Introduction à Solvabilité II et aux contraintes réglementaires liées au contrôle interne et à la maîtrise des risques.

2. Les placements des sociétés d'assurance

- Sélection, valorisation et comptabilisation des placements (acquisition, valeur d'inventaire, cession).
- Focus sur la gestion actif/passif en assurance vie (étude des problématiques spécifiques aux placements des sociétés d'assurance).
- Étude de la rentabilité des placements.

3. La tarification et la souscription des contrats

- Revue du processus de souscription (canaux de distribution notamment Internet, information précontractuelle, respect de la réglementation de la consommation, pièces justificatives...).
- Analyse des critères de tarification (par risque, par garantie, exclusion, franchise...), revue des dossiers rejetés.
- Revue des provisions techniques.
- Focus sur certaines provisions techniques : provision globale de gestion et provision pour aléa financier en assurance vie, provisions pour risques en cours en assurance non-vie.

4. La gestion administrative des contrats

- Gestion des avenants au contrat.
- Quittancement des primes.
- Gestion des renouvellements.
- Gestion des rachats et résiliations.

5. La gestion des sinistres

- Analyse du processus de traitement administratif des déclarations de sinistres (modes de déclaration, délais...).
- Analyse du processus d'évaluation des sinistres (détermination de la responsabilité, application des garanties et exclusions, expertises...).
- Revue des dossiers de sinistres et des provisions pour sinistres à payer.
- Contrôle des règlements de sinistres effectués.
- Détermination statistique des sinistres tardifs (IBNR).
- Analyse macro de la sinistralité (coût des sinistres, frais de gestion...), par portefeuille, branche, garantie ... (triangles de liquidation en non-vie).
- Provisions pour risques croissants, provisions d'égalisation.
- Analyse des dossiers sinistres litigieux ou contentieux.
- Modalités de prévention et de détection des fraudes.

6. Le programme de réassurance

- Étude du programme de réassurance (nature des contrats, par garantie, branche ou portefeuille).
- Détermination du résultat de souscription brut et net de réassurance.
- Analyse de la solidité financière des réassureurs et des garanties reçues.

7. Indicateurs financiers et comptables

- Revue des provisions techniques (y compris la part des réassureurs).
- Analyse de la marge technique et financière.
- Le test de récurrence des provisions mathématiques en assurance vie.

Maîtriser les techniques d'entretien en contrôle et en audit

Également disponible en :



ASSURANCE



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	4-5/06/26 14-15/12/26

Objectifs

- Acquérir un plus grand professionnalisme dans la conduite des entretiens et des réunions menés pendant la mission d'audit ou de contrôle.
- Faire adhérer les audités aux constats et recommandations.
- Désamorcer les situations de tensions.
- Appliquer des techniques de négociation et de dynamique de groupe lors des réunions d'audit.
- Savoir adapter sa communication orale selon le type d'interlocuteur.

Participants

- Auditeurs et inspecteurs juniors et seniors.
- Collaborateurs Conformité, contrôle permanent
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Avoir déjà préférablement participé à quelques missions d'audit et réalisé des entretiens.

PROGRAMME

1. Réunir les conditions d'une bonne communication

- L'écoute, l'empathie, le piège de l'apparence.
- S'appuyer sur la valeur ajoutée de l'auditeur ou du contrôleur pour traiter les objections liées à l'image de l'audit ou du contrôle.
- Présenter ce qu'est un état d'esprit « win-win ».
- L'iceberg de la relation.
- Enjeux de la communication auprès de la gouvernance (Conseil, fonction exécutive).

2. Conduire la réunion d'ouverture de la mission

- Comprendre et organiser l'enjeu de la réunion d'ouverture.
- Les idées clés d'une réunion d'ouverture.
- Les sujets à traiter en priorité.
- Les points à clarifier dès le départ.

3. Conduire un entretien d'investigation

- Les différentes étapes de l'entretien d'investigation :
 - La préparation.
 - Les figures imposées de l'ouverture structurée à la conclusion.
 - La prise de notes fiables et l'exploitation des informations.
 - Le compte rendu d'entretien.
 - Les points d'attention dans le cadre de l'entretien d'audit.
- Mises en situation avec débriefing détaillé des observateurs et de l'animateur - Points de force et axes de progrès individuels.
- Les erreurs à éviter.

4. Utiliser des outils méthodologiques et comportementaux

- L'acquisition d'outils permettant de récupérer des informations utiles à la mission :

- L'écoute attentive.
- Le vocabulaire à utiliser et les pièges à éviter.
- La pertinence du questionnement.
- La reformulation et les synthèses partielles.
- Les participants s'expriment sur le contenu de la journée et établissent la liste des points clés qu'ils ont retenues.
- Identifier « le profil ou le style » des interlocuteurs pour adapter sa communication.

5. Anticiper les situations de tensions

- Apport technique et méthodologique pour permettre d'identifier les raisons ou les causes d'insatisfaction qui rendent la situation difficile.
- Mise en œuvre d'une communication et d'un comportement « assertifs ».
- Identification de ses attitudes pièges lors d'un entretien difficile. Développer ses capacités relationnelles.

6. Conduire un entretien de validation

- Les différentes étapes de l'entretien de validation : démarrage, présentation hiérarchisée des constats et des préconisations.
- Traitement des objections et argumentation.
- Conclusion.
- Les techniques de négociation pour faire passer ses constats et ses recommandations.
- Distinction entre l'essentiel et l'accessoire.

7. Gérer la réunion de clôture de la mission

- Identification des conditions de réussite forme/fond.
- Gestion des difficultés relationnelles au regard des aspects de dynamique de groupe; l'influence du groupe; les pressions potentielles (même implicites).
- Gestion de sa propre neutralité.

Voir la
formation
sur le
site

Réussir sa communication écrite dans les fonctions audit-contrôle-risque

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	26/05/26 9/12/26

Objectifs

- Enrichir son expression écrite pour satisfaire aux impératifs d'un écrit utile.
- S'entraîner à la rédaction pour développer sa technique.
- Prendre en compte les attentes des différents destinataires.
- Comprendre les enjeux de la communication écrite dans les domaines de la maîtrise des risques.
- Savoir construire des raisonnements en arborescence.
- Être convaincant grâce à des écrits de qualité.

Participants

- Auditeurs et Inspecteurs juniors et seniors.
- Collaborateurs des fonctions risques et/ou contrôle.

Modalités pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance de base en maîtrise des risques.

PROGRAMME

1. Les objectifs de l'écrit

- Les différents écrits en matière de contrôle et d'audit.
- La construction des paragraphes.
- L'articulation des phrases.
- L'enchaînement des idées.

2. L'articulation des idées

- Les objectifs de l'écrit et les buts à atteindre.
- Ce qui se cache derrière les mots (les faits, le sens littéral, la connotation, les opinions, les interprétations...).
- Savoir adapter sa communication écrite selon le destinataire.
- Le rôle des outils de mind-mapping.

3. Les fiches de constat

- Les préalables à l'écrit : organiser sa pensée, surpasser les freins à l'écriture, identifier ses cibles et leurs attentes potentielles.
- Les enjeux des fiches de constats.
- La structuration des idées pour présenter des constats clairs.

4. La rédaction de synthèse

- La fiche de pré-diagnostic.

- Les différentes parties :
 - Les 3 fonctions de l'introduction.
 - Les caractéristiques du développement (corps du rapport).
 - La synthèse ou conclusion.

5. La technique d'écriture

- Les termes qui rendent compte du rapport entre les idées.
- Les termes qui permettent d'articuler le discours.
- Les erreurs à éviter.
- L'importance du titre qualifiant.

6. La rédaction d'un rapport : procédés d'écriture

- Les critères de qualité d'un rapport de contrôle interne ou d'audit.
- L'importance du titre qualifiant.
- La rédaction de la synthèse.
- La logique de raisonnement selon la significativité du risque.

Voir la
formation
sur le
site

Réaliser un audit à distance : les bonnes pratiques

Également disponible en :



ASSURANCE



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	Nous contacter

Objectifs

- Savoir transposer la méthodologie d'audit sur site avec l'audit à distance.
- Connaître les avantages et inconvénients des outils pour l'usage de l'audit à distance.
- Connaître les règles de base de la sécurité de l'audit à distance.
- Savoir concilier distance et efficacité.

Participants

- Responsables des risques opérationnels.
- Correspondants risques opérationnels.
- Fonction Audit-inspection et Contrôle permanent.
- Responsables informatiques.

Modalités pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Aucune connaissance particulière n'est exigée.

PROGRAMME

1. Cadrage de l'audit à distance

- Les bonnes pratiques de cadrage d'un audit à distance dans la phase préparatoire.
- Avantages et inconvénients des outils pour l'usage de l'audit à distance.
- Règles de base de la sécurité de l'audit à distance.
- La réalisation d'une évaluation de risques tenant compte du contexte de l'audit à distance.
- Conciliation (distance et efficacité) : distance relation individuelle et distance esprit d'équipe.

2. La phase de test de l'audit à distance

- Préparer les tests d'audit avec un programme de travail.
- Préparer l'agenda des audits à distance : les bonnes pratiques pour détecter les signaux faibles.
- Durée d'une réunion idéale pour un audit à distance.
- Détecter et compenser le manque de contact physique.

3. La phase terrain : récupérer les preuves

- Les différentes techniques plus adaptées à l'audit à distance.
- Récupérer les preuves d'audit à distance.

4. La phase terrain : constats, causes et recommandations

- Rédaction des constats, causes, conséquences.
- Présentation d'un rapport d'audit.
- Rédaction des recommandations de l'audit.

Voir la
formation
sur le
site

Formuler des recommandations de qualité en contrôle et en audit

Également disponible en :



ASSURANCE



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	1 ^{er} /07/26 17/12/26

Objectifs

- Savoir structurer des recommandations qui incitent à l'action.
- Anticiper les critères de clôture de la recommandation pour qu'elle ne reste pas éternellement ouverte.
- Savoir identifier les causes racines pour justifier de la recommandation.
- Être en mesure de rédiger des recommandations de qualité tant sur le fond que sur la forme.
- Être convaincant lors de l'exposé oral des recommandations.

Participants

- Contrôleurs permanents.
- Auditeurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Idéalement, avoir réalisé une mission de contrôle ou d'audit.

PROGRAMME

1. Réaliser une analyse causale pour la formulation des recommandations

- Structuration des recommandations.
- Établissement d'un diagramme cause-effet.
- Identification des causes courantes à l'origine des plans d'actions en termes de contrôle et de recommandations d'audit.

2. Formuler des recommandations types en contrôle et en audit

- Formulation des recommandations concernant les procédures et les modes opératoires.
- Formulation des recommandations en cas d'insuffisance des contrôles.
- Formulation des recommandations pour l'amélioration des dispositifs de maîtrise des risques.
- Formulation des recommandations en matière de pilotage des activités.
- Formulation des recommandations concernant l'organisation des activités bancaires.
- Formulation des recommandations concernant des points de non-conformité.

3. Rédiger efficacement les recommandations

- Supervision des travaux de contrôle et d'audit pour fonder la formulation des recommandations.
- Donner du sens aux recommandations et insister sur les leviers d'optimisation.

- Respect de règles clés en matière de formulations des recommandations.
- Termes à bannir en matière de formulation des recommandations.

4. Savoir convaincre oralement à propos des recommandations formulées

- Identification et gestion des risques en matière de présentation orale des recommandations.
- Gérer les biais cognitifs.
- Développement de l'assertivité.
- Emploi des techniques de négociation.
- Gestion des conflits.

Voir la
formation
sur le
site

Savoir manager une équipe d'audit - inspection

Également disponible en :



ASSURANCE



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	29/05/26 2/10/26

Objectifs

- Compréhension des objectifs d'une fonction d'audit et/ou d'inspection.
- Savoir planifier et organiser des missions d'audit s'intégrant dans le plan d'audit.
- Savoir gérer les équipes d'audit.
- Savoir développer et maintenir une culture de conformité et éthique dans le respect des normes internationales.
- Savoir développer les compétences interpersonnelles.
- Savoir évaluer la qualité des missions au regard des meilleures pratiques.

Participants

- Directeur d'audit.
- Superviseurs.
- Auditeurs expérimentés.

Modalités pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Techniques d'audit.

PROGRAMME

1. Fondamentaux du management appliqués à l'audit - inspection

- Aptitudes requises pour le management d'une équipe d'audit - inspection.
- Styles managériaux pour l'encadrement des missions d'audit - inspection.
- Management et éthique dans un cadre d'audit - inspection.
- Management et communication vis-à-vis des équipes d'auditeurs - inspecteurs et des fonctions auditées.
- Relation entre management d'audit - inspection et gouvernance.

2. Management de l'équipe d'audit - inspection durant la mission

- Management de l'équipe d'audit - inspection pour la préparation de la mission d'audit.
- Management de l'équipe d'audit - inspection pour la réalisation de la mission (entretiens, tests).
- Management de l'équipe d'audit - inspection pour la restitution des travaux et des conclusions (oral, écrit).
- Management de l'équipe d'audit - inspection pour le suivi des recommandations.

3. Gestion de l'équipe d'audit - inspection

- Recrutement des auditeurs - inspecteurs et accompagnement pour leur intégration.
- Motivation des auditeurs - inspecteurs.
- Fixation des objectifs des auditeurs - inspecteurs.
- Évaluation des auditeurs - inspecteurs.
- Gestion des conflits au sein de l'équipe d'audit - inspection.

4. Développement d'une dynamique de progrès au sein de l'équipe d'audit

- Accompagnement individualisé de la progression des auditeurs - inspecteurs.
- Modalité de suivi de la progression.
- Capitalisation de l'information au sein de l'équipe d'audit - inspection.
- Mise en œuvre d'une démarche de progrès participative (revue de la qualité des outils d'audit, encadrement pour la rédaction des procédures d'audit, ateliers de réflexion, programme d'assurance-qualité).
- Synthèse à partir d'une grille de self assessment de la qualité de la fonction d'audit interne.

Voir la
formation
sur le
site

MARCHÉS, PRODUITS ET ACTEURS DE L'ASSURANCE

► PRODUITS

► MARCHÉ ET ACTEURS



Fondamentaux des assurances de personnes

Objectifs

- Avoir une vision d'ensemble du marché et des différents contrats.
- Connaître l'environnement juridique et fiscal des assurances de personnes.
- Comprendre le vocabulaire usuel.

Participants

- Collaborateurs au sein d'une compagnie d'assurance ou d'un intermédiaire.
- Collaborateurs au sein d'une agence bancaire ou d'un établissement financier.
- Toute personne venant d'intégrer un organisme d'assurance.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Aucune connaissance particulière.

Voir la
formation
sur le
site

PROGRAMME

1. Introduction

- Marché de l'assurance de personnes.
- Fonctions économiques de l'assurance de personnes.
- Chiffres-clés.
- Principaux acteurs du marché.

2. Typologie des contrats

- Les contrats individuels et collectifs.
- Les assurances en cas de vie.
- Les assurances en cas de décès.
- Les assurances mixtes.
- La mutuelle santé.
- Les garanties annexes : GAV, obsèques, dépendance.

3. Notions techniques de base

- Le risque viager.
- Les tables de mortalité.
- Les principes qui sous-tendent les assurances de capitalisation.
- La participation aux bénéfices.

4. Bases juridiques des contrats d'assurance

- Contrats d'assurance vie.
- Mécanismes et avantages.
- Parties prenantes au contrat : assureur, souscripteur, assuré, bénéficiaire.

5. Souscription d'un contrat d'assurance vie

- Les différents modes de souscription.
- Versements des primes : les différentes catégories de primes, les modalités de versement, les notions de prime brute/prime nette.

- Le choix du support d'investissement du contrat : euros, unités de comptes ou multisupports.
- Les différents types de frais prélevés : d'entrée, de gestion, d'arbitrage.

6. Opérations réalisées en cours de vie du contrat

- Les modalités de gestion du contrat.
- L'impact des régimes matrimoniaux.
- Rachats : partiel ou total, modalités de calcul de la valeur de rachat.
- Les avances sur polices.
- La mise en réduction du contrat.
- La mise en garantie : le nantissement.
- Les arbitrages.
- La désignation du bénéficiaire : modalités et changement en cours de contrat.

7. Fiscalité en cas de vie

- Fiscalité applicable en cours de contrat.
- Fiscalité applicable à la sortie (rachat ou terme du contrat).

8. Fiscalité en cas de décès

- Règles d'imposition.
- Notion de primes manifestement exagérées.
- Recours des héritiers exclus.
- Loi Eckert et contrats d'assurance vie en déshérence.

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	2-3/04/26 22-23/10/26

La responsabilité civile et les assurances de responsabilité civile

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	18-19/05/26 9-10/11/26

Objectifs

- Maîtriser les mécanismes de mise en cause de la responsabilité civile.
- Décrypter les différentes garanties d'assurances de responsabilité civile des entreprises et des particuliers.
- Comprendre le vocabulaire usuel.

Participants

- Collaborateurs au sein d'une compagnie d'assurance ou d'un intermédiaire.
- Collaborateurs au sein d'une agence bancaire ou d'un établissement financier.
- Toute personne venant d'intégrer un organisme d'assurance.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Aucune connaissance particulière.

PROGRAMME

1. Grands principes

- Les différentes formes légales de responsabilité :
 - Pénale.
 - Administrative.
 - Civile.

2. Conditions de mise en œuvre de la responsabilité

- Caractéristiques du dommage.
- Lien de causalité.
- Fait générateur.
- Cas d'exonération : force majeure, fait d'un tiers, faute de la victime.

3. La responsabilité civile contractuelle

- Les conditions de mise en œuvre de la responsabilité civile contractuelle.
- Distinction entre obligation de moyen et obligation de résultat.
- Limites et cas d'exonération.

4. La responsabilité civile extra-contractuelle

- Étude des articles 1240 et suivants du Code Civil :
 - Responsabilité du fait personnel.
 - Responsabilité du fait des choses.
 - Responsabilité du fait des animaux.
 - Responsabilité du fait d'autrui.

5. La responsabilité civile du particulier

- Rappels.
- Responsabilité civile automobile.
- Responsabilité civile vie privée.

6. La responsabilité civile de l'entreprise

- La responsabilité civile exploitation :
 - Faute inexcusable.
 - Atteinte à l'environnement.
 - Biens confiés.
 - Vol par les préposés.
- Capitaux assurés, franchises, principales exclusions.
- La responsabilité civile après livraison :
 - Frais de dépose-repose.
 - Frais de retrait.
- La responsabilité civile professionnelle.
- Capitaux assurés, franchises, principales exclusions.

7. Application dans le temps des garanties de responsabilité civile

- Base du fait dommageable.
- Base de la réclamation.
- Reprise du passé.
- Garantie subséquente.

Voir la
formation
sur le
site

Cadre juridique et fiscal de l'assurance vie

Objectifs

- Avoir une vision d'ensemble des différents contrats et maîtriser leurs mécanismes.
- Connaître l'environnement juridique et technique de l'assurance vie.
- Comprendre la fiscalité applicable.

Participants

- Collaborateurs au sein d'une compagnie d'assurance ou d'un intermédiaire.
- Collaborateurs au sein d'une agence bancaire ou d'un établissement financier.
- Toute personne venant d'intégrer un organisme d'assurance.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Aucune connaissance particulière.

Voir la
formation
sur le
site

PROGRAMME

1. Cadres juridique et technique de l'assurance vie

- Contrats d'assurance vie.
- Mécanismes et avantages.
- Souscripteur, assuré, bénéficiaire et assureur.
- Stipulation pour autrui.
- Saisie de l'assurance vie.
- Nantissement et délégation.
- Impacts des lois TEPA et PACTE.
- Obligations des professionnels de l'assurance : devoir de conseil et d'information.
- Renonciation et ses effets.
- Cadre juridique de l'assurance vie digitale.

2. Impact des régimes matrimoniaux

- L'assurance vie, un outil patrimonial hors succession.
- L'assurance vie et la disparition du conjoint bénéficiaire.

3. Notions techniques de base

- Risque viager.
- Tables de mortalité.
- Grands principes.
- Taux technique et participation aux bénéfices.

4. Clause bénéficiaire

- Désignation du bénéficiaire : objectifs, libellé et effets de l'acceptation.

5. Souscription d'un contrat d'assurance vie

- Différents modes de souscription.
- Versements des primes : les différentes catégories de primes, les modalités de versement, les notions de prime brute/prime nette.

- Choix du support d'investissement du contrat : euros, euro-croissance, unités de compte.
- Différents types de frais prélevés : d'entrée, de gestion, d'arbitrage.

6. Opérations réalisées en cours de vie du contrat

- Modalités de gestion du contrat.
- Rachats : partiel ou total.
- Avances sur police.
- Mise en réduction du contrat.
- Arbitrages.

7. Fiscalité en cas de vie

- Fiscalité applicable en cours de contrat ou à la sortie : traitement des prélèvements sociaux, intégration des intérêts dans les revenus, prélèvement libératoire, fiscalité du contrat en présence d'un non-résident.
- Enveloppe fiscale spécifique : le cas particulier des contrats souscrits au profit de personnes handicapées.
- Assurance-vie et IFI (ex-ISF).

8. Fiscalité en cas de décès

- Règles d'imposition.
- Notion de primes manifestement exagérées.
- Recours des héritiers exclus.
- Loi Eckert et déshérence des contrats d'assurance vie.

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	1 ^{er} -2/06/26 14-15/12/26

Découverte et sensibilisation au monde de l'assurance

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	26-27/03/26 24-25/09/26

Objectifs

- Comprendre le marché de l'assurance et ses mécanismes.
- Identifier les différents acteurs et leurs importances.
- Distinguer les principaux contrats et garanties.

Participants

- Collaborateurs au sein d'une compagnie d'assurance ou d'un intermédiaire.
- Collaborateurs au sein d'une agence bancaire ou d'un établissement financier.
- Toute personne venant d'intégrer une structure assurance.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Aucune connaissance particulière.

PROGRAMME

1. Introduction

- La genèse de l'assurance, de l'antiquité à nos jours.
- Rôle économique et définitions.
- Évolutions.

2. Organisation et marchés

- Chiffres du marché français et du reste du monde.
- Assurances dommages et assurances de personnes.
- Différentes structures des entreprises d'assurances et caractéristiques.
- Modes de distribution.
- Réglementation des assureurs.
- Obligation des intermédiaires.
- Organismes professionnels.
- Directives Européennes.

3. Principes

- Les différents contrats : assurances de biens et de responsabilités.
- Les assurances de responsabilités.
- Les assurances de dommages aux biens :
 - Le contrat d'assurance automobile et la Multirisque Habitation.
 - Les autres assurances IARD (Incendie, Accidents, Risques Divers).
- Les assurances de personnes :
 - Contrats collectifs santé et vie.
 - Contrats individuels vie.
 - Dommages corporels liés à la maladie et aux accidents.

4. Mécanismes assurantiels

- Principes : forfaitaire et indemnitaire, subrogation de l'assureur dans les droits de l'assuré.
- Modes de gestion : capitalisation et répartition.
- Coassurance et réassurance : définition et fonctionnement.
- Caractéristiques du contrat.
- Parties prenantes.
- Conditions.
- Clauses.
- Primes.

Voir la
formation
sur le
site

Risques et assurances des entreprises

Objectifs

- Appréhender les risques assurables.
- Décrypter les différents contrats d'assurances applicables en entreprise.
- Comprendre le vocabulaire usuel.

Participants

- Collaborateurs au sein d'une compagnie d'assurance ou d'un intermédiaire.
- Collaborateurs au sein d'une agence bancaire ou d'un établissement financier.
- Toute personne venant d'intégrer un organisme d'assurance.

Modalités pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Aucune connaissance particulière.

PROGRAMME

1. Risques d'entreprise et besoins en assurance

- Analyse de l'environnement de l'entreprise et des risques associés.
- Identification de la nature des risques et des vulnérabilités.
- Risques transférables au marché de l'assurance.

2. Événements assurables

- Responsabilités : nature et conditions de mise en œuvre.
- Incendie et risques accessoires : conditions et limites.
- Autres événements : obligatoires ou par extension.
- Frais et pertes.

3. Les conditions d'assurance

- Responsabilité civile d'entreprise :
 - Contexte.
 - Responsabilité civile avant livraison.
 - Responsabilité après livraison.
 - Responsabilité civile professionnelle.
 - Limites et territorialité.
- Responsabilité civile d'entreprise :
 - Responsabilité civile des dirigeants : champ d'application et limites.
- Dommages aux biens :
 - Événements couverts et limites.
 - Bien assurés.
 - Permis de feu.
 - Autres garanties.

4. Mise en place du contrat d'assurance

- Analyse des informations et diagnostic :
 - Contexte.
 - Activité.
 - Visite de risque.
 - Prévention, protection, recommandations.

5. Adaptation des garanties et clauses contractuelles

- Détermination du sinistre maximum possible (SMP).
- Traité d'Assurance Incendie Risques Entreprises (TAIRE ou TRE).
- Majorations et rabais.
- Détermination des franchises.
- Modalités de calcul de la prime.
- Indexation des contrats.

6. Règles d'indemnisation

- Rappels sur les bases de déclenchement des garanties en responsabilité civile.
- Rôle de l'expertise.
- Détermination des valeurs : d'usage, à neuf, de reconstruction, de remplacement.
- Présentation de la règle proportionnelle.

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	11-12/05/26 12-13/10/26

Voir la
formation
sur le
site

CONFORMITÉ



La conformité et le contrôle interne dans le courtage d'assurance

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	17/04/26 9/11/26

Objectifs

- Maîtriser les différents enjeux du contrôle interne et de la conformité dans le cadre de l'activité de courtier distributeur et délégataire d'assurance.
- Comprendre les différentes problématiques réglementaires et leurs impacts au sein d'un cabinet de courtage d'assurance.
- Avoir une vision précise des contrôles et actions à mettre en œuvre en vue de la maîtrise des risques et de la conformité des opérations d'un cabinet de courtage.

Participants

- Collaborateurs des directions comptables, directions des risques, directions contrôle de gestion, directions actuariat et directions financières.
- Responsables opérationnels ou responsables de gestion des risques et/ou des fonctions de contrôle au sein d'une entreprise d'assurance ou d'un cabinet de courtage.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques, d'exercices sous Excel, de mises en situation correspondant aux activités des participants.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Aucune connaissance particulière.

PROGRAMME

1. Les enjeux

- La politique de contrôle interne et de vérification de la conformité.
- Les conventions de distribution et de sous-traitance : point sur les clauses de contrôle interne.
- Le contrôle exercé sur les sous-traitants critiques courtiers et délégataires.
- La protection de la clientèle dans la distribution : devoir d'information et de conseil, vente abusive.
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, qu'est-il attendu des courtiers et délégataires ?
- Les évolutions réglementaires récentes : DDA, RGPD, LCB-FT, etc.
- Focus sur les sanctions ACPR de courtiers, détail des griefs et points d'attention.

2. Étude de cas – préparation d'audit de conformité et contrôle interne

- Appréhender les différents types d'audits de l'activité d'assurance.
- Mise en situation au travers d'un audit de courtier délégataire : lettre de mission, collecte documentaire, préparation des entretiens, réponse aux rapports provisoires, traitement et suivi des recommandations.
- Gestion documentaire et réponse aux différents audits.

3. Étude de cas – gestion et remontée d'incidents opérationnels

- Quels dispositifs et quels incidents remonter aux assureurs ?
- Quel traitement au niveau du cabinet de courtage/délégataire ?
- Mise en situation sur trois types d'incidents :
 - fuite de données,
 - réclamations sensibles,
 - fraude externe.

Voir la
formation
sur le
site

Directive distribution en assurance – 7 heures

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANCIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANCIEL 8 pers. maximum	12/03/26 9/09/26

Objectifs

- Comprendre le contexte de l'émergence de la Directive Distribution en Assurance et ses objectifs.
- Connaître les avancées majeures de la Directive et leurs impacts pour les différents acteurs de l'Assurance.
- Intégrer pour chaque acteur (Assureur ou Distributeur) les dispositions qui le concernent.
- Cerner les modalités de coordination à mettre en place entre les producteurs et les distributeurs.
- Identifier et mettre en place les points de contrôle de conformité pour éviter les sanctions.
- Maîtriser la distribution des produits d'assurance en respectant les droits de l'assuré non professionnel IARD, prévoyance, vie, emprunteur.
- Cerner les contours et l'étendue des pouvoirs de l'autorité de contrôle.
- Maîtriser le contenu des recommandations de l'ACPR en matière d'assurance.

Participants

- Assureurs, intermédiaires en assurance ou toute personne souhaitant se perfectionner dans la connaissance de la distribution en assurance.
- Juristes, responsables Conformité, auditeurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance du secteur de l'assurance ou expérience de collaboration avec les acteurs de l'assurance (assureurs ou intermédiaires en assurance, bancassureurs...).

Voir la
formation
sur le
site

PROGRAMME

1. De DIA1 à DDA... vers une harmonisation des pratiques

- Rappel des points forts de DIA1 (directive sur l'intermédiation de 2007).
- Limites de DIA1 et raisons de l'émergence d'une nouvelle Directive.
- Objectifs de la Directive Distribution en Assurance (DDA).

2. Un périmètre et un champ d'application étendu

- Elargissement du champ d'application de la Directive.
- Liste des acteurs, produits, et canaux de distribution concernés.
- Détermination des points de contrôles aux spécificités produits (vie ou non vie) ou au canal de distribution (vente en face à face, VAD, internet).
- La particularité des sous-jacents financiers en assurance vie.
- Les 5 piliers de la DDA.

3. Gouvernance produit : de nouvelles exigences à mettre en place

- Nouveau processus de validation des produits avec l'implication du producteur en amont du processus.
- La notion de marché cible et sa mise en place :
 - Quels vont être les critères ?
 - Quel suivi mettre en place en interne ? Comment le lier avec le devoir de conseil ?
- Les processus au niveau opérationnel.
- Comprendre et mettre en application les éléments de la nouvelle recommandation de l'ACPR émise le 28 juin 2024 sur la question de la gouvernance produits.

4. Les nouveautés en matière d'information et de conseil pour les distributeurs

- Le champ d'application et les nouveaux acteurs.
- Renforcement de l'obligation d'information précontractuelle en assurance non vie (IPID) et en assurance vie (KID).
- Quand et comment remettre ces documents, quels contrôles ?
- La nouvelle définition du Devoir de Conseil/ Recommandation personnalisée : les 3 niveaux de conseil...
- Appliquer le principe de lutte contre le conflit d'intérêt : « Agir au mieux des intérêts du client ».
- Comprendre et mettre en application la recommandation ACPR du 21/11/2024 sur le recueil des informations relatives au client pour l'exercice du devoir de conseil et la fourniture d'un service de recommandation personnalisée en assurance.

5. La notion de transparence de la rémunération

- Transparence de la rémunération.
- Quelle politique de rémunération mettre en œuvre ?
- Principe et limite de la transparence dans les rémunérations des intermédiaires.
- Application de la transparence des rémunérations : quelles informations faut-il fournir au client ?
- Comprendre les éléments de la nouvelle recommandation de l'ACPR émise le 28 juin 2024 sur la question de la rémunération des intermédiaires.
- Définition, implication et conséquences du concept « value for money ».

6. La mise en place d'une formation continue

- Capacité professionnelle et honorabilité.
- Les exigences de la formation continue : quels collaborateurs concernés, quel programme ?
- Quelles modalités pédagogiques ?

Directive distribution en assurance – 15 heures

Objectifs

- Comprendre le contexte de l'émergence de la Directive Distribution en Assurance et ses objectifs.
- Connaître les avancées majeures de la Directive et leurs impacts pour les différents acteurs de l'Assurance.
- Intégrer pour chaque acteur (Assureur ou Distributeur) à intégrer les dispositions qui le concernent.
- Connaître les modalités de coordination à mettre en place entre les producteurs et les distributeurs.
- Identifier et mettre en place les points de contrôle de conformité pour éviter les sanctions.
- Maîtriser la distribution des produits d'assurance en respectant les droits de l'assuré non professionnel IARD, prévoyance, vie, emprunteur.
- Cerner les contours et l'étendue des pouvoirs de l'autorité de contrôle.
- Maîtriser le contenu des recommandations de l'ACPR en matière d'assurance.

Participants

- Chargés de clientèle, conseillers en gestion de patrimoine.
- Gestionnaires de contrats d'assurance.
- Intermédiaires d'assurance, inspecteurs dommages.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance du secteur de l'assurance ou expérience actuelle avec les acteurs de l'assurance (assureurs ou intermédiaires en assurance), bancassureurs...

Voir la
formation
sur le
site

PROGRAMME

1. De DIA1 à DDA... vers une harmonisation des pratiques

- Rappel des points forts de DIA1 (Directive sur l'intermédiation de 2007).
- Limites de DIA1 et raisons de l'émergence d'une nouvelle Directive.
- Objectifs de la Directive Distribution en Assurance (DDA).

2. Un périmètre et un champ d'application étendu

- Elargissement du champ d'application de la Directive.
- Liste des acteurs, produits, et canaux de distribution concernés.
- Détermination des points de contrôles aux spécificités produits (vie ou non vie) ou canal (vente en face-à-face, VAD, internet).
- Comprendre une nouvelle donnée : les produits d'investissements basés sur l'assurance.
- Les 5 piliers de la DDA.

3. Gouvernance produit : de nouvelles exigences à mettre en place

- Définir le nouveau processus de validation des produits avec l'implication du producteur en amont du processus.
- La notion de marché cible et sa mise en place
- Quels vont être les critères ?
- Quel suivi mettre en place en interne ? Comment le lier avec le devoir de conseil ?
- Quels processus au niveau opérationnel.
- Mise en application des éléments de la nouvelle recommandation de l'ACPR émise le 28 juin 2024 sur la question de la gouvernance produits.

4. Les nouveautés en matière d'information et de conseil pour les distributeurs

- Le champ d'application et les nouveaux acteurs.
- Renforcement de l'obligation d'information précontractuelle en assurance non vie (IPID) et en assurance vie (KID).
- Quand et comment remettre ces documents, quels contrôles ?
- La nouvelle définition du devoir de Conseil/ Recommandation personnalisée : les 3 niveaux de conseil...
- Appliquer le principe de lutte contre le conflit d'intérêt : « Agir au mieux des intérêts du client ».
- Comprendre et mettre en application la recommandation ACPR du 21/11/2024 sur le recueil des informations relatives au client pour l'exercice du devoir de conseil et la fourniture d'un service de recommandation personnalisée en assurance.

5. La notion de transparence de la rémunération

- Que signifie la transparence de la rémunération ?
- Quelle politique de rémunération mettre en œuvre ?
- Principe et limite de la transparence dans les rémunérations des intermédiaires.
- Dans la transparence des rémunérations : quelles informations faut-il fournir au client ?
- Éléments de la nouvelle recommandation de l'ACPR émise le 24 juin 2024 sur la question de la rémunération des intermédiaires.
- Définition, implication et conséquences du concept « value for money ».

6. La mise en place d'une formation continue

- Capacité professionnelle et honorabilité.
- Les exigences de la formation continue : quels collaborateurs concernés, quel programme ?
- Quelles modalités pédagogiques ?

* Pour répondre à l'obligation de formation professionnelle continue en assurance).

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
15 h*	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	23-24/03/26 7-8/09/26



Directive distribution en assurance – 15 heures

PROGRAMME (SUITE)

7. Identifier les différentes sources de droit encadrant les pratiques commerciales

- Le Code monétaire et financier : les pratiques commerciales des banques.
- Le Code des assurances : les obligations des professionnels du secteur assurance.
- Le Code de la mutualité : le cas spécifique des mutuelles appartenant au Livre II.
- Le Code de la consommation.
- Le Code civil : définition de l'avant-contrat et du consentement.
- La notion de pratiques déloyales.
- Les ventes liées.
- La vente à distance.
- Les conventions producteurs/distributeurs.

8. Le questionnaire de l'ACPR relatif à la protection de la clientèle

- Quelles sont les personnes concernées par le questionnaire.
- Comment le remplir.
- Les thématiques abordées par l'ACPR.
- Le contrôle des réponses au Questionnaire.
- Protection de la Clientèle par l'ACPR.

9. Les recommandations de l'ACPR

- La commercialisation des contrats d'assurance vie/ prévoyance.
- La formation des commerciaux.
- Le traitement des réclamations.
- Les médias sociaux.
- La vente à distance.
- La publicité.
- Une vigilance renforcée auprès des personnes âgées et/ou vulnérables.

10. Analyser les compétences de l'autorité de contrôle

- Cerner le rôle et les objectifs de l'autorité de contrôle : les missions de l'ACPR.
- La direction en charge du contrôle au sein de l'ACPR : le rôle et les pouvoirs de la Direction du Contrôle des Pratiques Commerciales (DCPC).
- L'élaboration des codes de conduite : les différences entre recommandations et positions.
- Mesurer l'étendue du contrôle des pratiques commerciales en assurance :
 - Phase précontractuelle : publicité, documents remis aux prospects.
 - Phase contractuelle : souscription du contrat et exécution du contrat, fin du contrat.

Loi ECKERT - Prévoyance/ Contrats en déshérence

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	2/04/26 7/10/26

Objectifs

- Comprendre le contexte de la Loi ECKERT et ses objectifs.
- Connaître le cadre juridique des contrats en déshérence et les impacts de cette loi pour les différents acteurs de l'Assurance.
- Se préparer pour chaque acteur (assureur ou distributeur) à intégrer les dispositions qui le concernent.
- Cerner les conséquences de la loi dans les relations entre les assureurs, les distributeurs et les délégataires de gestion.
- Identifier et mettre en place les points de contrôle de conformité pour éviter les sanctions.

Participants

- Chargés de clientèle en assurance, gestionnaires, juristes, contrôleurs internes.
- Conseillers en gestion de patrimoine.
- Gestionnaires de Back office en assurance, gestionnaire en service de succession.
- Responsables fonctions-clés, chargés de conformité.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Expérience dans le secteur de la banque et de l'assurance (assureurs ou intermédiaires en assurance), bancassureurs...

Voir la
formation
sur le
site

PROGRAMME

1. Le contexte - le cadre juridique

- Les textes réglementaires :
 - La loi sur la sécurité financière.
 - Les dispositifs Agira.
 - La loi Eckert.
 - Les pouvoirs de l'ACPR.
- Les produits concernés : de l'assurance vie à la prévoyance incluant les produits d'assurance complémentaire retraite.

2. La loi Eckert appliquée à l'assurance - le contrat en déshérence

- Qu'est-ce qu'un contrat en déshérence ou non réglé ?
- Quels sont les contrats concernés par la loi Eckert en assurance ?
- Comment éviter qu'un contrat tombe en déshérence ?
 - La rédaction de la clause bénéficiaire.
 - Les bons réflexes à adopter pour éviter les contrats en déshérence.

3. La relation entre l'assureur et le délégataire de gestion

- Une relation entre l'assureur et le délégataire de gestion à optimiser :
 - Revue et harmonisation des conventions.

4. Les obligations de l'organisme assureur

- Le renforcement des obligations de l'assureur :
 - L'identification des personnes décédées.
 - Les vérifications obligatoires et les outils à disposition (RNIPP).
 - Les dispositifs AGIRA 1 & 2.
- Comment retrouver les bénéficiaires ?
 - Le service CICLADE.
 - Le Fichier Central des Contrats d'Assurance Vie (FICOVIE).

5. La procédure de gestion des contrats non réclamés

- La gestion des contrats non réclamés.
- Comment récupérer son capital en tant que bénéficiaire ?
 - procédure,
 - démarche,
 - délai.
- Le fonctionnement des revalorisations de contrat.
- Les derniers apports de la loi PACTE.
- Les modalités de transfert des fonds.

6. Les contrôles renforcés de l'ACPR et les sanctions de non-conformité

- Les questions liées à la conformité :
 - Le traitement efficace des stocks de contrats en déshérence.
 - La mise en application de la procédure.
- L'obligation du bilan d'application annuel et son obligation de communication.

LCB/FT dans l'assurance : évaluer et améliorer son dispositif

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	3/04/26 14/10/26

Objectifs

- Identifier et appliquer les principes fondamentaux de la réglementation LCB-FT propres au secteur de l'assurance.
- Évaluer l'efficacité du dispositif interne de conformité à partir d'indicateurs précis et pertinents.
- Développer les bonnes pratiques professionnelles et opérationnelles pour renforcer le dispositif LCB-FT.

Participants

- Responsables et chargés de conformité, contrôleurs internes, responsables juridiques, auditeurs internes,
- Responsables commerciaux, gestionnaires clientèle (patrimoniale, internationale, professionnels),
- Gestionnaires produits IARD, responsables risques et conformité opérationnelle.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Aucune connaissance particulière.

Voir la
formation
sur le
site

PROGRAMME

1. Principes fondamentaux de la LCB-FT

- Présentation des concepts-clés.
 - Blanchiment de capitaux et financement du terrorisme et leurs spécificités.
 - Blanchiment et fraude (fiscale, à l'assurance).
 - Corruption et blanchiment.
 - Les risques spécifiques à l'assurance.

2. Le cadre réglementaire

- Le cadre réglementaire et les acteurs.
- Le Package LCB-FT européen.
- Les sanctions financières et embargos.
- Les attendus du dispositif LCB-FT.
- Les sanctions encourues.
- Les dernières sanctions prononcées.

3. L'approche par les risques

- Définition.
- Méthodologie de l'approche par les risques :
 - Périmètre et actualisation.
 - Classification des risques.
 - Identification des risques.
 - Évaluation des risques.

4. La gestion de la relation d'affaires

- Risques à l'entrée en relation.
- Due diligences à l'entrée en relation :
 - L'identification et la vérification de l'identité du client (personne physique/personne morale).
 - L'identification du(des) bénéficiaire(s) effectif(s).
 - Les Personnes Politiquement Exposées (PPE).

- Le suivi de la relation d'affaires.
- Les enjeux de connaissance client.
- Les mesures de vigilance.
- Les contrôles des listes de sanctions financières et embargos.

5. Tierce introduction et externalisation

- La tierce introduction.
- L'externalisation.
- Les dispositifs règlementaires.
- Le cadre fixé par L'Arrêté du 6 janvier 2021 et en vigueur depuis janvier 2022.
- Les clauses du contrat d'externalisation.
- Les enjeux en matière d'externalisation.

6. La surveillance des flux et la mise en œuvre du gel des avoirs

- Les points-clés du dispositif.
- L'exercice de la vigilance.
- La confidentialité de la déclaration de soupçon.
- Les outils/solutions automatisés.
- Les points de contrôle du dispositif.

7. Le processus déclaratif

- Le rôle de TRACFIN et du déclarant à TRACFIN.
- Le soupçon.
- Les motifs de déclaration.
- Les règles méthodologiques et la qualité de la déclaration de soupçon.
- Les enjeux du processus déclaratif.



LCB/FT : comment évaluer la qualité de son dispositif de lutte dans les assurances

PROGRAMME (SUITE)

8. Organisation et gouvernance

- L'organisation du dispositif de LCB-FT et de contrôle interne.
- La mise en place d'un corpus de procédures LCB-FT.
- La formation, l'information et la sensibilisation des collaborateurs.
- L'arrêté du 6 janvier 2021 : responsabilités des instances de gouvernance.
- Le reporting réglementaire : Questionnaire Lutte Anti-Blanchiment (QLB) et RACI.
- L'évaluation du dispositif.
- Les enjeux du dispositif.

Intermédiaires, comment réussir son contrôle ACPR ?

Également disponible en :



ASSURANCE



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	15/04/26 20/10/26

Objectifs

- Identifier les missions de l'ACPR.
- Se préparer et définir les modalités d'un contrôle.
- Mettre en place les bonnes pratiques en lien avec la réglementation en vigueur.

Participants

- Collaborateurs travaillant chez un intermédiaire d'assurance (courtier, agent...).
- Collaborateurs travaillant au sein d'une agence bancaire ou d'un établissement financier.
- Toute personne venant d'intégrer un organisme d'assurance.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Aucune connaissance particulière.

PROGRAMME

1. Présentation et organisation de l'ACPR

- Organisation et missions.
- Protection de la clientèle.
- Contrôle des intermédiaires.

2. Le contrôle ACPR

- Finalités, étapes et suivi du contrôle.
- Principaux points contrôlés :
 - Immatriculation ORIAS.
 - Capacité professionnelle.
 - Conditions d'honorabilité.
 - Processus de commercialisation.
 - Procédure LCB-FT.
- Sanctions et voies de recours.
- Constituer son « classeur ACPR ».

3. Bonnes pratiques

- Obligation d'information et devoir de conseil.
- Bonnes pratiques à mettre en place.
- Étude de recommandations de l'ACPR.
- Impact de la DDA et réforme du courtage.

Voir la
formation
sur le
site

La conformité dans le secteur de l'assurance

Objectifs

- Identifier les dispositifs légaux et réglementaires relatifs à la conformité dans le secteur de l'assurance.
- Appréhender les nouveaux enjeux de la conformité en assurance.

Participants

- Collaborateurs des services juridiques et/ou rattachés à la fonction-clé vérification de la conformité.
- Responsables opérationnels, responsables de gestion des risques, contrôleurs internes.
- Commissaires aux comptes, experts-comptables et leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Notions des enjeux de la conformité.

PROGRAMME

1. L'environnement légal et réglementaire d'un organisme d'assurance

- Les traités internationaux.
- Les Règlements et Directives (ex. pour l'Europe, ce qui émane du conseil européen et de l'EIOPA) liés à Solvabilité 2.
- Les lois et règlements nationaux.
- Les normes internes au sein des entreprises.
- Les recommandations de l'ACPR.

2. Le rôle du régulateur

- Rôle de l'Autorité de tutelle face aux manquements relatifs à la conformité.
- Missions, compétences, sanctions.

3. Comment définir le périmètre de la conformité dans un organisme d'assurance ?

- Les missions principales de la conformité.
- L'articulation avec les autres directions.
- Les principales activités en matière de responsabilité et de contrôle :
 - La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.
 - La corruption, la déontologie (Sapin 2). La prévention et la détection de la fraude.
 - Le devoir de conseil (Directive de la distribution en assurance).
 - La protection des données personnelles (RGPD).
 - Le suivi des réclamations clients.
 - Le respect des directives en matière d'externalisation.
 - Le point sur les directives DORA et CSRD.

4. L'organisation de la conformité au sein d'un organisme d'assurance

- Principes et gouvernance : positionnement de la fonction-clé et vérification de la conformité.
- Les différentes lignes de défense :
 - La 1^{ère} ligne : les opérationnels.
 - La 2^{ème} ligne : les fonctions de contrôle (risques et conformité).
 - La 3^{ème} ligne : l'audit interne.

5. L'établissement d'une cartographie des risques de non-conformité au sein des organismes d'assurance

- Identification des risques de non-conformité.
- Évaluation des risques (fréquence et intensité) en brut et en résiduel en fonction de la nature du dispositif de maîtrise des risques existants.

6. Suivi et contrôle du risque de non-conformité

- Réaliser une mission de contrôle et construire un plan de suivi.
- S'assurer de la pertinence de l'environnement de contrôle :
 - Performance des outils : ex. blocage des opérations à risque.
 - Organisation adaptée : système de délégation et de limites pertinent, suivi des risques rigoureux, stricte séparation des tâches, niveau de formation adapté.
 - Existence de documents de référence : procédures, guides, etc.
 - Mise en place de contrôles sur les opérations à risque, et les opérations manuelles, etc.
 - Existence d'une base des incidents (ex. suivi des réclamations clients).

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	25-26/03/26 8-9/10/26

Voir la
formation
sur le
site

Directive crédit consommation et DCC2

Également disponible en :



ASSURANCE



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
3 h 30	PRÉSENTIEL 692 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	16/04/26 1 ^{er} /10/26

Objectifs

- Comprendre les principes fondamentaux et les évolutions récentes du cadre du crédit à la consommation.
- Identifier les impacts opérationnels pour les fonctions commerciale, support, conformité et juridique.
- Savoir appliquer les règles de transparence, de conseil et de solvabilité.
- Anticiper les évolutions liées à la transposition française de la directive européenne.

Participants

- Collaborateurs et responsables des fonctions support, juridiques, conformité et contrôle interne.
- Conseillers Front- et Back-office.
- Toute personne amenée à traiter le sujet crédit consommation.

Modalités pédagogiques

- Documentation Powerpoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Expérience dans le secteur bancaire ou interactions avec les acteurs de la banque.
- Connaissance des produits de crédit à la consommation.

PROGRAMME

1. Comprendre le cadre du crédit à la consommation

- Rappel du cadre légal :
 - Code de la consommation (livre III).
 - Typologie des crédits.
 - Champ d'application et exclusions.

2. Appliquer les obligations d'information et de conseil

- Examen des obligations d'information précontractuelle.
- Focus sur la publicité : « Emprunter de l'argent coûte de l'argent ».
- Le devoir de conseil et la traçabilité.

3. Renforcer la maîtrise du risque et la solvabilité du client

- Évaluation de la solvabilité de l'emprunteur : données requises et proportionnalité.
- Encadrement de l'usage de l'IA et scoring automatisé.

4. Anticiper les impacts de l'ordonnance de 2025

- Présentation des nouveautés introduites par l'ordonnance du 5 septembre 2025.
- Nouvelles obligations des prêteurs et intermédiaires (formation, rémunération).
- Adaptation des procédures internes et contrôles de conformité.

Voir la
formation
sur le
site

ENTREPRISE D'INVESTISSEMENT



COMPTABILITÉ



Gestion et comptabilité des fonds d'investissement

Également disponible en :

ENTREPRISE
D'INVESTISSEMENT

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	28-29/05/26 10-11/12/26

Objectifs

- Acquérir des compétences techniques pour organiser et gérer le système d'information pour les OPC (Organisme de Gestion Collective).
- Fixer le cadre d'activité vis-à-vis des acteurs, produits OPC, directives UCITS et AIFM.
- Mettre en pratique les méthodes de valorisation et les schémas comptables des instruments financiers détenus dans les portefeuilles des fonds d'investissement.
- Sensibiliser aux risques et aux traitements d'exception liés aux crises financières récentes.
- Connaître les documents réglementaires, les ratios de l'OPC.

Participants

- RCCI et RCSI, représentants des dépositaires.
- Comptables et gestionnaires des OPC.
- Opérateurs et responsables middle/back-office.
- Commissaires aux comptes, experts comptables et leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Synthèses.

Connaissances requises

- Marchés et produits financiers.
- Notions de réglementation AMF et de comptabilité OPC

Voir la
formation
sur le
site

PROGRAMME

1. Contexte de la gestion d'actif

- Chiffres-clés.
- Les textes européens sur les OPC : UCITS AIFM MIF 2, MIR, Finance Durable, Distribution Transfrontière, MMF...
- Le Code monétaire et financier et les actualités de l'AMF.
- Gestion collective : objectifs, acteurs et intermédiaires.
- Typologie des fonds.
- Le DICI et le prospectus.
- Modalités de calcul des frais de gestion.
- Communication financière.
- Critères ESG / Règlement SFDR.

2. Principes et méthodes comptables

- Principes et définitions applicables aux OPC UCITS/FIA.
- Présentation des états financiers : bilan, compte de résultat, hors bilan et annexe
- Développements sur les Fonds professionnels de Capital Investissement
- Règles de comptabilisation et d'évaluation.
- Reportings réglementaires.

3. Les actifs et la valorisation de l'OPC

- Les actions, obligations et titres de créance.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres.
- Les futures, options et swaps.
- L'actif net et la valeur liquidative.
- Processus de valorisation.
- Gestion des exceptions en cas de crise de liquidité.

4. Liens entre PMS et méthodes comptables

- Règles d'évaluation des différents composants de l'actif net de l'OPC.
- Processus de valorisation.
- Sujet des commissions, impact sur les VL : frais d'entrée/

sortie, frais de gestion, commission de surperformance.

- Les Compartiments et parts de l'OPC.
- Gestion des exceptions en cas de crise de liquidité.
- Loi Sapin 2. Reportings réglementaires.
- Identification des indicateurs et agrégats.

5. Les risques de l'OPC et de la société de gestion

- Revue et outil de mesure des différentes classes de risques : marché (actions, taux, change, commodities), contrepartie, opérationnel, liquidité, non-conformité.
- Gestion des bases incidents.
- Cartographie annuelle des risques identifiés par l'AMF.

6. Architecture du système d'information

- Approche par fonctions : Front / Middle et Back-Office.
- Identifier, sur des OPC et FIA types : les données à enregistrer dans l'outil PMS, les traitements à appliquer, les résultats de VL obtenus.
- Contrôles comptables et reportings.

7. Cas pratique et communication financière

- Documents de synthèse. Rapport semestriel et annuel.
- Mise à jour du DICI et composition d'actif.
- Travaux sur les différentes publications :
 - OPCVM grand public, FCPI, OPCI, FIA investisseur, ETF.
 - Allocation d'actifs selon les reportings de la Taskforce on Climate-related Financial Disclosures (TCFD).

8. Calcul des ratios applicables aux fonds d'investissement

- Les différentes catégories d'actifs et leur pondération.
- Les types de ratios.
- Le dispositif de réaction aux anomalies.

Gestion et comptabilité des organismes de titrisation (FCT ET ST)



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	19/05/26 16/12/26

Objectifs

- Connaître les principes et les acteurs de la titrisation : objectifs des cédants et des investisseurs.
- Comprendre les impacts sur les comptes sociaux et consolidés des cédants.
- Maîtriser les schémas comptables des T (comptes sociaux) tels que : initialisation, arrêts mensuels, remboursement partiel ou total.
- Analyse des risques spécifiques aux opérations de titrisation : plan d'audit.

Participants

- Gestionnaires comptables et back-office des OT (Organismes de Titrisation).
- RCCI et RCSL, représentants des dépositaires.
- Auditeurs externes de FCT et d'établissements de crédit.

Modalités pédagogiques

- Documentation en power point.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Synthèses.

Connaissances requises

- Bon niveau d'anglais.
- Gestion des fonds d'investissement.
- Notions contractuelles des opérations de titrisation.

PROGRAMME

1. Contexte et fonctionnement de la titrisation

- Contexte juridique et chiffres- clés.
- Objectifs des cédants et des investisseurs.
- Les termes et le processus de la titrisation.
- Réglementation applicable : AIFM, OT (FCT/ST).
- Différence entre titrisation simple et synthétique.
- Règlement européen sur la titrisation « STS ».
- Les actifs sous-jacents et les types de titres émis.
- Les notions de cote/surcote/décote.

2. Les acteurs de la titrisation

- L'arrangeur.
- Le cédant.
- Les établissements de crédit.
- La société de gestion.
- Le dépositaire.
- Les agences de notation.
- Les sociétés de rehaussement de crédit.
- L'agent payeur.
- Les autorités de tutelle.
- Les investisseurs.

3. Exposé pratique sur un FCT

- Exemple de titrisation au travers d'un FCT.
- Étapes, intervenants, documents de référence.
- Agrément AMF/AIFM.
- Analyse des supports juridiques et des publications.
- Recensement des informations utiles.
- Étapes de traitement.
- Procédures de contrôle permanent.

4. Normes comptables applicables au FCT

- Côté cédant :
 - Réglementation sur le contrôle interne.
 - Annexe avec les tableaux spécifiques.
 - Publications des investisseurs.
 - Reporting réglementaire.

• Côté FCT :

- Le PC OPC et le règlement ANC 2016-02.
- Complément avec le règlement ANC 2021-03.
- Les opérations à l'actif et les garanties.
- Les opérations de passif : « tranching ».
- Liens entre les événements et les schémas comptables.
- Initialisation puis vie du FCT.
- Évaluation des actifs.
- Gestion des défauts.
- Cas des sorties d'investisseurs.
- Montant à distribuer.
- Calcul des frais de la SGP.
- Bilan.
- Compte de résultat.
- Annexe avec les tableaux spécifiques.
- Publications pour les investisseurs.
- Reporting réglementaire.

5. Cas pratique

- Fiche signalétique.
- Programme d'activité.
- Exemples de schémas détaillés : comptabilisation des actifs ; émission et placement des titres ; évaluation/arrêt mensuel ; provisions/cut-off/rémunération.
- Arrêté annuel.
- Remboursement partiel ou total des parts du fonds.

6. Maîtrise des risques

- Les risques associés aux opérations de titrisation : remboursement anticipé ; défaillance des débiteurs ; évolution des taux ; détérioration de la notation ; défaillance des intervenants ; conformité.
- Les techniques de réduction des risques liés à la titrisation :
 - Les techniques internes.
 - Les techniques externes.

Voir la
formation
sur le
site

Se conformer au règlement ANC 2020-07 (modifié le 3 juin 2022) relatif aux comptes annuels des fonds d'investissement

Également disponible en :



ENTREPRISE
D'INVESTISSEMENT



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	20/03/26 18/09/26

Objectifs

- Maîtriser le Règlement ANC 2020-07 modifié relatif aux comptes annuels des OPC à capital variable.
- Fixer le cadre d'activité vis-à-vis des acteurs, produits OPC, directives UCITS et AIFM.
- Mettre en pratique les méthodes de valorisation et les schémas comptables des instruments financiers détenus dans les portefeuilles des fonds d'investissement.
- Sensibiliser aux risques et aux traitements d'exception liés aux crises financières récentes.

Participants

- RCCI et RCSI, représentants des dépositaires.
- Comptables et gestionnaires des OPC.
- Opérateurs et responsables middle/back-office.
- Commissaires aux comptes, experts comptables et leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Synthèses.

Connaissances requises

- Marchés et produits financiers.
- Notions de réglementation AMF et de comptabilité OPC.

PROGRAMME

1. Contexte de la gestion d'actif

- Chiffres-clés de la gestion d'actifs.
- Les textes européens sur les OPC : UCITS AIFM MIF 2, MIR, Finance Durable, Distribution Transfrontière, MMF...
- Le Code monétaire et financier.
- Actualités de l'AMF.
- Les objectifs de la gestion collective.
- Les acteurs et les intermédiaires.
- Typologie des fonds.
- Le DICI et le prospectus.
- Modalités de calcul des frais de gestion.
- Communication financière.
- Présentation des comptes annuels.

2. Le nouveau règlement comptable ANC 2020-07 modifié le 2022-03-06

- Nouveautés par rapport à l'ancien texte ANC-2014-01
- Évolutions apportées par la modification règlement N° 2022-03 du 3 juin 2022
- Principes et définitions applicables aux OPC : UCITS/FIA.
- Nouveau format de présentation des états financiers : bilan, compte de résultat et hors bilan en annexe.
- Traitement des PV/MV écarts de change et frais au compte de résultat.
- Distribution des résultats de MMF.
- Règles de comptabilisation et d'évaluation.
- Reportings réglementaires.

3. Les actifs et la valorisation de l'OPC

- Cas d'application avec le nouveau plan de comptes 2020-07 pour :
 - Le calcul des valeurs liquidatives avec le Swing-pricing.
 - Le mécanisme de régularisation des revenus nets.
- Schémas comptables pour :
 - Les actions.
 - Les obligations et les titres de créance.
 - Les acquisitions et cessions temporaires de titres.
 - Les futures, options et swaps.
- Présentation de l'actif net et de la valeur liquidative.

4. Liens entre PMS et méthodes comptables

- Valorisation en contexte de crise de marché ou de liquidité de certains actifs.
- Règles d'évaluation des différents composants de l'actif net de l'OPC.
- Processus de valorisation.
- Sujet des commissions, impact sur les VL :
 - Frais d'entrée/sortie.
 - Frais de gestion.
 - Commission de surperformance.
- Les compartiments et parts de l'OPC.
- Loi Sapin 2.
- Reportings réglementaires.
- Identification des indicateurs et agrégats.

Voir la
formation
sur le
site

GESTION D'ACTIFS



Comprendre les fondamentaux de la gestion d'actifs en un jour

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	15/04/26 11/09/26

Objectifs

- Fixer le cadre d'activité vis-à-vis des acteurs de l'Asset Management et des OPC, directives UCITS et AIFM.
- Connaître les principes de la valorisation d'un OPC.
- Étudier les instruments éligibles à l'actif d'un OPC et leur marché.
- Connaître les obligations d'information de la SGP aux porteurs de parts.

Participants

- Toute personne concernée par la gestion d'actifs et son fonctionnement, souhaitant s'initier à son mécanisme.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Exposé des états financiers de banques pour illustrer la théorie.
- Synthèses.

Connaissances requises

- Notions de base en finance.
- Aucune expérience préalable en gestion d'actifs requise.

PROGRAMME

1. Contexte de la gestion d'actif

- Les acteurs de l'Asset Management et leurs missions :
 - Pourquoi une gestion collective.
 - Panorama des OPC et typologie
 - La Société de gestion : gestion financière ; gestion administrative ; gestion comptable ; middle office ; fonction vente ; services de contrôle.
 - Le Dépositaire d'OPC.
 - Les entreprises d'investissement.
 - L'AMF.
 - Le CAC.
- Les directives et règlements européens (UCITS AIFM MIF 2, MIR).
- Les différents types de FIA.
- Le Code monétaire et financier.
- La doctrine AMF.

2. Les principes de valorisation d'un OPC

- Définition de la valeur liquidative (VL), fréquence de valorisation.
- Principes et méthodes comptables spécifiques (actions, obligations, dérivés, cessions temporaires).
- Impact des marchés sur la valorisation.
- Les directives et règlements européens (UCITS AIFM MIF 2, MIR).
- Les différents types de FIA.
- Le Code monétaire et financier.
- La doctrine AMF.

3. Processus de gestion et mesure de la performance

- Processus de gestion : research et analyse des marchés ; construction de portefeuille et allocation ; gestion des risques et contrôles ; reporting et transparence

- Mesure de performance : calcul de performance (TWR, MWR) ; benchmarks et tracking error ; ratios de Sharpe, Sortino, information ratio ; attribution de performance ;
- Gestion des risques : VaR, stress tests, backtesting ; risque de marché, crédit, liquidité, opérationnel ; limites et contrôles internes

4. Les instruments éligibles à l'actif de l'OPC

- Actions, obligations, titres de créance négociables et autres valeurs mobilières.
- Dérivés financiers : futures, options, swaps. Cas spécifiques des placements et limites d'investissement : ratios, diversification, règles d'éligibilité.
- Focus sur les marchés et fonctionnement des instruments (bourse, gré à gré, etc.).

5. Obligation d'information à destination des porteurs de parts

- Documents d'information-clé : DIC(DICI), prospectus, rapport annuel, informations périodiques.
- Transparence sur la gestion : frais, politiques de gestion, risques, performance.
- Processus réglementés de communication, rôle de l'AMF, obligations en cas de modification majeure.

6. Les enjeux actuels et de demain

- Finance durable (ESG) : règlement SFDR et taxonomie européenne ; stratégies ESG, impact investing ; mesure et reporting extra-financier.
- Innovation et digitalisation : blockchain et tokenisation d'actifs ETC.
- Défis réglementaires et commerciaux : pression sur les frais de gestion ; évolution des besoins clients (retraite, épargne) ; concentration du secteur.

Voir la formation sur le site

Fondamentaux de la gestion de portefeuille

Également disponible en :



ENTREPRISE D'INVESTISSEMENT



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	9-10/03/26 26-27/11/26

Objectifs

- Maîtriser les théories fondamentales de la gestion de portefeuille.
- Construire et optimiser des portefeuilles multi-actifs.
- Implémenter des stratégies de gestion active et passive.
- Mesurer, analyser et attribuer la performance.
- Gérer les risques avec des outils quantitatifs avancés.

Participants

- Gestionnaires d'actifs, conseillers en gestion de patrimoine, Middle office titres, stratégestes, prime brokers, assureurs vie gestion de titres.
- Gestionnaires des sociétés d'investissement et de portefeuille.
- Conseillers d'investissement family office.
- Gestionnaires de fonds d'investissement capital venture, capital investissement.
- Auditeurs de sociétés de gestion.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Synthèses.

Connaissances requises

- Pas de connaissance particulière.

PROGRAMME

1. Étapes de la gestion de portefeuille et théories fondamentales

- La fixation d'objectifs.
- L'identification des contraintes.
- La structuration du portefeuille.
- Le choix et les décisions d'investissement.
- Le suivi du portefeuille et la gestion des performances.
- Les théories fondamentales :
 - Théorie moderne du portefeuille (Markowitz).
 - Modèle d'équilibre (CAPM).
- Évolutions théoriques :
 - Modèle à 3 facteurs de Fama-French.
 - Arbitrage Pricing Theory (APT).

2. Classes d'actifs et corrélation

- Actions (Équité) :
 - Géographique : domestique, développé, émergent.
 - Styles : Value, Growth, Quality, Momentum.
 - Capitalisation et secteurs.
- Obligations (Taux fixe) :
 - Souveraines vs corporate vs high yield.
 - Duration, convexité et immunisation.
 - Courbes de taux et stratégies.
- Actifs alternatifs :
 - Immobilier (REITs, foncières).
 - Matières premières et inflation.
 - Private equity, hedge funds.
 - Infrastructure et dette privée.
- Analyse des corrélations :
 - Corrélations historiques et dynamiques.
 - Contagion en période de crise.
 - Bénéfices de la diversification internationale.

3. Optimisation et allocation

- Optimisation classique :
 - Optimisation moyenne-variance.
 - Fonction objectif et contraintes.
 - Problèmes d'instabilité des inputs.
 - Solutions pratiques (shrinkage, robustesse).
- Méthodes alternatives d'allocation :
 - Equal Weight (1/N).
 - Risk Parity et Equal Risk Contribution.
 - Maximum Diversification.
 - Minimum Variance Portfolio.
- Modèle Black-Litterman.
- Applications pratiques.

4. Stratégie d'allocation

- Allocation stratégique (SAA) :
 - Définition des objectifs long terme.
 - Asset-Liability Matching (ALM).
 - Contraintes réglementaires et liquidité.
- Allocation tactique (TAA) :
 - Market timing et momentum.
 - Indicateurs techniques et fondamentaux.
 - Budget de risque et limites.
- Gestion dynamique :
 - CPPI (Constant Proportion Portfolio Insurance).
 - OBPI (Option-Based Portfolio Insurance).
 - Volatility targeting.
- Factor investing :
 - Smart Beta et ETF factoriels.
 - Stratégies long-short.
 - Multi-factor models.

Voir la
formation
sur le
site



Fondamentaux de la gestion de portefeuille

PROGRAMME (SUITE)

5. Les mesures des performances

- La norme Gips (Global Investment Performance Standards).
- La droite de marché du MEDAF.
- La méthode de Treynor.
- La méthode de Jensen.
- Le Time weighted return (TWreturn) et le Money-Weighted rate of return (MWRreturn)..

6. Attribution de performance

- Attribution top-down :
 - Méthode Brinson-Hood-Beebower.
 - Effet d'allocation vs sélection.
 - Effet d'interaction.
 - Extensions multi-niveaux.
- Attribution géographique et sectorielle :
 - Décomposition par région/pays.
 - Attribution sectorielle.
 - Effet devise et couverture.
- Attribution factorielle :
 - Modèles de Fama-French.
 - Attribution de style.
 - Facteurs macro économiques.

7. Typologie des risques

- Typologie des risques :
 - Risque de marché (actions, taux, change, crédit).
 - Risque de liquidité et concentration.
 - Risque opérationnel et modèle.
- Mesures quantitatives :
 - Volatilité historique vs implicite.
 - Value-at-Risk (VaR) : 3 approches.
 - Expected Shortfall (CVaR).
 - Backtesting et validation.
- Stress testing :
 - Scénarios historiques.

- Stress tests hypothétiques.
- Analyse de sensibilité.
- Monte Carlo simulations.
- Gestion active des risques :
 - Limites et monitoring.
 - Risk budgeting.
 - Système d'alerte.

8. Le risque de marché et sa couverture

- Analyse du risque de marché par la VAR (Value at risk).
- Utilisation du Beta comme mesure de risque.

9. Couverture des risques de marché

- Couverture d'un portefeuille d'actions et/ou d'obligations :
 - Par des options.
 - Par des futures.
 - Par des ETF.
 - Par des CDS.

Pricing obligataire à taux fixe

Également disponible en :



ENTREPRISE D'INVESTISSEMENT



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1 842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	7-8/04/26 7-8/12/26

Objectifs

- Aborder les principaux concepts de mathématiques financières nécessaires au calcul obligataire.
- Appréhender les principales caractéristiques d'un emprunt obligataire.
- Étudier de façon pragmatique :
 - La construction d'un calendrier de paiement selon les différentes conventions de marché.
 - Les différentes normes et conventions de place applicables au marché obligataire.
 - Les différentes méthodes de détermination du taux actuariel applicables sur le marché obligataire international.
 - La mise en œuvre de la couverture des risques.

Participants

- Sales, Traders Taux, gérants ALM, trésoriers Back, Middle / Front Office, Risk Managers, auditeurs, contrôleurs Internes, ingénieurs ou responsables financiers, contrôleurs de gestion.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Ordinateur Portable personnel souhaité.
- Synthèses.

Connaissances requises

- Connaissance de base en mathématiques financières.

PROGRAMME

1. Mathématiques financières – principaux concepts

- Taux d'intérêts : simples, pré-comptés, post-comptés, pré-déterminés, post-déterminés, composés, périodiques, équivalents, actuariels, continus.
- Les placements à versement réguliers.
- La notion de performance.
- L'actualisation des flux de trésorerie d'une obligation (VAN).
- Principales bases conventionnelles de calcul (Act/Act, Act/365, Act/360, 30A/360, 30E/360).
- Modélisation d'une courbe de taux (structure par terme, les différentes formes de la courbe des taux).
- Détermination de taux calculés (Discount Factor, Taux ZC, Taux forward, Taux interpolé).
- Création d'une courbe de taux.

2. Principales caractéristiques d'une obligation à taux fixe

- Définition et caractéristiques d'un emprunt obligataire.
- Coupons atypiques (rompus : court début, long début, court fin, long fin).
- Modes d'ajustement (ajusté ou non ajusté).
- Conventions de report (preceding, following, modified preceding, modified following).
- Les cotations obligataires (en pourcentage du nominal ou en fraction de cotation).

3. Détermination d'un calendrier de paiement

- Préambule.
- Déterminer une année bissextile.
- Déterminer le dimanche de Pâques (calendriers Julien, Grégorien Chrétien et Grégorien Orthodoxe).
- Lister les jours fériés et non ouvrés.

4. Modalités de détermination du taux actuariel

- Les différentes méthodes de détermination du taux de rendement (rendements conventionnels vs réels, rendements bruts vs nets).
- Les différentes normes de calcul du taux de rendement :
 - Rendements non actuariels (Current Yield, Discount Rate, Rendement Japonais Simple).
 - Rendements à maturité (YTM, YTC, YTP).
 - Rendement Consortium.
 - Rendement Moosmuller et Braess Fangmeyer ou US Treasury (Act/Act et 30/360).
 - Rendement Money Market.

5. La couverture des risques (grecs)

- Définition, concepts, interprétation, calcul :
 - La duration.
 - La sensibilité.
 - La convexité.
 - BPV.

6. Revue et utilisation d'un pricer obligataire

- Présentation d'un calculateur obligataire à taux fixe sophistiqué reprenant l'ensemble des normes étudiées, développé par l'animateur sous Excel.
- Application pratique avec l'outil valorisant des emprunts obligataires mis à disposition des participants.

Voir la
formation
sur le
site

Dispositif prudentiel pour les entreprises d'investissement

Également disponible en :



ENTREPRISE
D'INVESTISSEMENT



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	19/03/26 23/09/26

Objectifs

- Expliquer et comprendre les réformes relatives au cadre prudentiel des entreprises d'investissement.
- Situer les enjeux de la réglementation IFR/IFD.
- Connaître les évolutions à la suite de la CRR3/CRDVI.
- Intégrer les changements essentiels introduits par ces textes.
- Expliquer les mécanismes, les concepts sous-jacents et les enjeux des différentes approches.

Participants

- Responsables et collaborateurs du secteur financier.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Synthèses.

Connaissances requises

- Bonne connaissance générale de Bâle III.

PROGRAMME

1. Les raisons de la réforme

- Les grands principes du package IFR/IFD applicables aux entreprises d'investissement.
- Le principe de proportionnalité : moduler le régime prudentiel en fonction de la taille, de la nature et de la complexité des entreprises d'investissement :
 - Les avantages des solutions prudentielles proposées.
 - Les enjeux de la mise en place du cadre prudentiel.
 - Les textes Directive 2017/0358/COD et Règlement 2017/0359/COD.
- Trois classes d'entreprises d'investissement :
 - Classe 1 : entreprises systémiques -> soumises à CRR/CRD.
 - Classe 2 : entreprises importantes -> soumises à IFR/IFD, avec exigences renforcées
 - Classe 3 : petites entreprises non complexes -> régime simplifié sous IFR/IFD.

2. Un cadre prudentiel modulaire selon la taille de l'entreprise d'investissement

- Catégorisation des entreprises d'investissement :
 - La catégorie 1 (entreprises d'investissement d'importance systémique) et le cadre prudentiel associé :
 - Les critères d'identification.
 - Les exigences de capital initial.
 - Le cadre de surveillance prudentielle.
 - Les évaluations de l'adéquation du capital interne.
 - Le cadre de gouvernance et de rémunération.
 - La catégorie 2 et le cadre prudentiel associé :
 - Les critères d'identification.
 - Les exigences de capital initial.
 - Les évaluations de l'adéquation du capital interne.
 - Exigences de fonds propres : selon la méthode K-factor (facteurs de risque propres à l'activité, ex : actifs sous gestion, ordres exécutés, exposition au risque de contrepartie, etc.)

- Exigences de liquidité.
- Gouvernance, rémunération et contrôle interne
- Reporting prudentiel spécifique (COREP/FINREP allégé).
- Supervision par l'autorité nationale compétente.
- La catégorie 3 (Petites entreprises non interconnectées) et le cadre prudentiel associé :
 - Les critères d'identification.
 - Les exigences de capital initial.
 - Les évaluations de l'adéquation du capital interne.
 - Le cadre de surveillance prudentielle.
 - Le cadre de gouvernance et de rémunération.
 - Cadre de reporting réglementaire.

3. Les impacts de la mise en œuvre et évolutions à la suite de la CRR3/CRD6

- Amélioration de la sécurité juridique.
- Réduction des coûts de mise en œuvre de la réforme.
- Évaluation d'impact des exigences en capital.
- Prise en compte du risque systémique.
- Prise en compte du risque de liquidité.
- Les évolutions des déclarations Corep en conséquence trimestrielle.
- Calendrier de mise en œuvre.
- Redéfinition des critères de classification.
- Ajustement des exigences de fonds propres.
- Renforcement du pilier 2 et du rôle du superviseur.
- Extension du reporting et de la transparence.

Voir la
formation
sur le
site

RISK MANAGEMENT ET RÉGLEMENTATION IFR/IFD



Protection des données personnelles: quelles exigences pour les établissements bancaires et financiers pour se conformer au RGPD?

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	1/07/26 12/11/26

Objectifs

- Comprendre les enjeux et les évolutions de la réglementation en matière de protection des données personnelles.
- Comprendre les exigences du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (« RGPD »).
- Prouver sa mise en conformité.
- Connaître l'étendue des pouvoirs des autorités de protection et leurs moyens de contrôle.
- Savoir cartographier les risques « Data Protection » et mener des Études d'Impacts sur la Vie Privée (PIA).

Participants

- Délégués à la Protection des Données / Data Protection Officer (DPO) et Correspondants Données Personnelles.
- Collaborateurs des filières Conformité/Risques Opérationnels.
- RCSI/RCCI/ RSSI
- Auditeurs internes, externes, contrôleurs permanents.
- Juristes, consultants.

Modalités pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance de l'environnement bancaire et financier.

PROGRAMME

1. Environnement et réglementation en matière de protection des données

- Présentation du contexte et des enjeux de la protection des données.
- Synthèse des principales composantes du Règlement européen (UE) 2016/679 sur la Protection des données (RGPD/GDPR).
- Sources internationales et européenne du droit local, et principales évolutions en lien avec le pack européen sur le numérique.
- Rappel des définitions en la matière.
- Les risques encourus et leur « saine » gestion.
- Présentation de la CNIL en tant qu'autorité de protection nationale.
- Étendue et limites des missions des autorités de protection.

2. L'application du règlement au sein de l'organisation

- Les attentes quant au rôle de Délégué à la Protection des Données (DPO) (fiche de poste).
- Les obligations réglementaires :
 - Garantir les droits aux personnes concernées.
 - Tenue du registre des traitements.
 - Analyse d'impacts sur la vie privée (PIA.)
 - Demandes d'autorisation pour les traitements « sensibles ».
 - Maintenir les niveaux de sécurité grâce aux mesures techniques et organisationnelles adéquates.
 - Mettre en place le principe de « Privacy by design ».
 - Encadrement des transferts internationaux.

- La mise en œuvre des Packs Conformité (ou Labels / Certifications).
- La réalisation d'une cartographie des risques « données personnelles » par l'élaboration du registre des traitements et tenant compte de :
 - L'identification des risques en lien avec les risques opérations (sécurité des systèmes d'information, cybercriminalité) et risques de non-conformité.
 - L'évaluation des risques.
 - La gestion et le pilotage des risques.
 - Prise en compte dans la cartographie des risques de non-conformité.
- Quelles conséquences sur les PIA (Privacy Impact Analysis) ?

3. Le rôle des acteurs

- Formation et sensibilisation des collaborateurs.
- Gouvernance du dispositif : implication des dirigeants et comitologie.
- Le pilotage des différents acteurs : DPO/CIL, contrôles permanents/périodiques, Direction de la conformité, déontologues.

4. La mise en œuvre d'un dispositif de contrôle

- Anticiper et prévenir les contrôles des Autorités de protection.
- Les éléments de réponse en cas de contrôles sur pièces.
- Comment prouver sa conformité ?
- Publicité du rapport, sanctions pénales, jurisprudence.

Voir la
formation
sur le
site

Dispositif de protection de la clientèle et pratiques commerciales bancaires

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1824 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	4-5/06/26 28-29/09/26

Objectifs

- Comprendre les enjeux d'un dispositif de protection des intérêts de la clientèle.
- Appréhender les contraintes organisationnelles induites par les exigences législatives et réglementaires.
- Connaître la législation et réglementation encadrant la commercialisation des produits et services bancaires, y compris le processus de promotion et de démarchage, et le recours aux IOBSP.
- Comprendre les obligations qui en découlent et identifier les risques engendrés.
- Maintenir à jour les procédures opérationnelles et de contrôle risques de non-conformité associés.
- Savoir répondre au questionnaire ACPR sur les pratiques.

Participants

- Collaborateurs et responsables de la direction de la conformité.
- Contrôleurs permanents et périodiques/auditeurs internes et membres de l'Inspection générale.
- Collaborateurs en charge du traitement des réclamations.
- RCSI/RCCI.
- Collaborateurs en charge de la gestion des risques.

Modalités pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance de l'environnement bancaire et financier.

PROGRAMME

1. Produits et activités des établissements / dispositions législatives et réglementaires

- Produits et services distribués par les établissements bancaires / Dispositions législatives et réglementaires y afférents.
- Tarification des produits et services.
- Description des produits distribués aux clients Particuliers et Professionnels et les exigences réglementaires associées :
 - Comptes de dépôt.
 - Droit au compte et services bancaires de base.
 - Gestion et mise à disposition des moyens de paiement.
 - Monnaie électronique.
 - Comptes d'épargne (épargne réglementée, comptes à terme,...).
 - Comptes d'instruments financiers et de parts sociales (comptes support et segmentation des produits).
 - Crédits (découverts, crédits à la consommation, crédits immobiliers, autres crédits) en mettant en évidence les points suivants :
 - Distinction entre contrats antérieurs à la réforme du code de la consommation et contrats postérieurs.
 - Distinction entre un prêt personnel et un crédit renouvelable.
 - Particularités du nouveau crédit immobilier.
 - Garanties et cautions.
 - Regroupement de crédits.
- Ces produits seront présentés à travers notamment les dispositions législatives et réglementaires suivantes :
 - Loi de séparation et de régulation des activités bancaire (Loi Moscovici).
 - Loi relative au compte dormant et en déshérence (Loi Eckert).
 - Loi relative au crédit à la consommation (Loi Lagarde).
 - Loi sur la consommation (Loi Hamon).

- Ordonnance n° 2016-351 du 25 mars 2016 et Décret n° 2016-607 du 13 mai 2016 portant sur les contrats de crédit immobilier aux consommateurs relatifs aux biens immobiliers à usage d'habitation.

2. Dispositifs de commercialisation et répartition des responsabilités entre les acteurs

- Relations entre mandants et intermédiaires (IOBSP et Intermédiaires en Assurance) : répartition des responsabilités.
- Conditions d'honorabilité, de compétence, d'habilitation et de protection (souscription d'assurance et garantie).
- Points de vigilance sur la promotion, le démarchage et la vente à distance.
- Les cas d'externalisation et les points d'attention spécifiques pour les contrôleurs.
- Les actions en réponse des associations professionnelles : Charte AFECI relative à l'inclusion bancaire et à la prévention du surendettement, recommandations FBF (en matière de mobilité, par exemple).
- La création de l'Observatoire de l'Inclusion Bancaire (OIB).
- La mission dévolue à la Direction du Contrôle des Pratiques Commerciales (DCPC) au sein de l'ACPR.
- Rôle du pôle ABE IS (Assurance Banque Épargne Info Services).

3. Enjeux réglementaires et cartographie - obligations de protection de la clientèle qui en découlent

- Identification des risques par thème :
 - Connaissance de la clientèle.
 - Information clients.
 - Devoir de conseil.
 - Protection des données personnelles.
 - Prévention du surendettement.

Voir la
formation
sur le
site



Pratiques commerciales bancaires et protection des intérêts des clients

PROGRAMME (SUITE)

- Traitement des réclamations clients.
- Risques provenant d'activités externalisées en lien avec la commercialisation et la relation clientèle.
- Mesure, gestion et surveillance de ces risques.
- Présentation d'une méthode d'analyse de la qualité des cartographies en évaluant notamment la prise en compte d'indicateurs de risque pertinents et adaptés.

4. Environnement de contrôle et dispositifs de maîtrise des risques

- Cas spécifique du traitement des réclamations:
 - Identification des points de vérification à mettre en œuvre de la réception de la réclamation à son traitement en mettant l'accent notamment sur:
 - Typologie des motifs et recevabilité.
 - Un processus de validation des nouveaux produits.
 - Circuit de prise en charge des réponses et indemnisation (éventuelle).
 - Médiation.
 - Prise en compte des axes d'amélioration sur le ou les processus visé(s) par la réclamation.

5. Documentation et obligations de reporting

- Description des reporting suivants:
 - Rapport annuel sur le contrôle interne et la maîtrise des risques.
 - Questionnaire ACPR sur les pratiques commerciales et la protection de la clientèle (QPC²).
 - Reporting en direction de l'OIB.
- Utilisation effective des contrôles de cohérence « inter Reporting ».
- Réalisation de recoupements entre le reporting et la réalité du terrain.

LCB/FT : comment évaluer la qualité de son dispositif

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	19/03/26 7/10/26

Objectifs

- Maîtriser les principaux enjeux et les points clés de la lutte contre le blanchiment/financement du terrorisme (intégrant la fraude fiscale et la corruption).
- Comprendre, dans ce contexte, la réglementation et ses récentes évolutions (transferts de fonds, monnaie électronique, renforcement de l'approche par les risques).
- Intégrer les spécificités liées à la transposition de la 4^e et 5^e directive et à la réglementation sur les transparences des données à enjeu fiscal.
- Accéder aux meilleures pratiques et être capable de mettre en place un dispositif efficace de LCB/FT.

Participants

- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.
- Collaborateurs en charge de la conformité.
- Contrôleurs permanents et périodiques.

Modalités pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Aucune connaissance particulière.

PROGRAMME

1. Généralités : les composantes du blanchiment et financement du terrorisme

- Les définitions et les processus de blanchiment de capitaux.
- Les définitions et les techniques de financement du terrorisme.
- Les techniques de corruption.
- Notion de fraude fiscale et de paradis fiscaux.

2. Le cadre légal et réglementaire international et national

- Les recommandations du GAFI.
- Évolution et perspective en matière de LCB-FT en droit européen.
- Focus sur la 5^e directive et sa transposition en droit français. En route vers la 6^e ...
- L'arrêté du 6 janvier 2021.
- Les lignes directrices de l'ACPR.
- Les reportings réglementaires.
- La réglementation sur les transferts de fonds.

3. Les éléments-clés de la réglementation LCB-FT

- Les dispositifs clés :
 - L'approche par les risques : le cœur du dispositif.
 - Évaluation supranationale des risques.
 - Analyse nationale des risques.
 - Classification des risques LCB-FT.
- Renforcement des exigences en matière d'identification client :
 - Relations d'affaires, clients occasionnels et Bénéficiaire effectif.
 - Les personnes politiquement exposées et les situations à risque à l'entrée en relation d'affaires.
 - Suivi de la relation.
 - Tierce introduction.

4. Savoir déployer un dispositif LCB-FT efficace

- Le dispositif de prévention
 - Organisation, acteurs, procédures, formation et documentation.
- Les enjeux de la vigilance constante.
- L'examen renforcé.
- Le dispositif déclaratif
 - Les outils de profilage :
 - Les scénarios et leurs paramétrages.
 - La gestion des flux.
 - Règles méthodologiques et qualité des déclarations de soupçon.
 - Les communications systématiques d'informations.
- Le dispositif de filtrage des listes des sanctions financières et embargos :
 - Les listes des sanctions financières et embargos.
 - Les filtrages obligatoires.
 - Les outils et leur paramétrage.

5. Le contrôle du dispositif

- Les principaux enseignements des sanctions du régulateur :
 - Les sanctions du régulateur.
 - Le contrôle permanent du dispositif (niveau 1 et 2).

Voir la
formation
sur le
site

LCB/FT et analyse financière

Également disponible en :

ENTREPRISE
D'INVESTISSEMENT

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1824 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	13-14/04/26 14-15/09/26

Objectifs

- Connaître la documentation comptable et les aspects juridiques et fiscaux des sociétés.
- Comprendre la logique générale de la comptabilité, d'un bilan et d'un compte de résultat.
- Connaître les principaux schémas de blanchiment et de fraudes fiscales dans le milieu de l'entreprise.
- Être capable de procéder à des analyses financières sur des clients « entreprises et personnes morales » présentant une anomalie ou un risque LCB-FT, à partir de ces documents comptables, de la connaissance client et des relevés et opérations bancaires.

Participants

- Analystes Compliance LCB-FT.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance de l'environnement bancaire et financier.

PROGRAMME

1. Comprendre les mécanismes comptables et financiers de l'entreprise

- Revue des différents statuts.
- La finalité des types de sociétés :
 - Aspects juridiques et fiscaux.
 - Représentants légaux et associés/actionnaires & bénéficiaires effectifs.
- Les documents comptables obligatoires.
- Étude des flux de l'entreprise :
 - Capital social.
 - Charges/produits.
 - Les investissements.
 - Les opérations d'inventaire.
- Présentation de la liasse fiscale
- Explication du fonctionnement :
 - Actif/passif.
 - Capitaux propres.
 - Compte de résultat.

2. Analyser les documents financiers

- Identification des principaux points et indicateurs d'anomalies et de risques à la lecture d'une liasse fiscale :
 - Principales incohérences, discordances et anomalies.
 - Les comptes courants associés.
- Éléments de fiscalité :
 - Les différents régimes fiscaux.
 - La TVA.
- Fraudes fiscales et Carrousels TVA :
 - Schémas types de fraudes et carrousels TVA.
- Le traitement du risque de crédit.

- Les normes françaises :
 - L'identification des créances douteuses.
 - Les dépréciations individuelles.
 - La norme IFRS 9.
 - La notion d'Expected loss.
- Les trois étapes de la dépréciation en IFRS 9.

3. L'analyse financière & les risques LCB-FT

- Principaux schémas d'infractions et blanchiment d'infractions dans le cadre des personnes morales.
- Indicateurs de risques et connaissance client :
 - Types et historiques des sociétés et représentants légaux et associés.
 - Noms commerciaux, enseignes et marques.
 - Activités et Situation géographique.
- Indicateurs de risques au regard des comptes produits et opérations.
- Principes méthodologiques de l'analyse financière.
- Les pièces justificatives relatives à l'identification et la connaissance client.
- Le dossier d'analyse financière :
 - Les éléments d'analyse (bilan, comptes, opérations ...).
 - Les interrogations et informations externes (NAF FIBEN INFOGREFFE FCC...).
- Les éléments complémentaires :
 - Les justificatifs demandés au client.
 - Les appels interbancaires.
- Présentation de différents dossiers et recherche par les participants des éléments significatifs pour se prononcer sur les risques LCB-FT ou de fraudes fiscales.

Voir la
formation
sur le
site

Lutte contre la corruption et le trafic d'influence : comment mettre en œuvre un programme de conformité efficace (Sapin II)

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	20/03/26 24/09/26

Objectifs

- Comprendre les principes et les enjeux de la Loi "Sapin 2" relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique.
- Identifier et maîtriser les risques de corruption pour l'entreprise et les collaborateurs.
- Être capable de mettre en place un dispositif efficace de lutte contre la corruption et le trafic d'influence.
- Accéder aux meilleures pratiques pour faire face aux situations courantes de corruption et trafic d'influence.

Participants

- Dirigeants.
- Responsables et collaborateurs en charge de la Conformité et du Contrôle Interne.
- Responsables et collaborateurs des services juridiques, commerciaux, financiers, achats et ressources humaines.
- Responsables et collaborateurs des départements risques.

Modalités pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Aucune connaissance particulière n'est exigée.

PROGRAMME

1. Le cadre légal français et international de la lutte contre la corruption

- Contexte réglementaire international.
- Principes et périmètre d'application de la Loi Sapin 2.
- Définitions et formes de la corruption et du trafic d'influence.
- Pratiques et comportements constitutifs de faits de corruption.
- Sanctions encourues / Convention Judiciaire d'intérêt public.

2. L'agence française anticorruption (AFA)

- Rôle, organisation et missions de l'AFA.
- Contrôles de l'AFA.
- Commission des sanctions.
- Guides, chartes et recommandations de l'AFA.
- Focus sur les 3 piliers des recommandations de l'AFA.

3. Les 8 piliers du programme de conformité anticorruption

- Code de conduite.
- Dispositif d'alerte interne.
- Cartographie des risques.
- Évaluation de la situation des clients, fournisseurs de 1er rang et intermédiaires.
- Procédures de contrôles comptables.
- Formation du personnel.
- Régime disciplinaire.
- Dispositif de contrôle et d'évaluation interne.

4. Déployer un dispositif efficace de prévention de la corruption

- Les éléments clés :
 - Fonction conformité anticorruption et ses missions.
- Analyse de l'exposition aux risques de corruption et élaboration d'une cartographie des risques.
- Guide méthodologique pour la rédaction d'un code de conduite.
- Corps procédural.
- Instaurer des contrôles permanents et périodiques.

5. Focus sur le dispositif d'alerte

- Cadre juridique du régime de protection des lanceurs d'alerte.
- Définition du statut de lanceur d'alerte.
- Conditions et mesures de protection des lanceurs d'alerte.
- Implémentation d'un dispositif d'alerte.
- Rôle et missions du Référént.
- Procédure de signalement d'une alerte.

Voir la
formation
sur le
site

Les enjeux de fraude fiscale (FATCA-CRS)

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	2/06/26 9/10/26

Objectifs

- Connaître le dispositif réglementaire relatif à FATCA et EAI (Echange Automatique d'Information – Common Reporting Standard CRS).
- Savoir appliquer dans la relation client les attendus en termes de lutte contre la fraude fiscale.
- Savoir identifier les points essentiels de contrôle liés à ces réglementations.

Participants

- Fonctions Conformité, Back et middle office, commerciaux.
- Fonction contrôles (permanent et périodique).

Modalités pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance bancaire requise.

PROGRAMME

1. Le contexte réglementaire

- Les enjeux de la fraude fiscale.
- Situer ce sujet dans le cadre global de la Sécurité Financière :
 - La réglementation FATCA.
 - L'IGA France / USA
 - La notion d'US PERSON
 - L'impulsion OCDE : CES
- Les différences FATCA et CRS.

2. Les enjeux dans le processus d'entrée en relation et la gestion des référentiels

- Ce qui est attendu des établissements financiers.
- La notion de résidence fiscale.
- Les différentes situations de résidence fiscale selon l'histoire personnelle du client.
- La notion de résidence fiscale pour les personnes morales.
- Les NIF dans les différents pays.
- Les auto-certifications et W-Forms
- La détermination des statuts dans le cadre des personnes morales (entité financière, non financière, active, passive, etc.)
- Les critères de détermination.
- Le renforcement des exigences liées au bénéficiaire effectif (personne(s) contrôlante(s))
- Les documents à collecter.

3. Les dues diligences clients

- Les spécificités FATCA (GAE).
- Les comptes concernés.
- Les comptes préexistants / les nouveaux comptes.
- Les changements de circonstance.
- Les responsabilités du client.
- Les reportings.
- Le reporting FATCA.
- Le reporting CRS.
- Le reporting des récalcitrants, une spécificité française.

4. Mise en œuvre du contrôle permanent et périodique

- Les contrôles au niveau des Groupes Affiliés Étendus (GAE).
- Les contrôles au niveau des back et middle office, référentiel et équipe Taxe.
- La démarche de contrôle permanent.

Voir la
formation
sur le
site

Gestion et contrôles des risques de non-conformité en tant que risques bancaires prioritaires

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1824 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	2-3/07/26 24-25/09/26

Objectifs

- Comprendre les enjeux du risque de non-conformité pour les établissements bancaires et financiers.
- Connaître les composantes des principales réglementations.
- Connaître l'organisation et les dispositifs à mettre en place au sein des établissements.
- Être capable de construire et de maintenir à jour une cartographie des risques de non-conformité.
- Savoir appréhender les points de contrôle-clé selon les axes de la conformité.

Participants

- Collaborateurs et responsables de la direction de la conformité.
- Contrôleurs permanents et périodiques/auditeurs internes et membres de l'Inspection générale.
- RCSI/RCCI.
- Collaborateurs en charge de la gestion des risques.
- Juristes.

Modalités pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance de l'environnement bancaire et financier.

PROGRAMME

1. Introduction

- Illustrations par quelques scandales qui ont défrayé la chronique.
- Les enjeux du risque de non-conformité (réputation, réglementaire, sanctions etc.).
- Compréhension de l'évolution des enjeux depuis quelques années.

2. Définitions et positionnement du risque de non-conformité

- Définition du risque de non-conformité.
- Les liens entre éthique, déontologie et non-conformité, l'importance du risque de dé-conduite (« misconduct risk »).
- Les interactions avec le dispositif de contrôle interne.
- Contexte.
- L'influence du Comité de Bâle (les 12 principes en matière de contrôle interne, de gestion des risques et de conformité).
- Arrêté du 3/11/2014.
- Pour chacun des thèmes suivants et par rapport au périmètre, les principaux enjeux seront définis :
 - La Sécurité Financière.
 - La déontologie des collaborateurs.
 - La déontologie vis-à-vis des marchés.
 - Protection de la clientèle et des épargnants.
- Positionnement du risque de réputation : risque à part entière ou impact ?
- Importance du Conduct Risk.

3. Gouvernance et conformité

- Les implications des instances de gouvernance : rôle des dirigeants effectifs et de l'organe de surveillance.
- Le « tone from the top » et sa traduction concrète.
- La comitologie (3 comités obligatoires selon le paquet Bâle III en fonction de la taille des établissements).
- Les enjeux de gouvernance pour les grands groupes internationaux qui doivent prendre en compte des

- réglementations dans divers environnements juridiques.
- Les attentes de l'EBA en matière de gouvernance de la conformité.

4. Organisation du dispositif en interne

- Le responsable de la conformité.
- Rôle et responsabilité (notamment dans le cadre de supervision internationale).
- Des procédures spécifiées dans les textes :
 - Formation-sensibilisation.
 - Remontée des dysfonctionnements.
 - Nouvelles activités-produits.
 - Règles de conservation et d'archivage (en référence aux recommandations de la CNIL concernant l'archivage).
- Les différents reportings issues de la Direction de la Conformité.
- Les interactions avec les autres acteurs du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques (Direction du contrôle permanent, équipes du contrôle périodique, Direction Juridique, Responsable de la fonction de gestion des risques) : exemples d'organisation.

5. Cartographie des risques de non-conformité et plans de contrôle

- Mise en œuvre d'une démarche générale de cartographie au sein d'un établissement de crédit (gouvernance du dispositif, qualité des procédures, dispositif d'information et de communication, pilotage notamment).
- Application à la cartographie des risques de non-conformité.
- « Challenger » la cartographie des risques de non-conformité.
- Comment à partir de la cartographie des risques de non-conformité appréhender les contrôles permanents et périodiques nécessaires aux vues du profil, des activités, métiers, organisation et appétit pour les risques des établissements assujettis contrôlés.

Voir la
formation
sur le
site

Les enjeux d'abus de marché

Également disponible en :

ENTREPRISE
D'INVESTISSEMENT

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	26/03/26 16/09/26

Objectifs

- Rappel du cadre réglementaire et présentation des éléments constitutifs et des exemptions de l'abus de marché.
- Comprendre et détecter les différentes typologies d'abus de marché.
- Savoir mettre en place un dispositif de prévention, de détection et de déclaration.
- Apprendre à analyser les indices pour déceler un abus de marché et avoir les bons réflexes pour analyser les alertes.
- Appréhender et comprendre la notion de faisceau d'indices (hiérarchisation des indices) pour la prévention et détection des abus de marché.
- Comprendre ce qui est attendu dans un dossier de preuve : pourquoi et quand le constituer.
- Savoir rédiger une déclaration de soupçon à l'AMF et TRACFIN : contenu des déclarations, méthode de rédaction et envoi.

Participants

- Back et middle-office, fonctions de contrôle permanent et périodique.

Modalités pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Aucune

PROGRAMME

1. Introduction

- Définition des différents types d'abus de marché.
- Le contexte réglementaire lié à l'abus de marché.
- Illustration par des cas de sanctions.

2. L'analyse des cas d'abus de marché

- Présentation de 5 mises en situation de cas d'abus de marché.
- Réflexions des participants sur :
 - Le type d'abus de marché.
 - Les faisceaux d'indice qui permettent de qualifier le processus d'abus.
 - Les preuves à collecter pour justifier ces faisceaux.

3. Abus de marché et LCB/FT

- Les caractéristiques d'une opération de blanchiment.
- La typologie des opérations selon TRACFIN.
- Les liens entre LCB/FT et abus de marché.

4. Du soupçon à la déclaration de soupçon

- Cas pratiques :
 - À partir de mise en situation (dont celles présentées le matin), identification des faisceaux d'indice.
 - Présentation d'une fiche de déclaration TRACFIN.
 - Points d'attention sur les zones de la fiche de déclaration.

Voir la
formation
sur le
site

Les fondamentaux de la directive DSP2 et les risques liés

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	25/03/26 2/10/26

Objectifs

- Acquérir la compréhension des éléments essentiels de la directive DSP2 (Directive Service paiement).
- Savoir identifier les risques opérationnels et techniques de l'impact de la DSP2.
- En comprendre les enjeux pour les établissements au sein de certains processus opérationnels.

Participants

- Responsables des risques opérationnels.
- Correspondants risques opérationnels.
- Fonction Audit-inspection et Contrôle permanent.
- Responsables informatiques.

Modalités pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Aucune connaissance particulière n'est exigée.

PROGRAMME

1. Comprendre le cadre juridique et réglementaire de la directive DSP2

- Rappel du contexte réglementaire.
- Champ d'application géographique.
- Les services impactés.
- Les principaux acteurs.
- Le calendrier de mise en œuvre.
- Synthèse de principaux articles et obligations de la Directive DSP2 (transparence et d'information, conditions d'exécution des opérations).
- Illustration des principales nouveautés de la nouvelle directive DSP2 :
 - Encadrement des nouveaux acteurs.
 - Responsabilité entre banque et services de paiements.
 - Les nouveaux risques liés.
 - Exigences en matière de sécurité et de protection de données.

2. Illustration des risques opérationnels et techniques de la DSP2

- Détecter les risques opérationnels dans le cadre de la directive (UE) 2015/2366 (DSP2) de l'EBA.
- Détecter les risques de cyber-intrusion, faire face aux nouveaux risques cyber.
- Prévenir l'ingénierie sociale et la fraude monétique, le rôle des réseaux sociaux.
- Détecter les failles d'un dispositif de sécurité monétique.

Voir la
formation
sur le
site

Savoir gérer les enjeux de conformité dans la gestion d'actifs

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	29/06/26 16/09/26

Objectifs

- Comprendre les enjeux du risque de non-conformité pour les sociétés de gestion de portefeuille.
- Connaître les composantes des principales réglementations.
- Connaître l'organisation et les dispositifs de contrôle à mettre en place au sein des sociétés de gestion.

Participants

- Collaborateurs et responsables de la direction de la conformité.
- Contrôleurs permanents et auditeurs internes et externes.
- Collaborateurs en charge de la gestion des risques.
- Comptables et gestionnaires des OPC.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Synthèses.

Connaissances requises

- Bonnes connaissances de base sur les exigences prudentielles.

PROGRAMME

1. Les thématiques de la conformité

- Le risque de non-conformité.
- Le risque opérationnel.
- La Lutte Contre le Blanchiment des Capitaux et Financement du Terrorisme (LCB-FT).
- La prévention des abus de marché.
- La prévention des conflits d'intérêts.
- La connaissance des clients KYC.
- Le circuit des ordres.
- Les règles d'établissement de la Valeur Liquiditative de l'OPC.
- Le respect des ratios et règles d'investissement de l'OPC.
- Le respect des indicateurs financiers.
- La déontologie des collaborateurs.
- La politique ESG et la politique de risques de durabilité en matière d'investissements.
- Les critères de l'ISR.
- L'information aux porteurs de parts.
- La conservation des données et le PCA.
- Les Prestataires de Services Essentiels Externalisés.

2. L'organisation des contrôles de la conformité

- Les missions du RCCI.
- Le contrôleur des risques financiers.
- Le dépositaire d'OPC.
- Le CAC.
- L'AMF.
- La cartographie des risques de conformité.
- Le plan de contrôle.
- Les contrôles de conformité sur :
 - La LCB-FT.
 - La conformité des documents réglementaires.
 - Les règles d'établissement de la vl.
 - La comptabilisation des frais de l'OPC.
 - Le respect des ratios et règles d'investissement de l'OPC.
 - Le passif de l'OPC.

Voir la
formation
sur le
site

MIFID 2 : maîtriser la conformité et optimiser la protection client

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	10/04/26 6/11/26

Objectifs

- Comprendre les enjeux de la directive MIF 2 en vue d'assurer la conformité des services d'investissement et améliorer la protection clientèle.
- Analyser les principaux impacts sur les différents volets d'activité concernés : relations clients, infrastructure de marché, reportings réglementaires.
- Savoir mettre en place un dispositif adapté et proportionnel aux enjeux.

Participants

- RCCI et RCSI, représentants des dépositaires.
- Administrateurs de fonds.
- Responsables de Back-office.
- Comptables et gestionnaires des OPCVM et des sociétés de gestion.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Synthèses.

Connaissances requises

- Notions de gestion d'OPCVM.

PROGRAMME

1. Contexte réglementaire

- Processus d'élaboration des réglementations.
- Textes de niveau 1 et de niveau 2.
- Présentation du corpus MIF :
 - Directive 2014/65/UE du 15 mai 2014.
 - Règlement UE 600/2014 du 15 mai 2014.
 - Règlement délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016.
 - Textes de niveau 3 : Guidelines RTS ITS de l'ESMA.
- Principes de gouvernance entre producteurs et distributeurs.
- Évolutions par rapport à MIFID 1.
- Définir le conseil indépendant : statut du CIF.
- Gestion sous mandat.
- Impacts sur les relations producteurs/distributeurs.
- Nouveautés fonction Compliance.
- Conversations téléphoniques.

2. Gouvernance des produits

- Évolution du périmètre des produits MIFID.
- Liens avec les directives UCITS et AIFM.
- Approbation des produits.
- Renforcement de la protection des clients et investissements.
- Responsabilité de la direction en matière de conformité des produits et de compétences des personnels.
- Rôle des RCCI / RCSI.
- Nouveaux pouvoirs des superviseurs.
- Changements liés au principe de « best execution » :
 - Nouvelles « places de marché ».
 - Impacts sur les systèmes de traitement des ordres.
 - Intégration des ID trader et ID client.
- La gestion des conflits d'intérêt :
 - Éclaircissement sur la jurisprudence AMF.
 - Rémunération des gérants et des CIF.
 - Contrôle de second niveau de la fonction commerciale.

3. Mise en œuvre de la MIF

- Thématiques opérationnelles :
 - Microstructure de marchés.
 - Règles de transparence.
 - Obligations de reporting.
 - Règles de négociation et de compensation.
 - Accès aux plateformes de négociation, MTF et OTF.
 - Évolutions avec le règlement EMIR 2.
 - Travaux en cours de refonte de la Directive MIFID (MiFID Refit).

Voir la
formation
sur le
site

Pilier 2 et SREP des entreprises d'investissement

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	3/04/26 26/09/26

Objectifs

- Avoir une vision d'ensemble du pilier 2 et de ses impacts pour les entreprises d'investissement.
- Acquérir un niveau d'expertise permettant de manipuler aisément dans son activité opérationnelle les concepts d'ICARA de revue prudentielle (SREP), P2R.
- Se préparer à l'entrée en vigueur du SREP pour les entreprises d'investissement.

Participants

- Gestionnaires des risques et de reporting réglementaire, inspecteurs, comptables, contrôleurs de gestion, auditeurs internes.
- Responsables financiers, responsables des fonctions ALM et Risques.
- Commissaires aux Comptes, experts comptables et leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Synthèses

Connaissances requises

- Bonnes connaissances de base sur les exigences prudentielles.

PROGRAMME

1. Introduction

- Les principales mesures du dispositif IFR/IFD.
- Principes généraux du pilier 2 :
 - Supervisory Review and Evaluation Process ou SREP.
 - ICARA (ICAAP et ILAAP).

2. SREP

- Définition.
- Champ d'application.
- La méthodologie SREP de l'EBA :
 - La catégorie de l'entreprise d'investissement et l'examen périodique de cette catégorie.
 - Le suivi des indicateurs-clés.
 - L'analyse du modèle d'affaires.
 - L'évaluation de la gouvernance interne et des contrôles à l'échelle de l'entreprise.
 - L'évaluation des risques pour le capital.
 - L'évaluation des risques pesant sur la liquidité et le financement.
 - L'évaluation de l'adéquation des fonds propres de l'entreprise d'investissement.
 - L'évaluation de l'adéquation des ressources de liquidité de l'entreprise d'investissement.
 - L'évaluation globale du SREP.
 - Les mesures de surveillance (et les mesures d'intervention précoce si nécessaire), Déroulement du SREP.
 - Les décisions SREP des superviseurs : P2R, autres mesures.
 - Interaction entre le SREP et d'autres processus de surveillance, y compris la coopération entre les autorités.
 - Lien entre le SREP, l'intervention précoce et la résolution.

3. ICARA-ICAAP

- Objectifs.
- Structure des exigences de fonds propres des entreprises d'investissement : Les exigences de capital initial.
- Les évaluations de l'adéquation du capital interne et les facteurs K.
- Le cadre de surveillance prudentielle.
- Analyse des risques importants ou éléments de risques non pris en compte ou non entièrement pris en compte par les exigences relatives au facteur K.
- Analyse des risques significatifs ou éléments de risques non couverts par les exigences de fonds propres.
- Déroulé des étapes de l'ICAAP.
- Principes qualitatifs généraux pour la détermination des exigences supplémentaires de fonds propres P2R.
- Attentes du superviseur.
- Définition du risque de liquidité.
- Actifs liquides éligibles.
- Exigences en matière de liquidité.
- Mesure de supervision en cas d'insuffisances en matière de liquidité.

4. Feuille de route d'implémentation

- Cas pratique.

Voir la
formation
sur le
site

Décryptage principaux textes réglementaire autour du risque ESG



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	30/03/26 25/09/26

Objectifs

- Connaître et comprendre les attentes du régulateur en matière de risques ESG au travers des principaux textes en vigueur : SFDR, TAXONOMIE UE, article 29, NFRD, CSRD, TCFD.
- Avoir les clés pour intégrer ces textes dans le dispositif de gestion des risques de la banque.
- Être en mesure d'identifier les impacts dans son établissement.

Participants

- Personnel de la comptabilité, de la trésorerie, du contrôle de gestion, du back-office, du contrôle et de l'audit en charge de l'établissement ou du contrôle des ratios.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.
- Toute personne concernée par les ratios des banques et leurs évolutions.

Modalités pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Une connaissance minimale des opérations bancaires est souhaitée.

PROGRAMME

1. Introduction

- Origine et effets du risque ESG.
- Risque de transition.
- Risque physique.
- Risque Social.
- Risque Gouvernance.
- Effet domino du risque ESG vis-à-vis des autres risques.
- L'enjeu de la réglementation autour du risque ESG.
- L'enjeu de transparence autour du risque ESG.

2. Sfdr

- Objectifs et enjeux.
- Principales exigences.
- Calendrier de mise en œuvre.
- Feuille de route d'implémentation.

3. Taxonomie UE

- Objectifs et enjeux.
- Principales exigences.
- Calendrier de mise en œuvre.
- Feuille de route d'implémentation.

4. Article 39 loi énergie climat

- Objectifs et enjeux.
- Principales exigences.
- Calendrier de mise en œuvre.
- Feuille de route d'implémentation.

5. NFRD

- Objectifs et enjeux.
- Principales exigences.
- Calendrier de mise en œuvre.
- Feuille de route d'implémentation.

6. CSRD

- Objectifs et enjeux.
- Principales exigences.
- Calendrier de mise en œuvre.
- Feuille de route d'implémentation.

7. TCFD

- Objectifs et enjeux.
- Principales exigences.
- Calendrier de mise en œuvre.
- Feuille de route d'implémentation.

Voir la
formation
sur le
site

Stress tests risque ESG (climatiques): BCE, EBA, ACPR, internes

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	10/04/26 13/10/26

Objectifs

- Acquérir la méthodologie de définition et de modélisation des scénarios de risques climatiques en ligne avec les recommandations EBA issues du rapport EBA sur le management et la supervision des risques ESG pour les établissements de crédit et les entreprises d'investissement.
- Avoir une vision d'ensemble des stress tests climatiques conduits par les autorités EBA, BCE, ACPR : scénarios, résultats, attentes vis-à-vis des banques, leçons à tirer.
- Avoir une méthodologie de mise en place d'un dispositif de stress tests internes.
- Avoir un aperçu de la feuille de route d'implémentation et du calendrier.

Participants

- Comptables, contrôleurs de gestion, gestionnaires des risques, inspecteurs, auditeurs internes, trésoriers.
- Responsables financiers, responsables des fonctions ALM et Risques.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissances générales bancaires.

PROGRAMME

1. L'état de l'art sur les stress tests climatiques

- Identification des risques et des vulnérabilités climatiques des portefeuilles.
- Identification des facteurs de risques et les corrélations avec les autres risques financiers.
- Définition des scénarios de stress tests climatiques.
- Modélisations des scénarios.

2. Les attentes de l'EBA en matière de stress tests climatiques

- Analyse des facteurs de risque ESG.
- Méthodologie d'évaluation du risque ESG :
 - Alignement de portefeuilles.
 - Dispositif de Risk management.
 - Méthode de l'exposition.
- Méthodologie de définition des scénarios de stress tests pour le risque climatique :
 - Stress tests climatiques complets.
 - Stress tests climatiques de sensibilités.
- Les principaux défis relatifs à la mise en place d'un dispositif de stress tests climatiques.
- Les best practices sur les stress tests climatiques.

3. Les stress tests climatiques conduits par l'EBA

- Scénarios et hypothèses.
- Méthodologie des stress tests.
- Les attentes vis-à-vis de banques participant à l'exercice.
- Analyse des résultats des stress tests climatiques.
- Les limites en termes de méthodologie et de disponibilité des données.
- Calendrier des prochains exercices de stress tests.

4. Les stress tests climatiques conduits par la BCE

- Scénarios et hypothèses.
- Méthodologie des stress tests.
- Les attentes vis-à-vis de banques participant à l'exercice.
- Analyse des résultats des stress tests climatiques.
- Les limites en termes de méthodologie et de disponibilité des données.
- Comparaison entre les stress tests BCE et Stress tests EBA.
- Calendrier des prochains exercices de stress tests.

5. Les stress tests climatiques conduits par l'ACPR

- Scénarios et hypothèses.
- Méthodologie des stress tests.
- Les attentes vis-à-vis de banques participant à l'exercice.
- Analyse des résultats des stress tests climatiques.
- Les limites en termes de méthodologie et de disponibilité des données.
- Comparaison avec les stress tests BCE et Stress tests EBA.
- Calendrier des prochains exercices de stress tests.

6. Feuille de route d'implémentation d'un dispositif de stress tests climatiques internes

- Définir le dispositif opérationnel de mise en place des stress tests climatiques :
 - Aspects techniques et méthodologiques.
 - Aspects gouvernance et organisation.
 - Aspects outils et données.

Voir la
formation
sur le
site

Déploiement d'un dispositif opérationnel de mesure et gestion du risque ESG

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
0,5 jour	PRÉSENTIEL 692 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	16/04/26 2/11/26

Objectifs

- Avoir les clés pour mettre en place un dispositif de mesure et gestion du risque ESG conforme aux attentes des autorités sur la base du rapport EBA sur le management et la supervision des risques ESG pour les établissements de crédit et les entreprises d'investissement.
- Intégrer les changements essentiels introduits et les impacts en termes organisationnels, gouvernance, méthodologiques, communication.
- Établir une feuille de route d'implémentation.

Participants

- Comptables (reporting financier, prudentiel et réglementaire), chargés de communication financière, contrôleurs (middle et back offices), contrôleurs de gestion, gestionnaires des risques (risk management), inspecteurs, auditeurs internes, trésoriers.
- Responsables financiers, responsables des fonctions ALM et Risques, management.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Bonne connaissance obligatoire de Bâle III ou avoir suivi le Certificat d'expertise en traitement prudentiel Bâle III et sa finalisation.

PROGRAMME

1. Analyse du portefeuille et définition de la stratégie ESG

- Recensement des expositions sensibles au risque climatique.
- Classification du portefeuille selon la Taxonomie ESG.
- Calcul du GAR et du BTAR.
- Définition des objectifs et limites en matière de GAR.
- Inclusion dans le RAF.
- Définition de stratégie ESG :
- Éviction.
- Accompagnement.
- Best in class
- Évaluation des impacts.

2. Mise en place d'un dispositif de gestion du risque ESG

- Mise en place d'un département dédié à la gestion des risques ESG.
- Coordination avec les autres départements de gestion de risques.
- Mise en place de stress tests climatiques.
- Définition de politiques ESG.
- Dispositif de gestion des données ESG.
- Dispositif d'atténuation des risques ESG.
- Inclusion dans l'ICAAP et l'ILAAP.

3. Gouvernance interne autour du risque ESG

- Rôle du conseil d'administration.
- Rôle du contrôle interne.
- Comité de gestion du risque ESG.
- Dispositif de rémunération.

4. Communication autour du risque ESG

- Pilier III ESG sur la base des guidelines EBA.
- Reporting interne et à destination du Superviseur sur le risque ESG.
- Sensibilisation des collaborateurs.
- Autres actions de communication de la banque.

Voir la
formation
sur le
site

La finance durable

Également disponible en :

ENTREPRISE
D'INVESTISSEMENT

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	12/05/26 9/11/26

Objectifs

- Avoir une vision d'ensemble des enjeux autour du risque ESG et des différentes notions associées.
- Avoir un panorama des actions menées par les autorités publiques en vue d'un meilleur encadrement du risque ESG.
- Appréhender les évolutions futures des marchés financiers relatives au risque ESG.
- Appréhender les évolutions futures du cadre prudentiel relatives au risque ESG.
- Situer les enjeux et les impacts de ces mesures pour les banques.
- Avoir un aperçu de la feuille de route d'implémentation et du calendrier.

Participants

- Comptables, contrôleurs de gestion, gestionnaires des risques, inspecteurs, auditeurs internes, trésoriers.
- Responsables financiers, responsables des fonctions ALM et Risques.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissances générales bancaires.

PROGRAMME

1. Finance durable - contexte, mise en œuvre, perspectives

- Contexte d'encouragement de l'investissement durable.
- Risque environnemental/climatique :
 - Risque physique.
 - Risque de transition.
 - Risque de responsabilité.
- La mesure de l'empreinte carbone :
 - Scope 1.
 - Scope 2.
 - Scope 3.
- Exposition du secteur bancaire français et européen au risque climatique :
 - Résultats du rapport conjoint ECB/ESRB.
 - Résultats de l'exercice pilote climatique 2020 de l'ACPR.
- Effet domino d'amplification du risque ESG sur les autres risques : canaux de transmission et amplificateurs :
 - Effet sur les risques financiers (crédit, marché, liquidité).
 - Effet sur les risques non financiers (risque opérationnel, risque business, risque stratégique, risque de réputation).
 - Place du secteur de l'assurance et amplificateurs potentiels
- Typologie des impacts pour la banque dus aux risques climatiques :
 - Pertes résultant de l'augmentation du nombre de défauts.
 - Pertes de trading.
 - Pertes dues à des besoins de trésorerie.
 - Pertes dues au risque opérationnel.
 - Pertes dues au risque stratégique.
 - Pertes dues au risque de réputation.
- Recensement des principaux obstacles actuels au développement de l'investissement durable.

2. La taxonomie européenne sur les activités durables

- Objectifs de la taxonomie.
- Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du conseil du 18 juin 2020.
- Activités économiques durables sur le plan environnemental :
 - Critères de durabilité environnementale des activités économiques.
 - Application des critères de durabilité environnementale des activités économiques dans les mesures publiques, les normes et les labels.
 - Transparence des investissements durables sur le plan environnemental dans les informations précontractuelles publiées et les rapports périodiques.
 - Transparence des produits financiers qui promeuvent des caractéristiques environnementales dans les informations précontractuelles publiées et les rapports périodiques.
 - Transparence d'autres produits financiers dans les informations précontractuelles publiées et les rapports périodiques.
 - Transparence des entreprises dans les déclarations non financières.
- Objectifs environnementaux :
 - L'atténuation du changement climatique.
 - L'adaptation au changement climatique.
 - L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines.
 - La transition vers une économie circulaire.
 - La prévention et la réduction de la pollution.
 - La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.
- Activités habilitantes.

Voir la
formation
sur le
site

Instruments financiers : audit, gestion et couverture du risque de taux

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1 842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	15-16/06/26 2-3/11/26

Objectifs

- Présenter les principes de bases relatifs à la gestion des risques de taux.
- Acquérir les méthodes d'évaluation des risques des produits de taux.
- Maîtriser les techniques de couvertures des risques de taux pour chaque type de produit.
- Disposer des éléments de réponses pour la clientèle particulièrement institutionnelle et savoir trouver les sources d'information.

NB : cette formation a été spécifiquement conçue pour résoudre les problèmes de variations de taux dans le contexte actuel.

Participants

- RCCI et RCSI, représentants des dépositaires.
- Gérants de fonds.
- Responsables et collaborateurs de Back-office.
- Comptables et gestionnaires des OPC et des sociétés de gestion.
- Gestionnaires de trésorerie, de risques taux.
- Responsables et collaborateurs Desk taux.
- Commissaires aux comptes, experts comptables et leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Synthèses.

Connaissances requises

- Idéalement connaissances des produits de taux.

Voir la
formation
sur le
site

PROGRAMME

1. Rappel des éléments de calculs financiers indispensables à la gestion de taux

- Produits de taux et leurs caractéristiques : FRA, swaps, obligations, TCN, futures, dépôts, FRN, options de taux.
- Taux actuariels (TRE taux de rendement à l'échéance), taux continus, calculs des taux zéro coupon, calcul des taux forward.
- Calcul de la valeur de marché d'une obligation, taux actuariel.
- La WAL (Weighted Average Life).
- Sensibilité des produits de taux : duration et convexité.
- Delta, gamma et DV01.
- Duration d'un portefeuille de taux.
- Convexité d'un portefeuille de taux.
- Rentabilité d'un portefeuille de taux.
- Audit des risques d'un portefeuille d'obligations et de produits monétaires : stress tests à partir d'un choc de taux (cf. exercice dans la partie 9).
- Audit d'un portefeuille d'obligations : notation, rentabilité et utilisation de la WAL (Weighted Average Life).
- Le concept de la VAR (Value at Risk).
- Utilisation de la VAR pour l'audit des risques de taux.

2. Taux et courbes de taux : impact sur position de taux

- Les taux du marché : taux des swaps, taux des CMS, taux zéro coupon, taux repo.
- Évolution des courbes de taux : déplacements parallèles (shift) et non parallèles (twist et butterfly).
- Trading directionnel et trading d'arbitrage.
- Modèle de taux.
- Analyse technique.
- Principes généraux de pricing et de couverture des portefeuilles de produits de taux.
- Analyse en composante principales.
- Analyse du risque sur une position ferme.
- Gap de taux :

- Méthode des impasses.
- Méthode de la duration.
- Méthode de la simulation.

3. Analyse et couverture des positions par FRA et forward-forward

- Valorisation, pricing et typologie des risques des FRA.
- Analyse et audit d'une position en FRA.
- Arbitrage FRA/forward-forward.

4. Pricing et gestion de position de swaps

- Rappel sur les swaps de taux.
- Valorisation des swaps par méthode obligataire et par taux forward.
- Sensibilité des positions swaps par échéance (time buckets). Évaluation des risques.
- Utilisation de la VAR.
- Analyse et audit d'un portefeuille de swaps.

5. Analyse et couverture des portefeuilles obligataires

- Vecteurs de sensibilité.
- Couverture mono et multi actuarielles, couverture « Var Best Hedge ».
- Couverture par time buckets (barbellisation et agrégation de l'échéancier).
- Analyse et audit d'une position obligataire : risques et P/L.
- Calculs des paramètres d'une position obligataire (Greeks).
- Couverture d'une position obligataire par un asset swap :
 - Utilisation du spread apparent (swap non structuré).
 - Swap structuré.
- Couverture par CFD.
- Couverture par ETF.
- Stratégies Barbells versus Bullets.
- Biais de convexité.



Instruments financiers : audit, gestion et couverture du risque de taux

PROGRAMME (SUITE)

6. Analyse et couverture de gap de taux par les produits dérivés

- Analyse d'un book de produits de taux. Estimation des besoins de couverture.
- Macro et micro couverture.
- Utilisation des swaps de taux standards.
- Utilisation de swaps hybrides.
- Utilisation des options.
- Utilisation des ETF.

7. Analyse et couverture d'un portefeuille de dettes par produits dérivés de taux et structures

- Utilisation des produits dérivés pour couvrir un risque de taux à la hausse ou profiter d'une baisse de taux.
- Structuration de la dette en utilisant des structures classiques, steepener, boule de neige, obligations callables et puttables, etc.

8. Valorisation et audit, sensibilité et couverture d'un book d'options de taux

- Audit d'un book de d'options de taux.
- Rappel des caractéristiques (greeks) des options de taux : cap et floor, swaptions, etc.
- Pricing d'options de taux : option sur obligations, cap et floor, swaption, etc.
- Sensibilité du book en fonction des greeks.
- Analyse du risque et gestion d'un portefeuille d'options de taux :
 - Le delta : principe et pratique.
 - La gestion du gamma de taux : principe et pratique.
 - L'analyse en composantes principales (ACP).
 - Smile et nappes de volatilité.
- La gestion du Vêga : principe et pratique.

9. Couverture de positions de taux et synthèse de l'utilisation des instruments de couverture

- Utilisation de l'ensemble de dérivés de taux pour la protection de position de taux en fonction des courbes de taux, de l'appétence au risque et du coût (cas pratique).

10. Couverture par échéance : stripping et stacking à partir des futures

- Techniques de couvertures par stripping et/ou stacking à partir d'un exercice pratique.

TRAITEMENT DES OPÉRATIONS ET POST MARCHÉ



Systemes de règlement/ livraison et de paiement

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	12-13/03/26 5-6/10/26

Objectifs

- Comprendre l'organisation et le fonctionnement des systèmes de règlement/livraison et de paiement.
- Appréhender les acteurs de la chaîne titres et cash.
- Intégrer les évolutions en cours et leurs conséquences pour les banques.
- Maîtriser les risques opérationnels liés au traitement des opérations titres et cash.

Participants

- RCCI et RCSI, représentants des dépositaires.
- Gestionnaires de fonds.
- Responsables et collaborateurs de back-office et middle office.
- Comptables et gestionnaires des OPC et des sociétés de gestion.
- Contrôleurs et auditeurs internes.
- MOA et gestionnaires de projet.

Modalités pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaître les fondamentaux liés aux traitements titres et cash par les back-offices.

PROGRAMME

1. Acteurs de la chaîne titres et cash

- Organisation des marchés.
- Opérations traitées et filières de traitement : négociation, livraison et/ou règlement.
- Rôle des dépositaires centraux nationaux et internationaux.
- Le rôle de la Chambre de Compensation LCH SA :
 - Missions traditionnelles dans les opérations achat/vente des chambres de compensation.
 - Compensation dans les opérations repo et sur les souverains.
 - Compensation des produits dérivés et le calcul des marges.
- Rôle des teneurs de compte conservateurs (TCC) et plus spécifiquement des back et middle-offices titres dans le traitement des opérations.

2. Organisation et fonctionnement des systèmes de règlement/livraison

- Schéma récapitulatif du processus de règlement/livraison et différents systèmes en place.
- Missions d'Euroclear France, dépositaire central national et gestionnaire des systèmes de place :
 - Missions traditionnelles.
 - Gestion du collatéral repo triparty et plateforme EuroCGPlus.
- ESES, fonctionnement général et principales caractéristiques.
- Sous-systèmes d'ESES (contrôles de forme, SBI, SLAB, dénouement).
- Target 2 Securities, principales caractéristiques.
- Acteurs de la chaîne titres aujourd'hui et demain, principaux changements à venir.

3. Organisation et fonctionnement des systèmes de paiement à l'international

- Vue d'ensemble des systèmes de paiement en Europe.
 - De Target 1 à Target 2.
 - EURO1.
 - Architecture et principes de fonctionnement de Target 2 et Target 2S.
 - Le Central Liquidity Management (CLM) et le Eurosystem Single Market Infrastructure Gateway (ESMIG)
 - Règlements et livraisons sur les marchés des changes : le CLS.
 - Le Correspondent banking.
 - CORE.
- SEPA.

4. Les évolutions récentes, en cours et à venir

- Norme H2R-HDD.
- La directive SFTR (Securities financing Transaction Regulation), son application et son reporting.
- La norme ISO 20022
- Principe de la Blockchain.
- Les applications actuelles et futures de la blockchain dans les systèmes de règlement-livraison.
- Principaux problèmes et possibles solutions.

5. Risques opérationnels liés aux opérations titres et cash

- Traitement et contrôle des opérations (exécution, livraison et règlement).
- Rôle de SWIFT, garant de la sécurité des paiements.
- Confirmation des opérations.
- Rapprochements.
- Notions de cut-off time pour les paiements, gestion de la trésorerie.
- Suspens de marché intraday et traitements.

Voir la
formation
sur le
site

Activités de back-office titres

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	11-12/05/26 15-16/10/26

Objectifs

- Connaître les instruments et marchés financiers.
- Comprendre le rôle et les missions du back-office titres.
- Positionner le back-office titres dans la chaîne de traitement des titres.
- Appréhender la réglementation associée au back-office-titres et à la tenue de compte conservation des titres financiers.
- Maîtriser la gestion opérationnelle des opérations par le back-office titres.
- Identifier les nouveaux défis du back-offices titres.

Participants

- RCCI et RCSI, représentants des dépositaires.
- Gestionnaires de fonds.
- Responsables et collaborateurs de back-office.
- Comptables et gestionnaires des OPC et des sociétés de gestion.
- Contrôleurs et auditeurs internes.
- MOA et gestionnaires de projet.

Modalités pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaître les fondamentaux liés aux marchés et instruments financiers.

PROGRAMME

1. Les instruments et marchés financiers

- Les actions.
- Les obligations et les titres de créances
- Les OPC.
- Les Contrats financiers (dérivés).
- Les différents marchés financiers.

2. La tenue de compte conservation

- Présentation.
- Missions.
- La protection apportée aux clients.
- Les informations communiquées aux clients.
- Sanctions AMF.
- Le dépositaire d'OPC.

3. La place du back office titres dans la chaîne du traitement des titres

- Le circuit d'un ordre de bourse.
- L'exécution.
- La compensation.
- Les missions du back office.
- Le règlement/livraison.
- La conservation.
- Le dépositaire central.
- Les régulateurs.

4. Les missions et la gestion opérationnelle des opérations par le bo titres

- Le règlement/Livraison des titres.
- La gestion des Opérations Sur Titres.
- Le service aux émetteurs :
 - Assemblée générale.
 - Service titres.
 - Administration de plans d'entreprises (stock option, plan d'épargne salariés, etc).
- La comptabilisation des opérations.
- Le traitement de la fiscalité.
- La gestion des référentiels.
- Le traitement des produits dérivés.
- La gestion du collatéral.
- La gestion des prêts emprunts.
- Le risque opérationnel.

Voir la
formation
sur le
site

Caractéristiques et fonctionnement des opérations sur titres (OST)

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	8-9/06/26 8-9/10/26

Objectifs

- Comprendre les principes généraux et de gestion des OST.
- Appréhender les évolutions à venir sur les OST.
- Étudier de façon pratique quelques OST.

Participants

- RCCI et RCSI, représentants des dépositaires.
- Gestionnaires de fonds.
- Responsables et collaborateurs de back-office et middleoffice.
- Comptables et gestionnaires des OPC et des sociétés de gestion.
- Contrôleurs et auditeurs internes.
- MOA et gestionnaires de projet.
- Collaborateurs de dépositaire.

Modalités pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Avoir une connaissance théorique des opérations de back-offices.

PROGRAMME

1. Les OST

- Définition et objectifs des OST.
- Les OST, conséquences des choix stratégiques du financement des entreprises et des gouvernements.
- Les différents intervenants dans une OST.
- Les risques opérationnels associés aux OST.
- Le service aux émetteurs.
- Les OST d'office.
- Les OST obligatoires à options.
- Les OST volontaires.
- Les OST sur stock.
- Les OST sur flux.

2. Les paiements espèces

- Le paiement des dividendes.
- Les intérêts sur obligations.
- Les intérêts sur TCN.

3. Les principes de gestion des OST

- Décision des OST.
- Annonces obligatoires.
- Obligations d'informations périodiques.
- Formalités de publicité.
- Diffusion de l'information.
- Prospectus et note d'information.
- Notion d'ex date, de record date et de payment date.

4. Les contrats de cessions temporaires et les OST

- Pension livrée.
- Prêt de titres.
- Gestion des OST dans le cadre de ces contrats.

5. Les évolutions à venir sur les OST

- L'HDR.
- La directive SFTR et en particulier le reporting.
- Évolution des rôles.
- Comment la blockchain peut modifier les OST?

6. Étude pratique de quelques OST

- Augmentations de capital :
 - Attributions gratuites d'actions.
 - DPS.
 - Augmentations simultanées.
- Offres publiques :
 - OPA.
 - OPE.
 - OPRA.
 - OPR.
- Obligations convertibles en actions.
- TCN.
- OPA.
- Augmentations de capital.

Voir la
formation
sur le
site

MARCHÉS, PRODUITS ET ACTEURS DES MARCHÉS FINANCIERS



Acteurs et fonctionnement des principaux marchés financiers

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	12-13/02/26 14-15/09/26

Objectifs

- Avoir une introduction générale sur les marchés financiers.
- Connaître l'ensemble des actifs échangés sur les marchés.
- Avoir une vision d'ensemble des marchés financiers et des risques qui leur sont associés.
- Connaître l'organisation, la réglementation et les principaux acteurs des marchés financiers.
- Disposer du vocabulaire technique minimal sur les marchés et les instruments financiers.

Participants

- Toute personne concernée par les marchés financiers et leur fonctionnement et souhaitant s'initier à leurs mécanismes.

Modalités pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissances financières et/ou comptables de base.

Voir la
formation
sur le
site

PROGRAMME

1. Présentation des marchés financiers

- Définition :
 - Marchés au comptant, à terme ferme, à terme optionnel.
 - Marchés de gré à gré, marchés réglementés.
- Produits dérivés.
- Trading book et banking book.
- Notion de position sur un actif financier.
- Les grandes catégories d'instruments financiers.
- Les infrastructures de marché.

2. Les instruments de taux d'intérêt

- Définition et mécanisme.
- Produits à taux fixe et à taux variable.
- Taux variables à court et à long terme.
- Les principaux taux de référence.

3. Le marché monétaire

- Définition et mécanisme :
 - Le marché des titres négociables à court terme (NEU CP - Negotiable European Commercial Paper) et à moyen terme (NEU MTN - Negotiable European Medium Term Note).
 - Les valeurs du Trésor.
 - Les acteurs du marché.

4. Le marché obligataire

- Définition :
 - Organisation du marché obligataire.
 - Caractéristiques des obligations.
 - Les valeurs mobilières composées.

- Classement des obligations.
- Cotation des obligations.
- Notion de courbe des taux.
- Notions de valeur et de sensibilité d'une obligation.

5. Le marché des actions

- Définition :
 - Les principaux types d'actions.
 - Les principaux marchés d'actions.
 - Organisation du marché actions.
 - La directive MIF et les plates-formes de transactions.
 - Conditions d'accès.
 - Introduction en bourse.
 - Marché secondaire des actions.

6. Le marché des changes

- Les opérations de change : au comptant, à terme.
- Les intervenants.
- Les plates-formes de transactions de change.

7. Introduction aux produits dérivés

- Les produits dérivés de taux d'intérêt.
- Les produits dérivés sur actions.
- Les produits dérivés de change.
- Les produits dérivés optionnels.
- Les produits structurés.

8. Les principaux intervenants et leur organisation

- Organisation d'une salle des marchés.



Acteurs et fonctionnement des principaux marchés financiers

PROGRAMME (SUITE)

- Les acteurs d'une BFI.
- Les métiers-clientèle : vendeurs, négociateurs, structureurs, originateurs, syndicateurs.
- Les métiers en relation avec les marchés : traders, analystes, courtiers, gérants d'actifs.
- Les fonctions support : contrôle interne, middle office, back office.
- La filière risques : la direction des risques, l'organisation de la filière risques.

9. Placement par des intermédiaires

- Le cadre juridique : SICAV, FCP.
- Les acteurs du marché : sociétés de gestion, dépositaires.
- Définition des classes d'OPC.
- La plateforme IZNES.
- Les trackers (ou ETF).

10. Le suivi des transactions

- Les opérations après le trading : validation, confirmation, compensation, règlement/livraison, valorisation, comptabilisation, contrôles et rapprochements.

- La collatéralisation.
- Les Prestataires de Service d'Investissement (PSI).
- Les évolutions actuelles et futures :
 - La digitalisation.
 - La blockchain.
 - Les smart contracts, etc.

11. Introduction à la gestion de portefeuille

- Les grands principes de gestion de portefeuille.
- Éléments clés de la gestion passive : gestion indicielle, assurance de portefeuille.
- Principales approches de gestion active : approches top-down et bottom-up, gestion growth, gestion value, ...

Initiation aux produits dérivés

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	15/04/26 18/09/26

Objectifs

- Comprendre les mécanismes et caractéristiques des marchés dérivés.
- Présenter les produits dérivés fermes et optionnels.
- Appréhender les utilisations des produits dérivés.
- Présenter les évolutions réglementaires liées aux produits dérivés OTC.
- Présenter les évolutions réglementaires liées aux produits dérivés OTC et cotés.
- Savoir où trouver les sources d'information.

Participants

- Opérateurs de Middle et Back Offices.
- Contrôleurs et auditeurs internes.
- MOA et gestionnaires de projet.
- Responsables risques.

Modalités pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaître les fondamentaux liés aux marchés et aux instruments financiers.

PROGRAMME

1. Quelques généralités sur les marchés dérivés

- Définition des produits dérivés.
- Principes de fonctionnement.
- Différents marchés et règles de fonctionnement.
- Produits dérivés fermes vers produits dérivés conditionnels.
- Différence comptant versus terme.
- Produits de bilan versus produits de hors bilan.
- Dérivés vanille versus dérivés exotiques.
- Les acteurs des marchés dérivés.
- Les différentes stratégies de gestion et leurs objectifs.

2. Le fonctionnement des marchés dérivés fermes

- Futures d'actifs financiers, de change et de matières premières.
- Futures d'actifs financiers, de change et de commodities.
- Les futures :
 - Définition.
 - Standardisation.
 - Livraison et dénouement.
 - Rôle de la chambre de compensation.
 - Fluctuations maximales autorisées, dépôt de garantie et appels de marge.
- Les forwards :
 - Définition.
 - Collatéral management.
- Utilisation des futures et des forwards pour la couverture.

3. Le fonctionnement des marchés d'options

- Définition :
 - Mécanismes.
 - Exemple du call.

- In/at/out of the money.
- Détermination du prix d'une option.
- Utilisation des options pour la couverture.

4. Panorama de quelques produits dérivés de taux

- FRA :
 - Caractéristiques.
 - Utilisation.
 - Liquidation d'un FRA.
- Futures courts termes et long terme.
- Swaps de taux d'intérêt.
- Swaps de devises.
- Asset swaps.
- Caps, floors, collars.
- Swaptions.
- Utilisation des dérivés de taux pour la protection contre les mouvements de taux.

5. Panorama de quelques produits dérivés actions

- Les produits de Base :
 - Options
 - CFD.
 - Warrants
- Les produits structurés :
 - Turbos.
 - Total return swap.
 - Certificats.
 - Certifiés cao, floor, collar.
 - Binaires
 - Etc.

Voir la
formation
sur le
site

Initiation aux produits dérivés



PROGRAMME (SUITE)

6. Panorama d'autres produits dérivés : change, énergie, matières premières

- Les dérivés de change :
 - Swaps cambistes et swaps de devises.
 - Futures de change.
 - Options de change.

Les dérivés climatiques.

Les dérivés d'énergie.

Les cats bonds.

7. Les évolutions réglementaires liées aux produits dérivés OTC

- Loi Dodd Frank Act.
- EMIR.

Gestion obligataire

Également disponible en :



ENTREPRISE D'INVESTISSEMENT



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	18-19/05/26 5-6/11/26

Objectifs

- Présenter les principes de bases relatifs à la gestion obligataire.
- Détailler les objectifs de la gestion obligataire.
- Présenter les différents acteurs de la gestion obligataire.
- Présenter les stratégies de gestion obligataire.
- Identifier les principaux risques liés aux obligations les techniques de réduction des risques associées.
- Permettre de trouver les sources d'information sur la gestion obligataire.

Participants

- RCCI et RCSI, représentants des dépositaires.
- Gérants de fonds.
- Responsables et collaborateurs de back-office.
- Comptables et gestionnaires des OPC et des sociétés de gestion.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.
- Gestionnaires de trésorerie.
- Gérants obligataires.
- Assureurs et réassureurs.
- Traders obligataires.
- Trésoriers.

Modalités pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance élémentaire des produits financiers.

Voir la formation sur le site

PROGRAMME

1. Rappel des éléments de calcul des obligations

- La notion de taux. Taux proportionnel, actuariel, continu. La notion d'actualisation.
- Les courbes de taux.
- Les taux zéro coupon, et forward.
- L'évaluation des obligations :
 - Valeur de marché, taux actuariel (taux de rendement à l'échéance), taux au pair.
- Les courbes de taux, les taux sans risques.
- La courbe des taux zéro-coupon.

2. Analyse systématique et sensibilité des obligations

- La sensibilité mesure du risque systématique :
 - Sensibilité des produits de taux (DV01-dollar value-, convexité, duration modifiée).
 - Sensibilité par time buckets (périodes).
 - Sensibilité, duration, convexité et rendement d'un portefeuille obligataire.

3. Les produits obligataires et monétaires

- Le marché des taux et le marché obligataire. Les plateformes.
- Caractéristiques des produits obligataire : cours, coupon, maturité, date et méthode de remboursement, différence entre le prix coupon couru inclus (gross price) et le prix pied de coupon (clean price), etc.
- Les produits monétaires (complément de la gestion obligataire) :
 - Le marché des titres négociables à court terme (NEU CP -Negotiable European Commercial Paper) et à moyen terme (NEU MTN -Negotiable European Medium Term Note).
- Les produits obligataires :
 - Obligations à taux fixe, variables (FRN), à coupon zéro.
 - Obligations convertibles.
 - Obligations callables.
 - Obligations corporate et obligations d'État : OAT, BTAN, Bund, Gilts, Tbond.

- Obligations indexées.
- Obligations issues de la titrisation.
- Obligations sécurisées (covert bonds).
- Origination obligataire :
 - Environnement à prendre en compte pour le lancement d'une émission obligataire :
 - Le marché des taux.
 - L'environnement économique et en particulier le niveau d'inflation.
 - L'appétit au risque du marché.
 - Le marché obligataire : volumes demandés, volumes offerts.
 - La concurrence des emprunts d'État.
 - Le niveau de liquidités des investisseurs.
 - La qualité financière de l'émetteur et notation de l'émetteur.
 - Etc.
 - La phase d'origination :
 - Choix de la syndication.
 - Adjudication.
 - Rang des obligations : senior, mezzanine, junior, subordonnée etc.
 - Notation de l'émission.
 - Option de remboursement.
 - L'échange d'information : rôle du sales.
 - La proposition, le pitching : rôle du desk de syndication et du desk marché : trader, structureur, banquier haut de bilan, vendeur.
 - L'appel d'offre éventuel : la beauty parade.
 - Le mandat.
 - La phase de syndication :
 - Constitution du syndicat. Règles de fonctionnement (rétention et pot). Chef de file. Syndicat de prise ferme et syndicat de garantie.
 - Présentation à la force de vente.
 - Présentation aux investisseurs (roadshow).
 - Le pricing et la découverte des prix (price talk).



Gestion obligataire

PROGRAMME (SUITE)

- Ouverture et construction du carnet d'ordre (bookbuilding) ou bought deal (en cas de prise ferme pour IBO).
- Pricing final et clôture du carnet d'ordre.
- Apparition du marché gris.
- Animation du marché secondaire.

4. Objectifs, risques et couverture des risques de la gestion obligataire

- Les objectifs du gestionnaire obligataire.
- Les risques de la gestion obligataire :
 - Risque systématique ou risque de taux.
 - Risque de défaut.
 - Risque de liquidité.
 - Risque de réinvestissement.
 - Risque d'optionnalité.
- La couverture des risques d'un portefeuille obligataire :
 - Couverture du risque de taux (risque systématique) par assets swap structuré et non structuré, par future et par floor; etc.
 - Couverture du risque de défaut par CDS.
 - Couverture du risque de défaut par ETF (Trackers).
 - Couverture du risque de réinvestissement par option de taux cap ou option obligataire.
 - Amélioration d'une rentabilité insuffisante : les produits structurés.

5. Les stratégies de gestion dynamique

- Facteurs affectant le rendement d'un portefeuille obligataire : changements dans les niveaux des taux d'intérêt, dans la forme de la courbe des taux, dans les spreads entre deux ou plusieurs secteurs du marché obligataire, dans les caractéristiques spécifiques des obligations.
- Les stratégies basées sur les anticipations de taux : swap d'anticipation de taux.

- Approche de modèles de taux.
- Les stratégies basées sur les mouvements des courbes de taux d'intérêt :
 - Types de déplacements de la courbe des taux (twist et butterfly; sans mouvement).
 - Stratégies bullets, barbells et ladders.
- Les stratégies basées sur les écarts de taux.
- Les stratégies basées sur les caractéristiques propres de chaque obligation.

6. Les stratégies de gestion passive

- La gestion indiciaire d'un portefeuille obligataire.
- L'immunisation des portefeuilles sous une ou plusieurs contraintes.
- Les différentes stratégies de gestion passive.
- Re-balancement des portefeuilles immunisés.
- L'immunisation conditionnelle.
- Immunisation multi-périodique.
- Appariement des flux d'encaisse.

7. Les stratégies hybrides

- Combinaisons des deux types de stratégies.

8. Construction et suivi d'un portefeuille

- Les objectifs du gestionnaire obligataire :
 - Les différents cadres de la gestion obligataire.
 - Liaisons entre différents cadres et stratégie de gestion.
- Choix des obligations à mettre en portefeuille.
- Gestion par la durée.
- Suivi du rendement.
- L'utilisation d'indicateur.
- Suivi de la performance.
- Var d'un portefeuille obligataire :
 - Gestion du collatéral et gestion obligataire.

Technique de la titrisation

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	25-26/06/26 7-8/12/26

Objectifs

- Présenter les principes de bases relatifs à la titrisation.
- Détailler les objectifs de la titrisation : côté cédant et côté investisseur.
- Présenter les différents acteurs de la titrisation.
- Faire prendre conscience des paramètres d'une titrisation et en particulier du tranching.
- Identifier les principaux risques liés à la titrisation et les techniques de réduction des risques associées.
- Donner une méthodologie d'approche des produits de titrisation et de leur évaluation.
- Permettre de trouver les sources d'information sur les produits de titrisation.
- Permettre une première évaluation de la structure et des risques d'un produit de titrisation.

Participants

- RCCI et RCSL, représentants des dépositaires.
- Administrateurs de fonds.
- Responsables de back-office.
- Comptables et gestionnaires des OPC et des sociétés de gestion.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Pas de connaissance particulière.

PROGRAMME

1. Les principes de base de la titrisation

- Définitions :
 - Historique et évolutions juridiques et réglementaires.
 - La titrisation versus les autres sources de financement : augmentation de capital, émission d'obligations, obligations sécurisées (Covered bonds), etc
 - Les différentes formes de titrisation et les actifs sous-jacents.
- Quelques chiffres.

2. Les objectifs de la titrisation

- Objectifs du recours à la titrisation coté cédant :
 - Vendre du risque pour libérer des fonds propres.
 - Utiliser son bilan pour obtenir des financements.
- Objectifs pour les investisseurs.

3. Les rôles et risques attachés à chaque acteur d'une titrisation

- Les acteurs : rôles et risques :
 - L'arrangeur.
 - Le cédant.
 - L'émetteur (SPV)
 - La société de gestion.
 - Le dépositaire.
 - Les agences de notation.
 - Les sociétés de rehaussement de crédit.
 - L'agent payeur.
 - Les autorités de tutelle.

Les investisseurs.

4. La structuration d'une titrisation sur un exemple pratique

- Choix de la technique de titrisation en fonction des objectifs du cédant
- Mise en place d'une SPV.
- Rédaction de la documentation juridique.

- Analyse et traitement des risques juridiques.
- Structuration financière de l'opération.
- Analyse et choix des actifs.
- Études des différentes techniques de garantie liées à la titrisation :
 - Les techniques internes (subordination, surdimensionnement, fonds de réserve, clauses spéciales d'amortissement, garantie du cédant, etc.).
 - Les techniques externes (garantie bancaire, nantissement, contrats d'assurance, utilisation des produits dérivés, etc.).
- Structuration du passif du SPV :
 - Tranching : nombre de tranches émises.
 - Détermination des caractéristiques des titres pour être les plus liquides possibles (maturité, éligibilité BCE et/ou buffer liquidité LCR, STS...).
- Waterfall des flux.
- Placement et émission
- Exemple réel d'une titrisation (ABS).

5. Titrisation, reporting et normes prudentielles

- Bâle II et III : prise en compte de la titrisation dans la CRD IV et la CRR et conséquences sur les ratios :
 - Notion de risques de crédit Bâle II et III.
- Le Règlement du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2017 :
 - Cadre général pour les titrisations.
 - La titrisation STS/STC : Simple, Transparente, Standardisée.
- Comptabilisation de la titrisation.
- Les reportings réglementaires et prudentiels concernant la titrisation :
 - Les états COREP.
 - Les états FINREP.
 - Le système SURFI.

Voir la
formation
sur le
site



Technique de la titrisation

PROGRAMME (SUITE)

6. Impact de la titrisation sur l'organisation administrative

- Principales étapes d'un projet de titrisation
- Les principaux services impactés et les tâches attribuées à ces services:
 - Département structuration.
 - Département juridique.
 - Département informatique.
 - Direction financière.
 - Département gestion / recouvrement.

7. Les risques liés à la titrisation et les techniques de réduction des risques associées

- Les risques associés aux opérations de titrisation au niveau de la SPV:
 - Risque de remboursement anticipé. (Risque de baisse des spreads sur les actifs).

- Risque de défaillance des débiteurs. (Risque de crédit).
- Risque de perturbation des flux financiers (risque de liquidité).
- Risque de détérioration de la notation.
- Risque de défaillance des intervenants (risque opérationnel).

8. Pratique de la couverture d'une titrisation

- La couverture du risque de spread de la SPV par les swaps.
- La gestion du collatéral du swap.

9. Contrôle d'une opération

- Principaux points de vigilance.
- Traitement du risque Réglementaire.
- Traitement du risque opérationnel et technique.

Produits de taux fermes et dérivés

Également disponible en :



ENTREPRISE D'INVESTISSEMENT



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
3 jours	PRÉSENTIEL 2 539 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	17-19/06/26 9-11/12/26

Objectifs

- Présenter les produits et les marchés de taux.
- Savoir reconnaître les principaux produits de taux.
- Savoir identifier les produits de taux correspondant à un besoin donné.
- Apprendre les principes d'évaluation et de valorisation des produits de taux.
- Identifier les principaux risques liés à la gestion des produits de taux et les techniques de réduction des risques associées.
- Donner une méthodologie d'approche des produits de taux.
- Permettre de trouver les sources d'information sur les produits de taux.
- Acquérir les notions de la gestion obligataire.

Participants

- RCCI et RCSI, représentants des dépositaires.
- Administrateurs de fonds.
- Responsables de back-office.
- Comptables et gestionnaires des OPC et des sociétés de gestion.

Modalités pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Pas de connaissance particulière.

PROGRAMME

1. Les taux

- La notion de taux. Taux proportionnel, actuariel, continu. La notion d'actualisation.
- Les courbes de taux.
- Les taux sans risque
- Les taux zéro coupon et forward.
- Notions des modèles de taux.

2. Éléments de calcul des produits de taux et bases de calcul et conventions

- L'évaluation et pricing des obligations et des produits monétaires : valeur de marché, taux actuariel (taux de rendement à l'échéance), taux au pair.
- Base exact/360 money market.
- Base exact/exact actuarielle.
- Normes AFB et ISDA.
- Base 30/360 bond basis.
- Base Exact/365.
- Conventions de dates de paiement :
 - Preceding, following et modified following.

3. La sensibilité des produits de taux

- Sensibilité des produits de taux (DV01, convexité, duration modifiée). Sensibilité par time buckets (périodes).
- VAL (Weighted Average Life)
- Sensibilité duration et rentabilité d'un portefeuille de taux.

4. Les produits comptant de taux fermes : les produits monétaires et obligataires

- Caractéristiques des produits : cours, coupon, maturité, date de remboursement, différence entre le prix coupon couru inclus (Gross price) et le prix pied de coupon (Clean price), etc.
- Les produits monétaires :
 - BTF, Tbill.

- Titres de Créance Négociables (TCN).
- Titres à court terme (anciens certificats de dépôts et les billets de trésorerie).
- Les billets à moyen terme négociables (BMTN).
- Le label STEP.
- Le marché des titres négociables à court terme (NEU CP -Negotiable EUropean Commercial Paper) et à moyen terme (NEU MTN -Negotiable EUropean Medium Term Note).
- La plateforme Euro General Collateral Plus (Euro GC+).
- Les produits intermédiaires :
 - EMTN.
 - Les produits structurés à base d'EMTN.
 - Euro-Commercial Paper (ECP).
- Les produits obligataires :
 - Obligations à taux fixe, variables (FRN), à coupon zéro.
 - Obligations convertibles.
 - Obligations callables.
 - Obligations corporate et obligations d'État : OAT, Bund, Gilts, Tbond.
 - Obligations indexées.
 - Les obligations issues de la titrisation.
 - Obligations.
 - Les ESNI (Euro Secured Notes Issuer).
- Les marchés de taux et les marchés obligataires.
- Les marchés obligataires.

5. Les produits dérivés fermes de taux

- Les FRA (Forward Rate Agreement).
- Les futures de taux.
- Les CFD de taux.
- Les ETF.
- Taux forward et taux futurs.
- Facteur de concordance et obligation moins chère à livrer.
- Les swaps de taux : principes.
- Les différentes sortes de swap de taux : swap classique, le

Voir la formation sur le site



Produits de taux fermes et dérivés

PROGRAMME (SUITE)

- basis swap, amortizing swap, swap zéro coupon, swap différé,
- swap à maturité constante (CMS), cross currency swap, swap de spread, OIS, swap quanto, etc.

6. Les produits dérivés optionnels de taux

- Rappel des principales caractéristiques des options : les grecques.
- Les options sur obligations.
- Les caps et les floors :
 - Cap digital ou binaire.
 - Tunnel ou corridor.
 - Cap spread, à degré, contingent etc.
 - Autres options de seconde génération.
- Les options sur swap : les swaptions.
- Principe de hedging (Couverture des options de taux).
- Les surfaces de volatilité.
- Les stratégies optionnelles.

7. L'organisation des marchés des taux

- Acteurs et intervenants (Investisseurs, émetteurs).
- Marché OTC.
- Marchés régulés.
- Libor, Euribor, Eonia. €ster et autres
- Libor, Euribor, Eonia.
- L'utilisation des produits de taux pour le collatéral
- Approche de La gestion du collatéral
- Les REPO et les tri parti repo.
- Plateformes.
- Régulation : ISDA, organismes de compensation, etc.

8. Les risques liés aux portefeuilles de taux

- Risque de révision de taux.
- Risque de déformation de la courbe de taux.

- Risque de base.
- Risque de clauses optionnelles.
- Risque de liquidité.
- Risque de contrepartie.
- Risque de défaut.

9. Les impasses de taux

- Définition.
- Analyse et couverture des impasses de taux.
- Couverture du risque de base.

10. Couverture des portefeuilles de taux

- Couverture des risques de taux :
 - Par FRA.
 - Par options.
 - Par futures.
 - Par swaps.
 - Par ETF (Trackers).
- Couverture des risques de défaut par CDS.
- Réduction du risque de contrepartie.

11. Les produits structurés de taux

- Problématique des structurés de taux : besoins et rationalité.
- Exemples : EMTN cappé, corridor, steepener, corridor, obligations synthétiques et Credit Linked Notes.

12. Comptabilisation et prise en compte prudentielle des produits de taux

- Comptabilisation selon french GAAP.
- Comptabilisation selon IFRS.
- Les produits de taux, leur traitement et leurs impacts dans les normes prudentielles :

- Pour le trading book (FRTB).
- Pour le banking book (IRRBB).

13. Approche de la gestion obligataire

- Facteurs affectant la gestion des obligations.
- Les stratégies (mouvements et déplacements des courbes de taux) :
 - Stratégies liées aux déplacements de la courbe des taux (Bullet, barbell, ladder).
 - Stratégies basées sur les spreads.
 - Stratégies basées sur les caractéristiques des obligations.
 - Stratégies passives.

Swaps de taux

Également disponible en :



ENTREPRISE D'INVESTISSEMENT



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	11-12/06/26 7-8/09/26

Objectifs

- Donner aux participants les éléments de base nécessaires à la compréhension des mécanismes des swaps de taux.
- Donner une méthodologie d'approche des swaps et de leur évaluation.
- Permettre de trouver les sources d'information sur les swaps de taux.
- Permettre une première évaluation de la structure et des risques d'un swap de taux.
- Donner une approche pratique de la construction de swaps.
- Donner les principes de l'utilisation des swaps pour la couverture, la gestion d'actifs et de dettes.

Participants

- RCCI et RCSI, représentants des dépositaires.
- Administrateurs de fonds.
- Responsables et collaborateurs de back-office.
- Comptables et gestionnaires des OPC et des sociétés de gestion.
- Gestionnaire de SPV.

Modalités pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Pas de connaissance particulière.

PROGRAMME

1. Rappel sur les taux

- Rappel: éléments de calcul actuariels, taux et portage, taux à coupon zéro, forward et futures, conventions monétaires.

2. Les taux et les courbes de taux

- Les taux: construction des courbes de taux (courbe zéro coupon, courbes swaps, taux forward...).
- Introduction aux modèles de taux.

3. Les swaps de taux

- Swap de taux: besoins, justification et principes.
- Les différentes sortes de swap de taux: swap classique, le basis swap, amortizing swap, swap zéro coupon, swap différé, swap à maturité constante (CMS), cross currency swap, swap de spread, OIS, swap quanto, les swaps annulables etc.

4. Construction pratique des swaps

- Construction pratique de swap: choix de l'indice variable, date de commencement, choix de la base de calcul (convention), date de détermination du taux variable, fréquence de refixation du taux variable, choix du jour ouvré (following et preceeding), ajustement des périodes d'application, etc.
- Cadre juridique et conceptuel:
 - Master agreement ISDA et accord-cadre FBF.
 - ISDA Schedule.
 - Credit support annex (CSA).
- Annulation et assignation des swaps.
- Valorisation des swaps de taux.
- Taux de swap forward.
- Calcul du discount factor.

5. Analyse pratique des swaps

- Issue swap de taux.

- Swap de courbe.
- Asset swap.

6. Options sur taux et sur swap

- Rappels sur les options.
- Les grecques.
- Les options vanilles: caps et caplets et floors et floorlet. Capton et floortion.
- Pricing des caps et floors.
- Les options exotiques de deuxièmes générations: option à barrières, digitales, sur moyenne.
- Les swaptions vanilles et les swaptions exotiques (bermudiennes, compound option).

7. Gestion des swaps

- L'évaluation des risques en matière de swaps:
 - Risque de taux et risque de spread
 - Sensibilité des swaps au taux (DV01, convexité, duration).
 - Sensibilité par time buckets (échéances).
 - Le risque de liquidité.
 - Le risque de contrepartie.
- Gestion d'un book de swaps.

8. Couverture des risques de swaps

- Couverture du risque de taux.
- Les outils disponibles (futures et futures sur euribor et libor, options, obligations, etc.).
- Couverture et gestion du risque de liquidité (échancier, les roller-coaster swaps, etc.).
- Couverture de risque de contrepartie.
- Collatérisation et gestion du collatéral des swaps.
- Rôle des chambres de compensation pour les swaps standards.

Voir la formation sur le site



Swaps de taux

PROGRAMME (SUITE)

9. Les swaps structurés et dans les structures

- Swaps et EMTN, snowball, subsidized swap, etc.

10. Les swaps de taux dans la gestion de trésorerie, d'actifs et de dettes

- Utilisation des swaps dans la gestion de trésorerie d'une banque.
- Utilisation des swaps dans la gestion obligataire pour le rendement (par exemple steepener, issue swap de taux (sous forme d'exercice) et couverture).
- Utilisation des swaps dans la gestion de la dette par issue swap.

11. Comptabilisation des swaps de taux

- La comptabilisation des swaps selon les normes IFRS.
- Comptabilisation selon la comptabilité française :
 - Règlement N° 2015-05 Du 2 juillet 2015.

12. Les swaps, environnement et évolution de la régulation

- Les intervenants.
- Les swaps et le marché OTC.
- Les SDRs (Les swaps data repositories).
- Rôle de l'ISDA, et autres organismes.
- Quels changements entraînent EMIR et la loi Dodd Franck ?

Covered bonds

Également disponible en :



ENTREPRISE D'INVESTISSEMENT



Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	6/10/26

Objectifs

- Présenter les principes de bases relatifs au Covered Bonds (CVB).
- Détailler les objectifs des CVB : coté cédant et coté investisseur.
- Présenter les différents acteurs des CVB.
- Comprendre les paramètres d'une opération de CVB.
- Identifier les principaux risques liés aux CVB et les techniques de réduction des risques associées.
- Donner une méthodologie d'approche des produits de CVB et de leur évaluation.

Participants

- RCCI et RCSI.
- Collaborateurs des directions financières.
- Collaborateurs des directions des risques.
- Gestionnaires OPCVM.
- Responsables middle / back office.
- Comptables.
- CAC et collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Pas de connaissance particulière.

PROGRAMME

1. Les principes de base des covered bonds (CVB)

- Définitions.
- Structures des CVB.
- Les actifs éligibles.
- Fonctionnement d'un CVB.
- Acteurs d'un CVB :
 - L'initiateur.
 - L'arrangeur.
 - L'émetteur.
 - Les agences de notation.
 - Les autorités de tutelle.
 - Le Contrôleur Spécifique.
- Les CVB versus autres sources de financement.
- Intérêts pour l'initiateur et pour l'investisseurs.
- Historique du marché des CVB en Europe et en France.
- Quelques chiffres.

2. Cadre juridique et réglementaire

- Cadre légal Français : SCF, SFH et CRH :
 - Comparaison des 3 formes.
 - Comparaison avec les CVB européens (ALL ; ESP, ITA...).
 - Fonctionnement en cas de défaut.
- Cadre Réglementaire :
 - Européen.
 - Spécificités françaises.
 - Ratios.
 - Traitement en Bâle III.
 - Évolutions envisagées.

3. Risques attachés à un CVB et leurs traitements

- Risques juridiques :
 - Recours en cas de défaut.
- Risques financiers :
 - Risque de crédit.
 - Risque ALM.
- Méthodologie des agences de notation.

4. Reporting réglementaire

- Cadre réglementaire des rapports à fournir
- Rapport sur la qualité des Actifs.
- Rapport sur évaluation des Actifs.
- Rapports pour le Contrôles Ratios :
 - Ratio de couverture.
 - Ratio sur la liquidité à 180 jours.
 - Ratio sur l'écart sur la durée résiduelle entre actifs et Passifs.

Voir la
formation
sur le
site

Change, swaps et option de change

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	9-10/04/26 21-22/09/26

Objectifs

- Présenter les principes de base concernant les marchés de change.
- Présenter les différents acteurs de la titrisation.
- Appréhender le rôle des acteurs sur les marchés de change.
- Faire prendre conscience des paramètres d'une titrisation Identifier les principaux risques liés à la titrisation et les techniques de réduction des risques associées.
- Permettre de trouver les sources d'information sur les marchés de change.
- Appréhender les éléments comptables concernant les produits de change (French GAAP et IFRS).

Participants

- Auditeurs, gestionnaires de risques praticiens du back office. Informaticiens chargés des développements changes, gestionnaires d'actifs.

Modalités pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Pas de connaissance particulière.

PROGRAMME

1. Le marché des changes

- Le change traditionnel (change au comptant /spot) :
 - La notion de pair de devises. Les codes ISO.
 - Les devises Majors et les Exotiques.
 - Le change croisé. Corrélation entre les paires.
 - Cotation au certain et à l'incertain, devise de base et devise de contrevaletur.
 - La position de change.
- L'organisation du marché des changes :
 - Les marchés de change OTC et le Forex.
 - Les acteurs.
- Circuit des opérations de change spot.

2. Les paramètres sous-jacents à la formation des cours

- La parité du pouvoir d'achat.
- Les politiques des banques centrales.
- Taux d'intérêt et cours d'une devise.

3. Les opérations de change sur le marché de gré à gré et sur les marchés organisés

- Le change sur le marché OTC et les plateformes de trading buy side et sell side.
- La couverture et la spéculation.
- La notion de contrat future de change.
- Les chambres de compensation.

4. Le change à terme et les futures de Change

- Change à terme :
 - Terme fixe ou sec.
 - Actualisation et cours à terme.
- Caractéristiques des futures de change :
 - Risque de base.
 - Les marges et les deposits.

- Points de report/déport (points de swap).
- Non Deliverable Forward (NDF).
- Prévisions sur le marché des changes. L'analyse graphique.

5. Carry trade

- Les opérations de carry trade.

6. Swap de change

- Les swaps de change ou cross currency swap :
 - Utilisation.
 - Montage.
 - Dénouement.

7. Options de change et produits structurés de change

- Les options de Changes :
 - Rappel sur le fonctionnement des options.
 - Les options vanilles.
 - Les options binaires.
 - Les options à barrière.
- Les produits structurés de change.

8. Comptabilisation des opérations de change

- Comptabilisation des opérations de change :
 - French GAAP.
 - IFRS.

Voir la formation sur le site

TECHNIQUES D'AUDIT ET DE CONTRÔLE INTERNE BANCAIRES

- ▶ TECHNIQUES D'AUDIT
BANCAIRES
- ▶ AUDITS DES RISQUES
BANCAIRES
- ▶ CONTRÔLE INTERNE
BANCAIRE



Maîtriser les techniques d'entretien en contrôle et en audit

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	4-5/06/26 14-15/12/26

Objectifs

- Acquérir un plus grand professionnalisme dans la conduite des entretiens et des réunions menés pendant la mission d'audit ou de contrôle.
- Faire adhérer les audités aux constats et recommandations.
- Désamorcer les situations de tensions.
- Appliquer des techniques de négociation et de dynamique de groupe lors des réunions d'audit.
- Savoir adapter sa communication orale selon le type d'interlocuteur.

Participants

- Auditeurs et inspecteurs juniors et seniors.
- Collaborateurs Conformité, contrôle permanent
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Avoir déjà préférablement participé à quelques missions d'audit et réalisé des entretiens.

PROGRAMME

1. Réunir les conditions d'une bonne communication

- L'écoute, l'empathie, le piège de l'apparence.
- S'appuyer sur la valeur ajoutée de l'auditeur ou du contrôleur pour traiter les objections liées à l'image de l'audit ou du contrôle.
- Présenter ce qu'est un état d'esprit « win-win ».
- L'iceberg de la relation.
- Enjeux de la communication auprès de la gouvernance (Conseil, fonction exécutive).

2. Conduire la réunion d'ouverture de la mission

- Comprendre et organiser l'enjeu de la réunion d'ouverture.
- Les idées clés d'une réunion d'ouverture.
- Les sujets à traiter en priorité.
- Les points à clarifier dès le départ.

3. Conduire un entretien d'investigation

- Les différentes étapes de l'entretien d'investigation :
 - La préparation.
 - Les figures imposées de l'ouverture structurée à la conclusion.
 - La prise de notes fiables et l'exploitation des informations.
 - Le compte rendu d'entretien.
 - Les points d'attention dans le cadre de l'entretien d'audit.
- Mises en situation avec débriefing détaillé des observateurs et de l'animateur - Points de force et axes de progrès individuels.
- Les erreurs à éviter.

4. Utiliser des outils méthodologiques et comportementaux

- L'acquisition d'outils permettant de récupérer des informations utiles à la mission :

- L'écoute attentive.
- Le vocabulaire à utiliser et les pièges à éviter.
- La pertinence du questionnement.
- La reformulation et les synthèses partielles.
- Les participants s'expriment sur le contenu de la journée et établissent la liste des points clés qu'ils ont retenues.
- Identifier « le profil ou le style » des interlocuteurs pour adapter sa communication.

5. Anticiper les situations de tensions

- Apport technique et méthodologique pour permettre d'identifier les raisons ou les causes d'insatisfaction qui rendent la situation difficile.
- Mise en œuvre d'une communication et d'un comportement « assertifs ».
- Identification de ses attitudes pièges lors d'un entretien difficile. Développer ses capacités relationnelles.

6. Conduire un entretien de validation

- Les différentes étapes de l'entretien de validation : démarrage, présentation hiérarchisée des constats et des préconisations.
- Traitement des objections et argumentation.
- Conclusion.
- Les techniques de négociation pour faire passer ses constats et ses recommandations.
- Distinction entre l'essentiel et l'accessoire.

7. Gérer la réunion de clôture de la mission

- Identification des conditions de réussite forme/fond.
- Gestion des difficultés relationnelles au regard des aspects de dynamique de groupe; l'influence du groupe; les pressions potentielles (même implicites).
- Gestion de sa propre neutralité.

Voir la
formation
sur le
site

Réussir sa communication écrite dans les fonctions audit-contrôle-risque

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	26/05/26 9/12/26

Objectifs

- Enrichir son expression écrite pour satisfaire aux impératifs d'un écrit utile.
- S'entraîner à la rédaction pour développer sa technique.
- Prendre en compte les attentes des différents destinataires.
- Comprendre les enjeux de la communication écrite dans les domaines de la maîtrise des risques.
- Être convaincant grâce à des écrits de qualité.

Participants

- Auditeurs et Inspecteurs juniors et seniors.
- Collaborateurs des fonctions risques et/ou contrôle.

Modalités pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissance de base en maîtrise des risques.

PROGRAMME

1. Les objectifs de l'écrit

- Les différents écrits en matière de contrôle et d'audit.
- La construction des paragraphes.
- L'articulation des phrases.
- L'enchaînement des idées.

2. L'articulation des idées

- Les objectifs de l'écrit et les buts à atteindre.
- Ce qui se cache derrière les mots (les faits, le sens littéral, la connotation, les opinions, les interprétations...).
- Savoir adapter sa communication écrite selon le destinataire.

3. Les fiches de constat

- Les préalables à l'écrit : organiser sa pensée, surpasser les freins à l'écriture, identifier ses cibles et leurs attentes potentielles.
- Les enjeux des fiches de constats.
- La structuration des idées pour présenter des constats clairs.

4. La rédaction de synthèse

- La fiche de pré-diagnostic.
- Les éléments du rapport.

- Les différentes parties :
 - Les 3 fonctions de l'introduction.
 - Les caractéristiques du développement (corps du rapport).
 - La synthèse ou conclusion.

5. La technique d'écriture

- La ponctuation.
- Les termes qui rendent compte du rapport entre les idées.
- Les termes qui permettent d'articuler le discours.
- Les erreurs à éviter.
- Les termes et expressions à bannir.

6. La rédaction d'un rapport : procédés d'écriture

- Les critères de qualité d'un rapport de contrôle interne ou d'audit.
- L'importance du titre qualifiant.
- La rédaction de la synthèse.
- La logique de raisonnement selon la significativité du risque.

Voir la
formation
sur le
site

Formuler des recommandations de qualité en contrôle et en audit

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	1 ^{er} /07/26 17/12/26

Objectifs

- Savoir structurer des recommandations qui incitent à l'action.
- Savoir identifier les causes racines pour justifier de la recommandation.
- Être en mesure de rédiger des recommandations de qualité tant sur le fond que sur la forme.
- Être convaincant lors de l'exposé oral des recommandations.

Participants

- Contrôleurs permanents.
- Auditeurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Idéalement, avoir réalisé une mission de contrôle ou d'audit.

PROGRAMME

1. Réaliser une analyse causale pour la formulation des recommandations

- Structuration des recommandations.
- Établissement d'un diagramme cause-effet.
- Identification des causes courantes à l'origine des plans d'actions en termes de contrôle et de recommandations d'audit.

2. Formuler des recommandations types en contrôle et en audit

- Formulation des recommandations concernant les procédures et les modes opératoires.
- Formulation des recommandations en cas d'insuffisance des contrôles.
- Formulation des recommandations pour l'amélioration des dispositifs de maîtrise des risques.
- Formulation des recommandations en matière de pilotage des activités.
- Formulation des recommandations concernant l'organisation des activités bancaires.
- Formulation des recommandations concernant des points de non-conformité.

3. Rédiger efficacement les recommandations

- Supervision des travaux de contrôle et d'audit pour fonder la formulation des recommandations.
- Donner du sens aux recommandations et insister sur les leviers d'optimisation.

- Respect de règles clés en matière de formulations des recommandations.
- Termes à bannir en matière de formulation des recommandations.

4. Savoir convaincre oralement à propos des recommandations formulées

- Identification et gestion des risques en matière de présentation orale des recommandations.
- Gérer les biais cognitifs.
- Développement de l'assertivité.
- Emploi des techniques de négociation.
- Gestion des conflits.

Voir la
formation
sur le
site

Savoir manager une équipe d'audit - inspection

Également disponible en :

ENTREPRISE
D'INVESTISSEMENT

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	29/05/26 2/10/26

Objectifs

- Maîtriser le processus d'ensemble de la consolidation des comptes.
- Distinguer les différents types de contrôle (exclusif, conjoint et influence notable).
- Appliquer les différentes méthodes de consolidation associées (consolidation globale, proportionnelle et mise en équivalence).
- Maîtriser les principales écritures propres à la consolidation.
- Présenter les états de synthèse consolidés.

Participants

- Directeur d'audit.
- Superviseurs.
- Auditeurs expérimentés.

Modalités pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Techniques d'audit.

PROGRAMME

1. Fondamentaux du management appliqués à l'audit - inspection

- Aptitudes requises pour le management d'une équipe d'audit - inspection.
- Styles managériaux pour l'encadrement des missions d'audit - inspection.
- Management et éthique dans un cadre d'audit - inspection.
- Management et communication vis-à-vis des équipes d'auditeurs - inspecteurs et des fonctions auditées.
- Relation entre management d'audit - inspection et gouvernance.

2. Management de l'équipe d'audit - inspection durant la mission

- Management de l'équipe d'audit - inspection pour la préparation de la mission d'audit.
- Management de l'équipe d'audit - inspection pour la réalisation de la mission (entretiens, tests).
- Management de l'équipe d'audit - inspection pour la restitution des travaux et des conclusions (oral, écrit).
- Management de l'équipe d'audit - inspection pour le suivi des recommandations.

3. Gestion de l'équipe d'audit - inspection

- Recrutement des auditeurs - inspecteurs et accompagnement pour leur intégration.
- Motivation des auditeurs - inspecteurs.
- Fixation des objectifs des auditeurs - inspecteurs.
- Évaluation des auditeurs - inspecteurs.
- Gestion des conflits au sein de l'équipe d'audit - inspection.

4. Développement d'une dynamique de progrès au sein de l'équipe d'audit

- Accompagnement individualisé de la progression des auditeurs - inspecteurs.
- Modalité de suivi de la progression.
- Capitalisation de l'information au sein de l'équipe d'audit - inspection.
- Mise en œuvre d'une démarche de progrès participative (revue de la qualité des outils d'audit, encadrement pour la rédaction des procédures d'audit, ateliers de réflexion, programme d'assurance-qualité).

Voir la
formation
sur le
site

Savoir auditer le risque opérationnel

Également disponible en :

ENTREPRISE
D'INVESTISSEMENT

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	8/04/26 23/09/26

Objectifs

- Comprendre les enjeux liés à la gestion du risque opérationnel.
- Maîtriser les évolutions réglementaires en matière de risque opérationnel.
- Savoir élaborer une méthodologie adaptée aux spécificités du risque opérationnel selon les métiers.
- Être capable d'apprécier la pertinence et l'efficacité des dispositifs mis en place.

Participants

- Collaborateurs travaillant pour les contrôles permanents/ contrôles périodiques, auditeurs externes.

Modalités pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Connaissances de la banque et de la démarche générale d'audit.

PROGRAMME

1. Les éléments constitutifs du risque opérationnel

- Le contexte réglementaire :
 - Définition et composantes du risque.
 - Les méthodes d'évaluation.
- L'intégration de la gestion du risque au sein de la gouvernance.
- L'articulation de la gestion du risque et les contrôles permanents.

2. Identifier les principaux risques liés au risque opérationnel

- Les attendus en termes de gouvernance et d'organisation du dispositif :
 - La comitologie.
 - Les acteurs.
 - Risque opérationnel et SREP.
 - ICAAP, ILAAP et PPR et enjeu de risque opérationnel.
- Les éléments du dispositif de risque opérationnel : collecte des pertes internes et externes, évaluation des facteurs de risque, élaboration de scénario.

- L'utilisation des données selon les méthodes retenues dans le cadre des exigences prudentielles :
 - Méthode de base.
 - Méthode standard.
 - Méthode avancée.
- Évolution vers la Méthode Standard Avancée (SMA).
- Les différents types de risque opérationnel (dont le cyber-risques).
- Le rôle des indicateurs d'évaluation du risque (indicateurs de risque et de contrôle).
- La place des pertes et incidents dans la gestion du risque.
- Les impacts du risque opérationnel en comptabilité.
- Les modalités de pilotage du risque opérationnel.
- Les spécificités des exigences de conformité.

3. Mise en œuvre d'une démarche

- Appréciation des éléments du dispositif.
- Démarche d'audit sur les différentes composantes.
- Recherche de preuve(s).
- Construction d'un Questionnaire de Contrôle Interne (QCI) et définition du programme de travail.

Voir la
formation
sur le
site

Fonds d'investissement : audit et évaluation

Également disponible en :

ENTREPRISE
D'INVESTISSEMENT

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	3/04/26 9/10/26

Objectifs

- Comprendre l'organisation des contrôles et les principaux risques dans le domaine de la gestion d'actifs.
- Fournir une méthode d'audit et des techniques de contrôle à appliquer aux fonds d'investissement.
- Familiariser les auditeurs aux traitements d'exception liés aux crises financières récentes et aux problématiques ESG.

Participants

- RCCI et RCSI, représentants des dépositaires.
- Administrateurs de fonds.
- Responsables de Back-office.
- Comptables et gestionnaires des OPC et des sociétés de gestion.
- Commissaires aux comptes, experts comptables et leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Aucune.

PROGRAMME

1. La gestion des risques en asset management

- La politique de gestion des risques d'une Société de Gestion de Portefeuille (SGP).
- La cartographie des risques d'une SGP.
- La construction d'un plan de contrôle.

2. Les contrôles du middle office de la SGP

- Le suivi de l'exécution des ordres de l'OPC.
- Contrôle des référentiels de la SG.
- Etablissement de rapprochements.
- La valorisation des actifs de l'OPC.
- L'enregistrement des OST.
- La comptabilisation des frais de l'OPC.

3. Les missions du contrôleur des risques de la SGP

- Le contrôleur des risques financiers.
- Les risques de marché.
- Le risque de liquidité.
- Le risque de contrepartie.
- Le suivi des indicateurs de risques financiers.
- Le suivi des indicateurs de risques extra-financiers.

4. Les contrôles du responsable du contrôle et de la conformité de la société de gestion

- Les contrôles sur les risques de non-conformité.
- Le contrôle de la conformité des documents réglementaires.
- Les contrôles sur l'éligibilité des actifs et les ratios de l'OPC.
- Les contrôles sur le passif de l'OPC.
- Les contrôles sur les risques opérationnels.

5. Les contrôles du dépositaire, CAC et AMF

- Les contrôles du dépositaire d'OPC.
- Les missions du CAC.
- Les missions de l'AMF.

Voir la
formation
sur le
site

Savoir auditer le risque ESG

Également disponible en :

ENTREPRISE
D'INVESTISSEMENT

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	19-20/03/26 9-10/12/26

Objectifs

- Avoir une vision d'ensemble des enjeux autour du risque ESG et des différentes notions associées.
- Appréhender les évolutions futures du cadre prudentiel relatives au risque ESG.
- Intégrer les changements essentiels introduits et les impacts en termes organisationnels, gouvernance, méthodologiques, communication.
- Avoir les clés pour auditer un dispositif de mesure et gestion du risque ESG en conformité avec les attentes des autorités de supervision et des régulateurs.

Participants

- Auditeurs externes et internes, inspecteurs, superviseurs
- Comptables (reporting financier, prudentiel et réglementaire), chargés de communication financière, contrôleurs (middle et back offices), contrôleurs de gestion, gestionnaires des risques (risk management).
- Responsables financiers, responsables des fonctions ALM et Risques, management.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Bonne connaissance générale des risques bancaires et des exigences bâloises.

PROGRAMME

1. Introduction

- Contexte d'encouragement de l'investissement durable.
- Définition du risque ESG.
 - Risque environnemental :
 - Risque physique.
 - Risque de transition.
 - Risque de contentieux
 - Risque social.
 - Risque de gouvernance.
- Effet domino d'amplification du risque ESG sur tous les autres risques de la banque.
- Un risque ESG source d'opportunités sur les entreprises et les banques.
- L'enjeu de la transparence financière et de la fiabilité des produits financiers durables.
- L'enjeu de la qualité des données.
- L'enjeu du Green Washing.
- La notion de double matérialité.
- Les stress tests ACPR, BCE sur le risque climatique : dispositifs, résultats et leçons tirées.
- Les principaux textes réglementaires autour du risque ESG : Taxonomie, CRR3, pilier 3 ESG (ITS EBA), SFRD, CSRD.

2. Auditer le cadre de gouvernance autour du risque ESG

- Analyse globale de la gouvernance au sein de la banque.
- Rôle du conseil d'administration.
- Rôle du contrôle interne.
- Appétit au risque.
- Sensibilisation des collaborateurs et Analyse de la culture risque ESG.
- Comité de gestion du risque ESG.
- Dispositif de rémunération.
- Analyse du Système d'information.

3. Auditer la stratégie autour du risque ESG

- Environnement business et résilience long terme.
- Analyse du business model actuel du point de vue du risque ESG.
- Analyse de la stratégie et des plans financiers.
- Intégration du risque ESG dans la stratégie long terme.
- Inclusion dans le RAF
- Définition de stratégie ESG :
 - Éviction.
 - Accompagnement.
 - Best in class.
- Évaluation des impacts.
- Critères d'octroi de crédit sur la base des critères ESG.
- Outils de place permettant d'alimenter les scores d'octroi avec les critères ESG.
- Analyse de l'offre de financement verte de la banque.

4. Auditer le cadre de risk management autour du risque ESG

- Audit de la mise en place d'un département dédié à la gestion des risques ESG.
- Coordination avec les autres départements de gestion de risques.
- Recensement des expositions sensibles au risque climatique.
- Classification du portefeuille selon la Taxonomie ESG.
- Calcul du GAR et du BTAR.
- Définition des objectifs et limites en matière de GAR.
- Audit de la mise en place de stress tests climatiques.
- Définition de politiques ESG.
- Dispositif de gestion des données ESG.
- Dispositif d'atténuation des risques ESG.
- Inclusion dans l'ICAAP et l'ILAAP.

Voir la
formation
sur le
site



Savoir auditer le risque ESG

PROGRAMME (SUITE)

5. Auditer le dispositif de stress tests autour du risque ESG

- Identification des risques et des vulnérabilités climatiques des portefeuilles.
- Identification des facteurs de risques et les corrélations avec les autres risques financiers.
- Définition des scénarios de stress tests climatiques.
- Modélisations des scénarios.
- Analyse des facteurs de risque ESG.
- Méthodologie d'évaluation du risque ESG.
- Méthodologie de définition des scénarios de stress tests pour le risque climatique.
- Les principaux défis relatifs à la mise en place d'un dispositif de stress tests climatiques.
- Les best practices sur les stress tests climatiques.

6. Auditer le dispositif ICAAP autour du risque ESG

- Définition et principes de l'ICAAP.
- Indicateurs et calibration des seuils de tolérance.
- Analyse du risque de crédit.
- Analyse du risque de contrepartie.
- Évaluation de la qualité du portefeuille avec un focus sur la politique d'octroi de crédit.
- Analyse du risque de marché.
- Analyse du risque opérationnel.
- Analyse du processus d'identification, de mesure, de suivi et de reporting du risque ESG.
- Évaluation du capital.
- Future inclusion de L'ESG dans les exigences de fonds propres Pilier 1 (travaux EBA).

7. Auditer le dispositif ILAAP autour du risque ESG

- Définition et principes de l'ILAAP.
- Indicateurs et calibration des seuils de tolérance.
- Intégration opérationnelle de L'ILAAP et l'ICAAP dans la gestion du dispositif d'appétit au risque.
- Analyse du risque de liquidité.
- Analyse du risque de financement.

8. Auditer le dispositif de reporting, de publication et de communication autour du risque ESG

- Pilier III ESG sur la base des guidelines EBA.
- Reporting interne et à destination du Superviseur sur le risque ESG.
- Sensibilisation des collaborateurs.
- Autres actions de communication de la banque.

Comprendre les enjeux du dispositif de contrôle interne des établissements financiers

Également disponible en :

ENTREPRISE
D'INVESTISSEMENT

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	9/06/26 25/11/26

Objectifs

- Acquérir les bases essentielles en matière de contrôle interne des établissements financiers.
- Connaître et maîtriser les différentes obligations liées au contrôle interne.
- Comprendre l'articulation contrôle vs risque dans la banque.
- Faciliter la compréhension des dispositifs de contrôle interne mis en place.

Participants

- Tout collaborateur des établissements de crédit (manager, contrôleurs, auditeurs, etc.).
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.
- Administrateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Une connaissance minimale des opérations bancaires est souhaitée.

PROGRAMME

1. La notion de contrôle interne

- Le concept de contrôle interne (Définition et éléments du dispositif, Cf. Coso).
- Le contrôle interne par rapport aux autres notions de contrôle/risque.
- Les spécificités du contrôle interne bancaire.
- Les limites du contrôle interne bancaire.

2. Connaître les principales exigences réglementaires relatives au dispositif

- Présentation des principales composantes de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié : la nécessaire cohérence entre maîtrise des risques et capital :
 - L'intégration des exigences prudentielles.
 - La gouvernance par les risques.
 - Les enjeux des facteurs de risque.
- La notion Contrôle permanent/contrôle périodique.
- Les sujets spécifiques :
 - Les enjeux de conformité.
 - Les prestations externalisées.
 - Le contrôle interne des états financiers et extra-financiers.
- Les principaux états traitant du contrôle interne :
 - Rapport annuel sur le contrôle interne (ainsi que le rapport LCB/FT).
 - Rapport sur la surveillance des risques.
- Les questionnaires réglementaires.

3. Organisation du dispositif de contrôle

- Les différentes structures organisationnelles (contrôle de 1^{er} et de 2nd niveau, contrôle de 3^e niveau).
- Les 3 lignes de maîtrise/défense.

- Le rôle du contrôle périodique.
- La complémentarité contrôle permanent-périodique.
- Le rôle des différents comités (Comité d'audit et des risques, comité des risques et du contrôle interne, etc.).

4. Les principaux risques de la banque et les contrôles associés

- Les principaux risques dits financiers :
 - Risque de crédit.
 - Risque de marché.
 - Risque de liquidité.
 - Risque de taux.
- Les risques opérationnels :
 - Risque de non-conformité (dont LCB/FT).
 - Le PUPA (Plan d'urgence et de Poursuite des Activités).
 - Le pilotage des PSEE.
 - La sécurité des systèmes d'information.
 - Autres risques opérationnels.
- Risque stratégique et risque de réputation.

5. L'articulation risque et contrôle permanent

- De la cartographie des risques au contrôle permanent.
- Les types de contrôle permanent.
- Les modalités de réalisation des contrôles permanents.
- Les restitutions du contrôle permanent (dont les indicateurs clés en matière de contrôle interne).
- De la conformité des contrôles à l'efficacité des contrôles.

Voir la
formation
sur le
site

Savoir réaliser et piloter les contrôles permanents

Également disponible en :

ENTREPRISE
D'INVESTISSEMENT

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	2-3/04/26 30/11-1/12/26

Objectifs

- Comprendre la place du contrôle permanent au sein du dispositif de contrôle interne (notamment au regard du contrôle périodique).
- Savoir appréhender le risque dans ses démarches de contrôle.
- Maîtriser les différentes méthodes permettant de déployer un dispositif efficace à partir d'un référentiel de contrôle.
- Acquérir des réflexes permettant de piloter son dispositif de contrôle permanent.
- Savoir communiquer et convaincre sur les dysfonctionnements significatifs.

Participants

- Collaborateurs en charge des contrôles en banque ou société de gestion.
- Collaborateurs des filières contrôle permanent et périodique.

Modalités pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Bonnes connaissances de banque ou d'audit.

PROGRAMME

1. Introduction : les nouveaux enjeux du contrôle interne

- Des risques de mieux en mieux identifiés.
- Un équilibre devenu nécessaire entre formalisation et efficacité.
- Les attentes du régulateur sur le contrôle permanent.

2. La compréhension du contexte

- Les éléments de l'environnement de contrôle :
 - Objectifs.
 - Responsabilités.
 - Fiches de poste.
 - Délégation – limite – autorisation.
- Le contexte opérationnel.
- Activité et performance (notamment notion de KPI).

3. L'approche par les risques

- Identification des risques potentiels.
- Mesure des risques.
- Gestion des risques.
- Pilotage des risques.

4. Les enjeux de la maîtrise des risques

- L'apport des référentiels de contrôle (ex Référentiel Coso).
- Les différents éléments de la maîtrise des risques :
 - Organisation.
 - Responsabilité.
 - Gestion des risques.
 - Contrôles opérationnels.
 - Information et communication.
 - Pilotage.

5. Les différents niveaux de contrôle

- Les liens risque – contrôle (impact x fréquence).
- La typologie des contrôles (préventif – détectif – correctif).
- L'identification des facteurs de risque.
- La construction des contrôles N1 et N2.
- Compréhension de l'articulation des différents niveaux de contrôle par rapport aux enjeux de risque.

6. Les atouts du contrôle permanent

- Une professionnalisation des équipes et une traçabilité des travaux de contrôle.
- Les difficultés du contrôle permanent : entre empathie et indépendance.

7. Les outils du contrôleur permanent

- La démarche analytique.
- La piste d'audit.
- Le test de cheminement.
- Le brainstorming.
- La technique d'échantillon.
- La documentation des constats.
- De l'identification du dysfonctionnement ou de l'anomalie au plan d'action.

8. La mission de contrôle permanent

- Les spécificités des missions thématiques.
- La démarche à adopter.
- Le scoring des contrôles.
- Du résultat.

Voir la
formation
sur le
site



Savoir réaliser et piloter les contrôles permanents

PROGRAMME (SUITE)

9. Savoir piloter son dispositif

- Le rôle des différents indicateurs de suivi des risques et des contrôles.
- Les éléments permettant la mise à jour du dispositif.
- La formalisation des informations : exemple de documents de reporting.
- Les indicateurs pour évaluer la qualité de son dispositif.

10. La communication sur le dispositif de contrôle permanent

- La nécessité de rédiger efficace pour le contrôle permanent.
- Les pièges à éviter.
- Les bonnes pratiques en matière de rédaction.
- À partir des différents éléments structurés lors des cas pratiques, jeux de rôle pour savoir ce qu'il faut communiquer aux différents interlocuteurs : hiérarchie, collaborateurs, instance exécutive.

Outsourcing : contrôle des prestations essentielles/critiques au regard des exigences réglementaires et opérationnelles

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	3/06/26 27/11/26

Objectifs

- Connaître le dispositif réglementaire et normatif.
- Savoir déployer des méthodologies d'identification et d'évaluation des risques liées à l'externalisation compte tenu du contexte réglementaire.
- Connaître les modalités de mise en œuvre d'un dispositif de supervision permanent et périodique des services externalisés et savoir les mettre en œuvre.
- S'appuyer sur les meilleures pratiques de place.

Participants

- Fonctions contrôle permanent, contrôle périodique, conformité.
- Directeurs des risques.
- RRO, RCCI, RCSI.
- Administrateurs de fonds.
- Responsables de back-office. Comptables et gestionnaires des OPC et des sociétés de gestion.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Aucune connaissance particulière n'est exigée.

Voir la
formation
sur le
site

PROGRAMME

1. Les principales notions attachées à la notion de PEE

- Enjeux de l'externalisation pour l'industrie bancaire.
- Définitions.
- Contexte réglementaire :
 - Arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne.
 - Analyse comparée avec les guidelines de l'EBA de février 2019 « orientations relatives à l'externalisation ».
 - Adhérences avec le règlement DORA en matière de résilience
- Principales obligations : contrats et dispositif de contrôle.
- Gouvernance et examen du contrôle des PEE.
- Travaux de place et éléments normatifs.

2. Éligibilité, classification, approche par les risques

- Critères d'éligibilité.
- Principes de classification.
- Typologie de risques associés à l'externalisation.
- Approche par les risques des PEE :
 - Critères quantitatifs.
 - Risques qualitatifs.
- Lien avec les cartographies des risques existantes.

3. Périmètre du contrôle interne des prestations essentielles externalisées

- Contrôle de conformité et contrôle opérationnel.
- Les principaux éléments constitutifs du périmètre de contrôle :
 - Conformité contractuelle.
 - Situation financière du prestataire.
 - Agréments, certifications et qualité.

- Dispositif Général de Gouvernance et de contrôle interne.
- Contrôle interne de la prestation fournie.
- Dispositif de traitement des incidents relatifs à la prestation.
- Fiabilité des états de suivi et de reporting.
- Systèmes d'information et Continuité d'Activité.

4. Mise en œuvre du contrôle permanent et périodique des prestations essentielles externalisées

- Rôle et responsabilités des différents organes de contrôle et des opérationnels en charge de la prestation.
- Définition d'un niveau de surveillance adapté.
- Typologie des contrôles sur pièces et sur place.
- Élaboration d'un plan de contrôle permanent des PEE.
- Élaborer un plan et guide d'audit des PEE :
 - Particularités des audits de PEE.
 - Audits dédiés vs audits mutualisés.
 - Suivi des recommandations d'audit des PEE.

5. Les atouts du contrôle permanent

- Une professionnalisation des équipes et une traçabilité des travaux de contrôle.
- Les difficultés du contrôle permanent : entre empathie et indépendance.

Comment mettre en place un dispositif de contrôle adapté au sein des sociétés de gestion de portefeuille (SGP)

Également disponible en :

ENTREPRISE
D'INVESTISSEMENT

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	16/04/26 4/11/26

Objectifs

- Appréhender les différents risques des sociétés de gestion de portefeuille (SGP).
- Connaître les acteurs du contrôle des risques d'une SGP et leur rôle au sein du dispositif de maîtrise des risques.
- Savoir mettre en place un dispositif de maîtrise des risques adapté au sein de la structure.

NB : Cette formation peut être complétée par la formation 725 « Savoir gérer les risques de non-conformité ».

Participants

- RCCI et RCSI, représentants des dépositaires.
- Administrateurs de fonds.
- Responsables de Back-office.
- Comptables et gestionnaires des OPC et des sociétés de gestion.
- Contrôleurs permanents et auditeurs.
- Collaborateurs en charge de la gestion des risques
- Commissaires aux comptes, experts comptables et leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Synthèses.

Connaissances requises

- Connaissances de l'environnement de l'Asset Management.

PROGRAMME

1. Les risques d'une société de gestion

- Risques de marché : volatilité, concentration, corrélation.
- Risques de liquidité et de contrepartie.
- Risques opérationnels : processus, systèmes, personnel
 - Dont le risque de non-conformité.
 - Et les enjeux RSE.

2. Organisation et gouvernance du dispositif

- Architecture organisationnelle : fonctions et reporting.
- Politique de gestion des risques.
- Comitologie : fréquence, participants, processus décisionnels.
- Séparation des pouvoirs et indépendance des contrôles.
- Dimensionnement des ressources selon la taille de structure.
- Les missions du RCCI.
- Les missions du contrôleur des risques financiers et extra-financiers.
- Le dépositaire d'OPC.
- Le CAC.
- L'AMF.

3. Le dispositif de maîtrise des risques de la SGP

- Système de limites : définition, calibrage, surveillance.
- Indicateurs de risque : sélection, seuils, alertes automatiques.
- Outils de mesure : VaR, stress tests, backtesting.
- Processus de gestion d'incidents : détection, analyse, remédiation.
- Documentation : politiques, procédures, traçabilité.
- La priorisation des chantiers selon le contexte.
- Les contrôles spécifiques :
 - Les contrôles sur le passif de l'OPC.
 - Les contrôles sur les indicateurs financiers.
 - Les contrôles sur les contraintes extra-financières.
- Le Rapport Annuel de Contrôle.

Voir la
formation
sur le
site

Gestion collective - le métier de contrôleur dépositaire d'OPC

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	9-10/04/26 17-18/12/26

Objectifs

- Connaître le rôle, les obligations et les responsabilités du dépositaire d'Organisme de Placement Collectif (OPC).
- Identifier les principales composantes de la réglementation pour savoir s'y conformer.
- Connaître les règles d'éligibilité des actifs et ratios des OPCVM.
- Acquérir une méthodologie pour savoir réaliser des contrôles pertinents qui intègrent la dimension réglementaire.

Participants

- Opérateurs de Middle et Back-office.
- Contrôleurs internes des dépositaires et sociétés de gestion.
- Contrôleurs dépositaires junior.
- Gérants de portefeuille, comptables OPC.
- Commissaires aux comptes, experts comptables et leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Synthèses.

Connaissances requises

- Connaissance de l'activité de dépositaire OPC.

PROGRAMME

1. L'environnement du dépositaire OPC

- Chiffres-clés de l'asset management.
- Les Organismes de Placement Collectif.
- La Société de Gestion de Portefeuille.
- Les autres acteurs de l'asset management.

2. Les missions du dépositaire d'OPC

- Le suivi des liquidités de l'OPC.
- La conservation des actifs de l'OPC et la tenue de positions.
- Le contrôle de la régularité des décisions de l'OPC.
- La gestion du passif.

3. Les procédures et conventions à mettre en place par le dépositaire

- L'agrément.
- Le cahier des charges.
- La procédure d'entrée en relation avec la SGP.
- La convention dépositaire.
- La convention avec les compensateurs.

4. Le plan de contrôle du dépositaire d'OPC

- Plan de contrôle.
- Délégation des contrôles.
- Contrôle des règles de déontologie de la société de gestion.
- Validation du prospectus et DIC de l'OPC.
- Contrôle des flux de liquidité de l'OPC.
- Contrôle sur le montant minimum de l'actif de l'OPC.
- Contrôle sur les procédures d'établissement de la VL.
- Contrôle des comptes d'attente de l'OPC.
- Contrôle sur les rapprochements de la SGP.
- Contrôle du passif de l'OPC.
- La procédure d'alerte aux anomalies.

5. Contrôle de l'éligibilité des actifs et ratios de l'OPC

- Les actifs éligibles.
- Présentation des différents ratios : réglementaires et contractuels.
- La régularisation des dépassements.
- La procédure d'alerte aux anomalies.
- Cas pratiques : à partir d'un prospectus d'un OPC, établissement d'un plan de contrôle de l'OPC avec analyse et conclusion.

Voir la
formation
sur le
site

ENTREPRISE





Initiation à la comptabilité générale

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	26-27/03/26 17-18/09/26

Objectifs

- Comprendre les principes fondamentaux de la comptabilité générale des entreprises.
- Maîtriser les mécanismes élémentaires, les écritures comptables correspondant aux principaux cycles/flux et l'organisation du système comptable.
- Acquérir une vision de synthèse des traitements comptables pour comprendre les mécanismes d'élaboration des documents de synthèse (bilan, compte de résultat et annexe). Être capable d'exploiter l'information comptable pour procéder au diagnostic financier de l'entreprise (patrimoine et performance).
- Identifier les choix comptables et mesurer leur impact sur le résultat.

Participants

- Toute personne désirant acquérir les principes fondamentaux de la comptabilité générale.
- Nouveaux comptables
- Informaticiens, équipes projets, équipes en charge de la gestion administrative d'une entreprise industrielle et commerciale, auditeurs internes et externes.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques, d'exercices sous Excel.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Voir la
formation
sur le
site

PROGRAMME

1. Présentation des états financiers

- Présentation du bilan (photo patrimoniale) et du compte de résultat (flux de la période).
- Décomposition du bilan en ses différents agrégats.
- Notion de haut de bilan et bas de bilan.
- Notion d'équilibre bilantiel et lien avec le compte de résultat.
- Les conséquences de la comptabilité d'engagement.
- Présentation du tableau de flux de trésorerie.
- Référentiels : normes Françaises, normes internationales.
- Types de comptes : comptes sociaux, comptes consolidés, reporting, comptabilité de gestion.

2. Comptabilisation par cycle

- Comptabilité partie double
 - Applications débits / crédits.
 - Au bilan, au compte de résultat.
- Comptabilisation de la trésorerie (disponibles, prêts, emprunts) au bilan et compte de résultat.
- Illustration de la comptabilité d'engagement via la comptabilisation des intérêts courus.
- La comptabilisation des immobilisations incorporelles et corporelles :
 - actif : définition, contrôle, notion d'avantages économiques futurs;
 - présentation des différents types d'immobilisations;
 - méthodes d'évaluation : coût d'acquisition, coût de production, approche par composants, dépenses de gros entretien ou grandes révisions;
 - traitement comptable des cessions;
 - notion d'impairment et dépréciations;
 - spécificité des locations financement;

3. Comptabilisation des principales opérations de l'entreprise

- Comptabilisation d'une vente en contrepartie d'une créance et apurement.
- Notion de délais de paiement.
- Comptabilisation d'une dépréciation et incidence fiscale.
- Notion de produits à recevoir et constatés d'avance.
- Initiation à la comptabilisation du revenu sur opération de plus d'un an (production immobilisée).
- Comptabilisation d'un achat en contrepartie d'une dette.
- Notion de délais de paiement.
- Notion de charges à payer et charges constatées d'avance.
- Introduction des stocks.
- Distinction charges, immobilisations, stocks.
- Comptabilisation des différentes opérations : mouvement sur le capital social, prime d'émission, distribution de dividendes.
- Rapprochement capitaux propres / actif net.
- Notion de capitalisation boursière.
- Interprétation des restructurations.

4. Autres éléments de construction des états financiers

- Présentation des différentes méthodes d'intégration.
- Rappel de la construction de la liasse fiscale.
- Détermination des flux sur la base d'une comptabilité d'engagement.
- Construction des écritures, de la balance, du bilan et du compte de résultat sur la base d'un scénario d'exercice selon le niveau du groupe :
 - Soit une société mère,
 - Soit une société mère et sa filiale.

Initiation à l'analyse des comptes de l'entreprise

Objectifs

- Comprendre la situation financière d'une entreprise, son évolution prévisible afin de se faire rapidement une opinion sur la qualité d'un dossier.
- Identifier les enjeux comptables, juridiques et fiscaux des différentes manières d'exercer une activité.
- Cerner la dynamique des flux financiers liés à l'exploitation de l'entreprise et les conventions comptables de base.
- Intégrer la logique générale de l'élaboration d'un bilan et d'un compte de résultat afin d'analyser le business et la situation de l'entreprise
- Détailler les postes du bilan à partir d'une liasse fiscale et étudier les grands équilibres du bilan pour détecter les signes de dégradation de l'entreprise.
- Appréhender les opérations conduisant à la formation du résultat pour analyser les différentes composantes et apprécier la situation financière de l'entreprise.
- Interpréter les principaux ratios d'analyse et découvrir la méthode du diagnostic financier.

Participants

- Chargés de clientèle entreprise.
- Commerciaux comptes professionnels.
- Assistants et attachés commerciaux.
- Juristes désirant se doter de bases financières.
- Back-office crédits.

Modalités pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Très peu ou pas de connaissance comptable.

Voir la formation sur le site

PROGRAMME

1. Les différentes façons d'exercer une activité professionnelle

- Revue des différents statuts :
 - Entreprise individuelle.
 - SARL.
 - SAS.

2. La traduction comptable des opérations

- Étude des flux de l'entreprise :
 - Le capital.
 - Les charges.
 - Les produits.
 - Les investissements.
 - Les opérations d'inventaire.
- Mise en application : interrogation successive des participants.

3. La compréhension des comptes : étude du bilan ou l'aspect structurel de l'entreprise

- Étude du bilan ou aspect structurel de l'entreprise avec explication du fonctionnement du bilan :
 - De l'actif : immobilisation, actifs circulants, trésorerie.
 - Du passif : capitaux propres, dettes.
 - Zoom sur des points d'attention : capitaux propres négatifs, provisionnement, l'endettement, etc.
- Présentation de certains ratios dont dettes/capitaux propres.
- Étude du bilan ou aspect structurel de l'entreprise avec explication du fonctionnement du bilan fonctionnel :
 - Du besoin en fonds de roulement : les enjeux du court terme.
 - Du fonds de roulement : les enjeux du financement long terme.
 - De la trésorerie.
- Présentation de certains ratios :
 - Durée de rotation des stocks.
 - Délais de paiement clients/fournisseurs.

4. L'analyse du compte de résultat

- Le compte de résultat :
 - Les différents types de charges et de produits.
 - La composante du résultat : exploitation, financier et exceptionnel
- Présentation de certains ratios :
 - Frais financiers.
 - Marges.
- Éléments de fiscalité :
 - La TVA.
 - L'impôt société.
- Mise en application.

5. La méthode du diagnostic financier

- Présentation des soldes intermédiaires de gestion :
 - Enjeux dans l'analyse.
 - Décomposition des SIG simplement.
- Les ratios d'analyse : le retraitement de l'information financier en vue d'analyser ces données.
- La valorisation d'entreprise à travers la cotation Banque de France.

6. Cas pratique

- Présentation de différents dossiers et recherche par les participants des éléments significatifs pour se prononcer sur la qualité du dossier.

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	7-8/04/26 28-29/09/26

Maîtriser les comptes de l'entreprise

Objectifs

- Connaître les outils de diagnostic financier et les éléments de finance d'entreprise.
- Analyser les postes du bilan et du compte de résultat à partir d'une liasse fiscale pour détecter les signes de dégradation de l'entreprise, évaluer sa situation financière et son évolution prévisible.
- Comprendre la formation des flux de trésorerie et savoir analyser un tableau de flux de trésorerie.
- Identifier les méthodes de consolidation comptable et les enjeux dans l'analyse financière.
- Comprendre les outils de financement du haut de bilan afin d'appréhender les principes d'évaluation des entreprises.

Participants

- Chargés de clientèle entreprise.
- Commerciaux grands comptes.
- Personnels de l'encadrement.
- Participants aux comités de crédit.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Fondamentaux de la lecture d'un bilan et d'un compte de résultat d'une entreprise.
- Avoir suivi la formation « 900 - Initiation à l'analyse des comptes de l'entreprise »

Voir la formation sur le site

PROGRAMME

1. La traduction comptable des opérations

- Étude des flux de l'entreprise :
 - Les emplois et les ressources
 - Les charges et les produits.
 - Les opérations d'inventaires.

2. La compréhension des comptes : étude du bilan ou l'aspect structurel de l'entreprise

- Rappel sur les principales composantes du bilan et des points d'attention à avoir lors de l'analyse :
 - de l'actif : immobilisation, actifs circulants, trésorerie;
 - du passif : capitaux propres, dettes;
 - zoom sur des points d'attention : capitaux propres négatifs, provisionnement, endettement, etc.
- Présentation de certains ratios dont dettes/capitaux propres.
- Analyse des grands équilibres du bilan à travers :
 - la présentation du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie.
 - les enjeux de chacun de ces indicateurs dans l'analyse financière de l'entreprise.
- Analyse des grands équilibres du bilan à travers :
 - les explications des différentes structures de bilans selon l'activité de l'entreprise;
 - L'importance d'avoir une vision dynamique et les points d'attention à avoir.
- Comment retraiter un bilan avec une approche trésorerie ?
 - Le bilan fonctionnel.

3. L'analyse du compte de résultat

- Rappel sur les principales composantes du compte de résultat et des points d'attention à avoir lors de l'analyse :
 - Les différents types de charges et de produits.
 - La composante du résultat : exploitation, financier et exceptionnel.
- Les soldes intermédiaires de gestion : approche économique et approche financière.
- L'analyse de l'activité et de la rentabilité de l'entreprise :
 - Le chiffre d'affaires.
 - La marge commerciale.

- La valeur ajoutée.
- L'excédent brut d'exploitation (principales différences avec l'EBITDA).
- Le REX, etc.
- La capacité d'autofinancement : indicateur-clé de l'analyse financière :
 - présentation des méthodes de calcul;
 - explications des atouts de la CAF comme indicateur financier.

4. La recherche de la trésorerie

- Présentation de la méthode d'élaboration du tableau de flux et des différentes sources de trésorerie :
 - identification des flux selon les cycles de l'entreprise;
 - tableau de flux de trésorerie : trésorerie, CAF et variation du BFR;
 - identification des problèmes de trésorerie.

5. La méthodologie du diagnostic financier

- L'analyse financière d'une entreprise :
 - Présentation des documents mis à disposition;
 - Présentation des méthodes d'analyse;
 - Le bilan fonctionnel vs le bilan liquidité;
 - Les principaux ratios d'analyse financière.

6. La consolidation et les normes internationales

- Étude de la comptabilité internationale :
 - cadre réglementaire;
 - présentation des normes IFRS.
- Les différentes méthodes de consolidation :
 - intégration globale
 - consolidation par équivalence.

7. Les outils de financement du haut de bilan

- Étude de la comptabilité internationale:

8. L'évaluation des sociétés

- Explication des principales approches de la valeur et des enjeux de la valorisation d'une entreprise.

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	15-16/06/26 12-13/10/26

Analyse financière des établissements de crédit

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	18-19/05/26 10-11/09/26

Objectifs

- Permettre aux participants de comprendre à partir des états financiers les risques auxquels sont exposés les établissements de crédit et d'analyser les composantes de leur rentabilité. Cette analyse prend en compte les différents métiers et les stratégies de ces établissements.
- Maîtriser les fondements des grands principes de classification, d'évaluation et d'enregistrement des grandes familles d'opérations en fonction des règles comptables IFRS 9 dans le cadre des principaux métiers.
- Connaître le contenu des états financiers publiables et savoir les analyser, en particulier leurs annexes (document d'enregistrement universel ou de référence).
- Comprendre le lien entre les états financiers et les informations prudentielles relatives aux risques inclus dans le document de référence (pilier 3 du dispositif Bâle III).
- Acquérir des éléments de méthodologie d'analyse ou d'investigation à utiliser lors des analyses ou des contrôles sur place.

Participants

- Collaborateurs des services en charge des études comptables, du contrôle comptable, du contrôle de gestion, de l'évaluation du risque de crédit et de l'audit interne des établissements de crédit.
- Collaborateurs des agences de notation.
- Commissaires aux comptes, experts comptables et leurs collaborateurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Bases de comptabilité bancaire.

Voir la
formation
sur le
site

PROGRAMME

1. Economie et risques d'une banque – lien avec le reporting comptable et prudentiel

- Rappel de l'économie des activités bancaires, des objectifs de l'analyse financière et des informations disponibles et d'éléments de méthodologie.
- Présentation des concepts fondamentaux avec des comptes simplifiés; notion d'effet de levier.
- Actualisation des flux futurs et notion de « dé-actualisation » - notion de taux d'intérêt effectif (TIE).
- Prise en compte de la juste valeur en l'absence de détention durable.
- Cadre conceptuel et synthèse de la norme comptable IFRS 9, comptabilité de couverture.
- Rappel des principes et règles nécessaires pour l'analyse :
 - la présentation des différents postes du bilan et du compte de résultat.
 - les méthodes comptables utilisées en fonction de la nature des instruments financiers (basiques ou non) et du modèle de gestion (détention durable ou non).
 - la relation emplois-ressources.
 - l'explication des agrégats comptables en liaison avec l'activité économique des établissements de crédit.
- Illustration de la comptabilisation à la juste valeur.
- Synthèse des normes comptables françaises (comptes sociaux) et de la logique sous-jacente (pérennité des personnes morales, principe de prudence).
- Identification des points-clés ou sensibles utiles pour procéder à une analyse financière pertinente.
- Dépréciation des actifs financiers en fonction du niveau de risque de crédit et notion de pertes attendues :
 - Statut 1 : risque de crédit faible.
 - Statut 2 : dégradation significative du risque de crédit.
 - Statut 3 : actif douteux ou en défaut prudentiel.
- Dépréciation et coût du risque en compte de résultat.
- Approche prudentielle : approche stressée à un an ; pérennité des capitaux propres et absorption des pertes ; pertes attendues à un an et pertes non attendues ; pertes non provisionnées en comptabilité.

2. Analyse du bilan et passage aux principaux ratios prudentiels

- Logique et processus de détermination des fonds propres prudentiels :
 - risque de crédit et de solvabilité ;
 - valeur liquidative (actif net comptable) stressée à un an ;
 - dettes subordonnées éligibles ;
 - couverture des pertes non attendues (non provisionnées en comptabilité).
- Niveaux de fonds propres et de coussins : piliers 1 et 2.
- Lien entre la pondération des actifs, le niveau de fonds propres nécessaires et la quantité de pertes non attendues à couvrir.
- Risque de crédit et risque de contrepartie.
- Logique des approches de la pondération des risques :
 - approche standard du risque de crédit ;
 - approche modélisée du risque de crédit.
 - approche standard ou modélisée des risques non provisionnés (marché ou opérationnel).
- Lien entre le niveau de risque et la rentabilité d'un crédit.
- Bilan et compte de résultat par métier – impacts sur le ratio de solvabilité et le rendement des fonds propres alloués.
- Lien entre besoins en fonds propres et rentabilité des banques.
- Définition des différents risques : risque de crédit, risque de marché, risques opérationnels, autre.

3. Les perspectives prudentielles

- Exemple de la logique du traitement comptable et du traitement prudentiel d'une opération de pension livrée.
- Notion de risque de contrepartie.
- Principales évolutions depuis 2025 (CRR 3, Bâle III) : risque de crédit, risque opérationnel (approche standard révisée unique), risque de marché (FRTB), ratio de levier.

Impacts des IFRS dans l'analyse financière des corporates

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	17/04/26 9/09/26

Objectifs

Les IFRS impactent les règles de fond et les règles de présentation des états financiers consolidés des entreprises. Le travail des analystes financiers s'en trouve modifié.

- Comprendre les principaux impacts comptables des normes IFRS et montrer en quoi la majorité des outils d'analyse des risques peuvent ou non être affectés par ces règles.

Participants

- Analystes crédits.
- Analystes financiers.
- Services risques.
- Inspection générale.
- Auditeurs.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Compréhension des états financiers consolidés des corporates.

PROGRAMME

1. Enjeux et modalités de passage aux IFRS

- L'environnement.
- Quelques règles de base :
 - que faire si une entreprise modifie ses méthodes comptables (IAS 8) ;
 - prise en compte ou pas des événements postérieurs à la clôture des comptes (IAS 10) ;
 - impact de la première application des normes comptables (IFRS 1).

2. Les comptes consolidés

- Présentation des règles générales de consolidation (IFRS 10, IAS 28).
- Cas particulier des entités ad hoc (IFRS 10).
- Définition et traitement du goodwill profondément modifiés (IFRS 3).

3. Impacts sur le bilan

- Le traitement comptable des immobilisations :
 - immobilisations corporelles (IAS 16) ;
 - immobilisations incorporelles (IAS 38) ;
 - locations : loyers ou immobilisations (IFRS 16).
- La définition des capitaux propres en IFRS :
 - comparaison avec les normes françaises ;
 - émission d'instruments hybrides IFRS 9 ;
 - existence de réserves (OCI) correspondant à certains résultats latents ;
 - conséquences en termes d'analyse financière.
- NB : Toutes ces modifications comptables peuvent avoir des impacts sur les principaux ratios d'analyse du bilan (Fonds de roulement, besoin en fonds de roulement, endettement, fonds propres, etc.).

4. Impacts sur le résultat

- Le montant du chiffre d'affaires peut se trouver modifié (IAS 18 et IFRS 15). Impact de certaines règles sur les calculs d'EBITDA et de l'EBIT (IAS 38 sur les immobilisations incorporelles, IAS 2 sur les stocks, IAS 19 sur les avantages du personnel).
- Les règles de constitution des dotations aux provisions et des dépréciations (IAS 36, IAS 37 et IFRS 9).
- Une règle complexe : le paiement en actions et stock-options, IFRS 2.
- Le résultat par action : outil de mesure de performance (IAS 33).
- Conséquence en termes d'analyse financière.
- Les impacts sur les principaux ratios d'analyse du résultat (Soldes intermédiaires de gestion, rentabilité, etc.).

5. Revue des différents engagements hors bilan

- Les garanties, les instruments financiers (IFRS 9), les engagements pour le personnel, les éventualités.
- L'Annexe des états financiers (les Notes) peut aussi fournir de nombreuses informations impactant l'analyse financière.

Voir la
formation
sur le
site

Capital investissement : les fondamentaux pour comprendre, analyser et valoriser

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	18-19/05/26 19-20/10/26

Objectifs

- Expliquer les méthodes de valorisation d'entreprise (multiples, actualisation des cash flows, taux de rendement interne, valeur actuelle) savoir évaluer la rentabilité d'un projet d'investissement et ses risques.
- Analyser les mécanismes des outils d'investissement en complément de l'equity investi : obligations convertibles, etc
- Mettre en place un financement : étapes d'une négociation (de l'origination au closing) et contenu de la documentation associée (« Term Sheet »).
- Revue du contenu des documentations encadrant les opérations de financement en capital investissement : Shareholder Agreement, Sales and Purchase Agreement.

Participants

- Gestionnaires d'actifs de banques ou Assurances, sociétés d'investissement et de portefeuille.
- Conseillers d'investissement family office.
- Gestionnaires de fonds d'investissement capital venture, capital investissement.
- Structureurs de dettes.
- Collaborateurs de sociétés de capital investissement.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Analyse financière classique et maîtrise d'Excel.

Voir la
formation
sur le
site

PROGRAMME

1. Le capital investissement et les cycles de vie de l'entreprise

- Le cycle de vie du private equity : Buy, Grow, Sale.
- Les différents intervenants et leur rôle
 - sponsor.
 - le Général Partner, les fonds et ses relations avec le management des cibles et avec les investisseurs. L'équation 2/20.
 - les investisseurs.
- Le cycle de vie d'un fond de private equity : levée de fonds, période d'investissement, période de détention, exit, cycle des cash flows.

2. La valorisation des entreprises : clé de voûte de la prise de participation dans une entreprise

- Rappel sur les éléments de valorisation des actifs financiers : valorisation des flux, TRI (taux de rendement interne), VAN. Le problème de la volatilité des cash flows et les solutions.
 - Les méthodes de valorisation et d'évaluation d'une entreprise : patrimoniale, discounted cash-flow, multiples ou comparables, les autres méthodes : la méthode venture capital etc...
 - L'évaluation des éléments non financiers.

3. Les critères d'investissement et leur utilisation

- L'effet de levier : concept.
- La VAN (Valeur actualisée nette).
- Le TRI : concept.
- Le Time Weighted Return.
- Les autres ratios : TCD, LLCR ou TDCR ou TCDE, TDCM etc.

4. L'analyse de projet : le tableau de financement

- Établissement d'un tableau de financement :
 - état prévisionnel des pertes et profits, free cash flows ;

- état prévisionnel avec des hypothèses de répartition capital / dettes du tableau de financement ;
- état prévisionnel du bilan économique ;
- utilisation des ratios TRI entreprise vs TRI actionnaire, VAN entreprise vs VAN actionnaire.

5. Mécanismes de financements de projet et répartition de plus-value

- Principe du financement structuré : tranching et la subordination (dette senior, dette junior et mezzanine, equity).
- Types de dettes et mécanismes associant l'intéressement au capital : Obligations Convertibles ; Bons de souscriptions d'actions ; BSPCE ; equity kickers ; actions de préférence.
- Montage LBO.

6. Les étapes d'un investissement

- Pré-analyse des projets reçus.
- Mémoire d'information.
- Comité d'investissement.
- Lettre d'intention.
- Due diligence.
- Structuration financière et identification des sources de financement.
- Pacte d'actionnaire.
- Protocole d'accord et garantie d'actif passif.

7. Suivi et exit du processus

- Le choix d'un fond de private equity : Éléments de choix d'un fond, Suivi des performances, Special Purpose Acquisition Company (SPAC).
- Durée d'un investissement en private equity.
- Les étapes de l'exit : le retour du capital, le hurdle rate, le GP Catch up, le split.
- Le waterfall ou la distribution du cash :



Capital investissement

PROGRAMME (SUITE)

- la répartition des profits entre General Partner et investisseurs ;
- Le modèle européen ; le modèle américain.
- L'exit pour le fond :
 - vente des titres à un autre fonds d'investissement ;
 - vente à un corporate ;
 - introduction en bourse ;
- Recherche de solutions en cas de non-performance de l'actif : cession de l'actif, restructuration de la dette, mesures managériales.



Maîtriser la valorisation d'entreprise : méthodes, risques et enjeux stratégiques

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
14 h.	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	12-13/03/26 29-30/06/26

Objectifs

- Comprendre fondamentaux de la valorisation d'entreprise et ses différentes approches pour en cerner les enjeux dans un processus M&A et distinguer les notions de valeur et prix.
- Analyser les états financiers et identifier les retraitements nécessaires à une évaluation fiable.
- Elaborer un business plan prévisionnel cohérent pour alimenter un raisonnement de valorisation.
- Maîtriser et appliquer les méthodes DCF, des comparables et de l'ANR.
- Interpréter les résultats d'une évaluation, justifier les hypothèses et mesurer l'impact des ajustements..

Participants

- Les investisseurs (fonds, family offices, corporate venture, assureurs...)
- Les gestionnaires de portefeuilles d'actifs non cotés (Private Equity, dette privée, infrastructure)
- Les membres des directions financières ou directions des risques impliqués dans l'analyse ou la validation des évaluations d'entreprise
- Les managers actionnaires et dirigeants en situation de levée de fonds, de cession, de transmission ou de négociation stratégique
- Toute personne chargée de la valorisation de participations, dans des phases de suivi, reporting ou régulation

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Compréhension des états financiers consolidés des corporates.

Voir la
formation
sur le
site

PROGRAMME

1. Pourquoi une valorisation ?

- Dans quel cadre : acquisition, cession, introduction en bourse, levée de fonds, etc.
- Les 7 étapes du processus d'évaluation : de l'analyse des états financiers jusqu'à la détermination d'un prix.
- Panorama des méthodes de valorisation (valorisation intrinsèque, relative et patrimoniale).
- Mythes et réalités de la valorisation : pourquoi deux analystes peuvent aboutir à des valorisations différentes ?

2. Les analyses fondamentales pour établir un business plan réaliste

- Analyse détaillée des états financiers : bilan, compte de résultat, cash flows.
- Étude des coûts fixes et variables, de la rentabilité et des marges et impact sur la valorisation.
- Élaboration d'un Business Plan financier basé sur des hypothèses économiques et sectorielles.

3. Comprendre la notion de valeur

- Différence entre Valeur d'Entreprise (VE) et Valeur des Fonds Propres, leur lien avec la structure financière.
- Identification
 - des actifs non opérationnels, leur impact sur la valeur.
 - des créances et dettes non opérationnelles et leur impact.
- Impact des instruments dilutifs sur la valorisation des fonds propres et leur prise en compte.

4. Les ajustements des résultats comptables

- Normalisation des résultats : retraitement de l'EBITDA.
- Impact des provisions, des charges exceptionnelles et des engagements hors bilan.
- Détection des distorsions comptables courantes et de leurs impacts.

5. La méthode DCF – valorisation intrinsèque

- Passage du résultat comptable aux flux de trésorerie disponibles (FCF).
- Définition de l'horizon de temps explicite et implicite d'un DCF.
- Introduction au taux d'actualisation (WACC) et son importance dans le modèle.
- Définition et calcul du WACC : prise en compte du coût des fonds propres et du coût de la dette.
- Présentation des différentes méthodes de valorisation de la valeur terminale (croissance perpétuelle vs multiples de sortie).
- Impact des variations du taux d'actualisation et des flux de trésorerie sur la valorisation finale.

6. La méthode des comparables – valorisation relative

- Présentation des multiples boursiers et transactionnels les plus courants : EV/EBITDA, EV/EBIT, P/E, P/B.
- Critères de sélection des comparables : secteur, croissance, rentabilité, structure financière.
- Ajustements des multiples pour tenir compte des différences de taille, de rentabilité et de risques spécifiques.
- Interprétation des résultats : quand et pourquoi la valorisation par les comparables peut différer du DCF ?

7. La méthode ANR – valorisation patrimoniale

- Définition de l'Actif Net Réévalué (ANR) et ses différences avec les autres méthodes de valorisation.
- Identification des actifs à réévaluer : immobilisations corporelles, actifs financiers, goodwill, stocks stratégiques.
- Impact de la fiscalité latente et des ajustements à effectuer.



Maîtriser la valorisation d'entreprise : méthodes, risques et enjeux stratégiques

PROGRAMME (SUITE)

8. La mise en œuvre de la valorisation dans une opération M&A

- Le processus transactionnel et la place de la valorisation dans une négociation.
- Ajustements entre valeur d'entreprise et prix final.
- Les leviers de maximisation de la valeur : amélioration de la rentabilité, réduction du risque, structuration de la transaction.
- Impact des critères ESG/RSE sur la valorisation et leur rôle croissant dans les négociations.

Analyse financière – niveau expert

Objectifs

- Renforcer son expertise en analyse financière par une approche dynamique des éléments financiers et non-financiers et enrichir son vocabulaire financier.
- Définir les opportunités adaptées selon l'horizon de risque, l'environnement du marché et la prime de risque.
- Identifier les critères fondamentaux d'une entrée en relation pour identifier des leviers d'action sur des dossiers souffrants.
- Comprendre l'impact prudentiel des financements et le bénéfice des garanties.

Participants

- Gestionnaires de clientèle senior.
- Chargés d'affaires senior.

Modalités pédagogiques

- Documentation Powerpoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

- Fondamentaux d'analyse financière et comptabilité.

Voir la
formation
sur le
site

Nouveau

Également disponible en :



individuel

intra

distanciel

anglais

ENTREPRISE

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
1 jour	PRÉSENTIEL 955 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	20/02/26 24/06/26 13/10/26

PROGRAMME

1. Cas pratique d'une entrée en relation

- Ateliers en trinôme pour l'étude des états financiers d'un Groupe d'entreprises dans le cadre d'une demande d'entrée en relation :
 - les postes du compte de résultat consolidé ;
 - la structure du passif consolidé ;
 - la structure de l'actif consolidé ;
 - les flux de trésorerie consolidés ;
 - le positionnement sur le marché ;
 - la cohérence du business-plan ;
 - les garanties ;
 - l'impact prudentiel pour l'établissement.
- Définir les indicateurs de performance et les risques associés selon les opérations de financement envisagées.

2. Debriefing collectif et retour d'expérience

- Présenter une synthèse avec les éléments retenus dans l'analyse et l'approche du risque.
- Échanger collectivement sur les états financiers, indicateurs de risques.
- Identifier les opportunités d'affaires pour l'établissement de crédit suivant les risques identifiés.

3. Cas pratique d'une relation en souffrance

- Ateliers en trinôme pour l'étude des états financiers d'un Groupe d'entreprises en souffrance :
 - les postes du compte de résultat consolidé ;
 - la structure du passif consolidé ;
 - la structure de l'actif consolidé ;
 - les flux de trésorerie consolidés ;
 - le positionnement sur le marché ;
 - la cohérence du business-plan ;
 - les garanties ;
 - l'impact prudentiel pour l'établissement.
- Définir les indicateurs, risques et opportunités de sortie envisageables.

4. Debriefing collectif et retour d'expérience

- Présenter une synthèse avec les éléments retenus dans l'analyse et l'approche du risque.
- Échanger collectivement sur les états financiers, indicateurs de risques.
- Identifier les leviers de sortie pour l'établissement de crédit.

Analyse crédit des états financiers consolidés

Nouveau

Également disponible en :



individuel

intra

distanciel

anglais

ENTREPRISE

Durée	Prix		Ouverture garantie 2 participants		Dates
2 jours	PRÉSENTIEL 1842 € HT repas inclus	DISTANTIEL Remise 10 %	PRÉSENTIEL 12 pers. maximum	DISTANTIEL 8 pers. maximum	16-17/03/26 21-22/09/26

Objectifs

- Lire et interpréter les états financiers consolidés des PME françaises.
- Identifier le choix des méthodes de consolidation, le périmètre de risque et la circulation de cash-flow.
- Comprendre et analyser les méthodes de consolidation : impact sur les grandes masses du bilan, les SIG et les ratios de crédit.
- Comprendre et analyser les postes particuliers dans un bilan consolidé et comment les intégrer dans les ratios de crédit.
- Analyser les grandes différences entre la liasse fiscale et les états financiers consolidés.
- Identifier le hors bilan et évaluer les flux de trésorerie consolidés.
- Positionner l'entreprise dans le Groupe et appréhender la circulation de cash.

Participants

- Chargés de clientèle Entreprise.
- Personnel des engagements.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Exemples de deux groupes (non-côtés) illustrant tous les grands thèmes du programme.
- Synthèses.

Connaissances requises

- Bonnes connaissances de l'analyse financière des comptes sociaux (liasse fiscale).

Voir la
formation
sur le
site

PROGRAMME

1. Les méthodes de consolidation

- Choix de méthode de consolidation : niveau de contrôle exercé par la maison mère :
 - % de contrôle vs % d'intérêts.
 - Périmètre de consolidation.
 - Mise en équivalence.
 - Intégration proportionnelle.
 - Intégration globale.

2. Exemples et analyse des méthodes

- Mise en équivalence :
 - enjeux analytiques financiers et non financiers ;
 - effets sur les ratios de leverage et de gearing.
- Intégration globale et (brièvement) proportionnelle :
 - l'intégration globale ;
 - élimination investissement dans la filiale et capitaux propres ;
 - capitaux propres consolidés ;
 - mise en garde concernant l'interprétation des ratios de crédit consolidés ;
 - regard rapide sur l'intégration proportionnelle.

3. Postes particuliers

- Écart d'acquisition :
 - définition et traitement comptable.
 - amortissement et/ou dépréciation.
 - signification d'un écart négatif.
 - enjeux analytiques et solutions : ratio de gearing.
- Intérêts sans contrôle :
 - calcul ;
 - interprétation et ratio de gearing ;
- Ecart de conversion :
 - calcul ;
 - problématique de devises étrangères et interprétation des chiffres ;
 - retraitement et ratio de gearing.

- Impôts différés :
 - calcul ;
 - interprétation et ratio de gearing.
- Méthodes d'évaluation et bilan.
- Informations en annexe.
- Informations sectorielles.
- Rapports des Commissaires aux Comptes.
- Structures du compte de résultat : SIG et leur interprétation

4. Analyses complémentaires essentielles

- Signature de la feuille de présence.
- Endettement caché : interprétation et ratio de gearing.
- Flux opérationnels, d'investissement et de financement :
 - free cash flow.
 - debt service coverage ratio (DSCR).
 - excess cash flow.
- Risque bancaire et position de la banque dans le groupe.
- Moyens de faire circuler les résultats à l'intérieur du groupe : pièges à trésorerie (« cash traps »).

Modéliser un business plan pour calibrer une dette soutenable

Objectifs

- Lire et questionner un business plan dans une logique "prêteur" pour construire des scénarios crédibles à partir de la lecture critique.
- Reconstituer une trésorerie opérationnelle fiable (hors financement).
- Modéliser la dette et mesurer la soutenabilité au moyen des ratios prêteurs.
- Proposer et défendre une structure d'endettement finançable.

Participants

- Membres de la direction financière et du contrôle de gestion
- Personnes en charge du financement
- Membres des équipes projets / investissements
- Membres des équipes relations bancaires / clientèle entreprises
- Toute personne en charge de l'évaluation des risques de crédit au sein des directions des risques / audit interne
- Toute personne amenée à examiner, challenger ou valider un business plan et la soutenabilité d'un financement

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et consolider les acquis.
- Synthèses.

Connaissances requises

- Avoir suivi la formation «Maîtriser et analyser les comptes de l'entreprise» de l'AFGES.
- Maîtrise opérationnelle d'Excel pour manipuler des données chiffrées et des formules, sans assistance.

Voir la
formation
sur le
site

PROGRAMME

1. Architecture & intégrité

- Architecture attendue : séparation claire des rôles des onglets, sommaire, contrôles de cohérence.
- Traçabilité des hypothèses : emplacement unique, logique de scénarios, références de sources.
- Intégrité : valeurs non documentées en zone de calcul, dépendances externes, éléments masqués, références circulaires.
- Périodes : calendrier des périodes aligné et sans rupture entre feuilles et états.
- Critères d'exploitabilité : conditions minimales pour poursuivre une analyse prêteur crédible.

2. Données financières

- CA
 - Un bloc CA lisible : segmentation claire, unités cohérentes, lien explicite entre hypothèses commerciales et résultats.
 - Prix : trajectoires justifiables des pratiques commerciales.
 - Volumes : compatibilité avec les capacités et la charge opérationnelle.
 - Mix : évolution du poids des segments et effets sur la marge.
 - Saisonnalité : profil attendu et explication des écarts.
 - Éléments probants attendus et signaux d'alerte usuels, avec leurs implications pour une lecture prêteur.
- Charges & EBITDA
 - Lecture du compte de résultat en pourcentage du chiffre d'affaires pour repérer les dérives.
 - Cohérence des indexations (matières, énergie), des hypothèses salariales et de productivité avec l'activité.
 - Séparation entre charges récurrentes et éléments exceptionnels, effets attendus sur l'EBITDA.
 - Points d'attention : coûts unitaires trop lissés, hausses non expliquées, reclassements.
- BFR
 - Composantes du BFR.

- Saisonnalité, acomptes et TVA.
- Dispositifs de financement du BFR.
- Écarts entre hypothèses affichées et niveaux observés ; critères pour qualifier un BFR prudent, neutre ou agressif.
- Conséquences pour une lecture prêteur : visibilité de trésorerie, sensibilité des besoins et points à sécuriser.
- CAPEX & IMMOBILISATIONS
 - Structure d'un plan d'investissements.
 - Maintenance vs croissance : logique, seuils de déclenchement, impact attendu sur la capacité et la performance.
 - Phasage : adéquation des dates d'engagement, de mise en service et des effets P&L/flux.
- IMPÔTS & ÉLÉMENTS NON MONÉTAIRES
 - IS : différence entre charge comptable et impôt payé, temporalités et sources d'écart ; taux effectif vs taux nominal.
 - Mécanismes courants : déficits reportables, crédits d'impôt, changements de périmètre et effets récurrents.
 - Éléments non monétaires : provisions, dépréciations, IFRS 16, autres reclassements impactant la lecture.
 - Restrictions de trésorerie : niveau de cash minimum, cash soumis à contraintes, comptes séquestres et implications pour l'analyse de soutenabilité.
 - Conséquences pour la suite : retraitements simples à intégrer et hypothèses d'IS cash à poser pour les scénarios.

3. Term Sheet & service de la dette

- Paramètres structurants : montant, durée, différé d'amortissement, profil de remboursement.
- Conditions de taux : indice de référence + marge, plancher/plafond, modalités d'actualisation.
- Éléments économiques : frais initiaux et leur traitement, affectation automatique des excédents de trésorerie au remboursement (cash sweep), restrictions de dividendes.
- Cadre de suivi : covenants financiers, mécanismes de

Modéliser un business plan pour calibrer une dette soutenable

PROGRAMME (SUITE)

remède et d'early warning.

- Lecture prêteur : comment chaque clause déplace la charge annuelle et la marge de sécurité.

4. Synthèse & scénarisation

- Consolidation des constats issus des modules précédents et tri par impact et incertitude.
- Sélection des variables de scénario (commerciales, coûts, BFR, investissements, fiscalité, dette) et formulation d'hypothèses vérifiables.
- Définition des bornes de scénarios et des conditions d'application.
- Articulation avec la lecture prêteur : effets attendus sur la trésorerie disponible, la charge de dette et les covenants.
- Feuille de route pour la modélisation : ordre des blocs, points de contrôle, critères de réussite.

5. Financement

- Trésorerie opérationnelle (avant financement)
 - EBITDA ajusté des éléments exceptionnels pour obtenir une base représentative.
 - Variation du besoin en fonds de roulement exprimée en montants (clients, stocks, fournisseurs), avec prise en compte de la TVA et des acomptes.
 - Investissements distinguant maintenance et croissance, avec un phasage cohérent vis-à-vis de la montée en charge opérationnelle.
 - Impôt payé basé sur des règles simples et explicites, adaptées à une lecture prêteur.
 - Contrôles de cohérence : sens des flux, calendrier des périodes aligné et sans rupture, rapprochements entre états et traçabilité des hypothèses.

- Dette, CFADS & charge de dette
 - Paramètres de taux : indice de référence + marge, présence éventuelle de plancher/plafond.
 - Différé d'amortissement et profil de remboursement (linéaire, annuité, in fine, sculpté) et leurs effets calendaires.
 - Frais initiaux et choix de traitement (immobilisation, étalement, charge).
 - Définition du CFADS et articulation explicite avec la charge de dette par période.
 - Contrôles de cohérence : bascule post-différé, évolution de l'encours, concordance avec les flux de trésorerie ; traçabilité des hypothèses (source, date, version).

6. Indicateurs de suivi

- Ratios prêteurs & marge de sécurité
 - Définitions contractuelles et conventions usuelles : périmètre, retraitements acceptés, périodes de référence.
 - Lecture multi-années : tendances, points bas, franchissements de seuils et signaux d'alerte.
 - Marge de sécurité par rapport aux covenants : méthode de présentation et règles d'escalade.
 - Articulation avec la documentation de dette : cohérence avec la lettre de conditions et les mécanismes de protection.
- Tests de résistance & sensibilités
 - Construction de sensibilités crédibles à partir des facteurs déterminants retenus.
 - Logique des corrélations et conditions de déclenchement d'un stress combiné.
 - Lecture des impacts temporels : années critiques, franchissements de seuils, signaux d'alerte.
 - Pistes de mitigation : paramètres de dette, clauses de protection, initiatives opérationnelles ; conséquences pour les covenants et la présentation en comité.

7. Dimensionnement de la dette et comité

- Dimensionnement de la dette
 - Cadre de décision prêteur : cible de ratio, contraintes de covenants, saisonnalité des flux et tolérance au risque.
 - Leviers de structuration : montant initial, maturité, différé, profil (linéaire, annuité, in fine, sculpté), paramètres de taux et mécanismes d'affectation des excédents de trésorerie.
 - Critères d'arbitrage : coût total vs flexibilité, résilience aux chocs, lisibilité pour le suivi des covenants.
 - Présentation d'une option recommandée.
- Simulation de comité de crédit
 - Note de synthèse : lecture du business plan, trésorerie disponible pour le service de la dette (CFADS) vs charge de dette, ratios et marge de sécurité, résultats des tests de résistance, dimensionnement proposé, covenants et conditions.
 - Grille de décision : critères d'acceptation, conditions suspensives, points de vigilance et suivi post-décision.
 - Posture en comité : hiérarchiser l'essentiel, gérer les incertitudes et proposer des mesures de sécurisation.



Réussir un LBO : comprendre, financer et sécuriser son opération

Objectifs

- Analyser et comprendre les spécificités du marché du LBO et des acteurs impliqués
- Maîtriser la mécanique d'un LBO et ses leviers de performance
- Évaluer une opération LBO en termes de cible, de prix et de financement
- Piloter, sécuriser et conclure une opération de LBO

Participants

- Dirigeants de PME et ETI, chefs d'entreprise et directeurs financiers.
- Chargés d'affaires entreprises, analystes crédits, risk managers amenés à analyser et financer des opérations de LBO.
- Acteurs du secteur assurantiel devant évaluer ou couvrir les risques liés aux montages de LBO.
- Asset managers institutionnels, analystes buy-side, private equity analysts.

Modalités pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, Vrai/Faux, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Synthèses.

Connaissances requises

- Bonne connaissance de l'analyse financière des comptes sociaux (liasse fiscale).

Voir la formation sur le site

PROGRAMME

1. Le marche du LBO : tendances, acteurs et dynamique de la dette

- Panorama des transactions LBO en France et en Europe, avec une distinction entre small cap, mid cap et large cap.
- Analyse des tendances actuelles : évolution des multiples de valorisation, rôle croissant des fonds, secteurs porteurs ou en difficulté.
- Focus sur la France : fonctionnement du marché du crédit, position des banques, développement de l'unitranche et de la dette mezzanine.
- Cartographie des fonds : venture capital (amorçage et croissance), growth equity, buyout (LBO), fonds de retournement et secondary buyouts.
- Positionnement du LBO dans la chaîne de financement : outil de transmission et de structuration financière pour entreprises arrivées à maturité.
- Rôle spécifique des fonds buyout dans l'écosystème français et européen, et exemples de grandes opérations.

2. Comprendre un LBO - valeur et typologie de LBO

- Présentation pas à pas de la structure : création de la holding, acquisition de la société opérationnelle, financement par dette et equity, et organisation du capital.
- Description synthétique des flux essentiels : remontées de dividendes, paiement des intérêts et du principal, management fees, et articulation générale avec le service de la dette.
- Mise en perspective des 4 leviers : effet financier (rendement de l'equity), effet fiscal (intérêts déductibles), effet juridique (structure holding), effet managérial (alignement des dirigeants).
- Où se crée la valeur dans un LBO ?
 - Décryptage des trois composantes de création de valeur :

amélioration opérationnelle, désendettement et évolution du multiple de sortie.

- Illustration de l'impact du désendettement : comment la réduction de la Dette nette renforce mécaniquement la part de valeur revenant aux actionnaires.
- Analyse du rôle du multiple de sortie : influence des conditions de marché, du repositionnement stratégique et du build-up sur la valorisation finale.
- Typologie de LBO
 - Présentation des différentes variantes : LMBO, LMBI, BIMBO, OBO, LBU, FBO, avec leurs logiques propres et leurs contextes d'utilisation.
 - Illustration par cas concrets : transmission familiale, reprise par l'équipe de management, arrivée d'un dirigeant extérieur, stratégie de croissance externe par build-up.
 - Analyse des impacts : alignement d'intérêts entre parties prenantes, contraintes financières spécifiques, ajustements nécessaires dans le pacte d'actionnaires et la gouvernance.

3. Les critères de choix

- Les critères de choix de la cible
 - Présentation des critères clés : taille critique, EBITDA récurrent, génération régulière de trésorerie, faible cyclicité sectorielle et intensité capitalistique maîtrisée.
 - Analyse des principaux risques : dépendances clients/fournisseurs, volatilité des marges, capex lourds ou imprévisibles, exposition réglementaire ou géographique.
 - Évaluation de la « préparabilité » de la cible : qualité des données financières, fiabilité du reporting, gouvernance existante et crédibilité de l'équipe dirigeante.
- Les critères de choix du fonds partenaire
 - Critères de choix : taille du fonds, stratégie d'investissement, horizon de détention, historique de performance et compatibilité avec la cible.
 - Apports du fonds : capacité financière, crédibilité vis-à-vis des banques, expertise sectorielle, accompagnement

Réussir un LBO : comprendre, financer et sécuriser son opération

PROGRAMME (SUITE 1/2)

opérationnel, opportunités de build-up et mise en place de gouvernance professionnelle.

- Recommandations pratiques : points à négocier, importance de l'alignement d'intérêts, gestion des attentes et vigilance sur les clauses du pacte.
- Les critères de valorisation
 - Présentation des principales méthodes de valorisation : multiples de comparables, transactions récentes et approche simplifiée par actualisation des flux.
 - Analyse du lien prix ↔ financement : fourchette de valorisation bornée par le TRI cible des investisseurs et la capacité de l'entreprise à servir la dette contractée.
 - Utilisation du Business Plan : hypothèses clés (croissance, marges, capex, BFR) et robustesse attendue pour étayer une lettre d'intention et sécuriser la crédibilité du montage.

4. Le déroulement d'un LBO

- Déroulé du processus : recherche de cibles, lettre d'intention, audits d'acquisition, structuration, documentation, et phase de closing.
- Cartographie des acteurs : cédant, repreneur, management, fonds d'investissement, banques, assureurs, avocats, auditeurs et conseils financiers.
- Analyse des points de tension fréquents : ajustement du prix, garanties demandées, conditions suspensives, calendrier et articulation entre investisseurs et prêteurs.
- Modalités de paiement du prix
 - Panorama des mécanismes de paiement : apport en cash par les investisseurs, paiements différés, crédit-vendeur, complément de prix (earn-out), recours éventuel au cash disponible dans la cible.
 - Analyse des effets : sécurisation du prix pour le vendeur, partage du risque d'exécution entre cédant et repreneur, impact sur le rendement des investisseurs et sur la trésorerie du groupe.
 - Intégration pratique : à quel moment ces modalités sont

discutées dans le processus, comment elles s'articulent avec la lettre d'intention et le contrat de cession, et pourquoi elles constituent un point de tension fréquent dans la négociation.

5. Financer un LBO

- Panorama des solutions de financement
 - Présentation des financeurs : banques commerciales (dette senior classique), fonds de dette (unitranche, mezzanine, dette privée) et apport en fonds propres (fonds, co-invest, management).
 - Distinction des niveaux d'intervention : financement de l'acquisition via la holding d'un côté, financement de l'activité et de la croissance via l'opérationnelle de l'autre.
 - Panorama des logiques d'intervention : critères d'appétit, horizon de placement, degré de risque accepté par chaque type d'acteur.
- Structurer la dette
 - Décryptage des étages de la dette : dette senior, second lien, mezzanine, unitranche, high yield, PIK, avec leurs coûts relatifs et leur niveau de subordination.
 - Analyse des modalités : dette amortissable vs in fine, intérêts cash vs PIK, dettes tirées vs lignes non tirées (RCF, capex lines).
 - Logique de structuration : priorités de remboursement, rangs de sûretés, ratios clés (levier net debt/EBITDA, DSCR) et équilibre avec les fonds propres.
- Du prix au plan de financement
 - Construction du plan : calibrage dette/fonds propres, impact du coût de la dette et exigence de TRI cible.
 - Vérification de la soutenabilité : calcul du free cash flow après capex et BFR, ratios d'endettement (levier net debt/EBITDA) et couverture du service de la dette (DSCR).
 - Règles de prudence : politique de dividendes limitée, clauses de cash sweep, lignes de crédit disponibles pour sécuriser le remboursement.

6. Contrat de crédit LBO

- Clauses principales : utilisations de la dette, engagements, événements de défaut, restrictions de distribution.
- Covenants financiers : levier maximum, couverture des intérêts, tests de liquidité, et covenants non financiers (reporting, gouvernance).
- Sûretés : nantissement des titres de la holding, gages sur actifs, cessions Daily, hypothèques, articulation avec le pacte d'actionnaires.
- Management package
 - Outils disponibles : BSA, actions gratuites, stock-options, sweet equity, mécanismes de ratchet de performance.
 - Conséquences pratiques : dilution, fiscalité, conditions de déclenchement des gains et compatibilité avec la stratégie de sortie.
 - Mise en place : seuils d'éligibilité, calendrier de vesting, clauses de départ et conditions de performance.
- Pacte d'actionnaire
 - Architecture du pacte : décisions réservées, composition des organes, reporting et rôle des comités stratégiques.
 - Mécanismes de liquidité : droits de préemption, clauses de sortie conjointe (tag along), clauses d'entraînement (drag along) et options croisées.
 - Clauses liées au management package : conditions de vesting, good/bad leaver, ajustements de répartition en cas de sortie, articulation avec les mécanismes d'incentive.
 - Clauses de protection : anti-dilution, non-concurrence, non-sollicitation, articulation avec la documentation bancaire.

7. Piloter le LBO et en sortir

- Piloter le LBO
 - Reporting : périodicité, indicateurs clés (EBITDA, FCF, ratios de dette), suivi des covenants et communication avec prêteurs.
 - Signaux d'alerte : sous-performance récurrente, dérive du BFR, dépassement de covenants, tensions de trésorerie.



Réussir un LBO : comprendre, financer et sécuriser son opération

PROGRAMME (SUITE 2/2)

- Prévention et restructuration : mandat ad hoc, conciliation, renégociation de la dette, refinancement ou restructuration capitalistique.
- Sortir du LBO
 - Options de sortie : vente industrielle, secondary buyout, OBO, IPO, avec critères d'arbitrage selon le contexte.
 - Impact sur les rendements : multiples appliqués, TRI atteint, répartition entre actionnaires financiers et management.
 - Préparation de la sortie : nettoyage du périmètre, qualité du reporting, anticipation du calendrier et choix des conseils.

Conditions générales de prestation

Pour toute information

Karim SBAI
Directeur Commercial
sbai@afges.com
06 71 31 87 36
01 70 61 48 60

1. Formations Inter

Les formations Inter, organisées par nos soins, regroupent des stagiaires de différents établissements selon les sessions proposées dans notre catalogue ou sur le site Afges. Nos sessions ne comportent pas plus de 12 participants de manière à faciliter les échanges de vue et à partager des expériences réciproques.

► Inscriptions

Pour les formations Inter entreprises, une confirmation ainsi qu'une facture et une convention vous seront adressées à réception du bulletin d'inscription daté et signé par une personne habilitée, accompagné de son règlement et de la fiche individuelle de renseignements dûment complétée. Minimum 10 jours avant la tenue du stage, une convocation est envoyée directement à l'inscrivant ainsi qu'au participant, précisant le format et le lieu le cas échéant, les horaires et les modalités d'accès.

Sauf stipulation contraire dans la convocation, les formations ont lieu dans nos locaux. Les stages **commencent à 9 h 00 et se terminent à 17 h 30.**

► En fin de session

- Une attestation de présence est délivrée au participant.
- Une fiche d'évaluation est remplie par chaque stagiaire afin de confirmer la pertinence de la formation et peut être, sur demande, transmise à l'instigateur de la formation.
- Une attestation des acquis de compétence sur la base d'un QCU réalisé en fin de formation peut être transmise à l'instigateur de la formation.

2. Formations Intra

Les formations Intra sont basées sur les programmes Inter de ce catalogue qui peuvent être adaptés aux besoins spécifiques de chaque établissement à des dates définies d'un commun accord. Chaque demande est traitée dans l'esprit d'un service "sur mesure" pour coller aux attentes des clients.

Après échange il vous sera adressé une proposition de formation précisant :

- La formation et son programme
- La durée et la date d'intervention
- L'animateur
- Le lieu
- Les conditions financières.

Toute commande définitive est subordonnée à la réception d'un courrier de confirmation. L'envoi de la documentation et la mise au point des derniers détails se font une quinzaine de jours avant la tenue de la formation.

3. Tarifs

Les prix pratiqués dans ce catalogue, hors taxes, sont valables jusqu'au 31 décembre 2026. Ils incluent les repas, frais pédagogiques et documentation.

En format distanciel, une remise de 10 % est appliquée par rapport au format présentiel (non cumulable avec d'autres remises).

Toutes nos formations sont réglables d'avance à réception de facture :

- Par chèque : à l'ordre de AFGES ;
- Par virement bancaire sur BNP PARIBAS.

En cas de règlement par un organisme paritaire de votre choix, nous vous rappelons que si cet organisme ne règle pas dans les délais, nous vous demanderons de pallier son retard en procédant directement au paiement de la prestation, et ce, en qualité d'ordonnateur.

Toute formation débutée est due en totalité.

4. Conditions d'annulation et de report

Les annulations doivent nous être confirmées par écrit 8 jours ouvrables au moins avant le début de la formation. Dans le cas contraire, les frais de participation resteront dus en totalité et devront être payés. Néanmoins les participants initialement inscrits pourront se faire remplacer en prévenant 48 h à l'avance.

Pour toute annulation dans un délai supérieur à 10 jours ouvrables, les reports seront possibles sur les 12 mois suivants.

AFGES se réserve le droit de reporter une session pour préserver la qualité pédagogique ou d'annuler pour des raisons d'organisation jusqu'à une semaine avant la date de la formation. Dans ce cas Afges pourra proposer au stagiaire qui le désire, de reporter son inscription sur une autre session.

Bulletin d'inscription

Remplir ce bulletin
(ou une photocopie)
et retourner :
par email à :
contact@afges.com

Informations client

Établissement :
Nom : Prénom :
Fonction :
Téléphone : Portable :
e-mail :
Adresse :

Description du besoin et/ou remarque :
.....

Nom de la personne à indiquer sur la convention de formation, si différente :

Personne à qui la facture doit être adressée :

Formation(s) choisie(s) et nom(s) du (des) participant(s)

Formations	Participants	Dates	Montant HT

Joindre obligatoirement pour chaque personne inscrite une fiche individuelle de renseignements.

Facturation

Une facture acquittée sera adressée à l'établissement, dès réception du paiement, sur demande. Les frais de repas sont inclus dans le prix de nos formations.

Règlement

- ☐ Par le client à réception de la facture ou d'un devis
- ☐ Par virement (RIB communiqué sur demande)
 - ☐ Par chèque (à l'ordre de AFGES FORMATION)
 - ☐ Par CB

Règlement

☐ Par un organisme paritaire collecteur agréé (OPCO)
Nom de l'organisme paritaire :
Contact :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone :

Les annulations doivent nous être communiquées par écrit au moins 8 jours ouvrés avant la date de la formation.
Dans le cas contraire, les frais de participation resteront dus en totalité et devront être payés.

Ouvrages de nos éditions (optionnel)

Ouvrages (ouvrages papiers, existe également en version numérique)	TTC après remise de 25 %	Quantité	Montant
Comptabilité, contrôle et audit bancaires (éd. 2021)	41,25		
Pratique de la comptabilité bancaire – ifrs (éd. 2021)	82,50		
Pratique de la comptabilité bancaire – Normes Françaises (éd. 2018)	67,50		
Bâle III et sa finalisation. Vers le règlement de la CRR3 en Europe (éd. 2021)	82,50		
Mon prêt immobilier (éd. 2018)	29,25		
Donner du sens aux contrôles : une question de risque (éd. 2019)	33,75		
Plan comptable des établissements de crédit (2020)	12,75		
Je comprends enfin le risk management bancaire ! (éd. 2023)	30,00		
L'essentiel de la réglementation bâloise en Europe (éd. 2024)	67,50		
La cartographie des risques au service d'une entreprise responsable (éd. 2024)	36,75		
Finalisation de Bâle III (éd. 2025)	82,50		

Participation aux frais de port par ouvrage :
10,00 € pour la France métropolitaine
30,00 € pour l'étranger (sous conditions)

Toute inscription à une formation donne droit à une réduction sur nos ouvrages.

Total HT (ouvrage)
TVA 5,5 % (ouvrage)
Frais de port
Total HT (formation)
TVA 20 % (formation)
Total TTC

Fiche individuelle de renseignements du participant

Remplir ce bulletin
(ou une photocopie)
et retourner :
par email :
contact@afges.com

Parcours (formations suivies) :

Intitulé :

Dates :

☐ présentiel ☐ distanciel

Intitulé :

Dates :

☐ présentiel ☐ distanciel

Intitulé :

Dates :

☐ présentiel ☐ distanciel

Intitulé :

Dates :

☐ présentiel ☐ distanciel

Intitulé :

Dates :

☐ présentiel ☐ distanciel

Intitulé :

Dates :

☐ présentiel ☐ distanciel

Intitulé :

Dates :

☐ présentiel ☐ distanciel

Coordonnées

Nom :

Prénom :

Formation :

.....

.....

.....

Adresse où le participant peut être contacté :

.....

.....

Email : Tél.

Fonction actuellement occupée :

.....

.....

Motivations qui conduisent à cette demande d'inscription :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Thèmes des formations qui vous intéressent plus particulièrement :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Bulletin d'inscription au certificat d'expertise en comptabilité bancaire



Remplir ce bulletin (ou une photocopie) et le retourner :

- par courrier à **Afges Formation, 29 rue Lauriston, 75116 Paris**
- par mail à **contact@afges.com**

Informations client

Établissement :
Contact :
Fonction :
Email :
Téléphone :
Télécopie :
Coordonnées de facturation si différentes :
.....
Personne à indiquer sur la convention, si différente :
.....

Description du besoin et/ou remarque :
.....
.....

Informations participant

M/M^{me}/M^{lle} :
Nom :
Prénom :
Adresse :
Email professionnel :
Email en cas d'absence prolongée du bureau :

Joindre obligatoirement pour chaque personne inscrite une fiche individuelle de renseignements. Les annulations doivent nous être communiquées par écrit au moins 8 jours avant la date de la formation.

Titres des formations	dates (voir calendrier)
☐ Comptabilité bancaire : opérations classiques	
☐ Comptabilité des titres et autres non dérivés	
☐ Comptabilité des produits dérivés	
☐ Consolidation des comptes : l'essentiel	
☐ Reporting réglementaire et prudentiel : l'essentiel	
☐ Mise en œuvre des contrôles comptables bancaires	
☐ Fiscalité bancaire : l'essentiel	
☐ Révision, préparation et entraînement à l'examen	
☐ Examen	

Tarifs

- Cycle complet de 16 jours y compris l'examen 11 050,00 € HT dont 1000 € de frais d'examen exonérés de TVA.
- Révision, préparation entraînement et passage de l'examen : 3 514 € HT dont 1000 € de frais d'examen exonérés de TVA.
- Parcours personnalisé : révision, préparation, entraînement et examen : 3 514 € HT + formations au choix au prix catalogue avec une réduction de 10 %.

Facturation

Une facture acquittée sera adressée à l'établissement, à réception du paiement, sur demande. Les frais de repas sont inclus dans le prix de nos formations. Seules les inscriptions payées sont considérées comme définitives.

Règlement

À réception de la facture.

- ☐ **Paiement par le client**
☐ Par virement ☐ Par chèque
- ☐ **Paiement par un organisme paritaire collecteur agréé (OPCA), remplir les coordonnées ci-contre →**

Organisme collecteur

Coordonnées de l'OPCO :

Nom de l'organisme :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Téléphone :
Contact :

Bulletin d'inscription au certificat d'expertise en contrôle comptable des sociétés d'assurance

Remplir ce bulletin (ou une photocopie) et le retourner :

- par courrier à **Afges Formation, 29 rue Lauriston, 75116 Paris**
- par mail à **contact@afges.com**

Informations client

Établissement :
Contact :
Fonction :
Email :
Téléphone :
Adresse :
Télécopie :
Coordonnées de facturation si différentes :
.....
Personne à indiquer sur la convention, si différente :
.....

Description du besoin et/ou remarque :
.....
.....

Informations participant

M/M^{me}/M^{lle} :
Nom :
Prénom :
Adresse :
Email professionnel :
Email en cas d'absence prolongée du bureau :

Joindre obligatoirement pour chaque personne inscrite une fiche individuelle de renseignements. Les annulations doivent nous être communiquées par écrit au moins 8 jours avant la date de la formation.

Titres des formations	dates (voir calendrier)
Module 1	
☐ Initiation à la comptabilité d'assurance	
☐ Comptabilité d'assurance	
☐ Application d'IFRS 9 à l'assurance	
☐ IFRS 17 – Contrats d'assurance	
☐ Préparation examen	
☐ Examen	
Module 2	
☐ Révisions module 1	
☐ Bâtir le bilan économique sous Solvency II	
☐ Consolidation des groupes d'assurance	
☐ Opérations en devises des organismes d'assurance	
☐ Produire les états de reporting du pilier 3 de Solvency II	
☐ Fiscalité des opérations d'assurance	
☐ Préparation examen	
☐ Examen	

Facturation

Une facture acquittée sera adressée à l'établissement, à réception du paiement, sur demande. Les frais de repas sont inclus dans le prix de nos formations. Seules les inscriptions payées sont considérées comme définitives.

Tarifs

- Cycle complet de 13,5 jours :
 - Module 1 > 6 jours > 4 462,00 € HT
 - Module 2 > 7,5 jours > 5 615,00 € HT

Règlement

À réception de la facture.

- ☐ **Paiement par le client**
 - ☐ Par virement ☐ Par chèque
- ☐ **Paiement par un organisme paritaire collecteur agréé (OPCA), remplir les coordonnées ci-contre →**

Organisme collecteur

Coordonnées de l'OPCO :
Nom de l'organisme :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Téléphone :
Contact :

Bulletin d'inscription au certificat d'expertise en contrôle comptable des sociétés d'assurance

Joindre la copie des diplômes et d'une pièce d'identité

Nom :

Prénom:

Date de naissance :

Diplôme :

Niveau:

Expérience

[illegible]

Fonctions actuellement occupées

.....

Motivations qui vous conduisent à suivre ce cycle certifiant

[illegible]

Commentaires de l'employeur (facultatif)

Nom :

Prénom:.....

Fonction :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Bulletin d'inscription au certificat d'expertise en traitement prudentiel Bâle III et sa finalisation

Remplir ce bulletin (ou une photocopie) et le retourner :

- par courrier à **Afges Formation, 29 rue Lauriston, 75116 Paris**
- par mail à **contact@afges.com**

Informations client

Établissement :
 Contact :
 Fonction :
 Email :
 Téléphone :
 Adresse :
 Télécopie :
 Coordonnées de facturation si différentes :

 Personne à indiquer sur la convention, si différente :

Description du besoin et/ou remarque :

Informations participant

M/M^{me}/M^{lle} :
 Nom :
 Prénom :
 Adresse :
 Email professionnel :
 Email en cas d'absence prolongée du bureau :

Titres des formations	dates (voir calendrier)
☐ Bâle III (CRR/ CRR2, CRD IV, CRD V) : L'essentiel	
☐ Bâle III (CRR/ CRR2, CRD IV, CRD V) : Fonds propres et ratios de levier	
☐ Bâle III (CRR/ CRR2, CRD IV, CRD V) : Fondamentaux du risque de crédit	
☐ Mesure et gestion des risques opérationnels	
☐ Mesure, gestion et réglementation des risques de marché	
☐ Mesure et gestion du risque de liquidité (LCR, NSFR, ALMM)	
☐ Mesure et gestion du risque de contrepartie et les différents ajustements de valeur XVA	
☐ Mesure et gestion de l'IRRBB	
☐ Mesure et gestion du risque de concentration - Grands risques (larges expositions)	
☐ Bâle III (CRR, CRR 2, CRD IV, CRD V) Pilier 2 : ICAAP, STRESS TESTS	
☐ Dispositif de résolution (BRRD1, BRRD2, CRR2) et ratios TLAC /MREL	
☐ Le risque ESG : l'essentiel	
☐ Bâle III et sa finalisation et CRR3 : synthèse des principales mesures	
☐ Préparation examen	
☐ Examen	

Tarifs

- Cycle complet de 18 jours : 12 277,00 € HT

Règlement

À réception de la facture.

- ☐ **Paiement par le client**
☐ Par virement ☐ Par chèque
- ☐ **Paiement par un organisme paritaire collecteur agréé (OPCA), remplir les coordonnées ci-contre →**

Organisme collecteur

Coordonnées de l'OPCO :

Nom de l'organisme :
 Adresse :
 Code postal :
 Ville :
 Téléphone :
 Contact :

Bulletin d'inscription au certificat d'expertise en traitement prudentiel Bâle III et sa finalisation

Joindre la copie des diplômes et d'une pièce d'identité

Nom :
Prénom :
Date de naissance :
Diplôme :
Niveau :
Expérience

[illegible]

Fonctions actuellement occupées

.....

Motivations qui vous conduisent à suivre ce cycle certifiant

[illegible]

Commentaires de l'employeur (facultatif)

Nom :
Prénom :
Fonction :
.....
.....
.....
.....
.....

Certificat ESG

Remplir ce bulletin (ou une photocopie) et le retourner :

- par courrier à **Afges Formation, 29 rue Lauriston, 75116 Paris**
- par mail à **contact@afges.com**

Informations client

Établissement :
Contact :
Fonction :
Email :
Téléphone :
Adresse :
Télécopie :
Coordonnées de facturation si différentes :
.....
Personne à indiquer sur la convention, si différente :
.....

Description du besoin et/ou remarque :
.....
.....

Informations participant

M/M^{me}/M^{lle} :
Nom :
Prénom :
Adresse :
Email professionnel :
Email en cas d'absence prolongée du bureau :

Tarifs

- Cycle complet de 20 jours y compris l'examen sous la forme d'un quizz lors de chaque module : 13 918,00 € HT.

Règlement

À réception de la facture.

☐ Paiement par le client

☐ Par virement ☐ Par chèque

☐ Paiement par un organisme paritaire collecteur agréé (OPCA), remplir les coordonnées ci-contre →

Titres des formations	dates (voir calendrier)
Module 1	
☐ Le risque ESG : l'essentiel	
☐ Décryptage principaux textes réglementaire autour du risque ESG	
☐ ITS EBA et pilier III ESG	
☐ Politique d'octroi de crédit et critères ESG	
☐ Stress tests risque ESG (BCE EBA ACPR internes)	
☐ Intégration du risque ESG dans le pilier II (SREP ICAAP ILAAP RAF)	
☐ Déploiement d'un dispositif opérationnel de mesure et gestion du risque ESG	
Module 2	
☐ Risque ESG - Mise en oeuvre et analyse du reporting extra financier CSRD	
☐ Risque ESG - Règlement SFDR	
☐ Risque ESG : traitement réglementaire des risques pesant sur la biodiversité	
☐ Risque ESG - Taxonomie sociale	
☐ Panorama des produits financiers financiers verts - Obligations et prêts verts, sociaux ou liés à des indicateurs de durabilité	
☐ Collecte et traitement des données	
☐ Intégration du risque ESG dans les exigences de fonds propres et de liquidité pilier 1	
Module 3	
☐ Mesure et gestion du risque de greenwashing	
☐ Risque ESG-MIF 2 en lien avec la Finance Durable	
☐ Taxonomie environnementale de l'UE	
☐ Mise en place des plans de transition climatiques bancaires	
☐ Stratégie de mise en oeuvre des exigences de reporting de publication ESG	
☐ Fit & Proper : les nouveaux critères d'aptitude des administrateurs et des titulaires de fonction clés	
☐ Mesure et gestion du risque de conduite	

Organisme collecteur

Coordonnées de l'OPCO :

Nom de l'organisme :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Contact :

[illegible]

[illegible]

Nom :
Prénom :
Fonction :
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Bulletin d'inscription au certificat Reporting réglementaire bancaire

Remplir ce bulletin (ou une photocopie) et le retourner :

- par courrier à **Afges Formation, 29 rue Lauriston, 75116 Paris**
- par mail à **contact@afges.com**

Informations client

Établissement :
Contact :
Fonction :
Email :
Téléphone :
Adresse :
Télécopie :
Coordonnées de facturation si différentes :
Personne à indiquer sur la convention, si différente :

Description du besoin et/ou remarque :

Informations participant

M/M^{me}/M^{lle} :
Nom :
Prénom :
Adresse :
Email professionnel :
Email en cas d'absence prolongée du bureau :

Titres des formations	dates (voir calendrier)
Module 1 - Maîtrise des reportings réglementaires (7 Jours)	
☐ Reporting réglementaire et prudentiel : l'essentiel	
☐ Bâle III (CRR II, CRDV) : Déploiement du pilier III au sein des banques	
☐ ITS EBA et pilier III ESG	
☐ COREP IRRBB	
☐ Reportings (RUBA / Protide / BDP / Anacredit)	
Module 2 - Maîtrise des processus de production (5 Jours)	
☐ Gérer de manière efficace un arrêté (production & gouvernance)	
☐ Réussir les projets de mise en place de nouveaux reportings réglementaires (COREP, FINREP, ANACREDIT, RUBA, PILIER 3, ESG)	
☐ Anticiper et transformer la production des reportings réglementaires (COREP, FINREP, ANACREDIT, RUBA, PILIER 3, ESG)	

Tarifs

- Cycle complet de 12 jours : 7832 € HT
- Maîtrise des reportings réglementaires : 4584 € HT.
- Maîtrise des processus de production : 3248 € HT.

Règlement

- À réception de la facture.
- ☐ **Paiement par le client**
☐ Par virement ☐ Par chèque
- ☐ **Paiement par un organisme paritaire collecteur agréé (OPCA), remplir les coordonnées ci-contre →**

Organisme collecteur

Coordonnées de l'OPCO :
Nom de l'organisme :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Téléphone :
Contact :

FORMATIONS 2026 **afges**
Formation Banque
Finance Assurances

Bulletin d'inscription au parcours Administrateurs Banques

Remplir ce bulletin (ou une photocopie) et le retourner :

- par courrier à **Afges Formation, 29 rue Lauriston, 75116 Paris**
- par mail à **contact@afges.com**

Informations client

Établissement :
Contact :
Fonction :
Email :
Téléphone :
Adresse :
Télécopie :
Coordonnées de facturation si différentes :
.....
Personne à indiquer sur la convention, si différente :
.....

Description du besoin et/ou remarque :
.....
.....

Informations participant

M/M^{me}/M^{lle} :
Nom :
Prénom :
Adresse :
Email professionnel :
Email en cas d'absence prolongée du bureau :

Titres des formations	dates (voir calendrier)
☐ Module 1 : Les marchés bancaires et financiers	
☐ Module 2A : Interpréter l'information financière d'une institution surveillée, identifier les problèmes clés en fonction de cette information et les contrôles et mesures appropriés	
☐ Module 2B : Comptabilité et audit	
☐ Module 3 : La gestion des risques (identification, évaluation, suivi, contrôle et atténuation des principaux types de risques d'un établissement soumis à la surveillance prudentielle)	
☐ Module 4 : Le cadre réglementaire et les exigences applicables à l'entité	
☐ Module 5 : La planification stratégique et la compréhension de la stratégie d'affaires ou du plan d'affaires d'un établissement de crédit et sa réalisation	
☐ Module 6 : Efficacité des dispositifs de maîtrise au sein d'un établissement assujéti au service d'une gouvernance et d'une surveillance des contrôles adaptés	
☐ Module 7 : LCB/FT pour membres du conseil	
☐ Module 8 : Risque ESG pour membres du conseil	
☐ Module 9/7 : Rôle, devoirs et responsabilités d'un administrateur de banque et d'assurance	
☐ Module 10/8 : Les différents comités et le rôle du secrétaire du conseil	
☐ Module 11 : Appétit aux risques pour membres du conseil	
☐ Module 12/9 : Conflits d'intérêts	
☐ Module 13/10 : Risques IT (Cyber et Informatique)	

Tarifs

- Cycle complet de 7 jours sous la forme d'un quizz lors de chaque module : 7 056,00 € HT.

Règlement

À réception de la facture.

- ☐ **Paiement par le client**
☐ Par virement ☐ Par chèque
- ☐ **Paiement par un organisme paritaire collecteur agréé (OPCA), remplir les coordonnées ci-contre →**

Organisme collecteur

Coordonnées de l'OPCO :

Nom de l'organisme :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Téléphone :
Contact :

[illegible]

[illegible]

Nom :
Prénom :
Fonction :
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Bulletin d'inscription au parcours Administrateurs Assurances

Remplir ce bulletin (ou une photocopie) et le retourner :

- par courrier à **Afges Formation, 29 rue Lauriston, 75116 Paris**
- par mail à **contact@afges.com**

Informations client

Établissement :
Contact :
Fonction :
Email :
Téléphone :
Adresse :
Télécopie :
Coordonnées de facturation si différentes :
.....
Personne à indiquer sur la convention, si différente :
.....

Description du besoin et/ou remarque :
.....
.....

Informations participant

M/M^{me}/M^{lle} :
Nom :
Prénom :
Adresse :
Email professionnel :
Email en cas d'absence prolongée du bureau :

Titres des formations	dates (voir calendrier)
☐ Module 1 : Le marché de l'assurance	
☐ Module 2 : L'information financière et prudentielle d'un organisme d'assurance	
☐ Module 3 : La gestion des risques d'un organisme d'assurance	
☐ Module 4 : Le cadre réglementaire Solvabilité 2 et les exigences applicables à l'entité	
☐ Module 5 : L'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) : processus et rapport au régulateur	
☐ Module 6 : L'efficacité des dispositifs de maîtrise des risques et la mise en œuvre d'une gouvernance et d'un contrôle interne adaptés	
☐ Module 9/7 : Rôle, devoirs et responsabilités d'un administrateur d'organisme d'assurance	
☐ Module 10/8 : Les différents comités et le rôle du secrétaire du conseil	
☐ Module 12/9 : Conflits d'intérêt	
☐ Module 13/10 : Risques IT (Cyber et Informatique)	

Tarifs

- Cycle complet de 5 jours y compris l'examen : 5 040,00 € HT.

Règlement

À réception de la facture.

- ☐ **Paiement par le client**
☐ Par virement ☐ Par chèque
- ☐ **Paiement par un organisme paritaire collecteur agréé (OPCA), remplir les coordonnées ci-contre →**

Organisme collecteur

Coordonnées de l'OPCO :
Nom de l'organisme :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Téléphone :
Contact :

[illegible]

.....

[illegible]

Nom :
Prénom :
Fonction :
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Notre démarche en responsabilité RSE

Comme beaucoup de ses clients sur les secteurs de la banque, de l'assurance, de la finance, AFGES a placé les enjeux RSE au centre de ses préoccupations stratégiques. L'Afges s'engage ainsi à développer son activité de manière responsable et durable.

Engagement sociétal

En externe

- La mission historique de l'Afges a toujours été de proposer des formations de qualité pour **améliorer et pérenniser le parcours des professionnels** du secteur.
- **La responsabilité RSE est le sujet de plusieurs formations** spécialement conçues pour le secteur de la banque, de la finance et de l'assurance.
- L'Afges met également en place régulièrement des **actions de sponsoring ou de mécénat** pour soutenir des actions ou associations à but non lucratif.

En interne

- L'Afges promeut **l'inclusion et la diversité**.
- L'Afges s'engage à fournir un **environnement de travail bienveillant et constructif**. Pour les animateurs et les salariés, cela signifie donner de la visibilité sur la santé économique de l'Afges, sur le volume et le calendrier des formations qui seront les leurs, de garantir un cadre de travail adapté et de respecter l'équilibre de chacun.

Engagement de gouvernance

- L'Afges renouvelle la **composition de son capital en intégrant ses formateurs**. Cette implication est un levier de développement puissant pour l'entreprise.
- L'Afges privilégie des **relations de longue durée, constructives, loyales** avec ses partenaires (formateurs, clients, sous-traitants, fournisseurs...).
- L'ensemble des principes et valeurs qui gouvernent les actions de l'Afges sont consignés dans une **charte éthique** qui s'impose à nos associés, salariés et animateurs.

Engagement pour la protection de l'environnement

- Depuis 2020, l'ensemble des formations de l'Afges sont disponibles indifféremment en présentiel et en distanciel – permettant, entre autres, une **réduction significative de l'empreinte carbone** liée aux déplacements.
- L'Afges a mis en place des **pratiques éco-responsables** : économies des ressources (eau, énergie, papier), dématérialisation totale des supports de formation via un extranet, envoi par mail de tous les documents obligatoires (confirmation d'inscription, convocation, facture, attestation de présence) systèmes d'évaluation en ligne des formations...



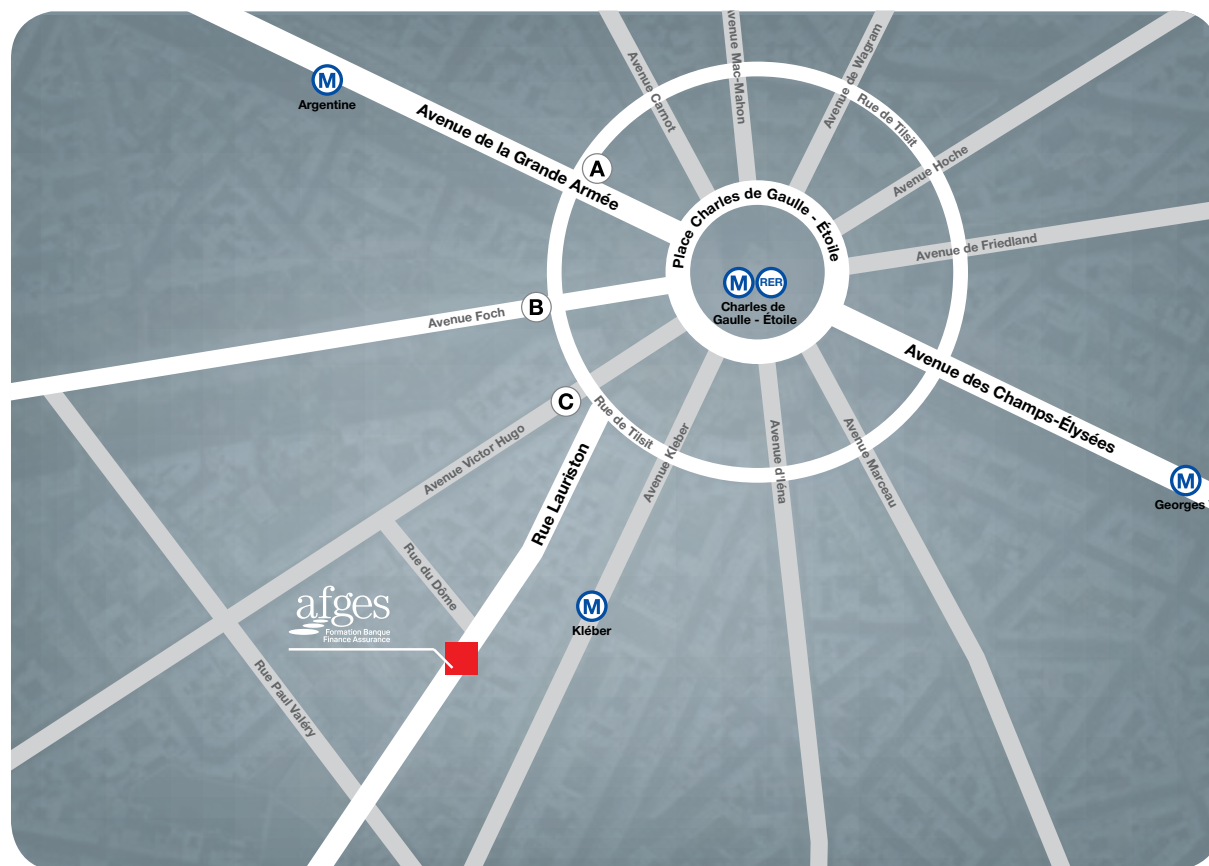
- par courrier à **Afges Formation, 29 rue Lauriston, 75116 Paris**
- Tél: 0170 6148 60
- par mail à **contact@afges.com**

En métro : Ligne 6, métro Kléber ou Boissière

En bus : Ligne 52 **©**

En RER : Ligne A, Charles de Gaulle Étoile
sortie n° 6 - Grande Armée, **A**
ou sortie n° 8 - Avenue Foch **B**

Plan d'accès



AFGES

29, rue Lauriston - 75116 Paris

SIRET : 335 273 223 00024 - Code APE : 8559A

Société par Actions Simplifiée au capital de 205 740€

N° d'inscription au RCS Paris : 335 273 223

N° de TVA intracommunautaire : FR06 335 273 223

N° de déclaration d'Activité : 1175 10 435 75

